2348. I. E. b. 1. A.

MÉTHODE
POUR ÉTUDIER
LA GEOGRAPHIE.
TOME IV.

MÉTHODE
POUR ÉTUDIER
LA GEOGRAPHIE;

Où l'on donne une Deſcription exacte de l'Univers, formée ſur les Obſervations de l'Académie Royale des Sciences, & ſur les Auteurs originaux.

AVEC

Un Diſcours préliminaire ſur l'Etude de cette Science, & un Catalogue des Cartes, Relations, Voyages & Deſcriptions néceſſaires pour la Géographie.

Par M. l'Abbé LENGLET DU FRESNOY.

QUATRIEME ÉDITION,

Revue, corrigée & augmentée.

TOME IV.

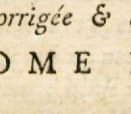

A PARIS,

Chez N. M. TILLIARD, Libraire, Quai des Auguſtins, à Saint Benoît.

M. DCC. LXVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

MÉTHODE

POUR ÉTUDIER

LA GÉOGRAPHIE;

Où l'on donne une Description exacte de l'Univers, fondée sur les Observations de l'Académie Royale des Sciences, & de tous les Auteurs originaux.

PAR

M. l'Abbé LENGLET DU FRESNOY.

QUATRIEME EDITION,

Revue, corrigée & augmentée.

TOME IV.

MÉTHODE
POUR ÉTUDIER
LA GÉOGRAPHIE.

CHAPITRE X.
LA SUISSE.

CARTES.

Nous n'avons point de meilleure Carte ſur la Suiſſe, *que celle de M.* SCHEUCZER, *qui parut à Zurich en 1713, en quatre grandes feuilles. Mais on ne peut ſe la procurer que difficilement ; ainſi il faut s'en tenir pour l'étude à celle de M.* DELISLE, *qui eſt eſtimée. A ſon défaut, on peut ſe ſervir de celle de Tobie* MAYER. *L'une & l'autre ne ſont qu'en une feuille. Ceux à qui un plus grand détail ſeroit néceſſaire, auront recours aux Cartes particulieres qu'on a données de chaque Canton.*

CE que nous appellons aujourd'hui la Suiſſe, fut anciennement occupé par les

Helvétiens, qui étoient entre le Rhin, le Rhône, la Rhétie ou les Grisons, & le Mont Jura. L'inclination de ces peuples a toujours été pour la guerre. Ils voulurent, du temps de César, s'emparer d'une partie des Gaules; mais ce Général les ayant vaincus, ils se soumirent, & furent attachés pendant près de 500 ans aux intérêts des Romains.

La décadence de l'Empire, arrivée dans le V^e^ siécle, engagea ces Peuples à se mettre sous la protection des Rois de Bourgogne, & ensuite ils furent soumis aux Rois de France, qui leur envoyoient des Gouverneurs. Mais pendant les guerres des Normands, Raoul de Stratlinguem se rendit maître de tout son Gouvernement sous le regne de Charle le Gros. Les descendans de Raoul le garderent jusqu'en 1027, que Raoul III étant mort sans enfans, institua son héritier Conrad II, Empereur, qui incorpora ces Provinces au Corps de l'Empire, comme un état libre & immédiat. Cette union, qui ne dura que 80 ans, n'empêcha point que les Ducs de Zeringhen ne se rendissent maîtres d'une grande partie de ce pays. Au commencement du XIII^e^ siécle, les Comtes de Furstenberg, qui épouserent une héritiere de Zeringhen, occuperent la portion de ces Provinces, qui est située aux environs & à l'entrée de la Forêt Noire. Les Comtes

de Kibourg ſe ſaiſirent des autres Provinces, & voulurent attenter à la liberté des peuples. C'eſt ce qui occaſionna la premiere confédération des villes, qui ſe liguerent pour conſerver leurs immunités & leur indépendance. Les Ducs d'Autriche, qui ſuccéderent aux Comtes de Kibourg, eurent le même deſſein. L'Empereur Albert les traita fort durement, & envoya des Gouverneurs cruels & intraitables, avec ordre d'uſer de toute ſorte de ſévérité à l'égard de ces Provinces, comme s'il eut voulu les porter à une révolte qui lui donnât occaſion de leur ôter leurs priviléges & de les mettre entiérement ſous le joug.

Geſler, Gouverneur d'Uri, fit mettre un bonnet ſur une pique, & ordonna, ſous des peines très-rigoureuſes, de rendre à ce bonnet les mêmes honneurs qui étoient dûs à ſa perſonne. Les peuples furent indignés de ſe voir traités en eſclaves; & Guillaume Tell, plus courageux que les autres, refuſa de rendre aucun honneur à ce bonnet. Il fut condamné à un ſupplice plus rigoureux que la mort; ce fut d'abattre avec une fléche, une pomme que l'on mit ſur la tête de ſon fils. Quoique ce pere infortuné eût beaucoup d'adreſſe, il ne laiſſa pas de trembler; mais il mira ſi juſte, qu'il abattit la pomme ſans toucher à ſon fils. S'étant

enſuite ſauvé, il ſurprit le Gouverneur dans un chemin creux, & le tua. Le ſuccès encouragea ceux d'Uri, de Schwitz & d'Underwald, qui ſentirent bien qu'on ne laiſſeroit pas impunie la mort du Gouverneur. Ils prirent les armes, ſe rendirent maîtres des châteaux que l'on avoit bâtis contre eux, & s'unirent mutuellement à Altorf, l'an 1308. Cette confédération, qui eſt la premiere date de la liberté Helvétique, n'étoit que pour dix ans; mais ayant battu les troupes que Léopold, Duc d'Autriche, avoit envoyées contre eux, ils firent une alliance perpétuelle, qui fut approuvée pluſieurs fois par l'Empereur Louis de Baviere, ſur-tout à Pavie l'an 1329.

La Suiſſe, ſous laquelle on comprend auſſi le pays des Griſons, tire ſon nom du Canton de Schwitz, le plus conſidérable des trois premiers, qui prirent les armes pour ſecouer le joug de la Maiſon d'Autriche, & recouvrer leur ancienne liberté. Elle eſt ſituée entre le 24 & le 29^{e} dégrés de longitude, & entre les 45 & 48^{e} de latitude ſeptentrionale. Sa longueur contient 90 lieues de l'occident à l'orient, en la prenant depuis le Mont Jura, ou de Saint-Claude, juſqu'à l'extrémité du Comté de Bormio: & ſa largeur en a environ 45, du midi au ſeptentrion, à compter depuis l'extrémité du

Bailliage de Mendris, voiſin d'Italie, juſques à la Souabe. Les bornes de la Suiſſe ſont au ſeptentrion, l'Alſace & la Souabe : à l'orient, le Tirol : au midi, l'Italie, la Savoye & le lac de Genève : à l'occident, la Franche Comté, ou le Comté de Bourgogne.

Qualité. Lacs. Rivieres.

L'air de ce pays, le plus élevé de l'Europe, eſt ſubtil & très-ſain ; mais le terroir y eſt fort montagneux, ſur-tout vers le midi. Tout y eſt cultivé, & il y a ſur-tout beaucoup de pâturages. On y trouve la plupart des choſes néceſſaires à la vie, & même du vin, qui eſt aſſez bon ; beaucoup de bétail, de gibier, de bêtes fauves ; & l'on y fait du beure & des fromages, qui ſont eſtimés.

Les lacs les plus conſidérables de la Suiſſe, ſont ceux de *Genève*, qui ſépare la Suiſſe de la Savoye, & ne ſe gele jamais ; & de *Conſtance*, qui ſépare la Suiſſe de l'Allemagne. Les trois ſuivans ſont dans l'intérieur du Pays : ce ſont, ceux de *Zurich*, de *Neuf-Châtel* & de *Lucerne*.

Entre ſes principales rivieres, on compte le Rhin, le Rhône, l'Inn, le Téſin, l'Aar, l'Adda & le Ruſſ, qui y prennent toutes leurs ſources. Le *Rhin*, le plus conſidérable de ces fleuves, a les ſiennes aux Monts Criſpalth & Vogelberg, dans

le pays des Griſons, entre deux gorges de montagnes, au-deſſus de Diſentis & de Splugene. Le *Rhône* vient du Mont de la Fourche, dans le Valais; & le *Téſin*, ſort du pied du Mont S. Gothard. L'*Inn* ſort du pays des Griſons.

Gouvernement.

La Suiſſe fit autrefois partie de la Gaule, & enſuite de la Germanie; mais vers le commencement du quatorziéme ſiécle, Schwitz, Uri & Underwald, trois Cantons de ce pays, chaſſerent les Autrichiens, & animerent les autres villes à ſe liguer avec elles. C'eſt ce qu'elles firent en divers temps; Lucerne en 1332; Zurich en 1351; Zug, Glaris & Berne en 1352; Fribourg & Soleure en 1481; Baſle & Schaffhouſe en 1501; & Appenzel en 1513. Toutes ces villes forment autant de Cantons, ou de petites Républiques, qui avec leurs Alliés, conſtituent le Corps Helvétique. Ce Corps eſt aſſez puiſſant, & il ſe gouverne, ou d'une maniere ariſtocratique, comme les Cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Baſle, Fribourg, Soleure & Schaffhouſe; ou d'une maniere démocratique, comme les Cantons d'Uri, Schwitz, Underwald, Glaris, Zug & Appenzel.

Cette différence dans la forme du gouvernement, qui eſt dans chaque Canton,

n'empêche pas qu'ils n'aient des loix générales, auſquelles tout le Corps eſt aſſujéti, ſur-tout quand il s'agit de la défenſe commune. Cette union n'a pas cependant empêché qu'il n'y ait eu, même dans ces derniers temps, des différends entre les Cantons; mais ils ont été bientôt aſſoupis.

Leur force ne vient pas ſeulement de leur étroite confédération & de leur valeur; mais encore des alliances que les plus puiſſans Princes ont contractées avec eux. Charle VII eſt le premier des Rois de France, qui les engagea dans ſes intérêts en 1453. Louis XI ratifia en 1476, l'alliance de ſon pere; & en 1478, il leur promit vingt mille florins de penſion annuelle, à condition qu'ils lui fourniroient ſix mille hommes. Leurs penſions ont été conſidérablement augmentées, & tous les Rois de France, depuis Louis XI, ont renouvellé l'alliance. Ils ont même acquis, en conſéquence, beaucoup de priviléges en France, où ils ſont regardés comme Regnicoles, & ont quelques loix militaires qui leur ſont particulieres. Le Roi a même toujours eu l'attention de faire payer dans le pays des penſions à ceux qui, ayant mérité d'être reçus à l'Hôtel Royal des Invalides, ne peuvent néanmoins y entrer par rapport à la Religion Proteſtante dont pluſieurs font profeſſion.

La Maiſon d'Autriche n'a pas laiſſé de faire alliance avec les Cantons, depuis l'Empereur Maximilien I, quoique cette République n'ait été reconnue comme un Etat libre & indépendant de toute autre Puiſſance, que par les Traités de Weſtphalie en 1648.

La Suiſſe eſt un pays ouvert & ſans forteresſes; mais il eſt fort par ſa ſituation, entre des bois, des rivieres, & des montagnes: ce qui, joint à l'union intime qui eſt entre les Cantons, les rend invulnérables. L'ordre y eſt ſi bien établi, qu'il y a toujours 39 mille hommes prêts à marcher au premier mouvement. On nomme ce corps de milice, *les trois Elites*, ou *les trois ſommations*, parce qu'elles ſont compoſées de treize mille hommes chacune, & marchent les uns après les autres, à proportion du péril, & qu'ils ſont ſommés d'y aller. Chaque Canton fournit ſon contingent, & a ſoin d'équiper ſa milice & de l'entretenir. Tout homme, qui peut porter les armes, eſt enrôlé; il ſait le poſte où il doit ſe rendre, & les armes dont il doit ſe ſervir: & pour rendre cette levée plus prompte, il y a par-tout des fanaux, ou des feux diſpoſés de maniere, qu'en une nuit le ſignal eſt donné par tout le Pays.

Mœurs, Religion.

Les Suiſſes ſont de belle taille, forts, robuſtes, adroits à ſe ſervir du mouſquet, de la pique, & de l'épée à deux mains. Ils ſont auſſi fort fidéles, francs, & religieux obſervateurs de leur parole. Ils paroiſſent un peu groſſiers; mais ils ſont fort judicieux, & connoiſſent fort bien leurs intérêts. Ils aiment la liberté, & ſont ennemis des nouveaux impôts.

A l'égard de la *Religion*, les Suiſſes reçurent l'Evangile par les prédications de S. Gall, Ecoſſois, vers l'an 630. Depuis environ l'an 1530, la religion y a ſouffert des révolutions, & elle n'y eſt pas plus uniforme que le Gouvernement. Les Cantons de Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, Zug, Fribourg & Soleure, ſuivent la Catholique; ceux de Zurich, Berne, Baſle & Schaffhouſe, profeſſent la Prétendue Réformée. Pour ce qui eſt de Glaris & d'Appenzel, ils ſont partie Catholiques, & partie Réformés. Les Suiſſes parlent allemand; mais ils entendent preſque tous le françois, & le parlent en quelques endroits, de même que l'italien.

Diviſion.

La République des Suiſſes ſe diviſe en quatre parties: la *Suiſſe propre*, les *Al-*

liés des Suiſſes, les *Sujets des Suiſſes*, & les *Sujets des Alliés*. La Suiſſe propre contient treize Cantons, dont voici l'ordre : 1. *Zurich*, 2. *Berne*, 3. *Lucerne*, 4. *Uri*, 5. *Schwitz*, 6. *Underwald*, 7. *Zug*, 8. *Glaris*, 9. *Baſle*, 10. *Fribourg*, 11. *Soleure*, 12. *Schaffhouſe* & 13. *Appenzel*.

Les Alliés des Suiſſes ſont au nombre de huit : 1. l'Abbé & la Ville de *S. Gal*, 2. les *Griſons*, 3. le *Valais* ou Evêché de *Sion*, 4. la ville de *Mulhauſen* en Alſace, 5. la ville de *Bienne*, 6. la ville de *Genève*, 7. le Comté de *Neufchâtel*, avec celui de *Vallangin*, & 8. l'Evêché de *Baſle*.

Les ſujets des Suiſſes ſont, le Comté de *Baden*, les villes de *Bremgarten* & de *Mellingen*; les *Provinces* ou *Gouvernemens libres*, le *Turgaw*, le *Rheinthal*, le Comté de *Sargans*, le Comté & la ville de *Rapperſchweil*, les quatre *Bailliages d'Italie*, &c.

Les ſujets des Alliés ſont la *Valteline*, le Comté de *Chiavenne*, le Comté de *Bormio*, le Comté de *Toggenbourg*, & le *Bas Valais*.

ARTICLE PREMIER.

LA SUISSE PROPRE,

OU

LES TREIZE CANTONS.

§. I. *Le Canton du Zurich.*

CE Canton ſitué dans la partie orientale, au ſud-oueſt de Conſtance, eſt puiſſant, & ſi peuplé qu'il peut mettre 50000 hommes ſous les armes. Il eſt aſſez fertile en bled, en vin & a de bons pâturages. Il contient trente-ſix Bailliages. *Zurich*, ſur le lac qui porte ſon nom, Capitale & dont dépendent les Bailliages, eſt une ville riche, fort marchande, principalement en creſpon, & la plus peuplée de toute la Suiſſe. Les Rois de France y ont fait autrefois deux fondations conſidérables. Clovis III établit les Chanoines, auxquels Charlemagne accorda de grands priviléges; & Louis le Germanique y fonda, l'an 853, un Couvent de Filles nobles. Cette ville qui a été Impériale, embraſſa l'an 1523, les Dogmes des Sacramentaires par les ſoins de Zuingle; & enſuite de Zuinglienne, elle ſe fit Calviniſte.

Cette ville, que les Romains nom-

moient *Tigurum*, eſt une des plus conſidérables des treize Cantons, ſoit pour ſa beauté, ſoit pour ſa puiſſance. On peut dire qu'elle eſt dans une ſituation agréable, ſur le doux penchant de deux collines, à l'iſſue d'un beau lac, qui dégorge de la riviere de Limat, & partage la ville en deux parties inégales, jointes enſemble par deux ponts de bois. Le plus grand qui eſt vers le milieu de la ville, près de l'Hôtel de Ville, eſt aſſez large pour ſervir de promenade, & de marché pour les fruits & les herbages. L'autre, placé plus haut, eſt tout couvert, de ſorte qu'on peut s'y promener commodément à l'abri des injures de l'air.

Les rues de Zurich ſont propres, & les maiſons aſſez bien bâties, ſans être magnifiques. La ville eſt fortifiée à la moderne, avec de larges foſſés, revêtus de pierres de taille. Entre les bâtimens publics qu'on voit dans la grande ville, qui eſt à la droite de la Limat, le plus conſidérable eſt le grand Temple, qu'on nomme *Groſſ-Munſter*, ou le Temple de S. Félix & S. Régula, à cauſe de ces deux Martyrs de la Légion Thébaine, dont on a cru que les os y étoient enſevelis, & pour leſquels les anciens habitans avoient une grande vénération. La ſtructure de ce Temple eſt aſſez ſimple: ſes deux tours ou clochers ſont ce qu'il y a de plus remar-

quable. Celui où ſont les cloches eſt couvert de cuivre.

Quand la ville de Zurich embraſſa la Réformation, on retint le nom & les revenus des Chanoines ; de ſorte que le Doyen & le Chapitre y ſont toujours corps. Ils poſſédent ſur ce pied les mêmes biens qu'ils poſſédoient avant la réformation, & ils ont de quoi vivre largement ; auſſi ſont-ils chargés d'un grand travail, car le moins qu'ils prêchent c'eſt une fois le jour ; & aſſez ſouvent ils prêchent deux ou trois fois. Quelques-uns de ces Chanoines ſont Paſteurs, d'autres Profeſſeurs, & d'autres Adminiſtrateurs de cette Egliſe ou des pauvres.

Un autre édifice conſidérable du même quartier, eſt la Maiſon de Ville. Elle fut bâtie à neuf en 1694, au bord de la Limat, ſur les fondemens de l'ancienne, qui furent trouvés bons & ſolides : on n'a rien épargné pour l'embellir. L'édifice eſt d'une belle ſymétrie, & en belles pierres de taille, très-bien travaillées. Le portail où l'on monte par un perron de quatre ou cinq marches, eſt conſtruit de marbre noir, & ſes colonnes poſent ſur des baſes de fonte.

Tout ce que l'art & l'induſtrie des Sculpteurs en pierre & en bois, des Peintres, & des Ouvriers en plâtre étoit capable de produire, a été employé à l'ornement de

cet édifice. Dans le premier veſtibule on voit deux grands tableaux, qui repréſentent toutes les eſpeces de poiſſons du Lac & de la Limat; & ſi l'on entre dans les chambres, on trouve divers autres tableaux & des luſtres magnifiques chargés de très-belles figures, qui repréſentent les Héros des Républiques anciennes, avec ceux de la Suiſſe.

Près du pont d'en-haut eſt une Egliſe nomée Waſſer-kirch, c'eſt-à-dire, l'*Egliſe de l'eau*, ainſi appellée parce qu'elle eſt ſur le bord de l'eau. On y a mis une Bibliothéque publique, aſſez bien fournie de livres imprimés & de manuſcrits. Au deſſus eſt une ſalle, qui tient toute la longueur & la largeur du Temple, & dont on a fait le cabinet des raretés. On y voit une quantité ſurprenante de diverſes merveilles de la nature & de l'art, rangées dans un bel ordre, & diſtribuées dans des eſpeces d'armoires. On y trouve même de grande Cartes manuſcrites du Canton de Zurich, & de quelques autres, & qui paſſent pour être très exactes.

La petite ville, qui eſt ſur la gauche de la Limat, n'a pas moins de bâtimens publics. On y voit le Temple nommé *Frawen-Munſter*, c'eſt-à-dire, le Monaſtere des Dames, parce que c'étoit une Abbaye Royale de Dames, ou de Religieuſes nobles, fondé en 853, par Louis le

Germanique, fils de Louis le Débonnaire, qui y établit pour premiere Abbeſſe ſa fille Hildegarde, & la dota de grands biens. Il donna même à cette Abbaye des droits conſidérables, comme ceux de battre monnoie, d'avoir juriſdiction ſur la ville, de nommer le Préſident & tous les aſſeſſeurs du Tribunal de Juſtice. Louis le Germanique ne ſe réſerva que le haut Domaine, la Souveraineté & la protection ou Avouerie du Monaſtere de Thureg ou Turic, que l'on a enſuite prononcé Zurich; & ce nom de Turic ſe trouve dans les actes les plus anciens.

Ce Monaſtere, dont les revenus ſont entre les mains d'un Adminiſtrateur, a été converti en un Collége, où l'Etat entretient un certain nombre de pauvres écoliers, qui ſont nouris, vêtus & enſeignés gratuitement. Le Temple où l'on voit encore la ſtatue de la premiere Abbeſſe Hildegarde, avec celle de Bérold, ſon Chapelain, ſert à tenir les Aſſemblées de la Paroiſſe, & celles d'une petite Egliſe Françoiſe, que l'on a recueillie à Zurich.

A l'un des bouts de la ville on voit l'Arſenal, ou plutôt les Arſenaux; car il eſt diſtribué en pluſieurs grands bâtimens, munis de tout ce qui eſt néceſſaire pour

la guerre. On compte que l'arſenal de Zurich eſt le mieux fourni de toute la Suiſſe. Dans l'un de ces bâtimens on montre la figure de Guillaume Tell, habillée & armée à l'ancienne mode de la nation. On y conſerve l'arbalêtre, avec laquelle il abattit la pomme de deſſus la tête de ſon fils en 1307. Enfin l'on y voit l'épée & les gantelets de Lewemberg, le chef des payſans rebelles, qui oſerent aſſiéger Berne, vers le milieu du dernier ſiécle, & qui battirent cette ville avec des canons de bois faute d'autres.

On voit à Zurich un reſte de cette ſimplicité & de cette candeur des anciens Suiſſes, & même de leur humanité envers les étrangers. Leur vertu eſt ſans faſte, & l'on peut dire à la louange de ce Canton, que dans le temps du changement de Religion, il ſurpaſſa ſes alliés en déſintéreſſement; car il convertit en uſages pieux tous les revenus des Egliſes. C'eſt ce qui fait que l'on y voit un ſi grand nombre d'Hôpitaux, tous bien rentés. Mais autant l'on a pris ſoin de pourvoir ces Maiſons de Charité de revenus, autant s'eſt-on peu embaraſſé de les bâtir avec cette magnificence ſi ordinaire à tant d'autres villes, où l'on aime une charité plus brillante que ſolide. On a pris pour principe à Zurich de nourir, d'entretenir, & de

ſoulager les pauvres conformément à leur condition, ſans ſe mettre en peine de les loger en princes.

Chacun ſait qu'en 1518, Zuingle fut appellé à Zurich par le Prevôt & les Chanoines de cette ville, pour y exercer l'emploi de Prédicateur de la grande Egliſe. Il continua à prêcher & diſputer contre les Dogmes de l'Egliſe Catholique.

La premiere diſpute tenue en 1523, fut ſuivie d'une ordonnance, qui encouragea Zuingle à prêcher comme il avoit commencé : la deuxieme, tenue dans la même année, fit abolir la Meſſe & le culte des images : la troiſieme, tenue en 1524, ne fut pas moins favorable à Zuingle ; & perſonne ne s'étant préſenté de la part des Catholiques pour la quatrieme diſpute, qui avoit été indiquée, on procéda enfin tout de bon à la Prétendue Réformation. Zuingle perſuada aux Religieuſes, auſſi bien qu'aux Religieux & aux Prêtres de ſe marier. Ainſi fut abolie la Religion Catholique dans la ville de Zurich, & dans tout le Canton.

Les habitans de Zurich paſſent pour être fort curieux : ils aiment le travail, ſont induſtrieux ; & il n'y a point de ville dans la Suiſſe où l'on trouve plus de monumens de l'Hiſtoire du pays. Ceux qui ne ſont point Gens de Lettres, s'appliquent au négoce. Leur principale manu-

facture eſt celle du Creſpon, qu'ils envoient par-tout, par le moyen de la Limat, qui communique avec le Rhin par l'Aar, dans laquelle elle ſe jette à 6 ou 7 lieues de-là.

Ils avoient imité le Canton de Lucerne, & s'étoient fait eux-mêmes Canton en 1351. Leur ville étoit Impériale, & n'avoit jamais fait partie de la domination de la Maiſon d'Autriche. Cependant à ſon occaſion il s'alluma une guerre entre les Autrichiens & les Cantons. Elle avoit déja fait alliance avec les deux cantons d'Uri & de Schwitz; & quoiqu'Albert d'Autriche eût en général fait beaucoup de mal à tous les Suiſſes, & en particulier à ceux de Zurich, cependant il n'avoit jamais pu les détacher de l'Empire. Les Bourgeois de Zurich s'allierent avec les villes de Conſtance & de Saint-Gall, & avec la ville & l'Evêque de Baſle. Fortifiés par ces alliances ils devinrent reſpectables aux nobles, qui n'oſerent plus les attaquer à force ouverte.

Le lac de Zurich eſt aſſez long, mais étroit. Sa longueur eſt d'environ neuf lieues; mais il n'en a qu'une dans ſa plus grande largeur. Il s'étend du ſeptentrion au midi, & tant ſoit peu du côté de l'orient, principalement à ſa partie ſupérieure. Il fait à peu près la figure d'un arc; & il eſt formé par la Lint, qui y entre

au-deſſous de Grinaw, & en ſort à Zurich ſous le nom de Lindmatt, ou Limat. Il eſt partagé en deux parties par une langue de terre, qui avance & forme une eſpece de promontoire, ſur lequel eſt ſituée la ville de Rapperſchweil. La partie depuis l'embouchure de la Lint juſqu'à Rapperſchweil, s'appelle le *Lac ſupérieur*; & l'autre, depuis Rapperſchweil juſqu'à Zurich ſe nomme le *Lac inférieur*, ou le *Lac de Zurich*. Il eſt abondant en diverſes ſortes de poiſſons, dont quelques-uns ſont inconnus ailleurs.

On trouve encore dans ce Canton *Gruningen* & *Griffenſée*, petites villes, chacune avec un château; *Kybourg*, que ceux de Zurich eurent en 1424, de l'Empereur Sigiſmond, & qu'ils acheterent en 1452, par le Traité de Conſtance; *Egliſaw*, ſur le Rhin; *Wœdiſchwil*; *Andelſingen*, ſur la riviere de Tur; *Lauffen*, au-deſſus des cataractes du Rhin; *Bulac*; *Regensbourg*, ancienne Baronie; le Bailliage de la *Province Libre*, donnée aux Suiſſes par l'Empereur Sigiſmond. Les villes de *Winterthur* & de *Stein* ſur le Rhin, ſont ſous la protection de Zurich, & ſe gouvernent par leurs loix.

§. II. *Le Canton de Berne.*

Ce Canton eſt ſitué à l'oueſt de Zurich,

entre le Canton de Soleure & l'Evêché de Baſle au nord, le lac de Genève & le Valais au midi ; c'eſt le plus grand & le plus puiſſant de tous les Cantons. Il contient près du tiers de la Suiſſe, & a ſoixante & douze Bailliages. Il peut armer plus de ſoixante mille hommes pour ſa défenſe. On le diviſe en Pays allemand, & en Pays roman. Le Pays allemand, qui renferme pluſieurs contrées & trois cens Paroiſſes, a pour capitale, *Berne*, qui l'eſt auſſi de tout le Canton. Elle eſt ſituée ſur une longue preſqu'iſle formée par la riviere d'Aar. Berchtold V, dernier Duc de Zeringhen, la fonda l'an 1191, & l'appella *Berne*, à cauſe d'un ours qu'il prit, dit-on, à la chaſſe, à l'endroit où il vouloit commencer l'ouvrage.

La ville de Berne eſt aſſez longue ; mais peu large. Sa longueur eſt d'une petite demie-heure de chemin ; mais pour ſa largeur, elle ſuit la forme de la preſqu'iſle qu'elle occupe, qui eſt au commencement ſi étroite qu'elle ne forme qu'une rue, puis en s'élargiſſant elle en forme trois, enſuite cinq, & enfin trois. Il eſt vrai que les rues y ſont larges, ſurtout celle du milieu, qui a encore l'avantage d'être coupée par un beau ruiſſeau d'un bout de la ville à l'autre. Outre cet avantage, Berne peut être regardée comme une des plus belles villes, des plus

propres & des plus commodes de toute la Suiſſe & des environs. Les maiſons y ſont toutes bâties de pierres de taille, à la réſerve d'un petit nombre dans les extrémités; & toutes ont des portiques un peu étroits, ou des arcades ſur le devant, avec un beau pavé auſſi de pierre de taille, où l'on peut aller d'un bout de la ville à l'autre, à l'abri des injures de l'air; & ces devans de maiſons ſont pour la plupart garnis de boutiques. Quant à la ſituation, le terrein s'éleve fort ſenſiblement dès la porte de Zurich, qui eſt à la pointe de la preſqu'iſle, environ trois à quatre cens pas; mais après cela il eſt aſſez uni, du moins la pente en eſt inſenſible. La ville eſt fort élevée au-deſſus de l'Aar, qui coule à ſes trois côtés dans un lit profond & rapide; ainſi elle eſt fortifiée de ces trois côtés par la ſeule nature. Du quatriéme côté, qui eſt celui du couchant, on y a fait deux rangs de foſſés avec des ramparts à la moderne; mais comme il y a long-temps que les Bernois jouiſſent d'une paix profonde, & qu'ils ont une entiere confiance dans la fidélité de leurs ſujets, ces ramparts ſont aſſez négligés, & n'ont guère d'autre uſage que de ſervir de promenade. La porte par où l'on entre dans la ville de ce côté-là, eſt appellée par les Allemans, la porte S. Chriſtophe, & par les François la porte de Go-

liath, parce qu'on voit dans une grande niche qu'on a pratiquée, un coloſſe de bois ou ſtatue extrêmement grande, armée d'épée & de pique, que les uns prennent pour un S. Chriſtophe, & les autres pour Goliath. C'étoit autrefois dans la principale Egliſe une ſtatue de S. Chriſtophe; mais les Prétendus-Réformés l'en ayant ôtée, lui donnerent une épée & une pique, pour en faire un Goliath. Vis-à-vis eſt une fontaine où l'on voit une ſtatue de David avec une fronde.

On remarque à Berne le grand Temple, qui fut fondé l'an 1421, avec un aſſez beau clocher, qui eſt demeuré imparfait, quoiqu'il ſoit d'une hauteur conſidérable: du ſommet on a la vue ſur toute la ville & ſur la campagne des environs, qui eſt fort agréable. Au bas du clocher eſt la grande porte, qui a un large veſtibule, où l'on voit le dernier jugement repréſenté en bas relief.

A côté de ce Temple eſt une des belles terraſſes qu'on puiſſe voir, & d'où l'on a une très-belle vue. Comme le terrein étoit étroit en cet endroit-là, & formoit une coline fort élevée, dont la pente étoit roide, & la deſcente rapide; on a trouvé à propos de la revêtir de trois côtés d'épaiſſes murailles, de plus de cent pieds de haut; enſuite on a comblé le terrein d'entre-deux juſqu'au niveau du Temple.

Cet ouvrage fut commencé en 1334, & c'eſt aujourd'hui l'une des plus belles places de Berne, où l'on ſe promene à l'abri du ſoleil, ſous pluſieurs rangs d'arbres, qu'on y a plantés. Aux deux côtés on a conſtruit un eſcalier de bois couvert pour deſcendre dans une eſpece de fauxbourg, qui eſt ſur le bord de la riviere.

Un peu au-deſſus du Temple, on trouve le Collége, où l'on enſeigne la jeuneſſe, qui ſe deſtine au miniſtere de la Communion Réformée. C'étoit autrefois un Couvent de Cordeliers. On y a fait de grandes réparations, & on l'a changé en une Ecole illuſtre. Il y a huit Profeſſeurs, qui enſeignent réguliérement les Langues & les Sciences néceſſaires à un Miniſtre. C'eſt dans ce Collége qu'on trouve la Bibliothéque, qui eſt fort belle, & qui a été enrichie de celle de Bongars, dont les héritiers ont fait préſent à la ville, pour être rendue publique. On y voit outre les Livres imprimés, qui ſont en grand nombre, quantité d'anciens manuſcrits ſur toutes ſortes de matieres. C'eſt auſſi dans ce lieu que l'on conſerve les dépouilles & la tente de Charle le Hardi, dernier Duc de Bourgogne. Ces dépouilles conſiſtent en pluſieurs tapis magnifiques, relevés en broderie d'or, avec les armoiries de ce Prince. On voit auſſi dans la Bibliothéque de Berne les tableaux de pluſieurs

grands hommes, particuliérement celui du Roi Henri IV, donné par ce Prince, ceux des Avoyers de Berne, &c. A côté de la Bibliothéque, eſt un cabinet de raretés, où l'on ramaſſe grand nombre de curioſités de la nature & de l'art.

Outre le grand Temple, il y en a quatre autres où l'on prêche; celui de Nidek, au bas de la ville; celui de l'Hôpital, à l'extrémité oppoſée; celui des Dominicains, & celui de l'Iſle, où les malades ſe rendent pour faire leurs dévotions. Le Temple des Dominicains eſt remarquable, parce que ce fut dans ſon enceinte & à ſes côtés que ſe paſſa la ſanglante tragédie des Jacobins, qui furent brulés à Berne l'an 1509. Ce Couvent a été changé en un Hôpital. Ce qu'on appelle l'Iſle, étoit auſſi un Couvent de Religieuſes du même Ordre, qui a été changé en une Infirmerie, pour l'uſage des pauvres malades du pays.

La Maiſon de Ville eſt bâtie à l'antique. On y monte par un perron double fort exhauſſé. A côté de cette Maiſon eſt la Chancellerie & l'Imprimerie.

L'Arſenal eſt beau & grand, & l'un des mieux fournis de la Suiſſe. On y montre les armes de Berchthold V, fondateur de Berne.

Le commerce n'étoit pas fort grand à Berne, avant l'arrivée des François réfugiés,

giés, qui s'y retirerent après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Mais comme le nombre en eſt devenu conſidérable, ils ſe ſont aſſociés avec les Bourgeois négocians ; & quelques-uns y ont introduit des Manufactures d'étoffes.

La riviere d'*Aar*, qui environne la ville de trois côtés, fournit du poiſſon aſſez bon, & en quantité. Outre cet uſage, elle ſert encore au commerce, étant navigable de Berne juſqu'au Rhin. Elle eſt fort rapide & dangereuſe, à cauſe des rochers, qui ſont cachés ſous l'eau en quelques endroits, & incommode par les tours & détours qu'elle fait aux environs de cette ville.

Les autres lieux remarquables du Canton de Berne, ſont *Bruck*, petite ville ainſi nommée d'un pont qu'elle a ſur l'Aar. *Windiſch* n'en eſt pas éloignée. Ce n'eſt aujourd'hui qu'un village ; mais autrefois c'étoit une ville conſidérable nommée *Vindoniſſa*, qui a été le premier ſiége de l'Evêque de Conſtance. *Araw ; Lentsbourg ; Wangen ; Zoffingen*, ville qui a des priviléges particuliers ; *Laupan*, célebre par la bataille de 1336, contre la nobleſſe du pays ; *Thun*, ville ſur un lac ; *Arberg ; Erlach ; Burgdorff*, qui étoit la réſidence des anciens Ducs de Zeringhen ; *Hallwyl ; Morat ; Wimmis ; Underſewen ; Frutingen ; Koenigfelden*, autrefois Ab-

baye conſidérable de Filles, où l'on trouve beaucoup de tombeaux de la Maiſon d'Autriche.

A une demi-lieue de Bruck, eſt le château d'*Habsbourg*, plus conſidérable par ce qu'il a été, que par ce qu'il eſt à préſent. Au XIII^e^ ſiécle il ſervoit de réſidence aux Comtes d'Habſbourg, titre originaire de l'auguſte Maiſon d'Autriche. Rodolphe d'Habſbourg, que ſon mérite fit parvenir en 1273 à la dignité impériale, étoit de cette Maiſon, branche cadette des anciens Comtes d'Alſace & des Ducs de Lorraine : cette branche poſſédoit de grands domaines dans la Suiſſe. Le bâtiment de ce château eſt modeſte, & répond à la ſimplicité de ces anciens temps ; mais la vûe en eſt admirable, & découvre une grande étendue de pays. Un Ecrivain moderne rapporte, que le Comte de Trautmansdorff, Ambaſſadeur de l'Empereur en Suiſſe, eut la curioſité d'aller voir ce château ; & que dès qu'il fut à la porte, il ſe mit à genoux, & baiſa dévotement cette terre de bénédiction, qui avoit ſervi de berceau aux ancêtres de l'Empereur ſon maître.

Le pays Roman, ou de *Vaud*, qui étoit autrefois aux Ducs de Savoye, ſur leſquels les Suiſſes s'en emparerent après la défaite du Duc de Bourgogne, auquel ces Princes étoient unis ; produit beau-

coup de vin, & contient auſſi pluſieurs Bailliages. On y trouve cent cinquante Paroiſſes, avec quelques villes, dont les plus remarquables ſont, *Lauſanne*, bâtie ſur trois collines, ville autrefois Impériale, & la principale de ce pays, & ſituée dans un terrein fort rude, à une demi-lieue du lac de Genève. Son Collége & ſon Egliſe de Notre-Dame ſont ce qu'elle a de plus beau. Elle avoit autrefois un ſiége épiſcopal ſuffragant de Bezançon; mais depuis la Prétendue-Réforme, il a été transféré à Fribourg. *Avanche* ou *Wiflifpurg*, en allemand, autrefois la premiere, la plus conſidérable, & la plus ancienne ville de la Suiſſe, n'eſt plus aujourd'hui qu'un aſſez méchant bourg. *Nyon*, ville ancienne; *Vevay*, aſſez bonne ville; *Morges*, au nord du lac de Genève; *Yverdon*, ſur le lac de Neuf-Châtel; *Aulbonne*, *Coſſonay*; *Aigle*, vers le Valais, où il y a de bonnes Salines, &c.

§. III. *Le Canton de Lucerne.*

Le Canton de Lucerne enclavé entre ceux de Berne, de Zug & d'Underwald, peut mettre quinze ou ſeize mille hommes ſous les armes, & contient quinze Bailliages : c'eſt le plus fort des Cantons Catholiques. On y remarque principalement *Lucerne*, capitale, ſituée au pied d'une haute montagne, à l'extrémité d'un

lac de même nom, ſur la riviere de Ruſſ, qui la diviſe en deux parties inégales. Il y a ſur le lac une tour, où l'on allumoit autrefois un fanal, ou une lanterne (*Lucerna*;) & c'eſt de-là que l'on croit qu'eſt venu le nom de cette ville. Elle eſt aſſez marchande, une des plus jolies de la Suiſſe, & la premiere des Cantons Catholiques. Le Nonce du Pape y fait ordinairement ſa réſidence. *Williſaw*, *Kuſnac*, *Capen*, *Halſt*, *Volhauſen* & *Munſter*; *Sempach*, fameux par la bataille de 1386 qui aſſura la liberté à la Suiſſe. *Surſee*, ſous la protection de Lucerne, auſſi-bien que *S. Urbain*, célebre Abbaye. *Habſpurg*, différent du château de même nom, qui eſt dans le Canton de Berne.

§. IV. *Le Canton d'Uri.*

Ce Canton, qui eſt entiérement Catholique, eſt ſitué dans les Alpes, entre les Griſons & la vallée de Livinen. Il appartenoit autrefois à l'Abbaye des Dames de Zurich, à qui Louis le Germanique en fit don, en faveur d'Hildegarde ſa fille, qui en étoit Abbeſſe; il paſſa enſuite aux Abbés de Wettingen. Les habitans ſe racheterent, & ſe mirent ſous la protection de l'Empire. Ils y vécurent tranquillement tant que le gouvernement des Ducs d'Autriche fut équitable; mais ils prirent les armes dès qu'on voulut attaquer leurs

priviléges. Le Téſin, qui coule vers l'Italie, y a ſes ſources, au pied du Mont S. Gothard. Il n'y a de remarquable qu'*Altorf*, gros & beau bourg, près du Ruſſ, qui pourroit paſſer pour une ville, s'il étoit fermé de murailles : on y taille fort bien les criſtaux, dont on fait quelque commerce. *Bolzlingen*, petite ville, en eſt à une demi-lieue. Les habitans du Mont *S. Gothard* ſont auſſi ſujets de ceux d'Uri : ils ont néanmoins leur Conſul & leur Amman, qui ſont confirmés par ceux du pays. Ils ont même un étendard particulier, qu'ils ſont obligés de baiſſer devant celui du Canton.

§. V. *Le Canton de Schwitz.*

Ce Canton, qui eſt auſſi Catholique, eſt entre le lac de Zurich & celui de Lucerne. Il fut l'un des trois premiers qui ſe liguerent ; & c'eſt de lui que toute la Suiſſe a pris ſon nom, parce qu'il étoit le plus conſidérable des trois. Il eſt diviſé en ſix Quartiers & quatre Bailliages. On y trouve *Schwitz*, gros & beau bourg ſur la Mutta, à une lieue du lac de Lucerne. *Brunnen*, où les trois premiers Cantons jurerent leur union. *Kuſnacht*, autrefois à la Maiſon d'Habſbourg-Autriche ; *Einſidlen*, ou l'*Hermitage*, fameuſe Abbaye de Bénédictins, dont l'Abbé a la qualité de Prince. C'eſt le lieu où naquit le fa-

meux Théophraſte Paracelſe, qui au XVI^e^ ſiécle travailla à réformer la Médecine.

§. VI. *Le Canton d'Underwald.*

Ce Canton, qui ſe trouve entre ceux de Schwitz, de Lucerne, de Berne & de Glaris, tire ſon nom d'une forêt, qui le partage en deux parties. *Stantz*, gros village ou bourg, à quelque diſtance du lac de Lucerne; *Sarnen*, *Saxelen*, *Engelberg*, où eſt une Abbaye de Bénédictins, *Buchs*, *Altzellen*, *Alpen* & *Bekenriet*.

§. VII. *Le Canton de Zug.*

Canton très-petit, entre ceux de Zurich, de Lucerne & de Schwitz. Il profeſſe, comme le précédent, la Religion Catholique. Après avoir eu des Seigneurs particuliers, il vint à la Maiſon d'Autriche, qui depuis en a été dépoſſédée. Il contient ſix Bailliages. *Zug*, ſa capitale, eſt ſur un lac de même nom, qui eſt très-poiſſonneux. On y trouve encore *Saint-André*, *Humberg*, *Welchewil*, *Steinhouſe*, *Bar*, *Cham*, *Egen* ou *Egery*, *Saint-Wolfgang*. Ce Canton & les quatre précédens ſont pour le ſpirituel de l'Evêché de Conſtance.

§. VIII. *Le Canton de Glaris.*

Il n'eſt guère plus grand que celui de

Zug, & il eſt entre ceux de Schwitz & d'Uri & les Griſons. Après avoir été à des Seigneurs particuliers, qui le donnerent à l'Abbaye de Seckingen; il paſſa aux Comtes Palatins de Bourgogne, enſuite à la Maiſon d'Habſbourg, & enfin à celle d'Autriche. Les habitans de ce Canton ſont, les uns Catholiques & les autres Réformés. Les Catholiques ſont ſoumis, pour le ſpirituel, à l'Evêque de Coire. Le pays eſt diviſé en quinze Quartiers. On y trouve *Glaris*, gros bourg ſur la Lintt, à ſix lieues de Schwitz. *Schwanden*, bourg très-bien bâti, où ſe tient l'aſſemblée du Canton. *Urnen; Elm*, & *Naefels*, bourg célébre, près duquel trois cens Suiſſes défirent, en 1388, Léopold le Superbe, Duc d'Autriche, dont l'armée étoit de quinze mille hommes.

§. IX. *Le Canton de Baſle.*

Entre le Rhin, l'Alſace, le Canton de Soleure & les Villes Foreſtieres. Ce Canton, qui n'appartenoit pas à l'ancienne Helvétie, eſt de petite étendue, & ne contient que ſept Bailliages, qui tirent leur nom de leurs chef-lieux, qui ſont, *Farnſperg*, *Wallembourg*, *Hombourg*, *Munchenſtein* & *Ramſtein*. Il ne contient pas plus de 30 Paroiſſes; & quoiqu'il ſoit fertile, il n'eſt diſtingué que par la ville de *Baſel* ou *Baſle*, la plus grande, la plus

belle, la plus propre & la plus riche de toute la Suiſſe. Son commerce, ſon Univerſité, ſon Imprimerie & le Concile général qu'on y tint en 1431, la rendent auſſi fort célébre. Elle a la forme d'un amphithéâtre. Cette ville étoit avant la Réformation le ſiége d'un Evêque, qui fait aujourd'hui ſa réſidence à Porentru. L'on écrit *Baſle*, à cauſe du mot latin *Baſilea*, & de l'allemand *Baſel*, dont on veut conſerver l'analogie : d'autres néanmoins écrivent *Bâle*. Cette ville eſt conſidérable & capitale d'un pays nommé autrefois *Baſal-Chouva* ou *Baſelgow* : ce que l'on voit dans le partage du Royaume du jeune Lotaire, fait l'an 870, par ſes oncles Louis le Germanique & Charle le Gros. Depuis, par l'avantage de ſa ſituation ſur le Rhin dans un beau & bon pays, elle s'eſt accrue au point, qu'elle eſt une des plus grandes villes du Rhin, quoiqu'elle ait été détruite l'an 1356.

Sa ſituation eſt ſur le bord du Rhin, près de l'endroit où ce fleuve ayant longtemps coulé d'orient en occident, fait une courbure, & tourne ſon cours au nord, pour cotoyer la France & l'Allemagne. Baſle eſt compoſée de deux villes qui occupent les deux rives du Rhin, & ſont jointes par un beau pont. La grande ville eſt du côté de la Suiſſe, & la petite du côté de l'Allemagne, c'eſt-à-dire, à

l'orient du Rhin ; c'eſt encore en quoi il faut corriger les Cartes ordinaires, qui les placent tout au rebours. On y compte deux cens vingt rues, ſix places de marchés, & quarante-ſix belles fontaines, trente-un moulins ou bâtimens à rouages ; dont vingt-un ſervent à moudre le bled, & ſix à faire du papier. La grande Baſle a 7500 pas de circuit, neuf ou dix Egliſes, & ſept ou huit Couvens qui ſervent maintenant à d'autres uſages, qu'à ceux pour leſquels ils avoient été bâtis. La petite, ſi elle étoit ailleurs, pourroit paſſer pour une bonne ville ; mais on l'appelle petite par rapport à l'autre, qui eſt plus grande : elle a près de mille pas de circuit, & trois Couvens, avec autant de belles Egliſes, outre la Paroiſſe de ſaint Théodore. Cette ville eſt très-belle, (je veux dire Baſle toute entiere) ſoit pour la propreté & la netteté de ſes rues, ſoit pour la beauté des édifices religieux & civils, publics & particuliers. Les Princes de Bade-Dourlach s'y réfugient ſouvent, lorſque leur pays eſt expoſé aux déſolations de la guerre. Ils y ont un beau Palais.

Les Egliſes de la grande ville ſont, la Cathédrale, qu'on appelle ordinairement le Munſter, S. Léonard, S. Martin, S. Pierre, S. Jean, &c. outre divers Couvens, dont les Egliſes ſubſiſtent en leur

entier ; comme ceux des Cordeliers, des Dominicains & des Auguſtins, &c. De ces Egliſes, les quatre premieres ſont Paroiſſes ; & comme la ville a embraſſé la Réformation, auſſi-bien que tout le Canton, on célébre la cène tous les mois une fois dans chacune de ces quatre Egliſes, non pas un même Dimanche, mais ſucceſſivement : de ſorte que les occaſions de recevoir la Communion des Prétendus-Réformés ſe préſente tous les Dimanches de l'année. Il y a dans toutes ces Egliſes quantité d'inſcriptions & d'épitaphes de pluſieurs perſonnes illuſtres. On les trouve dans un Livre imprimé ſous ce titre : *Baſileenſium Monumentorum Antigrapha, à Simone Grynæo, Lignici 1602.*

La Cathédrale eſt grande & magnifique, ornée de deux beaux clochers paralleles & de même forme, qui s'élevent à côté de ſon grand portail. Dans le temple on remarque entre autres un Autel de marbre & un beau Baptiſtaire. Là eſt la ſalle où les Profeſſeurs en Théologie font leurs leçons, & où l'on donne le degré de Docteur. On trouve auſſi dans ce temple de très-belles orgues, qui ſont ornées de peintures de la main du fameux Holbein : on s'en ſert pour chanter des Pſeaumes dans le ſervice divin à la maniere des Egliſes de Hollande, comme à Berne,

&c. On voit dans cette cathédrale les tombeaux de pluſieurs perſonnes conſidérables, de l'Impératrice Anne, née Comteſſe de Hochberg, épouſe de Rodolphe de Habſbourg, premier Empereur de ce nom; de Charle l'un de ſes fils, & de pluſieurs ſavans du ſeizieme ſiécle, entre autres du fameux Eraſme. Ce grand homme aimoit le ſéjour de Baſle; & il y a fait imprimer preſque tous ſes ouvrages, auſſi-bien que ceux de pluſieurs Peres de l'Egliſe, qu'il a mis au jour. Mais comme il n'approuvoit pas la Réformation, il quitta cette ville, lorſqu'elle renonça à la Religion Catholique Romaine: cependant il y revint finir ſes jours, & y mourut l'an 1536.

Derriere cette Egliſe on a élevé ſur le bord du Rhin une magnifique terraſſe à hauteur d'appui. Là, on jouit d'une très-belle vûe, qui s'étend ſur le Rhin, ſur la petite Baſle, & ſur les campagnes voiſines. Cette place eſt ornée d'un beau plant de tilleuls, dont les branches étendues & repliées horiſontalement, font un couvert agréable de 300 pieds de circuit. On y voit du côté du Rhin la ſtatue de l'Empereur S. Henri, qui eſt de pierre.

L'Egliſe de S. Jean eſt remarquable par la ſtatue de l'Empereur Rodolphe de Habſbourg, qu'on y voit en pierre, armé & tenant d'une main le ſceptre impérial,

& de l'autre des Lettres en mémoire de l'heureuſe délivrance de la ville, qui étant aſſiégée par ce Prince l'an 1273, lorſqu'il n'étoit que ſimple Comte d'Habſbourg, lui ouvrit ſes portes lorſqu'on reçut la nouvelle de ſon élection à l'Empire, & fut ainſi la premiere Ville Impériale qui lui rendit hommage. L'Egliſe de S. Pierre eſt à l'une des extrémités de la ville. Ce qui la rend plus remarquable, eſt une place magnifique qu'il y a ſur le derriere, & qui s'étend juſques vers les murailles de la ville. On l'appelle la place de S. Pierre : elle eſt quarrée, longue de 289 pieds, & large de 155, ornée de deux belles fontaines, d'un grand nombre d'ormeaux, & de tilleuls qui forment un beau couvert, où l'on jouit d'un frais délicieux, au milieu de la plus grande chaleur. L'un des côtés de cette place eſt bordé de l'Arſenal, qui eſt grand, bien conſtruit, & bien fourni de munitions de guerre & d'artillerie. On y montre entre autres choſes, la cuiraſſe du Duc Charle de Bourgogne, ſes trompettes, ſes timballes, & ſon équipage de cheval, que les Suiſſes prirent lorſque ce Prince fut tué devant Nancy le 5 Janvier 1477.

Dans la même rue eſt le Couvent & le Temple des Dominicains, qui ſert aux aſſemblées de l'Egliſe Françoiſe. Là on voit contre une muraille du cimetiere

cette fameuſe peinture de Holbein, qui repréſente la danſe des morts, dont le deſſein eſt ſi beau, que les Peintres le vont étudier. Comme le temps l'avoit preſque à demi effacé, on l'a fait raccommoder & remettre en couleur, il y a environ quatre-vingts ans; mais les Peintres qu'on y employa, n'approcherent point de la délicateſſe & de la beauté de l'ouvrage de Holbein; c'eſt ce qui en fait regretter les traits originaux. Le Libraire J. Rod. Imhoff l'a fait graver de nouveau, & en conſéquence les eſtampes faites par le Mérian, ſont aujourd'hui moins recherchées.

L'Hôtel de Ville n'eſt pas loin de la cathédrale. Il eſt orné de diverſes belles peintures, la plupart d'Holbein. Entr'autres, on voit dans la ſalle du Conſeil, un grand tableau de la main de ce peintre, qui repréſente en huit compartimens toutes les parties de la Paſſion de Notre-Seigneur, & que divers Princes ont deſiré d'avoir pour ſa beauté. Maximilien Electeur de Baviere, en offrit à la ville juſqu'à trente mille florins d'Empire. Au dehors de l'Hôtel de Ville on voit peint à freſque le jugement dernier, où l'on a repréſenté les diables, qui, après l'arrêt prononcé, pouſſent dans les enfers les damnés, entre leſquels on remarque des Eccléſiaſtiques. Cependant elle a été faite en 1510, & ainſi avant la Réformation.

Après l'Hôtel de Ville ce qu'il y a de plus remarquable eſt l'Univerſité. Elle fut fondée par le Pape Pie II, en 1459; & depuis le retour des ſciences, elle a toujours été floriſſante & remplie de ſavans hommes en tout genre. Là ſe ſont rendus célébres les Zwinger, les Plater, les Buxtorff, les Wetſtein, les Werenfels, les Harder, les Feſch, les Battier, les Bauhins, les Bernoulli, & une infinité d'autres. Les Colléges publics ne ſont pas ce qu'il y a de plus beau. Il y en a un qui porte le nom d'Eraſme & de la Sapience, où un certain nombre de pauvres étudians ſont entretenus.

Mais il y a beaucoup de choſes curieuſes dans la Bibliothéque publique, qui eſt remplie particuliérement de grand nombre de manuſcrits, dont pluſieurs ſont très-eſtimés. On y montre ſur-tout un Livre des quatre Evangiles en grec, qui a mille an d'antiquité : les Actes du Concile de Bâle en dix volumes *in-folio ;* les Canons de l'Egliſe grecque ; pluſieurs lettres de Jean Hus, &c. L'an 1661, l'on enrichit cette Bibliothéque de celle d'Eraſme & d'Amerbach, que le Magiſtrat acheta de ce dernier. Il s'y trouva entr'autres vingt tableaux excellens de la main de Holbein; comme la figure de Jeſus-Chriſt mort, une Cène, une Lucrece, une Vénus avec Cupidon, Holbein lui-même

& ſa femme, Eraſme, Amerbach ſon ami, &c.

On dit que la ſalle de la Bibliothéque fut le lieu où s'aſſembloit le fameux Concile de Baſle, qui fut convoqué l'an 1431, & qui dura 17 ans. Comme dans ce temps l'on n'avoit point encore l'uſage de l'Imprimerie, les Prélats qui allerent au Concile y apporterent un grand nombre de Livres manuſcrits grecs & latins, & les y laiſſerent, la plupart y étant morts de la peſte.

De la grande ville on paſſe dans la petite ſur un beau pont de bois, long de 250 pas, qui ſert de promenade aux habitans, & où l'on a une très-agréable vûe ſur le Rhin. On voit à l'une des extrémités de la petite Baſle, la belle Egliſe paroiſſiale de S. Théodore, & la Chartreuſe. Il y a dans l'Egliſe de ce Couvent quantité de tombeaux des Prélats, qui moururent durant la tenue du Concile. La ville de Baſle eſt aſſez peuplée; mais elle pourroit l'être bien davantage. Il y a vers l'extrémité méridionale un grand eſpace de terrein, qui eſt occupé par des jardins. Elle eſt auſſi fortifiée à la moderne, avec des baſtions & d'autres ouvrages.

Hors de la ville de Baſle, à un quart de lieue, on voit ſur le bord de la Birs, petite riviere qui paſſe à Baſle & s'y jette dans le Rhin, une Léproſerie avec une

Egliſe. On la nomme S. Jacques. C'eſt-là que, l'an 1444, il y eut une ſanglante bataille, où ſeize cens Suiſſes combattirent dix heures durant contre trente mille François, conduits par le Dauphin de France, qui fut enſuite le Roi Louis XI. Les Suiſſes ne furent pas tant vaincus, que laſſés de vaincre & accablés par le nombre de leurs ennemis; ils périrent tous à la réſerve de ſeize, & du côté des François il y eut ſix mille hommes tués ſur la place. C'eſt ce qui engagea Louis XI, dès qu'il fut Roi, de rechercher l'amitié des Suiſſes, au lieu que ſes prédéceſſeurs les avoient négligés.

Louis XIV a fait bâtir une forteresſe à Huningue, à la vûe & à la portée du canon de Baſle. Un canonier d'Huningue s'étant aviſé, dans une réjouiſſance publique, de tirer un coup de canon à boulet, en fut très-ſévérement repris, parce qu'il avoit endommagé une des arches du pont de la ville de Baſle.

Le Gouvernement, qui eſt ariſtocratique, eſt partagé en quinze corps de métiers, de chacun deſquels on prend douze perſonnes, qui compoſent le Grand Conſeil de cent ſoixante, entre les mains duquel réſide la Souveraineté. A ſa tête ſont quatre Bourguemeſtres, & d'autres Officiers. De ce Conſeil on en tire un petit de ſoixante-quatre Conſeillers, y com-

pris les quatre chefs. Pour l'adminiſtration de la Juſtice dans les affaires civiles, chacune des deux villes a ſa Chambre à part, avec ſon Avoyer à la tête. Mais pour les affaires criminelles, elles ſont toutes portées pardevant un Juge, qu'on nomme Prevôt Impérial. Avant la Réformation il y avoit beaucoup de Nobleſſe à Baſle; mais on la chaſſa de la ville, & l'on n'en ſouffre qu'à la campagne: & ſi un Noble veut habiter dans la ville, il faut qu'il renonce à ſa nobleſſe. *Wallenbourg*, petite ville, avec un fort château; *Liechſtal*, *Bubendorf* & *Venſlingen*, ſont les autres endroits de ce Canton. *Augſt*, entre Baſle & Rheinfeld, eſt, à ce qu'on croit, l'*Auguſta Rauracorum* des anciens. Ce qui confirme cette conjecture, ſont les Médailles romaines & autres monumens qu'on y trouve.

§. X. *Le Canton de Fribourg.*

Il eſt enclavé dans le Canton de Berne, & diviſé en deux parties par la Sarine ou la Sana. Ce Canton, qui a conſervé la Religion Catholique, eſt fort peuplé, & peut mettre 18 mille hommes ſous les armes. Il contient vingt-quatre Bailliages, outre quatre autres qu'il partage avec Berne, comme nous le dirons en parlant des ſujets.

Fribourg, capitale de ce Canton, eſt

une ville aſſez forte, ſur le penchant d'une montagne, dont le pied eſt arroſé de la riviere de Sarine ou Sana. Elle fut bâtie en 1179, par Berthold IV, Duc de Zeringhen, qui fit auſſi bâtir Fribourg en Briſgaw, & lui accorda de grands priviléges. Elle vint enſuite aux Maiſons d'Habſbourg, d'Autriche & de Savoye; & enfin elle ſe rendit libre en 1477, & entra dans l'alliance des Suiſſes l'an 1481. L'Evêque de Lauſanne, ſuffragant de Beſançon, chaſſé de ſa ville par les Calviniſtes, s'y eſt retiré en 1538. *Gryers*, autrefois Comté, que les Cantons de Berne & de Fribourg acheterent & partagerent en 1554. Son terroir a de bons pâturages; & on y fait ces grands fromages, dont le commerce eſt la principale richeſſe du Canton. *Romont*, poſſédé autrefois par des cadets de la Maiſon de Savoye, mais dont le Canton de Fribourg s'empara l'an 1536. *Eſtavayer*, ſur le lac de Neufchâtel, petite ville; *Wipping*, *Montſalvens*, *Bulloz*, *Brok*, *Valdruz*, *Corbieres*, *Bellegarde*, *Plaffey*, *Montenac* & *Faoux*. *Hauterive*, célébre Abbaye, fondée en 1098, eſt près de Corbieres. On trouve auſſi, près de Fribourg, un fameux *Hermitage*, dont la Maiſon & l'Egliſe, taillées dans le roc, ſont admirées, & n'ont été finies qu'en 1708. C'eſt l'ouvrage de deux ſeuls hermites.

§. XI. *Le Canton de Solothurn, ou Soleure.*

Ce Canton, qui eſt Catholique, ſe trouve ſitué entre ceux de Berne & de Baſle. Il eſt aſſez fertile & contient douze Bailliages, & peut mettre dix mille hommes ſous les armes. Sa capitale eſt *Solothurn* ou *Soleure*, ville ancienne, bien fortifiée, & qui a de belles maiſons. La riviere d'Aar la ſépare en deux parties inégales, qui ſe joignent par un pont. L'Ambaſſadeur de France auprès des treize Cantons, y fait ſa demeure ordinaire. *Bucheggberg, Olten, Dorneck, Goſgen, Mariendorf, Bechburg, Falkenſtein, Buchen, Thierſtein & Gilgenberg :* ces bourgs ſont gouvernés par des Châtelains choiſis par le Conſeil.

§. XII. *Le Canton de Schaffhouſe.*

Il eſt au nord du Canton de Zurich, & confine avec la Forêt Noire, étant au delà du Rhin. Son terroir eſt fertile en bled, & produit d'aſſez bon vin. Il comprend dix Bailliages, & a pour capitale *Schaffhouſe*, ville aſſez jolie, avec un beau pont de pierres; le ſeul qui ſoit ſur le Rhin, les autres n'étant que de bois. Une demi-lieue au-deſſous le Rhin fait un ſaut ou une cataracte; ce qui eſt cauſe que les marchan-

diſes qui deſcendent du lac de Conſtance ſe déchargent ordinairement à Schaffhouſe. Cette ville, que l'Empereur Frédéric II avoit rendue Impériale, fut engagée depuis à la Maiſon d'Autriche; de rechef elle devint Impériale & libre par la faveur de l'Empereur Sigiſmond. C'eſt un grand paſſage pour l'Allemagne. On remarque encore *Newkirch*, jolie ville, *Halaw*, *Herbingen*, *Bargen* & *Kilchberg*. Ce Canton entra dans l'Alliance l'an 1501.

§. XIII. *Le Canton d'Appenzel.*

Dans la partie orientale de la Suiſſe, & près de l'entrée du Rhin dans le lac de Conſtance. Les Catholiques & les Réformés y formerent deux républiques indépendantes l'une de l'autre pour leurs affaires particulieres, mais réunies pour les intérêts communs. Son principal revenu conſiſte en bétail, en beurre & en fromage. Ce Canton n'a de remarquable qu'*Appenzel*, gros bourg, riche & bien peuplé; & *Heriſau*, qui eſt le lieu le plus conſidérable du quartier des Réformés. Appenzel eſt dans celui des Catholiques: il eſt ſitué ſur le Sitter, & dépendoit autrefois, auſſi-bien que ſon territoire, de l'Abbaye de S. Gal; mais les habitans ſe racheterent, & firent alliance avec les ſept premiers Cantons l'an 1457. Ils ne furent cependant entié-

rement reçus que l'an 1513 : & ce fut alors que fut formé le nombre de treize Cantons.

ARTICLE II.

LES ALLIÉS DES SUISSES.

CEs Alliés, au nombre de neuf, ſont : l'Abbé & la Ville de *S. Gal*, les *Griſons*, le *Valais*, les Villes de *Mulhauſen*, de *Bienne*, de *Rotweil*, de *Genève* ; le Comté de *Neufchâtel*, & l'Evêché de *Baſle*. On peut les partager en deux claſſes : les uns, tels que l'Abbé & la Ville de S. Gal, la ville de Mulhauſen & celle de Bienne, ſont aſſociés au corps de la nation Helvétique, dont ils font partie, ayant voix & ſéance dans les Dietes ou Aſſemblées. Les autres ſont ſimplement alliés, & n'ont pas les mêmes droits que les premiers.

§. I. *L'Abbé & la Ville de S. Gal.*

L'Abbé & la Ville de *S. Gal*, au nord d'Appenzel & à deux lieues du lac de Conſtance, ſont une ancienne Principauté. L'Abbaye, qui eſt indépendante de la ville, fut fondée dans le Turgow, par S. Gal, Gentilhomme Ecoſſois, qui, après

avoir prêché l'Evangile dans ces cantons, ſe retira dans un déſert l'an 630. Sa vertu engagea pluſieurs ſaintes ames à le ſuivre dans la retraite; & comme les Souverains ſe prêtoient alors fort aiſément aux deſirs des fondateurs & des ſupérieurs des Monaſteres, Sigebert, Roi d'Auſtraſie, donna de grands biens à cette maiſon naiſſante, qui fut érigée en Abbaye vers l'an 720. Charle-Martel, Louis le Débonnaire, & Louis le Gros en augmenterent les domaines. Ce fut l'Empereur Philippe, qui dans le XII ou XIII^e^ ſiécle donna la qualité de Prince à l'Abbé de S. Gal. La puiſſance & les richeſſes des Abbés & des Religieux, leur firent tort. Sortant des bornes de leur profeſſion, ils devinrent inquiets & querelleurs, & ils ſe ſont fait de temps en temps beaucoup d'affaires. La derniere révolution qui arriva en 1712, a preſque ruiné cette Abbaye. Sa Bibliothéque eſt nombreuſe, & l'on y trouve des manuſcrits & diverſes curioſités.

L'Abbé de S. Gal eſt aſſez puiſſant, & peut mettre vingt mille hommes ſous les armes. Il ne s'agiroit que de trouver de quoi les entretenir. Ce Prince réſide ordinairement dans un magnifique château de la petite ville de *Weil*, qui lui appartient, auſſi-bien que le Comté de Toggenbourg, depuis l'an 1469. Il envoie

dans ce pays un Gouverneur, avec un Juge pour connoître des affaires criminelles en dernier reſſort. Mais quoique les habitans du Toggenbourg ſoient ſujets de l'Abbé de S. Gal, ils ſont néanmoins Bourgeois de Schwitz & de Glaris, auxquels ils ſont obligés de fournir des troupes en temps de guerre. La ville de *Saint-Gal* eſt petite, mais propre, bien bâtie, fort peuplée & riche par le débit de ſes toiles. Elle eſt indépendante de l'Abbé, & profeſſe la Réformation depuis l'an 1530 : elle eſt pareillement alliée des Cantons. Les autres lieux dépendans de l'Abbaye de S. Gal ſont, *Roſſchach*, bourg très-commerçant, ſur le lac de Conſtance ; *Lichtenſteig*, où demeure le Gouverneur du Toggenbourg ; *Jonſchwil*, *Gams*, *Henow*, *Saint-Jean*, & la forteresſe de *Liechtenberg*.

§. II. *Les Griſons.*

Les Griſons ou Ligues Griſes occupent la partie orientale de la Suiſſe. C'eſt le pays nommé anciennement *Rhétie*. Ils ſont les Alliés les plus conſidérables des Suiſſes. Leur Pays eſt ſitué entre la Souabe Autrichienne, le Tirol, l'Etat de Veniſe & le Milanez : pays difficile & environné de montagnes. Le Rhin y a ſes ſources, auſſi-bien que l'Inn. Les Griſons ſe diviſent en trois Ligues, qui ont cha-

cune leurs Loix & leurs Juriſdictions ; ſavoir, la *Haute Ligue*, ou *Ligue Griſe*, qui comprend 28 Communautés, dont 18 ſont Catholiques, & 10 Réformées. Chaque Communauté fait un Etat particulier. La ſeconde eſt la Ligue de la *Caddée* ou de la *Maiſon-Dieu*, & la troiſiéme celle des *dix-Droitures*. Chaque Ligue a conſervé ſon indépendance pour ſes affaires particulieres ; mais la Souveraineté appartient à la Diete, où chacune envoie ſes Députés.

I. *La Ligue Griſe.*

On trouve dans la Ligue Griſe, *Ilantz*, petite ville ſur le Rhin, vers ſes ſources, dans un terroir fertile en bled, & en fort bons vins : c'eſt où ſe tient la Diete générale. Elle paſſe pour la plus élevée du pays des Griſons, qui peut avec ſes ſujets mettre 35000 hommes ſous les armes. *Diſſentis*, gros bourg, auſſi ſur le Rhin, où eſt une Abbaye de Bénédictins, qui a dans ſa dépendance pluſieurs villages. On y voit encore *Oberſaehs*, *Lugnits*, *Sewis*, *Thuſis*, petite ville, *Splugen*, peu au-deſſous des ſources du Rhin ; *Ruſſée*, & pluſieurs autres.

II. *La Caddée ou Maiſon-Dieu.*

Elle contient deux grandes vallées ; la Bregaille & l'Engadine, qui ont ſous elle pluſieurs

pluſieurs Communautés. Il n'y a de remarquable que *Chur* ou *Coire*, ſur le Pleſſur, qui, à une demi-lieue au-deſſous, ſe perd dans le Rhin, lequel dans cet endroit commence à porter bateau; & c'eſt ce qui rend Coire aſſez marchande. Les habitans y ſont fort civils: ils ont embraſſé la Réformation, depuis l'an 1529. L'Evêque, qui eſt ſuffragant de Mayence & Prince de l'Empire, ſon Clergé & quelques Catholiques font leur demeure dans l'enceinte de l'Egliſe cathédrale, où ils ont une entiere liberté. Coire eſt la ville la plus conſidérable des Griſons, & elle a été Impériale juſqu'en l'année 1498. Les lieux les plus conſidérables ſont, *Bergen*, *Tintzem*, *Stalla*, *Sutz*, *Ardetz*, *Furſtenaw*, *Tuffen*, *Alrenen*, *Caſſacria*, *Veſprano*. *Munſter*, ſur les frontieres du Tirol, eſt une Abbaye de Dames de la fondation de Charlemagne.

Haldeſtein, ſur le Rhin, au-deſſous de Coire, eſt une Seigneurie alliée des Griſons, qui n'a de remarquable que le bourg qui lui donne ſon nom.

III. *Les Droitures, ou dix Communautés.*

Ainſi nommées, parce qu'en 1470 elles s'unirent enſemble contre leurs ennemis. Elles appartenoient autrefois à la Maiſon d'Autriche, dont elles ſecouerent le joug, en s'uniſſant aux autres Griſons

l'an 1471 ; puis en 1590, avec les Cantons de Zurich & de Glaris ; en 1602, avec celui de Berne, & en 1600 avec le Valais. Elles ſont de la Communion Prétendue-Réformée. Outre *Davos*, qui eſt le principal lieu, on y trouve encore *Alſenow* ou *Belfort*, *Langwis*, *S. Pierre*, *Lanquart*, *Mayenfeld*, jolie ville ſur le Rhin, où les troupes de Maximilien I furent battues en 1499.

§. III. *Le Valais ou Evêché de Sion.*

Ce Pays eſt au ſud du Canton de Berne, & traverſé par le Rhône, qui y prend ſa ſource. La plupart des villes de cette contrée ont fait alliance avec les Cantons Suiſſes, en 1446, 1475, 1583, 1600 & 1634. Le Pays eſt fort montagneux, & l'air aſſez mal-ſain : la plupart des habitans y ſont ſujets à la fièvre & au goître. On y trouve quelques eaux minérales, & en quelques endroits la terre produit du vin & du bled. Le Valais peut mettre vingt mille hommes ſous les armes. Il ſuit la Religion Catholique, & dépend de l'Evêque de Sitten ou Sion.

Sa diviſion eſt en haut & en bas Valais : le premier, où le Rhône prend ſa ſource, au pied du mont de la Fourche, a la ville de *Sitten* ou *Sion*, ſituée ſur ce fleuve. C'eſt depuis le V^e^ ſiécle le ſiége d'un Evêque ſuffragant de Tarantaiſe, & qui étoit

autrefois Prince de l'Empire, dont il prend encore la qualité. Le Chapitre élit quatre ſujets, que l'on préſente aux Etats du Pays qui choiſiſſent un des quatre élus. Il a droit de faire battre monnoye, & il fait grace aux criminels : ſa ſouveraineté s'étend ſur vingt villes ou châteaux. On trouve dans ce Diocèſe environ 70 Paroiſſes, dont pluſieurs ſont occupées par les Prétendus-Réformés.

Leuch ou *Leucherbad*, bourg renommé pour ſes bains. *Naters*, *Goms*; *Bryeg* ou *Briga*, gros bourg qui a auſſi des bains; *Viſp*, où il y a des mines de criſtal; *Siders*, connu par ſes bons vins & ſon ſafran; *Arnen*, gros bourg. Le *Mont S. Bernard* eſt une haute montagne qu'il faut traverſer pour entrer en Savoye. Le *Mont de la Fourche* eſt au levant, & c'eſt au pied de cette chaîne de montagnes que le Rhône prend ſa ſource : on le nomme de la Fourche, à cauſe de deux pointes fort élevées en maniere de fourche.

Le bas Valais, ſujet du haut, & où l'on parle ſavoyard, contient *Martinach*, ou *Martigny*, ſur la petite riviere de Dranſe. C'étoit autrefois une ville conſidérable, & l'on y a trouvé quelques Inſcriptions qui ſont des marques de ſon antiquité. Elle avoit pour garniſon la Légion Thébaine, dite la Fulminante, dont S. Maurice étoit le Chef; & qui fut pre-

mierement décimée, & enſuite toute taillée en pieces pour avoir refuſé d'aſſiſter aux ſacrifices des Païens. Cette ville ſervoit autrefois de réſidence à l'Evêque de Sion; mais depuis que cet Evêque n'y ſiége plus, la ville eſt devenue bourg. Celui de *S. Moritz*, ou *S. Maurice*, ſur le Rhône, où eſt une Abbaye, fait voir auſſi quelques reſtes d'antiquités: l'Abbaye eſt de Chanoines Réguliers, & fut fondée vers l'an 522 par Sigiſmond, Roi de Bourgogne. *Ardon*, ſur une riviere de même nom; *Salion* & *Entremont*.

§. IV. *La ville de Mulhauſen.*

Cette petite ville, ſituée en Alſace, dans le Suntgau, ſur la riviere d'Ill, étoit autrefois ſous la dépendance de l'Evêque de Straſbourg. Elle s'en affranchit en 1261, & fut enſuite Ville Impériale. Dès l'an 1464, elle fit alliance avec les ſept anciens Cantons, & obtint en 1506 la Bourgeoiſie de Baſle. Depuis 1515, elle eſt alliée de tous les Cantons Suiſſes; mais plus particuliérement unie avec les Cantons Proteſtans, ayant embraſſé la même réforme.

§. V. *La ville de Rottweil.*

Rottweil, ſituée dans la Souabe, vers la ſource du Neckre, entra dans l'alliance des Suiſſes en 1463: ce qui a été confirmé & renouvellé en 1519, ſans préjudi-

ce néanmoins de ce qu'elle devoit à l'Empire. Mais en 1632, elle ſe donna aux Ducs de Wirtemberg.

§. VI. *La ville de Bienne ou Biel.*

C'eſt une fort petite ville ſituée au ſud-oueſt de Soleure, & au nord-oueſt de Berne, ſur un petit lac, auquel elle donne ſon nom, & qui ſe décharge dans la riviere d'Aar. Elle ſuit la religion Prétendue-Réformée. Le Maire de *Bienne* eſt nommé par l'Evêque de Baſle, qui a des prétentions ſur cette ville. Elle fit alliance avec le Canton de Berne en 1352, 1367 & 1397. Les Biennois furent reçus bourgeois de Berne en 1503; & en 1547 ils firent alliance avec tous les Cantons. *Bonneville* eſt ſituée auſſi ſur le lac de Bienne.

§. VII. *La ville de Genève.*

Cette ville eſt riche, forte, marchande & bien peuplée. Le Rhône qui la traverſe au ſortir du lac de Genève, la diviſe en deux parties inégales, dont la plus grande retient le nom de *Genève*. Deux ponts de bois qu'elle a ſur le Rhône la joignent avec *S. Gervais*, qui eſt au nord de ce fleuve. Cette derniere partie, qui eſt la plus petite, n'étoit autrefois qu'un fauxbourg, qui fut fermé en 1511, & compris dans la nouvelle enceinte en 1530.

La République de Genève eſt aujour-

d'hui entiérement libre & ſouveraine ; ne dépendant plus de l'Empire, dont elle relevoit autrefois ; mais elle jouit de la franchiſe du Corps Helvétique. Elle établit & fonda une Ecole, l'an 1536, après avoir aboli dans ſon territoire la Religion Catholique l'année d'auparavant. Ce premier établiſſement ne paroiſſant pas ſuffiſant, le Conſeil établit un nouveau Collége avec des Profeſſeurs en Grec, en Hébreu, en Philoſophie, & deux en Théologie, qui furent Jean Calvin & Théodore de Beze. Ce dernier fut le premier Recteur de cette Académie, dont on a depuis augmenté le nombre des Profeſſeurs.

La plus grande partie de la ville, qui eſt proprement Genève, occupe la rive méridionale du Rhône : c'eſt pourquoi elle faiſoit anciennement partie des Allobroges. Elle eſt bâtie à mi-côte d'une colline, qui s'éleve juſqu'au haut du quartier, qu'on appelle la Cité. La pente en eſt aſſez douce en certains endroits, mais rude en quelques autres. La petite ville ou Saint-Gervais, qui tire ſon nom du Patron de la Paroiſſe, eſt bâtie ſur le côté ſeptentrional du Rhône, dans les anciennes bornes de la Suiſſe. Entre ces deux parties de la Ville, le Rhône ſe partage en deux bras, & forme une Iſle de 700 pieds de long, & de 200 pieds de large,

qui eſt toute habitée. Cette Iſle ſe joint aux deux autres parties de la ville, par les deux ponts dont nous avons parlé.

La Communion Réformée & le Commerce, y ont attiré beaucoup de familles étrangeres ; & cette ville contient environ vingt mille ames. Elle eſt remplie d'anciens habitans, de Réfugiés Italiens, qui s'y rendirent de Veniſe & de Lucques dans le XVI^e^ ſiécle ; c'eſt de ce nombre que ſont les *Calandrin*, *Turretin*, *Micheli*, *&c.* Les Réfugiés François, anciens & nouveaux, en ont augmenté le Commerce. Le ſéjour en eſt agréable, ſoit à cauſe de la bonté de l'air, de la douceur du Gouvernement, & de l'abondance de toutes choſes que le Commerce y attire ; ſoit pour l'agrément qu'on y trouve dans la converſation des habitans, qui ſont généralement polis, pleins d'eſprit & portés à la gayeté. La plupart ſont doux, honnêtes & careſſans envers les étrangers ; quelques autres néanmoins ſe ſont laiſſé un peu trop aller à la fierté que leurs richeſſes leur ont inſpirée.

La Ville, qui étoit déja fort belle, ſe remplit tous les jours de beaux & de ſuperbes bâtimens, ſoit publics, ſoit particuliers. Quelques-uns même de ces derniers ne le cédent point à de ſuperbes Palais ; & l'on peut dire en quelque maniere, qu'ils ſont plus beaux qu'ils ne de-

vroient être dans une République, où il doit y avoir plus d'égalité entre les Concitoyens. On peut remarquer entre les bâtimens publics, le Temple de S. Pierre, dans le quartier de la Cité; c'étoit autrefois l'Eglise cathédrale. Il est grand, mais antique & bâti en forme de croix. On prétend que l'Evêque titulaire de Genève, qui depuis qu'il a été obligé de quitter cette ville en 1535, réside à Annecy en Savoye, y va dire une Messe basse une fois dans sa vie. On remarque dans cette Eglise, le tombeau magnifique d'Henri Duc de Rohan, qui lui fut dressé par Marguerite de Sully sa veuve. Il mourut en 1638, à Kunigsfelden. Son cœur y fut laissé, & son corps fut porté à Genève dans ce monument, où sa veuve fut mise quelques années après. On y voit aussi le tombeau de Théodore de Beze, qui mourut âgé de quatre-vingt-six ans; & la chapelle de la Princesse de Portugal, Amélie de Nassau, née Princesse d'Orange, sœur du Prince Maurice, & veuve de Don Emanuel, fils du Roi titulaire Don Antoine, laquelle mourut à Genève l'an 1628. De cette Princesse sont issues quelques Dames, qui se sont mariées à des familles du Pays de Vaud, dans le voisinage de Genève, & qui ont laissé une nombreuse postérité.

A côté de ce Temple, est une Chapelle

élevée, qui ſert d'Auditoire de Philoſophie ; & près de-là une autre grande Chapelle, où eſt l'Auditoire de Théologie, qui ſert à deux Egliſes, l'une Italienne, & l'autre Allemande. Les familles venues d'Italie à Genève dans le XVI^e^ ſiécle, ont toujours conſervé une Bourſe, & un Miniſtere, ſoit pour leur uſage, ſoit pour celui de ceux qui viennent de temps en temps d'Italie ; leur Aſſemblée ſe fait tous les Jeudis. L'Egliſe Allemande y fait auſſi ſes Aſſemblées le Dimanche & les jours de Fêtes, & ſe ſert de belles Orgues pour le chant des Pſeaumes. Outre l'Egliſe Allemande, qui eſt Calviniſte, il y en a une autre de la même Nation, qui eſt Luthérienne, & qui a été introduite dans Genève depuis peu d'années ; elle s'aſſemble dans une maiſon particuliere.

Deux autres Temples, qui ſont dans la grande ville, ſervent aux aſſemblées ordinaires : ſavoir, la Magdeléne & S. Germain. Le quartier de S. Gervais en a auſſi un autre, où l'on voit le Monument de dix-ſept Bourgeois, qui perdirent la vie lorſque le Duc de Savoye voulut ſe rendre maître de cette ville par eſcalade, l'an 1602. Ces Bourgeois combattirent courageuſement contre les Troupes de Savoye, pour la conſervation de leur patrie. On y a joint une inſcription latine, qui

marque leurs noms & leurs ſurnoms.

A quelques pas du Temple de S. Pierre, on trouve la Maiſon de Ville. On y monte par une rampe pavée de petits cailloux, & faite de maniere qu'on peut monter juſqu'au toît à cheval & en caroſſe. On voit dans ſon veſtibule, quantité d'urnes anciennes, où l'on renfermoit les os & les cendres des morts dans le Paganiſme : on les a trouvées la plupart en 1659, dans le foſſé du Ravelin de la Noue, où l'on a déterré auſſi une grande quantité de médailles & de pieces antiques, & même des inſcriptions qui font connoître la ſplendeur ancienne de Genève.

Près de la Maiſon de Ville, on voit l'Arſenal, qui eſt beau, bien entretenu, & ſuffiſamment fourni d'armes & de munitions de guerre, pour armer environ douze mille hommes. On y montre les échelles ſingulieres des Savoiſiens, leurs lanternes ſourdes, leurs pétars & autres machines qu'ils avoient préparées l'an 1602, pour ſurprendre la ville.

D'un autre côté de la ville on voit le Collége, où eſt la Bibliothéque, qui a été remiſe en bon état & augmentée conſidérablement : elle eſt fournie d'un aſſez bon nombre de manuſcrits curieux, & de diverſes raretés.

De la Bibliothéque on va voir l'Hôpital-Général, qui a été rebâti magnifique-

ment. Il y a bien des familles bourgeoiſes dans Genève, qui ne ſont pas à beaucoup près auſſi proprement logées, ſoignées & entretenues que les pauvres le ſont là.

Les machines hydrauliques qu'on y a faites, ſont encore dignes de la curioſité d'un voyageur. Ci-devant il n'y avoit qu'une fontaine ou deux dans Genève; on alloit chercher toute l'eau dans le lac ou dans le Rhône. Enfin, au bout de deux mille ans, on s'eſt aviſé de faire des fontaines dans toutes les rues, & des canaux même pour conduire l'eau dans les maiſons particulieres. Pour cet effet on a conſtruit au bord du Rhône des machines à rouages, dont un Ingénieur François, & Pariſien, a donné le deſſein, & a eu la direction. Ces machines élevent l'eau & la font tomber dans des aqueducs, d'où elle ſe diſtribue par toute la ville.

L'Iſle du Rhône eſt ornée d'une Tour antique, qu'on croit avoir été bâtie par Jule Céſar; du moins elle en porte le nom. L'an 1678, on trouva au pied de cette Tour une vieille inſcription romaine, faite par des Bateliers païens.

Il y a dans le lac une groſſe pierre, qu'on appelle la Pierre de *Neyton* ou *Niton*, c'eſt-à-dire, de Neptune. On croit que dans le Paganiſme, elle a ſervi d'Autel où l'on ſacrifioit aux Divinités des eaux. Elle eſt creuſe au-deſſus, & il paroît que

ce creux y a été formé exprès. On y a trouvé des couteaux & autres inſtrumens de ſacrifices, le tout d'airain.

Enfin Genève ſe diſtingue par ſes fortifications, qui ſervant à la défenſe de la ville, en font auſſi l'ornement & l'agrément, par les belles promenades qu'on y trouve. Les Genevois l'ont fortifiée à la moderne & avec ſoin, pour ſe mettre en état de ſe défendre vigoureuſement. Du côté de l'eau toutes les avenues ſont munies de doubles & triples rangs de paliſſades, plantées dans l'eau, & qui ne laiſſent aux bateaux qu'un paſſage étroit, pour entrer dans le port, qui eſt fermé exactement toutes les nuits, par de groſſes chaînes. Du côté de la terre, ce ſont des baſtions & autres ouvrages avec des foſſés profonds. Il y a un de ces baſtions, qu'on appelle le Baſtion de Hollande, parce qu'il a été bâti de l'argent que les Etats-Généraux envoyerent généreuſement pour le conſtruire : auſſi a-t-on eu ſoin de conſerver la mémoire de cette généroſité, par cette inſcription qu'on voit : *Ex munificentia Illuſtriſſ. & Præpot. Ordinum Fœderati Belgii.*

A l'égard du Gouvernement, l'autorité ſouveraine eſt entre les mains d'un grand Conſeil compoſé de deux cens perſonnes, quoiqu'il y ait encore au-deſſus des deux cens, l'Aſſemblée générale de la Bour-

geoiſie ; mais comme cette aſſemblée ne ſe fait que de cinq en cinq ans, l'autorité eſt proprement entre les mains des deux cens. De ce grand Conſeil on en tire un autre petit, compoſé de vingt-ſept Conſeillers ; dont il y en a ſeize qui ſont les chefs de la République, qu'on nomme Syndics. Ils ne préſident pas tous à la fois : quatre ſeulement tiennent le timon du Gouvernement durant une année, & quatre autres l'année ſuivante, & ainſi ſucceſſivement : de ſorte que le tour de chacun d'eux revient réguliérement de quatre en quatre ans. Un autre Conſeil, qui eſt celui des ſoixante, eſt établi pour examiner les affaires importantes, qui demandent du ſecret & de la promptitude. Il eſt compoſé de vingt-ſept Conſeillers, & de trente-trois perſonnes du Grand-Conſeil.

Chaque année, au mois de Janvier, on renouvelle les charges ; & toute la Bourgeoiſie aſſemblée au Temple de ſaint Pierre, élit ſes Magiſtrats, & *regrabelle* ſur ceux qui ſont en place. Il y a encore diverſes autres Chambres, pour l'adminiſtration de la Juſtice & de la Police.

La Juſtice eſt bien adminiſtrée à Genève, les vices ſévérement réprimés, & il n'y a guère de ville mieux policée. Le Peuple y eſt jaloux de ſa liberté ; & c'eſt cette diſpoſition dont quelques mauvais eſprits

abuſerent en 1707, en le portant à la révolte, lui inſinuant que les Magiſtrats le dépouilloient injuſtement de ſes priviléges. Les troubles allerent ſi loin, qu'il s'en fallut peu que les Bourgeois n'en vinſſent aux mains; mais la prudence du Magiſtrat, aidée des ſoins officieux des Députés de Zurich & de Berne, calma heureuſement tous les troubles : il en coûta ſeulement la vie à deux ou trois des auteurs de la ſédition, & le banniſſement à quelques autres. Ces troubles inteſtins s'étant renouvellés en 1733, ont été heureuſement terminés, par l'autorité & les bons offices de Sa Majeſté. On ſait que depuis Henri III nos Rois ſont les protecteurs de cette République.

Genève ſe lia plus étroitement que jamais avec le Canton de Berne l'an 1536, par un Traité de combourgeoiſie perpétuelle : & l'an 1584, elle fit alliance avec Zurich; & ces trois villes la ſolemniſerent avec beaucoup de pompe. Les Genevois l'ont renouvellée de temps en temps, ſur-tout en 1707.

La République de Genève poſſéde aux environs de ſa ville une petite étendue de pays, qui contient onze Paroiſſes, dont les principales ſont, *Seligni*, *Juſſi*, *Sacconay*, *Cartigni*, *Aunay*, *Vandœuvre* & *Cheines*.

La Réformation y fut établie par les

prédications de Jean Calvin & de Théodore de Beze, en 1535 : & c'en eſt aujourd'hui comme le centre. Ces deux Réformateurs s'y ſont rendus très-fameux. L'Evêché, qui étoit à Genève, a été transféré, comme nous l'avons déja dit, à Annecy en Savoye, qui n'eſt qu'à ſix où ſept lieues de Genève, vers le midi. Les Evêques qui en furent chaſſés l'an 1535, en étoient en partie Seigneurs temporels. Le Duc de Savoye a des prétentions ſur cette ville, ce qui a cauſé ſouvent bien des mouvemens.

§. VIII. *Comtés de Neuf-Châtel & de Vallengin.*

Le Comté de Neuf-Châtel, eſt comme la Suiſſe, un démembrement du Royaume de Bourgogne transjurane, & celui de Vallengin eſt un fief de celui de Neuf-Châtel. Cette Seigneurie, qui eſt héréditaire & indiviſible, a eu des Comtes dès le XII^e^ ſiécle, d'autres diſent dès le commencement du IX^e^. Ce Comté a paſſé en différentes Maiſons. Il vint en 1504, à la Maiſon d'Orléans-Longueville par alliance. En 1694, il échut à Madame la Ducheſſe de Nemours, Marie d'Orléans-Longueville : & à ſa mort, arrivée en 1707, il y eut des conteſtations de la part de treize concurrens qui ſe préſenterent ; mais le choix tomba ſur l'Electeur de Brande-

bourg, Roi de Pruſſe, qui en reçut l'inveſtiture des Etats de Suiſſe.

Les priviléges de ce Comté ſont beaucoup plus grands que le Pays, ou que ſes revenus; & ils y ſont maintenus par l'alliance des Suiſſes. Les habitans ſont, ainſi que leur Prince, Bourgeois de Berne & de Soleure. Le Commerce y eſt aujourd'hui aſſez conſidérable, depuis les Manufactures qui s'y ſont établies. Il y a des mines de fer & de plomb, & des carrieres de marbre : on prétend même y avoir trouvé de l'aſphalte ou du bitume, propre pour les liaiſons des bâtimens. On y recueille de très-bon vin & en aſſez grande quantité.

Les lieux les plus remarquables ſont, *Neuf-Châtel*, près d'un lac de même nom, qui a plus de ſept lieues de long, ſur deux lieues de large; mais qui diminue, & ſe deſſéche inſenſiblement. La ville eſt belle, paſſablement grande, dans une ſituation inégale, les maiſons bien bâties. Un château, qui eſt ſur la hauteur, commande la ville. Il eſt antique, & orné d'un beau Temple très-ancien. On prétend que l'un & l'autre ſont du X^e^ ſiécle. Les habitans ſont de la Communion de Genève, auſſi bien que ceux de *Vallengin*, qui n'eſt qu'un bourg, un peu au nord de Neuf-Châtel. Il en avoit été démembré anciennement; mais il a été réuni l'an 1592, par

Marie de Bourbon, Ducheſſe de Longueville, qui l'acheta du Comte de Montbeliard. On trouve encore dans le Comté de Neuf-Châtel, *Landeron* ou *Landoren*, avec quatre villages de ſa dépendance, mais qui ſont Catholiques, & du Diocèſe de Fribourg; au lieu que le reſte du pays a embraſſé la Réformation, depuis l'an 1530. Les autres endroits ſont, *Boudri*, *Saint-Aubin*, *Colombier*, *Saint-Blaiſe* & *Rochefort*.

§. IX. *L'Evêché de Baſle.*

Il en a été parlé dans le volume précédent, en traitant de l'Allemagne. Outre ſon alliance avec les ſept Cantons Catholiques, il en a une particuliere avec la France, étant d'ailleurs uni à l'Empire.

ARTICLE III.

LES SUJETS DES SUISSES.

Ils ſont au nombre de douze, ſavoir le Comté de *Baden*, le Bailliage de *Bremgarten* & de *Mellingen*, les *Provinces libres du Ruff*, le *Turgaw*, le *Rheintal*, le Comté de *Sargans*, la ville de *Raperſckweil*, les quatre *Gouvernemens d'Italie*, les trois Bailliages de *Bellinzone*, de *Valbrune* &

de *Poleſe*, les *quatre Bailliages* aux environs de Fribourg, les Bailliages de *Gaſtal* & d'*Uznach*, enfin le Comté de *Verdenberg*. Ces territoires ſont à pluſieurs Cantons en commun, ou à quelqu'un en particulier, comme on va l'obſerver. Mais auparavant il faut dire un mot du Bourg de *Gerſau*, dans le Canton de Schwitz, & près du lac de Lucerne : il mérite d'être remarqué. Ce bourg jouit de l'indépendance, & n'appartient proprement à aucun Canton.

§. I. *Le Comté de Baden, ſujet des Cantons de Berne, Zurich & Glaris.*

Baden, près du Limat, en eſt la capitale, & le lieu où les Cantons s'aſſemblent pour leurs affaires générales. Cette ville a reçu ſon nom de ſes fameux bains d'eaux chaudes, qu'on y rencontre dans un fauxbourg, & qui étoient fréquentés dès le temps des Romains; auſſi y trouve-t-on des antiquités. Baden a ſon Magiſtrat & ſon Conſeil à part, & le Bailli, que les Cantons y envoyent, a peu d'autorité dans la ville. Elle eſt devenue célèbre par le Traité de Paix qui s'y eſt conclu au mois de Septembre 1714, entre l'Empereur & la France. Après la mort des derniers Comtes de Baden, Rodolphe d'Habſbourg ſe rendit maître de ce Comté, qui étoit à ſa bienſéance; mais en 1415 les

huit anciens Cantons s'en rendirent maîtres. En 1712 il y eut guerre entre les Cantons Catholiques & les Réformés, & ceux-ci ſe rendirent alors maîtres du Comté & de la ville, & l'ont conſervé par le Traité d'Araw en 1718. Glaris, qui avoit été neutre, en poſſéde encore la huitieme partie. *Keyſerſthul ; Klingenow*, Bailliage ; *Zurzach*, gros village renommé par ſes deux belles foires ; *Wettingen*, riche Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fondée en 1227. Les habitans de ce Comté ſont partie Calviniſtes, & partie Catholiques.

§. II. *Le Bailliage de Bremgarten & de Mellingen, ſujet des mêmes Cantons.*

Bremgarten, connue par ſes papeteries, eſt une jolie ville ſur le Ruſſ, à trois lieues de Lucerne. Elle a été autrefois Libre & Impériale. Elle vint depuis aux Comtes d'Habſbourg, & enſuite aux Ducs d'Autriche. *Mellingen*, petite ville, ſur la même riviere, à une demi-lieue au-deſſous de Bremgarten, & près de Baden.

§. III. *Les Provinces libres du Ruſſ, ſujetes des huit anciens Cantons.*

Ces petites Provinces n'ont que des châteaux & des villages ſitués près du Ruſſ, au-deſſus de Bremgarten. Ces villages ſont

Meyenberg, *Richenſée* & *Aw. Muri* ou *Muren*, eſt une grande & riche Abbaye, fondée en 1026, par Radboſen, Comte d'Habſbourg : on trouve dans les archives de cette Abbaye beaucoup de titres qui regardent les Maiſons d'Habſbourg & d'Autriche.

§. IV. *Le Turgaw, ſujet des huit anciens Cantons.*

Ce pays, riche & peuplé, eſt le plus grand Bailliage de la Suiſſe. Il eſt ſitué entre le Rhin & les environs de Conſtance d'un côté, & de l'autre l'Abbaye de S. Gal. Il eſt poſſédé par pluſieurs Seigneurs qui ont baſſe juriſdiction en beaucoup d'endroits, mais ſous la ſouveraineté & la protection des Cantons, qui en ſont les maîtres. *Frawenfeld*, ſur le Murck, en eſt la capitale, & appartient aux huit anciens Cantons, de même que *Dieſſenhoven*, ſur le Rhin, entre Stein & Schaffhouſe; *Biſchoffzel*, ſur le Sitter; *Arbon*, près du lac de Conſtance. *Tannegg*, *Guttingen*, *Gotliebe*, Ordre de S. Benoît, où fut enfermé le Pape Jean XXIII en 1415, appartiennent à l'Evêque de Conſtance, de même que l'Abbaye de *Reichenaw* ou d'*Auge la Riche*, fondée au IX^e^ ſiécle dans une iſle qui eſt unie à ſon Evêché, & dont dépendent *Steckborn*, ſur le lac de Zell, *Buſnang*, *Mannebach*, *Ermantingen*, *Tri-*

beltingen, & quelques autres lieux. *Rheinaw*, Abbaye de Bénédictins, dans une iſle que fait le Rhin au-deſſous de Lauffen, eſt à ſon Abbé. *Paradies*, eſt une Abbaye de filles, à une lieue de Schaffhouſe. *Weil*, petite ville, eſt à l'Abbé de S. Gal, qui y fait quelquefois ſa réſidence, comme nous l'avons déja marqué : il poſſéde encore dans ce pays pluſieurs autres lieux moins conſidérables. *Eſchentz*, à l'Abbé de l'Hermitage. *Pfinn*, *Winſelden*, *Burglen*, & pluſieurs autres lieux, appartiennent à des Gentilshommes. *Altnaw*, eſt au Chapitre de Conſtance.

§. V. *Le Rheintal, ſujet des Cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris & Appenzel.*

C'eſt une vallée que le Rhin traverſe. *Reineck*, petite ville fort ancienne, ſur le Rhin, un peu au-deſſous du lac de Conſtance, en eſt la capitale. *Alſtetten ; Marnach ; Altſax*, Baronie qui appartient à Zurich. La partie qui eſt ſur la rive orientale du Rhin, appartient à la Maiſon d'Autriche.

§. VI. *Comté de Sargans, ſujet des mêmes Cantons.*

Sargans, petite ville, près du Sar', en eſt la capitale. *Wallenſtadt*, autre petite

ville, ſur le lac du même nom, qu'on appelle autrement, lac de Riva. *Flumsbourg*, connu par ſa fonderie d'acier. *Pfeffers*, Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, fondée vers l'an 720 : le village eſt fameux par ſes bains, qui ſont très-ſalutaires. *Ragatz*, ſur le Caming.

§. VII. *La Ville de Raperſchweil, ſujete des Cantons de Zurich, Berne & Glaris.*

Cette ville a eu autrefois des Comtes particuliers, qui eurent pour ſucceſſeurs ceux d'Habſbourg. Elle fut priſe en 1458, par les quatre Cantons d'Uri, Schwitz, Underwald & Glaris; mais en 1712 elle fut contrainte de reconnoître pour ſes ſouverains les Cantons de Zurich & de Berne, avec Glaris. Cette ville, qui eſt catholique, eſt aſſez jolie, & ſituée ſur une colline, au bord du lac de Zurich, entre l'Oberzée & le Zuriczée, qui ſont les deux parties de ce lac, ſur lequel elle a un pont de bois long de 1850 pas.

§. VIII. *Les quatre Gouvernemens d'Italie, ſujets des douze premiers Cantons.*

Ces Gouvernemens, autrefois du Duché de Milan, ſont ceux de *Lugano*, de *Locarno* ou *Lugaris*, de *Mendriſio* & de *Val-Madia*. Maximilien-Sforce, Duc de

Milan, en fit préſent aux Suiſſes l'an 1512; & François I, qui avoit des droits ſur le Duché de Milan, confirma cette donation, après la bataille de Marignan. *Lugano* eſt une bonne ville, ſur le lac de même nom, de laquelle dépendent environ 105 bourgs ou villages. *Locarno* ou *Lugaris*, eſt une jolie ville, ſituée dans une plaine fort fertile en bled & en vins très-eſtimés. Elle eſt près du lac qui fait la partie ſeptentrionale du lac Majeur; & elle n'a que vingt Paroiſſes. *Mendriſio*, autrefois de Lugano, de même que Val-Madia, a *Mendris*, bourg ou petite ville fort agréable. *Val-Madia*, a les bourgs de *Magi* & de *Gevio*. Le Canton d'Appenzel eſt le ſeul des treize qui n'a aucune part à ces Gouvernemens.

§. IX. *Les trois Bailliages de Bellinzone, de Valbrune ou Valpalenſa, & de Poleggio ou Riviere, ſujets d'Uri, Schwitz & Underwald.*

Ils étoient auſſi autrefois du Duché de Milan, & ils furent cédés en 1422 à ces trois Cantons, par les Seigneurs qui les poſſédoient, & le Duc de Milan confirma cette ceſſion. On y trouve *Bellentz* ou *Bellinzone*, ville médiocre ſur le Téſin; *Monticello*, *S. Vittorio*, *Biaſca* & *Palcopia*. Le *Valbrune*, petite ville, n'a aucun village qui mérite d'être remarqué. Le

Poleggio ou *Riviere*, a un bourg de même nom.

§. X. *Les quatre Bailliages aux environs de Fribourg, ſujets de Berne & de Fribourg.*

Ces Bailliages ſont ceux de Morat, qui fut conquis ſur la Savoye ; d'Eſchalans & de Granſon, qui le furent ſur la Maiſon de Châlons, pendant la guerre de Bourgogne ; & enfin le Bailliage de Schwartſbourg, qui fut acheté de la Maiſon de Savoye. *Morat*, petite ville, célébre par la victoire que les Suiſſes y remporterent le 22 Juin 1476, ſur Charle le Hardi, dernier Duc de Bourgogne, qui aſſiégeoit cette place, & auquel ils tuerent dix-huit mille hommes, dont on voit encore les os dans une Chapelle qui eſt près du lac de Murten. *Eſchalans*, aſſez bon bourg. *Orbe*, petite ville & ancienne, dépend de ce Bailliage : c'eſt la patrie de Viret, l'un des prétendus réformateurs de la Suiſſe. *Granſon*, petit bourg ſur le lac de Neuf-Châtel, eſt fameux par la premiere bataille que ceux de Berne & de Fribourg y gagnerent le 2 Mars 1476, ſur Charle le Hardi, Duc de Bourgogne. C'eſt là que fut trouvé le fameux diamant du Duc de Bourgogne : le Suiſſe, entre les mains duquel il tomba, le vendit un écu. Après avoir paſſé par bien des mains, on aſſure

aſſure qu'il eſt aujourd'hui dans les pierreries du Roi. Le Bailliage de *Schwartsburg*, entre les Cantons de Berne & de Fribourg, a un petit bourg de même nom, & quelques villages.

§. XI. *Les Bailliages de Gaſtal ou Gaſteren & d'Uznach, à l'orient de Schwitz & de Glaris, deſquels ils ſont ſujets.*

Ils portent le nom de leurs principaux bourgs. Les Cantons les ont achetés de la Maiſon d'Autriche. *Uznach* a une Abbaye de Religieuſes, qui peuvent toutes en ſortir pour ſe marier, excepté l'Abbeſſe.

§. XII. *Le Comté de Verdenberg, ſujet de Glaris.*

Il tire ſon nom de *Verdenberg*, petite ville ſur le Rhin, au nord-eſt de Glaris, ſur les frontieres d'Appenzel.

ARTICLE IV.

SUJETS DES ALLIÉS.

ILs ſont au nombre de cinq; ſavoir, la *Valteline*, les Comtés de *Chiavenne*, de *Bormio* & de *Toggenbourg*, & la Seigneurie de *Meyenfeld*.

§. I. *La Valteline, ſujete des Griſons.*

Cette vallée, longue de 15 lieues, fort

peuplée & aſſez fertile, eſt une ancienne dépendance du Milanez. Maximilien-Sforce, Duc de Milan, la donna aux Griſons en récompenſe de leurs ſervices : & cette donation fut confirmée depuis par le Roi François I. Ce pays a été le ſujet d'une guerre entre les François & les Eſpagnols au commencement du dernier ſiécle, parce que ces derniers vouloient ſe rendre maîtres de la Valteline. Elle ſe diviſe en trois parties ou tiers, qui ſont : Il Terzero di Spora ; Il Terzero di Mezzo ; Il Terzero di Sotto.

Le Tiers ſupérieur à la ville de *Tirano*, ſur l'Adda, dont dépendent onze Communautés : il y a auſſi *Teglio*, bourg ſur l'Adda.

Le Tiers du milieu, plus grand & plus riche, a la ville de *Sondrio*, réſidence du Chef de la Juſtice & de la Milice de la Valteline.

Le Tiers inférieur a la petite ville de *Morbegno*, ſur le Bitto, à laquelle reſſortiſſent onze Communautés, & le bourg de *Trabona*.

Les Prétendus-Réformés étoient en grand nombre dans la Valteline au ſiécle dernier ; mais les Catholiques en firent un maſſacre général en 1620, & depuis ce temps ils n'y ont plus le libre exercice de leur Religion. Les vins de la Valteline ſont eſtimés.

§. II. *Le Comté de Chiavenne ou Cléven, ſujet des Griſons.*

Il contient deux Bailliages ou Communautés, de Cléven ou de Chiavenne, & de Plurs ou Pleurs, entre les Griſons & le Milanez. *Cléven* ou *Chiavenne*, ſur le Mera, en eſt la capitale : c'eſt une ville aſſez jolie, avec un bon château qui défend l'entrée du pays. *Plurs* ou *Pleurs*, ſur la même riviere, étoit autrefois un beau & grand bourg ; mais en 1618, il fut enſeveli ſous les ruines d'une montagne qui en étoit proche, & en ſa place eſt un lac. On trouve auſſi *Riva*, ſur le lac de Côme.

§. III. *Le Comté de Bormio, ſujet des Griſons.*

Ce petit Comté, au nord du Tirol & des Griſons, où l'Adda prend ſa ſource, eſt entouré de montagnes inacceſſibles. Il ſe diviſe en cinq Communautés qui n'ont rien de remarquable que *Bormio*, ſur l'Adda, petite ville, avec un bon château.

§. IV. *Le Comté de Toggenbourg, ſujet de l'Abbé de S. Gal.*

Ce Comté, dont les habitans ſont Bourgeois de Schwitz & de Glaris, eſt ſitué à l'orient du Canton de Zurich, &

contient les bourgs de *Liechtenſteig*, de *Leutiſperg*, de *Jonſchwyl*, de *Gams*, Bailliage; & de *S. Jean*, avec la forteresſe de *Liechtenberg*. A *Wildenhaus* naquit Zuingle le premier Janvier 1484. Ce Comté, dont les habitans ſont la plupart Réformés, a cauſé de temps en temps des guerres de Religion, ſur-tout en 1712. La paix cependant ſe fit la même année avec les Cantons, & en 1718 avec l'Abbé de S. Gal : il n'y a pas eu de troubles depuis ce temps.

§. V. *La Seigneurie de Meyenfeld, aux Griſons.*

Ce petit territoire, qui eſt au nord de Coire, & aux frontieres du Tirol, a été acheté en 1509 par les Griſons, qui le poſſédent en commun, auſſi-bien que les autres Pays dont nous venons de parler. *Meyenfeld*, jolie ville ſur le Rhin, eſt dans une contrée très-fertile, ſur-tout en vins, qui ſont renommés. Pluſieurs villages en dépendent. On y profeſſe la Religion Prétendue-Réformée, & même les habitans tirent gloire de l'avoir embraſſée les premiers entre les Griſons.

CHAPITRE XI.

LES PAYS-BAS.

CARTES.

Nous n'avons pas de pays ſur lequel il y ait autant de bonnes Cartes. Fréderic de WITT, *& Pierre* VANDER-AA *ont publié les* XVII *Provinces, chacun en neuf feuilles; ce ſont des Cartes fort exactes. Celle d'*INSELIN, *qui eſt en deux feuilles, eſt fort eſtimée; elle ſe vend chez le Sieur* Jaillot. *On eſtime également celle de M.* DELISLE, *auſſi en deux feuilles. Comme elle eſt plus commune en France que les autres, c'eſt celle dont nous croyons qu'on peut ſe ſervir.*

LEs peuples qui habitoient entre la Seine, la Marne, le Rhin & l'Océan, furent connus des anciens ſous le nom de Belges. Ils paſſoient pour les plus braves d'entre les Gaulois. Les Belgs étoient alors beaucoup plus étendues qu'ils ne ſont aujourd'hui. Nous ne comprenons à préſent ſous ce nom, que ce qu'on a depuis appellé *Pays-Bas* ou *les dix-ſept Provin-*

ces. Ces pays, après avoir été gouvernés par leurs propres chefs & ſuivant leurs loix particulieres, furent pour la plupart ſoumis aux Romains. Les Francs qui vinrent enſuite, les attaquerent & les ravagerent vers le milieu du III^e^ ſiécle. Enfin ils s'en rendirent maîtres & s'y établirent au commencement du V^e^. Ce fut là proprement le berceau de notre Monarchie. Ces Provinces demeurerent ſous la domination de nos Rois, pendant la premiere race, & juſqu'au milieu de la ſeconde. Sous les derniers deſcendans de Charlemagne, la foibleſſe des ſouverains & l'ambition des grands ſeigneurs, donnerent lieu à pluſieurs démembremens. Alors ſe formerent tous ces petits ſouverains de *Hollande*, de *Flandre*, de *Brabant*, & quelques autres, dont les Etats, par ſucceſſion de temps, par guerres ou par alliances, ſont tombés au pouvoir de la derniere Maiſon des Ducs de Bourgogne; d'où, par la faute de Louis XI, ils ſont entrés dans la Maiſon d'Autriche, par le mariage de Marie de Bourgogne, avec l'Archiduc Maximilien, qui a depuis été Empereur. Charle-Quint, qui devint maître de ces Provinces, les gouvernoit en pere: Philippe II les gouverna en tyran. Cette conduite, ſi peu convenable à des peuples, qui ont toujours fait parade d'une liberté plus imaginaire que réelle,

donna lieu à des ſoulévemens, qui commencerent en 1565. Ils occaſionnerent l'Union d'Utrecht, faite en 1579. Union qui eſt la baſe de ce que nous appellons *Provinces-Unies des Pays-Bas*. Dans leur ſéparation ils furent aidés par la France, l'Angleterre & les Princes Proteſtans d'Allemagne. En 1609, Henri IV, Roi de France, leur procura une tréve avantageuſe avec l'Eſpagne, & Louis XIV leur fit obtenir l'indépendance au traité de Munſter, en 1648. Ils en eurent de la reconnoiſſance pendant 20 ans, c'eſt-à-dire juſqu'en 1668, ce qui eſt encore beaucoup. C'eſt proprement à ce Traité que doit commencer l'Hiſtoire & même la Géographie des ſept Provinces-Unies, comme Etat Souverain & indépendant.

Cependant pour ne pas manquer à l'hiſtoire, il faut dire que Charle-Quint ne forma le corps des dix-ſept Provinces, que par ſucceſſion de temps. En 1527, Henri de Baviere, Evêque d'Utrecht, lui fit donation de la Seigneurie de cette ville & de ſon territoire; il eut la même année celle d'Over-Yſſel; celle de Friſe lui vint l'an 1528; Groningue & les Ommelandes en 1536. Enfin l'an 1543, il s'empara de la Gueldre & du Comté de Zutphen, après la mort de Charle d'Egmont. Ainſi l'Empereur Charle n'eut de ſes peres que treize Provinces des Pays-

Bas : ſon induſtrie ſut lui acquérir les autres.

Pour faire donc une juſte diviſion de ces Provinces, il faut les partager en trois branches ; ſavoir, les *Provinces-Unies des Pays-Bas ;* les *Pays-Bas Autrichiens*, nommés autrefois *Pays-Bas Eſpagnols :* & les *Pays-Bas François.* Comme nous donnons la deſcription des derniers au tome V de cet ouvrage, qui contient la Deſcription de la France, il ne nous reſte à parler que des deux premiers. Nous commencerons d'abord par la diviſion Eccléſiaſtique.

Diviſion Eccléſiaſtique des Pays-Bas Catholiques.

Les Pays-Bas Catholiques, qui avoient reçu l'Evangile peu de temps après les Gaules, avoient été ſoumis aux Archevêques & aux Evêques des Gaules ou de la France ; mais Philippe II, Roi d'Eſpagne, qui vouloit même ſe rendre indépendant des autres Couronnes, quant au ſpirituel, ſollicita auprès du Pape l'établiſſement de nouveaux Archevêchés & Evêchés.

Les Archevêchés que l'on établit pour lors furent :

Utrecht, Cambrai, Et Malines. } Tous érigés en 1559.

Le Pape Paul IV, en érigeant ces Métropoles, leur aſſigna à chacune, un certain nombre de ſuffragans.

UTRECHT, eut pour ſuffragans, les Evêchés de :

Deventer, *Leuwarden*,
Groningue, *Middelbourg*.
Harlem,

Qui furent érigés la même année 1559. Mais ils ne ſubſiſterent pas long-temps. Les Provinces-Unies en 1579, ſous la domination deſquelles ces villes ſont ſituées, ayant adopté la Religion Prétendue Réformée, l'Archevêque d'*Utrecht*, & ſes cinq ſuffragans furent ſupprimés, & les revenus en furent appliqués à différens uſages. Cependant les Etats Généraux des Provinces-Unies ont toléré pendant quelque temps que le Pape nommât des Prélats, qui ſous un titre d'Evêques *in partibus infidelium*, & avec une commiſſion de Vicaires Apoſtoliques, ont ſucceſſivement gouverné l'Egliſe d'Utrecht, & les autres Egliſes des Provinces-Unies où il ne ſe trouvoit pas d'Evêques. Ces Prélats ſe qualifioient quelquefois *Archevêques d'Utrecht*, & le plus ſouvent ſe contentoient de leur titre d'Evêque *in partibus*, pour ne pas donner d'ombrage au ſouverain. Depuis les Etats Généraux ont trouvé bon que les Chanoines Catholiques de la Métropole d'Utrecht, fiſſent

l'Election d'un Archevêque, ſuivant leur ancien droit. Quoique les Papes aient refuſé d'approuver les élections ſucceſſives qu'ils ont faites, ces Archevêques ont été ſacrés, & ont gouverné & gouvernent encore une partie des Catholiques des Provinces-Unies. Dans ces derniers temps même, les Etats Généraux ont encore trouvé bon que l'Archevêque d'Utrecht ſe donnât deux Evêques ſuffragans. Le premier, pour *Harlem*, a été ſacré le 2 Septembre 1742, & a déja eu un ſucceſſeur. Le ſecond, pour *Deventer*, a été ſacré le 25 Janvier 1758. Ceux des Catholiques, qui ne reconnoiſſent pas l'Archevêque d'Utrecht, ſont gouvernés par les Nonces qui réſident à Bruxelles.

MALINES, dont l'Egliſe Métropolitaine, dédiée ſous l'invocation de S. Rumold, a pour ſuffragans les Evêchés

D'*Anvers*,	*Ipres*,
Gand,	*Ruremonde*,
Bruges,	Et *Boſleduc*.

MALINES a dans ſon Diocèſe les *Abbayes, qui ſuivent*,

Einham, en 1063, Ordre de S. Benoît.
Affligiem, fondée l'an 1083. S. B.
Gerardmont, ou Grandmont. S. B.
Vlierbeec, en 1125. S. B.
Sainte Gertrude de Louvain, Ordre de S. Auguſtin, en 1206.

Dilighem, en 1140, Ordre de Prémontré.
Grimberg, en 1128. P.
Le Parc, en 1129. P.
Helichem ou Helenchines, en 1130. P.
Everbode, en 1128. P.
Ninove, en 1137. P.

Les Abbayes de Filles ſont.

Cortenberg, en 1105, Ordre de S. Benoît.
Vorſt ou Foreſt, de Dames Nobles, en 1096. S. B.
Le grand Bygard, en 1234. S. B.
Le petit Bygard, Prieuré, en 1234. S. B.
Bénédictines Angloiſes. S. B.
Florival, ou Vaux-Fleury, en 1200.
Rooſendael, en 1138, Ordre de Cîteaux.
Cambre, en 1201. C.
Vrawen-Parc, ou Parc les Dames, en 1215. C.
Maeghden-dael, en 1215. C.
Beaupré, en 1228. C.
Ten-Rooſen, en 1228. C.
Vaux le Duc, ou Herſogendael, en 1230. C.
Val S. Bernard. C.
Rotthem, en 1235. C.
La Vigne Notre-Dame. C.
Ghempe, Prevôté, Ordre de Prémontré, en 1219.
Clariſſes de Bruxelles, Ord. de Ste Claire.

Clariſſes de Malines, Ord. de Ste Claire.
Clariſſes de Louvain, Ord. de Ste Claire.

ANVERS a *les Abbayes ſuivantes.*

S. Bernard ſur l'Eſcaut, en 1233, Ordre de Cîteaux.
S. Sauveur d'Anvers, en 1444. C.
S. Michel d'Anvers, Prémontré, en 1124.
Poſtel, fondé pour des Filles, Ordre Prémontré, l'an 1172, changée en Prieuré d'hommes en 1270, & érigé en Abbaye en 1622.
Nazareth eſt une Abbaye de Filles de l'Ordre de Cîteaux, en 1220.

GAND a *les Abbayes ſuivantes.*

Blandin, ou S. Pierre de Gand, Ordre de S. Benoît.
Baudelo, de Cîteaux.
Dronghen, de Prémontré.

Les Abbayes de Filles ſont.

Filles Angloiſes de Gand, de S. Benoît.
Notre-Dame du Lazare. S. B.
Groenenbriele, de S. Auguſtin.
Bilock, de l'Ordre de Cîteaux.
Doriſel. C.
Suiveck, en 1223. C.
Rooſemberch, ou Waeſmunſter. C.
Ooſt-Eecklo. C.

Ter-Haghen, ou des Hayes, de Cîteaux.
Magdendal. C.
Nieulbenboſſc. C.
Petheghem, Ste Claire, en 1286.
Bethléhem, ou Clariſſes de Gand.
Throne Notre-Dame, Brigittines.
Overhout.

Bruges; on trouve dans ce Diocèſe les *Abbayes qui ſuivent.*

Oudenbourg, en 1084, de S. Benoît.
S. André lez Bruges, en 1105. S. B.
Eeſchout, S. Auguſtin, en 1050.
Les Dunes, Cîteaux, en 1138.

Les Abbayes de Filles ſont.

Ghiſtel, S. Benoît.
S. Trudon d'Odeghem, S. Auguſtin.
Spermale, de Cîteaux.
Hemelſdael, ou Heſendael, de Cîteaux, en 1237.

Ipres, *les Abbayes de ce Diocèſe ſont.*

S. Jean d'Ipres, ou S. Jean au Mont de Thérouanne, transférée à Ipres en 1608, de S. Benoît.
Berg S. Vinox. S. B.
Lo, de S. Auguſtin.
Wormezel, en 1068. S. A.
Zonebeck, en 1072. S. A.
Eversham, en 1091. S. A.

Warneton, en 1138, de S. Auguſtin.
Furnes, Prémontré.

Les Abbayes de Filles ſont.

Meſſines, en 1062, de S. Benoît.
Nonnenboſche, en 1123. S. B.
Les Filles Angloiſes de Dunkerque. S. B.
Ees Filles Angloiſes d'Ipres. S. B.
Pont-Rohart, ou Roſebruch, en 1271, de S. Auguſtin.
Nieve Cloſter. S. A.

RUREMONDE, où ſont les *Abbayes ſuivantes, toutes de Filles.*

Munſter Clooſter, en 1224, de Cîteaux.
Grevendael, ou Nieuw-Clooſter. C.
Werthe, de S. Auguſtin.
Thorne, Abbaye de Chanoineſſes.

BOS-LE DUC, dont le titre Epiſcopal eſt, ou éteint, ou empêché depuis que les Etats-Généraux de Hollande s'en rendirent maîtres en 1629. L'Evêque & les autres Eccléſiaſtiques furent alors obligés de ſe retirer ſur les terres de la domination d'Eſpagne: & depuis l'année 1647, le Pape y nomme un Vicaire Apoſtolique qui fait toutes les fonctions épiſcopales. Comme tout le Diocèſe n'eſt pas ſoumis aux Etats de Hollande; & qu'une partie eſt unie au Brabant, les *Abbayes ſui-*

vantes ſont reſtées ſous la domination de la Maiſon d'Autriche.

Tongerlo, fondée en 1150, Ordre de Prémontré.

Berne, Prémontré.

Poſtel, Prémontré.

CAMBRAI, Archevêché, dont nous parlerons au Chapitre de la France, a pour ſuffragans les Evêchés d'*Arras* & *S. Omer*, de *Tournai* & de *Namur*. Il ſera parlé des deux premiers au Chapitre de la France : les deux derniers ſont au pouvoir de la Maiſon d'Autriche, quoique le Diocèſe de Tournai s'étende en partie dans la Flandre Françoiſe.

TOURNAI, dont l'Egliſe cathédrale eſt dédiée ſous l'invocation de la Sainte Vierge, a *les Abbayes ſuivantes :*

S. Martin de Tournai, de S. Benoît.

S. Amand, *Domination de France.* S. B.

Ciſoin, *Domination de France.* S. Aug.

Falenpin, *Domination de France.* S. Auguſtin.

S. Nicolas des Prez. S. A.

Los, *Domination de France.* Cîteaux.

Les Abbayes de Filles ſont.

Notre-Dame de la Paix à Douai, *Dominat. de France.* S. B.

Notre-Dame des Prez à Tournai. S. Aug.

Welveghem, en 1214. Cîteaux.
Marquette, *Dominat. de France.* C.
Groningue. C.

NAMUR. *Les Abbayes de ce Diocèſe ſont.*

S. Gerard de Brogne, S. Benoît.
Giblou ou Gemblours, en 922. S. B.
Vaſor. S. B.
Geronſart. S. Auguſtin.
Notre-Dame de Namur, *ſéculariſée.* S. A.
Villers, en 1137. Cîteaux.
Grand-Pré. C.
Jardinet. C.
Molines. C.
Nizelle, en 1425. C.
Boneffe. C.
Floreffe, Prémontré.

Les Abbayes de Filles ſont.

Nivelle, en bas Chapitre. S. Benoît.
Mouſtier ſur Sambre, maintenant Chanoineſſes. S. B.
Andenne, maintenant Chanoineſſes. S. B.
Salleſines, ou Sâlſen. Cîteaux.
Aiwieres. C.
Rameige, ou la Ramée, en 1200. C.
Argenton, en 1230. C.
Wautierbraine. C.
Solieres. C.
Soleilmont. C.
Marche les Dames. C.

On parlera des Abbayes de Cambrai, Arras & Saint-Omer en parlant des Pays-Bas ſous la domination de la France.

ARTICLE PREMIER.

LES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS.

CARTES.

Si l'on veut étudier en détail les ſept Provinces-Unies des Pays-Bas, il faut prendre d'abord les Cartes de MM. SANSON, *en deux feuilles, qui ſe vendent chez M.* Jaillot *& chez M.* Robert. WISSCHER, *Frédéric de* WITT *& Pierre* VANDER-AA, *ont donné des Cartes particulieres des ſept Provinces, qu'on doit prendre quand on les peut avoir. Nous autres François, nous pouvons nous contenter des Cartes de Guillaume* SANSON; *ſavoir,* Gueldre & Zutphen, *en une feuille; le Comté de* Hollande, *y compris la* Nort-Hollande, *deux feuilles; le Comté de* Zélande, *une feuille; la Seigneurie d'*Utrecht, *une feuille; la Province de* Friſe, *une feuille; la Seigneurie d'*Over-Yſſel, *une feuille; & la Seigneurie de* Groningue, *auſſi en une feuille. Toutes ſe vendent*

chez M. Jaillot. *Je me ſers de celle d'*INSSELIN, *qui eſt fort bonne. Celle de M.* DELISLE *ne lui eſt point inférieure.*

Nom. Situation. Etendue. Bornes.

LEs Provinces-Unies ſont au nombre de ſept, que l'on compte ainſi : le Duché de *Gueldre*, ſous lequel on comprend le Comté de *Zutphen*, qui lui avoit été uni en 1545 ; les Comtés de *Hollande* & de *Zélande* ; les Seigneuries d'*Utrecht*, de *Friſe*, d'*Over-Yſſel* & de *Groningue*. L'union que les cinq premieres firent entr'elles à Utrecht en 1579, & que les deux autres ſignerent enſuite, leur a fait donner le nom de *Provinces-Unies des Pays-Bas*, dont elles occupent la partie ſeptentrionale.

Leur ſituation eſt entre les 20 & 26 dégrés de longitude, & entre les 50 & 54 de latitude ſeptentrionale. Leur longueur ou plus grande étendue, eſt du ſud au nord, depuis l'extrémité du Limbourg Hollandois, qui eſt ſous la Généralité de ces Provinces, juſqu'à l'extrémité de la Seigneurie de Groningue, & contient environ 48 lieues. Leur largeur, qui ſe prend du couchant au levant, en a près de 40, à compter depuis l'extrémité de la Hollande juſqu'à celle de l'Over-Yſſel.

A l'égard des bornes, ces Provinces ont au ſeptentrion & au couchant la Mer du nord ou d'Allemagne; au midi les Pays-Bas Catholiques, & l'Evêché de Liége; à l'orient les Duchés de Juliers & de Cléves; l'Evêché de Munſter, le Comté de Bentheim, & la Principauté d'Ooſtfriſe.

Qualité & Rivieres.

L'air des Provinces-Unies eſt plus humide que ſec, & par conſéquent plus froid que chaud. La terre en quelques endroits y eſt aſſez fertile en bled; mais en beaucoup d'autres elle n'a que des pâturages, qui à la vérité ſont excellens, & nourriſſent une prodigieuſe quantité de bétail. On y voit ſur-tout un très-grand nombre de vaches, dont le lait ſert aux habitans pour leur nourriture & pour faire de très-bon beurre & des fromages aſſez eſtimés. Le débit qu'ils en font eſt fort conſidérable; mais leur plus grande richeſſe vient de leurs manufactures, de leurs harras & de leur commerce, tant ſur terre que ſur mer. C'eſt ainſi que ces peuples on réparé la ſtérilité de leurs pays, & l'ont rendu un des plus abondans qu'il y ait au monde, en y apportant tout ce qu'il y a de plus rare & de meilleur dans les pays étrangers. La commodité de la Mer, du Rhin, de la Meuſe, & de quantité de canaux y a beaucoup contribué; &

c'eſt ce qui rend le négoce ſi floriſſant dans ce pays. Le *Rhin*, la plus grande riviere qui y paſſe, ſe diviſe au fort de Skenck en deux branches, dont la plus méridionale & la plus groſſe appellée *Vahal*, va tomber dans la *Meuſe*, au-deſſus de l'iſle de *Bommel*; & l'autre, qui retient le nom de *Rhin*, fait un peu au-deſſus d'*Arnhem*, une autre branche nommée *Yſſel*, qui va ſe perdre dans le *Zuyderzée*, au-deſſous de Campen. Le Rhin va enſuite paſſer à *Arnhem*, à *Rhenen* & à *Duerſtede-Wichk*, où il ſe diviſe en deux branches. La plus conſidérable, qui prend le nom de *Leck*, deſcend de *Culembourg* à *Viane*, puis à *Schonhoven*, & ſe jette dans la *Meuſe*, à quelques lieues au-deſſus de Rotterdam. Mais il ne faut pas oublier, que vis-à-vis Vianen, le *Leck* prête une partie de ſes eaux à un très-beau canal, qui va à Utrecht, où il porte les plus grandes barques. Le Rhin, fort affoibli d'avoir fait tant de branches, va de *Duerſtede-Wick* à *Utrecht*, où il en forme encore une autre nommée le *Wecht*, qui ſe rend à *Weſep* & à *Muyden*, où il tombe dans la Zuiderzée. Ce fleuve enfin va d'Utrecht à *Woerden*, à *Leyde*, & au village de *Catwyck-op-zée*, où il ſe perd dans les ſables ſans avoir l'honneur de porter ſon nom juſqu'à la Mer, depuis l'an 860 que l'Océan s'étant débordé ruina ſon embouchure.

Canaux & Digues.

Quand on a bien examiné le terrein & la ſituation de la Hollande, on eſt étonné de voir qu'un pays expoſé continuellement aux bouraſques d'une Mer orageuſe, ait pu ſe ſoutenir ſans être entiérement inondé & ſubmergé par les eaux. Il n'eſt redevable de ſon être actuel qu'aux beſoins, & par conſéquent à l'induſtrie de ſes habitans. Pour réuſſir à faire de leurs vaſtes marais un pays habitable, ils ſe ſont vus contraints de raſſembler les eaux éparſes, & de les reſſerrer dans des *Canaux* faits avec beaucoup de travail & de dépenſe; & il y en a une ſi grande multitude, qu'on ne pourroit pas faire deux cens pas ſans paſſer bien des ponts, néceſſaires pour franchir ces canaux. C'eſt principalement ce qu'on remarque dans le Comté de Hollande, dans la Weſt-Friſe ou Nord-Hollande, & dans la Zélande, auſſi bien que dans la Seigneurie de Friſe, dans celle de Groningue, & dans l'Over-Yſſel. Il y a même dans cette derniere Province d'immenſes marais, qui n'ont pu encore être deſſéchés, ſoit que le terrein n'en vale pas la peine, ſoit qu'on n'y remarque pas une utilité eſſentielle. La province d'Utrecht eſt auſſi coupée par les eaux; mais moins que les premieres: la Gueldre & le Zutphen, le ſont encore moins

que la province d'Utrecht. L'induſtrie des habitans leur a fait tirer un grand avantage de ce qui devoit cauſer leur perte. Ces eaux renfermées & comme ſubjuguées dans des canaux, leur ſervent à communiquer preſque ſans peine & ſans frais de Ville à Ville & de Province à Province. Ils portent par là leur commerce dans toute l'étendue des ſept Provinces & même au-delà.

Mais pour ſoutenir ces eaux, il a fallu des *Digues*; c'eſt-à-dire, des remparts artificiels, pour empêcher que ces mêmes eaux ne regagnent inſenſiblement le terrein, que l'induſtrie des hommes leur a fait abandonner. Ces digues ſont conſtruites de bien des manieres différentes. Quand il ne s'eſt agi que de contenir des eaux mortes ou tranquilles, il a ſuffi de raſſembler des terres graſſes, & même la vaſe que l'on tire continuellement de ces mêmes canaux. Ainſi l'on a trouvé dans le canal même de quoi l'entretenir. Mais il y a toujours des eaux échapées qui groſſiſſant peu à peu, pourroient remplir ou endommager le terrein qu'on a deſſéché : on a donc inventé des moulins à vent, qui ſervent à épuiſer ces eaux, & à les faire rentrer dans leurs canaux.

Quand il a fallu ſoutenir l'effort des eaux impétueuſes, on a fait des eſpeces d'amphithéâtres de faſcines & de terres, qui ſervent à rompre l'impétuoſité de la

Mer. La baſe de l'amphithéâtre étant plus ſolide, ſoutient plus facilement le premier choc, qui eſt ſouvent le plus rude; & l'amphithéâtre venant à s'élever, s'élargit, donne plus de jeu & laiſſe lieu à la fureur des eaux de s'étendre un peu davantage; mais plus elle s'étend, plus ſa force diminue, parce qu'elle trouve un plus grand eſpace dont les parties ne ſont pas auſſi vivement ébranlées, que ſi les eaux étoient plus reſſerrées.

Il y a une autre ſorte de digues, faites avec de groſſes poutres. Les unes enfoncées dans la mer, & miſes en pente, ſont ſoutenues par d'autres poutres, qui ont leur point d'appui dans la terre. Celles qui ſont enfoncées dans la mer ſont revêtues de mâdriers, c'eſt-à-dire, de groſſes planches très-épaiſſes, & garnies de faſcines & de terre. Comme celles qui ſont dans la mer ont une ſorte de talus; elles rompent l'effort des eaux, de maniere qu'elles leur donnent lieu de porter leur fureur plutôt dans l'air que ſur la terre. Ce ſont-là les digues endommagées par les vers apportés de l'Amérique en 1722 & 1723, & qui auroient été capables de faire périr la Hollande, ſi ce fléau avoit continué. Mais un Hollandois zélé me dit avec aſſez de franchiſe, que les vers les plus dangereux pour les digues, n'étoient pas ceux qu'avoient apportés les vaiſ-

ſeaux ; qu'ils étoient dans le pays même ; & conſumoient, non le bois, mais l'argent qui doit être employé à ces réparations.

Enfin il y a une autre ſorte de digues, qui eſt faite de maçonnerie : telle eſt la digue de Harlem & celle de Rotterdam. Mais comme ces ſortes de digues ſont d'une dépenſe immenſe en Hollande, où il n'y a point de pierres de taille, il en eſt peu de cette ſorte.

Gouvernement.

La plupart des Provinces-Unies avoient autrefois des Seigneurs particuliers ; mais en 1426, elles paſſerent au pouvoir des Ducs de Bourgogne. Ceux-ci les poſſéderent juſqu'en 1478, que Marie, fille unique & ſeule héritiere de Charle *le Hardi*, dernier Duc de Bourgogne, les porta en mariage à Maximilien, Archiduc d'Autriche, depuis Empereur, & aïeul de Charle-Quint. Ce dernier les donna à ſon fils Philippe II, Roi d'Eſpagne. Philippe en jouit fort paiſiblement juſqu'en 1566, que la crainte de l'inquiſition, l'humeur impérieuſe du Cardinal de Granvelle, la ſévérité inſupportable du Duc d'Albe, l'impoſition du dixiéme denier ſur toutes les marchandiſes qui ſe vendoient, & l'infraction des priviléges du pays, obligerent ces Provinces à prendre les armes,

à s'unir enſuite, & à ſe ſouſtraire enfin de la domination de ce Prince, comme elles firent en 1579 & 1583. Depuis ce temps-là elles ſe maintinrent ſi bien, avec le ſecours de la France & de l'Angleterre, que les Eſpagnols, après s'être épuiſés pour les réduire, furent enfin obligés de les reconnoître pour un Etat libre, indépendant & ſouverain; ce qu'ils firent à la Paix de Munſter en 1648.

La Souveraineté de cet Etat conſiſte dans l'Aſſemblée générale des Députés des ſept Provinces, qu'on nomme autrement les *Etats Généraux des Provinces-Unies*. Cette aſſemblée, qui ſe tient toujours à la Haye, donne audience aux Miniſtres étrangers. Elle a la principale direction des affaires. Quelques-unes ſe reglent à la pluralité des voix; d'autres demandent le conſentement unanime des Provinces; comme lorſqu'il s'agit de la paix ou de la guerre, des alliances, de la valeur de la monnoye, & des priviléges de l'union. Dans les affaires qui ſe reglent à la pluralité des voix, on n'y opine point par tête; mais par le nombre des Provinces qui y envoient chacune autant de Députés qu'elles veulent; mais qui n'ont tous enſemble qu'une voix. Chaque Province préſide, ſelon ſon rang, une ſemaine à l'aſſemblée des Etats Généraux; & c'eſt à ſon Député Préſident,

que les Miniſtres étrangers doivent s'adreſſer, quand ils veulent avoir audience, ou préſenter quelques mémoires.

Le *Conſeil d'Etat* exécute les réſolutions priſes dans l'Aſſemblée des Etats Généraux. Ce Conſeil eſt auſſi compoſé des Députés de toutes les Provinces, avec cette différence, que le nombre de ces Députés eſt fixe. La Gueldre y en envoie deux, la Hollande trois, la Zélande deux, Utrecht un, la Friſe deux, Over-Yſſel un, Groningue un. Les affaires dont ils connoiſſent, ſont réglées à la pluralité des voix, & on y opine par tête.

La *Chambre des Comptes* connoît des Finances; elle eſt pareillement compoſée des Députés de chaque Province.

Le *Conſeil de l'Amirauté*, qui regle les affaires de la Marine, ſe diviſe en cinq Colléges, ſous le nom des villes d'*Amſterdam*, de *Rotterdam*, de *Horn* & *Enchuſen*, en Hollande, de *Middelbourg*, en Zélande, & de *Harlingue*, en Friſe.

Le *Conſeil de Brabant*, établi à la Haye, juge des affaires de ce Duché, qui eſt ſous la Généralité des ſept Provinces, de même que la Flandre Hollandoiſe, dont le Conſeil eſt à Middelbourg en Zélande.

A l'égard des Provinces-Unies en particulier, ce ſont comme autant de Républiques, qui toutes enſemble n'en font qu'une ſous le nom d'Etats Généraux des

Provinces-Unies des Pays-Bas. Chacune d'elles eſt un Etat ſouverain, qui ſe gouverne ſelon ſes loix & ſes coutumes. Les Villes mêmes ſont de petites Républiques gouvernées par un Sénat, & jouiſſent d'un pouvoir ſouverain en ce qui regarde les levées d'impôt, le droit de faire la paix ou la guerre, & l'adminiſtration de la Juſtice, excepté en certains cas pour les affaires civiles, dont on peut interjetter appel au Conſeil de la Province. Dans tout le reſte, elles ſont ſoumiſes à leurs Etats Provinciaux; & c'eſt cette ſubordination qui établit l'harmonie du gouvernement; comme la diſtribution de la Souveraineté entre les Provinces & les Villes fait la force de l'Etat. Cet Etat eſt gouverné d'une maniere démocratique, mêlée d'un peu d'ariſtocratie.

Etabliſſement du Stadthouder.

Tel a été juſques à nos jours le gouvernement de cette ſage République; mais la Nobleſſe, qui fait ordinairement l'honneur d'un Etat, & qui s'eſt vue mépriſée par ce que l'on appelle la *Bourgeoiſie*, a ménagé une révolution qui ne peut que lui être avantageuſe. De concert avec la Couronne d'Angleterre, elle a fait reconnoître en 1747, par toutes les Provinces, pour Stadthouder, le Prince Guillaume-Charle-Henri de Naſſau, digne de

commander à cette Nation, que ſes ancêtres ont formée. La Nobleſſe a été plus loin. Pour perfectionner un ſi noble ouvrage, elle a fait reconnoître ce Prince pour Stadthouder héréditaire, non-ſeulement aux mâles, mais encore aux femelles au défaut des premiers. Outre le Gouvernement abſolu qu'il a ſur les ſept Provinces-Unies, il a auſſi l'entiere diſpoſition des troupes de terre, auſſi-bien que de la marine, & même des différentes compagnies de commerce. C'eſt l'avantage des membres de l'Etat, qui ne dépendront plus que d'un Chef unique, qui ne ſe conduira que par des vues les plus utiles à la Nation; au lieu qu'auparavant on y dépendoit d'autant de Souverains qu'il y avoit de membres députés à l'aſſemblée des Etats; membres même ſur qui l'intérêt particulier l'emportoit fort ſouvent ſur le bien public. D'ailleurs les affaires s'expédieront avec plus de célérité; ce qui ne ſauroit arriver dès qu'on doit ſolliciter un grand nombre de perſonnes, qui ne ſont pas toujours d'accord entr'elles. Cette révolution eſt d'autant plus avantageuſe, qu'elle s'eſt faite d'un accord unanime, ſans la moindre effuſion de ſang, & même la moindre violence ou menace. Et c'eſt ce qui eſt encore plus glorieux pour le vertueux Prince, qui eſt ainſi devenu le Souverain des Etats. Evé-

nement heureux qui eſt arrivé à la fin du ſiécle, où toute l'Europe avoit reconnu en 1648 la ſouveraineté abſolue de ces Provinces.

Richeſſes & Commerce.

Il eſt certain que la République des Provinces-Unies, eſt une des mieux réglées & des mieux policées de l'Europe. Ses revenus, qui ſont aſſez conſidérables, ſe diſtinguent en ordinaires & en extraordinaires. Les revenus ordinaires ſont, ce qui ſe tire des villes conquiſes ou aſſociées, dans la Flandre, dans le Brabant & ſur le Rhin; les impoſitions, qu'on leve ſur les denrées, qui ſe conſomment dans le pays; les droits d'entrée & de ſortie de toutes les marchandiſes; les taxes ſur les terres & ſur les maiſons; les impoſitions faites ſur chaque famille, pour avoir droit de prendre du caffé, de boire du vin, & de bruler de la tourbe; & les fonds ordinaires & extraordinaires que les Provinces fourniſſent tous les ans, ſuivant l'état de la guerre, ou ſur la penſion que le Conſeil d'Etat fait aux Etats Généraux. Ce revenu monte environ à vingt-un millions de florins. Il eſt employé à la dépenſe ordinaire de la guerre, aux appointemens des Troupes, des Officiers & des Miniſtres qui ſont dans les Cours étrangeres, & aux ſubſides que

l'Etat donne à ſes Alliés. Les fonds extraordinaires ſe tirent des contributions que les Provinces payent en temps de guerre. On les leve en faiſant payer tantôt le centiéme denier, tantôt une eſpece de taille, ou une taxe ſur les loyers & ſur les voitures publiques, ou bien d'autres droits, ſelon que les Etats le jugent à propos, ou que la néceſſité le requiert.

On ſent bien, par le détail des revenus de la République des Provinces-Unies, que l'Etat n'eſt point riche, quoique les particuliers le ſoient extrêmement. Mais dans les temps difficiles, l'Etat a deux reſſources extraordinaires & très-conſidérables. La premiere eſt la banque d'Amſterdam, qui eſt le dépôt néceſſaire de tout l'argent des Commerçans d'Amſterdam, parce qu'ils ne peuvent ordinairement payer qu'en banque, c'eſt-à-dire, en virement de parties. Quand l'Etat a beſoin de ſommes conſidérables, il ne fait pas difficulté de ſe ſervir de celui qui eſt dans ce tréſor : ſauf à le remplacer, au cas que cela devînt néceſſaire. La ſeconde reſſource de la République eſt celle de ſon crédit ; elle emprunte aiſément à ſes ſujets, ſoit à intérêt, ſoit à rentes perpétuelles, ſoit à rentes viageres. Ces rentes ſont ſujetes, en Hollande, à des réductions comme dans les autres Etats.

Rien n'a tant contribué aux richeſſes

de cette République, que la vaſte étendue de ſon Commerce. On a toujours été étonné, qu'un Etat ſi reſſerré ait pu fournir à un ſi grand nombre de Colonies en Aſie, en Afrique & en Amérique; & qu'un pays qui manque preſque de tout ce qui peut ſervir à la navigation, pût néanmoins équiper tant de vaiſſeaux, & faire un négoce ſi conſidérable. Mais l'expérience a fait connoître que pluſieurs choſes avoient concouru à y rendre le commerce ſi floriſſant; la ſituation avantageuſe du pays, ſitué le long de l'Océan, & entre de grandes rivieres, qui lui facilitent la communication avec les pays les plus éloignés de la mer; la prodigieuſe quantité de peuple qui prend le parti de la Marine, ne pouvant s'occuper, ni à la culture de la terre, ni aux Manufactures; la cherté & le peu de rapport des terres, ce qui oblige tout le monde à faire valoir ſon argent dans le négoce; enfin, l'établiſſement de pluſieurs Compagnies, dont la principale eſt celle des Indes Orientales, qui s'eſt rendue ſi redoutable aux Souverains de l'Aſie.

Le commencement & le progrès de leur Compagnie des Indes, eſt une eſpece de prodige. Elle a perdu deux fois ſon capital avant que de former des établiſſemens utiles: mais la conſtance des peu-

ples l'a portée depuis à un très-haut point, de maniere que c'eſt un Etat dans l'Etat même. Quoiqu'elle tire ſon octroi, ou ſa premiere permiſſion de l'accord des Provinces-Unies ; elle en eſt cependant indépendante. Elle a ſes Loix, ſes Chefs & ſes Magiſtrats, plus de trente mille hommes armés pour ſa défenſe, & un nombre infini de vaiſſeaux. D'ailleurs les Hollandois ſont les plus habiles gens du monde en fait de négoce. Leur économie eſt le premier gain qu'ils font ſur toutes les marchandiſes. Ils ont connu parfaitement la proportion de ce qui doit être tranſporté hors du pays pour l'uſage de l'étranger, avec ce qui doit y être apporté pour la conſommation. Comme ils conſomment peu chez eux, ils ſont devenus les facteurs de tous les peuples de l'Europe, en leur fourniſſant toutes ſortes de denrées qu'ils achetent à bon marché, & qu'ils leur vendent fort cher. Ils ont trouvé moyen d'ôter aux Peuples du nord la connoiſſance du commerce du ſud, & d'empêcher les Nations du midi de ſe mêler de celui du ſeptentrion ; c'eſt par cette conduite qu'ils ont ruiné le commerce des Villes Anſéatiques, & que les particuliers y ont amaſſé de ſi grandes richeſſes.

Les Hollandois, pour ſoutenir le crédit qu'ils ont intérêt de conſerver chez les

peuples des Indes Orientales, y prennent les titres ſuivans. *Les Etats Généraux des Provinces-Unies, Souverains de Batavia, Amboyne, Tewan, & Commandans de toutes les Mers du monde : Protecteurs de tous les Rois & Princes de l'Europe ; & modérateurs ſuprêmes de toutes les affaires de la Chrétienté.* Délices des Pays-Bas, T. IV. p. 27.

Cependant cette Compagnie eſt aujourd'hui extrêmement tombée, tant par celles qui ſe ſont formées en Angleterre & à Altena, près de Hambourg, que par celle de France, qui fournit maintenant le Royaume de tout ce qu'on alloit chercher en Hollande, & qui envoie même à l'Etranger la plus grande partie de ſon ſuperflu. Les Hollandois même y viennent acheter beaucoup de marchandiſes ; & la font valoir autant que les François.

Mœurs.

Les habitans des Provinces-Unies ſont beaux, bien faits, aſſez bons, modeſtes dans leurs habits & dans leur maniere de vivre, laborieux, patiens dans les travaux, politiques, adroits & les plus habiles gens du monde pour le commerce, la navigation, & tout ce qui regarde leur intérêt. L'avidité du gain, qui eſt leur paſſion dominante, fait qu'ils entreprennent tout, quand ils croient en tirer quelque

profit. C'eſt ce qui les rend un peu trop intéreſſés & avares. Ils ſont auſſi trop faciles à ſe laiſſer prévenir en mal, & ne reviennent preſque jamais de leurs préventions. On leur reproche encore de faire beaucoup d'excès de vin & d'eau-de-vie ; cela leur eſt commun avec tous les Peuples des pays ſeptentrionaux. Au reſte, ils ſont fort jaloux de leur liberté & de leurs priviléges, & ont grand ſoin de faire inſtruire leurs enfans. C'eſt pourquoi ils ont établi des écoles dans les moindres villages, & des Colléges en la plupart des Villes, indépendamment des Univerſités, qu'ils ont à *Leyde*, à *Franecker*, à *Utrecht*, à *Groningue* & à *Harderwick*. Les femmes y ſont belles : elles ont de la blancheur, mais point de vivacité ; elles ſont auſſi très-économes, & ont grand ſoin de tenir leurs maiſons fort propres.

Religion. Langue.

La Religion dominante des Provinces-Unies, eſt la Prétendue-Réformée Preſbytérienne : tous les Magiſtrats en doivent faire profeſſion ouverte. L'Arminiene, qui en eſt une branche ; la Luthérienne, l'Anabaptiſte & celles des Quackers & des Juifs y ſont auſſi permiſes ; mais la Catholique y eſt ſeulement tolérée, & la Socinienne entierement défen-

duë, parce qu'on appréhende qu'elle ne faſſe trop de ſectateurs. Il y a encore pluſieurs autres Religions étrangeres dans les Provinces-Unies ; & chacun peut croire tout ce qu'il lui plaît, ſans craindre d'être recherché, pourvu qu'il ſoit bon Citoyen, c'eſt-à-dire, qu'il paye bien les droits, & ne faſſe tort à perſonne. Cette grande liberté de conſcience qu'on a dans les Provinces-Unies, y attire quantité d'Etrangers, qui contribuent à y faire fleurir le commerce ; mais la multitude des ſectes qu'on y voit a fait dire à un Auteur aſſez célebre, que ce pays étoit une nouvelle Afrique, fertile en monſtres fanatiques de religion. Malgré la ſimple tolérance que les Etats Généraux accordent aux Catholiques, comme une grace particuliere, je ne puis m'empêcher de dire, que les Catholiques n'ont pas moins contribué que les Proteſtans, à la révolution générale & à maintenir la liberté originaire de ces Provinces : c'eſt ce qu'on pourroit prouver par tous les actes, qui ſont la baſe de l'union des Etats Généraux. Ainſi ce ſeroit de la part des Etats une juſtice de leur rendre l'exercice public, comme ils ont fait dans les commencemens de la réformation & des révolutions de ces pays ; & je me ſouviens que ce fut une ſage remontrance, qui fut faite plus d'une fois en 1710 aux membres & aux principaux

Députés de l'Etat, par M. le Comte de *Sinzendorf*, alors Ambaſſadeur extraordinaire de ſa Majeſté Impériale à la Haye, & qui eſt mort principal Miniſtre de la Maiſon d'Autriche. C'eſt ce que j'ai ſu dans le temps par ce ſage & habile Seigneur, qui fit même connoître aux Etats de quelle importance il étoit de traiter les Catholiques avec beaucoup de douceur, parce qu'étant ſupérieurs en nombre à toutes les autres Communions, ils pourroient y cauſer une nouvelle révolution, ſi les maximes de la religion ne s'y oppoſoient pas.

La langue qu'on parle dans les Provinces-Unies, eſt la Flamande, qui eſt un idiome de la langue Teutonne : cependant comme la langue Françoiſe eſt devenue la langue du commerce & des négociations; il n'y a point de perſonne bien élevée, à qui on ne faſſe apprendre la langue du pays, la Latine & la Françoiſe, qu'on regarde comme également néceſſaires.

Diviſion.

Les Provinces-Unies peuvent être conſidérées ou ſeules, ou avec les pays qui ſont ſous leur dépendance & ſous la généralité de l'Etat. Ces Pays ſont ſitués partie dans le Brabant & partie dans la Flandre, & dans le Limbourg. Les Provinces-

Unies, que nous expliquerons les premieres & ſelon leur ordre, ſont, la *Gueldre*, la *Hollande*, la *Zélande*, *Utrecht*, *Friſe*, *Over-Yſſel* & *Groningue*. M. Baudrand s'eſt trompé lorſqu'il a mis la Province de Friſe devant celle d'Utrecht: le rang de ces deux provinces eſt tel que je l'ai marqué; & je ne ſache perſonne qui n'en demeure d'accord.

I. *Province et Duché de Gueldre.*

Cette Province eſt entre le Zuyderzée, l'Over-Yſſel, l'Evêché de Munſter, & les Duchés de Cléves, de Juliers & de Brabant. Le Comté de *Zutphen* lui fut uni au commencement du XII^e^ ſiécle; & l'an 1270, on y incorpora le Bétuve ou quartier de Nimégue. La Gueldre fut érigée en Duché en 1339. Elle a le premier rang entre les ſept Provinces-Unies, parce qu'elle portoit le titre de Duché. Son gouvernement eſt ſemblable à celui de la Province de Hollande, avec cette différence que les Nobles qui ont de certains fiefs dans la province, forment la moitié de l'aſſemblée des Etats; l'autre moitié eſt compoſée des Députés des villes. En 1675, cette Province voulut ſe détacher de l'union, & en offrit la ſouveraineté au Prince d'Orange; mais l'oppoſition des autres Provinces empêcha les ſuites de

cette affaire. C'eſt un des plus fertiles pays des Provinces-Unies. Il ſe diviſe en quatre quartiers, qui ſont ceux de *Ruremonde*, de *Nimégue*, d'*Arnhem* & de *Zutphen*. Comme le premier eſt à la Maiſon d'Autriche, nous ne parlons ici que des trois autres, qui appartiennent aux Provinces-Unies.

I. *Le Quartier de Nimégue, ou le Betaw.*

Ce Quartier ſe ſubdiviſe en cinq territoires, qui ſont ceux de *Nimégue*, du *Betaw* ou *Betuve*, de *Tiel*, d'*entre Vahal* & *Meuſe* & de *Bommel*.

La plus conſidérable ville qu'on y trouve eſt *Nimegen* ou *Nimégue*, la principale de la Gueldre Hollandoiſe. Elle eſt ſituée ſur le *Vahal*, la plus groſſe branche du Rhin. Elle a le privilége de battre monnoie, & d'être une des trois villes où les Etats de la Province s'aſſemblent tous les trois ans. Ces Etats ſont compoſés des Nobles, qui n'ont tous qu'une voix, & des Députés de chaque ville, qui ont chacune la leur, avec la ſouveraineté qui leur eſt attachée par l'union. Ces deux choſes ſont communes aux Etats des autres Provinces. La ville de Nimégue jouit encore de divers priviléges, qui lui ont été accordés anciennement, entr'autres de l'exemption de tous impôts ſur la Meuſe. Ce ſont ces avantages qui ont engagé les autres

villes à lui céder le premier rang.

Nimégue eſt ancienne. Il n'en faut pas d'autre preuve que les monumens d'antiquité romaine, que l'on découvre de temps en temps dans ſes murailles, ou dans ſon territoire. Son nom ancien eſt *Noviomagus*. Charlemagne, vers l'an 774, rétablit le château, qui étoit un ouvrage des Bataves, & en fit un Palais Royal, magnifique pour le temps, où lui-même, ſon fils Louis le Débonnaire, & divers autres Empereurs, demeurerent aſſez ſouvent. L'Empereur Frédéric Barberouſſe le répara en 1155, comme on le voit par une inſcription gravée ſur un marbre en lettres gothiques.

La ville de Nimégue eſt fortifiée de divers ouvrages. Au-delà du Vahal eſt le fort *Knodſebourg*, bâti d'abord pour bloquer les habitans; mais qui depuis eſt devenu leur ſûreté, & les rend maîtres du paſſage du Wahal. Le Bourg ou le Palais Impérial, appellé vulgairement *Valekhof*, eſt une grande fortereſſe, qui commande le fleuve & la ville. Elle eſt bâtie ſur une colline aſſez élevée & eſcarpée par tout, excepté d'un côté. Son enceinte, qui eſt de pierres de taille, eſt flanquée de pluſieurs tours du côté du midi. Outre une grande quantité de bâtimens, cette fortereſſe renferme trois grandes places & deux chapelles; dans la plus grande deſ-

quelles on voit d'anciennes inſcriptions. De cette fortereſſe, & ſur-tout de ſa principale tour, on a une des plus belles vues qu'on puiſſe ſouhaiter. Le palais eſt reſpectable par ſon antiquité, & remarquable par ſon architecture. L'enceinte de cette ville étoit autrefois bien moins grande qu'elle n'eſt préſentement ; les anciens fauxbourgs & la citadelle ont été renfermés dans la ville. La ville eſt bâtie ſur pluſieurs collines. On en compte neuf ; & dans l'endroit le plus élevé, il y a trois fontaines, qui fourniſſent de l'eau abondamment. On a creuſé dans preſque toutes les rues des puits publics, qui ſont d'une grande profondeur.

Avant les troubles des guerres civiles, on voyoit à Nimégue un très-grand nombre d'Egliſes ; il n'en reſte plus que dix qui ont des cloches : les autres ont été détruites ou employées à des uſages publics. La principale Egliſe, qui porte le nom de S. Etienne, étoit Collégiale, & fut bâtie en 1272, & conſacrée par ſaint Albert le Grand, de l'Ordre de S. Dominique, Evêque de Ratiſbonne. On y voit dans le chœur un ſuperbe monument de Catherine de Bourbon, fille de Charle de Valois, femme d'Adolf d'Egmond, Duc de Gueldre. L'Ecole eſt voiſine de cette Egliſe. On compte à Nimégue un grand nombre d'Hôpitaux, bien fondés & bien en-

tretenus. Entre plusieurs beaux édifices, on remarque la Maison de Ville, qui est magnifique & ornée de statues de divers Empereurs.

Nimégue fut prise par les François en 1672, après s'être vigoureusement défendue. C'est dans cette ville que les Plénipotentiaires de la plupart des Princes de l'Europe, après avoir été assemblés près de trois ans, conclurent une paix générale dans les années 1678 & 1679.

Les habitans de Nimégue passent pour être ceux de toutes les Provinces-Unies, qui ont conservé avec plus d'attachement les mœurs & les usages de leurs ancêtres. Ils accordent difficilement le droit de Bourgeoisie aux étrangers, & ils n'en reçoivent guère, à moins qu'ils ne soient en état de procurer quelque avantage à la patrie. Quelques-uns d'eux se sont rendus célèbres dans le parti des armes, d'autres se sont acquis de la réputation dans la République des Lettres, & le plus grand nombre s'adonne au commerce, qui est favorisé par la situation avantageuse de la ville, & par les exemptions d'impôts. Plusieurs familles nobles des Provinces-Unies tirent leur origine de cette ville.

Dans le territoire de Nimégue on trouve le fort de *Skenck*, situé à l'endroit où le Rhin fait la branche du Wahal. Au-dessous de Skenck, sur le Rhin, est *Tol-*

huis, qui vit paſſer le Rhin à la nage par les François, en 1672.

Le *Betaw* renferme le territoire de *Tiel*, qu'on appelle le *bas Betaw*. On y trouve *Tiel*, ſur le Wahal, qui a droit d'envoyer des Députés à l'aſſemblée provinciale. Elle fut priſe par les François en 1672, & les fortifications furent démolies en 1674. Les Comtés de *Culembourg* & de *Buren*, ſont enclavés dans le Betaw. Le premier a ſa principale ville de même nom, ſituée ſur le Leck, & appartient au Comte de Waldeck. Le ſecond n'a que le bourg de *Buren*, ſitué ſur le *Ling*: il appartient au Prince de Naſſau-Orange. *Hueſſen*, ſitué près du lieu où ſe fait la ſéparation du Rhin & de l'Iſſel, eſt dans un petit canton qui dépend du Duché de Cléves.

Batenburg, ſur la Meuſe, ancienne Baronie, eſt la principale ville du pays *entre Wahal & Meuſe*.

Dans le territoire de Bommel, on trouve *Voorn*, petit fort dans une iſle à la jonction de la Meuſe & du Wahal; *Bommel*, ville très-forte, ſur la rive gauche du Wahal, & dans l'iſle de Bommel, formée par la Meuſe & le Wahal. Autrefois elle relevoit du Brabant. *Saint-André*, très-bon fort, à deux lieues au levant de Bommel.

II. *Quartier d'Arnhem, ou le Veluwe.*

Le plus méchant pays du Duché de Gueldre, a pour capitale *Arnhem*, aſſez jolie ville ſur le Rhin, & le lieu où ſe tient le Conſeil de la province. Les Etats s'y aſſemblent auſſi de trois en trois ans. Le Roi Louis XIV la prit en 1672, & en fit démolir les fortifications en 1674. Les autres villes conſidérables ſont, *Wageningen*, ſur le Rhin, à l'occident d'Arnhem; *Harderwick* & *Elburg*, ſur le Zuyderzée, & *Hattem*, ſur l'Iſſel, à l'extrémité ſeptentrionale de la Province. *Harderwick* a un port. Elle avoit rang entre les villes Anſéatiques. En 1648, on y a érigé une Univerſité.

Preſqu'au milieu du Véluve, à trois lieues à l'oueſt de Deventer, eſt le beau château de *Loo*, où les Ducs de Gueldre alloient prendre le divertiſſement de la chaſſe. Ce château, qui eſt dans une ſituation agréable à cauſe des bois & des collines, a été fort embelli par Guillaume III, Prince d'Orange & Roi d'Angleterre. Il appartient aujourd'hui au Prince de Naſſau, Stathouder Souverain des Provinces-Unies, par accord fait en 1732. Le quartier d'Arnhem eſt rempli de beaucoup d'autres maiſons de plaiſance, ou châteaux de divers gentilshommes.

III. *Quartier ou Comté de Zutphen.*

Ce Comté, qui eſt fertile en bled, a pour capitale *Zutphen*, aſſez grande & aſſez jolie ville au confluent du Barckel & de l'Yſſel. C'eſt une des villes où les Etats de la Province s'aſſemblent de trois en trois ans. Elle jouit auſſi du privilége de faire battre monnoie. Elle fut priſe en 1672, par Philippe de France, Duc d'Orléans. *Doesburg*, au confluent du vieux & du nouvel Yſſel, fut pareillement priſe & démentelée par les François en 1672. *Lochem*, petite ville ſur le Borckel. *Borckeloo* & *Ilreede*, bourgs ſur la même riviere. *Grol*, petite ville autrefois aſſez forte, mais démolie. *Lichtenvoor* & *Brevoordt*, ſont des places de peu d'importance, auſſi-bien que *Seventer*, *Dotekom*, *Burg*, *Herenberg* & *Aenholt*.

II. *Province et Comté de Hollande.*

La Province de Hollande a eu des Souverains fort célébres dans l'hiſtoire, & a toujours maintenu ſa liberté, ſans avoir été entiérement ſoumiſe aux nations étrangeres, pas même aux Romains les conquérans de toute la terre. Elle eſt la plus riche, la plus puiſſante & la plus peuplée des Provinces-Unies. On y compte un

peu plus de 800 mille ames, ce qui fait la moitié de ce qui s'en trouve dans les autres Provinces prises toutes ensemble. Elle contient plusieurs belles villes, quoique les quatre élémens, comme a dit le savant Grotius, qui en étoit natif, n'y valent pas grand chose. L'air y est humide, froid & mal-sain; la terre n'y présente que des pâturages, & n'est qu'un glaçon en hiver, comme elle n'est qu'un marais perpétuel en été. L'eau n'y est ni pure, ni saine; & les tourbes dont on fait du feu rendent une chaleur fort incommode. Cependant ce pays abonde en toutes les commodités de la vie, par le moyen du grand commerce que ses habitans font en tous les ports du monde. La Province de Hollande a conservé la même forme de gouvernement qu'elle avoit sous ses Comtes. L'assemblée des Etats de la Province en représente la souveraineté. Elle est composée des Députés des nobles & des villes.

Les Etats Provinciaux, qui se tiennent à la Haye, sont composés des Nobles, qui opinent les premiers, comme dans les autres Provinces; mais qui n'ont tous ensemble qu'une voix; & des Députés des villes, qui ont droit de suffrage. Ces villes, au nombre de dix-huit, sont, *Dort* ou *Dordrecht*, *Harlem*, *Delft*, *Leyden*, *Amsterdam*, *Goude*, *Rotterdam*, *Gorcum*,

Schiedam, *Schonhoven*, la *Brille*, *Alcmar*, *Horn*, *Enchuyſen*, *Edam*, *Munikendam*, *Medenblick* & *Purmerend.*

Chaque ville envoie aux Etats de la Province le nombre de Députés qu'elle veut; l'un des Bourguemeſtres & le Penſionnaire y ſont compris : ils n'ont tous enſemble qu'une voix, & ſont défrayés par la ville qui les députe. Les Etats de Hollande s'aſſemblent dans le château de la Haye, ordinairement quatre fois l'année; en Mars, en Juin, en Septembre & en Novembre.

Outre cette Aſſemblée, il y a le *Conſeil d'Etat*, qui envoie aux Etats de la Province les points pour leſquels ils ont été convoqués, & qui exécute enſuite leurs réſolutions. Ce Conſeil eſt fixe & réſide à la Haye.

La *Chambre des Comptes* a l'adminiſtration du revenu de la Province & l'adminiſtration de l'ancien Domaine de Hollande, ſans qu'elle ſoit obligée d'en rendre compte aux Etats. Cette Chambre eſt compoſée des perſonnes qui ont vieilli dans le ſervice, ou qui ont paſſé par les charges de l'Etat.

La Hollande eſt une preſqu'iſle bornée au nord & à l'oueſt par la Mer d'Allemagne; à l'eſt par le golfe de Zuyderzée & la Seigneurie d'Utrecht, & au midi par le Brabant.

Ce pays eſt entre-coupé de pluſieurs canaux, qui facilitent le commerce; & il eſt défendu contre les inondations de la mer par de fortes digues, qu'on entretient avec quelque ſorte de ſoin. Sa diviſion eſt en *Weſt-Friſland* ou *Nort-Hollande*, & en *Hollande Méridionale*, qui renferment pluſieurs contrées. Mais le tout enſemble n'a pas plus de 24 ou 25 lieues, depuis l'extrémité de la Nort-Hollande juſqu'à l'Eſcaut.

I. *Weſt-Friſe ou Nort-Hollande.*

La Weſt-Friſe ou Nort-Hollande, ſe partage en trois contrées. 1. La *Weſt-Friſe*, proprement dite, qui en occupe toute la partie ſeptentrionale : 2. le *Kennemerland*, qui en forme la partie occidentale, le long de l'Océan : 3. le *Waterland*, qui en occupe la partie orientale, le long du Zuyderzée.

Dans la Weſt-Friſe, proprement dite, on remarque ſur le Zuyderzée, en remontant, *Horn*, aſſez jolie ville, avec un port. Cette ville étoit autrefois Impériale. Elle a un Collége de l'Amirauté, & une Chambre de la Compagnie des Indes. *Enckhuyſen*, dont la principale richeſſe conſiſte dans la pêche des harengs, qui y eſt très-abondante. Ce fut une des premieres villes qui, en 1572, ſecouerent le joug de la domination Eſpagnole. Elle

a une Chambre de la Compagnie des Indes Orientales. Sa Maiſon de Ville eſt très-belle. *Medemblick* a un bon port ſur le Zuyderzée. C'eſt-là que ſont les plus belles digues de la Hollande. A ſon occident, on rencontre *Schagen.*

Les principales villes du Kennemerland, ſont, du nord au ſud, *Alcmaer*, ville fort jolie, ſur un golfe du Zuyderzée. Elle a le ſix.éme rang entre les villes de la Province de Hollande. Son principal commerce conſiſte en toiles. Elle a donné naiſſance au ſavant Mathématicien Adrien Metius, & à Jacque Metius ſon frere, inventeur des lunetes de longue vue. *Egmont*, chef-lieu du Comté de même nom, eſt une place de conſéquence, avec un bon château. Elle a donné ſon nom à l'illuſtre & ancienne Maiſon d'Egmont. *Beverwick*, ſur la Tye, lieu agréable & bien bâti. *Bréderode*, place forte, qui a donné le nom à une Maiſon illuſtre, & l'une des plus anciennes du pays.

Dans le *Waterland*, on remarque *Purmerend*, ſitué entre des marais deſſéchés, & ſur le Zuyderzée, *Edam* & *Munikendam. Edam* eſt renommé pour la belle conſtruction de ſes navires. Son territoire fournit les meilleurs fromages de toute la Hollande, & même des Provinces-Unies. *Saardam*, vis-à-vis d'Amſterdam, eſt un village fameux par ſes richeſſes, & par le nombre

nombre conſidérable de vaiſſeaux qui s'y fabriquent continuellement. On aſſure qu'il y a dans ſes environs plus de huit cens moulins à vent occupés ſans interruption à ſcier les bois.

Les Iſles de la Nort-Hollande ou Weſt-Friſe, ſont, le *Texel*, ſur un détroit de même nom, fameux par l'abord des vaiſſeaux qui vont & viennent d'Amſterdam. Il y a cinq villages, avec un fort ſur la côte méridionale. C'eſt de-là que partent les vaiſſeaux pour l'Angleterre, pour la Méditerranée, pour l'Afrique & les Indes Orientales. Les pâturages de cette iſle ſont eſtimés. *Ulieland* ou le *Ulie*, où l'on pêche quantité de coquillages, & d'où partent les vaiſſeaux d'Amſterdam qui vont dans le nord & dans la Mer Baltique. *Schellingh*, où l'on fait pêcher les chiens marins par des hommes déguiſés en bêtes. Dans le Zuyderzée on trouve l'iſle de *Wieringh*, où eſt *Weſterland*. *Urck* & *Ens*, ſont d'autres iſles du Zuyderzée, habitées par des hommes preſque ſauvages, & qui ont à peine communication avec leurs voiſins. Il y a encore d'autres petites iſles & de peu de conſéquence. D'ailleurs le Zuyderzée eſt rempli de bancs de ſable, qui empêchent la navigation aux grands vaiſſeaux.

II. *Hollande Méridionale.*

La Hollande méridionale, ſéparée de la ſeptentrionale, ou Nort-Hollande, par la digue de *Spaarendam*, eſt beaucoup plus étendue, & a des villes bien plus conſidérables. L'*Amſtelland*, le *Goyland*, le *Woerdenland*, le *Rhinland*, le *Schieland*, le *Delfeland*, le *Gorcumland*, le *Crimperwaert*, l'*Alblaſſerwaert*, le *Pays d'Altena*, & celui de *Vianen*, en ſont les contrées particulieres. Mais comme les bornes de ces petites Provinces ne ſont pas la plupart bien déterminées, & qu'il eſt difficile d'aſſigner à chacune d'elles toutes les villes qui leur appartiennent, nous nous contenterons d'indiquer, dans l'ordre le plus méthodique, les villes les plus conſidérables de la Hollande méridionale, ſans parler davantage des petits pays qui la compoſent.

Dort ou *Dordrecht*, paſſe pour la capitale de la Hollande. C'eſt une ville riche, autrefois la réſidence des Comtes de Hollande, qui la firent fermer de murailles en 1231. Elle parle la premiere dans l'aſſemblée des Etats, & a le droit de battre monnoie.

Dordrecht ſe trouve ſitué dans une iſle qui ſe forma en 1421, par le regorgement de l'Océan avec les eaux du Wahal & de la Meuſe. Il y eut alors ſoixante &

douze bourgs, villages ou châteaux, qui furent engloutis : ce qui forma une mer de tout ce qui eſt entre la Hollande & le Brabant. On la nomme le *Bies-Bos*. Mais on regagne journellement du terrein ſur les eaux de cette inondation. *Dordrecht* eſt célébre par le fameux Synode national des Réformés, tenu en 1619. Les Gomariſtes, qui ſont extrêmement rigides ſur les matieres de la Grace & de la Prédeſtination, trouverent moyen d'y faire condamner Arminius, & les Remontrans, qui ſont beaucoup plus modérés.

Les autres villes conſidérables de la Hollande, ſont, dans la partie baignée au nord par le Zuyderzée, d'occident en orient, *Amſterdam*, ſur l'Y, ou embouchure de l'Amſtel dans le Zuyderzée ; *Weſep*, *Muyden* & *Narden*, villes fortifiées.

Amſterdam.

Cette ville, la principale de la Hollande, eſt grande, belle, riche, fort marchande, bien peuplée & l'une des plus conſidérables de toute l'Europe. Elle n'a cependant que le cinquiéme rang dans l'aſſemblée des Etats de la Province. Sa Banque, ſes deux Compagnies des Indes Orientales & Occidentales, ſa Maiſon de Ville, ſes beaux Canaux, la Chaire de

ſon Egliſe neuve, faite de bois, mais qui a couté plus de vingt mille écus, le Tombeau de Ruyter, qui eſt dans la même Egliſe, la Bourſe, les Magaſins de l'Amirauté, & ſon Port, qui, quoique peu profond, eſt toujours rempli d'un très-grand nombre de vaiſſeaux, ſont les principales choſes qu'on y remarque. Cette ville n'étoit cependant, juſqu'au XV^e^ ſiécle, qu'un bourg, que Marie de Bourgogne fit fermer de murailles l'an 1492. Elle fut depuis Ville Impériale : & depuis un ſiécle elle eſt arrivée à un ſi haut point de grandeur, qu'elle donne toujours le mouvement aux affaires importantes qui ſe traitent dans l'aſſemblée des Etats Généraux, & principalement lorſqu'il s'agit de la paix ou de la guerre. Il faut la regarder comme une eſpece de prodige, où l'on doit faire & conſtruire du terrein avant d'y pouvoir bâtir; ce qui ſe fait par le moyen des immondices de la ville, qui prennent corps dans les endroits où on les dépoſe.

Ancien Etat d'Amſterdam.

Amſterdam eſt la capitale de l'Amſtelland. Ce n'étoit en 1204 qu'une Seigneurie ou petit Château, appartenant aux Seigneurs d'Amſtel, Maiſon diſtinguée parmi la Nobleſſe. Son terrein enfoncé & marécageux, étoit arroſé de pluſieurs

ruiſſeaux & rivieres, dont les plus conſidérables étoient l'Y & l'Amſtel. La derniere ſe décharge dans l'autre, & eſt munie d'une digue pour prévenir les inondations. C'eſt du nom de cette riviere, & du mot *Dam*, qui ſignifie digue, que s'eſt formé le nom d'*Amſterdam*, que l'on écrivoit autrefois *Amſteredam*, ou *Amſteldam*, d'une maniere conforme à ſon étymologie.

Cette Ville doit ſa fondation à de pauvres pêcheurs, qui bâtirent des cabanes en cet endroit, attirés par la commodité de la pêche dans un lieu où ils étoient au bord de deux rivieres poiſſonneuſes, ſavoir l'Y & l'Amſtel. Le nombre de ces cabanes s'accrut peu à peu vers l'endroit qu'on nomme aujourd'hui d'*Amſtuys*. Les habitans y firent ſi bien leurs affaires, qu'avec l'aſſiſtance de Gilbert d'Amſtel leur Seigneur, ils entourerent le lieu en forme de Ville, avec un rempart, des tours & des ponts. Le Comte Florent leur donna en 1275 la permiſſion de négocier dans toute la Hollande, en dédommagement des pertes qu'il leur avoit cauſées; & en 1280 ils ajouterent aux premiers remparts une nouvelle fortification plus ſolide, avec des tours de bois. Mais Gilbert d'Amſtel, & quelques autres gentilshommes ayant aſſaſſiné le Comte Florent, Jean, fils du Comte aſſaſſiné, ſuc-

cédant à ſon pere, ſe vengea ſur Amſterdam. La Bourgeoiſie de Harlem, jalouſe des heureux commencemens de cette Ville, ſe joignit aux habitans du Waterland; & tombant enſemble tout-à-coup ſur ceux d'Amſterdam en 1300, ils les mirent en fuite, & raſerent leurs maiſons juſqu'aux fondemens.

Lorſqu'ils ſe furent retirés, les pêcheurs diſperſés revinrent les uns après les autres, rebâtirent leurs maiſons; & l'an 1342, ils obtinrent du Comte Guillaume IV la reſtitution de leurs priviléges municipaux, & même on marqua des limites juſqu'où leurs franchiſes devoient s'étendre.

En 1346 la Seigneurie de cette Ville fut dévolue aux Comtes de Hollande par Marguerite Comteſſe de Hainault; & ce dévolu fut confirmé par ſon fils Guillaume V en 1355, de maniere qu'elle ne pût plus être détachée du Comté de Hollande. En 1386, Albert de Baviere en étendit les limites juſqu'à cent verges, & ſon fils les étendit au-delà de l'Y, juſqu'à Volewyck. Ce fut vers ce temps-là, ſelon quelques-uns, que fut commencée l'Egliſe du vieux côté, ou la vieille Egliſe, ſous l'invocation de S. Jean-Baptiſte & de Saint Nicolas. D'autres prétendent qu'elle étoit bâtie bien auparavant, & que dès l'an 1369 le grand autel mena-

çoit ruine. On reprit & on augmenta ce travail trois ou quatre fois ; & enfin en 1566 on l'orna de la magnifique Tour, que l'on y voit. On jetta en 1414 les fondemens de l'Egliſe du nouveau côté ou de l'Egliſe neuve. Elle ne fut achevée & dédiée qu'en 1470, ſous l'invocation de la ſainte Vierge & de ſainte Catherine.

L'ancien côté fut bien-tôt rempli de Couvens & de Chapelles. Les Sœurs qui enſeveliſſoient les morts, les Freres Mineurs, le Couvent de Bethanie, retraite des Filles repenties ; les Freres de S. Paul, les Urſulines, y avoient leur Cloître. On y comptoit encore ceux de ſainte Marguerite, de ſainte Agnès, de ſainte Magdeléne, ſainte Barbe, ſainte Claire, les Cordeliers, Notre-Dame, les anciennes Béguines & les nouvelles. En 1345 on fonda au nouveau côté, dans la rue nommée *Kalverſtraat*, une Chapelle à l'occaſion d'un miracle qui y étoit arrivé. On l'appelloit communément *le Saint-Lieu*. Cette Chapelle fut détruite par un incendie en 1452 ; mais on la rebâtit plus belle & plus magnifique qu'auparavant ; & Maximilien, Roi des Romains, qui y vint en pélerinage en 1491, étant enſuite devenu Empereur, gratifia la Ville d'Amſterdam d'une Couronne Impériale, qu'il permit de mettre ſur les armoiries de la Ville. L'Acte qui eſt daté de Scheidam le

onziéme Février 1499, porte que c'étoit en conſidération de la fidélité & du zele des habitans d'Amſterdam, & des ſervices qu'ils avoient rendus tant à lui qu'à ſes ancêtres.

Les Couvens ſe multiplierent au point qu'ils occupoient près du tiers de la Ville; c'eſt pourquoi l'an 1421 le Comte Guillaume fit un Décret, par lequel il étoit défendu à tous les Eccléſiaſtiques ou Religieux, à la réſerve des Paroiſſes & Hôpitaux, d'hériter, acquérir, ou acheter aucuns immeubles dans la Ville ou dans ſon territoire.

Il y avoit encore deux Monaſteres hors de la Ville, ſavoir celui des Chartreux hors de la porte de Harlem, & celui des Réguliers hors de la porte qu'on appelloit à cauſe d'eux la porte des Réguliers. Ce dernier Monaſtere ayant été brulé par un incendie l'an 1506, les Religieux ſe retirerent à Heyloo, près d'Alcmaer.

Ce ne fut qu'en 1481 que la Ville fut entourée d'une muraille de pierres. Elle avoit trois portes, dont une ſe nommoit de ſaint Antoine, à cauſe d'un Hôpital du nom de ce Saint, qui étoit auprès de cette porte, & qui ſubſiſte encore aujourd'hui.

Etat préſent d'Amſterdam.

On l'agrandit pour la quatriéme fois ; on lui donna les mêmes limites qu'elle a préſentement du côté de l'oueſt, depuis le baſtion le plus ſeptentrional de ce côté-là, juſqu'au douziéme excluſivement, & l'on creuſa un foſſé depuis cet endroit juſqu'à l'ancien rempart, que l'on conſerva quelque temps. Comme on prévit que l'on ſeroit bien-tôt dans la néceſſité d'amplifier la Ville, à cauſe du grand nombre de nouveaux Citoyens, qui y abordoient de tous côtés, principalement ceux qui ſortoient de France, pour cauſe de religion, on traça une enceinte réguliere, telle qu'elle eſt aujourd'hui, & dans laquelle on enferma un vaſte terrein. La Ville eſt à préſent entourée de murailles de briques, fortifiée de vingt-ſix baſtions ; & du côté du port elle eſt fermée par de gros pieux fichés perpendiculairement & joints par des poutres placées horiſontalement, avec des ouvertures pour laiſſer entrer & ſortir les Vaiſſeaux, qu'on y voit toujours en très-grand nombre, quoique ſans confuſion. Ces ouvertures ſe ferment tous les ſoirs au ſon d'une cloche, qui avertit ceux qui veulent entrer ou ſortir, qu'ils doivent ſe hâter. Les murailles de la ville ſont hautes & bien entretenues, & ont à l'entour un

large fossé, le long duquel regne une digue, qui est ornée de deux rangées d'arbres. C'est une promenade très-agréable, qui soutient les eaux du fossé, qui étant plus hautes que le terrein des prairies, inonderoient sans cela, les jardins & les maisons qui sont aux environs. Chaque bastion a un moulin à vent, outre une multitude presque innombrable de moulins à planches, à tabac, à poudre, &c. qui sont hors de la Ville. On entre dans Amsterdam par huit portes, dont voici les noms, à commencer par l'orient septentrional, allant de-là vers le midi, puis vers l'occident, & enfin vers le nord. 1. *Muyder Poort*, 2. *Weespers Poort*, 3. *Utretchtse Poort*, 4. *Weeterings Poort*, 5. *Leydsche Poort*, 6. *Raampoort*, 7. *Saagmolens Poort*, & 8. *Haarlemer Poort.*

Le pont qui joint le rempart d'un côté de l'Amstel à l'autre, est un des plus beaux morceaux d'architecture qu'il y ait dans le pays. Il a trente-cinq arcades, parmi lesquelles il y en a onze très-hautes, dont huit sont closes pour enfermer les yacts, tant publics que ceux des particuliers, qui y peuvent avoir une place. Les trois autres sont ouvertes; & c'est par-là que passent les barques, qui viennent ou qui s'en retournent par l'Amstel. Les autres arches sont beaucoup moins

élevées. Ce pont a ſix cens ſoixante pieds de longueur, ſur ſoixante & dix de largeur. Des deux côtés il y a des baluſtrades de fer, qui ſervent d'appuis. On en poſa les fondemens en 1662. C'eſt par-là que l'Amſtel entre & ſe diſtribue dans les canaux de la Ville, & forme une grande quantité d'Iſles, dont les quais garnis d'arbres ſont d'une merveilleuſe propreté. Son principal cours eſt en droite ligne juſqu'à la maiſon des orphelins de la Diaconie : de-là ſe recourbant vers la tour des Réguliers, il perd ſon nom dans le canal nommé le Rockin, & paſſe par des voutes ménagées ſous la Bourſe, & ſous la grande place nommée *Middeldam*. Ses eaux mêlées avec celles de la Mer rempliſſent le canal nommé *Dam-Raek*, qui va en droite ligne juſqu'au port. Dans le vieux côté il y a deux canaux, dont l'un s'appelle le canal antérieur (*Voorburgwal*,) l'autre le canal ultérieur (*Achterburgwal*.) Leurs eaux ſe communiquent au midi par un canal qui les termine & aboutit au Rockin, & au nord ils ſe joignent pour entrer enſemble dans le port. Le nouveau côté a deux canaux preſque ſemblables, qui ont auſſi les mêmes noms. Le Cingle, qui a autrefois été le foſſé extérieur de la Ville, s'étend en ligne circulaire depuis la tour des Réguliers, où il communique à l'Amſtel au midi,

juſqu'au port ſeptentrional. Le canal des Arquebuſiers (*Colveniers-Burgwal*) en eſt une continuation. A l'orient de ce dernier canal, on trouve un aſſez grand nombre d'autres canaux, comme ceux des Teinturiers, des Chapeliers, &c. Le canal nommé *Heeregracht*, eſt remarquable tant par la magnificence des maiſons, dont ſes quais ſont embellis, que par ſa longueur. Car il s'étend depuis l'Ecluſe du Rapenbourg, juſqu'à l'Amſtel, & delà autour de la Ville juſqu'au canal des Braſſeurs (*Brouwerſgracht*,) par lequel il eſt borné au nord occidental. Ce dernier canal joint les eaux du Cingle, du Heeregragt, du canal Impérial (*Keyſersgracht*,) du canal du Prince (*Princegracht*,) & du canal de la Corderie (*Lynsbaansgracht.*) Le canal Impérial & celui du Prince ſont d'autant plus longs que le Heeregragt, qu'ils font un plus grand contour, & enferment une plus vaſte enceinte; mais le canal Impérial eſt borné par le *Plantage*; celui des Cordiers eſt interrompu par les places, qui ſont aux portes de Leyde & d'Utrecht. Ces quatre canaux ſe communiquent l'un à l'autre, non-ſeulement par celui des Braſſeurs; mais auſſi par ceux de Leyde, des Réguliers, de Muyden & de Rapenbourg. Je paſſe quantité de moindres canaux de traverſe.

Amſterdam n'a point de places publiques de la beauté de la Place des Victoires & de la Place Royale à Paris. La principale place de la ville, eſt le *Middeldam*, ou ſimplement le *Dam*. Elle eſt très-irréguliere, & n'a point d'autre ornement que la Maiſon de ville, dont même la vue eſt offuſquée par un édifice iſolé, où l'on peſe les marchandiſes. L'attention qu'a le Magiſtrat, pour les droits des particuliers, n'a pas permis de laiſſer autour de ce ſuperbe palais un eſpace vuide, qui en releveroit la beauté. La place de Saint-Antoine, autrement le Marché-neuf, eſt entourée de vieilles maiſons, la plupart habitées par des fripiers. La place des Réguliers, autrement le Marché au beurre, n'a rien de remarquable qu'un bâtiment quarré, qui ſert à peſer les marchandiſes. La Place Royale (*Konnigs-Plyn*) ne mérite pas ce nom. En récompenſe il y a peu de villes qui aient des édifices publics ſi beaux, ſi nombreux & ſi bien entretenus. J'ai déja parlé des deux Egliſes primitives & de leurs fondations. J'ajouterai ici que l'Egliſe neuve eſt fondée ſur 6363 gros pilotis; qu'elle a 315 pieds de long ſur 210 de large, 52 piliers & 75 fenêtres, & que le chœur eſt entouré d'une grille de cuivre de trente pieds de haut. On y voit les magnifiques tombeaux des Amiraux Jean de Galen d'Eſſen, & Mi-

chel de Ruyter. La Chaire eſt un chef-d'œuvre en ſon genre. Il manque à cette Egliſe une tour. Celle qu'on avoit commencé à y élever a été diſcontinuée, parce que les Experts n'en jugerent pas les fondemens aſſez ſolides. En 1600 on commença à bâtir une nouvelle Egliſe, que l'on nomma *Egliſe méridionale*, parce qu'en effet elle étoit au midi de la vieille Egliſe. Elle fut achevée en 1611. Celle qui eſt entre le Canal Impérial, & celui du Prince, eſt nommée l'*Egliſe occidentale*; parce qu'elle eſt à l'occident de l'ancienne ville. On en jetta les fondemens en 1620, & l'on y prêcha pour la premiere fois le jour de la Pentecôte 1631. Elle eſt très-belle & ornée d'une tour, la plus haute de toutes celles de la ville. En ſuivant le Canal du Prince, vers le nord, on trouve l'*Egliſe ſeptentrionale*, dont les fondemens furent jettés le 15 Juin 1620. Elle eſt moins grande que la précédente, & on en acheva la fabrique en trois ans. L'*Egliſe orientale* fut commencée en 1669 & achevée en 1671. Pour la commodité des habitans, qui étoient trop éloignés de ces Egliſes, on en a bâti d'autres, qui ne ſont que de bois; l'une dans l'iſle de Bikker, au nord de la ville, & l'autre ſur le Canal des Réguliers, entre le Canal Impérial & celui du Prince. La Chapelle de ſaint Olof ſert aux aſſemblées des

Réformés, auſſi-bien que la Chapelle du *Kalvers-Straat*. On a laiſſé aux Béguines leurs maiſons; mais leur Egliſe a été donnée aux Réformés Anglois Preſbytériens.

La Religion Prétendue-Réformée étant devenue la dominante dans cette ville, beaucoup d'habitans des provinces catholiques ſe voyant recherchés ſur leur foi, vinrent s'établir à Amſterdam; & comme le changement de Religion y avoit rendu bien des Monaſteres inutiles, l'Egliſe des Freres de ſaint Paul fut abandonnée à ces nouveaux habitans, pour y prêcher en langue Walone. Cette Egliſe Walone avoit été bâtie en 1409, réparée en 1647, & agrandie en 1661. Mais lorſqu'après la diſperſion des Proteſtans de France, le nombre des réfugiés François ſe fut accru à Amſterdam, on leur donna pour Egliſe en 1686, une maiſon, qui ſervoit de ſale d'armes, & dans laquelle on enſeignoit l'exercice militaire aux Bourgeois. C'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui la *Petite Egliſe Françoiſe*. Elle eſt placée ſur le Canal du Prince, près du canal de Leyde.

Puiſque j'ai commencé à parler du changement d'une Egliſe, je marquerai l'uſage auquel la plupart des Couvens & Monaſteres ſont aujourd'hui employés. Celui des Freres de ſaint Paul, eſt appellé la

Cour de ſaint Georges, & eſt une maiſon de Charité pour de vieilles gens, qui, moyennant une certaine ſomme, y ſont entretenus juſqu'à leur mort. Celui de ſainte Cécile eſt a préſent *la Cour du Prince*, où ſe tiennent les Conſeils de l'Amirauté. Celui de Béthanie eſt à préſent l'Ecole Latine. Celui de ſainte Agnès eſt devenu l'Ecole Illuſtre. Celui des anciennes Béguines a été changé en un Hôpital pour les vieilles femmes. Celui des nouvelles Béguines en un autre pour les vieillards. Ce qu'on appelle aujourd'hui *le Byard*, eſt une maiſon, où l'on reçoit tous les pauvres étrangers pendant trois jours ſeulement, ſans diſtinction de religion, ou de pays; & on leur donne le coucher & la nouriture. L'Egliſe du Couvent de ſainte Marguerite, eſt aujourd'hui la petite boucherie dans la rue nommée *le Nés*. Le Monaſtere de ſainte Luce, dans le *Kalverſtraat*, eſt la maiſon des Orfélins Bourgeois. Celui de ſainte Urſule, eſt un lieu de correction où l'on enferme les femmes & les filles *de mauvaiſe vie*, (*Spinhuis.*) Celui de ſainte Claire eſt un lieu de correction pour les hommes. On y enferme les filoux & ceux qui par leur libertinage troublent la tranquillité publique; & on les occupe à raper du bois de Breſil, d'où lui vient le nom de *Raſpeus*. Ces Monaſteres ont été preſque tous

démolis, & rebâtis pour les uſages auſquels ils ſervent à préſent. Les autres ſont remplacés par des maiſons bourgeoiſes qu'on a élevées ſur le terrein. Une bonne partie du terrein de la Chartreuſe, qui depuis le dernier agrandiſſement, ſe trouvoit dans l'enceinte de la ville, ſert aujourd'hui de Cimetiere. C'eſt le plus grand & le plus conſidérable de tous.

Liberté de Religion à Amſterdam.

Une des cauſes qui ont le plus contribué à peupler Amſterdam, eſt la liberté qu'on y laiſſe à chacun de profeſſer la Religion qu'il veut embraſſer. On y eſt d'une tolérance aſſez générale. On y profeſſe publiquement la Religion catholique, & il y a un grand nombre de Chapelles très-vaſtes & très-magnifiques, où il y a des orgues; & tout le ſervice divin ſe chante, même en muſique dans quelques-unes, ſans aucun trouble de la part du Magiſtrat, ſans la permiſſion duquel néanmoins on ne peut en ériger de nouvelles. Il eſt vrai qu'elles n'ont à l'extérieur aucune forme d'Egliſe, & qu'elles ne peuvent point avoir de cloches; mais cela eſt commun à toutes les Religions tolérées, & le privilége de l'exercice extérieur eſt réſervé à la dominate. Les Catholiques ſont inhumés avec les mêmes honneurs que les Proteſtans, même dans les Egli-

ſes, en payant les droits comme eux. Les Luthériens ont deux Temples. L'un ſur le Cingle au coin du Spuy. L'autre ſur le même canal auprès du Port. Le premier eſt appellé la vieille Egliſe Luthérienne, & fut commencé en 1633. L'autre, qui eſt en forme de dôme, eſt appellé la nouvelle Egliſe Luthérienne, & fut bâti en 1668, en faveur des Luthériens, que les guerres du nord obligerent de ſe retirer dans cette ville. Le toît eſt fait de grandes plaques de cuivre, dont le Roi de Suede fit préſent à ce Temple. Les Anabaptiſtes, nommés Mennonites, à cauſe de Menno Simons, leur premier Théologien, ont trois lieux où ils s'aſſemblent ſur le Cingle. Les Quakers en ont un ſur le Canal Impérial. Les Freres Polonois y ont le leur vis-à-vis de la Comédie. Les Arminiens ou Remontrans, s'aſſemblent ſur le même canal. Les *Arméniens* Orientaux, ont l'exercice de leur Religion dans un beau bâtiment neuf, achevé depuis peu auprès du Marché neuf, ſur un petit canal, nommé *Dwarboomſloot*. L'Empereur de la Grande Ruſſie, Pierre I, a obtenu du Magiſtrat une place pour une Egliſe, ſuivant le rit Grec; mais elle n'a point été bâtie, Sa Majeſté en ayant été détournée par d'autres ſoins. Les Juifs ont deux Synagogues, l'une pour les Portugais, & l'autre pour les Allemands. La

premiere eſt un bel édifice fort élevé & très-propre, & fait paroître fort vilaine l'autre, qui en eſt proche. La même différence ſe trouve entre les Juifs Portugais & les Allemands que le peuple appelle *Smaus*, terme dont on donne diverſes étimologies.

Les Hôpitaux ſont un des plus utiles ornemens de cette ville, & tout en eſt digne d'admiration; la grandeur & la magnificence des bâtimens, & le bon ordre qui s'y obſerve.

Maiſon de Ville & Banque d'Amſterdam. La Bourſe. L'Amirauté.

Entre les Edifices publics, la Maiſon de Ville tient le premier lieu. C'eſt un bâtiment ſuperbe, dont la deſcription ſeule demanderoit plus d'un volume, & dont la conſtruction a couté plus de trente millions de florins. La premiere pierre en fut poſée le 28 Octobre 1648. Cette peſante maſſe, élevée ſur un terrein marécageux, a ſes fondemens ſur 13659 pilotis contigus les uns aux autres. L'édifice, qui eſt preſque quarré, a 282 pieds de longueur, 255 de largeur, 116 de hauteur. L'architecture eſt dans le gout moderne. On n'y a épargné ni le jaſpe, ni la ſculpture, ni la peinture, & les façades en ſont magnifiques. On trouve à redire à l'entrée, qui n'a pas un portail qui

réponde à tout le reſte ; mais on excuſe l'Architecte, en diſant qu'on a voulu repréſenter par les ſept petites portes, qui compoſent l'entrée, les ſept Provinces-Unies, qui doivent leur bonheur à leur grand attachement pour la ſimplicité. Le rez-de-chauſſée eſt occupé par les priſons, l'arſenal, la banque, &c. Sous la Maiſon de Ville eſt placée, dans une grande voute, la fameuſe Banque d'Amſterdam, qui ne s'ouvre jamais qu'en préſence d'un des Bourguemeſtres. Perſonne ne ſait au juſte à quoi montent les richeſſes qu'elle contient. On peut aſſurer néanmoins que c'eſt le plus grand tréſor ou réel ou imaginaire que l'on connoiſſe. Cette Banque ſubſiſte ſur le crédit & la puiſſance de la ville d'Amſterdam ; & les plus grands payemens qui ſe font entre marchands, ſe font ordinairement en reſcriptions ſur la Banque. Les Etats, ni la Ville ne paient aucun intérêt de tout l'argent qu'on y a dépoſé ; c'eſt beaucoup même qu'on ſoit aſſuré de l'y retrouver. La ville en a donné ſa garantie ſauf les trois points ſuivans ; le premier, en cas de vol qui s'y pourroit faire ou par violence ou par ſurpriſe ; le ſecond eſt l'accident qui pourroit arriver par incendie ; & le troiſieme eſt celui de l'inondation, à laquelle même la ville ſe trouve expoſée de temps en temps, & qui n'eſt arrêtée que par de fortes digues. Les ap-

partemens ſupérieurs de ce vaſte bâtiment ſont occupés par les différens Tribunaux où s'adminiſtre la juſtice. On ſouhaiteroit que ce palais fût un peu plus iſolé, & que les rues en fuſſent moins bornées par les vieilles maiſons du voiſinage, & par l'inutile maçonnerie de la tour de l'Egliſe neuve.

La Bourſe eſt encore un des ornemens de la ville. On en jetta les fondemens l'an 1608, & elle fut achevée le premier Août 1613. Cet édifice, de 250 pieds de long, & 140 de large, poſe ſur trois arcades, ſous leſquelles les eaux de l'Amſtel ſe déchargent du canal nommé le *Rockin*, dans le *Dam-Rack*. Des grilles de bois en ferment le paſſage aux bateaux, depuis que des traîtres y avoient caché un bateau chargé de poudre, pour faire ſauter en l'air la Bourſe, dans le temps que les Marchands y étoient aſſemblés. Le rez-de-chauſſée conſiſte en une galerie qui regne autour d'une cour fort nette & bien pavée. Les ſales d'en haut ſont ſoutenues par 46 piliers numérotés, & dont chacun eſt affecté à une nation, ou aux Marchands du même négoce. C'eſt dans cette Cour & autour de ces piliers que les Négocians s'aſſemblent, ou envoient leurs Commis tous les jours d'œuvre, depuis midi juſqu'à une heure; & les Courtiers qui ſont dans des mouvemens continuels, leur y

viennent propoſer les Lettres de change, ou les marchandiſes qu'ils ont à négocier; ce qui apporte une plus grande facilité au commerce, que s'il falloit courir chez chacun des Marchands, qui ſont tous alors aſſemblés en cet endroit. Les Banquiers & autres Négocians ſont preſque ſoupçonnés de banqueroute, quand ils manquent trois ou quatre jours ſans aller à la Bourſe, ou ſans y envoyer quelque Commis de leur part. A midi & un quart, on ferme les grandes portes; & ceux qui entrent après, payent une amende d'un ſou, qu'ils mettent dans une boëte pour les pauvres. La Bourſe n'eſt pas ſi fréquentée le Samedi, à cauſe du Sabbat des Juifs. En haut ſont les ſales d'armes d'un Maître établi par le Magiſtrat, & une Halle où ſe vendent toutes ſortes de draps. Les principaux bureaux des poſtes ſont dans le voiſinage de la Bourſe.

La Maiſon de l'Amirauté eſt, comme je l'ai déja dit, le Monaſtere de ſainte Cécile, qui après l'établiſſement de la Religion Proteſtante, ſervit à loger les perſonnes de diſtinction, entr'autres les Princes d'Orange, d'où lui vient ſon nom de la Cour du Prince (*Princen-hof*): mais l'Hôtel des Seigneurs (*Heeren-logement*) ayant été bâti, la Cour du Prince fut réſervée pour l'Amirauté. Une petite

Egliſe qu'on y voit encore ſert de Bureau, où l'on va déclarer les marchandiſes, & payer les droits de ſortie. L'Amirauté a outre cela ſur le port un Arſenal, qui eſt un bâtiment à la moderne de 200 pieds de long, ſur 22 de large. Il fut élevé en 1656. L'étage qui eſt à fleur d'eau, contient les boulets de fer; le ſecond étage eſt pour les cordages & armes; dans le troiſieme ſont des voiles, poulies, pavillons, &c. avec les inſtrumens néceſſaires aux Pilotes. Cette maiſon renferme pluſieurs choſes ſingulieres, entr'autres un Canot de Sauvages apporté du Détroit de Davis. Au haut de la maiſon on a ménagé un réſervoir qui contient 1600 tonneaux d'eau, laquelle, en cas d'incendie, peut être conduite en ſeize différens endroits, par des tuyaux de plomb. Le Chantier, qui eſt auprès, a plus de 500 pieds de long. Il eſt bordé de maiſons pour loger les Maîtres Charpentiers, & richement pourvu de tout ce qui ſert à la fabrique des vaiſſeaux: la forge ſur-tout en eſt remarquable.

Compagnies de Commerce.

La *Compagnie* des Indes *Orientales* tient ſes aſſemblées dans une maiſon particuliere, qu'on appelle *Bos-huys*, parce qu'elle ſervoit autrefois d'Arſenal, & dont la principale partie eſt dans la rue *Oude-*

Hoogſtraat. Ce bâtiment, qui s'étend auſſi le long du Canal des Arquebuſiers, a été augmenté à diverſes repriſes, & contient pluſieurs corps de logis, où ſe garde une partie des épiceries & autres marchandiſes précieuſes de la Compagnie. Son Magaſin eſt dans la partie orientale de la ville (*Ooſtenbourg*). Il conſiſte en pluſieurs bâtimens partagés en trois petites iſles. Ce magaſin contient non-ſeulement des épiceries & autres marchandiſes ; mais auſſi tout ce qui eſt néceſſaire pour conſtruire & équiper les flottes dont la Compagnie a beſoin. On y voit de grandes forges, & une corderie de 2000 pieds de long, contigue & pareille à celle de l'Amirauté : d'ordinaire il y a environ trois mille hommes occupés au ſervice, tant du Magaſin que du Chantier, qui eſt derriere.

La *Compagnie d'Occident* & celle de *Surinam*, s'aſſemblent ſur le Cingle, auprès de l'ancienne Egliſe Luthérienne, dans une maiſon qui appartenoit ci-devant à une confrérie d'Arbalétriers. La Compagnie d'Occident a ſon Magaſin ſur le port aſſez près de celui de l'Amirauté.

La tour des Pleurs (*Schreyers-hoek-Toorn*) fut bâtie en 1482, en même temps que la porte de S. Antoine : c'étoit la défenſe de la ville du côté du port. Son nom lui vient de ce que ceux qui partent pour

les

les voyages de long cours s'embarquent en cet endroit, & y diſent adieu à leurs femmes. On voit ſur une pierre, un monument, qui repréſente une femme, laquelle fut ſi touchée en une pareille occaſion en 1566, qu'elle en perdit tous les ſens. C'eſt dans cette tour que s'aſſemblent les Commiſſionnaires, qui ont ſoin du port & des quais. La Tour des harengs fut oppoſée aux courſes des habitans de Harlem. On y enfermoit les priſonniers arrêtés pour cauſe de Religion; on l'a rétreſſie enſuite de deux tiers. C'eſt-là que s'aſſemblent les Pilotes, & au bas eſt l'endroit où l'on trouve ceux qui accommodent les harengs. On l'appelloit jadis la *Tour de Sainte-Croix*; elle eſt au coin du Cingle & du Port. En ſuivant le canal, on trouve une tour aſſez belle nommée *Jan Roden-Port*, que l'on a long-temps appellée la tour de *Paw*, parce qu'elle fut rebâtie par un Bourguemeſtre de ce nom. C'eſt-là que loge le Prevôt de la Garniſon; on y met auſſi des priſonniers pour dettes, & des ſoldats. Au lieu d'un vieux pont de bois qui étoit au pied de cette tour, il y en a un de pierres, ſous lequel on a ménagé deux caves voutées, dans leſquelles la banque d'Amſterdam étoit gardée avant que le lieu qu'elle occupe à préſent fût conſtruit. Au coin du Cingle & de l'Amſtel, on voit la tour des Ré-

guliers, ainſi nommée à cauſe qu'elle fut bâtie en 1619, de l'une des tours de l'ancienne porte des Réguliers, après que le feu l'eut ruinée en 1618. On l'appelle plus communément la *Tour de la Monnoie*, parce qu'on y en a frapé pendant les années 1672 & 1673. C'eſt à préſent une hôtellerie. J'ai déja remarqué que dans le dernier agrandiſſement de la ville, on a enfermé un grand terrein qui n'eſt point encore bâti. En attendant qu'on en ait beſoin, on y a planté des allées d'arbres entre le nouveau *Heeregracht* & la porte de *Muyden*, & l'on a permis à des particuliers d'y faire des jardins, ce qui forme une des plus agréables promenades. A l'entrée de ce lieu, que l'on nomme *le Plantage*, eſt le Jardin des plantes. Il étoit autrefois hors la porte des Réguliers, dans l'enclos de leur couvent; mais on le transféra à meſure que la ville s'agrandiſſoit, & on l'a enfin placé en cet endroit. On y fait des leçons publiques de Botanique, & l'on y trouve quantité de Plantes étrangeres très-rares.

Port d'Amſterdam.

Le *Port* eſt un des plus grands & un des meilleurs de l'Europe. On trouve à l'entrée une barre de ſable & de boue, nommée *Pampus*. On auroit pu, dit-on, y remédier; mais on a mieux aimé la

laiſſer ; car, comme les gros vaiſſeaux n'y ſauroient paſſer, ſans être ou déchargés, ou ſoulevés par des bateaux nommés Chameaux ; on y trouve la ſureté de la ville, dont aucune flotte ennemie ne peut approcher. C'eſt même un ſecours pour faire ſubſiſter quantité d'hommes, qui gagnent leur vie à décharger les marchandiſes dans de petites barques. On y trouve encore d'autres avantages, qui balancent celui qu'on pourroit tirer d'un paſſage plus ouvert & plus aiſé.

Quoique la ville ſoit peuplée d'environ deux cens mille ames, cependant le terrein n'en eſt pas habité comme celui de Paris. De larges canaux bordés de quais fort ſpacieux de chaque côté ; le plantage & des prairies, où l'on n'a encore bâti que peu de maiſons ; les vaſtes jardins, qu'un grand nombre de Bourgeois ont derriere leurs maiſons, occupent beaucoup de ce terrein.

Gouvernement d'Amſterdam.

La ville eſt gouvernée par un Collége de trente-ſix Sénateurs, dont la dignité eſt à vie, & dont le choix a été cédé par la Bourgeoiſie au Sénat même, qui remplit les places vacantes. Ce même Sénat nomme les Bourguemeſtres. Ceux-ci doivent être au nombre de douze, dont il y en a toujours quatre en charge, ſavoir, trois

que l'on renouvelle tous les ans, & un de l'année précédente, qui demeure en charge, & qui préſide les trois premiers mois, après quoi les autres préſident tour-à-tour. Les Bourguemeſtres font les honneurs de la Ville, nomment aux charges qui viennent à vaquer dans le temps de leur geſtion, reglent la conſtruction ou les réparations des édifices publics, & gardent les clefs de la Banque, que l'on n'ouvre jamais qu'en préſence d'un d'entr'eux. C'eſt en eux & dans le Sénat que réſide le pouvoir légiſlatif, pour tout ce qui regarde l'avantage & la ſureté de la Ville. L'honneur attaché à cette charge, & le pouvoir qu'elle donne de faire du bien à beaucoup de monde, en fait le plus conſidérable agrément; car le revenu qu'elle produit n'eſt pas un objet digne d'attention. On leur rembourſe des deniers publics, la dépenſe qu'ils ſont obligés de faire, ſoit pour les cérémonies publiques, ſoit pour traiter les Princes, ou les Miniſtres Publics. Lorſque les Bourguemeſtres ſortent de charge, ils ſont ordinairement employés pour Tréſoriers, ou pour Conſeillers Députés aux Etats de la Hollande : mais il y en a un des quatre, qui ſe rend aux aſſemblées des Députés de cette Province; c'eſt celui qui a préſidé ſon trimeſtre. La Juſtice civile & criminelle eſt adminiſtrée par les Echevins, que

l'on nommoit autrefois Jurats ou Jurés. Ils ſont au nombre de neuf, dont ſept ſont changés tous les ans; & il en reſte deux de l'année précédente, deſquels l'un eſt Echevin Préſident & l'autre Vice-Préſident. Les Echevins étoient autrefois choiſis par le Stathouder, à qui on préſentoit quatorze perſonnes pour cet effet; mais à préſent ce choix ſe fait par les Bourguemeſtres. On peut appeller de leur Sentence à la Cour Provinciale de juſtice; mais ce n'eſt qu'en payant une amende. Les cauſes criminelles ſont jugées à la pourſuite & à l'inſtance du grand Officier (*Schout*, prononcez *Scaut*) ou en ſon abſence à la réquiſition de l'Echevin Préſident. Il repréſente les anciens Comtes de Hollande. Il a toujours un Corps de garde d'Archers devant ſa maiſon, pour exécuter ſes ordres, auſquels on ne peut réſiſter ſans ſe rendre criminel. Il y a pluſieurs autres Tribunaux, qui ont chacun leur département; comme la *Tréſorerie ordinaire*, où s'examinent les comptes, & les dettes qui regardent la Ville, &c. la *Tréſorerie extraordinaire*, où ſe reçoit le produit des Taxes & Impôts; la *Chambre des Orphelins*, dont les Intendans prennent la tutelle des enfans mineurs, qui n'ont ni pere ni mere; la *Chambre des Comptes*, où ſe font les conſignations particulieres; les *Commiſ-*

faires pour les aſſurances ; celui de la Banque ; la *Chambre des petites affaires*, pour les petites dettes au-deſſous de ſix cens florins, & pour les querelles particulieres ; celle des *Inſolvables*, pour régler les intérêts des Créanciers.

Pour prévenir le feu & quelques autres déſordres publics, il y a dans tous les quartiers de la ville, auſſi-bien que dans toutes les autres de la Hollande, des hommes ſoudoyés pour aller de nuit dans les rues, qui prennent garde au feu, avertiſſent ceux qui n'ont pas bien fermé leurs portes ou leurs fenêtres, raménent dans leurs maiſons ceux qui ſe trouvent nuitamment ou ivres ou égarés, & veillent enfin à ce que perſonne ne ſoit volé. Avec une creſſelle ils font du bruit & avertiſſent de l'heure & demi-heure, en criant, *Il eſt onze heures, onze heures il eſt*, & ainſi des autres de la nuit. La ville même eſt munie des pompes néceſſaires pour les incendies ; établiſſement utile que l'on imite dans les autres Etats. Il n'y a guère de pays où la police ſoit plus régulierement obſervée.

Entre l'Océan & la Mer de Harlem, deſcendant juſqu'au Rhin, on remarque, *Harlem, Nortwick, Rhinsburg* & *Leyden*.

Harlem, jolie ville ſur la Spare, eſt la ſeconde dans les Etats de la Province. On

y fait beaucoup de rubans, d'étoffes de ſoie, de toiles & de fil, qu'on y blanchit parfaitement bien. Son Egliſe eſt une des plus grandes des Pays-Bas. Harlem s'attribue la gloire de l'inventiom de l'Imprimerie, par Laurent Coſter, ſon citoyen.

En venant d'Amſterdam à Harlem, on paſſe ſur une écluſe qui fait la communication entre la *Mer de Harlem*, & des canaux qui ſont de l'autre côté; & dont les eaux ſont vingt pieds au moins plus élevées que celles de cette mer. Sans cette écluſe, qu'on répare continuellement, tous les environs ſeroient inondés. La Mer de Harlem eſt l'effet d'une inondation arrivée, il y a près de quatre ſiécles. On a pluſieurs fois propoſé de la deſſécher : ce qui donneroit à la Province un très-grand terrein dont elle a beſoin. Mais des conſidérations particulieres ont empêché qu'on n'effectuât le projet.

Leyde ou *Leyden*, ſituée ſur le Rhin, aſſez près de la Mer de Harlem, eſt la plus grande ville des Provinces-Unies, & la plus peuplée après Amſterdam : elle en eſt auſſi une des plus belles & des plus propres. Cette ville eſt fameuſe par la vigoureuſe réſiſtance qu'elle fit aux Eſpagnols, qui furent obligés d'en lever le ſiége en 1574. Elle a toujours été conſidérable par ſes Manufactures & ſon Uni-

verſité ; & ſe ſoutient encore avec le même éclat. On y fait quantité de draps, & quelques camelots, moins eſtimés que ceux de Flandre & de Brabant. Son Académie ou Univerſité, qui fut fondée en 1575, eſt la premiere & la plus diſtinguée des Provinces-Unies. L'étude des Belles-Lettres, des Langues ſavantes, du Droit public, de la Médecine, & des autres ſciences y eſt dans l'état le plus floriſſant. La réputation des ſavans qui l'ont preſque toujours compoſée y attire, de toutes les parties de l'Allemagne, beaucoup de Nobleſſe, qui y vient pour ſe perfectioner dans les ſciences. La ville de Leyde s'eſt toujours oppoſée au deſſéchement de la Mer de Harlem. Les eaux de cette mer ſervent à rafraîchir ſes canaux, qui ſont néceſſaires pour ſes manufactures.

Dans la partie de la Hollande, bornée au nord par le Rhin, & au midi par l'embouchure de la Meuſe & le Leck, on remarque, *Catwick-op-zée*, ou *ſur la Mer*, village qui retient le nom des Cattes, peuples de Germanie qui l'ont habité. A mille ou douze cens pas de ce village, étoit un fort bâti par l'Empereur Caligula, à l'embouchure du Rhin. On le nommoit *Arx Britannica*, parce qu'on s'y embarquoit pour paſſer en Angleterre.

Les Romains y tenoient une garniſon. La mer ayant gagné & abſorbé le terrein de ce côté-là, a entiérement couvert ce fort, dont on voit encore les veſtiges, lorſque la mer eſt fort baſſe. En 1562 & 1563, la mer s'étant retirée plus qu'à l'ordinaire, laiſſa le fort à découvert. On le vit en plein, & l'on en tira pluſieurs morceaux d'antiquités, qui furent portés à la Haye. On s'aſſura que ce fort étoit quarré, & qu'il avoit 240 pieds de chaque côté. Le plan en fut alors gravé par Ortélius. *La Haye*, dont nous donnerons une deſcription particuliere. *Scheveling*, belle promenade ſur l'Océan. *Riſwick*, où ſe fait le meilleur beurre de toute la Hollande. Ce lieu eſt fameux par le Traité de paix qui y fut conclu en 1697, entre l'Empire, l'Eſpagne, l'Angleterre & les Provinces-Unies d'une part, & la France de l'autre. *Woorburg*, au voiſinage de la Haye. On y a autrefois trouvé quelques antiquités romaines. *Looſduyne*, près de la mer, avoit autrefois un Monaſtere de l'Ordre de Saint Benoît. *S' Graveſande*, autrefois le ſiége de la Cour des Comtes de Hollande. *Honſelardick*, belle maiſon, appartenante au Roi de Pruſſe, qui l'a héritée de Guillaume III, Prince d'Orange. *Ulardingen*, bourg à l'embouchure de la Meuſe, qui s'eſt fort enrichi par la pêche du hareng. *Schiedam*, ſur la Meu-

ſe, ville autrefois conſidérable, mais aujourd'hui fort déchue. *Rotterdam*, dont on trouvera plus bas la deſcription. *Delft*, au nord-oueſt de Rotterdam, eſt une ville aſſez belle, qui a un magnifique arſenal pour la Province de Hollande & de Weſt-Friſe. C'eſt à Delft qu'on fabrique la belle faïence, que les Hollandois tranſportent de tous côtés. Dans l'Egliſe neuve, ou Temple des Réformés, ſe trouvent les tombeaux des Princes de la Maiſon d'Orange. Guillaume I étoit à Delft, lorſqu'il fut malheureuſement aſſaſſiné en 1584. Le ſavant Grotius étoit né dans cette ville. L'air qu'on y reſpire paſſe pour être plus pur que dans aucune des villes de Hollande. C'eſt vraiſemblablement pour cette raiſon, que Delft ſert de retraite à ceux des Commerçans de Hollande, qui, contens d'une fortune modérée, veulent en jouir tranquillement. Le port de Delft, nommé *Delftshaven*, eſt à une lieue de cette ville, ſur la Meuſe, au-deſſous de Rotterdam.

Dans la partie orientale de l'eſpace que nous décrivons, ſont *Woerden*, ſur le Rhin; *Oudewater*, place très-forte ſur l'Iſſel; c'eſt la patrie d'Arminius, chef des Remontrans. *Goude* ou *Tergou*, auſſi ſur l'Iſſel, bâtie en 1272. *Schonoven*, ſur le Leck, petite ville fort jolie, fort propre, où l'on pêche quantité de ſaumons. *Yſel-*

ſtein, place forte, au-deſſus de la précédente.

La Haye.

La Haye, le plus grand, le plus beau, & le plus riche bourg de l'Europe, eſt dans une agréable ſituation, & le lieu où ſe tiennent les Etats Généraux des Provinces-Unies, le Conſeil d'Etat, les Etats Provinciaux de la Hollande, la Chambre des Comptes & autres Cours. Elle a préſentement le titre de ville, qu'on a été obligé de lui donner, pour y introduire les Juifs, qui, ſelon les Réglemens de Hollande, ne peuvent réſider que dans des villes fermées. Ils y ont deux Synagogues. Mais ſa clôture eſt, non pas de murailles, mais de ſimples canaux. Quoiqu'elle n'ait point de rang dans les aſſemblées parmi les villes de Hollande, elle peut cependant être comptée entre les plus belles de l'Europe, ſoit par ſon étendue, ſoit par le nombre & la beauté de ſes palais, ſoit par la dignité de ſes habitans, ſoit enfin par la prérogative de ſes Magiſtrats.

Ce n'étoit d'abord qu'un bois, avec une ſimple maiſon de chaſſe, où les Comtes de Hollande alloient quelquefois. Florent II s'y rendoit de temps en temps, comme il paroît par un diplôme de ce

Prince, rapporté par Boxhornius, daté de l'an 1097.

Mais Guillaume II, Comte de Hollande, qui fut élu Empereur en 1248, transporta son séjour à la Haye, où il commença ce palais nommé aujourd'hui *la Cour*, qui ne fut achevé que long-temps après.

L'Empereur Charle V, souverain des Pays-Bas, orna en 1536 la Haye d'une belle promenade, que l'on appelle *Voorhout* (prononcez *Foreaut*) qui depuis a été renouvellée. C'étoit alors la partie antérieure du bois, & c'est ce que son nom signifie; c'est présentement un cours magnifique entouré d'une vaste enceinte de maisons : il est fait en équerre. Tout ce grand espace contient un couvert d'arbres parfaitement bien entretenus, & qui font un ombrage agréable durant l'été. C'est le rendez-vous des grands & du peuple, qui viennent le soir y respirer la fraîcheur. Dans la longueur de cette place est une allée jonchée de gravier & bordée d'une barriere, dans laquelle de distance en distance l'on a ménagé des entrées pour les personnes de pied; c'est autour de cette barriere que se promenent les carosses. Le reste de la place est planté d'arbres en quinconce. Sur le *Voorhout*, du côté de la mer, est l'Eglise du Cloître. On l'appelle

ainſi, parce que c'eſt un reſte du Monaſtere de S. Vincent-Ferrier.

C'eſt à la Haye que s'aſſemblent aujourd'hui les Etats Généraux, compoſés des Députés de toutes les différentes parties de la République; les Etats de la Province de Hollande & de Weſt-Friſe, compoſés des Députés des villes de cette Province; le Conſeil d'Etat; la Chambre des Comptes; celle des Finances & des Monnoies de la Généralité; le haut Conſeil de guerre, la haute Cour de Juſtice; en un mot les divers Colléges, qui concernent l'adminiſtration de la Guerre, des Finances & des Loix, qui tous ont leurs Séances ou leurs Tribunaux dans la Cour. Ce palais étoit donc une ſimple maiſon de chaſſe. Il devint enſuite un château de plaiſance, entouré d'un bon foſſé & d'une muraille, avec des portes & des ponts levis. Inſenſiblement on a bâti autour de ce Palais, qui eſt une maſſe antique & peu agréable; & au lieu de ces murailles, ce ſont d'un côté des maiſons louées à des particuliers; le côté qui ſuit eſt un long édifice, autrefois occupé par le Stathouder. Il eſt percé d'une porte, ſous laquelle eſt la grande garde. Le côté qui eſt bordé par le vivier, a la chapelle que l'on a fort agrandie; le bas eſt occupé par diverſes ſales où ſe tiennent les aſſemblées des Etats, & des différens Colléges. Plus

loin eſt la Châtellenie, priſon civile, où l'on met les débiteurs, & même les perſonnes, contre qui les préſomptions ſont aſſez fortes pour s'en aſſurer; mais quand le crime commence à ſe conſtater, on les transfere dans les priſons de la Cour. La Chapelle qui avoit été brulée en 1642, fut rebâtie enſuite : & comme en 1685, la révocation de l'Edit de Nantes attira en Hollande un grand nombre de Réfugiés François, dont quantité s'établirent à la Haye, cette Egliſe ſe trouva trop petite pour les contenir; on l'agrandit du double. On l'appelle préſentement l'*Egliſe Françoiſe*. La grande ſale de la Cour eſt iſolée de trois côtés, & ſert préſentement à pluſieurs uſages. En premier lieu, c'eſt le veſtibule des chambres où ſont les tribunaux de la Cour : 2°. le long des murailles, ſont des boutiques de Libraires, dont on ſe ſert principalement pour les ventes publiques des Bibliothéques : & 3°. au milieu eſt un théâtre ſur lequel on tire les Loteries auſquelles l'Etat a donné ſon conſentement.

Outre la juriſdiction de la Cour, le Magiſtrat de la Haye a la ſienne en particulier. La Maiſon de Ville fut bâtie en 1564. Elle n'eſt ſéparée de la grande Egliſe que par un terrein médiocre, dont même une partie eſt à l'Egliſe, & enfermé par une baluſtrade de fer. Le reſte eſt

une place où s'exécutent les ſentences que le Magiſtrat de la ville a prononcées contre les criminels de ſont reſſort.

La Haye a diverſes places, dont voici les plus conſidérables. Le *Buytenhoff*, ou la Cour extérieure, ainſi nommée pour la diſtinguer de la *Binnenhoff*, ou Cour intérieure, qui eſt dans l'enceinte même de la Cour. C'eſt au *Buytenhoff*, que les gardes à cheval montent la garde. De cette place on va, par une porte d'une ancienne maçonnerie, dans une autre place nommée *la Place*; c'eſt où s'exécutent les Sentences que la Cour a prononcées contre les Criminels. Par un bout elle eſt continuée par le *Vyverberg*, lieu planté d'arbres d'où l'on voit la Cour; de laquelle elle eſt ſéparée par une grande piece d'eau, qui a une petite iſle quarrée au milieu: cette piece d'eau eſt appellée le *Vivier*, & donne le nom au *Vyverberg*. La place que l'on nomme préſentement le *Pleyn*, étoit autrefois le jardin du Stathouder. On en a fait une place, où une enceinte de pieux enferme un grand quarré planté d'arbres, ſéparé par une allée en croix, pour accourcir le chemin de ceux qui ſont à pied. C'eſt-là que l'Infanterie fait la parade avant que de monter la garde.

Les autres places ſont *le Marché*, qui eſt devant la boucherie; enſuite la Poiſ-

ſonerie, par laquelle on ſe rend à une autre place, où ſe tient le Marché les Lundis & les Vendredis. Cette derniere place s'étend juſqu'au Prince-Graacht, ou Canal du Prince.

C'eſt ſur ce canal, que l'on a bâti en dernier lieu un grand nombre de maiſons ſuperbes, qui méritent le nom de palais. On y trouve auſſi le *Spin-huys*, que les Magiſtrats firent bâtir en 1650, pour arrêter les progrès du libertinage & y enfermer les filles & les femmes convaincues de proſtitution. Cette maiſon eſt contigue à la banque des emprunts, que l'on appelle communément le *Lombard :* ce dernier édifice fut bâti en 1668; mais l'établiſſement de la Banque eſt plus ancien.

Depuis environ un ſiécle, la Haye s'eſt augmentée ſi conſidérablement, qu'elle n'eſt preſque plus reconnoiſſable ſur le plan de ce temps-là. Ses principales augmentations ſe ſont faites au midi, ſi l'on regarde le grand nombre des maiſons. Mais les plus ſuperbes accroiſſemens ſont le long du canal. Il eſt bordé d'Hôtels magnifiques, qui ont la vue ſur le bois. Dans ce quartier ſont deux bâtimens dignes d'être remarqués. L'un eſt la Fonderie pour le canon, l'autre eſt la Synagogue des Juifs Portugais. A l'extrémité ſeptentrionale du canal, eſt le Mail,

promenade délicieuſe durant la belle ſaiſon.

Entre la Cour, le Pleyn & le Viverberg, eſt la maiſon du Prince Maurice de Naſſau, qui la fit bâtir vers l'an 1640 au retour de ſon Gouvernement du Bréſil. Toute la charpente de ce palais, qui étoit de bois très-précieux, fut brulée en 1704. On l'a réparé depuis, & il ſert d'Hôtel des Ambaſſadeurs. La vieille Cour étoit anciennement une maiſon particuliere, que les Etats de Hollande acheterent en 1595. Elle appartint enſuite au Prince Frédéric-Henri, qui la fit rebâtir & la mit dans l'état où elle eſt aujourd'hui. Après la mort du Roi Guillaume III, elle paſſa au Roi de Pruſſe, qui y loge ſon Envoyé.

Rotterdam.

Rotterdam, au confluent de la Meuſe & du Rotter, dont elle conſerve le nom, eſt la ville la plus riche & la plus marchande de la Province, après Amſterdam, à cauſe de ſon beau port. Il y a un Collége de l'Amirauté & une Chambre de la Compagnie des Indes. Son principal commerce eſt avec l'Angleterre & l'Ecoſſe; c'eſt même dans cette ville qu'abordent tous les vins de France. Et l'on a remarqué que depuis la guerre de 1688, ſon commerce étoit extrêmement au-

gmenté, & celui d'Amſterdam fort diminué. Cette ville qui eſt ſur la rive ſeptentrionale de la Meuſe, à trois lieues de la Haye, à deux de Delft, & à cinq au-deſſus de la Brille, n'a que le dernier rang parmi les villes de Hollande, quoiqu'elle ne céde aujourd'hui qu'à Amſterdam, ſoit pour les richeſſes, ſoit pour la puiſſance. Elle fut fermée de murailles & érigée en ville l'an 1270.

Dans ſes commencemens, cette ville ne fut pas conſidérable. Ses accroiſſemens ſe ſont faits peu à peu, principalement depuis que les ſept Provinces-Unies ont ſécoué le joug de l'Eſpagne. Alors un grand nombre de familles & de commerçans s'y réfugierent, & l'on a été obligé pluſieurs fois d'en étendre l'enceinte.

Les richeſſes de cette ville viennent de la Meuſe, qui en cet endroit a près d'une demi-lieue de large, & forme un port aſſez profond, pour que les plus gros vaiſſeaux viennent charger juſqu'au milieu de la ville, à la faveur d'un canal où les eaux entrent par la vieille tête. Cette commodité pour charger & décharger, eſt cauſe qu'il ſe fait plus d'embarquemens à Rotterdam qu'à Amſterdam. En levant l'anchre à Rotterdam, on peut en quelques heures naviguer dans la pleine mer, qui n'en eſt éloignée que de ſix lieues; de ſorte que les vaiſſeaux qui partent, peu-

vent s'y rendre dans une marée ; au lieu qu'à Amſterdam on eſt obligé d'aller faire le tour des iſles du Texel.

Il y a ſept beaux canaux qui arroſent la ville de Rotterdam, & qui ſont ornés de chaque côté d'un grand quai & de pluſieurs rangées d'arbres. On y voit par tout des maiſons fort propres & bâties à la moderne. L'Hôtel de Ville, la Maiſon de la Banque, celle de la Compagnie des Indes Orientales, & les Arſenaux ſont des bâtimens magnifiques, ainſi que les Egliſes, qui ſont au nombre de huit ; ſavoir, quatre pour les Hollandois, une pour les François, une pour les Anglois modernes, une pour les Epiſcopaux, & une pour les Ecoſſois. La grande Egliſe, qui avant la révolution arrivée dans la Religion, étoit ſous l'invocation de Saint Laurent, fut bâtie en 1472. Sa tour penchoit autrefois ; mais un Architecte trouva moyen de la redreſſer en y travaillant ſous œuvre, comme on le voit par une Inſcription, qui eſt au pied.

L'exercice de la Religion catholique y fut défendu en 1572, lorſque le Comte Maximilien de Boſſu ſe retira de cette Ville avec ſes troupes Eſpagnoles. Dans la ſuite les Maiſons religieuſes ont été employées à d'autres uſages. Cependant les Catholiques y ſont tolérés auſſi bien

que dans les autres villes de Hollande, & y poſſedent pluſieurs Egliſes particulieres, où le Service Divin ſe fait avec beaucoup de piété.

On a établi dans cette Ville un Collége de l'Amirauté, qui a le premier rang entre ceux des Provinces-Unies; & l'Amiral de Hollande monte toujours un Vaiſſeau du Collége de cette Ville. C'eſt pour le ſervice de l'Amirauté & de la Compagnie des Indes, qu'il y a dans cette ville, du côté de l'eſt, un grand baſſin, où l'on bâtit & où on lance à l'eau les vaiſſeaux qu'elles font équiper. La Régence de Rotterdam a encore fait creuſer du côté de l'oueſt de la ville, un autre baſſin, & elle a donné un terrein conſidérable pour y conſtruire les vaiſſeaux des particuliers, & pour y placer les bois deſtinés à cette conſtruction.

Le ſavant *Didier Eraſme*, l'honneur de la Littérature au XVI^e^ ſiécle, étoit de cette ville, où il naquit, ſuivant l'opinion commune, le 28 Octobre 1467, dans une petite maiſon ſur la porte de laquelle on voit les vers ſuivans :

Ædibus his ortus, mundum decoravit Eraſmus,
Artibus ingenuis, Religione, Fide.

Cependant pluſieurs veulent qu'Eraſme ſoit né à Goude, & qu'il a été ſeulement

élevé à Rotterdam. Quoi qu'il en ſoit, les habitans de cette derniere ville ſe font honneur de ce Citoyen, qui mourut à Baſle en Suiſſe le 12 Juillet 1536. En 1540, lorſque Philippe, Prince d'Eſpagne, fit ſon entrée dans cette ville comme Souverain des Pays Bas, les Magiſtrats firent faire en bois la Statue d'Eraſme au naturel, fort bien travaillée. Il tenoit une plume de la main droite, & de la gauche un rouleau, qu'il préſenta au Prince. On y liſoit ces mots, *Sereniſſimo Hiſpaniarum Principi, D. Philippo à Burgundia, Deſiderius Eraſmus Roterodamenſis;* après quoi ſuivoient huit vers Latins, dans leſquels Eraſme, au nom de la Ville, le félicitoit ſur ſon arrivée. En 1557 le Magiſtrat, pour honorer la mémoire de cet illuſtre Citoyen, lui fit élever une ſtatue de pierre : en 1622 on la fit faire en bronze, telle qu'on la voit aujourd'hui. Cette ſtatue eſt ſur un piédeſtal de marbre, environnée d'une baluſtrade de fer. Eraſme y eſt dans ſon habit de Docteur, avec un livre à la main. Cette ſtatue eſt dreſſée ſur le grand pont de la Meuſe, près de la Bourſe. On appelle aujourd'hui ce lieu, *la Place d'Eraſme.*

Entre le Leck & le Wahal, ſont les villes de *Nieuport*, ſur la rive gauche du

Leck, vis-à-vis de Schonoven. *Vianen*, plus à l'orient, eſt capitale d'un petit Comté de même nom, qui autrefois avoit un Seigneur particulier, & ſervoit de réfuge à tous les banqueroutiers de Hollande. Cela ne ſubſiſte plus aujourd'hui, que Vianen a été incorporée à la Province. *Léerdam*, au midi, lieu de la naiſſance de Janſénius, Evêque d'Ypres. *Gorcum*, aſſez forte place ſur la Meuſe, eſt le lieu de la naiſſance du célébre Eſtius, ſavant Théologien, Profeſſeur & Chancelier de l'Univerſité de Douay.

Worcum, vis-à-vis de Gorcum, & *Heuſden*, place forte, ſont au midi du Wahal & de la Meuſe.

Le long du Bies-Bos, au midi, ſont, d'orient en occident, *Gertruydenberg*, place importante; *Clundert*, place forte, aſſez près du *Mordyck*, qui eſt le paſſage le plus fréquenté pour aller du Brabant en Hollande. *Willemſtadt*, petite place très-forte devant laquelle les vaiſſeaux ſont ſouvent battus de la tempête. *Sevenberg*, aſſez joli endroit, au midi de Clundert.

Les iſles de la Sud-Hollande ſont, *Woorn*, *Beyerland*, *Yſſemonde*, *Over-Flackée* & *Goerée*. L'iſle de Woorn a la *Brille* ou *Briel*, la premiere ville des Pro-

vinces-Unies, qui ſe déclara contre les Eſpagnols : elle eſt aſſez forte, ſituée à l'embouchure de la Meuſe, qui y fait un port conſidérable & fort fréquenté. C'eſt le lieu où abordent les paquebots & les iachs de Hollande en Angleterre. Les vaiſſeaux qui vont & viennent de Rotterdam, ont auſſi coutume de s'y arrêter & d'y payer les droits. *Helvoetsluys*, très-bon port ſur le Harengvliet. Le pays ou iſle de *Putte*, n'eſt ſéparé de l'iſle de Woorn, que par un petit canal, où ſont *Gervliet* & *Spikenes*, deux villages. *Beyerland* n'eſt pareillement ſéparée de Putten que par un canal ; on y trouve *Beyerland* & *Strye-ſas*.

Iſſelmonde, formée par la vieille & la nouvelle Meuſe, a le bourg d'*Iſſelmonde*, ſitué ſur la derniere branche de cette riviere.

Overflackée, contigue à la Zélande, a les villages de *Sommerſdick*, de *Tonge*, de *Meliſſant*, & quelques autres.

L'iſle de *Goerée* eſt fort petite, & a le bourg de *Goerée*, avec un port.

Bomenen, bourg de l'iſle de *Schowen*, appartient à la Hollande, quoique cette iſle ſoit de Zélande.

III. *Province et Comté de Zélande.*

Les iſles qui forment le Comté de Zé-

lande, tirent leur nom de leur ſituation au milieu de la Mer. *Zélande* ſignifie *Terre* ou *Pays maritime.* Elles reçurent l'Evangile au commencement du VII ſiécle, par le miniſtere de S. Willebrod. Les Rois de France, ſucceſſeurs de Charle-le-Chauve, ont poſſédé la Zélande, ou y ont conſervé des prétentions, juſqu'à l'an 968, que le Roi Lothaire en fit une donation à Thierri II, Comte de Friſe ou de Hollande. Les deſcendans de celui-ci en jouirent paiſiblement juſqu'en 1007, que l'Empereur Henri III donna l'iſle de Walckeren & celles des environs, à Baudouin le Barbu, Comte de Flandre : ce qui fit naître une cruelle guerre entre les Flamands & les Hollandois. On convint enfin l'an 1165, que les iſles ſituées au midi du bras oriental de l'Eſcaut demeureroient aux Flamands, & que les autres ſeroient par indivis aux deux Comtes. Enfin les Comtes de Hollande poſſéderent tout ce domaine, & en firent hommage aux Comtes de Flandre juſqu'en 1322, que ceux-ci y renoncerent par un traité. La Zélande ſuivit depuis le ſort de la Hollande.

Le Gouvernement de la Zélande eſt à peu près pareil à celui de la Province de Hollande. Comme toute la Nobleſſe en eſt éteinte, l'adminiſtration eſt entre les mains des Magiſtrats. Cette Province eſt entre

entre la Flandre, le Brabant, la Hollande, la mer & les embouchures de l'Eſcaut & de la Meuſe. Elle eſt la plus baſſe des ſept Provinces, & en général fort fertile en grains, & fort riche par le commerce de ſes habitans. Sept iſles la compoſent. Ce ſont, *Walckeren*, *Zuyd* & *Nord Beveland*, *Wolferdick*, *Schowen*, *Duyveland* & *Tolen*.

L'iſle de *Walckeren*, la plus conſidérable de toutes, a *Middelbourg*, ville aſſez grande, belle & riche par ſon commerce, ſur-tout par celui des vins de France. Il y a un Collége de l'Amirauté & une Chambre de la Compagnie des Indes. C'eſt auſſi le lieu où ſe tiennent les Etats & le Conſeil de la Province, de même que le Conſeil de la Flandre Hollandoiſe. On avoit établi à Middelbourg en 1559, un Evêque ſuffragant d'Utrecht. L'Empereur Guillaume & l'Impératrice Iſabelle ſon épouſe y ſont inhumés, en un ſuperbe Mauſolée, dans l'Egliſe de S. Nicolas, autrefois Abbaye de Chanoines réguliers & enſuite de Prémontrés. La ville, qui eſt à un mille de la mer, a deux ports. L'un eſt un ouvrage ancien, étroit, & peu fréquenté aujourd'hui; l'autre, creuſé nouvellement, eſt large & profond & peut contenir plus de 200 vaiſſeaux de quatre cens tonneaux, qui abordent tout chargés au milieu de la ville, où le canal

qui communique à la mer ſe diviſe dès ſon entrée, & forme ſes deux ports. La ville eſt propre & bien bâtie. Ses fortifications ont toujours été bonnes. Il n'en faut pas d'autres preuves que les divers ſiéges qu'elle a ſoutenus. Il y a auſſi de belles places & de beaux édifices publics, entre leſquels eſt la magnifique & célebre Abbaye de S. Nicolas, dont nous venons de parler. Aujourd'hui ce grand édifice, qui reſſemble à une petite ville, eſt le lieu où s'aſſemblent les Etats de la Province. On y a auſſi mis la Chambre des Comptes, celle de l'Amirauté, & l'Hôtel de la Monnoye. La Maiſon de Ville eſt auſſi un édifice conſidérable, orné de ſtatues & d'emblêmes. Sa tour d'Horloge eſt pareillement remarquable. Elle eſt dans une grande place où aboutiſſent pluſieurs rues fort longues; & l'on prétend que l'Horloge a couté cent cinquante mille florins. *Fleſſingue*, ville aſſez jolie, & fort riche à cauſe de ſon port, s'eſt fort augmentée par le commerce des Indes Orientales. *Veerre* a auſſi un port; elle a titre de Marquiſat; on y trouve tout ce qui eſt néceſſaire pour la conſtruction & l'armement des vaiſſeaux. *Armuyden*, qui n'eſt qu'à une demi-lieue de Middelbourg, avoit autrefois un port très conſidérable; mais aujourd'hui il eſt preſque bouché, & la ville preſque ruinée. *Ram-*

Kens, fort à une lieue de Middelbourg. *Dombourg*, *Weſt-capelle* & *Weſthove* ſont les bourgs les plus remarquables de cette Iſle.

L'Iſle de *Zuyd Beveland*, plus grande que Walkeren, n'a de remarquable que *Goes* ou *Tergoes*, petite ville, où il ſe fait un grand débit de bled. *Borſelen*, Baronie, *Beeſelingen*, château, & *Cruyningen*, en ſont les endroits les plus connus.

Nord Beveland & *Walferdick* n'ont que quelques villages, qui ſont même preſque inondés par les eaux ; mais l'induſtrie des habitans, qui deſſechent continuellement du terrein, en fait un pays très-fertile en bleds. *Wolferdick* n'a que quatre villages & de bons pâturages.

Schowen a *Ziriczée*, avec un petit port, qui a preſque été comblé par les ſables ; & *Brouvershaven*, bourg habité ſeulement par des pêcheurs.

Duyveland n'a que quatre villages ; ſavoir, *Nieukerck*, *Oudekerck*, *Capelle* & *Vianen* : elle eſt jointe par une digue à l'Iſle de Schowen.

Dans l'iſle de Tolen, on remarque *Tolen*, petit bourg, qui tire ſon nom d'un péage que les Comtes de Zélande y avoient établi. Il eſt un peu fortifié.

IV. *Province et Seigneurie d'Utrecht.*

Charlemagne donna tout le territoire de cette Province aux Evêques d'Utrecht, avec une partie de la Hollande, pour engager ces Prélats à convertir les Infidéles. Ils le firent d'abord avec zèle; mais dès qu'ils furent riches & puiſſans, ils devinrent ambitieux & querelleurs, & eurent des guerres avec tous leurs voiſins. Enfin ſe voyant dépouillés par leur faute de tous leurs domaines, ils donnerent l'an 1527, à l'Empereur Charle-Quint la ſouveraineté de cette Province; ce qui fut autoriſé par le Pape Clément VII. En 1559, l'Evêché d'Utrecht fut érigé en Archevêché, & on lui donna pour ſuffragans les Evêchés de Harlem, de Middelbourg, Leuwarden, Deventer & Groningue, qu'on établit en même temps. L'Aſſemblée des Etats de la Province d'Utrecht a cela de particulier, que huit Députés du Clergé y ont ſéance avec ceux des Nobles & des Villes d'Utrecht, d'Amersfort, de Wickte-Duerſtede, de Rhenen, de Montfort, & qu'ils en compoſent le premier ordre: ces Députés ſont nommés par les cinq premiers Chapitres de la ville d'Utrecht, & élus par les deux autres ordres. Ces Députés du Clergé ne laiſſent pas d'être Réformés; mais

ils ont conſervé les titres & les revenus des Canonicats des Chapitres de cette Province.

La Province d'Utrecht eſt aſſez agréable, & jouit d'un air fort ſain. Le terroir y eſt aſſez fertile, en quelques endroits; mais en d'autres, il eſt plein de bruyeres. C'eſt une des ſept Provinces où il y a le plus de Catholiques. On la diviſe en quatre quartiers, qui ſont ceux de *Montfort*, d'*Abcow*, d'*Emeland* & de *Wick*. Le premier a *Montfort* ſur l'Yſſel; le ſecond a *Utrecht*, ville aſſez grande, belle & célebre par ſon Univerſité inſtituée en 1636. Cette ville eſt une de celles où il s'eſt le plus conſervé de Catholiques. Les Etats & le Conſeil de la Province s'y tiennent, & on y bat monnoye. Cette ville a été le lieu de la naiſſance du Pape Adrien VI. Elle eſt célebre par le Traité de Paix qui y fut ſigné en 1713 & 1714. On voit au Théâtre anatomique de cette ville, la repréſentation du Temple de Salomon, exécutée en relief. Elle occupe le milieu d'une chambre. Toutes les meſures ſont réduites du pied au pouce. On y voit auſſi un canot d'écorce long & pointu, garni de deux courtes rames, qui contient un petit Eſquimau, dans l'atitude où il fut pris au Détroit de Davis. On rapporte que ſe voyant pris, il refuſa toute nourriture, & qu'il mourut de douleur, lorſ-

qu'il eut perdu de vue les côtes de ſon pays. Le troiſiéme quartier a *Amersfort*, ville autrefois Libre & Impériale. Le quatriéme quartier a *Rhenen* & *Wickte-Duerſtede*. Toutes ces villes furent priſes par les François en 1672 & 1673.

V. *Province et Seigneurie de Friſe.*

Cette Province, qui a été autrefois gouvernée par des Rois, renferme beaucoup de Nobleſſe, & a toujours été une des plus célebres des ſept Provinces-Unies. De tout temps elle a été extrêmement guerriere; & elle s'eſt ſoutenue contre les Princes les plus puiſſans. Elle eſt abondante en bled, & a d'excellens pâturages, où l'on nourrit quantité de bétail, entre autres de très-beaux chevaux. On y fait auſſi beaucoup de beurre, de fromages & de couteaux. Les habitans y ſont riches & preſque tous Réformés; il y a peu de pays dans les Provinces-Unies, où l'on trouve moins de Catholiques. La Friſe eſt entre la Mer d'Allemagne ou du Nord, la Province de Groningue & celle d'Over-Yſſel. Sa diviſion eſt en *Ooſtergoe*, en *Wétergoe*, en *Sevenwolden* & en *Iſles*.

1. L'*Ooſtergoe* a *Leuwarden*, ville aſſez forte, grande, belle, & le lieu où ſe tiennent les Etats, le Conſeil & le Gouverneur de la Province. *Dockum*, au nord

de la Province, ſur une riviere de même nom, & où l'on a creuſé un grand canal qui ſe rend à Leuwarde.

2. Le *Weſtergoe* a *Harlingen*, aſſez forte, avec un port ſur le Zuyderzée, & un Collége de l'Amirauté. *Franeker*, ville aſſez jolie, & célebre par ſon Univerſité, qui fut établie l'an 1585. *Staveren*, ſur le Zuyderzée, autrefois fort conſidérable, & du nombre des Anſéatiques. *Hindelope*; *Worcum*, ſur le Zuiderzée, & d'où l'on tire beaucoup de chaux. *Sneeck* & *Bolſwaert* ſont au milieu du pays.

3. Le *Sewenvolden*, c'eſt-à-dire, le *Pays des ſept Forêts*, eſt rempli de marais & de terres ſpongieuſes, qui rendent ce pays d'un accès difficile. On y trouve beaucoup de tourbes combuſtibles, dont on ſe ſert au lieu de bois à bruler; mais la fumée en eſt déſagréable & de mauvaiſe odeur. Elle n'a de remarquable que *Slooten*, petite ville ſur le lac de même nom. *Kuynder*, ſur le Zuiderzée.

Les Iſles de cette Province ſont *Ameland*, avec trois villages, & *Schiermonnikoogh*, qui eſt preſque déſerte.

VI. *Province et Seigneurie d'Over-Yssel.*

La Seigneurie d'Over-Yſſel, qui eſt ſituée entre celles de Friſe & de Gronin-

gue, le Zuiderzée, la Gueldre, & l'Evêché de Munſter, étoit autrefois de l'Evêché d'Utrecht. L'Evêque Henri de Baviere la céda en 1527, à l'Empereur Charle-Quint; & l'an 1580 elle entra dans l'alliance des Provinces-Unies. Ses Etats ſe tiennent alternativement, de trois en trois ans à Deventer, à Campen & à Zwol; mais le Conſeil de la Province réſide toujours à Deventer. Sa diviſion eſt en trois parties, qui ſont le *Drent*, vers le ſeptentrion, le *Twent*, à l'oueſt, le *Saland*, vers le midi.

1. Le *Drent* eſt marécageux, & abonde en tourbes, dont on fait un grand débit en Hollande. Ses principaux lieux ſont *Corvorden*, petite ville très-régulierement fortifiée; *Meppen*, bon bourg, où l'on fait quantité de tourbes; *Aſſen*, où eſt la juriſdiction de ce pays. *Rolder*, *Andlow* & *Schoneberck*, ſont d'autres endroits aſſez diſtingués.

2. Le *Twent* contient les bourgs d'*Ootmarſen*, d'*Almeloo*, de *Riſſen*, d'*Oldenſel*, d'*Enſchede*, de *Goor* & de *Diepenheim*.

3. Le *Saland* a *Deventer*, ville aſſez bonne, & la principale de l'Over-Yſſel; elle eſt ſituée ſur la riviere d'Yſſel; ſon Evêque, établi en 1559, étoit ſuffragant d'Utrecht. On y fait d'excellente biere. *Zwol*, ſur l'Aa, ville aſſez forte, bien bâtie, & d'un grand paſſage. *Campen*,

ſur l'Yſſel, près de l'embouchure de cette riviere dans le Zuiderzée, qui y fait un petit port, a été autrefois Libre & Impériale. Elle eſt fort jolie, & l'on y vit fort commodément. *Haſſelt*, *Steenwick*, *Blockzyl*, *Swatersluys*, *Volenhoven*, ſur le Zuiderzée, & *Ommen*, ſur le Wecht.

VII. *Province et Seigneurie de Groningue & des Omelandes.*

Comme cette Province n'eſt entrée dans l'alliance qu'en 1594, elle a auſſi le dernier rang entr'elles. D'ailleurs elle a de très-bons pâturages, où l'on nourrit quantité de bétail, entr'autres des chevaux aſſez eſtimés. Ses Etats & ſon Conſeil ſe tiennent à *Groningue*, qui eſt la capitale de la Province. Cette ville eſt grande, belle, forte & ornée d'une célebre Univerſité, fondée l'an 1614, & autrefois le ſiége d'un Evêque ſuffragant d'Utrecht. L'Evêque de Munſter, qui l'aſſiégea en 1672, fut obligé d'en lever le ſiége.

Le pays des Omelandes, qui fait la ſeconde partie de cette Province, a beaucoup d'étendue, & ſe diviſe en cinq contrées, qu'on nomme *Hunſino*, *Fivelingo*, *Weeſter-quartier*, *Oldeampten* & *Weſterwold*. Il n'y a que quelques bourgs & des villages, dont les principaux ſont *Dam*, *Delſzyl*, avec un château & un

aſſez bon port ; *Winſchoten*, *Midwolde*, *Warſuyn*, *Winſum*.

LES PAYS QUI SONT SOUS LA GÉNÉRALITÉ DES SEPT PROVINCES.

Les Provinces-Unies poſſédent les parties ſeptentrionales du Brabant, de la Flandre, le domaine de Maſtricht, & la partie la plus conſidérable d'outre-Meuſe, ou du Duché de Limbourg. Elles furent conquiſes dans les guerres civiles, qui ont occaſionné la révolution des Pays-Bas ; & les Provinces-Unies prirent un ſoin extrême d'en fortifier les places, pour couvrir les Provinces de Hollande, de Zélande & d'Utrecht. Il fut agité ſi l'on recevroit ces conquêtes au nombre des Provinces-Unies ; mais après une mûre délibération, il fut réſolu de les garder ſur le pied de conquêtes & de peuples ſoumis ; que par-là on en ſeroit les maîtres abſolus, ce qui n'arriveroit pas, ſi elles avoient part à la ſouveraineté. Auſſi les peuples s'y regardent toujours comme des ſujets ſoumis malgré eux, & ont le cœur Autrichien, ſans qu'un ſiécle de poſſeſſion ait jamais pû leur inſpirer l'inclination hollandoiſe. Voici l'ordre de ces conquêtes.

I. *Le Brabant Hollandois.*

Ce pays contient la Mairie de Bos-le-Duc, le Marquiſat de Berg-op-Zoom, la Baronie de Breda, la Terre du Prince, ou le Prinſland, & le territoire de Maſtricht.

1. La Mairie de Bos-le-Duc, aſſez étendue, eſt fort fertile en quelques endroits. Elle a pour ville principale *Bos-le-duc*, ville aſſez grande, & la plus forte des Provinces-Unies, à cauſe des marais dont elle eſt environeée, & qu'elle peut mettre entiérement ſous l'eau. Le Prince Frédéric-Henri la prit ſur les Eſpagnols en 1629, & elle fut cédée aux Provinces-Unies par la paix de Munſter en 1648. Bos-le-duc étoit avant la réformation le ſiége d'un Evêque, ſuffragant de Malines, & le Pape y tient encore depuis 1657, un Vicaire Apoſtolique, qui y fait les fonctions épiſcopales. *Grave*, petite ville très-forte ſur la Meuſe, fut priſe par les François en 1672, & repriſe ſur eux en 1674. *Helmond*, ſur l'Aa; *Eyndhoven*, ſur le Dommel; *Tilbourgh*, avec un château, au ſud-oueſt de Bos-le-duc, eſt renommé par ſes manufactures de draps; *Ooſterwick*, *Cuyck*, *Boxmer*, *Sambeck*. Les Comtés de *Ravenſtein* & de *Megen*, qui portent le nom de leurs principales villes, ſituées ſur la Meuſe, & qui appar-

tiennent à l'Electeur Palatin du Rhin, ſont enclavées dans cette mairie, au nord.

2. Le Marquiſat de *Berg-op-Zoom*, tire ſon nom de ſa capitale, ville aſſez forte, ſituée ſur le Zoom, qui ſe perd un peu au-deſſous dans l'Eſcaut. Les fortifications paſſent pour le chef-d'œuvre du célèbre Ingénieur Cohorn, qui s'étoit plu à mettre cette place en état de n'être jamais priſe. Les Etats Généraux n'y ont que le droit de Garde; le domaine utile en appartient aujourd'hui au Prince de Sultzbach, Electeur Palatin, qui l'a eu par alliance avec une Princeſſe de la Maiſon d'Auvergne. Cette ville, qui dans les guerres des Pays-Bas entre l'Eſpagne & les Hollandois, avoit été inutilement aſſiégée pluſieurs fois par les Eſpagnols, a été priſe d'aſſaut par les troupes du Roi Louis XV, commandées par le Comte de Lowendalh, le 16 Septembre 1747. *Steenbergen*, petite place à une lieue de la mer; *Sandvliet*. *Lillot*, très-bon fort ſur l'Eſcaut, avec droit de péage pour les Provinces-Unies. Ce fort fut pris auſſi en 1747, par le Maréchal Comte de Lowendalh le 12 Octobre, après dix jours de tranchée ouverte.

3. La Baronie de *Breda*, porte auſſi le nom de ſa capitale, ſituée ſur le Marck. Cette ville eſt forte, & a un aſſez beau château. Le pays eſt bon & d'un aſſez

grand revenu. Elle appartenoit à la Maiſon de Naſſau-Orange; & depuis la mort du Roi Guillaume en 1702, elle fut conteſtée entre le Roi de Pruſſe & le Prince de Naſſau-Friſe; ce ne fut qu'en 1732, qu'elle fut adjugée à ce dernier. Mais les Etats-Généraux en conſervent la ſouveraineté.

4. Le Prinſland, ou la Terre du Prince, ainſi nommée parce qu'elle appartenoit aux Princes d'Orange, a le bourg d'*Oudenboſch*.

5. Le territoire de *Maſtricht*, eſt ainſi nommé de ſa ville ſituée ſur la Meuſe, qui la ſépare en deux parties; *Maſtricht*, la plus grande, & *Wich*, la plus petite. Elle eſt médiocrement grande; mais très-forte, & dans une ſituation très-importante.

Maſtricht.

Cette ville a ſoutenu ſix ſiéges conſidérables. Le premier en 1579, que s'étant déclarée pour les Confédérés, le Prince de Parme la prit le 19 de Juin, après un ſiége de quatre mois. Elle fut alors pillée & ſaccagée par les Eſpagnols, & plus de huit mille perſonnes y périrent miſérablement. Le ſecond ſiége, auquel elle a été expoſée, fut lorſqu'elle fut repriſe ſur les Eſpagnols le 22 Août 1632, par Frédéric-Henri, Prince d'Orange,

après deux mois & douze jours d'attaque. Le troiſiéme eſt celui que le Marquis d'Aytone y mit au mois de Juillet 1634; mais qu'il fut obligé de lever par la vigoureuſe défenſe de Frédéric Maurice de la Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon, qui en étoit Gouverneur. Le quatrieme ſiége par le Roi Louis XIV, qui la prit en treize jours de tranchée ouverte, le 30 Juin 1673. Le cinquieme ſiége eſt celui que Guillaume III, Prince d'Orange, y mit en 1676, & qu'il fut obligé de lever après cinquante-un jours d'attaque, & une perte de 8000 hommes. Cependant le Roi rendit cette ville en 1678, aux Etats-Généraux, en exécution du Traité de Nimégue. Enfin le ſixiéme ſiége fut celui qu'y mit le Maréchal Comte de Saxe en 1748. La ville fut obligé de ſe rendre par compoſition, dans le temps même que la paix ſe négocioit.

Cette ville eſt très-ancienne, l'une des plus fortes places & la principale clef de la République ſur la Meuſe. Elle n'étoit autrefois environnée que d'une ſimple muraille à l'antique. Mais quand les Etats-Généraux s'en rendirent maîtres, ils la firent fortifier, & les François en augmenterent les ouvrages pendant qu'ils en furent en poſſeſſion. Les ramparts ont une lieue de circuit. Ils conſiſtent dans une ancienne muraille terraſſée & flanquée de

pluſieurs petites tours & baſtions à l'antique de diſtance en diſtance ; mais la principale force du corps de la place vient de pluſieurs baſtions détachés, tant grands que petits, & de quelques ouvrages à corne & à couronne, auſſi-bien que d'un chemin couvert, qui eſt double en quelques endroits & triple en d'autres, & tous ces ouvrages ſont minés. L'approche de la ville eſt défendue par deux inondations conſidérables, qui ſe font par le moyen d'une petite riviere qu'on nomme le Jair en françois, & Jeker en flamand. Une de ces inondations ſe fait du côté de Liége, entre la ville & le fort de S. Pierre, & s'étend depuis la Meuſe juſqu'à la porte de Tongres. L'autre inondation eſt du côté de la porte de Bos-le-Duc, & s'étend depuis le baſtion qui porte le nom de Dopf, juſqu'à la Meuſe.

Wyck, quoique ſéparé par la Meuſe, eſt une dépendance de Maſtricht. Il a toujours fait une partie de la ville, & eſt ſous la même juriſdiction. Ce quartier n'eſt pas moins bien fortifié ; ſon rampart a un bon quart de lieue de circuit, & il eſt flanqué de trois grands baſtions attachés au corps de la place. Il eſt défendu par une autre enceinte de terraſſe flanquée de pluſieurs baſtions & de divers ravelins, outre un bon chemin couvert.

Maſtricht & Wyck ſont jointes par un

très-beau pont de pierres, qui n'a pas moins de 500 pieds. Au-deſſus du pont eſt une iſle fortifiée par quelques redoutes; & au-deſſous il y en a une autre environnée de bonnes murailles de pierres bleues de Namur. Cette derniere iſle eſt proche de la Meule-Pooſt, & a été formée depuis cinquante ans ou environ de terres & de décombres qu'on a portées dans cet endroit. A deux portées de fuſil de la ville du côté de Liége, on trouve le fort S. Pierre, ſitué ſur la croupe de la montagne de même nom, & qui fait face à la ville. Les Etats-Généraux l'ont bâti en 1703, pour commander la ville, & pour étendre les défenſes de la place. Il conſiſte en un très-grand baſtion caſematé, avec ſa contreſcarpe & un chemin couvert. Il y a des lignes de communication & des retranchemens à droite & à gauche, qui aboutiſſent à l'inondation que forment les eaux du Jair entre ce fort & la ville. Il y a même pluſieurs chemins ſous terre, & qu'on aſſure être fort anciens. On y a trouvé autrefois pluſieurs antiquités romaines, ce qui fait croire que ces routes y ont été pratiquées, lorſque Rome eut fait la conquête des Gaules.

La ville de Maſtricht eſt aſſez bien peuplée. On y compte environ trois mille maiſons. Il y a pluſieurs grandes & belles rues. Celle de Bos-le-Duc eſt fort longue

& large à proportion, & ornée d'une rangée d'arbres de chaque côté. La rue de S. Georges, ou Groot Straat, & le Groot Gracht, ou le grand canal, ne ſont pas moins conſidérables.

La ville eſt partagée en quatorze quartiers, qui ont leurs Doyens particuliers qu'on nomme *Wyck Meeſters*; c'eſt-à-dire, *Maîtres des quartiers*. La fonction de ces Doyens eſt de maintenir le bon ordre dans leurs quartiers, & d'accourir au feu quand il y en a dans la ville, avec les Charpentiers & Couvreurs, & les pompes qui ſont ſous leur direction. Les rues ſont éclairées par des lanternes. Outre les maiſons, il a y pluſieurs caſernes en différens endroits de la ville, tant à Maſtricht qu'à Wyck, & des logemens pour la cavalerie. *Wyck* renferme auſſi pluſieurs belles rues.

Outre la Meuſe qui paſſe entre Maſtricht & Wyck, la ville eſt arroſée en dedans d'une petite riviere qu'on nomme le Jair, & qui prend ſa ſource à neuf lieues de Maſtricht. En arrivant à cette ville, elle ſe ſépare en deux branches: l'une entre par une écluſe de la porte de Tongres, & l'autre par une écluſe de la porte de S. Pierre. Après avoir ſerpenté dans pluſieurs rues, ces deux branches vont ſe rejoindre à l'endroit qu'on nomme les Vieux-Récollets, ſortent de la ville

près de-là ſous le rampart, & ſe jettent dans la Meuſe près du pont. Cette riviere fait tourner plus d'une douzaine de moulins dans la ville, entr'autres un moulin à poudre qui appartient à l'Etat. C'eſt par le moyen de cette riviere qu'on forme les deux grandes inondations dont j'ai parlé.

Il y a deux grandes places, l'une nommée *Vrythoof*, qui eſt quarrée, fort belle, & ornée de pluſieurs allées d'arbres. C'eſt ſur cette place que ſe tient la grande garde; l'autre place ſe nomme le *Grand-Marché*. La Maiſon de Ville y eſt ſituée; il s'y tient un fort beau marché tous les Mercredis & Samedis; outre deux foires de chevaux par an. Il y a une autre foire annuelle qu'on appelle la foire de Saint-Servais, qui s'ouvre le 13 de Mai, fête de ce Saint. Elle ſe tient principalement autour de l'Egliſe de Saint Servais, & dans ſes corridors.

La Maiſon de Ville eſt une des plus belles qu'il y ait dans tous les Pays-Bas. C'eſt un grand édifice quarré, un peu plus long que large, conſtruit de pierres bleues à la moderne, & ſitué preſque au milieu du Grand Marché. Au-deſſous & au niveau de la place ſont les poids de la ville, la demeure du Concierge, & un Corps de Garde. Il y a auſſi des appartemens pour les priſonniers, & des cachots pour

les criminels. On monte du Marché au ſecond étage par un double dégré. Les Commiſſaires Déciſeurs du Prince de Liége, & les Magiſtrats Liégeois montent par la droite, & les Commiſſaires de Leurs Hautes-Puiſſances, & les Magiſtrats Brabançons montent par la gauche. Ils ſe trouvent enſemble ſur un grand perron, couvert d'un balcon de la même grandeur. Du perron on paſſe dans un veſtibule, orné d'un plafond avec de magnifiques peintures, & ce veſtibule donne entrée dans tous les appartemens. Un eſcalier fort large conduit au troiſiéme étage, qui eſt compoſé de divers appartemens. C'eſt-là qu'eſt la Bibliothéque publique, qui eſt belle : elle excelle particuliérement en livres de Théologie, de Droit & de Littérature. Au milieu de la Maiſon de Ville eſt une tour quarrée, poſée ſur quatre gros pilliers, qui ſont un des ornemens du grand veſtibule. De cette tour s'éleve une fléche octogone, où il y a une belle horloge, avec un des meilleurs carillons du pays. On commença à bâtir cette Maiſon en 1659 : elle fut achevée en 1663.

L'ancienne Maiſon de Ville eſt ſituée au bout de la rue ſaint Georges ; elle ne ſert à préſent qu'à reſſerrer les criminels, & le Concierge en occupe les principaux appartemens. Les Drapiers y ont auſſi leur

Halle. Il y a une tour au haut de laquelle on entretient toujours un Guet, pour obſerver le jour ce qui ſe paſſe dans la ville, & pour avertir la nuit en cas de feu.

Depuis que les Etats-Généraux ſont en poſſeſſion de Maſtricht, on y a établi une Ecole latine pour les Réformés : elle eſt gouvernée par un Recteur, un Correcteur & un troiſieme Régent. Tous trois ſont nommés par les quatre Curateurs de ce Collége, dont trois ſont de la part des Magiſtrats Brabançons, & le quatrieme eſt le plus ancien Miniſtre de la ville. Outre ce Collége, où l'on enſeigne les Humanités, il y a une Ecole illuſtre, où un Profeſſeur enſeigne la Philoſophie, un autre la Théologie, & un troiſieme l'Eloquence & les belles-Lettres.

Il n'y a point d'Hôpital pour les Bourgeois réformés; mais il y en a un pour les gens de guerre. Il a été fondé lorſque le Prince de Waldeck étoit gouverneur de cette ville. Ses revenus conſiſtent dans les contributions de la garniſon, & dans quelques gratifications du Conſeil d'Etat.

Les Réformés occupent trois Egliſes, deux Flamandes, & une pour les François. Celle de ſaint Jean, la principale des trois, eſt un aſſez grand bâtiment, dont les voutes ſont ſoutenues par deux rangées de gros pilliers. La tour eſt une des plus

hautes de la ville. Les deux autres Egliſes ſont, ſaint Matthieu pour les Hollandois, & ſaint Hilaire pour les François, dont le nombre eſt conſidérable depuis la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685.

Comme les Etats-Généraux & les Evêques de Liége ſont Seigneurs communs de la ville de Maſtricht, la Religion Catholique & la Proteſtante y ſont l'une & l'autre publiquement exercées, en exécution du traité de Nimégue. Les Catholiques poſſédent deux Egliſes Collégiales, dont l'une eſt dédiée à ſaint Servais, & l'autre à Notre-Dame. Celle de ſaint Servais eſt fort belle. C'étoit anciennement une Abbaye, qui fut donnée en 889 par Arnould Roi de Lorraine & de Germanie, à Ratbod Archevêque de Trèves. Les ſucceſſeurs de ce Prélat ne conſerverent pas long-temps cette Abbaye : elle fut changée en Prevôté. Aujourd'hui ce Chapitre eſt compoſé de trente-ſept Chanoines, qui ont pour dignités un Prevôt, un Doyen, un Ecolatre, un Chantre, &c. On compte pour le moins autant de Chapelains. Quoiqu'il n'y ait que trente-ſept Chanoines, il y a néanmoins quarante Prébendes. Les Jéſuites en poſſédent deux, à condition d'enſeigner les Humanités, & le Doyen en a deux, une comme Chanoine, & l'autre comme Doyen ; les

trente-ſix autres Chanoines en ont chacun une. Ces Canonicats ſont conférés alternativement par Leurs Hautes-Puiſſances & par le Prevôt, ſelon les mois de la vacance : le premier mois de l'année eſt à la diſpoſition de l'Etat, le ſecond à celle du Prevôt, & ainſi de ſuite ; avec cette différence néanmoins, que les Etats vendent ordinairement ces Canonicats ſix mille florins, après quoi le Chanoine pourvu obtient du S. Siége un Bref, qui lui remet la peine de ſimonie. On regarde ces abus comme une tolérance néceſſaire, pour empêcher que le Souverain ne vexe davantage la Religion Catholique. Les Chanoines ſont obligés de demeurer dans les maiſons, qui forment le Cloître autour de l'Egliſe, & qu'ils achetent des héritiers de leurs confreres décédés.

L'Egliſe de ſaint Servais, eſt la plus grande de la ville ; la partie poſtérieure a été bâtie par l'Empereur Charlemagne. Il y a un beau chœur, ſous lequel eſt une grote ſouterreine, qui contient quantité de Reliques. Joignant cette Egliſe eſt une Chapelle que le Roi Louis XI fit bâtir en l'honneur de ce Saint, pour accomplir un vœu qu'il avoit fait dans une maladie. C'eſt dans cette Chapelle que trente Chapelains font l'office.

L'Hôpital de ſaint Servais fut pareillement fondé par Louis XI, pour les pele-

rins François. Il eſt aujourd'hui adminiſtré par les Religieuſes qu'on nomme les Sœurs de ſainte Eliſabeth. On y loge les pauvres paſſans Catholiques ; on y reçoit auſſi les malades tant bourgeois que militaires.

La ſeconde Egliſe Collégiale dédiée à Notre-Dame, a un Prevôt, qui eſt choiſi du Corps des Chanoines de la cathédrale de Liége, un Doyen & ſeize Chanoines, & a toujours été dépendante de l'Egliſe de Liége. Les Etats-Généraux en conferent les Prébendes alternativement avec le Prevôt, mais aux mêmes conditions d'achat. L'Egliſe eſt aſſez belle. Elle ſervoit anciennement de Paroiſſe pour tous ceux qui étoient réputés Liégeois, comme celle de ſaint Servais l'étoit pour les Brabançons. Les Catholiques poſſédent quatre autres Egliſes Paroiſſiales, qui ſont, ſaint Jacques, ſainte Catherine, ſaint Nicolas & ſaint Martin, qui eſt la Paroiſſe de Wyck.

Outre les Egliſes, Couvens ou Maiſons Religieuſes d'hommes ; ſavoir, celles des Dominicains, des Récollets, des Capucins, des Auguſtins, des Bogards, des Freres Croiſiers, des Religieux de ſaint Antoine, des Alexiens, ou Celles Brœders, des Jéſuites & de l'Ordre Teutonique ; il y a encore onze Couvens de Religieuſes.

Quoique les Catholiques exercent publiquement leur Religion à Maſtricht, ils ne peuvent cependant faire que deux Proceſſions par an, autour des deux Egliſes Collégiales, & il ne leur eſt pas permis de porter publiquement le viatique aux malades.

II. *Le Limbourg Hollandois ou Pays d'outre-Meuſe.*

Cette partie appartient aux Etats-Généraux, en vertu du Traité de la Haye, du 29 Décembre 1661. Elle comprend les Comtés de *Walkemburg*, ou *Fauquemont*; de *Dalem* & de *Rolduc* ou *Hortogenradt*, avec leurs principaux bourgs de même nom. La plupart étoient autrefois des places fortes, que Louis XIV prit en 1672, & qu'il fit depuis démanteler. A 500 pas de Rolduc eſt une Abbaye de même nom, mais appellée dans le pays *Clooſter-Rode*, fondée en 1104.

III. *La Flandre Hollandoiſe.*

Cette conquête des Etats Généraux, eſt un pays extrêmement marécageux. On y trouve l'*Ecluſe*, ville aſſez jolie & très-forte. Son Port étoit autrefois très-fréquenté; mais aujourd'hui c'eſt fort peu de choſe. *Hulſt*, eſt auſſi une ville aſſez forte & aſſez jolie. Le ſavant *Janſenius*, Evêque

Evêque de Gand, y eſt né. *Iſendick*, eſt aſſez bien fortifiée. Le *Sas de Gand*, eſt une place très-forte à cauſe de ſes marais qu'elle peut mettre ſous l'eau. *Axel*, eſt aſſez forte. *Ardenbourg*, a été autrefois aſſez bonne. *Middelbourg*, *Terneuſe*, dans des marécages. Les forts de *Philippine* & *Lieskens-Hoeck*. *Cadſant*, iſle à une lieue de l'Ecluſe, & d'où vient le plus beau froment des Provinces-Unies, a quelques villages, avec un fort. C'eſt le lieu de la naiſſance du ſavant Caſſander, Théologien fort modéré, & l'un des conciliateurs de Religion. *Biervliet*, petite iſle, a une aſſez bonne forteresſe de même nom.

Les Provinces-Unies poſſédent encore une plus grande étendue de pays dans l'Aſie, & ont quelques places dans l'Afrique, de même que dans l'Amérique, où ils occupent auſſi quelques Iſles. C'eſt ce qui ſera expliqué en ſon lieu.

ARTICLE II.

LES PAYS-BAS CATHOLIQUES.

CARTES.

Il y a pluſieurs Cartes des Pays-Bas Catholiques. MM. SANSON *en avoient donné une en deux feuilles, qui eſt aſſez eſtimée; cependant elle ne ſuffiſoit pas pour le détail des Guerres. Mais le ſieur* FRIX, *Libraire de Bruxelles, en a fait graver une en vingt-quatre feuilles, qui lui a été communiquée par des Ingénieurs. Elle eſt aſſez bonne, & a été copiée à Paris par le bon-homme* DE FER. *M.* Jullien *l'a fait regraver depuis peu. MM. Sanſon ont donné des Cartes particulieres que nous indiquerons.*

CE que j'appelle Pays-Bas Catholiques, a eu le nom de Pays-Bas Eſpagnols, quand ils étoient poſſédés par la Couronne d'Eſpagne. Ils ſont aujourd'hui nommés Pays-Bas Autrichiens, parce qu'ils ſont la plupart au pouvoir de l'héritiere de l'auguſte Maiſon d'Autriche. Quoique ce fuſſent autant de petites Républiques particulieres, ils faiſoient avant les révolutions du ſeiziéme ſiécle, une eſpece de

corps d'Etat avec les Provinces-Unies.

Je ne parlerai ici que des Provinces qui ſont à la Maiſon d'Autriche, devant traiter au Chapitre de la France, de celles qui ſont incorporées à cette Couronne.

Ces pays ſont premierement le Duché de Brabant, ſous lequel on comprend auſſi le Marquiſat du Saint Empire & la Seigneurie de Malines, qui dans le dénombrement des dix-ſept Provinces des Pays-Bas en font néanmoins chacune une. 2. Les Duchés de Limbourg; 3. de Luxembourg; 4. de Gueldre. 5. Les Comtés de Flandre; 6. de Hainaut; 7. de Namur. Il y avoit encore le Comté d'Artois & le Cambreſis; mais aujourd'hui ils ſont à la France.

Tous ces pays ſont ſitués au midi des Provinces-Unies, au ſeptentrion de la France, à l'occident de l'Allemagne; & au levant de la Mer du Nord ou Manche, entre le 49 & le 51 dégré de latitude ſeptentrionale. Leur plus grande étendue eſt du couchant au levant, & contient plus de 60 lieues, à prendre depuis *Nieuport*, juſqu'au *Kyll*, ou *Stadt-Kyll*, dans le Luxembourg. Du ſud au nord, ils en ont près de 50, à compter depuis l'extrémité du Luxembourg, juſqu'au Brabant Hollandois. L'air y eſt beaucoup plus ſain, & le terroir beaucoup plus fertile que dans les Provinces-

Unies. Il n'y croît pas de vin ; mais le voiſinage de la France fait que les habitans du pays n'en manquent pas. La forêt des Ardennes, le bois de Sogne, & pluſieurs autres bois, leur fourniſſent de quoi ſe chauffer bien mieux que ne feroient les tourbes, qu'ils n'ont pas. Il y a néanmoins dans le Comté de Namur de la houille, ou charbon de terre, qui ſert au chauffage des pauvres.

Les principales *rivieres* qui arroſent les Pays-Bas Autrichiens, ſont la *Meuſe*, l'*Eſcaut*, la *Lys*, la *Sambre* & la *Dyle*. Il y a auſſi des *Canaux* conſidérables. Celui de *Gand à Bruges* & *à Oſtende*, & celui de *Bruxelles à Anvers*, y facilitent le tranſport des denrées, qui viennent par mer de la Hollande. Les habitans des Pays-Bas Catholiques ſont à peu près de même tempérament que ceux des Provinces-Unies ; mais ils ne ſont ni ſi avares, ni ſi adonnés au commerce & à la navigation. Ils ſont auſſi plus enjoués, plus ouverts, plus affables : ils tiennent un peu plus du caractere françois, & ſont moins reſſerrés pour le faſte & pour la dépenſe ; quoiqu'ils ne ſoient pas ſi riches, & que leur pays ait été un théâtre de guerres preſque continuelles depuis près de deux ſiécles. Ils parlent tous flamand ou bas-allemand, à quelques endroits près, où l'on parle wallon, qui eſt un françois

corrompu. Ils ſont tous Catholiques, & ont un Archevêque à Malines, avec des Evêques à Gand, Bruges, Anvers, Ruremonde, Ypres, Tournai & Namur, qui tous ſont ſuffragans de cet Archevêque, à l'exception de Tournai & de Namur, qui ſont ſous la Métropole de Cambrai. Ils ont auſſi une fort belle Univerſité à Louvain, & des Colléges en pluſieurs endroits. Pour ce qui regarde le gouvernement civil & militaire, ils ont un Gouverneur général, qui eſt aujourd'hui nommé par l'héritiere de la Maiſon d'Autriche : & un Parlement à Malines, où reſſortiſſent les appellations des Cours de toutes les Provinces des Pays-Bas Autrichiens. Ces Provinces ſont aujourd'hui au nombre de ſept, & ſuivent l'ordre que nous avons marqué ci-deſſus.

I. *Le Duché de Brabant.*

Cartes.

Guillaume SANSON *a publié en deux feuilles une Carte du* Brabant, *qui ſe vend chez* JAILLOT, *& qui eſt fort eſtimée. Guillaume* DELISLE *l'a auſſi donné en une feuille & demie.*

Le Duché de Brabant a été l'une des premieres demeures, où les François ſe ſont fixés, après avoir paſſé le Rhin. Pe-

pin de Landen, qui mourut l'an 647, en fut le premier Duc. Pepin le Gros, ſurnommé de Heriſtel ou Herſtal, le poſſéda dans la ſuite. Il fut ſuivi de Charle Martel & de Pepin le Bref : celui-ci le réunit à la Couronne, dès qu'il fut monté ſur le Trône des François. Il paſſa depuis à Charle, frere du Roi Lothaire. Il reſta dans la Maiſon de France juſqu'en 986. Depuis ce temps-là les Empereurs d'Allemagne uſurperent l'autorité ſouveraine de ce Duché, & le firent relever de l'Empire. Il paſſa enſuite dans la Maiſon d'Ardenne, & quelque temps après, à celle des Comtes de Louvain & à ceux de Flandre, puis dans celle de Bourgogne, & enfin dans celle d'Autriche, où il eſt encore à préſent ; mais avec quelque diminution. Ce Duché eſt entre la Hollande, la Zélande, la Flandre, les Comtés de Haynaut & de Namur, l'Evêché de Liége & la Gueldre. C'eſt la Province la plus riche & la plus étendue des Pays-Bas Catholiques. Anciennement, dans les aſſemblées générales des dix-ſept Provinces, elle avoit le premier rang, & parloit la premiere. Ce pays, qui eſt très-beau & très-bon, contenoit autrefois *quatre Quartiers* principaux ; ſavoir, ceux 1. de Louvain, 2. de Bruxelles, 3. d'Anvers, & 4. de Bos-le-Duc ; mais ce dernier appartient aujourd'hui aux Provinces-Unies,

à titre de conquête, de ſorte qu'il n'y a plus que les trois premiers Quartiers, qui compoſent le Brabant Catholique.

§. I. *Quartier de Louvain.*

Le plus fertile de ces trois Quartiers, eſt celui de Louvain, qui dès le X^e^ ſiécle portoit le titre de Comté. Il contient pluſieurs Mairies. Sa capitale eſt *Louvain*, la plus grande ville des Pays-Bas Catholiques, autrefois capitale de tout le Brabant. Elle eſt ſituée ſur la Dyle, à quatre lieues de Bruxelles & de Malines, & à trois lieues de Tirlemont. Louvain ne fut entourée de murailles, qu'en 1165. Cette ville eſt maintenant du Diocèſe de Malines pour le ſpirituel. Avant l'érection de cet Archevêché, une moitié de Louvain étoit ſous l'Evêché de Liége, & l'autre ſous celui de Cambrai.

Ses bâtimens publics ſont magnifiques. La Maiſon de Ville eſt d'une architecture fort chargée d'ornemens, comme le ſont tous les édifices gothiques. Elle fut commencée en 1440, & le bâtiment ne fut achevé que dix ans après. On en a fort embelli les dedans depuis 1710.

Les Egliſes ſont fort belles. La principale eſt la Collégiale de S. Pierre, bâtie vers l'an 1045, & qui eſt une des plus magnifiques du pays. En 1604, un gros vent en emporta la Tour, qui étoit d'une

grande beauté, ſuivant les plans qui en reſtent.

Les autres Egliſes ſont S. Michel, bâtie en 1165. S. Jacques, collégiale, avec un Doyen & onze Chanoines, qui s'y établirent en 1454, ayant été premierement fondés l'an 1036, au village d'*Aincourt*, dans le Brabant. Sainte Gertrude, Abbaye ducale de Chanoines réguliers de S. Auguſtin, fondée en 1206 par Henri I, Duc de Brabant. Avant l'an 1449, ce n'étoit qu'une Prevôté. Les Religieux ſont obligés de prouver huit quartiers de Nobleſſe. S. Quentin.

L'Egliſe des Jéſuites eſt une des plus belles du pays; c'eſt une architecture moderne. La bénédiction s'en fit le 24 Février 1666. La chaire du Prédicateur eſt d'une ſtructure ſinguliere, & d'une ſculpture admirable. L'établiſſement de ces Peres eſt de l'an 1562. Les Dominicains s'y établirent en 1256; les Franciſcains en 1231; les Carmes mitigés en 1431; les Chartreux en 1489. Ces derniers ont un beau cloître, où il y a des vitres peintes d'une grande beauté. Les Auguſtins y ſont depuis l'an 1280. Outre ces Couvens, il y a le Prieuré de S. Martin, où ſont des Chanoines réguliers fondés en 1433; des Capucins, deux Couvens de Carmes Déchauſſés; des Minimes, des Peres de l'Oratoire, des Récolets,

des Dominicains Anglois & des Alexiens.

Les Monaſteres de Religieuſes ſont, l'Abbaye de la Vignette, ordre de Cîteaux; les Dames Blanches, de l'ordre de S. Auguſtin; les Religieuſes de la *Half-Straete*, & les Dames Angloiſes du même ordre; les Annonciades; les Clariſſes; les Dominicaines; les Carmélites chauſſées & les Carmélites déchauſſées; les Pénitentes, les Sœurs Noires, les Hoſpitalieres, les Urſulines, deux Béguignages, outre un grand nombre de Chapelles.

L'Univerſité de Louvain, fondée en 1426 par Jean IV, Duc de Brabant, a toujours été féconde en hommes de mérite, qui ſe ſont rendus illuſtres par les Lettres. Ses premiers Profeſſeurs vinrent de Paris & de Cologne. Elle compte un Pape, pluſieurs Cardinaux, Archevêques & Evêques, outre ſes Docteurs ou ſes Diſciples.

La premiere leçon s'y donna en 1426. Cinq ans après, le Pape Eugene IV permit d'y enſeigner la Théologie, qui n'étoit pas compriſe dans la premiere inſtitution. Pour y faire fleurir les Sciences, & encourager les Savans, le Pape Sixte IV lui accorda l'an 1483 le privilége de nomination ſur les collations des Prélats, Chapitres, & autres perſonnes eccléſiaſtiques, dont les Bénéfices ſont ſitués aux

Pays-Bas ; en vertu de ce droit les Profeſſeurs & les Etudians de Louvain obtiennent les Prébendes & les Cures du pays. Le même privilége fut accordé en 1513 à la Faculté des Arts en particulier par le Pape Léon X, qui l'étendit encore ſur les Prébendes & autres Bénéfices du pays de Liége. Les Papes Adrien VI, Clément VII, Grégoire XIII & Paul V, ont confirmé dans la ſuite toutes ces prérogatives, & les Princes du pays les ont toujours maintenues. Depuis 1724, elle a une Bibliothéque publique, qui a été léguée par le ſieur Dominique Snellaert, Chanoine de la Cathédrale d'Anvers.

Il y a plus de quarante Colléges habités par les Etudians en diverſes Sciences. Il y en a quatre où l'on enſeigne la Philoſophie, qui ſont le Lys, le Château, le Faucon & le Porc. Ces quatre Colléges, fondés dès la création de l'Univerſité, retiennent les noms des enſeignes des maiſons, où ils furent établis. C'eſt dans l'un de ces quatre Colléges qu'on déclare annuellement le premier de la promotion, c'eſt-à-dire, l'écolier qui a ſurpaſſé les autres en diligence, en ſavoir & en bonnes études. Cette cérémonie, qui eſt très-célebre, ſe fait le Dimanche après la Saint Martin, & donne des priviléges à celui qui a été déclaré le premier de ſon année. La Théologie, le Droit, la Méde-

cine & les Mathématiques s'enſeignent aux Halles, qui furent bâties en 1307, pour l'uſage des Drapiers. On les a magnifiquement bâties en 1685, pour y enſeigner ces Sciences. L'Hébreu, le Grec, l'Hiſtoire & la Langue Françoiſe s'enſeignent au Collége des trois Langues, fondé en 1517. La dignité de Recteur eſt donnée pour trois mois, après quoi on le continue encore pour trois autres mois. On le choiſit ſucceſſivement du corps des cinq familles; ſavoir, la Théologie, le Droit Canon, le Droit Civil, la Médecine & les Arts. Son tribunal a la juriſdiction ſur tous ceux qui dépendent de l'Univerſité; laquelle, outre ſon Recteur, a un Conſervateur des priviléges, dignité élective; & un Chancelier, dignité annexée à celle de Prevôt de l'Egliſe de Saint Pierre. Les autres Colléges de l'Univerſité ſont en grand nombre. Cependant le nombre des Etudians ne paſſe pas celui de deux mille; au lieu qu'autrefois il y en avoit le double.

Le commerce que l'on fait à préſent à Louvain n'eſt pas conſidérable: ſon principal débit conſiſte dans la biere, qui eſt fort bonne & que l'on tranſporte en d'autres villes, principalement par le chemin pavé, fait l'an 1710 pour ſe rendre à Bruxelles, & un autre en 1731 pour aller à Malines & à Anvers, où l'on va auſſi par

la riviere de Dyle. Entre Louvain & Liége il s'eſt fait un autre chemin pavé en 1716. La ville étoit autrefois la plus grande, la plus riche & la plus marchande de tout le pays. Elle conſerve encore le commerce en draps & en laine. Elle étoit ſi floriſſante, qu'on y a vu au commencement du quatorzieme ſiécle ſous Jean III, plus de 4000 maiſons de Drapiers & plus de 150 mille ouvriers. On voit encore dans ſes annales, que lorſque cette foule de Tiſſerans revenoit de l'ouvrage, il falloit ſonner une cloche, pour faire retirer les enfans des rues, de peur qu'ils ne fuſſent écraſés. Mais aujourd'hui, en y comprenant les étudians, à peine y a-t-il 1200 ames; & plus du tiers de ſon étendue conſiſte en prairies & en jardins.

Le château eſt ſitué hors de la ville de Louvain, ſur une colline proche la Dyle. Il a ſervi de réſidence aux Ducs de Brabant, ou de Louvain.

L'Empereur Charle-Quint étant enfant y fut élevé avec ſes ſœurs : & ſon pere Philippe y demeura quelque temps. Edouard, Roi d'Angleterre, ayant paſſé la mer pour faire la guerre à Philippe Roi de France, y paſſa un hiver avec la Reine ſa femme; & Philippe, Comte de Saint Paul, y mourut. Mais ce château tombe préſentement en ruine. Louvain parle la pre-

miere dans l'aſſemblée des Etats de la Province, excepté quand il s'agit de mettre quelque impoſition; alors Anvers opine avant elle.

Les autres endroits remarquables du Quartier de Louvain ſont: *Arſchot*, ſur la Démer, qui a titre de Duché, poſſédé par la Maiſon de Ligne, laquelle l'a hérité de celle de Croy. *Dieſt*, ſur la même riviere, a le titre de Baronie. On y fait beaucoup de draps fort eſtimés. *Montaigu*, près de Dieſt, connu par une image miraculeuſe de la ſainte Vierge. *Halen*, ſur la Welpe. *Tillemont* ou *Tirlemont*, que les Flamans nomment *Thienen*, ſur la Geete, au ſud-eſt de Louvain, étoit autrefois une aſſez bonne place; elle eſt aujourd'hui fort ruinée. *Lewe*, proche de Tillemont, petite place très forte par ſa ſituation dans des marais & par ſes écluſes. Les François la prirent en 1678, & la rendirent la même année, par la paix de Nimégue. *Nerwinde* & *Landen*, petits villages au ſud-eſt de Tillemont. Le premier eſt connu par la ſanglante bataille que les François y gagnerent ſur les Alliés en 1693. *Landen* eſt l'une des plus anciennes villes du Brabant. Pepin, ſurnommé de Landen, en étoit Seigneur particulier. *Judoigne* ou *Geldenaken*, & *Hannuye*, ſont plus au midi. Au ſud de Louvain, ſur la Dyle, on rencontre *Wavre*,

aujourd'hui de peu d'importance ; & plus au midi eſt *Giblou* ou *Gemblours*, célébre Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, & l'une des plus riches des Pays-Bas.

§. II. *Quartier de Bruxelles.*

Le Quartier de Bruxelles comprend pluſieurs Mairies & porte le nom de ſa capitale, qui l'eſt aujourd'hui de tout le Brabant, & la demeure ordinaire des Gouverneurs des Pays-Bas Catholiques. La ville de Bruxelles eſt de figure ovale, grande, bien bâtie, bien peuplée, ſituée en partie dans la plaine, & en partie ſur le penchant d'un côteau. Elle eſt traverſée par la riviere de Senne, qui prend ſa ſource huit lieues au ſud de Bruxelles, & qui forme pluſieurs petits canaux dans la baſſe ville. Les François la bombarderent en 1695, pendant que les Alliés faiſoient le ſiége de Namur. En 1708, pendant que les Alliés aſſiégeoient Lille, l'Electeur de Baviere, Maximilien-Emmanuel, fit le ſiége de Bruxelles le 22 Novembre, & fut obligé de le lever le 27 du même mois.

La ſituation de cette ville eſt des plus agréables. Les environs ſont ſi fertiles en grains, ils ont de ſi bons pâturages, qu'ils ont fourni abondamment ce qui étoit néceſſaire pour la ſuite & pour les équipages de ſept têtes couronnées, que l'on a vues à la fois dans cette ville ; ſavoir, l'Empe-

reur Charle V ; ſon fils Philippe, Roi d'Eſpagne ; Maximilien, Roi de Bohême, avec la Reine ſon épouſe ; Eléonore, Reine de France ; la Reine de Hongrie, Gouvernante des Pays-Bas, & un Roi d'Afrique ; mais ce dernier n'avoit pas un grand cortége. On peut y ajouter les équipages des Ducs & Ducheſſes de Savoye & de Lorraine, & d'une multitude d'autres Ducs, Marquis & Princes de différentes nations, qui avoient en tout plus de dix mille chevaux. Cette ville a d'un autre côté, la forêt de Soignies, qui n'en eſt éloignée que d'un quart de lieue, & où l'on trouve quantité de bêtes fauves. Le reſte des environs eſt peuplé de beaucoup d'Abbayes & de Monaſteres, & l'on y trouve pluſieurs fontaines dont les eaux ſont fort ſaines ; ce qui contribue à la bonté de l'air de ce canton.

La riviere de Senne paſſe au milieu de la ville, qui outre cela a un fort beau canal, par où elle communique à l'Eſcaut. La ville a été durant long-temps beaucoup plus petite qu'elle n'eſt aujourd'hui. L'enceinte a été conſidérablement augmentée par Jean III, Duc de Brabant ; & cet ouvrage fut achevé après la mort de ce Duc l'an 1361. Les murailles, qui ſont à l'antique, ſubſiſtent encore aujourd'hui, la ville n'étant pas bien fortifiée : le circuit eſt d'environ deux lieues de chemin ;

& c'eſt entre cette nouvelle enceinte & la vieille que ſe trouve le Palais Royal, avec un parc d'une grande étendue. Le reſte de l'eſpace qui ſe trouve entre ces deux murs, eſt occupé par pluſieurs autres Palais, Hôtels & Maiſons particulieres, qui ſont accompagnées de jardins & de boſquets, qui rendent l'air de la ville fort ſain & font un aſpect charmant. On remarque dans Bruxelles ſept grandes portes, ſept Egliſes principales, ſept grandes Places, ou Marchés, ſept familles diſtinguées par leur nobleſſe, leur ancienneté, & leurs priviléges, & ſept Aſſeſſeurs ou Echevins dans la Magiſtrature.

A deux cens pas de la Porte de Hall, eſt un petit fort, que le Comte de Monterey y a fait élever en 1672, pour empêcher le petit peuple de ſe révolter : & il lui a donné ſon nom.

Les Egliſes ſont magnifiques à Bruxelles. La principale, qui étoit autrefois dédiée à S. Michel, eſt aujourd'hui ſous l'invocation de ſainte Gudule, Princeſſe du ſang de Charlemagne. Le Comte Lambert, & Gérard Evêque de Tournay, firent la tranſlation du corps de cette ſainte de l'Egliſe de S. Geri, dans celle de S. Michel, qu'ils dédierent à cette Sainte, après y avoir fait de grandes réparations & l'avoir dotée d'un revenu conſidérable;

elle eſt Collégiale & la plus magnifique de toutes. Elle eſt placée dans le plus haut quartier de la ville. Son frontiſpice eſt orné de deux grandes tours quarrées, qui devoient être plus élevées ſuivant le modéle qui en avoit été fait. Cette Egliſe eſt entourée de belles baluſtrades, qui forment, vis-à-vis du grand portail, un eſcalier des plus beaux & des plus magnifiques, que l'on a de nouveau embelli en 1720 & 1735. On voit dans cette Egliſe la Chapelle du ſaint Sacrement, qui eſt d'une belle architecture; on commença à la bâtir en 1534. C'eſt dans ce lieu que ſont les trois Hoſties miraculeuſes qui, à ce que l'on dit, jetterent du ſang lorſque des Juifs les percerent à coups de couteaux. Il y a dans la même Egliſe pluſieurs tombeaux de Princes illuſtres; entr'autres, celui de l'Archiduc Albert, Souverain des Pays-Bas, & de ſa femme Iſabelle Claire-Eugénie Infante d'Eſpagne, auſſi-bien que celui du Prince Electoral de Baviere, mort en 1699. On voit au milieu du grand chœur les tombeaux de quelques Ducs de Brabant; ſavoir, Jean II, qu'on y a inhumé avec ſa femme Marguerite, fille d'Edouard, Roi d'Angleterre, & celui d'Antoine, fils de Philippe le Bon. Il y a du côté de l'autel le tombeau d'Erneſt, Archiduc d'Autriche, Gou-

verneur des Pays-Bas, que l'Archiduc Albert ſon frere lui fit dreſſer.

Les Peres Jéſuites ont auſſi une Egliſe magnifique, dédiée à ſaint Michel. Le fameux Architecte Jacques Franquart, l'ordonna & la perfectionna en 1621; & en 1716, on l'a embellie d'un eſcalier orné de pluſieurs vaſes de pierres bleues. Ces Peres ont été admis en cette ville en 1586, & y enſeignent les humanités à la jeuneſſe depuis l'an 1604. Les Peres Auguſtins y enſeignent auſſi depuis 1602.

Toutes les autres Egliſes ſont d'une grande propreté. Les Couvens d'hommes ſont: les Récollets, admis l'an 1359; les Carmes en 1292; les Dominicains en 1455; les Auguſtins en 1406; les Bogards ou Prêtres du Tiers-Ordre de ſaint François en 1359; les Chartreux qui furent fondés en 1454, près de la Chapelle de Notre-Dame de *Scheut*, d'où ils ſe retirerent en 1594; les Capucins reçus en 1587; les Carmes Déchauſſés en 1610; les Minimes en 1616; les Freres Alexiens l'an 1468; outre les Chanoines Réguliers de Canberghe, auſſi-bien que les Peres de l'Oratoire reçus en 1633. Les Monaſteres de Filles ſont, les Religieuſes de ſaint Pierre, de ſainte Elizabeth, de Jérico, & de la fondation de Barlaimont, ſous la Régle de ſaint Auguſtin; les Urbani-

ſtes ; les pauvres Claires ; les Annonciades ; les Capucines ; les Brigitines ; les Religieuſes de ſainte Gertrude ; les Carmelites ; les Repenties ; les Urſulines ; les Religieuſes de la Fondation de Lorraine ; celles de la Viſitation ; les Bénédictines Angloiſes ; les Dominicaines Angloiſes ; les Sœurs Noires & les Hoſpitalieres, ou le grand & petit Béguignage. Le grand Béguignage reſſemble à une petite ville : il eſt entouré de murailles avec un foſſé. On y voit pluſieurs belles rues, & chaque Béguine y a ſa demeure ; leur nombre ordinaire eſt de ſept à huit cens, & quelquefois plus. Chacune gouverne ſon bien. Elles font vœu de chaſteté pour le temps de leur demeure, & en y renonçant elles peuvent ſe marier. Elles ſont gouvernées par quatre Supérieures, qu'elles choiſiſſent de leur corps, & par un Curé, qui eſt à la nomination de l'Evêque d'Anvers. Leur Egliſe eſt dédiée à S. Jean-Baptiſte : elle mérite d'être vue pour ſa riche architecture. On commença à la bâtir en 1657. On les appelle Béguines, parce qu'elles ont pour fondatrice ſainte Begge, fille de Pepin de Landen ; quoique quelques Auteurs ſoutiennent qu'elles ont été fondées par Lambert le Begue, qui mourut en 1177. Ce Béguignage fut d'abord fondé à Moſenbeeck, près de cette ville, en 1250, par un Eccléſiaſtique nommé

Regnier Breeteycken ; mais en 1303 il fut transféré dans la ville.

Le Palais du Prince, autrement la Cour, fut commencé en 1300, par Jean II, Duc de Brabant ; en 1452, Philippe le Bon le fit agrandir, & il fut achevé par ſes ſucceſſeurs. Il y avoit autrefois un château à peu près au même endroit où eſt aujourd'hui le Palais, dont le Châtelain s'appelloit *Burgrave*, même avant le regne de Godefroi le *Barbu* : à préſent on l'appelle le Vicomte de Bruxelles. Parmi pluſieurs prérogatives du Palais, il donne le droit d'aſile à ceux qui ſe réfugient ſous ſa juriſdiction. On voit à l'entrée de ce Palais une ſale d'une grandeur étonnante, d'où l'on paſſe à la Chapelle, qui eſt d'une belle architecture & d'une ſymétrie admirable. En 1513 on commença à bâtir les *bailles*, ou l'enceinte de la Cour, de pierres bleues, ſur leſquelles on a placé pluſieurs ſtatues de bronze, qui repréſentent des Empereurs & des Rois. Cette enceinte fut perfectionée en 1521. Ce Palais fut preſque entiérement brulé la nuit du 3 au 4 Février de l'année 1731. Mais il a été rétabli depuis. Le Gouverneur des Pays-Bas Autrichiens y fait ſa réſidence.

Derriere le Palais il y a un grand Parc, où les habitans de Bruxelles prennent le divertiſſement de la promenade, & le

Prince quelquefois celui de la chaſſe. On y voit pluſieurs fontaines, quantité de daims & un beau labyrinthe. A l'extrémité de ce Parc, du côté de la porte de Louvain, eſt une aſſez belle maiſon, que l'Empereur Charle-Quint a fait bâtir; ce qui la fait nommer la Maiſon de l'Empereur.

Entre les bâtimens publics, l'Hôtel de Ville, qui eſt ſur le grand Marché, eſt le plus remarquable. On commença en 1380 d'abattre les maiſons de l'endroit, où on le vouloit ériger; mais on n'entreprit cet ouvrage qu'en 1400, & il ne fut achevé qu'en 1442. Sa tour, qui a 364 pieds de hauteur, eſt d'une ſtructure gothique, mais admirable en ſon genre. On dreſſa l'an 1445, ſur le ſommet de cette Tour, une ſtatue de S. Michel, de cuivre doré, de la hauteur de dix-ſept pieds, laquelle tourne avec le vent.

La place du grand Marché étoit autrefois un étang. Elle eſt quarrée & extrêmement grande. On y fait ſouvent des Tournois, & l'on y donne d'autres ſpectacles. A l'oppoſite de l'Hôtel de Ville, on voit la Maiſon du Roi, qu'on nomme *Broot-Huys*, c'eſt-à-dire Maiſon du pain. Elle fut bâtie de pierres bleues en 1618, par ordre de l'Archiduc Albert, & de l'Infante Iſabelle; mais ſes plus riches ornemens ont été gâtés au bombardement. On

y exerce la Juſtice des Eaux & Forêts, des Pêches & des Chaſſes.

Il y a encore pluſieurs autres Places publiques, qui ſont belles & ſpacieuſes. On y voit grand nombre d'Hôtels, dont les principaux ſont ceux d'Orange, de Ligne, d'Aremberg & d'Arſchot; ceux d'Epinois, de Berghes, de Rubempré; celui d'Egmont, où il y a un beau labyrinthe; celui de Bournonville, où l'on voit de beaux jardins; ceux de Croy, de Horn, de la Tour Taxis, & pluſieurs autres.

Bruxelles n'eſt pas la premiere ville du Brabant à l'aſſemblée des Etats; mais elle eſt la plus grande & la plus riche, & ſert de réſidence au Gouverneur Général des Pays-Bas Autrichiens. On lui fait preſque les mêmes honneurs, qu'on feroit au Souverain. Il a une compagnie d'Archers, une de Hallebardiers, & trois compagnies de Gardes à cheval. Il y a pluſieurs Cours & Tribunaux, qui réſident en cette ville; ſavoir, le Conſeil d'Etat, qui tient le premier rang, & auquel le Gouverneur Général des Pays-Bas préſide quelquefois. Le Conſeil-Privé, le Conſeil des Finances, la Chambre des Comptes du Roi, la Chambre des Comptes du Brabant, à laquelle les Receveurs des Duchés de Brabant, de Limbourg, & de Luxembourg, & du Pays d'outre-Meuſe, ſont comptables. La Cour féodale de Brabant, le Tribunal

de la forteresse, le Tribunal de la Chasse & de la Pêche ; la Chambre de Tonlieu, qui a soin des chemins publics, des rivieres, de la conservation des biens & domaines du Prince, au district de Bruxelles. La Justice ou l'Audience militaire ; la Justice de la Cour, qui juge les Domestiques de la Cour, & ceux qui en dépendent. Son Chef s'appelle Alcalde ou Prevôt de l'Hôtel. La Chambre d'Uccle, composée de sept Echevins & d'un Greffier, qui sont nommés par le Souverain, & doivent faire leur serment entre les mains du Chancelier de Brabant. Leur Judicature, tant civile que criminelle, s'étend sur plus de cent franchises, bourgs & villages. On donne encore le nom de Chambre d'Uccle à l'endroit où l'on fait les ventes volontaires des biens, rentes, & maisons, quoiqu'il n'y ait rien de commun que le nom avec le premier Tribunal.

La Magistrature est composée de sept Officiers, que le Prince ou le Gouverneur des Pays-Bas choisissent tous les ans dans les descendans des sept anciennes familles Patriciennes. Ces Officiers sont appellés Echevins. On leur joint deux Conseils, & six Conseillers : les Conseils sont tirés l'un du Corps de la Noblesse, & l'autre de celui de la Bourgeoisie ; & les six Conseillers sont gens notables, pris dans les

Corps de Métiers. Les Conſuls & Echevins ont à leur tête un Bourguemeſtre, avec lequel ils jugent en premiere inſtance des cauſes des Bourgeois, qui, par appel, ſont portées au Conſeil ſouverain de Brabant.

La Bourgeoiſie eſt diviſée en neuf claſſes, nommées vulgairement Nations, qui furent formées en 1321. Chaque claſſe comprend pluſieurs Corps de Métiers, qui ont chacun leur Chef ou Doyen, qui, avec leur Conſeil, jugent les différends qui peuvent concerner leur profeſſion.

Le commerce des camelots, des dentelles, & des tapiſſeries fines qu'on tranſporte par toute l'Europe, fleurit dans cette ville plus que dans tout autre endroit.

On trouve encore dans ce quartier *Nivelle*, à quatre lieues au ſud de Bruxelles, célébre par ſon Chapitre de quarante-deux Chanoineſſes, qui font preuve de nobleſſe; & l'Abbeſſe en eſt Dame temporelle. Ce Chapitre étoit dans ſon origine, une Abbaye fondée en 646, par ſainte Gertrude, fille de Pepin I, qui fut premier Duc de Brabant. *Vilvorde*, ville aſſez médiocre, à deux lieues au nord de Bruxelles, a été le théâtre de la cruauté du Duc d'Albe, dans les guerres des Pays-Bas. *Grimberg*, avec titre de Principauté. *Tongerlo*, célébre Abbaye.

baye. *Senef*, dans la Mairie de *Nivelle*, vit donner une ſanglante bataille l'an 1674, entre les Allemands & les François, qui reſterent victorieux, ſous la conduite du grand Prince de Condé Louis II.

§. III. *Le Quartier d'Anvers.*

Cette partie, qui a encore le titre de Marquiſat de l'Empire, comprend auſſi quelques Mairies, & tire ſon nom d'*Anvers*, ſa capitale, ſituée ſur l'Eſcaut. Cette ville eſt aſſez grande, belle, bien bâtie, forte; mais moins peuplée, moins riche & moins marchande qu'elle n'étoit avant qu'Amſterdam lui eut enlevé preſque tout ſon commerce. Nous allons en donner une deſcription particuliere. *Malines*, ſur la Dyle, eſt une ville aſſez belle, bien bâtie, & la plus propre des Pays-Bas. Heureuſement elle n'eſt point fortifiée: ainſi elle eſt exempte des incommodités d'un ſiége. Elle appartenoit aux Rois de France ſous la ſeconde race: elle vint enſuite aux Evêques de Liége; puis aux Ducs de la Baſſe-Lorraine. Charle, dernier Duc de Bourgogne, y établit en 1474, un Parlement à l'imitation de celui de Paris. Il devint ſédentaire en 1503. Il connoît des appellations de diverſes Provinces. Le Schoute ou Eſcoutette, qui eſt à la tête de la Magiſtrature, a un très-

grand crédit dans la ville, juſqu'à commuer la peine des homicides en une amende pécuniaire. Quoique la ville ne ſoit pas grande, elle a, ou dans ſon enceinte, ou dans ſes fauxbourgs, ſept Egliſes Paroiſſiales, & plus de vingt Maiſons Religieuſes, tant pour hommes que pour femmes. Il y a auſſi un Archevêque établi en 1559, & un fameux Collége de Jéſuites. Cette ville a un Arſenal, & fait beaucoup de dentelles connues ſous le nom de Malines, de même que d'excellente biere. *Liere*, à deux lieues au nord de Malines. *Herentals*, bâtie en 1209, avec un aſſez bon château. *Hochſtrate*, Comté célébre. *Sant-Vliet*, autrefois du Marquiſat de Berg-op-Zoom, eſt une petite ville démolie. *Eckeren*, une lieue au nord d'Anvers, vit donner en 1703, une action, où les François battirent les troupes alliées. On voit à deux lieues au-deſſus d'Anvers, ſur l'Eſcaut, la belle Abbaye de *ſaint Bernard*. *Turnhout*, petite ville bâtie vers l'an 1212, à ſept lieues à l'eſt d'Anvers, appartient aujourd'hui au Roi de Pruſſe depuis l'an 1708. *Hougarde* eſt un gros bourg à une lieue de Tillemont, renommé par ſa biere excellente, qui ſe tranſporte en divers endroits, ſur-tout à Liége, dont ce bourg eſt une dépendance.

Anvers.

Sa figure eſt celle d'un croiſſant, ou plutôt d'un arc tendu, dont le bord de l'Eſcaut repréſente la corde. Elle eſt ſituée dans une grande plaine, ſur la rive orientale de ce fleuve, dans l'endroit où il ſépare le Duché de Brabant du Comté de Flandre. Elle eſt à dix-ſept ou dix-huit lieues de la mer, entre Bruxelles, Malines, Louvain & Gand. Elle a communication avec la premiere de ces villes par le moyen du canal qui aboutit à la riviere de Rupel, qui ſe jette dans l'Eſcaut, près du village de Villebroeck. Son port eſt très-beau & très-commode. Les plus gros vaiſſeaux marchands peuvent y remonter, tant la riviere eſt large & profonde. Il y a encore huit canaux principaux, par où les vaiſſeaux peuvent entrer dans la ville; le plus conſidérable en peut contenir juſqu'à cent. Toutes ces commodités rendoient autrefois cette ville la plus marchande & la plus floriſſante des Pays-Bas. Les vaiſſeaux y abordoient en ſi grande quantité, que pour arriver au lieu de la décharge, ils étoient quelquefois obligés d'attendre pluſieurs ſemaines pour avoir une place; mais depuis l'établiſſement de la République des Provinces-Unies, la ville d'Amſterdam a enlevé preſque tout le commerce, en re-

cevant les marchands qui en ſont ſortis pour cauſe de Religion. L'enceinte de la ville eſt de près de cinq milles d'Italie, ſans la citadelle, ou de ſix milles en l'y comprenant.

Cette citadelle eſt forte : ſa figure eſt un pentagone régulier, avec cinq baſtions terraſſés & contreminés. Comme elle eſt ſur une petite éminence, elle commande le pays & la ville. On y compte plus de quinze puits ; & les ramparts ſont bordés de même que la place d'armes, de quantité de beaux arbres. L'arſenal & les magaſins des vivres y ſont d'une grandeur & d'une propreté ſurprenante. Les cazernes y ſont auſſi commodes que celles des plus grandes villes, & l'on peut y loger ſans peine juſqu'à trois mille ſoldats & même beaucoup au-delà dans un cas de néceſſité. Le Duc de Parme prit Anvers en 1585, après un des plus beaux ſiéges, dont on ait jamais oui parler.

L'Egliſe n'eſt pas grande, mais elle eſt belle, & bâtie avec art. Au milieu de la citadelle eſt une grande place d'armes, ſur laquelle on pourroit ranger en bataille une armée raiſonnablement grande. C'eſt dans cette place que le Duc d'Albe avoit fait ériger en 1571, cette fameuſe ſtatue, qu'il s'étoit fait faire du canon qu'il avoit pris à la bataille de Jummingen en Friſe. Il y étoit repréſenté au naturel, & de-

bout la tête nue, armé de toutes pieces ſur un piédeſtal de marbre bleu. Il tenoit d'une main le bâton de commandement, & avoit le bras droit étendu du côté de la ville. Sous ſes pieds étoit un corps monſtrueux à deux têtes & quatre mains; dont la premiere tenoit un flambeau allumé, la ſeconde un marteau rompu, la troiſiéme une maſſue, & la quatriéme une hache d'armes. On y voyoit encore pluſieurs autres figures ſymboliques, que chacun s'eſt aviſé d'interpréter ſuivant la diſpoſition où il étoit à ſon égard. Les rebelles s'étant rendus maîtres de cette citadelle quelques années après, non-ſeulement s'emporterent à toutes ſortes d'excès contre cette ſtatue & l'abattirent; mais détruiſirent même une partie de la citadelle, que l'on regardoit comme la meilleure forteresſe de l'Europe. Elle avoit été commencée en 1567, par le Duc d'Albe. L'ouvrage en avoit été conduit par Paciotti, fameux Ingénieur & Architecte d'Urbin, qui en avoit donné le deſſein. On y employa une ſi grande quantité d'ouvriers & de ſoldats, qu'elle fut achevée en un an. La fortification n'étoit d'abord qu'un ſimple rempart de gazon; mais on la revêtit quelque temps après de pierres de taille & de briques.

L'Egliſe de Notre-Dame, qui eſt la Cathédrale, eſt un bâtiment gothique des

plus magnifiques. Sa longueur eſt de plus de 500 pieds, ſa largeur d'environ 240, & ſa hauteur de 360. Le marbre & les belles peintures ne ſont point épargnées pour ſa décoration intérieure. Les trois principales portes ſont de marbre & dorées. La premiere, où eſt la façade de l'Egliſe, eſt ornée de deux Tours, dont une qui eſt demeurée imparfaite ne s'éleve guère au-deſſus du faîte de l'Egliſe; mais l'autre fut achevée en 1517, & peut être regardée comme une des plus belles & des plus hautes de l'Europe. Elle eſt conſtruite de pierres de taille, toute percée à jour, & a 462 pieds d'élévation, y compris la croix qui en a quinze. Cette Tour contient 68 cloches, dont quelques-unes ſont d'une groſſeur étonnante; & le carillon ſurprend par ſa beauté & ſon accord, les étrangers qui l'entendent. L'Egliſe fut conſacrée en 1124 par Burchard, Evêque de Cambrai. Ce fut auſſi cette même année que les Chanoines, alors au nombre de douze, s'y établirent. Ils avoient été fondés auparavant dans l'Egliſe collégiale de S. Michel, par Godefroi de Bouillon, dans le temps qu'il ſe préparoit pour l'expédition de la Terre Sainte. Ils la céderent enſuite à S. Norbert, fondateur des Chanoines réguliers de Prémontré, qu'ils avoient fait venir pour combattre les héréſies de Tanchelin.

Cette Egliſe fut preſque toute brulée en 1533 ; elle fut pillée depuis durant les guerres civiles. Elle n'étoit que Collégiale, dépendante du Diocèſe de Cambrai, juſqu'en 1559 que Paul IV, à l'inſtance de Philippe II, l'érigea en Cathédrale. Le Chapitre eſt maintenant compoſé de vingt-quatre Chanoines & d'un Doyen. On a démembré pour cette création une partie de l'Evêché de Cambrai, & une partie de celui de Liége.

Outre la Cathédrale, il y a dans Anvers quatre Paroiſſes, qui ſont S. George, S. Jacque, où il y a un Chapitre de Chanoines depuis 1656 ; S. André & Sainte Walburge, dite le Bourg, & la plus ancienne de la ville. On prétend même qu'elle a été bâtie du temps des Gentils, & dédiée à l'idole Woden, dieu de la guerre. On le juge par des marques gravées en pierre ſur la porte du château, & parce que cette idole étoit autrefois fort honorée par les habitans du pays. D'autres veulent que ce temple ait été dédié à Priape, dont on voit encore une petite image de la hauteur d'un pied, ſur la porte, qui eſt auprès de la priſon dans la poiſſonnerie, & que les femmes du menu peuple avoient coutume d'orner de fleurs.

En 1562 on avoit admis deux Peres Jéſuites à Anvers, qui s'en retirerent

pendant les guerres civiles. Mais voyant les troubles pacifiés en 1585, ils y rentrerent en plus grand nombre. Les Magiſtrats leur donnerent pour demeure & pour Collége, le magnifique Palais de Liere, que le fameux Artus de Liere avoit fait bâtir des deniers publics, dans le deſſein d'en faire le Palais de l'Empereur Charle V. Leur nombre eſt tellement augmenté, qu'ils y ſont préſentement plus de cent. Leur Egliſe étoit encore en 1718 une des plus belles de l'Europe; tout l'intérieur étoit de marbre d'Aſie: depuis le pavé juſqu'à la voute s'élevoient 36 colonnes de même, & l'on voyoit de tous côtés les peintures de Brugel & de Rubens.

Mais le 18 de Juillet 1718 ſur le midi, cette magnifique Egliſe fut réduite en cendres, depuis le comble juſqu'aux fondemens, par le tonnerre; & quelque diligence qu'on y apportât, on ne put ſauver aucun des tableaux, ni des riches ornemens qui y étoient en grand nombre. On l'a rebâtie l'année d'après; mais elle a beaucoup moins de richeſſes qu'auparavant.

Il y a dans Anvers une fameuſe Abbaye de l'Ordre des Prémontrés, dont l'Egliſe eſt dédiée à S. Michel; & ſituée près des remparts. Les Princes ſouverains & les Gouverneurs du pays y prennent

ordinairement leur logement, quand ils vont à Anvers. Elle doit ſes commencemens à S. Norbert, fondateur de l'Ordre de Prémontré, & Archevêque de Magdebourg en Allemagne. Ce Prélat ayant été appellé à Anvers vers l'an 1124, pour y combattre les erreurs de Tanchelin, fameux héréſiarque, reçut de grands biens des Chanoines ſéculiers, qui étoient alors dans l'Egliſe de S. Michel, qu'ils laiſſerent aux compagnons de S. Norbert, en ſe retirant à celle de Notre-Dame.

On voit encore en cette ville l'Abbaye de S. Sauveur de l'Ordre de Cîteaux, fondée l'an 1444, par Pierre Portz. Avant l'an 1654 elle n'étoit qu'un Prieuré.

Les PP. Jéſuites y ont trois maiſons. Dans la premiere ils enſeignent les Humanités, la Philoſophie & la Théologie; la ſeconde eſt la *Maiſon Profeſſe*, dont j'ai déja parlé, & la troiſiéme le *Convict*, où ils ont des Penſionaires.

Il y a auſſi une place quarrée qu'on appelle la *Bourſe*, où les Marchands, tant de la ville que des pays étrangers, s'aſſemblent journellement en foule. Elle peut aller de pair avec la Bourſe de Londres & celle d'Amſterdam. Le Magiſtrat la fit bâtir en 1531, pour favoriſer le commerce. Elle eſt ſoutenue ſur 43 pilliers de marbre bleu, qui forment une grande

galerie autour de la place ; ſa longueur eſt de 180 pieds, & ſa largeur de 140. On dit que ce bâtiment a couté cent mille écus. On y a ménagé pluſieurs ſouterreins voutés qui ſervent de magaſins pour les marchandiſes. Il y a au-deſſus une grande ſale qu'on appelle l'*Académie*, où l'on enſeigne les principes de Peinture, de Sculpture, d'Architecture & les Mathématiques.

La Maiſon des *Ooſterlings* fut bâtie en 1568. Elle étoit deſtinée aux Marchands étrangers, & contenoit trois cens chambres. Sa longueur étoit de 230 pieds, & ſa largeur de quelque choſe de moins. Mais depuis que le commerce eſt diminué, une bonne partie de ſes ſuperbes édifices ſert à loger les ſoldats de la garniſon.

Je paſſe ſous ſilence l'Hôtel de la Monnoie, le Château des Eaux, les différens Marchés, les 74 ponts, la Balance ou poids de la ville, qui ſont des édifices, dont la ſolidité, la propreté, le nombre & la magnificence, mériteroient des deſcriptions particulieres. Je remarquerai ſeulement que c'eſt dans cette ville qu'étoit la fameuſe Imprimerie Royale de Chriſtophe Plantin, né à Tours, & dont la beauté des caracteres fait toujours eſtimer les livres qui en ſont ſortis. *Anvers*

eſt le lieu de la naiſſance d'Abraham Ortelius, un des plus ſavans Géographes de ces derniers ſiécles.

Par le Traité de paix conclu à Munſter en 1648, entre le Roi d'Eſpagne Philippe IV & les Etats Généraux, il fut arrêté que nul gros vaiſſeau ne pourroit remonter à Anvers ſans décharger premiérement ſes marchandiſes en Hollande, d'où elles viennent dans le pays ſur des bateaux de tranſport. Cet article a contribué à la décadence du commerce de cette ville.

II. *Le Duché de Limbourg.*

Cartes.

La Carte de cette Province a été donnée par Guillaume SANSON, *& eſt aſſez eſtimée. Je ne parle point ici des Géographes Hollandois, dont les Cartes ne ſont pas communes en France.*

Cette Province, qui eſt entre l'Evêché de Liége & le Duché de Juliers, eſt unie inſéparablement au Duché de Brabant; & tous deux ſont ſous la même juriſdiction. L'Empereur Wenceſlas lui donna le titre de Duché. L'héritiere de la Maiſon d'Autriche ne le poſſede pas tout entier; elle y a ſeulement les bans de *Moſen*, de *Valhorn*, de *Balen*, de *Herve* & de *Spre-*

mont, enclavé dans l'Evêché de Liége, avec quelques villages dans les Comtés de Valkembourg ou Fauquemont, de Dalem & de Rolduc. Le reſte appartient aux Provinces Unies. *Limbourg* ſur un roc eſcarpé, en eſt la capitale, & une ville preſque ruinée, dont les François firent démolir les fortifications, après l'avoir priſe en 1675. Elle eſt à cinq lieues à l'eſt de la ville de Liége. *Herve* eſt un bourg conſidérable à moitié chemin de Liége & de Limbourg, ainſi à deux heures & demie de l'un & de l'autre. Sa Cure ne contient pas moins de 8000 communians, entre leſquels il y a de riches Négocians. Le bourg d'*Erpen*, trois lieues au ſud-oueſt d'Aix-la-Chapelle, eſt encore plus conſidérable, & renommé pour ſes belles fabriques de draps; on le nomme auſſi *Neau*. *Monſen* eſt entre Limbourg & Aix-la-Chapelle. On trouve encore dans ce quartier, le fort *Calmine*, *Valhorn*, *Balen*, *Spremont*.

III. *Le Duché de Luxembourg.*

Cartes.

Ce Duché, qui eſt très-important, a été mis en pluſieurs feuilles par M. Guillaume SANSON, *& ſe vend chez le Sieur* JAILLOT; *mais je crois qu'on peut s'en tenir aux Cartes, qui ſont en deux ou en*

quatre feuilles : cette derniere ſur-tout, eſt faite avec beaucoup de détail.

Le Pays que nous nommons aujourd'hui *Duché de Luxembourg*, habité anciennement partie par les Tongrois, & partie par les Tréviriens, s'étend dans une grande partie de la Forêt d'Ardenne. C'eſt un des plus anciens domaines de la Monarchie Françoiſe. Il a fait partie du Royaume d'Auſtraſie ou de Lorraine. Il fut enſuite poſſédé par des Comtes héréditaires, qui prenoient le titre de *Comtes d'Ardenne*. Sigefroi, l'un de ces Comtes, acquit en 963, le château de *Luxembourg*, qui étoit du domaine de l'Abbaye de S. Maximin de Trèves. Il donna d'autres terres en échange; & cet échange fut ratifié par Brunon, Evêque de Cologne, & Vicaire ou Directeur de l'Empire. Sigefroi & ſes deſcendans prirent enſuite le nom de *Comtes de Luxembourg*. Au douzieme ſiécle, ce Comté paſſa, par femmes, aux Comtes de Namur; & dans le ſiécle ſuivant, il tomba dans la Maiſon de Limbourg, nommée depuis Maiſon de Luxembourg, dont étoient les Empereurs Charle IV, Wenceſlas, Joſſe de Moravie & Sigiſmond. Charle l'érigea en Duché, en 1354, en faveur de Wenceſlas ſon fils. Sigiſmond le donna en dot, en 1442, à Eliſabeth ſa niéce, en la ma-

riant avec Antoine de Bourgogne, Duc de Brabant. Eliſabeth le vendit à Philippe *le Bon*, Duc de Bourgogne; & comme Louis XI, Roi de France, avoit quelques prétentions ſur ce Duché, il en fit une donation entre vifs à Philippe le Bon, par acte paſſé à Amboiſe le 5 Novembre 1462. Cet acte eſt inſéré à la page 136, d'un petit Livre intitulé, l'*Europe pacifiée*, imprimé à Bruxelles, *in-12.* 1745. Par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, Duc d'Autriche & depuis Empereur, le Duché de Luxembourg eſt tombé dans la Maiſon d'Autriche. Le Roi d'Eſpagne Charle II, le céda entiérement à la France en 1684, avec le Comté de Chini. Mais Louis XIV, qui avoit dès-lors des vues ſur la Couronne d'Eſpagne, le rendit au Roi Charle II, par le Traité de Ryſwick. Il eſt enfin reſté à la Maiſon d'Autriche, par les Traités d'Utrecht, de Raſtad & de Bade.

Les premiers Comtes de Luxembourg ne poſſéderent d'abord que la partie orientale du Pays, qui compoſoit le Comté de Luxembourg proprement dit. La partie occidentale dépendoit de *Chini*, Seigneurie conſidérable, que Brunon, Archevêque de Cologne & Archiduc de Lorraine, mort en 965, érigea en Comté, dans le X^e^ ſiécle. Ce Comté paſſa par femmes au XIII^e^ ſiécle, dans la Maiſon

de Loſſ, qui le poſſéda juſqu'en 1370, que Marguerite de Loſſ, derniere Comteſſe de Chini, le vendit à Wenceſlas, qui l'unit au Duché de Luxembourg. Le Comté de Chini étoit un Fief mouvant du Duché de Bar; mais depuis plus d'un ſiécle, les Ducs de Bar ont renoncé à cette féodalité.

Nous décrirons en ſon lieu la partie du Luxembourg qui appartient à la France : celle que poſſéde la Maiſon d'Autriche, ſe peut diviſer en *Luxembourg Allemand* & *Luxembourg Walon*. Le premier, qui eſt à l'orient, eſt du Diocèſe de Trèves; on y parle allemand : le ſecond, à l'occident, eſt du Diocèſe de Liége : on y parle un françois corrompu.

Dans le *Luxembourg Allemand* on remarque *Luxembourg*, capitale de tout le Duché. C'eſt une ville médiocrement grande; mais la plus forte des Pays-Bas. La riviere d'*Elſe* la diviſe en deux parties. La premiere, qu'on nomme la haute, ou la vieille ville, eſt ſur une hauteur, à l'extrémité d'un grand terrein fondé ſur un roc, que l'on a coupé dans les endroits ou le glacis n'étoit pas ſelon les regles de l'Architecture militaire. La baſſe ou nouvelle ville eſt compoſée des deux fauxbourgs de *Paſſendal*, & de *Minſter* ou de *Gromps*. Quoique forte par ſa ſituation, & les travaux qu'on y avoit faits avant

1684, cette ville eſt redevable au Roi Louis XIV de ſes plus belles fortifications, que l'Empereur Charle VI a beaucoup augmentées depuis. *Grave Macheren*, ſur la Moſelle. *Echternach*, Abbaye fondée au VIII^e^ ſiécle, ſous la Regle de S. Benoît, par S. Wilbrod. Elle eſt accompagnée d'un bourg, ſitué comme l'Abbaye, dans une vallée arroſée par la riviere de *Sour*. *Bidbourg*, au nord d'Echternach. *Diekrich*, petite ville à ſix ou ſept lieues au nord de Luxembourg, dont la Prevôté a vingt-ſix villages. *Vianden*, plus au nord, ſur la riviere d'*Our*, eſt un Comté appartenant à la Maiſon d'Orange. Il renferme environ cinquante villages. *Sanweit*, encore plus au nord, Seigneurie qui a appartenu aux Princes d'Orange. *Salme*, Ville & Comté, avec un château qui n'en eſt pas éloigné, appartient à une Maiſon très-ancienne.

Les lieux les plus remarquables du *Luxembourg Walon*, ſont, *Virton*, qui, avec ſa Prevôté, eſt un Fief de l'Egliſe de Verdun. *Arlon*, petite ville, ſituée ſur une hauteur, vers la ſource du Sémoy, à cinq ou ſix lieues au couchant de Luxembourg. C'eſt un ancien titre de Marquiſat, qui appartient au Roi de Pruſſe, de la ſucceſſion d'Orange. Il eſt diviſé en quinze Mayeuries, qui renferment cent dix-neuf villages. *Chini*, ancienne capitale du Com-

té de même nom, à l'occident d'Arlon. Ce n'eſt plus qu'une bourgade : mais elle conſerve ſa juriſdiction ſur treize villes, & ſur les villages qui en dépendent. *Orchimont*, Baronie fort étendue des deux côtés du Sémoy. Elle eſt aſſez près de Maiſieres & de Charleville. *Neuf-Châtel*, petite ville, chef-lieu d'une Baronie. *Saint-Hubert*, fameuſe Abbaye ſituée au milieu de la Forêt des Ardennes, huit lieues au nord de Chini. Elle fut fondée au commencement du VIII^e^ ſiécle, & ſe nomma pour lors *Andaine*. Elle prit le nom de S. Hubert après que les Reliques de ce ſaint Evêque de Liége y eurent été transférées en 817. Les Evêques de Liége forment des prétentions ſur cette Abbaye. Rémacle, Abbé de Saint Hubert, au XVI^e^ ſiécle, prétendoit jouir des droits de la Souveraineté ; mais le Conſeil de la Province & le Grand-Conſeil de Malines, le condamnerent à ſe contenter de la qualité de ſujet. En 1618, les Religieux ont embraſſé la Réforme de S. Vannes. L'Abbé eſt Seigneur du lieu & de ſeize villages. Il eſt aujourd'hui indépendant, ſous la protection de la France. L'Abbaye de Saint Hubert a toujours regardé nos Rois comme ſes protecteurs. J'ai vu pluſieurs titres du temps de Louis XI, où les Abbé & Religieux prenoient la qualité de *Chapelains des Rois de Fran-*

ce. Louis XV, actuellement regnant, a augmenté les priviléges de cette Abbaye, par un nouvel Edit de protection donné en 1740. Tous les ans, l'Abbé envoie au Rois trois couples de chiens de chaſſe & ſix faucons. L'Abbaye a en France pluſieurs Prieurés de ſa dépendance & à ſa nomination. *Baſtogne*, une des plus jolies villes du Luxembourg, renommée par ſes Marchés de chevaux & de bleds. Elle a une Prevôté qui comprend 145 villages. *Honfalize*, deux lieues au nord de Baſtogne. *La Roche en Famine*, ou en *Ardenne*, ſur l'*Ourt*, au-deſſous d'Honfalize, eſt un lieu où nos Rois de la ſeconde race alloient paſſer la belle ſaiſon, pour y prendre le divertiſſement de la chaſſe. Les gens du Pays y montrent encore une groſſe pierre, taillée en forme de ſiége, où Pepin rendoit la juſtice à ſes ſujets. Ils l'appellent la *Chaiſe de Pepin. Marche en Famine*, à l'oueſt de la Roche. Il s'y fit, en 1577, un Edit perpétuel pour la pacification des troubles des Pays-Bas. *Rochefort*, belle & magnifique terre, vers les frontieres de l'Evêché de Liége. A deux lieues de Rochefort eſt le village d'*Avein*, où les François gagnerent une bataille ſur les Eſpagnols, en 1635. *Durbuy*, ſur la riviere d'Ourt, tout au nord du Luxembourg, eſt une petite ville, dont la Prevôté comprend 76 villages.

IV. *Le Duché de Gueldre.*

Cartes.

Guillaume SANSON *a publié en une feuille le Duché de Gueldre. Cette Carte eſt aſſez bonne, & peut ſuffire pour l'Étude.*

J'ai déja parlé du Duché de Gueldre en décrivant les Provinces-Unies des Pays-Bas. Je ne traiterai ici que de la partie qui eſt poſſédée par la Maiſon d'Autriche, c'eſt-à-dire du quartier de *Ruremonde*. *Ruremonde* en eſt la capitale. Cette ville eſt médiocrement grande, bien bâtie, le ſiége d'un Evêque, la réſidence d'un Gouverneur, & le lieu où ſe tiennent les Etats de la Province. Elle eſt ſituée ſur la Meuſe, & tire ſon nom de la riviere de *Roere*, qui vient ſe perdre dans ce fleuve un peu au-deſſus. Son territoire eſt aujourd'hui réduit à ſix villages. *Gueldre*, ſur le *Niers*, entre des marais, eſt une place très-forte, qui a donné ſon nom à tout le Pays. Cette ville, ainſi que *Wachtendonck* & *Stralen*, deux petites villes de la même Province, ont été cédées au Roi de Pruſſe, par le Traité d'Utrecht en 1713, avec le Pays de *Keſſel*, auſſi-bien que le Bailliage de *Crikembeck* : & ce en échange de la Princi-

pauté d'Orange, prétendue par le Roi de Pruſſe. *Venlo*, ſur la Meuſe, petite ville bien peuplée & fort marchande. C'eſt une des villes cédées en 1715 aux Etats-Généraux, par l'Empereur Charle VI, pour leur ſervir de barriere. Mais on a vu, dans la derniere guerre, que les villes de barriere ne tiennent pas plus que les autres devant une grande armée. *Montfort; Stewenſvert*, aſſez bon fort ſur la Meuſe, appartient aux Etats-Généraux.

V. *Le Comté de Flandre.*

Cartes.

Le Comté de Flandre a été donné en pluſieurs feuilles par M. Sanson. *Guillaume* Delisle *& le ſieur* Nolin, *l'ont donné chacun en une feuille. La Carte de M. Sanſon entre dans un plus grand détail. On peut s'en tenir à celle de M. Deliſle.*

La Flandre fut anciennement occupée par pluſieurs petits peuples. Les Romains en furent les maîtres, juſqu'au commencement du cinquieme ſiécle, que les François s'en emparerent. Ce fut leur premiere demeure fixe. Comme ce Pays étoit couvert de bois, on y établit un Foreſtier vers l'an 621 : ce fut Lideric de Harlebec, dont l'office ne fut pas d'abord hérédi-

taire. Charle le Chauve l'érigea en Comté, mouvant de la Couronne de France, & en inveſtit Baudouin Bras-de-Fer, à qui ce Prince donna en mariage ſa fille Judith, que Baudouin avoit enlevée, du conſentement de la Princeſſe. La poſtérité de ces premiers Comtes étant finie, le Comté de Flandre paſſa en diverſes Maiſons, & enfin en celle de Bourgogne, puis en celle d'Autriche, par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, aïeul de l'Empereur Charle-Quint. La Maiſon de Bourgogne & les Princes de celle d'Autriche, en ont toujours fait la foi & hommage à la France à titre de Pairie, juſqu'au Traité de Madrid en 1527, que Charle-Quint obligea le Roi François I, à lui céder la Souveraineté de cette Province : ceſſion contre laquelle on proteſta dès-lors, comme violente & contrainte, François I étant priſonnier de l'Empereur & ne pouvant valablement contracter ſur l'aliénation du Domaine de la Couronne.

Ce Pays eſt uni, ſans montagnes, & fertile en pâturages. Il contient un peuple extrêmement laborieux. Les guerres dont il eſt accablé depuis près de trois cens ans, loin de le décourager, n'ont fait qu'animer ſon ardeur pour le travail & par conſéquent pour le gain.

Aujourd'hui la Flandre ſe diviſe en trois portions, la *Flandre Françoiſe*, la

Flandre Autrichienne, & la *Flandre Hollandoiſe*. En décrivant la France, nous parlerons de la premiere; nous avons parlé de la troiſieme, en décrivant les Provinces-Unies. La Flandre Autrichienne ſe diviſe en trois Quartiers, qui ſont ceux de *Gand*, de *Bruges* & d'*Ipres*. Chacun ſe ſoudiviſe en pluſieurs Châtellenies.

§. I. *Quartier de Gand.*

Le Quartier de Gand contient les Châtellenies de Gand, de Courtray & d'Oudenarde, le vieux bourg de Gand, le Comté d'Aloſt, la Seigneurie de Dendermonde, le pays de Waes, & la Baronie de Bornheim. La capitale de ce Quartier eſt *Ghendt* ou *Gand*, belle & riche ville, ſituée au confluent de la Lys & de l'Eſcaut. Elle eſt fort peuplée, la plus marchande des Pays-Bas Catholiques, & le lieu où ſe tiennent les Etats de la Province. Gand eſt paſſablement fort, & a une aſſez bonne citadelle, de même qu'un beau canal qui ſe rend à Bruges & à Oſtende, & qui fut fait en 1613. Les François la prirent en 1678, & la rendirent la même année par la Paix de Nimégue. Elle fut pareillement priſe en 1745, & a été rendue à l'Héritiere d'Autriche par le Traité de paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748. L'Empereur Charle V, & Ferdinand I, ſon frere, étoient nés en cette ville. Le can-

ton où elle eſt ſituée fut premierement habité par les anciens *Gorduni* ou *Gonduni*, Cliens des Nerviens, & enſuite par les Romains que Jules Céſar y mit en garniſon. Il paſſa enſuite ſous la domination des François, & enfin des Germains, dont la plupart étoient des Saxons que Charlemagne y fit paſſer. Cette ville n'eſt pas ſeulement remarquable par ſa grandeur; mais encore par la beauté de ſa ſituation, à cauſe des rivieres & des ruiſſeaux qui l'arroſent, des prairies & des collines, qui l'environnent, & de la douceur de l'air que l'on y reſpire.

Les rivieres qui l'aroſent ſont l'Eſcaut, qui vient d'Oudenarde, la Lys, qui vient de Courtray: elles ſe joignent à Gand; la Lieve ne s'y rend que par les travaux que l'on a faits pour l'y conduire, en la groſſiſſant de quelques ruiſſeaux, & la Moere y vient de Moerbeck. Le canal que l'on a ménagé entre Gand & le Sas de Gand, établit avec la mer une communication très-avantageuſe à la ville & au pays. On le commença en 1537; & on le pouſſa juſqu'à la digue, que l'on perça en 1613, ſous le gouvernement d'Albert & d'Iſabelle. Les rivieres, dont on vient de parler, entourent & couvrent la ville de telle maniere, qu'elles y forment vingt-ſix iſles, & la rendent d'autant plus forte, qu'en fermant les écluſes on peut inonder les

environs juſqu'à la diſtance d'un mille. La derniere enceinte qu'on y a faite, contient de circuit en dedans plus de ſept milles d'Italie : mais en meſurant par dehors, il y en aura plus de neuf; ce qui fait au moins trois bonnes lieues. Il faut dire néanmoins que dans cette enceinte il y a des eſpaces qui ne ſont ni bâtis ni habités.

Charle-Quint y fit bâtir une citadelle aſſez grande & paſſablement fortifiée, au même lieu où étoit auparavant le fameux Monaſtere de S. Bavon. Elle ſert à tenir en reſpect ſes habitans, dont l'hiſtoire ne parle pas toujours favorablement. De la tour du Befroy, nommée Belfort, à laquelle on monte par cinq cens marches ou dégrés, on découvre la ville & le château. Elle contient une cloche nommée Roland, qui ſonne les heures, & a ſouvent ſervi à ſonner le tocſin. Cette cloche peſe onze milliers. Au haut de la tour eſt un dragon de la groſſeur d'un taureau, avec les aîles étendues. Il eſt de cuivre doré. Il fut envoyé de Conſtantinople du temps de Baudouin, Comte de Flandre.

La plupart des édifices de Gand ſont beaux & même magnifiques. Il n'en faut excepter que les extrémités de la ville qui ne ſont pas dans le même gout.

Les vingt-ſix iſles renfermées dans l'enceinte

ceinte de la ville & formées par les rivieres & par les canaux, ſont occupées par des maiſons ou publiques ou particulieres. Sans parler de quantité de petits ponts, il y en a quatre vingt-dix-huit aſſez élevés pour donner commodément paſſage aux bateaux chargés de proviſions ou de marchandiſes. Il y a ſix moulins à eau & pluſieurs moulins à vent.

La ville contient treize places publiques ou marchés. Le plus important eſt celui qu'on nomme du Vendredi, parce que tous les Vendredis on y tient un marché public. C'eſt dans cette place que l'Infante Iſabelle a érigé une ſtatue à Charle V, ſon aïeul, avec une belle inſcription.

Le château nommé *la Cour du Prince*, eſt un ancien bâtiment. On y remarque une aſſez petite chambre, qui a été le premier appartement occupé par le Prince Charle, fils aîné de Philippe le Bel & de Jeanne d'Aragon, lequel a été dans la ſuite l'Empereur Charle V. Il ne fut point baptiſé dans ce château, comme l'ont dit quelques Auteurs; mais dans l'Egliſe de ſaint Jean, aujourd'hui l'Egliſe de ſaint Bavon.

La Maiſon de Ville eſt compoſée de deux bâtimens, dont l'un fut commencé en 1481, & l'autre en 1600. Au ſom-

met, on voit ces deux lettres A & I, avec une couronne : (ce ſont les lettres initiales des noms d'Albert & d'Iſabelle) au-deſſous le ſoleil & la lune avec ces mots, *Semel & ſemper.* Les chambres & la chapelle ſont ornées de ſtatues, de tableaux, & d'inſcriptions.

On compte cinquante-cinq édifices publics, Egliſes, Monaſteres, Hôpitaux ou autres Maiſons de piété. Entre les Religieux, les quatre Ordres Mendians y ont leurs Couvens. La principale Egliſe étoit dédiée ſous l'invocation de ſaint Jean-Baptiſte ; mais l'Empereur Charle V, ayant eu beſoin du terrein de l'ancienne Abbaye de S. Bavon pour y élever la citadelle, il laiſſa à l'Abbaye & aux Moines de S. Bavon tous leurs revenus, & les plaça dans l'Egliſe de S. Jean ; à laquelle il donna le nom de S. Bavon, qu'elle porte aujourd'hui dans tous les actes publics. Il fit confirmer ce changement par le Pape. Il s'étoit déja fait un changement dans cette Egliſe. Les Religieux & l'Abbaye de S. Bavon avoient été ſécularisés en 1537. L'on y mit des Chanoines ; & ce ne fut plus enſuite qu'une ſimple Prevôté ; mais avec le temps elle fut érigée en Cathédrale. C'étoit donc dans cette Egliſe que l'Empereur Charle V avoit été baptiſé l'an 1500 ; & l'an 1559, Philippe

II, ſon fils, obtint du Pape Paul IV, l'érection de Gand en Evêché ſuffragant de Malines.

Il y a outre ces Abbayes une Chartreuſe, des Dominicains, des Auguſtins, des Récollets, des Capucins, des Carmes, des Jéſuites, des Jéſuites Anglois, &c. & quantité de Monaſteres & de Couvens de filles.

La ville a huit portes, ſavoir Muyde porte, ou la porte au Sas : la premiere & la ſeconde : la porte d'Anvers, qui eſt auprès de la citadelle : la porte Impériale : la porte de S. Lievin : Heuverſpoort : Peterſille poort : Brughſe poort.

On y compte environ trente-cinq mille maiſons. Le Gouvernement de la Ville a été changé, les priviléges retranchés pour les fréquentes révoltes des Gantois. La Ville eſt gouvernée par un Magiſtrat choiſi dans les principales familles, auquel on joint un Grand Bailli.

Gand fut donné par Charle le Chauve à ſon gendre Baudouin, premier Comte de Flandre, & elle s'accrut dans la ſuite de maniere qu'elle devint la plus grande des villes des Pays-Bas. Les habitans qui étoient en grand nombre & fort riches, ſe gouvernoient en République, comme le reſte de la Province, & n'obéiſſoient que ſelon leur caprice à leur Prince, auquel ils ont ſouvent fait la guerre. Ils oſerent ſe ré-

volter contre l'Empereur Charle V, qui ayant paſſé au travers de la France, avec la permiſſion de François I, châtia les Gantois l'an 1540, & les brida enſuite par une citadelle qui ſubſiſte encore aujourd'hui.

Quoique cette Ville ait autant d'étendue qu'elle en avoit autrefois, elle eſt fort déchue & mal peuplée par rapport au circuit de ſes murailles. Elle eſt le ſiége du Conſeil Provincial de Flandre, où reſſortiſſent tous les ſiéges ſubalternes de ce Comté. Ce Conſeil fut établi d'abord dans la ville de Lille, en 1385, par Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne & Comte de Flandre. Son fils, le Duc Jean le transféra à Gand en 1409. Il en a été quelquefois retiré, à cauſe des révoltes des Gantois & des guerres civiles du pays. Mais il fut fixé en cette Ville, pour la derniere fois, en 1584, ſous le regne de Philippe II, après que le Duc de Parme l'eut priſe. On pouvoit anciennement ſe pourvoir contre les jugemens de ce Conſeil au Parlement de Paris; mais Charle V ayant obtenu de François I l'indépendance de cette Province, ſoumit ce Conſeil Provincial au Grand Conſeil ou Parlement de Malines. La Chambre des Comptes, qui avoit été établie par le Duc Philippe le Hardi dans la Ville de Lille, fut transférée à Gand en 1697, par Charle II, Roi d'Eſpagne, après que

Louis XIV eut pris la Ville de Lille.

Les autres villes remarquables du Quartier de Gand, ſont *Courtrai*, aſſez bonne ville ſur la Lys, mais fort mal fortifiée. Il s'y fait un grand commerce de toiles, qu'on y blanchit très-bien. *Harlebeck*, bourg au nord de Courtrai, avec un Chapitre; *Menin*, capitale d'un petit canton nommé la *Verge de Menin*, qui contient treize Paroiſſes, unies aujourd'hui à la Châtellenie de Courtrai. Le Roi Louis XIV s'étoit rendu maître de *Menin* en 1667, & l'avoit gardé juſqu'en 1706, que cette place fut priſe par les Alliés après la bataille de Ramillies. Le Roi en avoit fait une des meilleures places de l'Europe. Elle fut cédée à l'Empereur par les Traités d'Utrecht, de Raſtatt & de Baden en 1713 & 1714. Les Etats Généraux étoient maîtres des fortifications, en vertu du Traité de Barriere, qu'ils ont fait en 1715 avec l'Empereur Charle VI; mais aujourd'hui le Roi Louis XV l'a fait démolir, après l'avoir priſe en 1744. Ainſi nouvelle barriere à faire. *Oudenarde*, traverſée par l'Eſcaut, eſt à l'orient de Courtrai. C'eſt une place dont les fortifications ſont médiocres, & ſe trouvent commandées par une montagne. *Dendermonde*, communément *Tenremonde*, ainſi nommée de l'embouchure de la Dendre dans l'Eſcaut, eſt une ville aſſez bonne

& très-forte, à cauſe de ſes écluſes. Elle eſt une des villes qui ſervent de barriere entre les terres de la Maiſon d'Autriche & celles de la Hollande, y ayant une garniſon mi-partie d'Allemans & de Hollandois. *Aelſt* ou *Aloſt*, ville médiocre, avec un grand territoire qui dépendoit autrefois de l'Empire. *Nienoven* ou *Ninove*, lieu de la naiſſance de Jean Deſpautere. *Thielt*, au nord de Courtrai, & à l'oueſt de *Deinſe*, qui elle-même eſt une petite ville ſur la Lys, ſans aucunes fortifications, entre Courtrai & Gand. *S. Nicolas*, bon bourg, dans le fertile pays de *Waes*, dont les pâturages ſont excellens : ce petit pays relevoit autrefois immédiatement de la France. *Rupelmonde* eſt une aſſez jolie ville, à l'embouchure du Rupel dans l'Eſcaut. *Saint-Philippe*, fort ſur le canal de Gand à Bruges. *Geersberge* ou *Gramont*, trois lieues à l'eſt d'*Oudenarde*. La Baronie de *Bornheim*, au levant du pays de *Waes*, tire ſon nom d'un château de même nom. Le pays de *Beveren* prend le ſien d'un bourg de ce nom, entre S. Nicolas & Anvers, du côté de la Tête de Flandre.

§. II. *Quartier de Bruges.*

La ville capitale de ce Quartier eſt *Brugges* ou *Bruges*, aſſez grande, belle, paſſablement marchande. Quoiqu'elle ſoit

fort déchue de ſa grandeur, elle ne laiſſe pas d'être encore une des plus conſidérables des Pays-Bas. Bruges eſt ſituée dans une belle plaine, environ à trois lieues de la mer, à huit de Gand. Il n'y a proprement point de riviere qui paſſe dans cette ville; mais elle a un canal magnifique, creuſé avec une dépenſe extraordinaire, dans lequel non-ſeulement s'écoulent les eaux, que fournit le propre fonds de la ville; mais encore celles des lieux circonvoiſins. Ces eaux s'y rendent en ſi grande abondance, que l'on jugeroit facilement, que ce ſeroit plutôt une grande riviere qui auroit ſon cours réglé, qu'un ſimple canal. Après s'être partagé dans la ville en pluſieurs branches, toutes ces eaux viennent ſe joindre à la ſortie de Bruges, & enſuite ſe rendent par un même canal à Dam, & de-là à la Mer. Comme on s'apperçut que le canal ne pouvoit conſerver long-temps la profondeur néceſſaire pour les vaiſſeaux, les habitans ont fait depuis un ſecond canal, voiſin du premier; mais dans une place plus commode. Il eſt d'une telle profondeur, & ſi large, qu'il porte des vaiſſeaux de plus de quatre cens tonneaux, qui peuvent aller commodément depuis la Mer juſqu'à Bruges. C'eſt une choſe étonnante, de voir comment de ce même canal, les vaiſſeaux qui viennent de la Mer peuvent

entrer dans le canal d'eau douce, ſans que les eaux ſoient mêlangées ; ce qui ſe fait par le moyen des écluſes & d'autres machines qu'on a pratiquées ingénieuſement. Sur ce canal ſont des forts bâtis pour la défenſe de ces écluſes.

Cette ville étoit anciennement la capitale de la Flandre. Elle a été longtemps la plus riche de la Province, & la plus célebre pour le commerce ; les villes Anſéatiques y ayant établi un de leurs principaux magaſins. Le nombre des habitans s'accrut ſi fort, que la Comteſſe Marguerite de Flandre, fille de Baudouin Empereur de Conſtantinople, y fit faire une nouvelle enceinte, laquelle fut beaucoup augmentée au commencement du ſiécle ſuivant, par Philippe le Bel, Roi de France, après qu'il ſe fût emparé de cette ville. Bruges retourna au pouvoir de ſes Comtes, qui lui donnerent de nouveaux priviléges, ſur-tout par rapport au commerce, & ils furent augmentés par le Comte Louis de Marle l'an 1358. Elle ne fut pas moins floriſſante ſous les Ducs de Bourgogne. Mais ſous les Princes de la Maiſon d'Autriche elle ſe trouva déchue, parce que la ville d'Anvers attira tout le commerce, & que les Marchands des Villes Anſéatiques, qu'on nomme *les Oſterlings*, ſe tranſporterent dans cette ville de Brabant, dont la ſituation leur parut

plus commode. Enfin le commerce de Mer fut enlevé à toutes ces villes par les Hollandois, qui ſe ſont ſaiſis des ports & des embouchures des rivieres. Les guerres & les troubles de Flandre ont auſſi beaucoup diminué les richeſſes & le nombre des habitans de Bruges.

L'enceinte de cette ville eſt d'environ deux lieues. Ses rues ſont belles & larges; & on peut dire qu'il y a dans Bruges autant de beaux édifices & de belles maiſons que dans aucune ville des Pays-Bas. On y remarque dix-ſept anciennes maiſons, qui appartiennent aux Conſeils d'autant de nations étrangetes, qui furent bâties lorſque le commerce y floriſſoit. On y compte environ ſoixante Egliſes, dont la principale, qui eſt la Cathédrale, fut dédiée à S. Donat, l'an 994. Arnould, Comte de Flandre, établit dans cette Egliſe un Chapitre de treize Chanoines avec un Prevôt. Leur nombre fut dans la ſuite augmenté juſqu'à trente-deux. Ce Chapitre a été conſidérable de tout temps. Robert de Jéruſalem, Comte de Flandre, donna en 1105 au Prevôt le titre de Chancelier héréditaire ou perpétuel de Flandre, & aux Chanoines celui de ſes Chapelains domeſtiques.

On trouve, par pluſieurs anciens monumens, que cette Egliſe avoit d'abord été bâtie par Lidéric, premier Foreſtier

de Flandre en 621, ſous l'Empire d'Héraclius & le regne de Clotaire II : mais qu'elle fut rebâtie de nouveau, & dotée par Baudouin, dit Bras-de-Fer, Comte de Flandre, qui la dédia ſous l'invocation de S. Donat, Archevêque de Reims, que les habitans de Bruges avoient choiſi pour leur Patron, après que ſes reliques leur avoient été envoyées vers l'an 870. Bruges dépendoit alors de l'Evêché de Tournai. Elle en fut démembrée en 1559, lorſque le Pape Paul IV y érigea un Evêché particulier, ſuffragant de l'Archevêque de Malines. On garde dans la Cathédrale les os de Charle le Bon, Comte de Flandre, qui ſont d'une grandeur prodigieuſe. Ce Prince y fut maſſacré par ſes ennemis en 1127, pendant qu'il étoit en priere. On déteſte encore tous les ans, le 2^e^ de Mars, la mémoire de cet horrible attentat ; l'on y fait ſon panégyrique, & l'on montre ſes reliques au peuple.

On compte qu'il y a dans Bruges deux cens ſoixante rues, ſept portes, & ſix grands marchés : mais il n'y a aucune fontaine. Les eaux dont on ſe ſert viennent de Gand, de la Lys & de l'Eſcaut, & ſe diſtribuent par le moyen d'un gros tuyau qui paſſe par les principaux endroits de la ville, dont chaque particulier peut uſer, moyennant une reconnoiſſance annuelle.

La plus belle place eſt le grand marché, au milieu duquel on voit un grand corps de logis quarré nommé les Halles, avec des galeries publiques & une grande cour au milieu, où d'un côté s'éleve un clocher, que l'on regarde comme un des plus beaux de l'Europe, tant pour ſa hauteur, que pour le dégagement. Il a 533 dégrés; & il eſt ſoutenu par quatre pilliers, que l'on traverſe par quatre endroits différens. Il eſt rempli d'une multitude de cloches, & d'un beau carillon, qui ſonne à chaque quart-d'heure un air de muſique différent. Le long de cette grande place on voit un grand bâtiment qui ſert de magaſin public pour les draps des Marchands. Il eſt bâti ſur le canal, ſoutenu par pluſieurs piliers, de maniere que les vaiſſeaux qu'on appelle *Beylandres*, peuvent paſſer deſſous pour traverſer la ville, & aller du canal d'Oſtende dans celui de Gand.

Le Bourg eſt une grande place, ſur laquelle on voit la Maiſon de Ville, ornée de quantité de figures des anciens Comtes & Comteſſes de Flandre; mais le tout dans le gout gothique. On voit auſſi ſur la même place l'Egliſe cathédrale, le Palais épiſcopal, la Cour prevôtale & canoniale, le Greffe, & la Chapelle du Sang de Notre Seigneur, que l'on y garde. Ce ſaint dépôt eſt dans un cylindre de verre,

dans lequel il y a une phiole auſſi de figure cylindrique, où le ſang eſt renfermé. Thieri d'Alſace, Comte de Flandre, l'apporta à ſon retour de la Terre-Sainte, en 1180, l'ayant reçu de Foulque d'Anjou, Roi de Jéruſalem, dont il avoit épouſé la fille.

Outre le Chapitre de la cathédrale, il y en a encore deux autres; l'un dans l'Egliſe de Notre-Dame, fondé l'an 1091, pour un Prevôt & douze Chanoines; & l'autre dans celle de ſaint Sauveur, érigé en 1501, pour un Doyen & ſeize Chanoines. L'Egliſe de Notre-Dame eſt fort belle. On y voit deux tombes de cuivre doré d'une beauté extraordinaire, l'une de Marie héritiere de Bourgogne, qui étoit née à Bruxelles en 1457; & l'autre de Charle le Hardi ſon pere, dernier Duc de Bourgogne, qui fut tué devant Nancy en 1477. Marie d'Autriche, petite-fille du Duc Charle, & ſœur de l'Empereur Charle V, a fait faire ce dernier tombeau en 1550, après y avoir fait tranſporter le corps de ſon biſaïeul, qui avoit d'abord été inhumé dans l'Egliſe de S. Georges de Nancy, où ſon tombeau & ſon épitaphe ſe voient encore aujourd'hui, quoique le corps n'y ſoit plus.

On trouve peu de villes où les pauvres & les orphelins ſoient entretenus avec tant de ſoin qu'à Bruges. L'Ecole des Bogards

y fut établie en 1411, pour cent trente jeunes garçons orphelins; les uns dans les études, les autres dans différens métiers ſelon leurs talens. On a vu des Evêques, des Abbés, & pluſieurs ſavans Eccléſiaſtiques qui ſont ſortis de cette Ecole, & qui ont fait gloire d'y envoyer leurs portraits, pour marque de reconnoiſſance.

Il y a dans la ville deux Abbayes d'hommes, ſavoir celle des Dunes, ordre de Cîteaux, & celle de S. Barthélemi, dite *Eeckhoute;* & hors des remparts celle de S. André, ordre de S. Benoît. La premiere a été commencée par S. Bernard, lorſqu'il vint dans les Pays-Bas, en 1138. Elle étoit d'abord à une lieue de Furnes près des Dunes de la Mer, dont elle porte le nom; mais depuis les guerres civiles en 1627, les Religieux ſont venus demeurer dans cette ville. L'Abbaye d'Eeckhoute fut fondée en 1050; & celle de S. André en 1105, par Robert de Jéruſalem Comte de Flandre.

La premiere Juriſdiction eſt celle du Magiſtrat, compoſée de deux Bourguemeſtres, de douze Echevins, de douze Conſeillers, de ſix Penſionaires, & de deux Tréſoriers. La ſeconde eſt celle du plat pays, qu'on appelle *le franc de Bruges.* La troiſiéme eſt celle du Chapitre & de la Prevôté. La quatriéme eſt la Cour féodale, où préſide le grand Bailli de Bruges,

& où l'on décide les procès concernans les Fiefs qui en relevent. La cinquiéme & la ſixiéme ſont les Colléges de *Ziſſeelſche* & du *Maendaeghſche ;* mais leur Juriſdiction eſt de peu d'étendue.

Ce fut dans cette ville que Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, inſtitua au mois de Janvier 1430, l'Ordre de la Toiſon d'Or. Depuis cette inſtitution, on y a tenu trois autres Chapitres de cet Ordre ; le premier en 1432, dans l'Egliſe de S. Donat ; le ſecond en 1468, dans l'Egliſe de Notre-Dame, & le troiſiéme en 1478, dans celle de S. Sauveur.

Cette ville fut bombardée le 4 de Juillet 1704, par les Hollandois ; mais avec peu de ſuccès. Elle ſe ſoumit aux Alliés en 1706, après la bataille de Ramillies. Elle fut inveſtie en 1708 par un corps de troupes Françoiſes, commandées par le Comte de la Motte, Lieutenant Général ; & n'ayant qu'une petite garniſon, ſans eſpérance de ſecours, le Magiſtrat fut obligé de ſe rendre le 5 de Juillet. Les Alliés y rentrerent au commencement de 1709, en vertu de la capitulation qui fut ſignée à la priſe de Gand le 30 Décembre 1708.

Les autres villes remarquables du Quartier de Bruges ſont, *Oſtende*, très-forte ville, mais très-petite, avec un fort bon port ſur l'Océan, à ſix lieues au nord

de Dunkerque. Les Eſpagnols la reprirent ſur les Hollandois en 1604, après un ſiége de plus de trois ans. Elle a vû naître en 1722 & 1724, la Compagnie des Indes, qui dans le peu de temps qu'elle a ſubſiſté, commençoit à ruiner celle d'Amſterdam; mais l'Empereur Charle VI, pour le bien de la paix, l'a ſuſpendue pour Oſtende, & l'a tranſportée à Trieſte, dans le golfe de la Mer Adriatique, où il eſt impoſſible de la faire ſubſiſter. On y bâtit à neuf en 1711, une Maiſon de Ville magnifique. Les Alliés la prirent en 1706, & les François en 1745, par le Comte de Lowendall. *Nieuport*, ſur l'Yperlée, qui ſe perd un peu au-deſſous dans l'Océan, eſt une petite ville très-forte par ſes écluſes. Elle fut priſe par les troupes de France en 1745. Proche de cette ville, ſont les villages de *Weſtende* & de *Willem-Kerk*, fameux par la belle victoire que le Prince Maurice de Naſſau y remporta ſur l'Archiduc Albert en 1600. *Damme*, bâtie dans le XII^e^ ſiécle, à une petite lieue de Bruges, eſt auſſi une place très-forte par ſes eaux. *Dixmude*, dans un très-bon fond, a le meilleur beurre de tous les Pays Bas: c'eſt en quoi conſiſte ſon commerce. *Plaſſendal*, *Oudemburg*, *Blanckenberg*, bourg ſur la mer, à deux lieues à l'oueſt de Bruges, où ſe fait une pêche conſidérable de poiſſons, qui de-là ſe diſtribue dans les

Pays-Bas catholiques. En 1723, on fit une chauſſée entre l'une & l'autre pour en faciliter le commerce. *Torhout*, eſt un bourg important, qui appartient aujourd'hui à l'Electeur Palatin, comme Héritier de la branche de Neubourg.

§. III. *Quartier d'Ypres.*

Le Quartier d'Ypres contient les Châtellenies d'*Ypres*, de *Warneton*, de *Rouſſélaers*, & de *Furnes*. Ypres, ville Epiſcopale depuis 1559, tire ſon nom de l'Yper, petite riviere qui coule au pied de ſes murailles. Elle eſt à cinq lieues à l'oueſt de Lille, & ſe trouve ſituée dans un pays marécageux. On la regarde comme une des plus fortes places des Pays-Bas. Le feu Roi Louis XIV la prit en 1678; & après l'avoir extrêmement fortifiée, il l'a cédée à l'Empereur par les traités d'Utrecht en 1713 & de Bade 1714. Elle fut priſe en 1744, & rendue à la paix de 1748. *Roſebrughe* & *Poperingue*, ſont des bourgs très-diſtingués de cette Châtellenie.

Warneton, auſſi ſur la Lys, eſt une petite ville qu'on a fortifiée dans la guerre de 1701. *Werwick*, auſſi ſur la Lys. *Bouſſingue*, où eſt une magnifique écluſe ſur le canal de Furnes à Ypres.

La Châtellenie de *Roullers* ou *Rouſſelaers*, prend ſon nom d'un gros bourg, au nord-eſt d'Ypres, qui appartient à l'Elec-

teur Palatin. *Iſenghein*, en titre de Principauté, à la Maiſon de Gand, dont une branche eſt établie en France.

La Châtellenie de Furnes, nommée le *Furnenbacht*, renferme environ 72 villages. *Furnes*, très-forte place ſituée dans un pays marécageux & plein d'excellens pâturages, en eſt la capitale. Elle fut cédée à la Maiſon d'Autriche, par le traité d'Utrecht en 1713. Les troupes de France la prirent en 1744. Le fort de *la Knoque* eſt de cette Châtellenie.

VI. *Le Comté de Haynaut.*

Cartes.

Le Haynaut a été publié par Guillaume SANSON, *en une feuille, auſſi-bien que par Guillaume* DELISLE, *& par le ſieur* NOLIN.

Le Comté de Haynaut, entre le Brabant, la Flandre, la Champagne & la Picardie, eſt aujourd'hui ſous deux dominations différentes, ſavoir ſous celle de France & ſous celle d'Autriche. La derniere y poſſéde le Comté ou la Prevôté de Mons, le Brachbant & quelques autres pays. On y parle communément wallon. On peut juger de la bonté de ce pays, par le grand nombre de villes qu'il renferme. Voici les principales de celles qui appar-

tiennent à la Maiſon d'Autriche. *Mons*, ſur la Trouille, eſt une ville forte, aſſez grande, & le lieu où ſe tiennent les Etats de la Province, dont elle eſt la capitale. Elle dépend pour le ſpirituel du Diocèſe de Cambrai. Le Roi Louis le Grand la prit en 1691; mais il la rendit aux Eſpagnols par la paix de Riſwick. Louis XV la reprit en 1746, & la rendit en 1748. Mons a un célébre Chapitre de Chanoineſſes, fondé par ſainte Waltrude, & dont les Comtes de Haynaut ſont les protecteurs. *Saint-Guiſlain*, belle & riche Abbaye ſur la riviere d'Haiſne, & dont l'Abbé eſt Seigneur temporel & ſpirituel. C'étoit autrefois un lieu fortifié; il eſt aujourd'hui démentelé. *Rœux*, érigé en Comté par Charle-Quint, en faveur de la Maiſon de Croy. *Braine-le-Comte*, petite ville, auſſi-bien que *Leſſines*, *Ligne*, *Leuſe*, *Soignies*, *Binche*, *Fontaine-l'Evêque*, *Chievres*. *Bailleul*, *Tongre* & *Ath*, petite ville aſſez jolie & très-bien fortifiée, eſt ſituée ſur la Dendre. Les François la prirent pour une ſeconde fois en 1697, & la rendirent la même année par la paix de Riſwick. *Enguien*, renommé par ſon beau parc que l'on embellit tous les jours. *Marimont*, château près de Binche, que Marie, Reine de Hongrie, avoit fait bâtir, & que Henri fit mettre en cendres en 1554, pour ſe venger de cette Princeſſe,

qui avoit détruit *Follembrai*, maiſon de campagne de Henri II, entre les villes de Laon & de Noyon. *Halle*, petite ville, fameuſe par la dévotion qu'on y a pour la ſainte Vierge. *Beaumont*, *Chimai*, *Steenkerk*, village célébre par le choc ſanglant qui s'y donna l'an 1692, où les Alliés furent défaits par les François.

VII. *Le Comté de Namur.*

Cartes.

La Carte du Comté de Namur a été donnée par Guillaume SANSON, *& par le ſieur* NOLIN : *ces deux Cartes ſont bonnes.*

Le Comté de Namur eſt un Pays rude du côté du midi, où il y a beaucoup de mines de fer, de plomb, de marbre & de houille ou charbon de terre; mais fertile en bled du côté du nord & de l'oueſt. Sa capitale eſt *Namur*, ville médiocrement grande, le ſiége d'un Evêque ſuffragant de Cambrai. Elle eſt ſituée au confluent de la Sambre & de la Meuſe, & paſſe pour une des plus fortes places des Pays-Bas. Sa plus grande force conſiſte dans ſon château, aſſis ſur une montagne eſcarpée de tous côtés, ce qui le rend un des plus forts de toute l'Europe. Ce château, bâti long-temps avant la ville, eſt maintenant défendu par le fort Guillaume, qui vaut

ſeul une citadelle. Il ſe trouve encore pluſieurs autres forts, qui environnent la ville. Les plus conſidérables ſont le fort de Meuſe, bâti à l'oppoſite du château, & le fort Cooquelet, qui eſt aſſez grand pour renfermer dans ſes fortifications l'étendue de deux villages.

Louis XIV aſſiégea en perſonne cette place en 1692. Le premier de Juin on ouvrit la tranchée, & la ville ne tint que ſix jours. On attaqua enſuite le fort Guillaume, dans lequel commandoit l'Ingénieur Coehorn, qui l'avoit conſtruit l'année précédente, par ordre de Guillaume III, Roi d'Angleterre, qui lui avoit donné ſon nom. Coehorn ayant été bleſſé, le fort ſe rendit le 22 Juin. Les François attaquerent enſuite le château, qui capitula le 30. Ils n'en reſterent maîtres que trois ans. Namur aſſiégé en 1695, par Guillaume III, Roi d'Angleterre, & Maximilien Emmanuel, Electeur de Baviere, fut obligé de ſe rendre le 5 Septembre, après s'être défendu deux mois ſous la conduite du Maréchal de Boufflers. Le 26 Juillet 1704, le Felt Maréchal Auwerkerke s'approcha de Namur, avec l'armée des Alliés, & ſe retira après y avoir jetté quantité de bombes & de boulets rouges, qui ne firent aucun mal. Enfin en 1713, la paix ayant été conclue à Utrecht, la ville de Namur fut cédée par le traité

aux Etats-Généraux, pour la remettre à l'Empereur; & ce Prince en confia la garde aux Etats de Hollande, pour leur ſervir de barriere contre la France.

L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Aubin, Evêque d'Angers. Le Chapitre eſt compoſé de vingt Chanoines. Il a pour dignités un Prevôt, un Doyen, deux Archidiacres, un Chantre, un Ecolâtre, un Pénitencier, un Archiprêtre & neuf Gradués.

Notre-Dame eſt la principale Paroiſſe. Les autres ſont, S. Jean l'Evangéliſte, S. Jean-Baptiſte, S. Loup ou S. Luc, dont le Curé eſt Religieux de l'Abbaye de Malogne, & S. Nicolas.

Les Communautés ou Couvens d'hommes, ſont au nombre de ſix; ſavoir, les Jéſuites, qui enſeignent les humanités, les Récollets, les Dominicains, les Capucins, les Carmes Déchauſſés & les Croiſiers. On compte ſept Monaſteres de filles; ſavoir, l'Abbaye des Bénédictines réformées, dite Notre-Dame de Paix, les Urſulines, les Annonciades, les Carmélites Déchauſſées, les Récollectines, les Dames Blanches, ou Carmélites Chauſſées & les Hoſpitalieres. L'Egliſe des Jéſuites eſt d'une grande beauté, toute incruſtée de marbre rouge & noir, & ſoutenue par dix grandes colonnes de mar-

bre noir : ſon frontiſpice eſt auſſi très-beau.

Entre les autres bâtimens publics, on admire principalement la Cour du Prince. C'eſt un beau palais quarré, qui ſert ordinairement de demeure au Gouverneur.

On remarque dans le Comté de Namur *Charleroi*, petite ville très-bien fortifiée, ſituée ſur le bord de la Sambre. Elle fut bâtie en 1666 par le Gouverneur Général des Pays-Bas, qui lui fit porter le nom du Roi d'Eſpagne Charle II. Les François la prirent pour la ſeconde fois, en 1693. Mais la paix de Riſwick la fit rendre aux Eſpagnols. *Fleurus*, Abbaye célébre près de Charleroi, vit donner en 1690, une ſanglante bataille, où les François commandés par le Maréchal de Luxembourg, remporterent la victoire ſur les Alliés.

Il faut joindre aux Pays-Bas Catholiques poſſédés par la Maiſon d'Autriche, le *Tournaiſis*.

CARTES.

Le Diocèſe de Tournai a été fait en une feuille par le ſieur CAPELLIER, *Curé de ce Diocèſe. Cette Carte eſt bonne, & ſe vend chez M.* Jaillot.

Le *Tournaiſis* eſt un petit pays très-fertile, qui a ſes Loix & ſa Juriſdiction par-

ticuliere. Il a pour capitale *Tournai*, ſur l'Eſcaut, le ſiége d'un Evêque ſuffragant de Cambrai. Cette ville, qui eſt défendue par la meilleure citadelle de l'Europe, fut priſe par le Roi en 1667, & par les Alliés en 1709, à qui le Roi l'a cédée par le traité d'Utrecht de 1713, pour être remiſe à la Maiſon d'Autriche : puis elle fut repriſe en 1745, après la bataille de Fontenoi. Outre un Chapitre conſidérable, on trouve encore dans Tournai la riche Abbaye de S. Martin, ordre de S. Benoît. En 1653 on trouva près de l'Egliſe de S. Brice, dans la partie de cette ville qui eſt du Diocèſe de Cambrai, le tombeau, non pas de Chilperic, comme le marque l'Auteur des *Délices des Pays-Bas*, tom. II. p. 223, mais de Childéric, pere de Clovis : c'eſt le plus ancien monument de la Monarchie Françoiſe. La plus grande partie eſt dans la Bibliothéque du Roi à Paris, & il en reſte encore quelques piéces dans une famille diſtinguée de *Tournai*, où je les ai vues. *Antoing*, eſt à la Maiſon de Melun, de la branche des Princes d'Epinoi. On en a démembré le château de *Mortagne* & *Saint-Amand*, qui ſont reſtés à la France, par le traité d'Utrecht. *Fontenoi*, village près d'Antoing, eſt devenu célébre par la victoire complette qu'y a remportée, le mardi on-

ziéme Mai 1745, le Roi Louis XV, où ce Prince s'eſt diſtingué par une valeur & enſuite par une bonté digne de Henri le Grand, ſon quatriéme aïeul. M. le Dauphin a commencé à y faire paroître un courage convenable à ſa naiſſance, & M. le Maréchal de Saxe n'a fait que continuer à donner des preuves de ſes talens ſupérieurs qui l'ont fait connoître comme digne fils du Roi Auguſte de Pologne.

CHAPITRE XII.

LA FRANCE.

CARTES.

Comme nous ſuivons, pour le détail, la diviſion de la France par Généralités, on doit prendre la Carte du ſieur JAILLOT, *qui parut en 1717. Les Généralités y ſont bien diſtinguées. Cela ne nous empêchera point de marquer auſſi les autres Cartes, ſoit par Gouvernemens Généraux, ſoit par Provinces Eccléſiaſtiques, quand nous parlerons de ces diviſions de la France.*

Anciens Habitans des Gaules ou de la France.

IL eſt preſque impoſſible de remonter juſqu'à l'origine des peuples qui ont habité les Gaules; & ceux qui en ont voulu parler ſe ſont abuſés, les uns en ſe faiſant deſcendre de Jupiter, qu'ils appellent Dis, & les autres en les faiſant ſortir de Galathès, fils d'Hercule. On n'en peut rien dire de certain avant la fondation de Rome. Ce n'eſt que vers ce temps-là que les Celtes ou Gaulois commencerent

à ſe faire connoître par leurs entrepriſes & la force de leurs armes. Il y en avoit qui étoient paſſé dans la Grande-Bretagne, & d'autres dans la partie de l'Eſpagne appellée Celtibérie ; mais ce qui arriva 600 ans avant Jeſus-Chriſt, ſous Ambigat, Roi de Bourges, eſt plus connu. Comme les Gaulois s'étoient extrêmement multipliés, ils ſe partagerent en divers corps d'armées, pour aller chercher de nouvelles demeures. *Sigovèſe* ouvrit à ſes ſucceſſeurs un chemin à la conquête d'une partie de la Germanie, qui fut depuis occupée par les Bavarois & par les Bohêmes. *Bellovèſe* alla faire de grands établiſſemens en Italie ; & dans la ſuite *Brennus* y fit bâtir la ville de *Senogallia*, prit Rome & aſſiégea le Capitole, qu'il auroit pris s'il eut ſu profiter de la victoire qu'il avoit remportée ſur Fabius. D'autres Gaulois paſſerent dans la Grece ſous la conduite de *Belgius* & d'un autre *Brennus*. De-là ils pénétrerent juſque dans l'Aſie, & donnerent le nom de Gallogrece ou Galatie à la Province que Nicomede, Roi de Bithynie, leur abandonna. Il y a apparence que ce furent ceux-là qui, avant que de paſſer en Aſie, répondirent fiérement à Alexandre, qu'ils ne craignoient rien dans le monde que la chute du ciel.

Le commerce que les Gaulois eurent dans ces différentes expéditions avec des

peuples plus humains & plus polis qu'eux, leur ayant fait perdre un peu de leur groſſiereté, ils bâtirent à leur retour des villes, qu'ils apprirent des Marſeillois à fermer de murailles. Ils s'impoſerent des Loix, choiſirent des Magiſtrats pour les faire obſerver; & ayant fait quelque changement à leur Religion, chaque peuple prit un Dieu particulier, auquel il immoloit des victimes humaines.

Il n'y avoit parmi eux que deux ſortes de conditions qui fuſſent eſtimées : celle des Prêtres & celle des Nobles. Le Peuple ſupportoit toutes les charges, & n'avoit aucune part au Gouvernement. Les Prêtres que l'on nommoit *Druides*, reſſembloient aux Mages des Orientaux, & étoient les chefs de la Religion. Ils prenoient auſſi le ſoin d'élever la jeuneſſe. Ils tenoient le premier rang dans les aſſemblées; on les conſultoit dans les temps difficiles, & leurs réponſes paſſoient ſouvent pour des oracles. C'étoient des gens ſuperſtitieux, & dont la doctrine étoit pleine de maximes ridicules; néanmoins ils croyoient que les ames étoient immortelles. Mais cette créance, dont ils faiſoient un des principaux points de leur Religion, pouvoit être une politique pour ôter aux Gaulois la crainte de la mort, & les former ainſi à la gloire. Ils étoient diſpenſés d'aller à la guerre, & même ils

étoient exempts de toutes ſortes d'impoſitions. Ces prérogatives augmentoient le nombre des Druides, & rendoient leur condition plus honorable. Ils avoient un ſouverain Pontife, dont l'autorité étoit abſolue. Sa charge étoit à vie ; le plus ancien Druide lui ſuccédoit ; & lorſqu'il ſe trouvoit pluſieurs concurrens, le ſort en décidoit. Les Druides s'aſſembloient tous les ans dans le pays des *Carnutes*, c'eſt-à-dire le Pays Chartrain. Après qu'ils avoient jugé tous les procès des particuliers & terminé les différens des peuples, ils alloient ſolemnellement recueillir le guy de chêne qu'ils offroient à Jupiter. Les *Eubages* & les *Bardes*, avoient rang parmi les Prêtres. Ceux-ci étoient des Poétes qui célébroient en vers les belles actions, & les chantoient enſuite ſur des inſtrumens de muſique. Les autres s'appliquoient à rechercher les ſecrets de la nature, & étoient proprement des Médecins, puiſqu'ils ne ſe ſervoient de leurs connoiſſances que pour trouver des remédes utiles & ſalutaires. Les Romains, en faiſant la conquête des Gaules environ 50 ans avant Jeſus-Chriſt, ne toucherent point aux prérogatives des Nobles & des Prêtres.

Des Francs ou François.

La paix dont les Gaules jouirent ſous

les Empereurs Romains n'y fut troublée que par les révoltes de Julius Sacrovir d'Autun, & de Julius Florus de Tréves, & par les guerres de Civilis & de Tutor. Ce fut environ l'an 254 de Jeſus-Chriſt que des peuples de Germanie, qui demeuroient entre le Rhin, le Mein & le Weſer, s'étant ligués ſous le nom de *Francs*, paſſerent le Rhin & ſe répandirent dans la Gaule Belgique. Mais ayant été battus par le tribun Aurélien, environ l'an 255, ils furent contrains de repaſſer ce fleuve, & ne revinrent dans la Belgique que vers l'année 259. Ils en furent chaſſés pour la ſeconde fois. Enfin, s'y étant jettés de nouveau quelques années après, ils prirent pluſieurs villes le long du Rhin, & forcerent les Romains de leur aſſigner des terres dans le pays des Ubiens ou de Cologne. Ils s'avancerent de-là dans la Tongrie, & enſuite juſqu'à Tréves, dont ils ſe rendirent maîtres. Ils avoient avant que de paſſer le Rhin, élevé ſur le pavois & proclamé Roi, à ce qu'on croit, *Pharamond*, fils de Marcomir, qui mourut l'an 428.

Clodion, ſon ſucceſſeur, conquit une partie de la Gaule Belgique, ſurprit les villes de Tournai & de Cambrai, & choiſit celle d'Amiens pour le lieu de ſa réſidence ordinaire : il mourut l'an 448. *Mérouée*, qui lui ſuccéda, conquit la Picar-

die, la Normandie, partie de l'Iſle de France, & tout ce qui eſt au-delà de la Moſelle juſqu'à Mayence. Il remporta, avec les Romains, une victoire célébre ſur Attila, Roi des Huns, dans la Champagne; & après avoir établi ſon ſiége à Paris, il mourut l'an 457. Son fils nommé *Childeric*, lui ſuccéda: mais à cauſe de ſa mauvaiſe conduite, il fut chaſſé du trône par les Seigneurs de ſa Cour, qui mirent en ſa place *Ægidius*, fils d'un Sénateur Romain, qui étoit Gouverneur de Soiſſons. Childeric ſe retira dans la Thuringe, d'où il fut rappellé par l'adreſſe de Guiomade. Il ſe rendit enſuite maître de la Lorraine, prit Beauvais & pluſieurs autres villes ſur la Seine & ſur l'Oiſe, & mourut l'an 481.

Clovis, ſon ſucceſſeur, qui ſe rendit maître de Soiſſons, & qui établit ſon ſiége à Paris, épouſa Clotilde, fille de Chilperic, Roi de Bourgogne. Il gagna, ſur les Allemands, la bataille de Tolbiac, après laquelle il ſe fit Chrétien. Il tailla en pieces l'armée des Wiſigoths dans la plaine de Vouillé, près de Poitiers, en 507, & tua le Roi Alaric de ſa propre main, ce qui lui donna lieu d'étendre ſa domination juſqu'aux Pyrénées. Il reſta cependant aux Wiſigoths la plus grande partie du Languedoc, qu'ils appelloient Septimanie; & les Rois de France ne s'en rendirent maî-

tres qu'en 752, du temps du Roi Pepin.

Anaſtaſe, Empereur Romain réſident à Conſtantinople, envoya à Clovis une couronne de rayons, ſemblable à celle des Empereurs, avec le titre d'Auguſte, pour montrer qu'il l'aſſocioit à l'Empire. Clovis mourut en 511, laiſſant *Thierri* d'une concubine, qu'il avoit eue avant ſon mariage; & de Clotilde, il eut *Clodomir*, *Childebert* & *Clotaire*.

Le premier fut Roi d'Auſtraſie ou de Metz, le ſecond le fut d'Orléans, le troiſiéme de Paris, & le quatriéme de Soiſſons. Thierri, Clodomir & Childebert étant morts, après avoir fait la conquête du Royaume des Bourguignons, Clotaire réunit toute la France ſous ſa domination.

Ceux qui régnerent enſuite ne garderent que le titre de Roi, & abandonnerent le Gouvernement aux Maires de leur Palais. A peine paroiſſoient-ils en public; ils ſe tenoient renfermés dans leurs appartemens, où ils ſe plongeoient dans toutes ſortes de débauches. Cela augmenta ſi fort le pouvoir des Maires, qu'ils ſe mirent enfin à leur place. Charle Martel refuſa la couronne, qui lui fut offerte; mais *Pepin*, ſon fils, fut déclaré Roi par les Etats du Royaume en 751, après que Childeric III, dernier Roi de la race appellée des *Mérovingiens*, eut été dépoſé.

On l'éleva ſur le pavois, ſelon l'ancienne coutume, & enſuite il fut ſacré par Boniface Archevêque de Mayence.

Pepin, chef de la ſeconde race des Rois de France, appellée des *Carliens*, pour ſe montrer digne de la couronne qu'il venoit d'obtenir, fit la guerre aux Saxons avec avantage. De-là il paſſa en Italie au ſecours du Pape Etienne III, qu'il délivra de la tyrannie des Lombards. Aſtolfe, leur Roi, s'étoit emparé de l'Exarcat de Ravenne, & vouloit ſe rendre maître de Rome. Pepin l'obligea de renoncer à ſes conquêtes, dont il fit donation à l'Egliſe; ce qui commença dès-lors à élever la puiſſance des Papes à ce haut point de grandeur, où elle arriva ſous *Charlemagne*, fils de Pepin. Après cette expédition, Pepin ſe jetta dans la Baviere, & força Taſſillon à lui faire hommage. Les Saxons furent enſuite vaincus & ſoumis de nouveau; après quoi Pepin contraignit le Duc d'Aquitaine à le reconnoître pour ſon Souverain. Il mourut l'année 768, laiſſant de Berthe, fille de Caribert, Comte de Laon, Charle & Carloman. Le premier eut en partage la France & la Neuſtrie: l'Auſtraſie, auſſi-bien que les Provinces qui étoient au-delà du Rhin, échurent à Carloman, qui mourut à Laon, en 771.

Charle mérita le ſurnom de Grand, ou

de *Charlemagne*, par ſes belles actions. Il domta les Saxons, qui avoient été ſi ſouvent infidéles à ſes prédéceſſeurs; il conquit la plus grande partie de l'Allemagne, & de ce qu'on nomme aujourd'hui la Hongrie; il détruiſit en Italie le Royaume des Lombards, qui avoit duré 206 ans, & il affermit la puiſſance temporelle des Papes, par des donations conſidérables. Il accourut en Eſpagne au ſecours des Princes Chrétiens, tourmentés par les Saraſins, qu'il chaſſa de la Navarre & de l'Aragon; mais au retour de cette expédition, ſon arriere-garde fut défaite dans le paſſage des Pyrénées, par les Gaſcons qui s'étoient réfugiés dans les montagnes. Les fréquens ſoulévemens des Saxons l'obligerent de repaſſer en Allemagne. Il les ramena à leur devoir; il leur fit embraſſer le Chriſtianiſme, & fonda dans leur pays des Evêchés, auſquels il aſſigna de grands revenus, afin qu'ils ſe puſſent maintenir contre les Saxons. Enſuite il fut occupé tantôt contre les Gaſcons, tantôt contre les Lombards & les Avares de Hongrie, qui s'étoient ligués avec Taſſillon, Duc de Baviere. Enfin il fut couronné & proclamé Empereur dans l'Egliſe de S. Pierre, par le Pape Léon III, le jour de Noël de l'année 800.

Il prit alors la réſolution de partager ſes Etats entre ſes enfans: ce qu'il fit à

Thionville l'an 806. Charle fut Roi de la France Orientale, & Pepin eut le Royaume d'Italie. Ces deux Princes étant morts ſans enfans légitimes, le dernier en 810, & l'autre en 811, *Louis* ſurnommé *le Débonnaire*, recueillit ſeul cette grande ſucceſſion. Il étoit en Aquitaine lorſqu'il apprit la mort de ſon pere, arrivée à Aix-la-Chapelle l'an 814. Il confirma au Pape Paſchal I, les donations que ſes prédéceſſeurs avoient faites au ſaint ſiége; & comme il ne ſe ſentit pas aſſez fort pour ſoutenir un fardeau auſſi peſant, que celui dont il étoit chargé, il aſſocia *Lothaire*, ſon fils aîné, à l'Empire, dans l'aſſemblée générale qu'il tint à Aix-la-Chapelle en 817. Il donna le Royaume d'Aquitaine à *Pepin*, qui étoit le ſecond, & celui de Germanie au troiſiéme nommé *Louis*. Enſuite s'étant remarié avec Judith, dont il eut *Charle*, ſurnommé *le Chauve*, il voulut faire un nouveau partage de ſes Etats; ce qui fut la ſource d'une guerre civile, & la cauſe des mauvais traitemens qu'il reçut de ſes enfans. Car ces Princes le firent enfermer dans l'Abbaye de S. Médard de Soiſſons; & ſur l'accuſation, que Lothaire intenta contre lui dans l'aſſemblée des Etats, il fut condamné à faire amende honorable en habit de pénitent dans l'Egliſe de Compiegne. Cette action parut ſi noire

aux principaux Seigneurs du Royaume, qu'ils prirent les armes en ſa faveur, & le remirent ſur le trône le premier Mars de l'année 834. Pepin & Louis ſe reconcilierent avec leur pere; mais Lothaire perſiſta dans ſa rebellion, juſqu'à ce qu'ayant été abandonné de tout le monde, il vint ſe jetter à ſes pieds, & lui demanda pardon de ſa révolte.

Ce racommodement produiſit un nouveau partage, qui cauſa de nouvelles jalouſies. Louis le Débonnaire donna à Lothaire, qui poſſédoit déja l'Italie, la France orientale; elle s'étendoit depuis la Meuſe juſqu'à la Baviere : celle-ci fut le partage de Louis; Charle eut la France occidentale, & Pepin l'Aquitaine. Ce dernier mourut l'an 838, ſur le point qu'il alloit ſe ſoulever, & laiſſa des enfans que Louis le Débonnaire priva de la ſucceſſion de leur pere. Louis qu'on nomma le Germanique, ayant engagé les Allemands dans ſes intérêts, déclara à ſon pere une guerre, qui ne lui fut pas avantageuſe. La mort de Louis le Débonnaire qui arriva l'an 840, ne fit point ceſſer la méſintelligence qui régnoit entre ſes enfans. Lothaire voulut obliger ſes freres de relever de lui, parce qu'il étoit Empereur. Ils traiterent cette prétention de ridicule; & s'étant ligués contre lui & contre Pepin, Roi d'Aquitaine, ils le défirent

près de Fontenai, dans l'Auxerrois, & le contraignirent de faire un nouveau partage. L'Italie, la Provence & le pays qui eſt entre le Rhin, l'Eſcaut, la Meuſe & la Saone échurent à Lothaire. Louis eut l'Allemagne ou la France orientale, & Charle le Chauve la France occidentale. Lothaire renonça quelque temps après au monde, touché de la mort de ſa femme Hermengarde, & ſe fit Religieux dans l'Abbaye de Prum. Louis le Germanique mourut à Francfort, l'an 877, & laiſſa d'Emme, Carloman, Louis & Charle, qui partagerent entr'eux l'Allemagne; & Charle le Chauve ayant été empoiſonné à ſon retour d'Italie par ſon Médecin, nommé Sédécias, il mourut la même année en un village de Savoye nommé *Breos*.

La poſtérité de ces Princes dégénéra & tomba dans le mépris. Les Allemands élurent un Roi de Germanie de leur Nation, & enſuite les François déférerent en 987 la Couronne à *Hugue-Capet*, qui fut préféré à Charle, fils puîné de Louis d'Outremer, à cauſe de l'hommage de la Lorraine, que ce Prince avoit fait auparavant à l'Empereur Otton II. Hugues-Capet étoit fils de Hugue le Grand, Duc de France & Comte de Paris, & arriere-petit-fils de Robert le Fort, à qui la France eut alors de ſi grandes obligations,

qu'on le regarda comme le ſalut de l'état. Hugue-Capet fut ſacré à Rheims par l'Archevêque Adalberon. Enſuite il aſſiégea Charle, Duc de Lorraine, dans la ville de Laon, le fit priſonier, & l'envoya avec toute ſa famille à Orléans, où il finit ſes jours. Depuis ce Prince, la couronne s'eſt conſervée dans ſa poſtérité; mais ce ne fut pas cependant toujours avec le même éclat qu'elle a aujourd'hui.

Situation. Etendue. Bornes.

La France eſt ſituée entre les 15 & 30 dégrés de longitude, & entre les 42 & 52 de latitude ſeptentrionale. Sa longueur, qui ſe prend du couchant au levant, depuis le Conquet, qui eſt la pointe la plus occidentale de la baſſe-Bretagne, juſqu'à Straſbourg, près du Rhin, en Alſace, contient environ 250 lieues; & ſa largeur du ſud au nord en a plus de 200, à compter depuis l'extrémité du Rouſſillon, juſqu'à Dunkerque. Ses bornes ſont au ſeptentrion l'Océan & les Pays-Bas Catholiques; à l'orient l'Allemagne, la Suiſſe, la Savoye & l'Italie; au midi la Mer Méditerranée, & l'Eſpagne, dont elle eſt ſéparée par les Monts Pyrénées; au couchant l'Océan occidental ou Atlantique.

Qualité. Rivieres. Montagnes.

On y reſpire un air fort pur & fort ſain ; & ſous un ciel extrêmement tempéré, on y jouit de toutes les douceurs des ſaiſons, ſans en reſſentir comme ailleurs les incommodités. Il n'y a point de pays dans l'Europe dont la ſituation ſoit ſi belle & le ſéjour ſi agréable. L'Océan le baigne d'un côté, & la Mer Méditerranée de l'autre. Pluſieurs fleuves qui le traverſent ſervent à la communication de ces deux Mers, & y attirent un commerce très-conſidérable. Tout ce qui peut ſervir aux délices & aux beſoins de la vie s'y trouve avec profuſion, & la fertilité tant vantée de la Sicile & de l'Egypte, n'eſt pas comparable à celle de la France ; puiſqu'outre une quantité innombrable d'hommes qu'elle nourrit, elle a dequoi fournir largement aux Etrangers de ce qu'elle a de trop. Les campagnes y produiſent au moyen des ſecours de l'art & de la culture, une très-grande abondance de grains & de fruits ; les montagnes même en ſont chargées. Ce ne ſont dans les vallons que prairies coupées par une infinité de ruiſſeaux, qui nouriſſent une multitude prodigieuſe de bétail : & les lieux qui paroiſſent les plus ſtériles & les plus ſecs, ne laiſſent

pas de produire un grand revenu à cauſe des pâcages.

Il y vient auſſi quantité de ſaffran, & l'on y recueille beaucoup de chanvre, de même que de lin, dont on fait de très-bonne toile. Le gibier eſt d'un très-bon gout, & le ſel le meilleur qu'il y ait au monde; la France en fait un très-grand commerce, de même que de ſes Manufactures. Tous ces avantages font aſſez voir que la France en général eſt le meilleur pays de l'Europe; qu'elle peut ſe paſſer des autres Nations, & que les autres peuples ne ſauroient ſe paſſer d'elle que fort difficilement, ſoit pour les beſoins, ſoit pour les agrémens de la vie.

On y compte environ 1300 Villes, dont 40 ſont du premier ordre, 125 du ſecond, & plus de 1000, tant du troiſiéme que du quatriéme ordre, ſans y comprendre quantité de gros bourgs, & un nombre infini de villages & de châteaux. On y compte 40 mille clochers, dont même les plus grandes villes ne paſſent que pour un. Tout y eſt extraordinairement peuplé. Il y a plus de 70 villes, qui ont au-deſſus de vingt mille habitans. On y ſupputa vingt millions d'ames du temps de Charle IX. Le nombre ſe trouva plus grand ſous Henri III & Henri IV. Il a depuis ſi notablement groſſi, que j'oſe aſſurer ſans crainte d'exagération, qu'il

monte à plus de vingt-cinq millions. Ceux qui connoiſſent l'Eſpagne & l'Allemagne, ont vérifié que la France eſt près de trois fois plus peuplée que la premiere, & près d'une fois plus que la ſeconde. Des Mémoires fort exacts donnent neuf millions d'ames à l'Eſpagne, & dix-huit millions à l'Allemagne. Auſſi regarde-t-on le Royaume de France comme la puiſſance la plus conſidérable de l'Europe; & l'on ne doit pas être ſurpris de voir qu'en temps de guerre elle mette ſur pied juſques à 350 mille hommes, & qu'en temps de paix elle en entretienne 250 mille. L'unité de la Religion établie ſur les ruines de l'héréſie par les ſoins de Louis le Grand, la rend plus forte qu'elle n'étoit auparavant, n'y ayant point à craindre de différens partis de Religions, toujours pernicieux aux Etats qui les permettent. L'humeur guerriere des peuples, le nombre ſurprenant des places qui l'environnent, les armemens prodigieux, tant ſur terre que ſur mer, entretenus en tout temps, l'abondance des Finances, & la perfection des Sciences & des Arts, y fleuriſſent beaucoup plus qu'ils n'ont jamais fait dans Athènes & dans Rome, & mettent la France au premier rang des Etats de l'Europe.

Les principales Rivieres qui l'arroſent & y facilitent le commerce, ſont la *Sei-*

ne, la *Loire*, la *Garonne*, le *Rhône*, la *Meuſe*, la *Moſelle*, qui ſe jette dans le Rhin, la *Somme*, la *Marne*, qui ſe décharge dans la Seine, la *Vienne* & le *Cher*, qui ſe jettent dans la Loire; la *Charente*, la *Dordogne*, qui tombe dans la Garonne; la *Saone*, qui ſe jette dans le Rhône à Lyon.

Il y a auſſi deux ou trois fameux canaux, dont le plus conſidérable eſt celui de Languedoc, qui facilite le tranſport des marchandiſes de l'occident à l'orient, & joint l'Océan à la Méditerranée. Les autres ſont celui de Briare à Montargis, & celui d'Orléans, qui par le moyen du Loing uniſſent la Loire avec la Seine.

Les *Montagnes* de France ſont, les *Pyrénées*, qui la ſéparent de l'Eſpagne; les *Alpes* qui la ſéparent de l'Italie; les *Cevennes*, dans la contrée de ce nom, qui fait partie du Languedoc; outre les montagnes d'Auvergne, qui paroiſſent être une ſuite des Cévennes; & les *Voſges*, entre la Lorraine & la Franche-Comté.

La France a pluſieurs eaux minérales & des bains très-ſalutaires, dont les plus conſidérables ſont ceux de Bourbon-l'Archambaut, Bourbon-Lancy, Bourbonne, Barége, Bagnéres, Balaruc, Forges, Vals, Vichy & Saint-Amand.

Gouvernement.

Cette Monarchie eſt la plus ancienne

de l'Europe, & depuis douze ſiécles la Couronne eſt héréditaire. Les filles en ſont exclues; & cette excluſion eſt une Loi fondamentale de l'Etat, qu'on nomme Loi Salique, laquelle a toujours été exactement obſervée. Ses Rois prennent la qualité de *Rois Très-Chrétiens*, & de *Fils aînés de l'Egliſe*, parce qu'ils ont reçu les premiers le Chriſtianiſme, & qu'ils ont rendu des ſervices conſidérables au ſaint Siége. Ils précédent tous les autres Princes Chrétiens, à la réſerve de l'Empereur, dont le droit néanmoins pouroit être diſputé. Ce rang leur eſt dû inconteſtablement. L'Eſpagne qui, depuis Charle-Quint, avoit voulu prétendre à une égalité, fut contrainte de déclarer publiquement, en 1661, qu'elle renonçoit à ſes prétentions.

Le pouvoir du Roi eſt abſolu; c'eſt la raiſon pour laquelle il ſe met lui-même la Couronne ſur la tête le jour de ſon ſacre. Sa volonté ſeule, tempérée par la juſtice & la ſageſſe éternelle, fait mouvoir & regler l'Etat. Nos Rois ſont les Auteurs & les interprêtes des Loix; les Edits & les Ordonnances ſortent de leur cabinet, & ſe publient en leur nom. Ils diſpoſent de toutes les Charges de l'Epée & de la Robe; ils nomment aux grands Bénéfices; ils ont ſeuls la connoiſſance des affaires, mettent des impoſitions de la maniere &

autant de fois qu'ils le trouvent bon. Ils font la paix ou la guerre, contractent des alliances, levent des troupes, diſpoſent des finances. Enfin, ce qui établit encore plus fortement leur puiſſance, eſt que leurs ſujets les aiment naturellement, & que l'obéiſſance ne leur coute rien.

L'autorité des Etats Généraux du Royaume diminuoit conſidérablement ce pouvoir, parce que les Rois ne pouvoient preſque rien faire ſans leur participation. Il falloit avoir leur conſentement lorſqu'il s'agiſſoit de demander de l'argent, faire des levées, créer des charges, ou établir des impôts. Souvent ils s'y oppoſoient, ſous prétexte de faire des remontrances. Les Rois y étoient ſouvent expoſés au caprice, ou aux factions des Députés, & l'on voyoit preſque toujours les cabales l'emporter ſur l'intérêt de l'Etat, & ſur la volonté du Souverain. Ces Etats furent appellés au commencement, tantôt Conférences, tantôt Convocations générales. On en rapporte l'inſtitution aux Rois de la premiere Race, qui pour lier enſemble les différens pays, qui étoient ſous leur domination, & les ranger ſous les mêmes loix, formoient de temps en temps des aſſemblées, où chacun de ces pays envoyoit des Députés. Elles ſe tinrent d'abord deux fois l'année pour deux motifs: le premier pour faire des Ordonnances,

& juger les appellations interjettées des ſentences des Juges ſubalternes ; & le ſecond pour délibérer des affaires du Royaume. Leur pouvoir commença d'augmenter ſous les derniers ſucceſſeurs de Clovis, qui ne pouvant ſe donner la peine de régner, ne ſongerent qu'à trouver des gens ſur qui ils puſſent ſe décharger du Gouvernement. Les Etats agirent toujours de concert avec les Maires du Palais, & ce fut principalement par leurs ſoins que Pepin & Hugue-Capet parvinrent à la Couronne. Louis XI donna le premier atteinte à cette grande autorité ; autorité uſurpée durant les guerres civiles. Comme ce Prince étoit habile politique, il avoit reconnu que les Rois ne ſeroient jamais les maîtres, ni le Royaume tranquille, tant que cette aſſemblée ſubſiſteroit. Charle VIII & Louis XII furent contraints de négliger cette maxime, ſi néceſſaire pour le bien de l'Etat. Henri II ménagea les Etats pour en avoir de l'argent, qu'il dépenſoit avec profuſion, & avec très-peu d'utilité. Charle IX & Henri III furent trop occupés par les Huguenots, pour travailler à cette grande affaire. Henri IV prenoit des meſures pour la faire réuſſir ; mais la mort l'ayant enlevé dans le temps qu'il ſongeoit à exécuter ces vaſtes projets, qui devoient être ſi glorieux à la France, elle fut en quelque

maniere terminée pendant la minorité de Louis XIII, puiſque depuis l'an 1614, les Etats n'ont point été convoqués, & qu'il eſt vraiſemblable qu'ils ne le ſeront jamais.

La France a eu 68 Rois depuis Pharamond qui commença l'an de grace 420, juſqu'à Louis XV du nom, qui regne depuis l'an 1715. Ce Prince eſt fort puiſſant, & ſoutient la France dans ce haut point de gloire & de grandeur, où il l'a trouvée en montant ſur le trône. Il l'a même augmentée de quelques Provinces, autant par ſes armes, que par la ſageſſe de ſon gouvernement. Nous avons dit qu'il a le titre de *Fils aîné de l'Egliſe;* qualité qui lui eſt juſtement acquiſe, parce que ſur la fin du V^e^ ſiécle, que Clovis fit monter la Religion Catholique ſur le Trône des François, tous les autres Rois étoient ou plongés dans l'idolâtrie, ou aveuglés par l'Arianiſme; & depuis ce temps-là le Trône n'a été ſouillé par aucune héréſie. Il eſt plus qu'aucun autre de ſes prédéceſſeurs attaché à la Religion Catholique; & par la révocation de l'Edit de Nantes, le feu Roi Louis XIV a aboli dans ſon Royaume la Religion Prétendue Réformée.

Les divers Etats du Royaume ſont compoſés de trois corps; le Clergé, la Nobleſſe & le Tiers-Etat; mais qui depuis

1614, ne tiennent plus d'Aſſemblées générales, comme nous venons de le dire.

Il y a pour l'adminiſtration de la Juſtice en dernier reſſort, des Parlemens & des Conſeils ſouverains. Les anciens Parlemens, qui étoient proprement les Aſſemblées générales de la nation, étoient fort différens des Parlemens modernes, & avoient une autorité qui vouloit borner celle des Rois. Les *Parlemens* d'aujourd'hui & les Conſeils ſouverains de France, ſont ceux de *Paris*, de *Toulouſe*, de *Grenoble*, de *Bourdeaux*, de *Dijon*, de *Rouen*, d'*Aix*, de *Rennes*, de *Pau*, de *Metz*, de *Beſançon*, de *Flandre*, de *Perpignan*, & de *Colmar* en Alſace. Ces deux derniers n'ont que le titre de Conſeils ſouverains : il y en a un troiſiéme en *Artois*, mais il ne juge en dernier reſſort que les affaires criminelles de ſa Province ; & pour les autres il y a appel au Parlement de Paris. Il y faut joindre le Parlement de *Dombes*, que le Roi a conſervé depuis qu'il a acquis cette Principauté en 1762.

Le Gouvernement du Royaume quant aux Finances, eſt diviſé en trente-une *Généralités* ; deſquelles il y en a vingt-cinq dans les Pays d'Elections, & ſix dans les Pays d'Etats. Dans chaque Généralité eſt un Bureau de Tréſoriers Généraux de France, avec cette différence, que les uns ſont appellés grands Bureaux, parce qu'ils

ſont compoſés d'un plus grand nombre d'Officiers ; & les autres petits Bureaux, qui en ont beaucoup moins. Il n'y avoit anciennement qu'un Tréſorier Général des Finances, qui avoit la direction des deniers du Roi. On l'appelloit le Grand Tréſorier ; c'étoit proprement le Surintendant général des Finances. Philippe de Valois lui donna un collégue ; Charle V en créa un troiſiéme, & Charle VI un quatriéme. Ce nombre ſubſiſta juſqu'au regne de Henri II, qui l'augmenta juſqu'à ſeize, afin qu'il y eut dans les Provinces autant de Tréſoriers, qu'il y avoit de Receveurs Généraux, qui avoient été établis par François I. On réunit enſuite à leurs charges celles des Généraux des Finances. Ils en ont pris la qualité, & c'eſt de-là que leurs départemens ont été appellés Généralités. Le nombre des Tréſoriers des Finances augmenta depuis conſidérablement, & y en eut divers créés ſous différens regnes. Leur principale fonction eſt de dreſſer l'état des tailles de la Généralité, d'ordonner des bâtimens & des réparations des Maiſons Royales, ponts, chauſſées, pavé & autres ouvrages publics, & d'enregiſtrer les lettres d'ennobliſſement, légitimation, aubaine, deshérance, eſpaves, & lettres de dons, péages, penſions, & autres concernant le domaine du Roi. Ils ont ſéance & voix délibérative

dans les Chambres des Comptes, & Cours des Aides, & ſont Commiſſaires-nés des Chambres des Francs-Fiefs du Domaine & du Terrier. Les *Généralités* ſont diviſées en *Elections*; & il y a dans chacune un *Intendant*, qui regle tout ce qui regarde la Juſtice, la Police & les Finances. C'eſt proprement l'homme du Roi pour veiller à ſes intérêts, & avoir ſoin de ceux du peuple; à quoi l'on peut ajouter que les Intendans ſont toujours pris du corps des Maîtres des Requêtes.

Revenus du Roi.

Les Rois de la premiere Race ſe contenterent de leur Domaine, qui ne conſiſtoit, comme ceux des Seigneurs particuliers, qu'en terres, en redevances reglées, en droits ſeigneuriaux; en confiſcations & en péages, qui ſe prenoient pour le tranſport des marchandiſes hors de l'Etat. Ceux de la ſeconde Race y ajouterent les décimes du Clergé, & quelquefois ils levoient une eſpece de taille ſur les peuples; mais on ne connoiſſoit preſque point en ce temps-là les impoſitions extraordinaires. Le Roi Jean fut le premier de la troiſiéme Race qui unit les Aides à ſon Domaine. Charle V y ajouta l'affouagement, qui étoit une impoſition de quatre livres par feu. Charle VI ſe contenta de ſix cent mille livres. Charle VII porta ſon revenu

à

à dix-ſept cens mille livres, parce que la taille devint ſous ſon regne une impoſition ordinaire. Louis XI le fit monter à quatre millions quatre cens mille livres. Charle VIII jouit de deux millions cinq cens mille livres; mais il en retrancha douze cens mille livres, ſur la requête des Etats-Généraux qui ſe tinrent à Tours en 1483. Louis XII & François I furent engagés à de grandes dépenſes, à cauſe des guerres qu'ils eurent à ſoutenir. Henri II leva des ſommes exceſſives ſur ſes ſujets, & laiſſa ſon épargne engagée de quarante-deux millions. Charle IX fut contraint d'augmenter les tailles, & autres impoſitions ordinaires. Henri III ſe contenta de quinze millions ſept cens mille livres. Henri IV groſſit conſidérablement ſon revenu, par le moyen du commerce qu'il établit dans le Royaume. Louis XIII le porta encore plus loin; enfin Louis le Grand ayant réuni au Tréſor public les droits aliénés en faveur des particuliers, arrêté les voleries qu'on faiſoit ſur les lieux, & introduit l'équité & la juſtice dans l'adminiſtration des Finances, a ſi fort augmenté ſon revenu, qu'il monte aujourd'hui à plus de deux cens cinquante millions chaque année; & cela eſt même porté plus loin, ſuivant les beſoins de l'Etat. Ce revenu eſt employé à divers uſages, dont le principal & le plus im-

portant eſt l'entretien des forces de l'Etat, tant ſur terre que ſur mer.

Forces du Royaume.

Les forces maritimes conſiſtent en un très-grand nombre de Vaiſſeaux, & en quarante Galeres, ſans compter une infinité d'autres Bâtimens. La Marine a pour chef l'Amiral, dont la charge ayant été ſupprimée en 1626, le Roi créa celle de Grand-Maître, Chef & Surintendant Général de la navigation & commerce de France. Celle-ci eut le même ſort en 1669, & l'on rétablit celle de l'Amiral, dont le pouvoir, les fonctions & les droits furent réglés par l'Edit du 12 Octobre de la même année, qui a été confirmé par l'Ordonnance du mois d'Août 1687. L'Amiral a ſous lui deux Vice-Amiraux, celui de Ponant, qui commande dans l'étendue de l'Océan, & celui du Levant dans l'étendue de la Mer Méditerranée. Le Roi les créa après la mort du Duc de Beaufort; mais il ne fit alors que celui de Ponant : & ce n'a été que long-temps après que celui de Levant a été nommé. Ils ont ſous eux des Lieutenans Généraux, qui donnent les ordres en leur abſence; & au défaut de ceux-ci, ce ſont les Chefs d'Eſcadre, qui commandent dans les Ports & ſur la Mer.

Les vaiſſeaux du Roi ſont diſtribués dans les Ports de Toulon, de Rochefort, de Breſt & du Havre de Grace. Il y a dans chacun un Arſenal rempli de toutes ſortes de munitions de guerre, & de tout ce qui peut ſervir à la conſtruction, radoub & armement des vaiſſeaux, ſous la direction d'un Intendant, lequel y exerce la juſtice, & ordonne de la police & des finances, ſuivant le pouvoir qui lui en eſt attribué par ſa commiſſion. Les vaiſſeaux ſont de différente grandeur. Il y en a du premier, du ſecond, du troiſiéme & du quatriéme rang. Ceux du premier ont 160 pieds de longueur, 44 de largeur, & 20 à 24 pieds de profondeur: ils ſont du port de 1400 juſqu'à 2400 tonneaux, & ont ſept à huit cens hommes d'équipage. Il y a deux différentes grandeurs de vaiſſeaux du ſecond & troiſiéme rang, qu'on diſtingue par premier & ſecond ordre. Les vaiſſeaux du ſecond rang du premier ordre, ont 150 pieds de long, 41 de large, & 19 de profondeur; ceux du ſecond ordre ont 146 pieds de long, 40 de large, ſur 18 de profondeur: ils ſont du port de 1100 juſqu'à 1400 tonneaux; leur équipage monte à quatre ou cinq cens hommes. Les vaiſſeaux du troiſiéme rang ſont de même diſtingués en deux ordres: ceux du premier ont 140 pieds de longueur, 38 de largeur, & 17

de fond : la longueur de ceux du ſecond eſt de 136 pieds, ſa largeur de 37, ſur 16 de fond : leur port eſt de 800 juſqu'à 1000 tonneaux ; ils portent 3 à 350 hommes d'équipage. Ceux du quatriéme rang ont 120 pieds de long, 32 de large, & 14 de fond : leur port eſt de 4 à 500 tonneaux ; leur équipage ordinaire eſt de 250 hommes. Il ſeroit difficile d'en déterminer le nombre, parce qu'on en conſtruit tous les jours, & que quand même le Roi auroit toutes les forces maritimes de l'Europe contre lui, les ſiennes ſuffiroient pour leur réſiſter.

Chaque Vaiſſeau a pluſieurs Officiers qu'on diſtingue en *Principaux* & en *Inférieurs ;* les *Principaux* ſont le Capitaine en pied, le Capitaine en ſecond, le Lieutenant en premier, le Lieutenant en ſecond & les deux Enſeignes. Les Officiers *Inférieurs* ſont ceux qu'on nomme Officiers Mariniers, dont le nombre eſt proportionné à l'équipage.

Outre les Vaiſſeaux, dont on vient de parler, il y a encore des Frégates légeres, des Galiotes à bombes, des Brulots, Brigantins, Barques, Barques longues ou couvertes, & Flutes, qui ont auſſi des Officiers.

Pour ce qui eſt des Soldats, il y a dans les Ports de Toulon, Rochefort & Breſt, un grand nombre de Soldats entretenus,

qu'on nomme Gardiens, & qui ont pour Commandant un Capitaine de Marine. Ils ſont partagés par Compagnies de cinquante hommes, compoſées de deux Capitaines d'Armes, ſix Sergens, huit Caporaux, un Tambour, un Fifre & trente-deux Soldats. Chaque Compagnie eſt commandée par un Lieutenant, ou Enſeigne, qui en a le détail; & il a ſous lui un Officier moins ancien, qui fait la fonction de Lieutenant.

Mœurs. Langue.

Les François ſont d'une taille avantageuſe, & de bonne mine; ils ont l'air libre & dégagé, l'humeur enjouée & agréable. Ils ſont auſſi fort braves, bons ſoldats, ſpirituels, adroits, polis, magnifiques dans leur train, dans leurs feſtins & dans leurs habits. Ils aiment fort les Arts, les Sciences, & les exercices du corps où ils réuſſiſſent parfaitement bien: mais rien n'égale l'honnêteté & l'affabilité qu'ils ont pour les étrangers, quoiqu'ils n'en ſoient pas toujours aimés. Il eſt vrai qu'ils ſont prompts, inconſtans, impatiens dans l'adverſité, & peu circonſpects, pour ne pas dire étourdis dans la bonne fortune & dans leurs avantures particulieres. C'eſt auſſi ce qui leur attire ſouvent de mauvaiſes affaires, & la haine des étrangers; qui ne les aiment pas trop d'ailleurs, par

la jalouſie qu'ils ont de leurs bonnes qualités.

La Langue Françoiſe a été en grande partie formée de la Romaine. Preſque tous les Actes publics du Royaume furent faits autrefois en Latin, juſqu'à l'année 1535, que le Roi François I reſſerra la Langue Latine dans les Ecoles. La Langue Françoiſe eſt aujourd'hui plus polie que jamais. La plupart des Européens, & ſur-tout les Septentrionaux, l'ont toujours fort eſtimée à cauſe de ſon accent, qui n'eſt ni trop grave, ni trop doux. Ses principaux idiômes ſont le François & le Gaſcon : celui-ci vers le midi, celui-là vers le nord. C'eſt peut-être pour cette raiſon que les Pariſiens appellent indifféremment Gaſcons tous ceux qui ſont au-delà de la riviere de Loire, reſſortiſſans aux Parlemens des Provinces méridionales ; & que les Gaſcons comprennent ſous le nom de François, tous ceux qui ſont au-delà de cette riviere. La langue des bas-Bretons & celle des Baſques, n'ont rien de commun avec ces deux idiômes : ce ſont des langues particulieres.

Religion. Univerſités.

La Religion Catholique a toujours été en France celle de l'Etat, depuis l'an de grace 496, que le Roi Clovis I du nom ſe fit Chrétien. Elle y eſt même aujour-

d'hui la ſeule depuis que Louis XIV a révoqué le fameux Edit de Nantes, qui avoit toléré la Communion Prétendue-Réformée, ou Calviniſte. Il y a dans le Royaume environ 40000 Paroiſſes, près de 1400 Abbayes, 12456 Prieurés, 262 Commanderies de Malte, 154000 Chapelles ayant Chapelains : & 163 Abbayes de Religieuſes, 14953 Couvens de Bénédictins, Chartreux, Céleſtins, Dominicains, Franciſcains, Auguſtins, Carmes, & autres Religieux. Tous ces Eccléſiaſtiques ſéculiers & réguliers ont de revenu annuel plus de 200 millions de livres, ce qui fait le quart du revenu de tout le Royaume, & rend le Clergé preſqu'auſſi riche que le Roi même, quoique ce ſoit le plus riche Prince de l'Europe.

Les *Univerſités* de France au nombre de 20 ſont :

Paris : cette fameuſe Univerſité, dont on rapporte le commencement au temps de Charlemagne, ne fut formée en corps qu'au XII^e^ ſiécle. Nous rangerons les autres par ordre alphabétique.

Aix, fondée en 1407.

Angers, vers 1260.

Beſançon, 1421.

Bordeaux, 1441.

Bourges, 1463.

Caen, 1431.

Celle de *Cahors*, réunie en 1751 à

Toulouſe, avoit été fondée en 1332.

Dijon, 1722.
Douai, 1562.
Montpellier, 1289.
Nantes, 1460.
Orléans, 1305.
Pau, 1722.
Perpignan, 1343.
Poitiers, 1431.
Pont-à-Mouſſon, 1572.
Reims, 1347.
Strasbourg, 1538.
Toulouſe, 1223.
Valence, 1339.

Diviſion.

La France a été autrefois diviſée par pluſieurs Auteurs en douze Gouvernemens Généraux, ſous leſquels ils réduiſoient toutes ſes Provinces. Ces Gouvernemens furent établis en 1614, dans le temps de l'Aſſemblée des Etats-Généraux du Royaume à Paris; mais comme ils ne durerent que quelques mois, on ne s'en ſert plus aujourd'hui pour la diviſion du Royaume; & d'ailleurs nos derniers Rois ont acquis de nouvelles Provinces.

La diviſion qui ſeroit plus en uſage, & qui eſt géographique, devroit ſe faire en trois parties, ſavoir :

La I. *Partie, ſeptentrionale.*
La II. *Partie, celle du milieu.*

Et la III. *Partie, la méridionale.*

Ces trois parties générales contiennent les trois natures de Gouvernemens que comprend le Royaume : ce ſont,

I. Le Gouvernement Militaire.
II. Le Gouvernement Eccléſiaſtique.
III. Le Gouvernement Civil.
IV. Le Gouvernement Politique.

I. *Le Gouvernement Militaire.*

Cartes.

Preſque toutes nos Cartes de France ſont diſpoſées ſuivant les Gouvernemens Militaires de Provinces. Telles ſont celles de MM. SANSON, *en ſix feuilles, chez M.* JAILLOT : *cette Carte eſt bien entendue & bien diviſée. On trouve chez le même une autre Carte gravée par le Sieur* INSELIN *en deux feuilles, & qui eſt fort bonne ; ou même l'on peut ſe ſervir de celles du P.* PLACIDE, *ou de* NOLIN, *toutes deux en quatre feuilles. M.* DELISLE *a donné la France en une grande feuille, & elle eſt très-exacte : on peut s'en ſervir pour le général.*

Comme la Nation Françoiſe eſt une Nation militaire, ſon gouvernement a toujours ſuivi le caractere du Peuple : anciennement les Gouvernemens qui la par-

tagent étoient connus ſous le nom de Duchés, comme les Gouvernemens particuliers avoient le titre de Comtés. Ces Gouvernemens généraux ou militaires de Provinces, ſont aujourd'hui au nombre de 38.

Il y en a 13 dans la *partie ſeptentrionale*, 12. dans la *partie du milieu*, & 13. dans la *partie méridionale*.

Les treize Gouvernemens du ſeptentrion ſont :

1. Paris, ſéparé du ſuivant.
2. L'Iſle de France.
3. La Normandie.
4. Le Havre de Grace.
5. La Picardie.
6. Le Boulonois.
7. L'Artois.
8. La Flandre, avec le Cambreſis & le Hainaut.
9. La Champagne & Sédan.
10. Mets, pays Meſſin, Province de la Saare, & Pays de Verdun. Ce dernier a ſouvent formé un Gouvernement ſéparé.
11. Toul & Toulois.
12. L'Alſace.
13. La Lorraine & le Barois.

Les douze Gouvernemens de la partie du milieu, ſont

1. La Bretagne.
2. L'Anjou.
3. Saumur & le Saumurois.

4. Le Maine.
5. La Touraine.
6. Le Poitou.
7. Le Berri.
8. L'Orléanois.
9. Le Nivernois.
10. Le Bourbonois.
11. La Bourgogne.
12. La Franche-Comté.

Les treize Gouvernemens de la partie méridionale ſont,

1. Le Pays d'Aunis.
2. La Saintonge & l'Angoumois.
3. La Marche.
4. Le Limoſin.
5. L'Auvergne.
6. Le Lyonnois, Forez & Beaujolois.
7. La Guyenne.
8. La Navarre.
9. Le Pays de Foix & Doneſan.
10. Le Rouſſillon.
11. Le Languedoc.
12. Le Dauphiné.
13. La Provence.

Il ne nous convient pas de marquer ici l'ordre que ces Gouverneurs peuvent prétendre entr'eux. Nous les plaçons dans l'ordre géographique, en prenant toujours par le nord, ainſi que nous faiſons pour les autres diviſions.

Détail des Gouvernemens Militaires.

Juſqu'au regne de Louis XII les Gouverneurs avoient joui dans leurs Gouvernemens d'une autorité abſolue ; & les proviſions de celui de l'Iſle de France, données par Louis XI à Charle d'Artois Comte d'Eu, le 12 Août 1465, portent le pouvoir d'accorder Lettres de graces, rémiſſions & naturalités ; de reſtituer les perſonnes en leurs biens, poſſeſſions & dignités, même dans les cas royaux, ce qui ne convient qu'à la Majeſté Royale. Le Parlement de Paris fit ſes remontrances à Louis XII ſur ce pouvoir ſans bornes, & depuis ce temps-là, l'on a toujours limité l'autorité des Gouverneurs, qui ſe trouve réduite aujourd'hui à la ſimple jouiſſance des appointemens attachés à leur titre, quand le Roi ne leur donne point de commandement des armées en particulier.

Les Gouverneurs des Provinces, les Lieutenans Généraux, & les Lieutenans de Roi, prêtent ſerment entre les mains du Roi, & les Gouverneurs des Places, entre celles de M. le Chancelier. Les Commiſſions des Gouverneurs des Provinces ſont regiſtrées aux Parlemens de leur reſſort ; & ils y ont ordinairement ſéance après le premier Préſident, aux

aſſemblées publiques, telles que celles de *Te Deum*, &c.

Les Gouverneurs des Maiſons Royales ne reconnoiſſent que l'autorité du Roi, & ſont indépendans des Gouverneurs & des Lieutenans Généraux des Provinces.

Le nombre des Gouvernemens Généraux, qu'on appelle communément Gouvernemens de Provinces, a ſouvent varié, & leur inſtitution n'eſt pas ancienne, quoique les Hiſtoriens ne conviennent pas du temps. Il paroît qu'on la rapporte aux guerres civiles, qui obligerent nos Rois d'établir des Gouverneurs dans les Provinces, afin de retenir le peuple dans l'obéiſſance, & de s'oppoſer plus facilement aux rebelles. Il y avoit dans la premiere & dans la ſeconde Race, des Ducs & des Comtes, qui commandoient les uns dans les Provinces, & les autres dans les villes. Ils avoient l'adminiſtration de la Juſtice, des Armes & des Finances; & comme ils s'étoient attribué une très-grande autorité, ils rendirent leurs dignités héréditaires, & ſe firent enſuite Souverains. Cette uſurpation réduiſit le Domaine des Rois de France à des bornes fort étroites; ce qui obligea ceux de la troiſiéme Race à réparer la faute de leurs prédéceſſeurs, & à ne plus donner tant d'autorité à une même perſonne.

Ils diviſerent le pouvoir qu'avoient eu

les Ducs; la juſtice fut exercée par des Baillifs & par des Sénéchaux; les Tréſoriers prirent le ſoin des Finances, & à l'égard des armes, il y avoit dans les Provinces des Commandans qu'on changeoit preſque tous les ans. On mettoit des Gouverneurs ſur les frontieres pour veiller à leur ſureté, avec des troupes; mais leurs commiſſions ne duroient que pendant la guerre. Le premier Gouvernement perpétuel fut celui de Languedoc, que Charle V donna au Duc d'Anjou, ſon frere, après la révolte de Montpellier. Ses ſucceſſeurs en inſtituerent d'autres, à meſure que les Provinces furent réunies à la couronne. Louis XI ordonna que celui de Paris, qu'il créa l'an 1484, en faveur du Duc d'Orléans, auroit le premier rang. François I réduiſit ceux de Dauphiné & de Provence en l'état où étoient les autres; néanmoins Henri III, en donnant au Duc de Montpenſier le Gouvernement de Dauphiné l'an 1576, lui accorda la prérogative de pourvoir aux Offices vacans; mais ceux qui lui ſuccéderent n'en jouirent pas.

Gouvernemens de la partie Septentrionale du Royaume.

I. *Ville, Prevosté et Vicomté de Paris.*

Anciennement le Gouvernement de

l'Iſle de France renfermoit celui de la Prevôté & Vicomté de Paris; mais on les a diviſés dans la ſuite. M. le Duc de Chevreuſe réunit les deux charges de Gouverneur & Lieutenant Général.

Les Gouvernemens particuliers ſont, le château de la Baſtille; celui de Vincennes, à une lieue au nord de Paris; l'Hôtel Royal des Invalides; l'Ecole Royale Militaire; le vieux Louvre; le château des Tuileries.

II. *Isle de France.*

Ce Gouvernement renferme, l'*Iſle de France*, le *Soiſſonnois*, le *Valois*, le *Laonois* & le *Vexin-François*. Il y a trois Lieutenans Généraux: un pour l'Iſle de France & le Soiſſonnois, l'autre pour le Beauvoiſis, & le dernier pour le Vexin-François.

Les Gouvernemens particuliers ſont ceux de Verſailles, Saint-Germain, Etampes, au midi; & au nord Saint-Denis, Compiegne, Senlis, Crepi, Soiſſons, Laon, Noyon, Chauni, Beauvais.

III. *Normandie.*

Le Gouvernement de Normandie eſt diviſé en deux Lieutenances Générales, qui ſont celles de Haute & Baſſe Normandie. Il y a enſuite des Lieutenans de

Roi dans les Bailliages, qui ſont ſubordonnés aux Lieutenans Généraux. Les Bailliages de la Haute ſont ceux de Rouen, de Caux, de Giſors & d'Evreux : ceux de la Baſſe ſont, Alençon, Caen & Coutances.

Les Gouvernemens des villes qui en dépendent, ſont ceux de Rouen, Pont-de-l'Arche, Dieppe & Fort du Polet; Honfleur, Caen, Cherbourg & Saint-Lo, Coutances, Granville, Avranches, Mont-Saint-Michel, Falaiſe, Argentan, & Alençon.

IV. *Le Havre de Grace.*

L'importance de cette Place, ſituée à l'embouchure de la Seine, l'a fait mettre ſur le pied de Gouvernement Général. Elle a un Gouverneur particulier, & même un Lieutenant-Général, avec les autres Officiers néceſſaires, tant pour la ville que pour le Port. Montivilliers, Harfleur & Fécamp dépendent de ce Gouvernement.

V. *Picardie.*

Ce Gouvernement a deux Lieutenans Généraux, dont le premier commande dans le reſſort de Peronne, Montdidier & Roye; & le ſecond dans le Bailliage d'Amiens, Sénéchauſſée de Ponthieu, Calais & Pays reconquis. Les Gouver-

nemens de Places, ſont ceux de la ville & citadelle d'Amiens, Ardres, Abbeville, Montreuil, Calais, Dourlens, Saint-Valeri, Guiſe, Saint-Quentin, la Fere, Péronne, Montdidier, ville & château de Ham.

VI. *Boulonois.*

Ce Gouvernement, ſéparé de celui de Picardie, n'a que douze lieues de long, ſur huit de large. Il n'y a point de Lieutenant Général; mais ſeulement un Commandant dans Boulogne, qui en fait les fonctions. Les Gouvernemens particuliers ſont, Boulogne, Monthulin, Etaples, la Tour d'Ambleteuſe, & le château d'Ardelot. On verra ci-après, une remarque ſinguliere ſur la milice de ce Gouvernement.

VII. *Artois.*

L'Artois ayant été cédé à la France, par le traité des Pyrénées en 1659, le Gouvernement en fut joint à celui de Picardie, & il y eſt reſté uni juſqu'au mois de Janvier 1765, qu'il en a été ſéparé. De ſorte qu'il forme aujourd'hui un Gouvernement Général; & il y a des Gouverneurs particuliers dans les ville & citadelle d'Arras, Béthune, Aire, Saint-Omer, Heſdin, Bapaume & les forts de Nieulay & de Saint-François.

VIII. *Flandre et Haynault.*

Ce Gouvernement a une étendue conſidérable, & comprend toutes les conquêtes que le Roi a faites dans les Pays-Bas, poſtérieurement au traité des Pyrénées de 1659, excepté l'Artois, & Dunkerque, qui formoit un Gouvernement particulier. Il y a un Lieutenant Général. Les places qui en dépendent ſont dans la Flandre Françoiſe, les villes de Lille, Douai, Cambrai, Bouchain, Condé, Bergues, Fort Saint-François, Gravelines, Dunkerque; & dans le Haynault François, Valenciennes, Maubeuge, Landrecies, le Queſnoy, Philippeville, Charlemont & Givet.

Autrefois Dunkerque faiſoit un Gouvernement général ſéparé, qui contenoit non-ſeulement cette ville; mais même ſa Châtellenie avec la Citadelle, le Riſban & les autres forts, qui ont été démolis en vertu du Traité d'Utrecht, en 1713. Aujourd'hui ce Gouvernement eſt réuni à celui de la Flandre.

IX. *Champagne et Brie.*

Ces deux Provinces ſont unies depuis long-temps, en un ſeul Gouvernement, où il y a quatre Lieutenans-Généraux. Le premier a le Bailliage de Reims; le ſecond

ceux de Troyes & de Langres ; le troiſiéme le département de Vitry, & le dernier la Brie.

Les Gouvernemens particuliers qui en dépendent, ſont en Champagne, ceux de Troyes, Châlons, Reims, Langres, Bar-ſur-Aube, Chaumont, Saint-Dizier, Vitri, Sainte-Menehould, Rhetel, Château Porcien, Rocroi, Mezieres, Fimes, à l'oueſt de Reims, Epernay ; & dans la Brie, Château-Thierri, Sezanne, Provins.

X. *Pays et Evêchés de Metz et de Verdun.*

Pays Meſſin, Province de la Saare, & Verdunois.

Ces Gouvernemens ſont unis. Le premier n'a que quatre lieues de long & autant de large. En l'abſence du Gouverneur & du Lieutenant-Général, c'eſt le Commandant de la ville de Metz qui donne les ordres pour le Meſſin. Les Gouvernemens particuliers, ſont ceux des Villes & Citadelles de Metz & de Verdun ; Thionville, Longwi, Montmedi, Stenai, Sar-Louis, Marſal, Vic, Moyen-Vic, Sarbourg. Le Gouvernement de Sédan eſt indépendant. Verdun & le Verdunois faiſoient ci-devant un Gouvernement Général à part.

XI. *Toul et Toulois.*

Ce Gouvernement a peu d'étendue ; il y a un Lieutenant Général, & un Gouverneur particulier de la ville de Toul.

XII. *Alsace.*

Ce Gouvernement renferme la haute & la baſſe Alſace, & en l'abſence du Gouverneur & du Lieutenant-Général, il y a un Commandant Général. Les places qui en dépendent ſont la ville & la citadelle de Straſbourg, Fort-Louis, Neu-Briſac, Huningue, Beſſort, Colmar, Scheleſtad, Saverne, Phalſbourg, Haguenau, Veiſſembourg, Landau.

XIII. *Lorraine et Barois.*

Ce Gouvernement contient toutes les terres qui appartenoient ci-devant à la Maiſon de Lorraine, les Duchés de Lorraine & de Bar. L'expectative en avoit été aſſurée à la France après la mort du Roi Staniſlas, à qui ils furent cédés, par le Traité de Vienne de 1735, & qui en a joui depuis 1737 juſqu'au 23 Février 1766. Alors le Roi de France eſt entré pleinement en poſſeſſion de ces Pays. Les Gouvernemens particuliers ſont Nanci, Sarguemines, Bitche, Bouquenon, Mirecourt, Epinal, Dieuze, Bar, Com-

merci, Saint-Mihel, Pont-à-Mouſſon, Neufchâteau.

Gouvernemens de la partie du milieu.

I. *Bretagne.*

Ce Gouvernement eſt un des plus beaux & des plus importans du Royaume, parce qu'il eſt environné de la mer de trois côtés. Il y a deux Lieutenans Généraux, l'un pour la Bretagne, & l'autre pour le Comté Nantois. Le premier a ſous lui deux Lieutenans de Roi, qui commandent l'un dans la haute, & l'autre dans la baſſe Bretagne. Le premier a dans ſon département les Diocèſes de Rennes, Saint-Malo & Dol; & le ſecond a ceux de Vannes, Saint-Brieu, Treguier, & Cornouailles. Les Places principales qui en dépendent ſont, Nantes, Saint-Malo, Dinan, Vitré, Breſt, Quimper, Port-Louis, & l'Iſle appellée Belle-Iſle.

II. *Anjou.*

Ce Gouvernement renferme preſque tout l'Anjou; il n'y a qu'un Lieutenant-Général, & les Gouverneurs du Château d'Angers, du Pont de Cé, de Beaufort, de Beaugé, de la Fléche & de Château-Gontier.

III. *Saumurois.*

Ce Gouvernement eſt compoſé d'une partie de l'Anjou inférieur, & d'une partie du Poitou. Il a un Lieutenant Général, & un Gouverneur particulier à Saumur.

IV. *Maine.*

Ce Gouvernement eſt compoſé des Pays du Maine, Laval & Perche; & quoiqu'il ſoit petit, il ne laiſſe pas d'y avoir un Lieutenant Général. Les Gouvernemens particuliers ſont, le Mans, Mortagne & Belleſme. Château-du-Loir eſt quelquefois mis ſous la dépendance du Gouvernement ſuivant, étant ſur ſes frontieres.

V. *Touraine.*

Ce Gouvernement a 29 lieues de longueur, & autant de largeur. Il y a un Lieutenant Général, & les Gouvernemens de Tours, Chinon, Loche, Amboiſe & du Château du Pleſſis-lez-Tours.

VI. *Poitou.*

Ce Gouvernement étoit autrefois compris dans celui de Guyenne. Charle IX le démembra, & en fit un Gouvernement particulier, qu'il donna à Guy de Daillon, Comte de Lude. Henri IV y établit un Lieutenant Général; & Louis XIII lui

donna un collégue : l'un a le haut Poitou, avec le Châtelraudois & le Loudunois ; & l'autre le bas Poitou. Les Gouvernemens particuliers, qui en dépendent, ſont ceux de Poitiers, Loudun, Châtelraud, Niort, Fontenai-le-Comte.

VII. *Berri.*

Ce Gouvernement comprend le haut & bas Berri : on lui donne 58 lieues de long & 32 de large. Il n'y a qu'un Lieutenant Général, & les Gouverneurs d'Iſſoudun, de Gracay & Vierzon.

VIII. *Orleanois.*

Ce Gouvernement comprend l'Orléanois, le Blaiſois, le Vendômois, le Dunois, le Pays Chartrain ; au midi la Sologne, & à l'orient une partie du Gâtinois. Il y a trois Lieutenans Généraux ; le premier a l'Orléanois & la Sologne dans ſon département ; le ſecond, le Blaiſois, le Dunois & le Vendômois ; & le troiſiéme le Pays Chartrain. Les Gouvernemens particuliers ſont, ceux d'Orléans, de Chartres, de Dourdan, de Montargis, de Gien, de Gergeau, de Beaugenci, de Chambort & de Vendôme.

IX. *Nivernois.*

Le Duc de Nevers en eſt Gouverneur-né, avec l'agrément du Roi ; & il a ſous

lui un Lieutenant Général. La ville de Nevers eſt le ſeul Gouvernement particulier.

X. *Bourbonnois.*

Cette Province forme un Gouvernement, où il y a un Lieutenant Général, & les Gouverneurs particuliers de Moulins, Bourbon-l'Archambaud & Ganat.

XI. *Bourgogne.*

Ce Gouvernement comprend le Duché de Bourgogne, la Breſſe, le Bugey, le Valromey & le pays de Gex. Il y a ſous le Gouverneur ſix Lieutenans de Roi : le premier a dans ſon reſſort les Bailliages de Dijon, de Bar-ſur-Seine, de la Montagne, & le Vicomté d'Auſſone ; le ſecond a le Bailliage de Châlons ; le troiſiéme, celui de Mâcon ; le quatriéme, les Bailliages d'Auxois, d'Autun & d'Auxerre ; le cinquiéme, le Charolois ; & le ſixiéme, la Breſſe, le Bugey, le Valromey & le pays Gex. La Principauté de Dombes, qui a été cédée au Roi, en dépend auſſi. Il y a des Gouverneurs particuliers dans la plupart des Villes & Pays que nous venons de nommer, & dans quelques autres places.

XII. *Franche-Comté.*

Ce Gouvernement eſt compoſé de ce qu'on

qu'on appelloit ci-devant le Comté de Bourgogne. Il y a un Lieutenant Général, & les Gouvernemens particuliers de la ville & citadelle de Beſançon, Fort-Saint-Etienne, Fort-Griffon, Dôle, Salins, Fort-Saint-André & de Belin, Pontarlier, & les Châteaux de Joug, de Blamont & Montbéliard, quand le Roi juge à propos d'y mettre garniſon, quoique ces deux derniers appartiennent à un Prince d'Allemagne.

Gouvernemens de la Partie méridionale.

I. *La Rochelle et Pays d'Aunis.*

Le Pays d'Aunis, avec la ville de la Rochelle, & les Iſles de Ré & d'Oléron, forment ce Gouvernement, où il y a un Lieutenant Général. Les places qui en dépendent ſont la Rochelle, Brouage, la citadelle d'Oléron; la ville de Saint-Martin, & le Fort de la Prée, dans l'Iſle de Ré; le Fort Chapus, entre l'Iſle d'Oléron & la Pointe ſeptentrionale du Brouage. Ce dernier eſt quelquefois uni au Gouvernement d'Aunis, quoiqu'il appartienne proprement à la Saintonge.

II. *Saintonge et Angoumois.*

Ces deux Provinces ſont jointes enſem-

ble, & il n'y a pour toutes les deux qu'un Lieutenant Général. Les Gouvernemens des places, qui en dépendent, ſont ceux d'Angoulême, Saintes, Cognac, Saint-Jean-d'Angely, Brouage.

III. *Marche.*

Ce Gouvernement a un Lieutenant Général ; mais aucun Gouvernement particulier. Il ſe diviſe en haute & baſſe Marche : Gueret, capitale, & Bourganeuf, ſont dans la premiere ; le Dorat & Belac, dans la ſeconde.

IV. *Limosin.*

Ce Gouvernement contient le haut & bas Limoſin, pour leſquels il n'y a qu'un Lieutenant Général. Limoges, ſa capitale, lui a donné ſon nom. Tulles & la Vicomté de Turenne ont des Gouverneurs particuliers.

V. *Auvergne.*

Ce Gouvernement comprend l'Auvergne ; & il y a deux Lieutenans Généraux, un pour la haute & l'autre pour la baſſe. Aurillac, Brioude & Saint-Flour, ſont dans la premiere ; & dans la ſeconde, Clermont, capitale, & Riom. Il y a des Gouverneurs particuliers à Cuſſet, Uſſon, Nonnette, & Riom.

VI. *Lyonnois.*

Quoique ce Gouvernement renferme trois Provinces, qui ſont le Lyonnois, le Forez & le Beaujolois, il n'eſt conſidérable que par la ville de Lyon, qui eſt ſans contredit la plus riche & la plus puiſſante du Royaume après Paris. Il n'y a qu'un Lieutenant Général.

VII. *Guyenne et Gascogne.*

Il n'y a aujourd'hui dans ce Gouvernement que deux Lieutenans Généraux; un qui commande dans la haute Guyenne, & l'autre dans la baſſe. Il y en avoit ci-devant un troiſiéme, qui avoit dans ſon département l'Agénois & le Condomois. Les principales places de ce Gouvernement ſont Bourdeaux, le Château-Trompette, la Tour de Cordouan, Blaye, Périgueux, Rhodès, Agen, Bazas, l'Armagnac, Mont-de-Marſan, Dax, Bayonne, Andaye. Il y a un Lieutenant de Roi particulier pour le Quercy; mais en Périgord la Nobleſſe n'en a jamais voulu recevoir, & elle obéit immédiatement au Gouverneur.

VIII. *Navarre et Béarn.*

Comme la Navarre étoit un Royaume qui avoit ſes loix & ſes coutumes, elle

n'entroit point aux Etats Généraux ; mais elle en avoit de particuliers. Elle forme depuis le regne de Henri IV un Gouvernement, auquel on a uni la Principauté de Béarn. Il y a un Lieutenant Général, & l'on y compte les Gouvernemens particuliers de Pau, de Navarreins, de Saint-Jean Pied-de-Port.

IX. *Foix, Donezan et Andore.*

Ces petits Pays forment un Gouvernement, dans lequel il n'y a point de Lieutenant Général.

X. *Roussillon.*

Ce Gouvernement renferme les Comtés & Vigueries de Rouſſillon, de Conflans & de Cerdaigne. Il y a un Lieutenant Général ; avec les places de Perpignan, Colioure, Salces, Bellegarde, Mont-Louis, Ville-Franche, Fort-des-Bains, & le Château & Tour du Pratz de Moliou.

XI. *Languedoc.*

Le Gouvernement de Languedoc paſſe avec juſtice pour le plus conſidérable du Royaume. Il eſt partagé en trois Lieutenances Générales ; la premiere a le haut Languedoc ; la ſeconde le bas ; & la troiſiéme le Vivarais, le Vélai & le Gévau-

dan. Il y a des Gouverneurs particuliers dans les Villes de Narbonne, Montpellier, Sommieres, Aiguesmortes, Niſmes, Uſez, Pont-Saint-Eſprit, le Puy en Vélai, Carcaſſone, Toulouſe, &c.

XII. *DAUPHINÉ.*

Quoique ce Gouvernement ait une aſſez grande étendue, il n'y a qu'un Lieutenant Général; & en ſon abſence c'eſt le Premier Préſident du Parlement de Grenoble, qui commande dans la Province. Les Gouvernemens particuliers qui en dépendent, ſont ceux de la Ville & Arſenal de Grenoble, ville & citadelle de Valence, Montélimar, Die, Gap, Embrun, Briançon, Fort-Barraux, Pont-Beauvoiſin.

XIII. *PROVENCE.*

Il n'y a de même dans ce Gouvernement, qui renferme avec la Provence, le Comté de Forcalquier & les Terres adjacentes, qu'un Lieutenant Général, en l'abſence duquel l'Intendant de la Province en fait les fonctions. Les principaux Gouvernemens particuliers ſont ceux d'Arles, de la ville, citadelle & fort de Marſeille, ville & tours de Toulon, Saint-Tropez, Antibe, les Iſles du Château d'If, Pomegues & Ratoneau, de Porteros & de Sainte-Marguerite, la Tour de Bouc,

Saint-Paul de Vence, Entrevaux, Fort de Saint-Vincent, & Vallée de Barcelonette. On y joint la Principauté de Monaco, un peu au-delà du Var, qui ſépare la France de l'Italie : ſon Prince, qui s'eſt mis ſous la protection de la France, en eſt toujours Gouverneur ; & il y a un Lieutenant de Roi, un Major, &c.

On doit obſerver que dans tous les anciens Gouvernemens, il y a des Sénéchaux qui ſont les chefs de la Nobleſſe, & qui commandent le Ban & arriere-Ban lorſqu'il eſt convoqué. Leur inſtitution eſt fort ancienne, & l'on prétend même qu'elle précede l'établiſſement des Parlemens. Ils furent créés pour adminiſtrer la Juſtice dans les Provinces ; & c'eſt de ce temps-là qu'ils prirent cette autorité ſur la Nobleſſe, qu'ils ont depuis conſervée : on les appelle Sénéchaux dans certains Pays, & Baillifs dans d'autres.

II. *Le Gouvernement Eccléſiaſtique du Royaume.*

Cartes.

De toutes les Cartes générales qui repréſentent les Provinces Eccléſiaſtiques de France, il n'y en a pas de plus exacte, ni de mieux entendue que celle qui a été publiée en 1736, en quatre feuilles, par

M. Bernard JAILLOT. *Elle ſuffit pour le général. Mais quand on a beſoin d'un plus grand détail, il ſe trouve pluſieurs Cartes particulieres des Diocèſes, que nous avons marquées dans le* Catalogue *qui eſt à la fin du premier volume de cet Ouvrage.*

Le Clergé de France eſt le premier corps de l'Etat, parce qu'il eſt à la tête de la Religion. Il eſt compoſé des Archevêques & des Evêques, qu'on nomme en France le premier ordre eccléſiaſtique; le ſecond ordre eſt compoſé des membres des Chapitres des Egliſes métropolitaines & cathédrales, des Abbés & des autres Chanoines & Bénéficiers du Royaume.

Dans les premiers temps de la Monarchie, le Roi avoit la plus grande part à la nomination aux Archevêchés, Evêchés, Abbayes, & autres dignités eccléſiaſtiques. Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne, accorda aux Chapitres la permiſſion d'élire leurs Evêques, & aux Religieux celle de ſe choiſir des Abbés; ce qui néanmoins ne ſe faiſoit que ſous l'autorité de nos Rois. Et comme par le laps des temps les meilleures choſes ſe trouvent obſcurcies par des abus, la Pragmatique de S. Louis & celle de Charle VII en 1438, chercherent à y remédier. Mais en 1516 il ſe fit, entre le Pape Léon X

& le Roi François I, un Concordat, par lequel la nomination aux Archevêchés, Evêchés & Prélatures Eccléſiaſtiques, Abbayes & Prieurés conventuels, fut attribuée au Roi ; & dans les conquêtes, nos Rois, de l'aveu & par des indults du ſaint Siége, rentrerent dans leur droit de nomination aux Evêchés & autres Bénéfices des Pays par eux conquis.

Cependant il ſe trouve encore en France deux Evêchés qui ne ſont pas à la nomination du Roi : celui de Strasbourg, où l'élection eſt conſervée ſuivant l'uſage établi par le Concordat Germanique : & l'Evêché titulaire de Bethléem, qui eſt encore à la nomination du Duc de Nevers ; cependant ces Evêques doivent avoir l'agrément de Sa Majeſté.

Comme le corps du Clergé eſt diſperſé dans les diverſes Provinces du Royaume, le bien de l'Egliſe & de l'Etat demande quelquefois qu'il ſoit aſſemblé ; ce qui ne peut ſe faire que de l'autorité du Roi. Ces Aſſemblées du Clergé de France, ſe tiennent ordinairement tous les cinq ans, pour régler leurs affaires, & ſe maintenir dans leurs droits. Les Archevêques de Cambrai & de Beſançon n'y aſſiſtent point, non plus que leurs Suffragans François, ni les Evêques de Metz, Toul, Verdun & Straſbourg, parce que leurs Pays ont été conquis depuis l'inſtitution

de ces Aſſemblées. Elles ne furent d'abord convoquées que pour des ſujets extraordinaires, & n'avoient aucun temps réglé; elles ſont depuis devenues ordinaires, & on les tient de cinq en cinq ans. Les unes ſont appellées grandes aſſemblées, & ſe tiennent dans les années impaires; & les autres ſont nommées petites aſſemblées, ou aſſemblées des comptes, & ſe tiennent dans les années du nombre pair. Il dépend du Roi de les convoquer où bon lui ſemble; depuis pluſieurs années elles ſe tiennent aux Grands Auguſtins de Paris. C'eſt aux Agens Généraux du Clergé d'avertir les Provinces, afin qu'elles procedent à l'élection des Députés. Chaque Province en envoie deux de chaque ordre aux grandes Aſſemblées, & un ſeulement aux petites. Ce choix ſe fait d'une maniere que tous les Diocèſes participent ſucceſſivement à la députation. Le premier Député eſt un Archevêque ou un Evêque, & l'autre eſt du ſecond ordre, Prêtre réſidant ordinairement dans la Province, ou y poſſédant Bénéfice. Outre les Députés, les deux anciens Agens Généraux du Clergé & les deux nouveaux, ont droit d'entrer dans l'Aſſemblée. Ils furent établis en 1579, ſur la démiſſion des deux Syndics Généraux, qui avoient été créés le 21 Octobre 1561, après le Contrat de Poiſſi. Ils n'étoient autrefois

que deux ans en exercice ; mais aujourd'hui ils y reſtent cinq ans, & pendant ce temps-là ils repréſentent le corps du Clergé, pour veiller à la conſervation de ſes droits, & ſuppléer en quelque façon au défaut des aſſemblées, dans l'intervalle qu'elles ne ſe tiennent pas : l'un prend la qualité de Secrétaire du Clergé, & l'autre celle de Promoteur.

C'eſt ſur tous les Bénéfices qui compoſent ces Provinces, qu'on leve les Décimes, que le Clergé paye au Roi toutes les années. La premiere fut impoſée l'an 1516, en vertu de la Bulle que le Pape Léon X accorda à François I pour une année ; mais elle fut continuée à cauſe de la néceſſité des affaires. Le Clergé convint enſuite avec nos Rois, par le Contrat de Poiſſi en 1561, de lui payer pendant ſix années la ſomme de 600000 liv. par an, y compris la compoſition des Rhodiens, ou contribution des Chevaliers de Malte. Le Contrat fut confirmé par l'Aſſemblée générale, qui ſe tint à Melun en 1580. Il fut augmenté pour dix ans l'an 1586 : ce qui a toujours été continué ; & c'eſt dès-lors qu'on a fait la différence des Aſſemblées Décennales & des Aſſemblées des Contrats : ces dernieres n'étant proprement convoquées que pour délibérer s'il faut faire un nouveau Contrat.

Le Clergé nomme un Receveur Géné-

ral pour la perception des Décimes, dont la charge eſt confirmée tous les dix ans par un contrat particulier. Il a ſous lui des Receveurs Provinciaux, établis dans les Généralités Eccléſiaſtiques depuis l'an 1594, & auſquels il envoie un état du recouvrement de ce que chaque Diocèſe de leur Généralité doit porter dans leur recette. Ces Généralités Eccléſiaſtiques ne ſont pas en auſſi grand nombre que celles que l'on compte aujourd'hui pour l'adminiſtration des Finances du Royaume, & que nous ſuivons dans ſa deſcription détaillée : il n'y a que 16 Généralités Eccléſiaſtiques, autant qu'il y en avoit dans le Royaume vers 1560. Ces Généralités ſont, *Paris*, pour les Métropoles de Paris, Sens & Reims ; *Amiens*, pour la Picardie ; *Rouen* & *Caen*, pour la Normandie ; *Tours*, *Nantes*, *Bourges*, *Poitiers*, *Riom*, *Dijon*, *Lyon*, *Grenoble*, *Aix*, *Montpellier* pour le bas Languedoc, *Toulouſe*, pour le haut, *Bourdeaux* pour la Guyenne & la Gaſcogne.

Outre cette ſeconde diviſion Eccléſiaſtique, il y en a encore une troiſiéme concernant les Chambres Eccléſiaſtiques ſouveraines, établies par l'Aſſemblée de Melun en 1580, pour y juger les différens qui ſurviennent au ſujet des Impoſitions faites ſur le Clergé dans les différens

Diocèſes, dans chacun deſquels il y a un Bureau, dont eſt appel à la Chambre Eccléſiaſtique, ſi la ſomme paſſe vingt livres. Ces Chambres, au nombre de huit, ſont à Paris, Rouen, Tours, Bourges, Lyon, Aix, Toulouſe & Bourdeaux.

Détail des Provinces Eccléſiaſtiques, & des Abbayes.

La diviſion de la France par Provinces Eccléſiaſtiques, repréſente l'ancienne diviſion de la Gaule ſous les derniers Empereurs Romains qui l'ont poſſédée. Pour rendre la choſe ſenſible, nous donnerons ici les noms des Provinces qui étoient dans les Gaules au nombre de XVII, à la fin du IV^e^ ſiécle. C'eſt ſur cette diviſion que l'Egliſe s'eſt reglée tôt ou tard, pour former ſes Provinces Eccléſiaſtiques; l'Evêque d'une Métropole civile, ou capitale de Province, ayant autorité ſur les Evêques qui étoient dans les autres Cités ou Villes de cette Province. Vers le IX^e^ ſiécle, l'uſage s'établit entiérement de lui donner le nom d'Archevêque.

Les Provinces des Gaules étoient :

1. La premiere Lugdunoiſe, ou Lyonnoiſe, dont la Métropole étoit *Lugdunum*, Lyon.

2. La ſeconde Lyonnoiſe, dont la Métropole étoit *Rotomagus*, Rouen.

3. La troiſiéme Lyonnoiſe, dont la Métropole étoit *Turones*, Tours.

4. La quatriéme Lyonnoiſe, dont la Métropole étoit *Senones*, Sens : Paris & ſes Suffragans en dépendoient.

5. La premiere Belgique, dont la Métropole étoit *Treviri*, Treves ; s'étend en Allemagne & en Lorraine.

6. La ſeconde Belgique, dont la Métropole étoit *Remi*, Reims.

7. La premiere Germanie, dont la Métropole étoit *Moguntia*, Mayence ; s'étend en Allemagne & Alſace.

8. La ſeconde Germanie, dont la Métropole étoit *Colonia*, Cologne ; en Allemagne & partie des Pays-Bas : Utrecht en fut dans la ſuite diſtrait.

9. La grande Séquanoiſe, que l'on croit avoir été auſſi appellée cinquiéme Lyonnoiſe, dont la Métropole étoit *Veſuntio*, Beſançon ; s'étend en Franche-Comté, Bugei & Suiſſe.

10. La premiere Aquitaine, dont la Métropole étoit *Bituriges*, Bourges.

11. La ſeconde Aquitaine, dont la Métropole étoit *Burdigala*, Bourdeaux.

12. La Novempopulanie, ou la troiſiéme Aquitaine, dont la Métropole étoit d'abord *Eluſa*, Eauſe, & enſuite *Auſcii*, Auſch.

13. La premiére Narbonnoiſe, dont la

Métropole étoit *Narbo*, Narbonne : Toulouſe en dépendoit.

14. La ſeconde Narbonnoiſe, dont la Métropole étoit *Aquæ-Sextiæ*, Aix.

15. La Viennoiſe, dont la Métropole étoit *Vienna*, Vienne; une partie de la Savoye en dépendoit.

Au V^e^ ſiécle il en fut diſtrait une ſeconde Province Viennoiſe Eccléſiaſtique, dont la Métropole étoit *Arelate*, Arles.

16. Les Alpes Graies, dont la Métropole étoit *Tarentaſia*, Monſtiers en Tarantaiſe; s'étend en Savoye, & partie de la Suiſſe & d'Italie.

17. Les Alpes Maritimes, dont la Métropole étoit *Ebredunum*, Embrun : le territoire de Nice, aujourd'hui en Piémont, en dépendoit, & ſon Evêque eſt encore Suffragant d'Embrun.

De ce détail il réſulte, que quelques-unes des anciennes Provinces Romaines & Eccléſiaſtiques des Gaules ne ſont plus en France, qui a moins d'étendue : 1°. Pour parler d'abord de ce que l'on vient de voir en dernier lieu, la Province des Alpes Graies n'a plus aucun rapport à la France, ni 2°. une portion des Métropoles de Vienne & de Beſançon. 3°. Celle de Mayence eſt en Allemagne, mais Straſbourg, dans la baſſe Alſace, aujourd'hui de France, en eſt Suffragant. 4°. Celle de

Trèves a dans le Royaume ſes trois Evêchés, Metz, Toul & Verdun. Ainſi la France poſſéde une grande partie de cette Métropole ; mais 5°. elle n'a rien de celle de Cologne. Toutes les autres ſont dans ſes Etats, & c'eſt avec raiſon que ſon Egliſe ſe nomme *Egliſe Gallicanne.*

L'étendue des anciennes Provinces Romaines rappelle donc, comme nous l'avons dit, celle des Provinces Eccléſiaſtiques, & les Diocèſes ſuffragans répondent aux Cités ou Peuples qui ſubdiviſoient les Provinces Romaines, à l'exception de quelques Diocèſes qui ont été formés dans la ſuite des ſiécles, comme on a diviſé quelques Provinces Eccléſiaſtiques, ainſi que nous l'obſerverons, en ſuivant le détail de celles de la France Eccléſiaſtique.

On y compte dix-huit Provinces, dont ſix ſont dans la partie ſeptentrionale, cinq dans celle du milieu, & ſept dans la partie méridionale. Il y a auſſi quelques portions de Provinces Etrangeres, dont nous venons de dire quelque choſe, & dont nous parlerons dans la ſuite.

Les ſix Provinces Eccléſiaſtiques de la partie ſeptentrionale de la France, à la tête deſquelles on met celle de *Paris*, à cauſe de la dignité de la Ville, capitale du Royaume, ſont :

1. *Paris* : c'étoit autrefois un Evêché

ſous Sens, & on n'y a érigé un Archevêché qu'en 1622. Il a 4 Suffragans.

2. *Reims*, qui en a 8.

3. *Cambrai*, diſtraite en 1559 de la Province de Reims : elle a ſix Suffragans, dont deux en France.

4. *Rouen*, qui a 6 Suffragans.

5. *Tours*, qui a 11 Suffragans.

6. *Sens*, qui n'en a plus que trois, depuis qu'on en a diſtrait la Province de Paris.

On met encore dans cette Partie quatre Evêchés qui ſont au nord-eſt de la France, & à l'orient de Reims, ſavoir, *Metz*, *Toul* & *Verdun*, Suffragans de l'Archevêché de Trèves, & *Strasbourg*, Suffragant de Mayence.

Les cinq Provinces Eccléſiaſtiques de la Partie du milieu de la France, ſont :

1. *Bourdeaux*, qui a 9 Suffragans.

2. *Bourges*, qui n'en a que 5 depuis qu'on en a diſtrait la Province d'Alby.

3. *Lyon*, qui a 6 Suffragans, en comptant Dijon & Saint-Claude, nouveaux Evêchés.

4. *Beſançon*, qui a 3 Suffragans, dont un ſeul eſt dans le Royaume.

5. *Vienne*, qui a 6 Suffragans, dont deux ſont en Savoye.

Enfin les ſept Provinces Eccléſiaſtiques de la Partie Méridionale du Royaume, ſont :

1. *Auſch*, qui a 10 Suffragans.

2. *Toulouſe*, qui en a 7. C'étoit autrefois un Evêché de la Province de Narbonne, & il a été érigé en Archevêché l'an 1317.

3. *Alby*, formé ſeulement en 1678, & diſtrait de la Province de Bourges; a 5 Suffragans.

4. *Narbonne*, qui en a 11.

5. *Arles*, qui n'a que 4 Suffragans, depuis que la Province d'*Avignon*, qui eſt au Pape, en a été diſtraite en 1475.

6. *Aix*, qui a 5 Suffragans.

Chacune de ces Provinces contient donc pluſieurs Diocèſes, & ceux-ci ſont diviſés en Archidiaconés; & ſous chaque Archidiaconé il y a des Archiprêtrés & Doyennés ruraux, qui renferment un certain nombre de Cures ou Paroiſſes. C'eſt ce que nous allons détailler.

7. *Embrun*, qui a 6 Suffragans, dont un eſt hors de France, dans le Piémont.

§. I. *Province Eccléſiaſtique de Paris.*

L'*Archevêché* de Paris, autrefois Evêché ſous la Métropole de Sens, a été fondé, ſuivant l'opinion la plus commune, par S. Denis, environ l'an 250. L'on a cru autrefois que S. Denis étoit l'Aréopagite, converti à Athènes par l'Apôtre S. Paul; mais on eſt revenu de cette opinion. Les Archives de l'Egliſe Cathédrale comptent 106 Evêques de Paris,

juſqu'à Jean-François de Gondy, ſous lequel ce ſiége fut érigé en Archevêché, par le Pape Grégoire XV, par Bulles du 13 Novembre 1623, qui furent vérifiées au Parlement. M. de Beaumont du Repaire, eſt le neuviéme Archevêque.

La Fauxbourg Saint-Germain étoit autrefois indépendant des Evêques; mais par une Tranſaction confirmée par Arrêt & Lettres-Patentes du 8 Avril 1669, la Juriſdiction de l'Abbaye de S. Germain fut renfermée dans ſes cloîtres, ſous la condition que le Prieur de l'Abbaye ſeroit Grand-Vicaire né de l'Archevêché, dans cette étendue.

Le Roi a érigé l'Archevêché en Duché par Lettres du mois d'Avril 1674, & en a placé le titre ſur la terre de Saint-Cloud. L'Archevêché vaut cent quatre-vingt mille livres de rente. Ses Suffragans ſont, les Evêques de

1. Meaux.
2. Chartres.
3. Orléans.
4. Blois.

Ce dernier, érigé en 1698, fut démembré de l'Evêché de Chartres.

Les Juriſdictions principales de l'Archevêché ſont l'Officialité, pour le ſpirituel & la Temporalité, dont le Juge connoît des appellations en matiere civile des autres Juſtices appartenantes à cet Archevêché.

Le Chapitre de Paris eſt un Collége très-illuſtre, compoſé de huit dignités, le

Doyen, le Chantre, trois Archidiacres, le Chancelier, le Châtelain & le Pénitencier, & 51 Canonicats, qui valent depuis 2000 juſqu'à 3000 livres, de huit Vicariats, & une Chapelle Soudiaconale. Il y a plus de 150 Chapelles, fondées dans l'Egliſe de Notre-Dame, depuis 1000 juſqu'à 1500 livres, & entr'autres une, ſous le titre de la Sainte Vierge, qui vaut 2000 livres de revenu, & qui eſt ſous le patronage de la Maiſon de Roſtaing. Les Chapelles ſont diviſées en deux communautés : l'ancienne a droit de *Committimus*. Le revenu total du Chapitre monte à la ſomme de 180000 livres, ſans y comprendre les maiſons du cloître, qui ſont vendues au profit commun, lorſqu'elles viennent à vaquer par mort, ſans réſignation précédente, & ſans compter auſſi 96 minots de ſel, qui lui ont été accordés, par fondation de Charle, Duc d'Orléans, & du Roi Louis XII, ſon fils.

Les annexes de ce Chapitre ſont un même corps avec lui. S. Jean le Rond a huit Canonicats, qui valent chacun 800 livres, & S. Denis du Pas 12 de pareil revenu; ainſi ces deux petits Chapitres poſſédent 16000 livres de rente. On y a auſſi uni il y a quelques années le Chapitre de S. Germain l'Auxerrois.

Le Chapitre de Paris eſt indépendant

de l'Archevêque, & a ſes Juriſdictions ſpirituelle & temporelle. L'Official du Chapitre tient tous les ans le 19 Mars, un Synode, auquel tous les Bénéficiers du Chapitre doivent comparoître.

La Juriſdiction temporelle eſt nommée la Barre du Chapitre. Elle eſt autoriſée par une Charte du Roi Louis XI, confirmée par celle de Louis XIV en 1676, qui déclare, que dans la réunion de toutes les Juſtices de Paris à celle du Châtelet, la Barre du Chapitre, renfermée dans les bornes du cloître, n'y ſeroit pas compriſe.

Il y a trois Chapitres dans la ville, qui ſont nommés Filles de l'Archevêché. Celui de *S. Marcel*, compoſé d'un Doyen qui a 12 ou 1500 livres de revenu, 14 Chanoines qui ont chacun 400 livres, & 17 Chapelles. Ces Bénéfices ſont à la nomination de l'Archevêque.

Le Chapitre de *S. Honoré* eſt compoſé du Chantre, & de 11 Chanoines, qui ont chacun au moins 2000 livres de rente. Le Chantre, qui peut être auſſi Chanoine, eſt nommé par le Chapitre. A l'égard des Canonicats, ils ſont donnés alternativement par l'Archevêque & le Chapitre de Notre-Dame, qui a ſuccédé aux droits de celui de S. Germain l'Auxerrois, depuis qu'il lui a été uni.

Le Chapitre de *Sainte Opportune*, com-

poſé d'un Cheffecier, qui eſt auſſi Curé, & de neuf Chanoines : le premier a 800 livres & les autres chacun 300 livres ; ils ſont tous nommés par les Chanoines de Notre-Dame. C'étoit ci-devant ceux de S. Germain l'Auxerrois qui les nommoient.

Le Chapitre de *S. Germain* l'Auxerrois étoit la quatriéme fille de l'Archevêché : il y avoir un Doyen & 18 Chanoines : mais en 1744 ce Chapitre a été uni & incorporé à celui de l'Egliſe métropolitaine de Paris.

Il y a quatre autres Chapitres, qui ſont nommés par celui de Paris, les Filles de Notre-Dame, leſquels ſont ſous la Juriſdiction du Chapitre Métropolitain.

Celui de *S. Méderic* eſt compoſé d'un Cheffecier, qui eſt auſſi Curé, de ſix Chanoines qui ont chacun 600 livres, & de ſix Chapelains. Ces Bénéfices ſont à la collation de deux Chanoines de l'Egliſe de Paris, par le droit annexé à leur Prébende.

Le Chapitre du *S. Sépulchre* eſt de cinq Canonicats, chacun de 400 livres. Ils ſont à collation alternativement de deux Chanoines de l'Egliſe de Paris, & des Adminiſtrateurs de l'Hôpital du S. Sépulchre.

Le Chapitre de *S. Benoît* eſt de ſix Chanoines, qui ont chacun 600 livres.

Ils ſont à la nomination de ſix Chanoines de Notre-Dame, par le droit attaché à leurs Prébendes. Cette Egliſe a encore douze Chapelains, qui ont chacun 300 livres de rente. Ils ſont nommés par les Chanoines de S. Benoît, auſſi-bien que le Curé ou Vicaire perpétuel.

Le Chapitre de *S. Etienne* d'Egrès eſt compoſé d'un Cheffecier & de douze Chanoines, qui ont chacun 300 livres; la dignité emporte le double. Ces Bénéfices ſont à la collation de deux Chanoines de Notre-Dame de Paris, qui par le droit de leur Prébende nomment chacun à ſix Canonicats.

Les autres *Chapitres* de Paris ſont au nombre de trois: 1°. *La Sainte Chapelle* du Palais, ancienne demeure de nos Rois. Cette Egliſe a été bâtie & fondée par S. Louis, pour y dépoſer les Reliques, qu'il avoit obtenues de l'Empereur de Conſtantinople Baudouin II. Le Chapitre eſt compoſé d'une dignité de Tréſorier, & de 13 Canonicats; parce que le Roi Philippe-le-Bel en a ajouté cinq aux huit anciens fondés par ſon aïeul. Le Tréſorier a droit d'officier avec la mitre, mais ſans croſſe; il a 10000 livres de revenu; celui des Canonicats eſt inégal, depuis 2000 juſqu'à 4000 livres. L'office de Chantre eſt attaché à une Prébende, & vaut ſeul plus de 2000 livres. Il y a particuliérement

ſix Chapelles fondées dans cette Egliſe, dont la moindre vaut 1500 livres. Tous ces Bénéficiers, qui ſont nommés de plein droit par le Roi, ſont logés dans la Cour du Palais, & réputés Commenſaux de la Maiſon du Roi. Ils jouiſſent en cette qualité du droit de *Committimus*, ainſi que tous les autres, qui y ſont attachés. Le revenu de la Sainte Chapelle monte à plus de 70000 livres, en y comprenant les revenus de l'Abbaye de S. Nicaiſe de Reims, dont la manſe abbatiale lui a été unie pour dédommagement des Droits de Régale, que S. Louis lui avoit attribués, & que le Roi remet à préſent aux Bénéficiers après la preſtation du ſerment.

Le Chapitre de *S. Jacque de l'Hôpital*, compoſé d'une dignité de Tréſorier, qui vaut 1500 livres, de ſept Canonicats de 700 livres, & de douze Chapelles de 400 livres. Ces Bénéfices ſont à la collation des Pélerins, qui s'éliſent trois Adminiſtrateurs tous les ans, leſquels ont droit de conférer en cas de vacance, dans l'année de leur adminiſtration. Ce Chapitre a été uni à l'Ordre de S. Lazare.

Le Chapitre de *S. Louis du Louvre*, eſt aujourd'hui compoſé de trois Chapitres réunis, ſavoir, celui de *S. Thomas*, celui de *S. Nicolas*, & celui de *S. Maur des Foſſés*, qui étoit ci-devant à deux lieues de Paris.

Le Chapitre de *S. Thomas du Louvre*, fut fondé par Robert de France, Comte de Dreux, fils de Louis-le-Gros, avant l'année 1180, ſous l'invocation de S. Thomas de Cantorberi. Il étoit compoſé d'un Doyen, & de onze Chanoines : le premier avoit 2000 livres de revenu, & les Chanoines chacun 300 livres. Le Doyen étoit élu par le Chapitre. Les Chanoines étoient nommés quatre par le Roi & les ſept autres alternativement par le Roi & par l'Archevêque de Paris. Son Egliſe qui a été rebâtie par les ſoins du Roi Louis XV, a été nommée *S. Louis du Louvre.*

Le Chapitre de *S. Nicolas du Louvre*, étoit compoſé d'un Prevôt & de dix Chanoines. La dignité valoit 1800 livres, & les Canonicats 800 livres chacun ; ils étoient tous à la nomination de l'Archevêque de Paris, hors un Canonicat en patronage laïc, dépendant du ſieur de Gallichere, Gentilhomme de la Province de Limoges.

Abbayes d'Hommes, dans la Ville de Paris.

Les Abbayes de Paris ſont celles 1°. de *Sainte Geneviéve*, dont l'Abbé, qui eſt triennal, électif & chef de la Congrégation de France des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, jouit de 80000 livres de revenu :

revenu : elle eſt de la fondation du Roi Clovis I.

Celle de *S. Germain des Prés*, de Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, fondée par le Roi Childebert, vaut, y compris le revenu de la Manſe Abbatiale, environ 300000 livres.

L'Abbaye de *S. Victor*, de Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, de la fondation de Louis-le-Gros, eſt de 40000 livres de revenu.

Il y avoit encore l'Abbaye de *S. Magloire*, anciennement de l'Ordre de S. Benoît, dont on attribue la fondation à Hugue-Capet, premier Roi de la Maiſon régnante; mais elle a été unie à l'Archevêché de Paris, & la Manſe des Moines aux Prêtres de l'Oratoire, qui y tiennent un Séminaire.

Abbayes de Filles.

Les Abbayes de Filles ſont, *S. Antoine* des Champs, Ordre de Cîteaux, dans un des Fauxbourgs de Paris, fondée en 1199. Elle vaut environ 30000 livres de rente.

Celle du *Val-de-Grace*, Ordre de S. Benoît, de plus de 60 Religieuſes, dont l'Abbeſſe eſt triennale & élective, jouit de 40000 livres de rente. Le bâtiment en eſt ſuperbe. C'eſt une fondation de la Reine Anne d'Autriche.

L'Abbaye de *Port-Royal*, Ordre de Cîteaux, fut d'abord un démembrement de Port-Royal des Champs. Le titre de cette derniere a été ſupprimé en 1708, & les biens avec le titre abbatial, unis à la Maiſon de Paris.

L'Abbaye des *Cordelieres* du Fauxbourg S. Marcel, dont l'Abbeſſe eſt triennale & élective, vaut 20000 livres de revenu. Cette Maiſon doit ſon établiſſement à la Reine Marguerite de Provence, qui y paſſa ſa vie, après la mort de S. Louis, ſon époux.

L'Abbaye de *Pentemont*, de l'Ordre de Cîteaux, fondée en 1217, dans un Fauxbourg de la Ville de Beauvais. Ses Religieuſes ſe ſont enſuite tranſportées à Paris : leur revenu eſt de quatre à cinq mille livres.

Prieurés de Paris.

Les Prieurés ſimples & conventuels de la Ville de Paris, ſont : celui de l'Abbaye de *S. Martin des Champs*, l'une des quatre filles de Cluni, dont le revenu monte à 50000 l. de rente. Il y a 108 Bénéfices, qui en dépendent. Cette maiſon a été dotée par les Rois Henri & Philippe I.

Le Prieuré de *S. Denis de la Chartre*, auſſi de Cluni, fut fondé vers l'an 1132, & vaut 12000 livres de rente ; il y a ſix Religieux. La Manſe du Prieur a été

unie à la Communauté des anciens Prêtres de S. François de Sales, transférée nouvellement du Fauxbourg S. Marcel, au village d'Iſſi.

Les autres *Maiſons Religieuſes* de la ville de Paris ſont pour les hommes, les Chartreux qui jouiſſent ſeuls de plus de 100000 livres de rente des bienfaits du Roi S. Louis, fondateur; de Pierre Prince de Navarre, de la Maiſon d'Evreux, qui y eſt inhumé avec ſa femme, à la droite du grand autel; du Grand-Maître de Montaigu, & de divers autres particuliers.

Les Récolets, les Mathurins, les Peres de la Miſſion de S. Lazare, les Bénédictins dits Blancs-manteaux; les deux Maiſons de Prémontrés, les trois de Feuillans, trois de Jacobins, trois d'Auguſtins, trois de Capucins, trois de Carmes, deux de Cordeliers, deux de Minimes, deux de Pénitens de Picquepus, les Théatins, les Barnabites, les Religieux de S. Antoine, les Religieux de la Mercy, les Peres de la Doctrine Chrétienne, & trois de Peres de l'Oratoire. Ce qui fait en tout 36 Monaſteres, dont les revenus ſont immenſes, à cauſe des dons particuliers & des legs teſtamentaires, qui leur ont été faits en divers temps.

Les *Monaſteres de Filles*, outre ceux dont il a été parlé, ſont les Cordelieres

de la *Conception*, (celles du Fauxbourg S. Germain ne ſubſiſtent plus;) l'*Aſſomption*, Ordre de S. Auguſtin, les *Capucines*, les *Nouvelles Catholiques*, rue Sainte Anne; les *Dominicaines* de S. Thomas, rue neuve S. Auguſtin; les *Filles-Dieu*, Ordre de Fontevrault, rue S. Denis; les *Auguſtines* de S. Magloire, les Religieuſes de S. Antoine de la *Miſéricorde*, trois Couvents de la *Viſitation*, deux d'*Urſulines*, trois de *Carmelites*, les *Feuillantines*, les Religieuſes de *Sainte Catherine* de l'Hôpital, deux de Religieuſes du *S. Sacrement*, celles de *S. Gervais*, vieille rue du Temple; l'*Ave-Maria*, la *Magdelene* de la Ville-l'Evêque, les *Annonciades* de Pincourt, les Religieuſes de *Picquepus*, les *Angloiſes* de Charenton, le *Calvaire*, le *Précieux-Sang*, *Notre-Dame de Lieſſe*, les *Récolettes*, les Filles de *Sainte Elizabeth*, les *Madelonettes*, les *Hoſpitalieres* de la Place Royale, les *Hoſpitalieres de Sainte Baſiliſſe*, ou du Fauxbourg S. Marceau, les *Filles-Bleues*.

Chapitres du Diocèſe de Paris.

Entre les Chapitres de ce Diocèſe les plus diſtingués, on met celui de la *Sainte Chapelle* du Bois *de Vincennes*, à deux lieues à l'eſt de Paris. Il fut fondé en 1379, au mois de Novembre, par le Roi Charle V. Les Lettres-Patentes en furent

données à Montargis. Il eſt compoſé d'une dignité de Tréſorier, qui a 2500 livres de revenu, d'un office de Chantre, qui a 1500 livres, avec un Canonicat, & d'onze autres Canonicats de chacun 1200 livres; de ſix Chapelains ou Vicaires, qui ont entrée au Chapitre, dont chacun a 600 livres de revenu. Les maiſons où les uns & les autres demeurent, ſont entretenues aux dépens du Domaine; ils ſont auſſi réputés Commenſaux de la Maiſon du Roi, & pourvus à ſa nomination.

En l'année 1694, il s'eſt fait une augmentation dans ce Chapitre de quatre Canonicats, deux Vicaireries perpétuelles, & quatre Clergeries, avec douze Chapelains honoraires ſans revenus : le motif & le moyen ont été la ſuppreſſion de la Sainte Chapelle du Vivier, Diocèſe de Meaux, qui avoit été fondée par le Roi Philippe V, dit *le Long*, dont le revenu, en ſon entier, a été uni à celui de Vincennes, n'étant reſté ſur le lieu qu'un Chapelain, avec ſix cens livres de gages.

Le Chapitre de *Saint-Cloud*, à deux lieues à l'oueſt de Paris, eſt compoſé d'un Doyen, d'un Chantre, de huit Chanoines & huit Chapelains. Il poſſéde en tout 12000 livres de rente.

Les Chanoines de *Palaiſeau*, à quatre lieues au ſud de Paris, ſont au nombre

de quatre, & n'ont guère en tout que 600 livres.

Le Chapitre de *S. Spire* de *Corbeil*, à ſept lieues de Paris, fondé par la Reine veuve de Philippe-Auguſte, eſt compoſé d'un Abbé, d'un Chantre, de neuf Chanoines & ſix Chapelains. Ils ont en tout 3600 livres de revenu.

Celui de *S. Martin de Champeaux*, à trois lieues de Corbeil, eſt compoſé d'un Doyen & de dix Chanoines, qui ont chacun 1000 livres.

Celui de *S. Paul* à *Saint-Denis*, eſt de fondation royale, & compoſé d'un Chantre, de ſeize Chanoines & cinq Chapelains, qui ont enſemble 5000 liv.

Il y avoit anciennement un Chapitre à *Montmorenci*; mais il a été uni à la Congrégation de l'Oratoire, qui y entretient huit Prêtres. Ils jouiſſent de 3000 livres de rente, & deſſervent la Cure.

Le Chapitre de *S. Côme & S. Damien* de *Luſarche*, eſt compoſé d'un Prevôt-Chanoine, & de ſix autres. Ils ont enſemble 7100 liv. de revenu.

Celui de *S. Méderic de Livry*, à trois lieues au nord-eſt de Paris, poſſéde en tout 3000 liv.

Il y avoit un Chapitre à *S. Maur des Foſſés*, à une lieue de Vincennes, dans une ancienne Abbaye ſécularisée. On l'a

réuni, comme nous l'avons dit, à S. Louis du Louvre.

Abbayes d'Hommes du Diocèſe de Paris.

Les Abbayes d'Hommes du Diocèſe, ſont celle de *Saint-Denis* en France, Ordre de S. Benoît, dont la Manſe Abbatiale a été unie à la Maiſon de S. Cyr. Cette Abbaye fut fondée par le Roi Dagobert, l'an 630 : elle ſert depuis long-temps de ſépulture ordinaire à nos Rois. Le dernier Titulaire de cette Abbaye a été le Cardinal de Retz, qui en tiroit 100000 liv. de rente ; elle vaut en tout environ 200000 liv.

L'Abbaye de *Hérivaux*, Ordre de S. Auguſtin, près Luſarche, vaut 6750 liv. de rente ; fondée en 1151.

Celle de *Livry*, Ordre de S. Auguſtin, de la fondation de Guillaume de Garlande, Seigneur du lieu, en 1186, vaut 5000 liv.

L'Abbaye de *Lagny*, Ordre de S. Benoît, à ſix lieues de Paris, fut fondée premiérement par S. Fourcy, & depuis rebâtie par Herbert, Comte de Vermandois : l'an 993 : elle vaut 16000 liv. de rente.

Celle de Notre-Dame *du Val*, Ordre de Cîteaux, au ſud-oueſt de la précédente, a été unie aux Feuillans, & vaut 8000 livres.

L'Abbaye de *Vaux de Cernay*, Ordre de Cîteaux, eſt à ſix lieues au ſud-oueſt de Paris, & vaut 18500 liv. Elle a été fondée en 1128, par les Seigneurs de Neaufle-le-Châtel.

L'Abbaye de *la Roche*, qui n'en eſt pas éloignée, eſt de la fondation des Seigneurs de Levi, cadets de l'ancienne Maiſon de Chevreuſe; elle ne vaut que 600 livres.

Abbayes de Filles.

Les Abbayes de Filles du Diocèſe ſont, l'Abbaye de *Montmartre*, près & au nord de Paris, fondée par la Reine Adélaïde de Savoye, l'an 1133, à la place des Religieux de l'Ordre de Cluni, qui gardoient le lieu du martyre de S. Denis; elle vaut environ 30000 livres de rente. Cette Maiſon poſſéde un Fief au lieu de Clignancourt, qui doit à la Manſe Abbatiale de Saint-Denis, à chaque mutation d'Abbeſſe, un droit de rachat fixé à 10000 liv.

L'Abbaye de *Sainte Geneviéve de Chaillot*, Ordre de S. Bernard, près & à l'oueſt de Paris, vaut 8000 liv.

Celle de *Lonchamp*, un peu plus loin, Ordre de ſainte Claire, de la fondation de Jeanne de France, ſœur de S. Louis, a 20000 livres de rente, ſans les penſions.

L'Abbaye de *Chelles*, Ordre de S. Benoît, de la fondation de la Reine Baudour ou Bathilde, à 35000 liv. de rente.

Celle de *Gif*, même Ordre, à ſix lieues au ſud-oueſt de Paris, eſt de la fondation du célébre Maurice, Evêque de Paris. Elle vaut 8000 livres.

Celle d'*Yere*, du même Ordre, à ſix lieues au ſud-eſt, fondée en 1132, par Euſtache, Comte d'Etampes & de Corbeil, vaut 10000 liv.

Celle de *Sainte Perrine de la Villette*, avoit été transférée du voiſinage de Compiégne dans un fauxbourg de Paris; mais on l'a depuis unie aux Religieuſes de Chaillot. Elle eſt de l'Ordre de S. Auguſtin, & vaut 8000 liv.

L'Abbaye de *Jarſy*, Ordre de S. Benoît, au ſud-eſt d'Yere, eſt de la fondation d'Alphonſe, Comte de Poitiers, frere de S. Louis, & de Jeanne, héritiere de Toulouſe. Elle vaut 6000 liv.

Celle de *Malnoue*, du même Ordre, près Lagni, fondée environ l'an 1171, vaut 15000 livres. Elle a été unie en 1739 au Prieuré de *Bon Secours*, du Fauxbourg S. Antoine à Paris.

Celle de *Maubuiſſon*, près Pontoiſe, de l'Ordre de Cîteaux, a été fondée en 1243, par la Reine Blanche, mere de S. Louis. Elle vaut environ 30000 livres. La

réforme y a été établie dans le ſiécle dernier.

Celle de la *Sauſſaye*, à deux lieues au ſud de Paris, de l'Ordre de S. Benoît, vaut 4000 livres. Elle a été bâtie du temps du Roi Philippe I, pour les enfans de la Maiſon de France qui ſeroient attaqués de la pierre.

Il y avoit encore l'Abbaye de *Port-Royal des Champs*, Ordre de Cîteaux, bâtie par Eudes de Sully, Evêque de Paris, environ l'an 1204. Elle a été détruite en 1708. Son revenu, qui étoit de 12000 livres, a été attribué à la Maiſon de *Port-Royal de Paris*.

On trouve encore dans le Diocèſe de Paris, environ douze Couvens & Communautés de Filles, dont quelques-unes ſont plus riches que pluſieurs Abbayes.

Le Diocèſe de Paris à 492 Paroiſſes, diviſées en vingt Doyennés, dont ſept ſont pour la Campagne. On compte dans la ville 46 Paroiſſes, dont il y en a cinq exemptes de l'ordinaire : ce ſont celles de la Sainte Chapelle, du Temple, de S. Jean-de-Latran, des Quinze-vingts, & de S. Symphorien à l'Abbaye S. Germain-des-Prez.

I. *Diocèſe de Chartres.*

L'Evêché de Chartres, au ſud-oueſt de

celui de Paris, eſt le premier Suffragant de cette Métropole. Il vaut environ 20000 livres.

L'antiquité de ſa Cathédrale ſeroit bien plus grande, qu'elle ne l'eſt effectivement, s'il étoit vrai, comme le peuple ſe l'eſt perſuadé, que c'étoit autrefois un Temple, que les Druides avoient dédié, longtemps avant que Céſar vînt dans les Gaules, à la Vierge qui devoit enfanter. Le Chapitre de cette Egliſe, dédiée à la Ste Vierge, eſt compoſé de 17 Dignités & de 76 Canonicats, tous conférés par l'Evêque, à l'exception du Doyenné, qui eſt électif.

Le Diocèſe de Chartres contient 1500 Paroiſſes; & avant l'établiſſement de celui de *Blois*, c'étoit l'un des plus étendus du Royaume: on y comptoit 1700 Cures, la Ville de Chartres n'étant comptée que pour une. Il y a 28 Abbayes, 200 Prieurés ſimples, 14 Chapitres, 114 Chapelles, y compris les 32 de la Cathédrale; pluſieurs Communautés, Maladreries & Hôpitaux. Voici les plus conſidérables des uns & des autres.

Abbayes d'Hommes.

L'Abbaye de *S. Pere* ou de *S. Pierre en Vallée*, Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, fondée près de Chartres, ou plutôt rétablie par l'Evêque Ra-

genfroi, vers l'an 954, vaut en tout 15000 liv. de revenu.

L'Abbaye de *Tiron*, même Congrégation, à sept lieues au sud-oueſt de Chartres, fondée en 1107, par Bernard, Abbé de S. Cyprien de Poitiers, avec le ſecours de Rotrou, Comte du Perche & de Mortagne. Il éleva & dota un Monaſtere de plus de cent Religieux, qui a encore plus de 14000 livres de revenu. Les Bénédictins y ont établi un Collége, où ils élevent une aſſez nombreuſe jeuneſſe penſionaire, & une autre partie à leur frais.

L'Abbaye de *Bonneval*, du même Ordre, à huit lieues au ſud, ſur la frontiere du Dunois, a eu quantité d'illuſtres Abbés. Les guerres fréquentes ont donné lieu autrefois aux fortifications qui l'environent, & qui la font paroître comme un château gothique, environé de tours d'une belle mâçonerie. Il s'eſt formé une petite ville aux environs. Les Religieux modernes ont fait un bâtiment clauſtral magnifique. La Maiſon jouit de 14000 livres de revenu.

L'Abbaye de *Joſaphat*, fondée près de Chartres, en 1120, a pris ſon nom de la reſſemblance que les anciens croiſés trouverent entre ſa ſituation & celle de la Vallée de Joſaphat. Cette maiſon, qui eſt encore de l'Ordre de S. Benoît, poſſéde 10000 liv. de revenu.

L'Abbaye de *Colombs* ou *Coulons*, du même Ordre, également ſur la riviere d'Eure, mais plus au nord, vaut 24000 livres. Au milieu du chœur de ſon Egliſe ſe voit la tombe de Jacque de Brézé, Sénéchal de Normandie, & de Charlotte de France, ſa femme, qu'il fit poignarder de jalouſie.

S. Jean en Vallée près de Chartres, fondée en 1099, par le célébre Yves, Evêque de Chartres, pour des Chanoines Réguliers, vaut 15000 liv.

S. Cheron, auſſi près de Chartres, & de Chanoines Réguliers. On dit qu'elle a été dotée par un Roi du nom de Clotaire: elle vaut 15000 livres.

Claire-Fontaine, Ordre de S. Auguſtin, ſur les limites du Diocèſe de Paris, fondée l'an 1100, par Simon, Comte de Montfort; deſſervie par les Auguſtins Déchauſſés, vaut 1700 livres.

S. Vincent aux Bois, près Château-Neuf en Thimerais, & au nord-oueſt de Chartres, fondée l'an 1212, Ordre de S. Auguſtin, Congrégation de France, vaut 4000 livres.

Grand-Champ ou *Grand-Val*, même Ordre, fondée par Simon IV, Comte de Montfort, vaut 2000 livres.

Joyenval, fondée l'an 1121, qui vaut 10000 livres, a été unie à l'Evêché de

Chartres, au temps de la diſtraction de l'Evêché de Blois.

Abecour, Ordre de Prémontré, près Saint-Germain-en-Laye, fondée en 1180, vaut 6000 livres.

Abbayes de Filles

L'*Eau*, près de Chartres, Ordre de Cîteaux, fondée en 1226, par Iſabelle, Comteſſe de Chartres, vaut 5000 liv.

Claire-Fontaine, même Ordre, fondée dans la forêt des Ivelines, par Simon, Comte de Montfort.

Arciſſe, Ordre de S. Benoît, à l'extrémité du Diocèſe, au ſud-oueſt, fondée en 1225, par Guillaume du Perche, Evêque de Chartres, en 1164. Elle vaut 20000 livres.

Les Clerets, Ordre de Cîteaux, près Nogent-le-Rotrou, fondée en 1213, par Mathilde de Brunſwick, ſœur de l'Empereur Othon IV. Cette Abbaye, qui eſt ſous la dépendance de celle de la Trappe, Diocèſe de Seez, eſt de l'étroite Obſervance de Cîteaux.

Les Landes ou *S. Remi des Landes*, Ordre de S. Benoît, au nord-eſt de Chartres, près la limite du Diocèſe de Paris, fondée en 1164, vaut 5000 livres.

S. Corentin, près de Mantes, du même Ordre, fondée par Philippe Auguſte,

vers l'an 1201, vaut 8000 livres. Elle poſſéde le cœur de la Reine Blanche, mere de S. Louis.

L'Abbaye de *S. Cyr*, au Val de Gallie, près Verſailles, fondée dans le XII^e^ ſiécle, fut rétablie en 1686 par Louis XIV, pour y élever 250 jeunes Demoiſelles, à la nomination du Roi, & qui doivent faire preuve de Nobleſſe de 140 ans, mais ſeulement du côté paternel. Elles ſont élevées par 50 Dames Religieuſes, qui ſe conſacrent à leur éducation, dont 24 ſont ſeulement Sœurs Converſes. Le feu Roi y a uni, le 2 Mai 1682, la Manſe Abbatiale de S. Denis, & cette illuſtre Maiſon jouit de près de 200000 livres de revenu.

II. *Diocèſe de Meaux.*

Le Diocèſe de Meaux, quoiqu'ancien, ne nous donne le nom de ſes Evêques que depuis le milieu du VI^e^ ſiécle. Il ne comprend que 230 Paroiſſes.

L'Egliſe Cathédrale eſt dédiée à S. Etienne, & ſon Chapitre eſt compoſé d'un Doyenné qui vaut 1000 livres, deux Archidiaconés qui n'ont que 700 livres, de la Chantrerie, qui eſt de 900 livres, de la Tréſorerie & de la Chancellerie, qui ont enſemble 700 livres de rente, de 36 Canonicats de 900 livres, huit autres de 800 livres, ſix grandes Chapelles de

700 livres, & 28 petites de 50 & 60 livres, avec trois offices de la Sacriſtie, qui valent chacun 400 livres. De ſorte que ce Chapitre jouit d'environ 50000 livres de revenu. Tous ces Bénéfices ſont remplis par l'Evêque, à la réſerve du Doyenné, qui eſt électif.

Abbayes d'Hommes.

S. Faron, près de Meaux, Ordre de S. Benoît, anciennement nommée *Sainte Croix*, & rétablie en 998, ſous le nom qu'elle porte aujourd'hui. Elle vaut 32000 livres.

Rebais, du même Ordre, à ſept lieues de Meaux, au ſud-eſt, fondée au VII^e^ ſiécle, par Dadon, alors Référendaire du Roi Dagobert I, & depuis connu ſous le nom de Saint Ouen, Archevêque de Rouen.

Chaage, à Meaux, Ordre de S. Auguſtin, Congrégation de France, fondée l'an 1130, vaut 7560 livres.

Juilly, à deux lieues au nord-oueſt de Meaux, unie aux PP. de l'Oratoire, qui y tiennent un Collége, vaut 6000 liv.

Chambre Fontaine, Ordre de Prémontré, fondée en 1202, vaut 7000 liv.

Abbayes de Filles.

Notre-Dame de Meaux, Ordre de S.

Auguſtin. Ces Filles furent transférées de Fîmes à Meaux en 1637, par le Duc de la Vieuville, Surintendant. L'Abbaye vaut 3000 livres.

Jouare, Ordre de S. Benoît, au ſud-eſt de Meaux, fondée par Adon, frere de Dadon, Référendaire ou Chancelier de Dagobert. Elle vaut 30000 liv.

Le *Pont aux Dames*, Ordre de Cîteaux, au midi. Elle eſt de la fondation de Hugues, Comte de S. Pol, & de Marie d'Avenne, ſa femme, en 1236. Elle vaut 12000 livres.

Farmoutier, Ordre de S. Benoît réformé, fondée par Sainte Fare, ſœur de S. Faron, Evêque de Meaux, en 670. Elle vaut 20000 livres.

III. *Diocèſe d'Orléans.*

Cet Evêché, qui date dès le III^e^ ſiécle, contient 272 Paroiſſes partagées entre les Archidiacres d'Orléans, de Pithiviers, de Beauce, de Sologne, de Beaugenci & de Sully. L'Egliſe cathédrale ſous le titre de Sainte Croix, eſt une de plus belles du Royaume. Outre le Doyen, qui eſt auſſi grand Archidiacre, il y a encore cinq Archidiacres, & quatre autres Dignités, avec 46 Chanoines. Je parlerai dans la ſuite du droit qu'a l'Evêque d'Orléans à ſon entrée, d'accorder grace aux crimi-

nels qui ſe préſentent, mais avec certaines reſtrictions.

Il y a dans la ville d'Orléans un autre Chapitre qui mérite d'être remarqué ; c'eſt celui de *S. Aignan*, qui eſt l'une des plus anciennes Collégiales du Royaume. Le Duc d'Orléans, en qualité d'apanagiſte & à la place du Roi, en eſt Abbé & Chanoine. Il nomme au Doyenné ; le Doyen aux Dignités, & le Chapitre en corps aux Canonicats. Ce Chapitre a neuf Dignités, outre les deux principales, 31 Canonicats, deux ſemi-Prébendes, deux Prébendes régulieres affectées à l'ordre de S. Auguſtin, & 41 Chapelains. Quand le Doyen n'eſt pas Chanoine, il a les honneurs du chœur, mais il n'entre pas au Chapitre. Juſqu'en 1674, le Chapitre de S. Aignan a prétendu être indépendant de l'Evêque d'Orléans ; mais il a été remis alors par Arrêt contradictoire, dans l'ordre commun. Il a le privilége d'être Seigneur de la ville & banlieue d'Orléans, les veilles & jours des Fêtes de S. Aignan d'hiver & d'été, par les Lettres que lui en accorda le Roi Louis le Gros.

Abbayes d'Hommes.

S. Benoît ſur Loire ou *Fleuri*, au-deſſus d'Orléans, célebre par la vénération du corps de S. Benoît, que l'on prétend y

avoir été tranſporté du Monaſtere de Montcaſſin en Italie, par la crainte des Barbares, au commencement du VII^e^ ſiécle ; elle fut fondée l'an 623. Cette Maiſon a eu des Abbés très-diſtingués par leur capacité & leur ſcience, qui l'ont rendue la premiere du Royaume pendant pluſieurs ſiécles. Elle jouit encore à préſent, y compris la manſe abbatiale & les offices clauſtraux, réunis à celle des Moines, de 45000 liv. de revenu.

S. Meſmin, autrefois dit *S. Maximin* de *Micy*, au-deſſous d'Orléans, eſt l'une des plus anciennes Abbayes du Royaume, puiſqu'elle étoit du temps du Roi Clovis I. Elle eſt maintenant poſſédée par les Feuillans non-réformés, & vaut en tout 8000 liv.

S. Euverte dans la ville d'Orléans, autrefois Chapitre ſéculier ; mais à préſent de l'ordre de S. Auguſtin & de la Congrégation de Sainte Genevieve, de 10000 livres.

Notre-Dame de Beaugenci, ſur la Loire, au-deſſous de S. Meſmin, eſt de l'ordre de S. Auguſtin, & de la fondation des anciens Seigneurs du lieu, en 1126 : vaut 6000 livres.

La Cour-Dieu, ordre & fille de Cîteaux, à cinq ou ſix lieues nord-eſt d'Orléans, fut fondée en 1118, dans le pre-

miere ferveur de la réforme, & vaut 6000 livres.

Abbayes de Filles.

S. Loup, près des murs d'Orléans, de l'ordre de Cîteaux, a le titre d'Abbaye depuis 1639. Elle vaut 8000 livres.

Voiſins ou *Voiſines*, près de Mehun ſur Loire, ordre de Cîteaux, eſt d'environ 6000 livres.

Le *Lieu Notre-Dame*, du même ordre, au midi, proche de Romorantin. Cette Abbaye doit ſa fondation à Iſabelle, femme de Jean, Comte de Chartres. Elle vaut 6000 livres.

L'ordre de S. Lazare a dans ce Diocèſe la Commanderie de *Boigny*, qui eſt la principale, & la Maiſon conventuelle de tout l'ordre. Ce fut le Roi Louis le Jeune qui établit cet ordre à Boigny en 1154, incontinent après ſon retour de la Terre Sainte, d'où il avoit emmené douze Chevaliers, auſquels il donna la direction des Maladreries & Léproſeries du Royaume. Les Chevaliers ont toujours tenu leurs aſſemblées générales à Boigny, juſqu'en 1699, que M. le Marquis de Dangeau, Grand-Maître, les fit tenir à Paris, pour plus grande commodité.

IV. *Diocèſe de Blois.*

L'Evêché de *Blois*, quatriéme & der-

nier ſuffragant de Paris, a été érigé en 1697, par le Pape Innocent XII, dont la Bulle, autoriſée par Lettres Patentes du Roi, regiſtrées dans toutes les Cours, conſent l'union de pluſieurs manſes Abbatiales & Prieurés, pour former trente mille livres de rente à l'Evêque futur; & celle de pluſieurs Collégiales, & autres Bénéfices, pour former le Chapitre de la cathédrale. Le Diocèſe comprend 200 cures. La cathédrale eſt ſous l'invocation de S. Louis. Le Chapitre eſt compoſé du Doyen, qui eſt Chanoine régulier de S. Auguſtin de la Congrégation de France, de deux Archidiacres & de vingt-quatre Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Il y a ſept Abbayes d'hommes dans ce Diocèſe. Le titre abbatial des trois premieres eſt éteint, depuis que pour former les revenus de l'Evêché, on y a uni à perpétuité la manſe abbatiale de ces Abbayes.

S. Lomer, bâtie par le Saint du même nom, environ l'an 565, ſur le bord de la Loire, au lieu où s'eſt depuis formée la ville de Blois, ordre de S. Benoît Congrégation de S. Maur : vaut 15000 liv. de revenu.

Pont-le-Voy, du même ordre & pareil revenu, fondée environ l'an 1035, par

Geduin, Seigneur du Par ; ſur les confins du Blaiſois & du Berri.

Bourg-Moyen, de Chanoines Réguliers de Sainte Genevieve, ancienne Abbaye de la ville de Blois, dont on ignore la fondation préciſe, quoique l'on ſache qu'elle a reçu la plupart de ſes biens des Comtes de Blois, vaut 8000 livres.

La *Trinité de Vendôme*, au nord-oueſt de Blois, eſt de l'ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, & vaut dix mille livres de rente. Elle fut fondée vers l'an 1042, par Geoffroi Martel, Comte d'Anjou, qui s'y fit Religieux, après avoir long-temps fatigué la France de ſon humeur bouillante & de ſes faits guerriers, & par Agnès de Bourgogne, ſa femme.

L'*Eſtoile*, au ſud de la précédente, ordre de Prémontré, vaut 2000 livres.

L'*Aumône*, dite autrefois le petit Cîteaux, dont elle eſt fille, au nord de Blois dans le Dunois, fondée en 1121 par Thibault, Comte de Champagne & de Blois, vaut 6000 livres.

La *Magdeléne de Châteaudun*, Chanoines Réguliers de la Congrégation de Sainte Genevieve, rapporte ſa fondation à Charlemagne, & vaut 8000 livres.

Abbayes de Filles.

La *Guiche*, à deux lieues au ſud de Blois, Filles Urbaniſtes ou Cordelieres,

fondées en 1277, par Jean de Châtillon, Comte de Blois : elle vaut 3000 livres.

S. Avy, au nord, & près de Châteaudun, ordre de S. Benoît, fondée par les Seigneurs de Dunois en 1131, vaut 6000 livres.

§. II. *Province Eccléſiaſtique de Reims.*

Reims eſt une Ville Archiépiſcopale, en Champagne, ſur la riviere de Veſle, entre la Marne & l'Aiſne. Le Diocèſe contient 477 Cures, 365 annexes & 24 Abbayes. L'Archevêque eſt le premier Duc & Pair de France, Légat né du Saint Siége, & Primat de la Gaule Belgique. Sa Province Eccléſiaſtique s'étend dans la Champagne ſeptentrionale, la Picardie, le Boulonois & une grande partie de l'Iſle de France. Ses Suffragans ſont aujourd'hui, les Evêques de :

1. Soiſſons,
2. Châlons,
3. Laon,
4. Senlis,
5. Beauvais,
6. Amiens,
7. Noyon,
8. Boulogne.

Ils étoient autrefois en plus grand nombre. Mais les Evêchés de Cambrai, de Tournai, d'Arras & de Térouenne, en furent diſtraits en 1559, lorſque Cambrai fut érigé en Archevêché. Pour indemniſer l'Archevêque de Reims de cette diſtraction, on a uni à perpétuité, en 1696, à

l'Archevêché de Reims, la Manſe Abbatiale de S. Thierri de Reims.

L'Egliſe Cathédrale de Reims eſt dédiée à la Sainte Vierge. Le Chapitre eſt compoſé de neuf Dignités, de ſoixante-quatre Chanoines & de quarante-deux Chapelains. Les Dignités ſont un Prevôt, un Doyen, un Chantre, un Grand-Archidiacre, l'Archidiacre de Champagne, un Tréſorier, un Pénitencier, un Vidame & un Ecolâtre, outre pluſieurs autres Bénéficiers. On fait monter le revenu du Chapitre à plus de 100000 livres.

L'Archevêque de Reims jouit d'une prérogative ſinguliere, qui eſt de recevoir le ſerment de révérence que ſes Suffragans, nouvellement promus à l'Epiſcopat, ſont tenus de lui faire en perſone à Reims, avec cette circonſtance, qu'il les reçoit aſſis dans ſon fauteuil, à côté du grand Autel de ſa Cathédrale & couvert, & l'Evêque eſt debout & découvert.

Abbayes d'Hommes.

S. Remi de Reims, Ordre de S. Benoît, fondée du temps de Charlemagne. On y conſerve la ſainte Ampoule, qui ſert au Sacre des Rois.

S. Nicaiſe de Reims, même Ordre, fondée en 820. Le revenu de la Manſe Abbatiale a été uni en 1691, à la Sainte Chapelle de Paris.

S.

S. Thierri, même Ordre, à deux lieues au nord de Reims. On en attribue la fondation à S. Remi, vers l'an 525.

S. Baſle, ſituée vers le bourg de Verzy, à trois lieues au ſud-oueſt de Reims, fondée ſur la fin du VI^e^ ſiécle, par Gille, Archevêque de Reims.

Haut-Villers, du même Ordre, Congrégation de S. Vannes, dans le bourg de ce nom, ſur la Marne, à quatre lieues au ſud de Reims, fondée en 622, par l'Archevêque S. Nivard.

Mouzon, même Ordre, dans la ville de ce nom, ſur la Meuſe, vers le Duché de Luxembourg.

Bonne-Fontaine, Ordre de Cîteaux, en Thiérache, fondée par les Seigneurs de Rumigny en 1150.

Elan, même Ordre, dans le bourg d'Elan, fondée par Witter, Comte de Rhétel, en 1148.

Chéery ou *Chery*, même Ordre, fondée en 1135.

Igny, même Ordre, Fille de l'Abbaye de Clairvaux, dans le bourg d'Igny, à quatre lieues à l'oueſt de Reims. Sa fondation eſt de l'an 1147.

Signy, Fille de l'Abbaye d'Igny ſous Clairvaux, dans le bourg de Signy, à 15 lieues au nord de Reims, fondée en 1134.

Saint Denis, dans la Ville de Reims,

Ordre de S. Auguſtin, fondée l'an 860, par Hincmar, Archevêque de Reims.

Eſpernai, même Ordre, dans la petite ville du même nom ſur la Marne, au ſud de Reims, fondée en 1032.

Landeves ou *Notre-Dame de Lodeve*, même Ordre, au nord-eſt & près de la riviere d'Aiſne, érigée en Abbaye au commencement du dernier ſiécle.

Belleval, Ordre de Prémontré, fondée en 1133, dans le Pays d'Argonne, à 16 lieues nord-eſt de Reims.

Chaumont, en Porcien, même Ordre, au village de ſon nom, dans le Réthelois, au nord de Reims.

La *Vaudieu* ou *la Val-Dieu*, du même Ordre, au nord-eſt, près du Luxembourg.

Longuay, de Prémontrés Réformés, ſur l'Aiſne, au nord-eſt de Reims.

Sept-Fontaines, du même Ordre, en Thiérache, fondée en 1129, par Helie, Seigneur de Mezieres.

Abbayes de Filles.

Saint Pierre de Reims, Ordre de S. Benoît, fondée en 660 par S. Baldric, fils du Roi Sigebert.

Saint Etienne les Nones, Ordre de S. Auguſtin, eſt auſſi dans la Ville de Reims depuis l'an 1617.

Avenai, Ordre de S. Benoît, dans la

ville de même nom, fondée en 940.

I. *Diocèſe de Soiſſons.*

Soiſſons, ville Epiſcopale, autrefois de Picardie, maintenant de l'Iſle de France, eſt le premier Suffragant de Reims. Son Diocèſe renferme 597 Paroiſſes. Sa Cathédrale eſt dédiée ſous l'invocation de S. Gervais & S. Protais. Son Chapitre, l'un des plus célebres du Royaume, a neuf Dignités, ſavoir, un Prevôt, un Doyen, un Chantre, quatre Archidiacres, un Tréſorier, un Ecolâtre, cinquante-ſept Chanoines, deux autres Chanoines à demi-Prébende, & trente-trois Chapelains.

Abbayes d'Hommes.

S. Crepin le Grand, Ordre de S. Benoît, dans la Ville de Soiſſons. On ignore le temps de ſa fondation.

S. Médard-lez-Soiſſons, ou *S. Mard*-lez-Soiſſons, du même Ordre, fondée en 557, par le Roi Clotaire I.

S. Corneille, à Compiegne, fondée en 876, par Charle le Chauve.

Chezy, Ordre de S. Benoît, dans le bourg du même nom, au ſud de Soiſſons, & au-delà de la Marne, fondée en 1136, par Anſelme & Guillaume de Cayeux.

Orbais, même Ordre, dans le bourg

de même nom, en Champagne, fondée en 673, à quatre lieues à l'eſt de la précédente.

Longpont, Ordre de Cîteaux, dans le Duché de Valois, à quatre lieues au ſud de Soiſſons, fondée en 1131, par Joſſelin, Evêque de Soiſſons.

S. Jean des Vignes, Ordre de S. Auguſtin, dans la Ville de Soiſſons, fondée en 1076, par Hugue, Comte de Château-Thierri.

S. Léger, même Ordre, auſſi à Soiſſons, fondée en 1129.

S. Crepin en Haye, même Ordre, dans un fauxbourg de Soiſſons.

Eſſommes, ſur la Marne, même Ordre, & de la Congrégation de France.

S. Jean aux Bois, même Ordre, fondée par le Roi Louis VII, en 1150.

Chartreuve, Ordre de Prémontré, à ſept lieues au ſud-eſt de Soiſſons.

Claire-Fontaine, même Ordre, près Creſpi en Valois; fondée dans le Diocèſe de Laon, mais transférée en 1671, en celui de Soiſſons.

Lieu Reſtauré, même Ordre, auſſi près de Creſpi, fondée en 1140.

Val-Sery ou *Val-Sary*, même Ordre, à trois lieues au midi de Soiſſons, au lieu appellé *Viviers*, où elle a été fondée en 1122. Elle eſt unie à l'Evêché de Soiſſons.

Le *Vau Chrétien* ou *Val Chrétien*, même Ordre, fondée en 1134. Elle eſt ſituée ſur la riviere d'Ouvre.

S. Ived de Braine, à quatre lieues à l'eſt, même Ordre; fondée en 1130.

Val Secret, même Ordre, près de Château-Thierri.

Abbayes de Filles.

Notre-Dame, à Soiſſons, Ordre de S. Benoît, fondée en 680, par Ebroin, Maire du Palais. Elle vaut 15000 liv.

Les Charmes ou *Charmes*, même Ordre, à ſix lieues au midi de Soiſſons.

Morienval ou *Morgienval*, même Ordre, à trois lieues de Verberie, en Picardie, fondée par le Roi Dagobert.

Saint Remi aux Nonains, ou Saint Remi de Senlis, transférée au Diocèſe de Soiſſons, près Villers-Cotterets.

Saint Jean aux Bois, & maintenant *Royaulieu*, ſituée dans la Forêt de Cuiſe, ſur le chemin de Compiegne à Soiſſons, fondée vers l'an 1150, par le Roi Louis VII.

L'Amour-Dieu, Ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, eſt au ſud, en Champagne.

Argenſole, Fille de Clairvaux, un peu plus loin & à une lieue d'Eſpernai, fondée en 1224, par Blanche d'Artois, Comteſſe de Champagne & de Brie.

La *Barre*, Ordre de S. Auguſtin, à Château-Thierri, fondée par Jeanne, Reine de Navarre.

Nogent-l'Artaud, Ordre de Sainte Claire ou des Cordelieres, près de la Marne, à l'oueſt des précédentes; l'Abbeſſe eſt triennale.

II. *Diocèſe de Châlons.*

Châlons ſur Marne, en Champagne, eſt Epiſcopale dès le IV^e^ ſiécle. Le Diocèſe contient 304 Cures. La Cathédrale eſt dédiée à S. Etienne. L'Evêque eſt Comte & Pair de France. Le Chapitre de la Cathédrale eſt compoſé d'un Doyen, d'un Chantre, d'un grand Archidiacre, de ceux de Joinville, d'Aſtenay & de Vertu; d'un Tréſorier, d'un ſous-Chantre, de trente Chanoines, de huit demi-Prébendes, & de ſoixante Chapelains.

Abbayes d'Hommes.

S. Pierre au Mont, Ordre de S. Benoît, près Châlons. On ne ſait pas le temps de ſa fondation.

Saint Sauveur des Vertus, dans le bourg de même nom, à l'oueſt de Châlons.

Miremont, même Ordre, près Sainte-Ménehoult.

Aurion ou *Huyrion*, même Ordre, bâ-

tie en 1078, près Vitry le François.

Mouſtier en Der, même Ordre, dans la Forêt de Der.

S. Urbain, près Joinville, dans le Perthois.

S. Mémie, Ordre de Cîteaux, dans un fauxbourg de Châlons.

La Charmoye, même Ordre, près d'Epernai, fondée en 1167.

Cheminon, même Ordre, fondée en 1137.

Haute-Fontaine, même Ordre, dans le bourg de même nom, fondée en 1136.

Trois-Fontaines, premiere Fille de Clairvaux, fondée en 1118.

Montiers en Argonne, même Ordre, fondée en 1147.

Chaſtrices, Ordre de S. Auguſtin, ſur la Marne.

Touſſaint en l'Iſle de Châlons, même Ordre, fondée en 1063.

Notre-Dame de Vertu, même Ordre, dans le bourg de même nom, à l'oueſt.

Moncets, Ordre de Prémontré, ſur la Marne, au ſud de Châlons.

Abbayes de Filles.

Andeci, ou Notre-Dame d'Andezy, Ordre de S. Benoît, fondée en 1131, au ſud-oueſt de Châlons.

S. Dizier, Fille de l'Abbaye de Cî-

teaux, au ſud-eſt ſur la Marne, près Saint-Dizier.

S. Jacque-lez-Vitry, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée par Thibaud le Grand, Comte de Champagne.

III. *Diocèſe de Laon.*

Laon, ville de la Haute Picardie, dont l'Evêque eſt Duc & Pair de France : ſon Diocèſe contient 300 Paroiſſes. L'Egliſe Cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame. Le Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, d'un Grand Archidiacre, de l'Archidiacre de Thiérache, d'un Chantre, d'un Tréſorier & de vingt-quatre Prébendes.

Abbayes d'Hommes.

S. Jean de Laon, Ordre de S. Benoît, fondée en 640. La Manſe Abbatiale a été unie à l'Ecole Royale Militaire, établie à Paris.

S. Vincent, près de Laon, même Ordre. On rapporte ſa fondation à la Reine Brunehaut, femme de Sigebert, Roi d'Auſtraſie.

S. Nicolas aux Bois, même Ordre, en la forêt de Couci, à l'oueſt de Laon.

Notre-Dame de Nogent, même Ordre, près de la précédente.

S. Nicolas des Prés, même Ordre, à

la porte du bourg de Ribemont, fondée en 1083.

S. Michel, en Thiérache, même Ordre, fondée en 1289.

Foigni ou *Fugni*, Ordre de Cîteaux, dans la Thiérache, fondée en 1121.

Bohéries ou *Bohars*, même Ordre, ſur l'Oiſe, fondée en 1141.

S. Martin de Laon, Ordre de Prémontré, fondée en 1124.

Bucilli, même Ordre, ſur l'Oiſe, près Foigni.

Tenailles, même Ordre, fondée en 1129.

Prémontré, Chef de l'Ordre, à trois lieues à l'oueſt de Laon, dans la forêt de Couci, & dans un vallon qui a donné le nom à l'Abbaye, fondée en 1120.

Abbayes de Filles.

Sauvoir, dans la Ville de Laon, Ordre de Cîteaux, fondée en 1239.

Montreuil les Dames ou *la Sainte Face*, Fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée en 1136, en Thiérache, d'où elles ſont venues s'établir près de Laon.

La *Ferté* ſur Oiſe, ordre de Saint Benoît.

Origni, même ordre, dans le bourg de même nom en Thiérache, fondée avant l'an 800.

IV. *Diocèſe de Senlis.*

Senlis, petite ville capitale du Valois, dont le Diocèſe comprend 177 Paroiſſes. La cathédrale eſt ſous l'invocation de la Sainte Vierge. Le Chapitre eſt compoſé de trois dignités, le Doyen, le Chantre & l'Archidiacre; de vingt-quatre Chanoines & de ſix demi-Prébendes.

Abbayes d'Hommes.

S. Vincent de Senlis, ordre de S. Auguſtin, fondée en 1067.

La *Victoire*, même ordre, à une lieue de Senlis, fondée en 1222, par le Roi Philippe Auguſte.

Chaſlis ou *Charlis*, ordre de Cîteaux, dans le bourg de même nom, à deux lieues de Senlis, fondée en 1136.

Abbayes de Filles.

Le *Parc aux Dames*, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée en 1205. Elle eſt à quatre lieues à l'eſt de Senlis.

V. *Diocèſe de Beauvais.*

Beauvais, ville autrefois de Picardie, & aujourd'hui de l'Iſle de France, dont l'Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Pierre. Le Diocèſe a 592 Paroiſſes, & le Chapi-

tre de la cathédrale eſt compoſé de neuf dignités & de 52 Canonicats.

Abbayes d'Hommes.

S. Lucien, près de Beauvais, ordre de S. Benoît, fondée par le Roi Childebert.

Il y avoit encore près de cette ville *S. Symphorien*, fondée en 1035 ; mais on a converti cette Abbaye en un Séminaire.

S. Germer de Flaix, auſſi de l'ordre de S. Benoît, à cinq lieues à l'oueſt de Beauvais.

Breteuil, du même ordre, au nord, dans le bourg de même nom.

Beaupre, ordre de Cîteaux, au nord-oueſt, fondée en 1135.

Lannoy, même ordre, fondée en 1137 dans le village de ſon nom.

Froidmont, au ſud-eſt, fondée en 1134.

Royaumont, même ordre, plus au midi, & près des limites du Diocèſe de Paris, fondée en 1227.

S. Quentin, ordre de S. Auguſtin, près Beauvais, fondée l'an 1064.

S. Martin aux Bois, même ordre, au nord-eſt.

S. Juſt, ordre de Prémontré, dans le bourg de même nom, entre l'Abbaye précédente & Beauvais, fondée en 1170.

Abbayes de Filles.

S. Paul, près Beauvais, ordre de S. Benoît, fondée en 1258.

S. Martin, ordre de Cîteaux, au ſud-eſt.

Mouchy, même ordre, au nord-eſt, fondée en 1238.

Moncel, ordre de Sainte Claire, à l'eſt près Pont-Sainte-Maixence, fondée par Philippe le Bel en 1309.

VI. *Diocèſe d'Amiens.*

Amiens, capitale de la Picardie, eſt ſur la Somme. Le Diocèſe a 776 Paroiſſes : ſa cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame ; & ſon Chapitre eſt compoſé du Doyen, du Prevôt, du Chancelier, de deux Archidiacres, du Préchantre, du Chantre, de l'Ecolâtre, du Pénitencier, de quarante-trois Chanoines Prébendés, deux Chanoines Vicariaux, deux Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, & de ſoixante-douze Chapelains.

Abbayes d'Hommes.

S. Fuſcien, ordre de S. Benoît, près d'Amiens, fondée en 880.

Corbie, même ordre, dans la ville de Corbie, ſur la Somme, à l'eſt d'Amiens, fondée vers l'an 664.

Moreuil, ordre de S. Benoît, dans le bourg de même nom, au ſud-oueſt, fondée en 1109.

S. Riquier, même ordre, dans la ville de même nom, en Ponthieu, fondée vers l'an 640.

Foreſt-Moutier, même ordre, au milieu des Bois de Creſpi, fondée en 640.

S. Valeri, même ordre, dans la ville de même nom, près la mer.

S. Joſſe ſur mer, même ordre, fondée en 793, par Charlemagne.

S. Sauve, même ordre, dans la ville de Montreuil ſur mer.

Cercamp, ordre de Cîteaux, dans le bourg de Cercamp, en Artois.

Gard ou *le Gard*, même ordre, à l'oueſt, fondée en 1139.

Lieu-Dieu, ſur la Breſle, même ordre, fondée en 1190.

Valloires, fille de Cîteaux, ſur l'Authie, fondée en 1138.

S. Martin aux Jumeaux, ordre de S. Auguſtin, dans Amiens.

S. Acheuil, même ordre, près d'Amiens, fondée en 1136.

Clairfay ou *Notre-Dame de Clairfay*, même ordre, au nord-eſt.

Sainte Marie de Viſignol, même ordre.

S. Jean, près d'Amiens, ordre de Prémontré, fondée en 1125.

S. André aux Bois, même ordre, près d'Heſdin, en Artois, érigée en Abbaye en 1163.

Dompmartin ou *S. Joſſe aux Bois*, même ordre, près S. André aux Bois, fondée en 1159.

Selincourt, même ordre, à l'oueſt d'Amiens, fondée en 1131.

Sery aux Prés, même ordre, ſur la Breſle, au voiſinage de Selincourt.

Abbayes de Filles.

Berteaucourt, ordre de S. Benoît, à trois lieues au ſud-eſt d'Amiens, fondée vers l'an 1093.

Sainte Auſtreberte de Montreuil, même ordre, fondée vers l'an 1050.

S. Michel de Dourlens, même ordre.

Eſpagne, ordre de Cîteaux, fondée en 1178, transférée à Abbeville.

Paraclet ou *Paraclit*, fille de l'Abbaye de Cîteaux, fondée en 1218.

Villencourt, autrefois *Boulancourt*, ordre de Cîteaux, transférée à Abbeville.

VII. *Diocèſe de Noyon.*

Noyon, Evêché, dont l'Evêque eſt Comte & Pair de France, a dans ſon Diocèſe 404 Paroiſſes. Son Egliſe Cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame, & ſon Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Archidiacre, d'un Chancelier, d'un

Tréſorier, d'un Ecolâtre, de ſoixante Prébendes ou Canonicats, & de trente-neuf Chapelles.

Il y a dans la Ville de *Saint-Quentin*, vers le nord, un Chapitre qui doit être remarqué : il y fut fondé en l'honneur de ce Saint qui y a été martyriſé vers la fin du III^e^ ſiécle. L'Evêque du pays y a réſidé juſqu'en 531, que S. Médard transféra ſon ſiége à Noyon. Ce Chapitre a cinquante-ſix Chanoines, dont le chef eſt un Doyen, & quatre-vingt-trois Chapelains. Le Roi en eſt le premier Chanoine, & nomme aux Canonicats.

Il y a encore dans la Ville de *Peronne* le Chapitre de *S. Furci*, qui eſt compoſé de trente-ſix Chanoines, avec un Doyen, tous à la nomination du Roi. Il a été fondé par Hercenald, Maire du Palais ſous Clovis II, deſſervi d'abord par des Prêtres, érigés en Chanoines par le Roi Louis XII.

Abbayes d'Hommes.

S. Eloy, ordre de S. Benoît, dans Noyon.

S. Quentin en l'Iſle, même ordre, dans une iſle de la riviere de Somme.

Homblieres, en Vermandois, près Saint-Quentin : Abbaye du même ordre, fondée en 630.

S. Prix, même ordre, auſſi en Vermandois, fondée en 940.

Ourcham, ordre de Cîteaux, dans le bourg de même nom, près Noyon, fondée en 1129.

S. Barthélemi, près Noyon, ordre de S. Auguſtin, fondée en 1064.

S. Eloi-Fontaine, même ordre, près Chauni, fondée en 1130.

Ham, même ordre, dans la ville de ce nom.

Genlis, ordre de Prémontré, à une lieue de Chauni.

Vermand, même ordre.

Abbayes de Filles.

Biache, près de Péronne, ordre de Cîteaux.

S. Aventin de Fervaques, fille de Clairvaux, aux ſources de la Somme, fondée en 1143.

VIII. *Diocèſe de Boulogne.*

Boulogne, ville Epiſcopale & Capitale du Boulonnois, ſur la mer, a 423 Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame. Le Chapitre eſt compoſé de vingt-une Prébendes, d'un Doyen, de deux Archidiacres, du Grand-Chantre & du Tréſorier.

Abbayes d'Hommes.

Andrés ou *S. André*, ordre de S. Benoît, fondée en 1084.

Auchi, même ordre, près Heſdin, ſur la riviere de Ternois.

Blangi, même ordre, fondée vers l'an 686.

Capelle, ou Notre-Dame de la Chapelle, bâtie vers la fin du XI^e^ ſiécle. Il n'en reſte que le titre, n'y ayant plus de bâtimens.

S. Jean au Mont les-Thérouenne, même ordre.

Samer aux Bois, auſſi de S. Benoît.

Longvilliers, de Cîteaux, à deux lieues de Montreuil, fondée en 1135.

Beaulieu, de Cîteaux, fondée dans le XI^e^ ſiécle.

Doudeauville, de Cîteaux, fondée en 1099.

Ruiſſeauville, de Cîteaux, aux ſources de la riviere de Lys, à deux lieues de Renti, fondée l'an 1099.

S. Wlmer, ordre de Cîteaux, dans la Ville de Boulogne, fondée vers la fin du XI^e^ ſiécle.

Lique, ordre de Prémontré, fondée en 1131.

§. III. *Province Eccléſiaſtique de Cambrai.*

Cambrai, en latin *Cameracum*, eſt la

capitale du Cambreſis, qui fait partie de la Flandre Françoiſe. S. Waſt, Evêque d'Arras, y établit, au V^e^ ſiécle, une Egliſe, que ſes ſucceſſeurs gouvernerent toujours, juſqu'à la ſéparation des deux Evêchés d'Arras & de Cambrai, faite ſur la fin du XI^e^ ſiécle. Ils étoient ſuffragans de Reims; mais en 1559, à la ſollicitation de Philippe II, Roi d'Eſpagne, & Souverain des Pays-Bas, le Pape Paul IV érigea Cambrai en Archevêché, & en même-temps Malines, qui eſt plus au nord. L'Archevêque de Cambrai jouit de 150000 livres de revenu, au moins. Ses Suffragans ſont :

Arras, Tournai,
Saint-Omer, & Namur.

L'Archevêque de Cambrai, ni ſes ſuffragans, même ceux d'Arras & de Saint-Omer, ne ſont point des aſſemblées ordinaires du Clergé de France.

L'Evêché de Cambrai étoit ſous la Métropole de Reims, avant ſon érection en Archevêché. Comme cette érection ſe fit ſans le conſentement du Métropolitain, & que même le Cardinal de Lorraine, qui étoit pour lors Archevêque de Reims, proteſta contre cette érection, tous ſes ſucceſſeurs ont fait auſſi leurs proteſtations juſqu'en 1696, que M. le Tellier, qui avoit auſſi proteſté en 1677, mais ſans effet, y conſentit au moyen de l'indem-

nité qu'on lui donna, en uniſſant la Manſe Abbatiale de S. Thierri à l'Archevêché de Reims. Depuis ce temps-là l'Archevêque de Chambrai eſt demeuré paiſible poſſeſſeur de la Juriſdiction métropolitaine, qui lui avoit été accordée dès le temps de ſon établiſſement ſur ſes ſuffragans.

L'Egliſe cathédrale de Cambrai eſt dédiée à Notre-Dame de la Grace. Son Chapitre devroit être compoſé de cinquante Chanoines; mais il ne l'eſt que de quarante-trois, les autres Canonicats ayant été unis, l'un à la Prevôté, un autre au Doyenné, un autre aux quatre Archidiacres, qui en partagent le revenu également; un autre aux Grands-Vicaires, un autre à la Fabrique de l'Egliſe, & deux qui ont été partagés en quatre, & que le Chapitre confere aux Eccléſiaſtiques qui ont rendu ſervice à cette Egliſe. Les dignités de ce Chapitre ſont, le Prevôt, les quatre Archidiacres, le Doyen, le Chantre, & l'Ecolâtre, qui ſont ordinairement Chanoines. Le Doyen & l'Ecolâtre ont quelque revenu de plus que les autres.

Des quarante-trois Canonicats de cette Egliſe, il y en a trois qui ſont affectés à des Nobles, ſix qui le ſont à des Gradués en Droit, quatre à des Gradués en Théologie, ſept à des Prêtres, un à un Médecin Prêtre & Gradué, deux à deux ſer-

viteurs de l'Egliſe, & vingt qui peuvent être poſſédés par toutes ſortes de perſonnes. Le revenu de chaque Chanoine eſt d'environ 2100 livres par an. Il y a encore dans cette Egliſe huit grands Vicaires, & vingt-cinq ou trente Chapelains, qui ne ſont point obligés de réſider.

Le Diocèſe de Cambrai s'étend ſur tout le Cambreſis, dans une partie du Brabant, dans preſque tout le Haynaut, & dans une partie du Tournaiſis & de la Châtellenie de Lille; ainſi il renferme pluſieurs cantons des Pays-Bas Autrichiens. Il eſt compoſé de ſix cens douze ou quinze Paroiſſes, & d'environ quatre-vingt Succurſales, qui ſe partagent ſous les Archidiaconés de *Cambrai*, de *Valenciennes*, de *Hainaut* & de *Brabant*.

Lorſque Cambrai étoit ſous la domination des Rois d'Eſpagne, l'Archevêque étoit élu par le Chapitre de la cathédrale; mais depuis 1677, que cette ville eſt à la France, l'Archevêque eſt nommé par le Roi. L'Empereur Maximilien I accorda à Jacque de Croy, Evêque de Cambrai, le titre de Duc de Cambrai, & de Prince du S. Empire; & ſes ſucceſſeurs conſervent encore aujourd'hui ces titres.

Abbayes d'Hommes du Diocèſe de Cambrai en France.

Saint-André du Château ou Câteau

Cambreſis, ordre de S. Benoît, au midi de Cambrai. On y a joint le revenu de l'Abbaye de *Femi*, ſituée près la ſource de la Sambre.

Creſpin, poſſédée d'abord par des Chanoines, qui en 1080, furent remplacés par des Bénédictins.

S. Sauve ou *Sauveur*, à une demi-lieue de Valenciennes, n'étoit d'abord qu'un Prieuré de Cluni, qu'on a érigé en Abbaye, depuis environ cent ans.

Haultmont, ſituée en Hainaut, ſur la riviere de Sambre, éloignée d'une lieue de la ville de Maubeuge, au ſud-oueſt. Cette Abbaye fut bâtie vers l'an 650, par le Comte Madelgaire, dit S. Mauger ou S. Vincent de Soignies, mari de Sainte Vaudru, qui s'y retira pour s'y conſacrer à Dieu.

Honnecourt ou *Huncourt*, dans le bourg de même nom, aux extrêmités de la Picardie & du Cambreſis, ſur l'Eſcaut. Le Monaſtere fut bâti d'abord pour des filles; on y mit enſuite des Chanoines, & enfin des Moines Bénédictins.

Lieſſies ou *Lieſſes*, dans le Hainaut, près d'Aveſne, a été fondée l'an 751, du temps du Roi Pepin, avec une petite ville de même nom. L'an 1096, on y mit des Bénédictins, en la place des Eccléſiaſtiques qui l'occupoient.

Maroilles ou *Marolles*, à une lieue de

Landrecies : la maiſon a été bâtie vers l'an 654, par un Seigneur du pays.

Saint-Sépulchre, ſituée dans Cambrai, fondée l'an 1064.

Lieu S. Bernard ou *S. Bernard*, près de Cambrai.

Vaucelles ou *Vauchelles*, fille de Clairvaux, ſur la droite de l'Eſcaut : fondée en 1132.

S. Aubert ou *S. Osbert*, ordre de S. Auguſtin, dans Cambrai, fondée en 1066.

Cantimpré ou *Catimpré*, même ordre, dans un fauxbourg de Cambrai, fondée en 1183. Cette Abbaye ayant été brulée, les Religieux ſe ſont retirés à *Belinghen*, au nord du Diocèſe.

S. Jean, même ordre, autrefois occupée par des Bénédictins, à la place deſquels on mit des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, l'an 1141.

Mont S. Martin, ordre de Prémontré, à une demi-lieue de Câtelet.

Il y a encore dans le Diocèſe, mais hors de France, huit autres Abbayes, ſavoir, *S. Denis*, *S. Guilain*, *Lobbes*, *Val-Foſſine*, de l'ordre de S. Benoît; *Cambron*, de Cîteaux; *Notre-Dame de Mons*, ordre de S. Auguſtin; *Bonne-Eſpérance* & *Foillan*, de Prémontré.

Abbayes de Filles.

Fontenelles, fille de Clairvaux, à une lieue de Valenciennes, fondée l'an 1212.

Le *Verger*, ou Notre-Dame du Verger, fille de Clairvaux, entre Douai & Cambrai, fondée en 1227.

Le *Queſnoi*, ou Sainte Eliſabeth dans la ville du Queſnoi, ordre de S. Auguſtin, fondée en 1262, par Jeanne ou Marguerite, Comteſſe de Flandre & de Hainaut.

Prémi, même ordre, près Cambrai; on ne trouve aucun mémoire de ſa fondation.

On peut encore faire mention ici des Chanoineſſes nobles de *Maubeuge*, qui occupent une ancienne Abbaye de Bénédictines.

Il y a de plus ſept Abbayes dans les Pays-Bas Autrichiens qui dépendent de Cambrai; ſavoir, *la Paix*, *Gislenghien*, *Sainte-Vaultru* de Mons, ordre de S. Benoît; l'*Olive*, & *Notre-Dame* ou *le Refuge*, près de Hall, fille de Clairvaux; *Spinlieu*, près de Mons, & *la Thure*, ordre de Cîteaux.

On doit remarquer ici que la partie la plus orientale du Hainaut, où ſont les villes de *Marienbourg*, *Philippeville* & *Charlemont*, avec les deux *Givet*, n'eſt point du Diocèſe de Cambrai, mais de celui de *Liége*, qui eſt ſous la Métropole

de *Cologne*, autrefois de la Gaule, mais aujourd'hui en Allemagne.

I. *Diocèſe d'Arras.*

Arras, ville Epiſcopale dès le VI^e^ ſiécle, eſt la capitale de l'Artois. Juſqu'au XII^e^ ſiécle, ſon Evêché a été uni à celui de Cambrai, dont il eſt maintenant le premier ſuffragant. L'Egliſe cathédrale d'Arras eſt dédiée ſous l'invocation de la Sainte Vierge. Son Chapitre eſt un des plus diſtingués : mais ſes revenus ne ſont pas conſidérables. A la tête de ce corps il y a ſix dignités; le Prevôt, le Doyen, deux Archidiacres, le Tréſorier & le Pénitencier. Les Chanoines ſont au nombre de quarante. L'Evêque confére les Canonicats, le Roi nomme à la Prevôté, & le Chapitre élit le Doyen & le Chantre. L'Evêque d'Arras eſt Seigneur ſpirituel & temporel d'Arras, préſide ordinairement aux Etats d'Artois, & il établit les Magiſtrats dans la partie qu'on nomme la Cité. Ce Diocèſe a quatre cens Paroiſſes, partagées en douze Doyennés ruraux, qui ſont ſoumis aux Archidiacres d'Arras, & d'Oſtrevan.

Il y a dans la ville de *Douai*, qui eſt de ce Diocèſe, deux Chapitres qui méritent d'être remarqués. Celui de *S. Amé* a cinq dignités & vingt-quatre Canonicats : le Roi nomme le Prevôt, qui donne les

les Canonicats alternativement avec le Pape ; & le Chapitre élit le Doyen, qui eſt la ſeconde dignité. Le Chapitre de *S. Pierre* eſt compoſé d'un Doyen, qui eſt auſſi à la nomination du Roi, & douze Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

S. Vaaſt d'Arras, ordre de S. Benoît, très-riche, fondée ſur la fin du VII^e^ ſiécle, par Thierri, Roi de France, qui y fut inhumé en 690.

S. Eloi du Mont ou *Mont S. Eloi*, à une lieue & demie d'Arras, fondée par ce Saint.

Anchin, même ordre, au nord-eſt, dans une Iſle de la Scarpe, fondée en 1079, eſt très-riche.

Marchiennes, ou Sainte Rictrude de Marchienne, ſur la Scarpe, fondée en 610, par S. Amand.

Haſnon, auſſi ſur la Scarpe.

Arouaiſe, ordre de S. Auguſtin, au midi d'Arras, & près Bapaume.

Eaucourt, à deux lieues de Bapaume.

Mareuil, près d'Arras ſur la Scarpe. Cette Abbaye eſt réguliere.

Hennin-Liétard, auſſi de S. Auguſtin, à quatre lieues au nord d'Arras, fondée l'an 1040.

Vicogne, de Prémontré, à dix lieues nord-eſt d'Arras, bâtie l'an 1125.

Abbayes de Filles.

Notre-Dame de la Paix, ordre S. Benoît, à Douai.

Aveſnes-lez-Bapaume, fondée l'an 1128, par Clémence, femme de Robert II, Comte d'Artois.

Denain, au Comté de Hainaut, près Valenciennes, ſur l'Eſcaut, fondée vers l'an 764, par Adelbert, Comte d'Oſtrevan, & par la Comteſſe ſa femme, niéce du Roi Pepin.

Eſtrun ou *l'Eſtrun*, près d'Arras, fondée ſelon le Martyrologe de cette Maiſon, par la Princeſſe Béatrix, du temps de Charlemagne, & rétablie l'an 1085 ou 1088.

Flines ou *Fliin*, de Cîteaux, fondée le 9 Octobre 1234, près Orchies, Diocèſe de Tournai, & depuis, en 1251, transférée près le village de Flines, en une Iſle de la riviere de Scarpe, à deux lieues de Douai.

Braille ou *la Braille*, fille de Cîteaux, à une lieue & demie de la Baſſée, ſur la riviere de Raviette, fondée l'an 1196.

Les Prez ou *Notre-Dame des Prez*, fille de Clairvaux, à Douai.

Le *Vivier*, fille de Cîteaux, fondée l'an 1219 ou 1227, au Comté d'Artois, à demi-lieue d'Inchy.

Beaulieu Leſſin le Noble, ou Beaulieu

dit le *Syn*, ordre de S. Auguſtin, près de Douai.

II. *Diocèſe de Saint-Omer.*

Saint-Omer, ville épiſcopale, fondée en 1556, ſur les biens du Diocèſe de Térouenne, dont on fit trois autres Evêchés, ſavoir Ipres, Boulogne & S. Omer; ce dernier a 110 Paroiſſes.

Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à Notre-Dame, eſt compoſé de ſix Dignités; de quarante-quatre Chanoines, de vingt-quatre Chapelains, & du bas chœur. Les dignités ſont le Doyenné, les deux Archidiaconés, la Pénitencerie, & deux autres; elles jouiſſent entr'elles d'environ 2600 livres de revenu. Quant aux Chanoines, il y en a vingt-ſix qui ont chacun neuf cens livres; & parmi ces Canonicats, il y en a neuf qui ſont affectés aux Gradués, & qui ne peuvent être ni réſignés, ni permutés. Les autres ſont à la collation de l'Evêque.

Abbayes d'Hommes.

S. Bertin, ou *Sithiu*, dans la ville de S. Omer, eſt une des plus illuſtres & des plus anciennes Abbayes du Royaume, de l'ordre de S. Benoît; elle doit ſa fondation à S. Bertin même, qui en jetta les fondemens en 626.

Ham, ou *S. Sauveur*, même ordre; près Lillers, au ſud-eſt, fondée l'an 1084.

Clairmarais, fille de Clairvaux, à deux lieues nord-eſt de S. Omer, fondée par Thierri, Comte de Flandre.

Saint Jean des Prés, ordre de S. Auguſtin, au ſud-eſt, près de Béthune.

Choques, du même ordre, dans le voiſinage de la précédente.

S. Pierre & S. Paul de Ouvate, ou Watein, au nord. On n'en trouve point de mémoires.

S. Auguſtin de Thérouenne, à cinq lieues au ſud de S. Omer, ordre de Prémontré, fondée en 1121 ou 1131.

Abbayes de Filles.

Bourbourg, ordre de S. Benoît, près de la ville de même nom, au nord de S. Omer, fondée l'an 1102, par Robert Comte d'Artois, & par Clémence ſa femme. Il y a aujourd'hui des Chanoineſſes, qui ſont obligées à faire preuve de nobleſſe.

Beaupré, ordre de Cîteaux, à huit lieues à l'oueſt de S. Omer.

Blandeque ou *Bouſſans*, fille de Clairvaux, fondée l'an 1189 ou 1153, ſur la riviere d'Aa, une lieue au-deſſus de S. Omer.

Waſtine, auſſi fille de Clairvaux, à

trois lieues à l'est de S. Omer, fondée en 1295.

Ravensberghe ou *Outoff*, fille de Clairvaux, à Waton, près de S. Omer.

III. *Partie du Diocèse de Tournai.*

Quoique la ville de Tournai ne soit plus à la France depuis les Traités d'Utrecht en 1713, & d'Aix-la-Chapelle en 1748, la plus grande partie de son Diocèse est encore dans ce Royaume, & surtout les environs de Lille, capitale de la Flandre Françoise; ainsi il convient de mettre ici au moins les Abbayes de ce Diocèse qui dépendent de France. Tournai est un ancien Evêché, qui étoit autrefois suffragant de Reims. Il y a à *Lille* un Chapitre illustre, dans l'Eglise de *S. Pierre*, qui est la principale de cette grande & belle ville. Ce Chapitre a été fondé en 1055, par Baudouin V, Comte de Flandre, & par sa femme Adele de France, fille du Roi Robert, qui y ont leurs tombeaux, ainsi que plusieurs Princes de leur famille. Il est composé de six Dignités, de 48 Chanoines, & de 40 autres Bénéficiers. Le Roi nomme le Prevôt; le Doyen & le Chantre sont élus par le Chapitre; le Prevôt & le Pape nomment alternativement aux Canonicats. Les Evêques de Tournai & de Bruges sont Chanoines; & comme celui de Térouenne

l'étoit auſſi, ſon Canonicat a été partagé entre les Evêques de Boulogne & de S. Omer.

Abbayes d'Hommes en France.

S. Amand, ordre de S. Benoît, au midi, ſur les frontieres des Diocèſes de Cambrai & d'Arras, riche Abbaye, fondée par S. Amand au VII^e ſiécle : il s'y eſt depuis formée une petite ville.

Loos, ordre de Cîteaux.

Phalempin, ordre de S. Auguſtin.

Ciſoin ou *S. Callixte*, du même ordre, fondée au IX^e ſiécle pour des Chanoines, qui dans le XII^e embraſſerent l'état régulier.

Château-l'Abbaye, ordre de Prémontré.

Abbayes de Filles.

Marquette, ordre de Cîteaux, près de Lille, fondée en 1225 ou 1230, par Jeanne, Comteſſe de Flandre, & femme du Comte *Fernand*. Ils y ſont tous deux enterrés.

Partie de la nouvelle Province de Malines, ou du Diocèſe d'Ipres.

L'Evêché d'Ipres fut érigé en 1559, lorſque Malines fut fait Archevêché. Son

Diocèſe fut formé d'une partie de l'ancien Diocèſe de Térouenne, dont le reſte fut partagé entre ceux de Saint-Omer & de Boulogne. Auparavant Ipres étoit du Diocèſe de Tournai. Les territoires de Dunkerque, de Bergues, de Caſſel & de Bailleul, qui ſont du Diocèſe d'Ipres, appartenant à la France, nous en indiquons ici les Abbayes.

Abbaye d'Hommes.

S. Winox de Bergues, ordre de S. Benoît, fondée en 1028, par Baudouin le Barbu, Comte de Flandre.

Abbaye de Filles.

Bénédictines Angloiſes, à Dunkerque.

Partie de la Province de Trèves, ou les trois Evêchés.

Trèves, ancienne Métropole de la premiere Belgique, a trois ſuffragans, *Metz*, *Toul* & *Verdun*, ſituées en Lorraine, & qui appartiennent à la France, depuis la conquête que le Roi Henri II fit de ces villes en 1552.

I. *Diocèſe de Metz.*

Ce Diocèſe comprend une partie de la Lorraine & la portion de la ville de Pont-

à-Mouſſon, qui eſt au couchant de la Moſelle, Thionville, Vic, la Lorraine Allemande, la Province de la Saare, & pluſieurs Souverainetés de Princes de l'Empire, & qui en étoient autrefois mouvantes. L'Evêque de *Metz* porte le titre de Prince de l'Empire. Son Diocèſe eſt diviſé en cinq Archidiaconés, & en 22 Archiprêtrés, qui comprennent environ 623 Paroiſſes, dont il y en a ſeize dans la ville de Metz; 123 de ces Paroiſſes ſont occupées par les Luthériens.

L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à Saint Etienne, & le Chapitre eſt compoſé du Doyen, du Chantre, du Chancelier, du Tréſorier, de quatre Archidiacres, d'un Amônier, d'un Ecolâtre, d'un Pénitencier & de 40 Chanoines. Le Roi ne nomme à l'Evêché de Metz qu'en vertu d'un indult du Saint Siége.

Abbayes d'Hommes.

L'Abbaye de *S. Arnoul* de Metz, eſt de l'ordre de S. Benoît. C'étoit la plus ancienne Egliſe, qu'il y eût à Metz: elle a ſervi pendant quelque temps de cathédrale. Elle eſt de fondation royale, & vaut environ 10000 liv. de revenu.

S. Vincent de Metz, du même ordre, fondée en 968, dans une Iſle hors de la ville, par l'Evêque Théodoric.

S. Clément de Metz, eſt auſſi de l'or-

dre de Saint Benoît, & très-ancienne.

S. Symphorien de Metz, eſt du même ordre, & fort ancienne, puiſqu'elle reconnoît pour ſon fondateur S. Papoul, Evêque de Metz, mort vers 614.

L'*Abbaye de Gorze* eſt une des plus célebres du Diocèſe; & doit ſa fondation à S. Chrodegand & au Roi Pepin, qui l'établirent l'an 758.

S. Nabord, ou *S. Avold*, & *Longueville* ou *Long-Pierriere*, à l'eſt; *Bouzonville*, au nord-eſt, & *S. Martin*, près de Metz, ſont auſſi de l'ordre de S. Benoît.

Au lieu que *Pontfroid* de Metz, fondée en 1232; *S. Benoît*, au ſud-oueſt, & *Villiers-Betnach*, au nord-eſt, ſont de Cîteaux. *S. Pierre-au-Mont*, près de Metz, ordre de S. Auguſtin; & *Juſtimont*, de Prémontré, au nord, & à deux lieues de Thionville.

Abbayes de Filles.

S. Pierre de Metz, orde de S. Benoît, fondée vers l'an 680, par Eleuthere, Duc de France.

Sainte Marie, dans la ville de Metz, & du même ordre, fut fondée vers l'an 1000.

Sainte Gloſſinde de Metz, du même ordre, fondée par Wintron, Duc & Comte de Perthois.

Vergaville, de l'ordre de Cîteaux, au ſud-eſt, près de Marſal.

II. *Diocèſe de Toul.*

C'eſt le plus grand du Royaume; il renferme la partie méridionale des Duchés de Lorraine & de Bar. On y compte 1700 villes ou bourgs, & il eſt partagé en ſix Archidiaconés, qui ſont ceux de Toul, Ligny, Port, la Voye, Vitel & Reynel. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame; & ſon Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, d'un Chantre, de ſix Archidiacres, de trois autres Dignités, & de trente-ſix Chanoines.

Les Evêques de Toul n'ont pas de grands revenus; mais l'Egliſe a eu ſouvent de ſaints Evêques. Auſſi dans le pays lorſqu'on qualifie les trois Evêchés, on dit Toul le Saint, Metz le Riche, & Verdun le Noble; parce que ce dernier ſiége depuis ſept cens ans a preſque toujours été tenu par des Princes ou par des Prélats d'une naiſſance fort illuſtre. L'Evêque de Toul, qui ne jouit que de 14 ou 15 mille livres de rente, ſe qualifie Comte de Toul & Prince du Saint Empire, quoique auſſi bien que les Evêchés de Metz & de Verdun, il ne ſoit plus dans la matricule de l'Empire, & ne contribue en rien à ſes charges : mais apparemment

que la qualité de Prince eſt un titre ineffaçable.

Le Diocèſe s'étend bien au-delà du Gouvernement de Toul & du Toulois. Il comprend la plus grande partie de la Lorraine, ſur-tout la méridionale, & quelques villages de Champagne. Les principaux Chapitres ſont ceux de S. Gengoul, de l'Egliſe primatiale de Nanci, de S. Georges de la vieille ville de Nanci, & de S. Dié en Voſge.

Il faut remarquer ſur-tout le Chapitre de Notre-Dame de *Nanci*, qui porte le nom de Primatial, parce que ſon chef a le titre de Primat, ce qui ne lui donne que le droit d'officier en habits pontificaux. Il y a encore dans ce Chapitre, qui a été érigé par le Pape Clément VII, trois autres Dignités, treize Chanoines, & dix Vicaires.

Abbayes d'Hommes.

S. Michel ou *S. Miſſel*, ordre de ſaint Benoît.

S. Evre, même ordre.

S. Manſuit, même ordre.

Moyen-Moutier, même ordre, dans les Monts Voſges.

S. Pierre de Senone, même ordre.

S. Léopold, à Nanci, auſſi de S. Benoît, fondée par le Duc Lépold de Lorraine, dans le XVIII^e^ ſiécle.

Clair-Lieu, de Cîteaux, comme les ſuivans.

Vaux en Ornois.
Eſcure.
L'Iſle en Barrois.
Beaupré.
Haute-Seille.
Sainte Houx.
S. Benoît en Voivre.
L'Etang.
Chaumouzey, de S. Auguſtin.
S. Léon de Toul, même ordre.
Mirevaux, de Prémontré.
Sainte-Marie de Pont-à-Mouſſon.
Flabemont, Prémontré.
Jandure, même ordre.
Eſtival, même ordre.
Bonfay, même ordre.
Rongeval, même ordre.

Abbayes de Filles.

Le Chapitre des Chanoineſſes de *Remiremont*, eſt dans l'Abbaye fondée au VII^e^ ſiécle par S. Romaric, au ſud-eſt, près des Monts Voſges. C'eſt ordinairement une Princeſſe que l'on met à la tête de cette Maiſon, & qui eſt Abbeſſe; elle eſt la ſeule qui y faſſe des vœux ſolemnels, à moins qu'elle n'en obtienne diſpenſe du Pape; les Officieres en font de ſimples. Toutes les Dames doivent faire preuve de nobleſſe de ſeize quartiers.

Eſpinal, autre Chapitre noble.

Bouxieres, autre Chapitre.

Pouſſai, eſt le quatriéme Chapitre : mais ces trois derniers, quoique nobles, n'ont pas la même diſtinction que Remiremont.

Fraulauterne, de S. Benoît.

Ungeville, de Cîteaux.

Leſtrange, de même ordre.

Sainte Hoilde, même ordre, dans le Barrois.

III. *Diocèſe de Verdun.*

L'Evêque prend les titres de Comte de *Verdun*, & de Prince du Saint Empire. Le Diocèſe de cet Evêché eſt diviſé en neuf Doyennés, & renferme trois cens cinquante Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale porte le nom de Notre-Dame, & ſon Chapitre eſt compoſé de ſept Dignités & de quarante-deux Prébendes. Le revenu de ces dernieres eſt, année commune, de 1200 livres; mais dans le temps de la cherté du bled elles rapportent plus de 3000 livres chacune.

Le Chapitre choiſit tous les ans à la S. Jean trois Préſidens, un Célérier, & cinq Prevôts pour régir les biens de cette Egliſe.

Abbayes d'Hommes.

S. Vanne, eſt de l'ordre de S. Benoît:

on ignore le temps de ſa fondation. Cette Abbaye étoit autrefois dans un des fauxbourgs de Verdun ; mais aujourd'hui elle eſt au milieu de ſix baſtions de la Citadelle. C'eſt dans ce Monaſtere que la derniere réforme de l'ordre de S. Benoît a été conçue & d'abord introduite par Dom Didier de la Cour, Religieux & Prieur de cette même Abbaye, qui devint peu de temps après le chef-lieu d'une nouvelle Congrégration appellée de S. Vanne & de S. Hydulphe, parce qu'elle commença par l'union du Monaſtere de S. Vanne & de celui de Moyen-Moutier en Voſge dédié à S. Hydulphe. La Bulle qui érige cette Congrégation, fut donnée par le Pape Clément VIII, le 7 d'Avril 1604, & le 31 Juillet de la même année ſon Chapitre général fut tenu dans l'Abbaye de S. Vanne. Cette réforme fut embraſſée par les Abbayes de S. Michel, de S. Hubert en Ardenne, de S. Denis, & des autres du Pays-Bas, érigées auparavant ſous le nom de S. Placide. Pluſieurs des Abbayes de France, qui ſuivoient la Régle de S. Benoît, s'empreſſerent d'embraſſer cette réforme. La manſe abbatiale de S. Vanne eſt unie à l'Evêché de Verdun.

S. Agry ou *Ayric*, autre Abbaye de l'ordre de S. Benoît, ſituée dans la ville de Verdun, fondée vers l'an 1037, par

Rembert, Evêque de Verdun; & l'Empereur Henri III la confirma en 1089.

Beaulieu, aussi de l'ordre de S. Benoît.

La *Chalade*, de Cîteaux.

S. Nicolas, ordre de S. Augustin.

S. Paul, autrefois de S. Benoît, a été donnée aux Prémontrés en 1136.

Abbayes de Filles.

S. Maur de Verdun, fondée dans le XI^e^ siécle, par l'Evêque Haimo; elle embrassa la réforme de S. Vanne en 1609.

S. Nicolas-des-Prez de Verdun, est de l'ordre de S. Augustin, & de la réforme du P. Matincourt.

Partie de la Province de Mayence, ou Evêché de Strasbourg en Alsace.

L'Evêché de *Strasbourg* est un des plus anciens; il y avoit des Evêques dès le temps même de Constantin. Ainsi quand l'Histoire rapporte que Clovis I commença à bâtir cette Eglise, il faut entendre que les guerres l'ayant détruite précédemment, il la releva de ses ruines, & la fit dédier à Notre-Dame; mais il ne la bâtit que de bois & de légere mâçonerie suivant l'usage du temps. Elle demeura en cet état jusqu'en 769, que Pepin entreprit le bâtiment du chœur, qui fut achevé sous Charlemagne dans l'état où il sub-

ſiſte encore. Le reſte de l'Égliſe eſt plus nouveau, comme nous le dirons dans la ſuite, en faiſant la deſcription de la ville.

L'Evêque de Straſbourg devint, avec le temps, ſi puiſſant, que les Comtes d'Eguisheim prenoient de ſes mains l'inveſtiture du Landgrave d'Alſace ; & l'Evêque Jean de Lichtemberg ayant acquis cette Principauté vers 1360, des Comtes d'Oetinghen, prit le premier la qualité & le titre de Landgrave : ce qu'il n'auroit pas fait, ſi ce n'eût été qu'une ſimple réunion d'un Fief mouvant de ſon Evêché.

Le changement qui arriva en Allemagne dans la Religion, au milieu du XVI^e^ ſiécle, fit expulſer l'Evêque Eraſmus ; mais Limpurck s'y rétablit toutefois juſqu'en 1559, que les Luthériens l'en chaſſerent de nouveau. Les guerres continuerent ſous ſon ſucceſſeur Jean de Manderſcheid, par la diviſion du Chapitre, dont une partie avoit embraſſé la nouvelle Religion. Cela donna lieu après ſa mort, arrivée en 1586, à une double élection de Jean George de Brandebourg par les Luthériens, & du Cardinal de Lorraine par les Catholiques. Ces contendans s'accorderent néanmoins en 1604. Jean-George céda ſon droit au Cardinal, au moyen d'une groſſe ſomme qu'il lui devoit payer ;

mais n'ayant pas eu le moyen de le faire, il aliéna, pour trouver de l'argent, à la ville de Straſbourg, une partie de ſes droits, avec le Bailliage de Marsheim. Cette vente a diminué conſidérablement le revenu de l'Evêché; mais au moyen de la paix qu'elle procura, le Cardinal rétablit dans la cathédrale le ſervice divin, qui avoit été long-temps diſcontinué par ſon Chapitre, & fixa ſon ſéjour à Molsheim.

Le Chapitre de Strasbourg, l'un des plus nobles de la Chrétienté, étoit fondé originairement en faveur de la nobleſſe du pays; & il eſt certain qu'elle y a été ſeule reçue pendant pluſieurs ſiécles, juſqu'à ce que les Princes & les Comtes ayant trouvé moyen d'y entrer & de s'y rendre les plus forts, ils lui ont donné l'excluſion, en ſorte que l'on n'y recevoit plus que des ſujets de familles de Princes ou de Comtes de l'Empire; mais depuis que cette Egliſe eſt ſoumiſe à la France, on y a fait entrer, par ordre du Roi, quelques ſujets François, des familles des plus diſtinguées du Royaume; & même aujourd'hui le tiers des Canonicats leur eſt affecté.

Ce Chapitre eſt compoſé de vingt-quatre Chanoines. Il y a douze Capitulaires, qui, pour être reçus, doivent, outre la naiſſance, avoir au moins l'ordre de Soudiaconat; ceux-là ont voix active & paſſi-

ve pour l'élection d'un Evêque, & toutes les Dignités du Chapitre ſont partagées entr'eux. Il y a encore douze Domiciliaires, qui par ancienneté, ſuccédent aux places des Capitulaires, recevant en attendant la quatriéme partie du revenu d'un d'entr'eux. Ils portent tous au chœur le même habit, qui eſt de velours rouge, doublé d'hermine, avec des boutonieres d'or. Il y a quatre Prébendes affectées à des Luthériens, qui ne paroiſſent que pour prendre poſſeſſion.

La premiére Dignité de ce Chapitre eſt celle de Grand Prevôt, qui ſelon la diſpoſition du Concordat Germanique, paſſé l'an 1447, entre le Pape Nicolas V, & l'Empereur Frédéric III, eſt à la nomination du S. Siége.

La deuxiéme eſt celle de Grand Doyen, qui a Juriſdiction ſur tout le chœur, & la correction des mœurs des Eccléſiaſtiques; il a ſeul le pouvoir de convoquer le Chapitre.

La troiſiéme eſt celle de Cuſtode. C'étoit autrefois le bénéfice de la cathédrale qui diſpoſoit du plus grand nombre de cures & de fiefs; mais l'héréſie lui a preſque tout enlevé.

La quatriéme eſt celle d'Ecolâtre.

La cinquiéme & derniere eſt celle de Camérier.

Les Capitulaires ſont obligés, pour ga-

gner leur compétence, de réſider trois mois de l'année ſur le territoire de l'Evêché, & d'aſſiſter ſoixante fois à l'Egliſe. Ils vivoient autrefois en communauté, & ont conſervé cette regle plus long-temps que les autres cathédrales. Les Maiſons communes & les Cloîtres où ils demeuroient, ſont encore en leur entier, & étoient ci-devant occupés par les Jéſuites : on les nomme à Straſbourg le *Buderhoff*, ou Maiſon des Freres. On a encore l'ancien Regiſtre du Réfectoire, où la maniere dont ils devoient être ſervis, & les rangs qu'ils tenoient ſont preſcrits. L'Empereur Henri II, qui les viſita, fut ſi édifié de leur conduite, qu'il forma le deſſein d'abdiquer l'Empire, & de paſſer ſa vie avec eux ; mais ayant été rappellé par tous les Princes, il fonda ce que l'on appelle la Prébende Royale.

Le bas Clergé de cette Egliſe étoit en très-grand nombre autrefois. Il y avoit ſoixante-douze Vicaires, & quarante Chapelains ; mais les malheurs des guerres de Religion les ont tellement diminués, outre qu'on a uni pluſieurs Vicaires & Chapelles à de nouvelles Communautés, qu'il ne reſtoit plus que douze Vicaires. On en a augmenté le nombre juſqu'à vingt, depuis le retour du Chapitre dans la Cathédrale : ce ſont eux qui font l'office avec cinq ou ſix Chapelains qui y reſtent.

A l'égard des revenus, l'Evêque jouit encore de 250000 livres, & cela pourroit être porté à 300000 livres, le Chapitre de 100000 livres, & le bas Chœur de 40000 livres, ce qui revient à 390000 livres non compris 40000 livres pour l'entretien & fabrique de l'Egliſe. L'Evêque eſt toujours Prince de l'Empire, étant Souverain de quelques terres, en Allemagne, au-delà du Rhin. Il eſt élu par ſon Chapitre, ſelon le Concordat Germanique de 1427 : mais il doit aujourd'hui avoir l'agrément du Roi. Il réſide maintenant à Saverne, à huit lieues au nord-oueſt de Straſbourg.

Son Diocèſe occupe non-ſeulement la Baſſe-Alſace, mais encore une partie de la Lorraine, & il s'étend de plus au-delà du Rhin, en Allemagne. Comme le Luthéraniſme y a fait beaucoup de progrès, il n'y reſte que 212 Paroiſſes Catholiques en-deçà du Rhin, c'eſt-à-dire en France, & 67 au-delà ; en tout 279, qui ont ſous elles 256 ſuccurſales.

On compte dix ou onze Egliſes Collégiales dans ce Diocèſe ; la plus ancienne & la plus conſidérable, eſt *S. Thomas de Strasbourg*, cédée en 1550 au Magiſtrat de la ville pour la fondation de l'Univerſité, dont les Profeſſeurs prennent la qualité de Prevôt, Doyen & Chanoines de Saint Thomas. Le revenu de ce Chapi-

re vaut encore 20000 livres de rente.

Abbayes d'Hommes du Diocèſe de Straſbourg en France.

Ebermunſter, ordre de S. Benoît, Congrégation d'Alſace, au ſud, & près de Scheleſtat. Elle rapporte ſa fondation au Roi Sigebert II & à S. Argobaſt, Evêque de Straſbourg, mort en 668.

Maurſmunſter, même ordre, au nord-oueſt, à deux lieues de Saverne, fondée l'an 725. Trithème l'attribue à Pirminius; elle eſt en décadence depuis long-temps.

Altorff, à deux ou trois lieues ſud-oueſt de Straſbourg, eſt auſſi une ancienne Maiſon de Religieux Bénédictins, même Congrégation, dont le revenu ne paſſe pas 6 à 7000 livres. On y vit avec beaucoup d'œconomie; mais la principale diſtinction de ce lieu, ſe doit prendre de ce qu'il a été, comme on le prétend, le berceau de la Maiſon régnante de France, iſſue de Robert le Fort, lequel avoit, dit-on, pour aïeul Welff, Comte d'Altorff, pere de l'Impératrice Judith, ſeconde femme de l'Empereur Louis le Débonnaire.

Neuvenbourg, ordre de Cîteaux, au nord, à deux lieux de Haguenaw, fondée en 1128, par les Comtes de Lutzelbourg, branche de la Maiſon des Comtes de Bourgogne. L'Abbé ne prend point de Bulles de Rome; mais ſur le brevet du Roi, qui

lui eſt accordé après l'élection en la maniere ordinaire, il reçoit des proviſions de l'Abbé de *Lutzel*, qui eſt dans la haute Alſace, mais du Diocèſe de Baſle; enſuite il eſt béni comme un autre Abbé.

Mont S. Odile, bâtie ſur la place du château d'Hohenbourg, à l'oueſt, ſur la frontiere de Lorraine : il y avoit autrefois des Religieuſes Bénédictines, mais des Prémontrés Réformés y demeurent aujourd'hui. C'eſt une des plus hautes montagnes des Voſges, d'où l'on découvre pleinement la haute & baſſe Alſace, le Pays d'au-delà du Rhin, & même la Suiſſe & les Alpes.

Il y a encore trois Abbayes d'Hommes dans la partie du Diocèſe de Straſbourg au-delà du Rhin, & en Allemagne : ce ſont *Guenghenbach*, dans la petite ville de ce nom; *Etten-Munſter* & *Schavalſach* : toutes de l'ordre de S. Benoît, dans le Cercle de Souabe.

Abbayes de Filles du Diocèſe de Straſbourg, en France.

La plus conſidérable eſt celle d'*Andlau*, au ſud-oueſt de Straſbourg, fondée l'an 880, par l'Impératrice Richarde, femme de l'Empereur Charle-le-Gros, qu'on regarde pour Sainte. Cette Princeſſe ayant été accuſée d'adultere par ſon mari, & juſtifiée pleinement de ce crime, ſe ſé-

para d'avec lui, & elle employa ſa dot à la fondation de ce Monaſtere, où elle acheva ſes jours. Cette Maiſon ſuivoit d'abord la régle de S. Benoît; à préſent elle eſt poſſédée par douze Dames Chanoineſſes, qui vivent ſans vœux & ſans clôture ſous le gouvernement d'une Abbeſſe, qui eſt reconnue Princeſſe de l'Empire, & en cette qualité a voix dans l'aſſemblée des Diétes, avec la ſingularité de ne jamais rien payer des taxes qui y ſont impoſées.

Valdebourg ou *Sainte Walburge*, ordre de S. Benoît, dans la forêt de Haguenau, à deux lieues de la ville, fondée par un Comte de Montbéliard. Sa fille nommée Glatilde, & par corruption ſainte Guſted, en fut la premiere Abbeſſe.

Kœſningsbruck, ordre de Cîteaux, dans la forêt de Haguenau; cette Abbaye de filles nobles, eſt dépendante de Lutzel, quoique l'Abbé de Périz en prétende la juriſdiction.

S. Jean-Baptiſte ou *S. Jean des Choux*, de l'ordre de S. Benoît, près Saverne, eſt encore de la fondation des Comtes de Lutzelbourg : elle dépend de l'Evêque pour la juriſdiction; mais la direction particuliere en appartient à l'Abbé de S. George dans la Forêt Noire.

Une petite partie de la baſſe Alſace ne

dépend point de Straſbourg ; mais eſt du Diocèſe de *Spire*, en Allemagne, également ſuffragant de Mayence. L'Archevêque de *Trèves* y a auſſi quelques Paroiſſes à l'oueſt des villes de Weiſſembourg & de Landau : mais ces villes ſont de Spire, pour le ſpirituel.

Quant à la haute Alſace & au Suntgaw, vers le midi, c'eſt ce qui forme la plus grande partie du Diocèſe de *Baſle*, ſuffragant de *Beſançon* ; & nous parlerons dans cette Province des Abbayes qui s'y trouvent, & qui ſont encore d'Alſace.

§. IV. *Province Eccléſiaſtique de Rouen.*

Rouen, ville Archiépiſcopale & Capitale de la Normandie, au bord & à la droite de la riviere de Seine, à douze lieues de la mer, & à vingt-huit de Paris.

L'Archevêque de Rouen dépendoit autrefois de l'Archevêque & Primat de Lyon, ſa Province étant anciennement appellée la *Seconde Lyonoiſe*. Mais il en fut déclaré exempt, en 1457, par le Pape Calliſte III ; & l'affaire a été jugée en ſa faveur au Conſeil d'Etat, à la fin du dernier ſiécle. En conſéquence, il ſe qualifie Primat de Normandie.

Ses Suffragans, tous en Normandie, ſont au nombre de ſix, ſavoir :

1. Bayeux,
2. Avranches,
3. Evreux,
4. Seez,
5. Liſieux,
6. Coutances.

On compte 1388 Paroiſſes dans le Diocèſe particulier de Rouen, qui comprend le Vexin François, & s'étend juſqu'à ſept lieues près Paris.

L'Egliſe cathédrale de Rouen eſt dédiée à la Sainte Vierge. Son Chapitre eſt compoſé de dix Dignités, & de cinquante-un Chanoines, en comptant l'Archevêque, qui eſt auſſi Chanoine, & qui en cette qualité a voix au Chapitre. Il y occupe la premiere place & y préſide. Les Dignités & Canonicats de ce Chapitre ſont à la nomination de l'Archevêque, excepté le haut Doyenné, qui eſt électif par le Chapitre. Outre ces cinquante-un Chanoines, il y en a huit petits qu'on appelle des quinze Marcs ou quinze Livres, qui n'ont point de voix au Chapitre, & n'ont rang au chœur que parmi les Chapelains, Chantres, Muſiciens, & le reſte.

Il y a auſſi quatre Colléges de Chapelains & Chantres, dont l'un ſe nomme d'Albane, pour avoir été fondé par Pierre de Cormieu, Cardinal d'Albe, qui avoit été Archevêque de Rouen. Le Collége d'Albe doit être compoſé, ſelon ſa fondation, de dix Chantres, dont quatre doivent être Prêtres, trois Diacres, & trois ſous-Diacres. Il y a outre cela trente Prében-

des, qu'on nomme les Prébendes de S. Romain, poſſédées par trente Filles ou Veuves. C'eſt l'Archevêque qui pourvoit à ces Prébendes, & qui en paye le gros.

Le droit le plus ſingulier qu'ait l'Egliſe de Rouen, eſt le pouvoir qu'elle a de délivrer un Criminel & ſes complices, tous les ans, au jour de l'Aſcenſion, après que ce Criminel a levé la Fierte, c'eſt-à-dire, la Châſſe de S. Romain. La tradition populaire rapporte l'origine de ce privilége au Roi Dagobert, qui l'accorda à S. Ouen. Elle veut que du temps de S. Romain, Evêque de Rouen, il y eut un horrible Dragon qui déſoloit le pays, & dévoroit les hommes & les animaux; que S. Romain demanda à la Juſtice un ou deux Criminels condamnés à mort, avec leſquels il délivra le pays de ce monſtre; qu'en conſidération de ce grand miracle, le Roi Dagobert accorda à S. Ouen, ſucceſſeur de S. Romain à l'Evêché de Rouen, le privilége de délivrer tous les ans un priſonnier; & qu'en mémoire de cette délivrance, on porte en proceſſion, le jour de l'Aſcenſion, la figure de ce Dragon, que l'on nomme la Gargouille. Ce droit qui a été toléré par nos Rois, & confirmé même par Louis XII & Henri IV, à condition de ne pouvoir jamais uſer de ce privilége pour les criminels accuſés de crimes de leze-majeſté, héréſie, vol, viol,

aſſaſſinat, guet-à-pens, & fauſſe monnoie. A ces reſtrictions le Conſeil d'Etat en ajouta d'autres, par ſon Arrêt du mois de Mai 1699, en faiſant défenſes aux Chanoines d'élire d'autre priſonnier, qu'un criminel originaire de la Province, & qui ait été décreté.

Voici les cérémonies qui s'obſervent pour cette délivrance. Quinze jours avant l'Aſcenſion, le Chapitre de la cathédrale députe quatre Chanoines au Parlement, à la Cour des Aides, & au Bailliage, afin que depuis ce jour-là juſqu'à ce que le privilége ait eu ſon effet, aucun des criminels, qui ſont détenus dans les priſons de la ville & des fauxbourgs, ne ſoit tranſféré, mis à la queſtion, ni exécuté. Après le Lundi des Rogations, le Chapitre nomme deux Chanoines Prêtres qui ſe tranſportent avec leur Greffier, qui eſt auſſi Prêtre, dans les priſons, pour y entendre les confeſſions des criminels, qui prétendent au privilége, & par-là recevoir leurs dépoſitions ſur le crime dont on les accuſe. Le jour de l'Aſcenſion ſur les ſept heures du matin, le Chapitre, compoſé ſeulement des Chanoines Prêtres, s'aſſemble pour l'élection du criminel, qui doit être délivré. Après avoir invoqué le Saint-Eſprit, & fait ſerment de garder le ſecret, on fait lecture des confeſſions des priſonniers, leſquelles ſont brulées dans le lieu

même auſſi-tôt que l'élection du criminel eſt faite. Le même jour, ſur les neuf heures du matin, les Préſidens & Conſeillers du Parlement, revêtus de leurs robes rouges, ſe rendent dans la grande Salle du Palais, pour y aſſiſter à une Meſſe ſolemnelle, qui eſt célébrée par le Curé de Saint Lo. Après la Meſſe, ils vont dans la grande chambre dorée, où à midi on leur ſert un magnifique dîner. Vers les deux heures après-midi, le Chapelain de la Confrairie de S. Romain va en ſurplis, aumuſſe & bonnet quarré, porter au Parlement le billet d'élection que le Chapitre a fait d'un priſonnier détenu pour crime : ſur quoi la Cour ordonne à deux Huiſſiers d'aller avec le Chapelain de la Confrairie de S. Romain prendre le priſonnier dans la priſon. Ils le conduiſent au Parlement, où il eſt mis ſur la ſelette. Ayant été interrogé, & ſes informations ayant été rapportées, il eſt condamné au ſupplice que mérite ſon crime ; puis en vertu du privilége ſa grace lui eſt accordée, & il eſt livré entre les mains dudit Chapelain de S. Romain, qui le conduit tête nue à la place de la vieille Tour, où l'on a bâti une Chapelle quarrée & ouverte de tous côtés, qui porte le nom de S. Romain ; & la proceſſion y étant arrivée, l'Archevêque aſſiſté du Célébrant, du Diacre, du Sou-

diacre, & de quelques Chanoines, monte au haut du perron avec eux, & avec les deux Prêtres, qui portent la Fierte ou Châſſe de S. Romain, laquelle étant poſée ſous une arcade ſur une table décemment ornée, l'Archevêque, ou en ſon abſence le Chanoine célébrant fait une exhortation au criminel, qui eſt à genoux & tête nue, lui repréſente toute l'horreur de ſon crime, & l'obligation qu'il a à Dieu & à S. Romain, aux mérites duquel il doit ſa délivrance. Il lui ordonne enſuite de dire le *Confiteor*, puis lui met la main ſur la tête, & dit le *Miſereatur* & l'*Indulgentiam*; enfin il lui fait mettre ſur les épaules un bout de la châſſe, & la lui fait un peu élever. Après cela on lui met une couronne de fleurs blanches ſur la tête, & la proceſſion retourne à l'Egliſe de Notre-Dame, le priſonnier portant la châſſe par la partie antérieure. La proceſſion étant rentrée, on dit la Grand'-Meſſe, quoiqu'il ſoit cinq ou ſix heures du ſoir. L'Archevêque, les Dignités & le Chapitre font ſucceſſivement une exhortation au priſonnier, qui eſt enſuite mené en la Chapelle de S. Romain où il entend la Meſſe. On le conduit enſuite à la Vicomté de l'eau, où on lui donne la collation, & de-là chez le Maître ou Bâtonnier de la Confrairie de S. Romain, où il ſoupe & couche. Le lendemain,

ſur les huit heures du matin, il eſt conduit par le Chapelain dans le Chapitre, où le Pénitencier ou un autre Chanoine lui fait encore une exhortation, après laquelle il le confeſſe, & enfin lui fait jurer ſur le livre des Evangiles, qu'il aidera de ſes armes MM. du Chapitre, quand il en ſera requis. Ainſi finit cette cérémonie, & le priſonnier eſt renvoyé abſous & libre.

Abbayes d'Hommes.

S. Ouen, dans la ville de Rouen, ordre de S. Benoît, fondée par le Roi Clotaire I, vers l'an 534.

S. Martin de Pontoiſe, près Pontoiſe, & ſur la riviere d'Oiſe, même ordre, fondée l'an 1050.

Aumale ou *S. Martin d'Aci*, même ordre, au fauxbourg d'Aumale. La réforme de la Congrégation de S. Maur y a été reçue en 1704.

Tréport, même ordre, dans le bourg de ce nom, à l'embouchure de la Breſle, fondée en 1036, en l'honneur de S. Michel.

S. Victor en Caux, même ordre, dans le bourg de ce nom, entre Rouen & Dieppe.

Fecamp ou *Feſcan*, même ordre, au pays de Caux, ſur le bord de la Mer, fondée vers le milieu du X^e^ ſiécle, par Ri-

chard, Duc de Normandie. Elle vaut cent mille livres.

Valmont ou *Vallemont*, même ordre, dans le bourg de ce nom, au pays de Caux, fondée en 1161 ou 1169.

S. Vandrille ou *Fontenelle*, même ordre, dans le bourg de ce nom, au pays de Caux, bâtie par S. Vandrille, vers l'an 648.

Jumiéges, même ordre, dans le bourg de même nom, ſur la Seine, au-deſſus de Rouen, fondée en 654.

Le Bec ou *Bec Helloin*, même ordre, dans le bourg de ce nom, au confluent de la petite riviere du Bec & de celle de la Rille, à neuf lieues au ſud de Rouen. Cette Abbaye a été fondée vers l'an 1034.

S. George de Bocherville, même ordre, dans le bourg de ce nom au pays de Caux, ſur la Seine, fondée par les Comtes de Tancarville.

Mortemer, ordre de Cîteaux, à l'orient de Rouen, fondée le premier Novembre 1134, par Henri I, Roi d'Angleterre, & Duc de Normandie.

Beaubec, même ordre, au nord-eſt de Rouen, dans le pays de Brai, fondée le premier Novembre 1127 ou 1128.

Foucarmont, même ordre, dans le bourg de ce nom, au pays de Caux, ſur

la petite riviere d'Hiere, fondée le 25 Juillet 1130.

Valaſſe ou *Vallaſſe*, ou *Notre-Dame du Vœu*, même ordre, au pays de Caux, fondée par l'Impératrice Mathilde, l'an 1157.

Corneville, ordre de S. Auguſtin, au ſud-oueſt de Rouen, fondée vers l'an 1143.

Notre-Dame d'Eu, même ordre, dans la ville d'Eu.

Ouville, dans le bourg de même nom, au pays de Caux, autrefois de l'ordre de S. Auguſtin, maintenant occupée par les Feuillans.

Iſle-Dieu, ordre de Prémontré, dans le village de même nom, ſur la riviere d'Andelle, fondée l'an 1187.

Bellozane, même ordre, au levant de Rouen, au pays de Brai, fondée l'an 1198.

Marcheroux ou *Macheroux*, même ordre, dans le bourg du même nom au Vexin François, à trois lieues de Beauvais, fondée en 1132.

Reſſons, Prémontré, auſſi dans le Vexin François, érigée en Abbaye l'an 1125.

Abbayes de Filles.

S. Amand de Rouen, ordre de S. Benoît, fondée vers l'an 1030.

Saint Jean d'Andeli, dans la ville de grand Andeli, au Vexin. On l'appelle communément l'Abbaye *S. Jean*, à cauſe d'une Chapelle de ce nom, qui ſert de titre à cette Abbaye, fondée par la Reine Clotilde.

Montiers : on ne trouve point de mémoires de ſa fondation.

Montivilliers ou *Monſtiers-Villiers*, ordre de S. Benoît, dans la ville de Montivilliers, au pays de Caux, fondée vers l'an 674, par le Duc Waratgon, Maire du Palais.

Bival, ou Sainte Marie Magdeléne de Bival, ordre de Cîteaux, au pays de Caux.

Bondeville, même ordre, au pays de Caux.

Fontaine Guerard, fille de Cîteaux, ſur la riviere d'Andelle, fondée l'an 1187.

Gomer-Fontaine, fille de Cîteaux, dans le Vexin François, fondée en 1208.

Le *Tréſor*, ordre de Cîteaux, fille de l'Abbaye des Vaux de Cernai, au Vexin Normand, ſur la Paroiſſe de Bus, fondée en 1200.

Neuf-Châtel, même ordre, dans la ville de même nom, au pays de Caux.

Saint Saën ou *Saint Saëns*, dans le bourg de même nom, ordre de Cîteaux, au pays de Caux.

I. *Diocèſe de Bayeux.*

Bayeux, ville épiſcopale, eſt en baſſe Normandie, près de la mer. Son Diocèſe renferme 611 Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame, & ſon Chapitre eſt compoſé de douze Dignités, & de quarante-neuf Chanoines. Les Dignités ſont le Doyen, le Chantre, le Chancelier, le Tréſorier, quatre Archidiacres, un ſous-Doyen, un ſous-Chantre, un Ecolâtre & un Théologal. Le bas-chœur conſiſte en ſix Grands Vicaires & ſix petits, douze Chapelains & ſix Enfans de chœur. Le Doyenné vaut environ 6000 livres de revenu.

Abbayes d'Hommes.

Ceriſi, ordre de S. Benoît, au ſud-oueſt de Bayeux, fondée vers l'an 1032, par Robert le Magnifique, Duc de Normandie, pere de Guillaume le Conquérant.

Longues, près de Bayeux, même ordre, au pays de Beſſin, fondée en 1165.

S. Etienne de Caen, même ordre, fondée par Guillaume, Duc de Normandie, qui devint depuis Roi d'Angleterre, & fut pour cela ſurnommé le Conquérant.

Fontenai, auſſi de S. Benoît, à trois

lieues au ſud de Caen, ſur la riviere d'Orne, fondée vers l'an 700.

Troarn, auſſi de S. Benoît, dans le bourg du même nom, à trois lieues à l'eſt de Caen. C'étoit autrefois une Collégiale érigée en Abbaye l'an 1050.

Barberi, ordre de S. Auguſtin, ſur la riviere d'Aiſe, au midi de Caen; fondée le 13 Avril 1140 ou 1176.

Aulnai ou *Aulnet*, même ordre, dans le bourg d'Aulnai, au midi de Bayeux, fondée vers l'an 1131.

Thorigni ou *Torigni*, fille de l'Abbaye d'Aulnai, ſix lieues à l'oueſt, fondée l'an 1307 ou 1308.

Val-Richer, fille de l'Abbaye de Clairvaux, ſituée dans le bourg du même nom, à cinq lieues à l'oueſt de Caen; établie d'abord entre Vire & Torigni, par les ſoins de S. Bernard, & fondée de nouveau en 1145, dans le lieu où elle eſt à préſent.

Le *Val*, ou Notre-Dame du Val, à ſept lieues ſud de Caen, fondée en 1155.

Ardennes, ou Notre-Dame d'Ardenne, Prémontré, à une petite lieue de Caen, fondée en 1122.

Belle Etoile, même ordre, au midi ſur la frontiere du Maine.

Abbayes de Filles.

Cordillon ou *Courdillon*, ordre de S.

Benoît, à trois lieues ſud-eſt de Bayeux, fondée en 1200.

La *Trinité* de Caen, même ordre, fondée par Mathilde, femme du Duc Guillaume, au mois de Juillet 1082.

Thorigni, ordre de Cîteaux, dans le bourg de ſon nom, au ſud-oueſt de Bayeux.

II. *Diocèſe d'Avranches.*

Avranches, ville Epiſcopale en baſſe Normandie, dans l'Avranchin, vers les limites de Normandie & de Bretagne, contient 180 Paroiſſes.

Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à S. André, eſt compoſé d'un Doyen, d'un Ecolâtre, de deux Archidiacres & de vingt-cinq Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Mont Saint Michel ou *Mont de Tombe*, ou Péril de Mer, ordre de S. Benoît, ſur un rocher de la hauteur de trois cens pieds, au milieu d'une grande gréve de ſable que la mer couvre de ſon reflux, de toutes parts, deux fois par jour. Cette Abbaye fut fondée par S. Aubert, Evêque d'Avranches, le 26 d'Octobre 709.

Savigni, de Cîteaux, à l'eſt d'Avranches, ſur la frontiere du Maine; fondée l'an 1112.

Montmorel, ordre de S. Auguſtin, à deux lieues d'Avranches, fondée vers l'an 1180.

La *Luzerne* ou *Lucerne*, de Prémontré, à quatre petites lieues d'Avranches, fondée en 1143.

Abbaye de Filles.

Mortain, autrefois la Blanche, ou les Blanches, fille de l'Abbaye de Savigni, ordre de Cîteaux, près de la petite ville de Mortain, à huit lieues oueſt d'Avranches.

III. *Diocèſe d'Evreux.*

Evreux, ville de la haute Normandie, Epiſcopale depuis le IV^e^ ſiécle, ſous la métropole de Rouen, compte dans ſon Diocèſe 480 Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame.

Le Chapitre eſt compoſé de trente-un Chanoines, parmi leſquels on compte ſept Dignités : le Doyen, le Grand Chantre, trois Archidiacres, le Tréſorier & le Pénitencier. De tous ces Chanoines il y en a huit de l'ancienne fondation, qu'on nomme Barons, à cauſe de la Baronie d'Angerville dont ils ſont Seigneurs. Outre cela il y a quarante-cinq Chapelains, qui doivent aſſiſter à l'office, & qui ont part aux diſtributions manuelles. Le Doyen eſt élu par le Chapitre ; les autres Dignités

& toutes les Prébendes ſont à la collation de l'Evêque, qui eſt Baron de Broville, de Condé ſur Iton, & d'Illiers.

Abbayes d'Hommes.

S. Taurin, ordre de S. Benoît, dans le fauxbourg de la Ville d'Evreux. On ne ſait pas préciſément le temps de ſa fondation.

La Croix S. Leufroi, même ordre, dans le bourg de même nom, à trois lieues d'Evreux, fondée vers l'an 696.

Yvri ou *Yvri la Chauſſée*, même ordre, dans le bourg de même nom, ſur la riviere d'Eure; fondée en 1077, & réformée en 1679.

Conches ou *Châtillon*, même ordre, dans la ville de Conches, au Pays d'Ouche, à quatre lieues d'Evreux, fondée l'an 1050.

Lire ou *la Lire*, même ordre, dans le bourg de ce nom, à cinq lieues ſud-oueſt d'Evreux, fondée en 1047 ou 1050.

Bonport, ordre de Cîteaux, à ſix lieues au nord, près la Seine; fondée en 1190, par Richard I, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie.

S. Benoît, même ordre, ſur la gauche de la riviere d'Eure, fondée en 1137.

La Noe ou *la Noue*, ou *Notre-Dame*

de la Noue, même ordre, entre Evreux & Conches, fondée le premier Janvier 1144.

Vallée ou *la Vallée*, même ordre, fondée le 15 Novembre 1137.

Abbayes de Filles.

S. Sauveur, ordre de S. Benoît, en la ville d'Evreux, fondée en 1060.

Pacy ou *Paſſi*, même ordre, dans la ville de même nom.

S. Nicolas de Verneuil, même ordre, dans la ville de Verneuil.

S. Jean de Neubourg, même ordre, dans le bourg de ce nom, à quatre lieues d'Evreux, fondée en 1638.

L'Eſtrée ou *le Meſnil de l'Eſtrée*, c'étoit ci-devant une Abbaye d'Hommes de l'ordre de Cîteaux; mais le revenu en ayant été uni à l'Evêché de Québec, elle eſt préſentement occupée par une Abbeſſe & quelques Religieuſes.

S. Louis de Vernon, dans la ville de Vernon, ſur Seine; occupée par des Chanoineſſes Hoſpitalieres de S. Auguſtin.

IV. *Diocèſe de Séez.*

Séez, ville Epiſcopale, en baſſe Normandie, eſt ſur la riviere d'Oure. Son Diocèſe a 500 Paroiſſes : il s'étend hors de la Normandie, dans une partie du Per-

che. Son Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Gervais & S. Protais.

Le Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Chantre, d'un Grand Archidiacre, & des Grands Archidiacres d'Hiémes, du Houlme, de Belleſme, & de Corbonnois; d'un Pénitencier, de ſeize Chanoines Prébendés, & de quatre autres demi-Prébendés. Ce Chapitre fut ſécularisé l'an 1547, & tous les Bénéfices ſont à la nomination de l'Evêque.

Abbayes d'Hommes.

S. Martin de Séez, ordre de S. Benoît, fondée l'an 1060, dans la ville de Séez.

S. Pierre ſur Dive, même ordre, dans le bourg du même nom, à huit lieues au nord, fondée en 1060.

S. André en Goufer ou Goufler, ordre de Cîteaux & fille de l'Abbaye de Savigni, ſituée au nord-oueſt, près de Falaiſe; fondée en 1130.

La Trappe, ou Notre-Dame de la Maiſon Dieu, à l'eſt ſur la frontiere du Perche, entre les villes de Séez & de Mortagne, Verneuil & l'Aigle, dans un grand valon; a été fondée l'an 1140, de l'étroite obſervance de Cîteaux, & a été réformée dans le ſiécle dernier, par le fameux Abbé de Rancé.

Silli ou *Sillei*, ordre de Prémontré, à

trois lieues oueſt de Séez, fondée l'an 1150.

S. Jean de Falaiſe, même ordre, ſix lieues à l'oueſt, fondée l'an 1127.

Abbayes de Filles.

Almenêches, ordre de S. Benoît, à l'oueſt, fondée en 700.

Vignats, même ordre; ce ne fut d'abord qu'un Prieuré fondé par les Comtes de Belleſme en 1130; mais on l'érigea en Abbaye l'an 1626.

Eſſei, ordre de Cîteaux, fondée l'an 1064, dans le bourg du même nom, à deux lieues de Séez au ſud-eſt.

Villiers-Canivet, fille de l'Abbaye de Savigni, fondée l'an 1140, à une lieue de Falaiſe, au nord-oueſt de Séez.

V. *Diocèſe de Lizieux.*

Lizieux, ville Epiſcopale dès les premiers ſiécles, eſt ſituée à dix lieues nord de Séez, & à dix-huit de Rouen. Son Diocèſe a 580 Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à S. Pierre, eſt compoſé d'un Doyen, d'un Grand Chantre, d'un Tréſorier, d'un Cheffecier, d'un Ecolâtre, d'un Théologal, d'un Pénitencier, de quatre Archidiacres, de trente-ſix Chanoines, & de deux demi-Prébendés, autrement ſous-Chantres, de

quatre Vicaires, de trente Chapelains, &c.

Abbayes d'Hommes.

Bernai, ordre de S. Benoît, dans la petite ville du même nom, à l'eſt de Lizieux, fondée l'an 1013, par Judith, femme de Richard II, Duc de Normandie.

S. Evroul, même ordre, dans le bourg du même nom, & la forêt d'Ouche, au ſud-eſt, fondée vers l'an 565.

Cormeilles, même ordre, dans le bourg du même nom, à trois lieues nord-eſt de Lizieux, fondée vers l'an 1060.

Gretain ou *Greſtain*, même ordre, dans le bourg du même nom, près de Honfleur, au nord d'Evreux.

Preaux, même ordre, au nord-eſt, à une lieue de Pont-Audemer; fondée vers l'an 1055.

Montdée ou *Mont-Dieu*, Prémontré, fondée en 1213, dans le village du même nom; à deux lieues ſud de Bayeux; c'eſt dans ce Diocèſe une enclave de Lizieux.

Abbayes de Filles.

Notre-Dame du Pré, ou Notre-Dame de Lizieux, ou l'Abbaye aux Dames, ordre de S. Benoît, ſituée dans le fauxbourg de Saint-Deſir ou Saint-Diſier à Lizieux; fondée vers l'an 1050.

Preaux ou S. Léger de Preaux, même

ordre, fondée en 1033, au même lieu où eſt l'Abbaye d'Hommes.

VI. *Evêché de Coutances.*

Coutances, ville Epiſcopale de la baſſe Normandie, capitale du Cotentin, à deux petites lieues de la mer. Son Diocèſe a 550 Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à la Sainte Vierge, & ſon Chapitre eſt compoſé de trente-trois Chanoines; en y comprenant le Chantre, quatre Archidiacres, un Tréſorier, un Pénitencier & un Scholaſtique. Il y a encore ſix Vicaires de chœur, quarante-deux Chapelains & quatorze Chantres habitués.

Abbayes d'Hommes.

Ambie ou *Hambie*, ordre de S. Benoît, dans le bourg de même nom, à quatre lieues au ſud-oueſt de Coutances, fondée en 1015.

S. Sever, même ordre, plus au midi, fondée en 523 ou 558.

Celle, même ordre. On ne trouve aucun mémoire de ſa fondation.

S. Gal ou *S. Gall*, même ordre, à trois lieues de Coutances.

Leſſai ou *Leſſei*, même ordre, fondée en 1050.

S. Sauveur de Vic, ou *le Vicomte*, même ordre, dans la ville de ce nom,

fondée au XI^e^ ſiécle. Elle eſt à neuf lieues au nord de Coutances.

Montebourg, même ordre, dans le bourg de ce nom, d'où l'on voit la mer, qui en eſt peu éloignée.

Il y avoit encore *S. Elier* ou *S. Eloi*, dans l'iſle de Gerſei, dont les Anglois ſont les maîtres.

Cherbourg ou *Sainte Marie au Vœu*, ordre de S. Auguſtin, près Cherbourg, fondée en 1145, par l'Impératrice Mathilde.

Iſle ou *Liſle*, même ordre, plus au midi.

S. Lo, même ordre, à l'orient, dans le Bourg-l'Abbé de la Ville de Saint-Lo.

Blanche-Lande, ordre de Prémontré, au nord, fondée en 1155.

Abbaye de Filles.

Notre-Dame des Anges, ordre de S. Benoît, dans la Ville de Coutances.

§. V. *Province Eccléſiaſtique de Tours.*

Tours, ſur la Loire, eſt Métropole non-ſeulement de la Touraine, mais encore du Maine, de l'Anjou & de toute la Bretagne. Sa Province Eccléſiaſtique, qui eſt ainſi très-étendue, a été formée ſur l'ancienne Lyonnoiſe troiſiéme. Son Archevêque eſt ſous la Primatie de Lyon. Il a onze Suffragans, qui ſont :

1. Le Mans,
2. Angers,
3. Rennes,
4. Nantes,
5. Quimper,
6. Vannes,
7. S. Paul de Léon,
8. Tréguier,
9. S. Brieux,
10. S. Malo,

Et 11. Dol, en Bretagne, comme les huit précédens.

Le Diocèſe de Tours, qui occupe la Touraine, a 404 Paroiſſes. Son Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Gatien, ſon premier Evêque, au III^e^ ſiécle.

Le Chapitre de la Cathédrale de Tours eſt un des plus illuſtres du Royaume; on y compte juſqu'à cent quatre-vingt-onze Bénéficiers, qui deſſervent cette Egliſe. Les huit Dignités ſont, le Doyenné, le Grand Archidiaconé d'au delà de la Loire, l'Archidiaconé d'au-delà de la Vienne, & le Grand Archiprêtre. Outre ces Dignités, il y a quarante-neuf Canonicats, un Secrétaire, huit Perſonnats, ſeize Vicaires, deux Diacres, deux Marguilliers Clercs, & plus de cent Chapelains; ſans compter un Officier qu'ils appellent Maître de Pſallette, un ſous-Maître, & dix Enfans de chœur. Le Doyen eſt élu par le Chapitre: l'Archiprêtré eſt à la collation du Grand Archidiacre: les autres Dignités & les Canonicats ſont de plein droit à la collation de l'Archevêque.

Le Chapitre de *S. Martin*, qui eſt auſſi dans la ville de Tours, eſt encore plus

conſidérable, parce qu'il jouit de tous les droits Epiſcopaux ſur divers autres Chapitres & Egliſes, tant en Berri qu'en Touraine. Ce fut d'abord une Abbaye, fondée au VI^e ſiécle, par le ſucceſſeur de S. Martin, Evêque de Tours, & ſur le tombeau de ce Saint. Elle fut ſéculariſée en 849, par Charle-le-Chauve. Hugue le Grand, pere de Hugue-Capet, en étoit Abbé; Hugue-Capet le fut lui-même après ſon pere, & unit ce titre à la Couronne, lorſqu'il fut déclaré Roi. Le Chapitre eſt compoſé de deux cens cinquante Bénéficiers, entre leſquels il y a onze Dignités, y compris l'Abbé de Cormeri & le Prieur de S. Coſme, quinze Prevôtés, cinquante-une Prébendes, dont il n'y en a que quarante-trois effectives, cent Chapelles, &c. Le Roi, en qualité d'Abbé de S. Martin, a la nomination des Doyen & Tréſorier de cette Egliſe. Il y a pluſieurs Chanoines honoraires, tels que les Ducs de Bourgogne, d'Anjou, de Bretagne, de Vendôme, de Nevers, les Comtes de Flandre, de Dunois, & de Duglas en Ecoſſe; les Seigneurs de Preuilli & de Parthenai, les Archevêques de Bourges, de Sens, de Cologne, de Mayence; les Evêques de Liége, d'Angers, de Poitiers, de Straſbourg, & de Quebec.

S. Julien, dans la Ville de Tours, fondée au VI^e^ ſiécle, & dotée l'an 945. Elle eſt de l'ordre de S. Benoît.

Marmoutier, à une petite lieue de Tours, du même ordre, dépend immédiatement du Saint Siége. Elle fut d'abord fondée par S. Martin, puis détruite par les Normans en 853. Enſuite elle fut rétablie & occupée par des Chanoines, & depuis elle a été rendue aux Bénédictins. Aujourd'hui elle eſt de la Congrégation de S. Maur, & le lieu où ſe tiennent les Chapitres généraux de cette Congrégation.

Turpenai ou *Turpigni*, ſituée en la forêt de Chinon, à ſix lieues au ſud-oueſt de Tours, fondée l'an 1208, par les Seigneurs de l'Iſle-Bouchard.

Suilli ou *Seuillei*, à une lieue de Chinon, fondée par les Comtes d'Anjou.

Bois-Aubri ou *Luzai*, même ordre, à douze lieues au ſud de Tours, fondée ſous le titre de Prieuré; mais érigée en Abbaye l'an 1138.

Cormeri, du même ordre, dans la petite ville de ce nom, en Touraine, à quatre lieues au ſud-eſt de Tours; fondée en 780, par Ithier, Abbé de S. Martin, du conſentement de Charlemagne, qui en donna ſes Lettres de confirmation, l'an 791.

Noyers, en Touraine, sur la Creuse, à quatre petites lieues de Châtelleraud, fondée en 1030.

Pruilli ou *Preuilli*, dans la petite ville de même nom, sur la riviere de Claye, à douze lieues de Tours ; fondée l'an 1001.

Beaulieu, dans la petite ville de ce nom, près de Loches, fondée l'an 1010, par Foulque Nera, Comte d'Anjou, & Seigneur de Loches, qui y mit des Religieux de S. Benoît.

Villeloin ou *Villeloup*, même ordre, située sur la riviere d'Indre, à trois lieues de Loches, fondée par Audacher, Abbé de Cormeri.

Beaugerais ou *Baugerais*, ordre de Cîteaux, fille de Loroux, située à trois lieues de Châtillon-sur-Indre, bâtie en 1173, par les Moines de Loroux en Anjou.

Fontaines-les-Blanches, au nord-est ; c'étoit autrefois un Hermitage, qui a été érigé en Abbaye au mois de Novembre 1134.

La Clairté-Dieu, fille de Cîteaux, située au nord-oueſt, près de S. Christophe, & fondée l'an 1240.

Aiguevive, ordre de S. Augustin, à l'est, dans une grande solitude, au milieu des bois, & à une lieue de Montrichard, fondée l'an 1147.

Gatines ou *Gastines*, même ordre, à quatre

quatre lieues de Tours, vers le nord, fondée par les Comtes de Blois & de Vendôme, & érigée en Abbaye l'an 1138.

Abbayes de Filles.

Beaumont-lez-Tours, ordre de S. Benoît, près la ville de Tours, fondée vers l'an 1007.

La Bourdeliere, de Cîteaux : on n'en trouve aucuns mémoires.

Moncei ou *Moncé*, fille de Fontaines-les-Blanches, à l'orient, & à une lieue d'Amboiſe, autrefois Prieuré ; mais érigée en Abbaye en 1652.

I. *Diocèſe du Mans.*

Le Mans, ville épiſcopale, eſt capitale de la Province du Maine. On compte dans ſon Diocèſe 696 Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Pierre.

Le Chapitre de cette Egliſe eſt compoſé de neuf Dignités ; le Doyen, le Chantre, le Scholaſtique, le Grand-Archidiacre, l'Archidiacre de Sablé, l'Archidiacre du Château du Loir, l'Archidiacre de Laval, l'Archidiacre de Paſſais, & l'Archidiacre de Montfort, de trente-huit Chanoines Prébendés, de quatre ſemi-Prébendés, & de cent Chapelains.

Abbayes d'Hommes.

S. Vincent-lez-Mans, ordre de S. Benoît, dans un des fauxbourgs du Mans, fondée au VI^e^ ſiécle.

La Couture au Mans, même ordre, dans un des fauxbourgs du Mans, fondée l'an 589.

La Pelice ou *Pliſſe*, même ordre, au nord-eſt, près le Perche, fondée l'an 1205.

Le Gué de Launoi ou *Guai de l'Aulnai*, au levant, même ordre. On n'en trouve point de mémoires.

S. Calès du Deſert ou *S. Calais*, même ordre, dans la petite ville de ſon nom.

Champagne, même ordre, au nord-oueſt, & à huit lieues du Mans, fondée le 28 Novembre 1188.

Belle-Branche, même ordre, fille de Loroux, ſur la petite riviere de Verjette, à deux lieues du bourg de Sablé, fondée le 27 Juillet 1152.

Evron, même ordre, à l'oueſt de la précédente, bâtie vers l'an 630.

Lonlai ou *Longlei*, même ordre, en un bourg de ce nom, ſur les frontieres du Maine & de la Normandie, fondée en 1020.

L'Eſpace ou la *Piété-Dieu*, fille de Cîteaux, à une demi-lieue du Mans, fondée

en 1229, par la Reine Bérengere de Caſtille.

Tironneau ou *Tironnel*, même ordre, au nord, fondée en 1151.

Perſeigne, même ordre, plus au nord, en la forêt de ſon nom, fondée le 16 Juillet, l'an 1145.

Clairmont ou *Claire-Fontaine*, fille de Clairvaux, à l'oueſt, fondée en 1230.

Fontaine-Daniel, fille de Clairvaux, à une lieue de Mayenne, fondée en 1204.

Beaulieu-lez-Mans, ordre de S. Auguſtin, dans un fauxbourg du Mans, fondée en 1114.

Sainte Catherine, même ordre, à l'oueſt. On n'en trouve point de mémoires.

S. George des Bois, même ordre, au ſud-eſt, fondée dans le XI^e^ ſiécle, par Geoffroi Martel, Comte d'Anjou.

Vaas, même ordre, en la ville de ce nom, ſur le Loir, à deux lieues de Château-du-Loir.

Abbayes de Filles.

Le Pré ou *S. Julien du Pré*, ordre de S. Benoît, près du Mans.

Eſtival en Charnie, même ordre, fondée en 1109, en la forêt de ce nom.

La Pergine ou *la Perrine*, ordre de Cîteaux, ſituée près le Mans.

Bonlieu, même ordre, fille de Lor-

roux, à demi-lieue de Château-du-Loir, fondée en 1219.

La Virginité, même ordre, à trois lieues de Vendôme, fondée en 1208.

II. *Diocèse d'Angers.*

Angers, capitale de l'Anjou, un peu au deſſous de l'endroit, où les rivieres du Loir & de la Sarte ſe perdent dans la Mayenne, a un Evêché ſecond ſuffragant de Tours, & contient 668 Paroiſſes toutes en Anjou. Son Egliſe cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame & à S. Maurice.

Le Chapitre de l'Egliſe de S. Maurice, comme on l'appelle, eſt compoſé de huit Dignités; le Doyen, l'Archidiacre d'Angers, le Tréſorier, le Chantre, l'Archidiacre d'outre-Loire, & l'Archidiacre d'outre-Mayne ou Mayenne, le Chefcier & le Pénitencier. Il y a trente Canonicats; & un des Chanoines eſt Théologal. Le Roi qui en eſt le premier Chanoine, préſente à tous les Canonicats.

Le *Sacre d'Angers*, c'eſt-à-dire, la Proceſſion du jour de la Fête-Dieu, eſt une des plus curieuſes qui ſe faſſe dans le monde chrétien; elle attire un grand concours de peuple dans la ville. Cette cérémonie a été principalement inſtituée pour être dans tous les ſiécles, une réparation publique de l'héréſie de Bérenger, Archidiacre de l'Egliſe d'Angers, qui le pre-

mier a dogmatiſé contre la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, & qui fit abjuration à Rome de ſon erreur l'an 1079, devant le Pape Grégoire VII; mais qui retomba, & ſe rétracta pluſieurs fois. Cette proceſſion, qui eſt annoncée par de grands préparatifs, commence le jour de la Fête-Dieu de grand matin, & ne finit que le ſoir. Outre le Clergé, qui eſt des plus nombreux, & les Ordres Religieux, on y voit l'Etat Séculier, par ordre de Corps, de Compagnies & de Communautés, au nombre d'environ quatre mille perſonnes, marchant la torche allumée à la main. Le Chapitre de la cathédrale marche le dernier. Tous les Muſiciens ſont en chape & ſuivent la croix. Douze Enfans de chœur occupent le milieu de la rue, entre les Muſiciens qui chantent. Les Chanoines ſont tous en chape derriere le Dais, qui eſt très-beau, & porté par quatre Chanoines vêtus en Diacres. L'Evêque & deux de ſes Grands-Archidiacres portent le Saint Sacrement ſur un brancard. La proceſſion va d'abord à l'Abbaye du Roncerai, dans l'Egliſe de laquelle elle trouve un repoſoir magnifique. Les Religieuſes ſont dans un Jubé devant l'autel, où elles font un concert de muſique. La Proceſſion va enſuite vers le Tertre de Saint Laurent, qui eſt une montagne hors la ville, où eſt une Chapelle, qui porte

le nom de ce Saint, dans la chaire de laquelle on prétend que Bérenger a prêché contre la préſence réelle. On fait un Sermon dans cette même chaire, après lequel la Proceſſion revient dans le même ordre qu'en y allant; avec cette ſeule différence, qu'en revenant les trois Archidiacres portent le Saint Sacrement, & l'Evêque marche après les Chanoines en chape, mitré & croſſé, & donnant la bénédiction au peuple. Les rues ſont tendues de toiles au deſſus, faiſant une eſpece de plafond, qui empêche que la Proceſſion ne ſoit mouillée quand il pleut, ou que le ſoleil n'incommode quand il fait beau. Toutes les boutiques ſont ouvertes & remplies par des amphithéâtres, ſur leſquels on ſe place. Quoique cette Proceſſion parte du matin, elle n'arrive à la cathédrale qu'à trois heures après midi; & dès qu'elle eſt arrivée, l'Evêque célebre une grand'meſſe, que l'on chante en muſique. Pendant l'Octave il y a tous les jours Sermon dans cette Egliſe. Les Paroiſſes & les Communautés religieuſes font alternativement des Proceſſions particulieres, qui n'inſpirent pas moins de dévotion & de ferveur que la proceſſion générale.

Enfin la Foire commence le lendemain de la Fête-Dieu, & ne finit que le Samedi d'après l'octave. Elle retient encore à

Angers ce qui s'y trouve de perſonnes diſtinguées dans la Province.

Abbayes d'Hommes.

S. Aubin d'Angers, ordre de S. Benoît, fondée en 534, par le Roi Childebert, à la priere de S. Germain, Evêque de Paris.

S. Sergé, même ordre, près d'Angers, fondée par Nomenoé, Prince des Bretons.

S. Nicolas-lez-Angers, même ordre, fondée en 1020.

Bourgueil en Vallée, ou *S. Pierre de Bourgueil*, même ordre, à l'eſt d'Angers, fondée en 990.

S. Florent-lez-Saumur, ou S. Florent ſur Loire, même ordre, près Saumur, fondée par l'Empereur Charlemagne.

Aſnieres-Bellai, même ordre, à quatre lieues de Saumur, fondée en 1134.

S. Maur ſur Loire, même ordre, à quatre lieues d'Angers.

S. Florent le Vieil, même ordre, à l'occident ſur la Loire.

Chaloce ou *Challoché*, ordre de Cîteaux, fille de Savigni, à quatre lieues au nord d'Angers, fondée en 1119.

La Boiſſiere, même ordre, fille de Savigni, au nord-eſt d'Angers, fondée en 1131.

Loroux ou *le Loroux*, fille de Cîteaux,

dix lieues à l'eſt d'Angers, & à trois lieues de Saumur, fondée en 1121.

Pontron, fille de Loroux, à l'oueſt d'Angers, fondée en 1134.

Touſſaints, ordre de S. Auguſtin, dans la ville d'Angers, fondée dans le XI^e^ ſiécle.

S. George ſur Loire, même ordre, trois lieues à l'oueſt d'Angers, eſt poſſédée par les Religieux de Sainte Geneviéve.

La Roe ou *Notre-Dame de la Roue*, même ordre.

Melinais ou *Melinois*, ou *S. Jean de Mélinais*, même ordre, à une lieue de la Fléche, fondée en 1103, par Henri II, Roi d'Angleterre & Comte d'Anjou.

Perrai, *Perrai-neuf* ou *le Perrai-Blanc*, ordre de Prémontré, à une lieue de Sablé, fondée en 1150.

Abbayes de Filles.

Notre-Dame de Roncerai, ou le *Roncerai*, autrefois la *Charité aux Nonains*, ordre de S. Benoît, dans Angers, fondée en 1028.

Le *Perrai aux Nonains*, ordre de Cîteaux, fille de Loroux, fondée en 1120, à une lieue & demie d'Angers.

Nid-oiſeau, ou *Notre-Dame du Nid-Oiſeau*, ordre de S. Auguſtin, au nord-oueſt.

III. *Diocèſe de Rennes.*

Rennes, ſur la Vilaine, & la capitale de la Bretagne, & Evêché dès le IV^e^ ſiécle. Son Diocèſe contient 263 Paroiſſes.

Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à S. Pierre, eſt compoſé d'un Tréſorier, d'un Chantre, d'un Ecolâtre, de deux Archidiacres, de ſeize Chanoines Prébendés, & de quatre qui n'ont que demi-Prébende.

Abbayes d'Hommes.

S. Melaine, ordre de S. Benoît, dans un des fauxbourgs de Rennes, fondée l'an 630, par Salomon, Roi de Bretagne.

Rillé ou *Rillei*, ordre de S. Auguſtin, au nord-eſt, & à une lieue de Fougeres; fondée vers l'an 1024.

Abbayes de Filles.

S. Georges, ordre de S. Benoît, dans la Ville de Rennes, fondée en 1032, par Alain, Duc de Bretagne.

S. Sulpice, même ordre, à trois lieues nord de Rennes, fondée dans la forêt de Nid de Merle, vers l'an 1096.

IV. *Diocèſe de Nantes.*

Nantes, ville de la haute Bretagne, eſt

Evêché dès le IV^e^ ſiécle. Son Diocèſe a deux cens douze Paroiſſes, & ſa cathédrale eſt dédiée à S. Pierre.

Le Chapitre de cette Egliſe eſt compoſé d'un Doyen, d'un Grand Archidiacre, d'un Chantre, d'un Tréſorier, d'un Archidiacre de Lamet, d'un Ecolâtre, d'un Pénitencier, & de vingt Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Blanche Couronne, ordre de S. Benoît, au-deſſous de Nantes, à deux lieues de la Loire.

La *Chaume* ou *Chaume*, même ordre, dans le bourg du même nom, au ſud-oueſt; fondée en 1055.

S. Gildas des Bois, ou S. Guildas, même ordre, dans le bourg du même nom, à dix lieues nord-oueſt de Nantes; fondée l'an 1026.

Buzai, fille de Clairvaux, à trois lieues au-deſſous de Nantes, mais au-delà de la Loire; fondée en 1135 ou 36.

Ville-Neuve, même ordre, à deux lieues ſud de Nantes, en la forêt de Touffou; fondée l'an 1201.

Mellerei ou *Meillerei*, ordre de Cîteaux, à huit lieues nord-eſt de Nantes; fondée en 1130.

Geneſton, ordre de S. Auguſtin, à cinq lieues ſud de Nantes; fondée avant l'an 1163.

Notre-Dame du Bourg, même ordre, près de Nantes.

Pornid ou *Pornic*, même ordre, dans les marais ſalans, à la gauche de la Loire, à dix lieues de Nantes, vers l'oueſt.

V. *Diocèſe de Vannes.*

Vannes eſt une ville de la baſſe Bretagne, dont le Diocèſe contient cent ſoixante Paroiſſes. Sa cathédrale eſt dédiée à S. Pierre. Le Chapitre de cette Egliſe eſt compoſé d'un Archidiacre, d'un Tréſorier, d'un Chantre, d'un Ecolâtre, d'un Pénitencier & de quinze Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

S. Gildas de Ruis, ordre de S. Benoît, dans le village de Ruis, au ſud de Vannes. Pierre Abélard en fut Abbé au milieu du XII^e^ ſiécle, & fut obligé de quitter à cauſe de la méchanceté de ſes Moines.

Redon ou *Rhedon*, ou *S. Sauveur de Rhedon*, même ordre, dans la petite ville de Rhedon, à l'eſt.

Lanvaux, de Cîteaux, à quatre lieues nord-oueſt de la Ville de Vannes, dans la Paroiſſe de Bélair; fondée en 1138.

Prieres, fille de Buzai, de Cîteaux, près de l'embouchure de la Vilaine; fondée en 1252, par Jean, Duc de Bretagne, pour faire des prieres en faveur de ceux qui ont fait naufrage.

Abbaye de Filles.

La Joie, près d'Hennebon, de Cîteaux, fille de l'Abbaye de l'Aumône, à l'oueſt de Vannes; fondée l'an 1250, par Blanche, fille de Thibault, Roi de Navarre, & femme de Jean, Duc de Bretagne.

VI. *Diocèſe de Quimper.*

Quimper-Corentin, Quemper ou Cornouailles, eſt une ville de la baſſe Bretagne, à quatre lieues de la mer, ſur la riviere d'Oder. Son Diocèſe a deux cens vingt Paroiſſes ou environ: ſa cathédrale eſt dédiée à S. Corentin, ſon premier Evêque.

Le Chapitre de cette Egliſe eſt compoſé d'un Doyen, de l'Archidiacre de Cornouailles, & de celui de Poher, d'un Tréſorier, d'un Chantre, d'un Théologal & de douze Chanoines. L'Abbé de Daoulas étoit premier Chanoine de ce Chapitre, & avoit ſa chaire dans le chœur vis-à-vis celle de l'Evêque; mais cela n'a plus lieu, le manſe abbatiale de Daoulas ayant été unie au Séminaire de la Marine à Breſt.

Abbayes d'Hommes.

Landevenech, ordre de S. Benoît, dans le bourg du même nom, ſur la Baye de

Breſt, au nord de Quimper. S. Guingalois en jetta les premiers fondemens vers l'an 480.

Kimperlé ou *Sainte Croix de Quimperlai*, même ordre, près de la Ville de Quimperlai, à l'eſt de Quimper; fondée au XII^e^ ſiécle.

Bégard, ordre de Cîteaux, au nord-eſt.

Coetmaloen, même ordre; fondée en 1142.

Bonrepos, même ordre, dans un village de ce nom; fondée en 1172.

Langonet, même ordre, à l'orient; fondée en 1136.

Carnouet ou *S. Maurice*, même ordre, au ſud-oueſt; fondée en 1176.

Daoulas ou *Notre-Dame de Daoulas*, ordre de S. Auguſtin, dans un bourg de même nom, au nord de Quimper.

Abbaye de Filles.

Notre-Dame de Kerlot ou *Kerlet*, ordre de Cîteaux, aujourd'hui dans la ville de Quimper, & autrefois à dix lieues.

VII. *Diocèſe de S. Paul de Léon.*

S. Paul ou *S. Pol de Léon*, eſt au nord de Quimper, l'un & l'autre à l'extrémité occidentale de la baſſe Bretagne. Son Diocèſe a cent vingt Paroiſſes, & ſa cathédrale eſt dédiée à S. Paul.

Le Chapitre de cette Egliſe eſt compoſé d'un Chantre, d'un Grand Archidiacre, des Archidiacres de Quinimili & d'Aere, d'un Tréſorier & de treize Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

S. Mahé de Finetère, ordre de S. Benoît, au ſud-oueſt, dans un bourg de même nom, ſur le bord de la mer, à l'entrée du golfe de Breſt; fondée avant l'an 555.

Relecq ou *Reſtes*, ordre de Cîteaux, & fille de Bégars, au ſud-eſt de S. Paul; fondée en 1132.

VIII. *Diocèſe de Tréguier.*

Tréguier, ville de la baſſe Bretagne, n'a dans ſon Diocèſe que ſoixante-dix Paroiſſes. Son Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Tugdual; & ſon Chapitre eſt compoſé d'un Tréſorier, de deux Archidiacres, d'un Chantre, d'un Ecolâtre & de quinze Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Bégars, ordre de Cîteaux, fille de l'Aumône, ſituée en un village à qui elle donne ſon nom; a été fondée en 1130.

Sainte-Croix de Guingam, ordre de S. Auguſtin, à une demi lieue de Guingam; fondée en 1135.

IX. *Diocèſe de Saint-Brieux.*

Saint-Brieux eſt une ville de la baſſe Bretagne : ſon Diocèſe a cent vingt Paroiſſes, & ſa cathédrale eſt dédiée à S. Etienne. Le Chapitre de cette Egliſe eſt compoſé d'un Doyen, d'un Tréſorier, de deux Archidiacres, d'un Ecolâtre, d'un Chantre, & de vingt Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Lantenac, ordre de S. Benoît, au ſud ; fondée en 1133.

S. Aubin des Boïs, ordre de Cîteaux, fille de Bégars, ſituée à l'eſt, & fondée en 1137.

Boquien, auſſi fille de Bégars, à trois lieues ſud-oueſt de Saint Brieux ; fondée an 1137.

Beaupôrt, Prémontré, fille de la Luzerne ; ſituée au nord & ſur le bord de la mer ; fondée l'an 1202.

On trouve encore *S. Jacut*, mais il eſt de Dol.

X. *Diocèſe de Saint-Malo.*

Saint-Malo, ville de la haute Bretagne, eſt ſituée ſur un rocher au milieu de la mer, dans la petite iſle de S. Aaron. Le Diocèſe renferme deux cens Paroiſſes. Le Chapitre de l'Egliſe cathédrale, dé-

diée à S. Vincent, eſt compoſé d'un Doyen, de deux Archidiacres, d'un Chantre, & de vingt Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

S. Méen ou *S. Méan*, ordre de S. Benoît, au midi.

Beaulieu-lez-Dinan, de S. Auguſtin, entre la précédente & Saint-Malo; fondée l'an 1163.

S. Jacque de Montfort, même ordre, dans la ville de Montfort, en la haute Bretagne, à l'eſt, bâtie & dotée en 1151.

S. Jean-des-Prez ou *la Prée*, même ordre, dans la petite ville de Joſſelin, au ſud-oueſt.

Pain-Pont, ou *Sainte Marie de Pain-Pont*, même ordre, dans le bourg du même nom; fondée en 630.

XI. *Diocèſe de Dol.*

Dol, ville de la haute Bretagne, à deux lieues de la mer, au nord. Son Evêque porte la Croix archiépiſcopale: il a prétendu autrefois être indépendant de la Métropole de Tours, & Archevêque de toute la Bretagne; le Pape Innocent III, jugea ce procès en 1099, & réprima ſon uſurpation. Le Diocèſe de Dol, quoique de peu d'étendue, a quatre-vingt Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame, & ſon Chapitre eſt compoſé de

quatre Dignités & de vingt-quatre Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Le *Tronchet*, ordre de S. Benoît, fondée en 1150.

S. Jacut, même ordre, enclavé dans le Diocèſe de Saint-Brieux.

La *Vieuville*, de Cîteaux, fille de Savigni; fondée en 1137.

§. VI. *Province Eccléſiaſtique de Sens.*

La Ville de *Sens*, en Champagne, ſur les confins de la Bourgogne & de l'Iſle de France, eſt une ancienne Métropole, qui compte cent neuf Prélats juſqu'à M. le Cardinal de Luynes, qui la gouverne aujourd'hui. En 1622, Paris & ſes Suffragans furent ſéparés de cette Province Eccléſiaſtique, qui s'appelloit du temps des Romains la quatriéme Lyonoiſe. Anſegiſe, Archevêque de Sens, donna un grand éclat à ſon ſiége, au IX^e^ ſiécle. Charle-le-Chauve obtint du Pape Jean VIII, en ſa faveur, la Primatie des Gaules & de Germanie l'an 876. Les Evêques de France, aſſemblés à Ponthion, déſapprouverent cette élévation de l'Egliſe de Sens. Cependant les Archevêques de Sens ont joui de cette prérogative pendant deux cens ans. L'an 1079, le Pape Grégoire VII confirma à l'Archevêque de Lyon la Prima-

tie ſur les quatre Provinces Lyonoiſes ; qui ſont Lyon, Rouen, Tours & Sens. Les Archevêques de Sens ont pluſieurs fois eſſayé de revenir contre cette conceſſion ; mais Charle de Bourbon, Cardinal & Archevêque de Lyon, ayant porté la déciſion de ce procès au Parlement de Paris, l'Archevêque de Sens, qui étoit de la Maiſon de Melun, s'y laiſſa condamner par défaut ; & depuis ce jugement la Primatie des Gaules eſt demeurée à l'Archevêque de Lyon.

L'Archevêque de Sens, depuis l'érection de la Métropole de Paris, n'a plus que trois ſuffragans, qui ſont :

1. Troyes,
2. Auxerre,
3. Nevers.

Il y a encore un Evêque de *Béthléem*, mais dans le territoire d'Auxerre.

Le Diocèſe de Sens comprend ſept cens ſoixante cinq Paroiſſes ſoumiſes à cinq Archidiaconés, ſeize Chapitres, vingt-neuf Abbayes & ſoixante Couvens, Communautés ou Colléges. Dans la ſeule Ville de Sens il y a ſeize Paroiſſes ; & des ſeize Curés, il y en a treize qui ſont qualifiés Prêtres Cardinaux, parce qu'en certaines fêtes, ils aſſiſtent l'Archevêque à la Meſſe, lorſqu'il officie dans ſa cathédrale. Autrefois & même ſous M. de Gondrin, mort en 1674, ils l'aſſiſtoient toutes les fois qu'il

officioit pontificalement aux grandes Fêtes; mais à préſent cette cérémonie ne s'obſerve qu'aux deux Fêtes de S. Etienne, patron de l'Egliſe cathédrale, à la dédicace de la même Egliſe, & le Jeudi Saint pour les ſaintes huiles.

Le Chapitre de l'Egliſe Métropolitaine de S. Etienne de Sens, eſt compoſé de cinq Dignités, qui ſont l'Archidiaconé de Sens, la Tréſorerie, le Doyenné, la Préchantrerie & la Célérerie; de quatre perſonnats, qui ſont les Archidiaconés de Gâtinois, de Melun, de Provins & d'Eſtampes; de trente-un Canonicats, & quatorze ſémi-Prébendes, &c. Les Dignités d'Archidiacre de Sens & de Tréſorier, les Perſonnats & tous les Canonicats, ſont à la collation de l'Archevêque. Le Doyen, le Préchantre & le Célerier ſont élus par le Chapitre & confirmés par le Pape. Les deux hautes Vicaireries dépendent du Chapitre, qui a auſſi la préſentation de quatorze ſemi-prébendes, à la réſerve d'une qui dépend du Tréſorier. L'Egliſe Métropolitaine de Sens jouit, comme celle de Paris, du droit de *Committimus*, par lettres patentes de 1548.

Abbayes d'Hommes.

Sainte Colombe-lez-Sens, ordre de S. Benoît, fondée l'an 620, par Clotaire II,

Roi de France. La réforme de S. Maur s'y eſt établie en 1636. Cette Abbaye eſt conſidérable par beaucoup d'endroits. Les bâtimens ſont ſimples, mais propres; l'Egliſe eſt magnifique, & a été conſacrée par le Pape Alexandre III. Raoul, Roi de France, & Richard, Duc de Bourgogne, y ont choiſi leur ſépulture; mais il ne reſte aucun veſtige de leurs tombeaux.

S. Pierre le Vif, au fauxbourg de S. Savinien de la Ville de Sens, bâtie dans le premier cimetiere des Chrétiens où un grand nombre ont reçu l'honneur du martyre & la ſépulture.

S. Remi-lez-Sens, ordre de S. Benoît, fondée en 527. Elle eſt unie à la Cure de Verſailles, poſſédée par les Peres de la Miſſion, & les places monachales à l'Abbaye de S. Pierre-le-Vif.

Ferrieres, en Gâtinois, même ordre, & de la Congrégation de S. Maur, appellée quelquefois *Béthléem*, dans la petite ville de même nom. Cette Abbaye eſt à la préſentation de M. le Duc d'Orléans, étant ſituée dans ſon apanage. Elle a été fondée par Clovis I, Roi de France, l'an 507.

Morigni, même ordre, près Eſtampes; fondée en 1106. Ce ſont d'anciens Bénédictins qui occupent cette Abbaye.

S. Pierre ou *S. Pere* de Melun, même ordre.

Chaumes, même ordre, dans la petite ville de même nom, en Brie; fondée en 1181.

Barbeaux, autrefois *Barbel*, ou *Port-Sacré*, ordre de Cîteaux & fille de l'Abbaye de Preuilli, ſituée dans la Brie, ſur la Seine, au midi de Melun. Cette Abbaye fut fondée par le Roi Louis VII, dit le Jeune, le 15 Mars 1147. Il y eſt enterré devant le grand Autel.

Cercanceau, de Cîteaux, fille de l'Abbaye de la Cour-Dieu, dans le Gâtinois; fondée & dotée en 1181, par Philippe Auguſte.

Pruilli ou *Preuilli*, de Cîteaux, ſur la Seine & au nord de Montreau. La Communauté de Cîteaux ayant acheté la terre, commença la fondation de cette Abbaye; & Thibaut, Comte de Champagne, l'acheva & la dota le 15 des calendes de Septembre 1118. La réforme y a été établie.

Joui ou *Notre-Dame de Joui*, fille de l'Abbaye de Pontigni, à deux lieues de Provins, fut fondée le 14 Août 1124. Cette Abbaye eſt de l'étroite obſervance de Cîteaux, & peut paſſer pour la principale de la réforme.

Vauluiſant, de Cîteaux, fille de l'Abbaye de Preuilli, à l'eſt de Sens, fut fon-

dée en 1127 ou 1129. C'eſt une des plus conſidérables de l'étroite obſervance de Cîteaux.

Eſchalis ou *Eſchalles*, de Cîteaux, fille de l'Abbaye de Fontenai, & de la filiation de Clairvaux, au ſud de Sens; fondée le 22 Juillet 1131. Cette Abbaye a été entiérement ruinée, tant par les Anglois & les Huguenots, que par les guerres civiles.

Fontaine-Jean, de Cîteaux, & fille de l'Abbaye de Pontigni, plus au ſud. Pierre de Courtenai, qui la fit bâtir le 20 Mars 1124, y fit de grands biens avant ſon voyage de la Terre-Sainte. On y voit les tombeaux de pluſieurs Princes de cette famille, avec le manteau royal.

S. Jean de Sens, ordre de S. Auguſtin, près l'Abbaye de S. Pierre-le-Vif. Elle a été bâtie pour des filles au VI^e^ ſiécle; mais dans le IX^e^ elle fut donnée à des Chanoines Réguliers. La manſe abbatiale a été unie à perpétuité à l'Archevêché de Sens l'an 1607; & ce ſont les Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, qui occupent préſentement cette Abbaye.

S. Eugêne, même ordre, près la ville de Sens.

Châteaulandon ou *S. Severin de Châteaulandon*, ordre de S. Auguſtin, en Gâtinois. Cette Abbaye eſt auſſi poſſé-

dée par les Chanoines Réguliers.

Le Jard, même ordre, à une lieue de Melun.

S. Jacque de Provins, dans la ville de Provins en Brie, fondée en 1124. M. François d'Aligre fut nommé Abbé commendataire de cette Abbaye par le Roi Louis XIII, au mois d'Avril 1643, & y mourut le 21 Janvier 1712, âgé de 92 ans. On ne ſauroit marquer tout le bien qu'il a fait à cette Abbaye, où ſont des Chanoines Réguliers de Sainte Geneviéve.

S. Paul ſur Vanne-lez-Sens, ordre de Prémontré, fondée l'an 1220, ou 1221.

Dilot ou *Dilo*, même ordre, à ſix lieues à l'eſt de Sens, fille de Val Secret, fondée en 1245.

Abbayes de Filles.

La Pommeraye, ordre de S. Benoît, fondée l'an 1180, à deux lieues de Sens, & transférée enſuite dans un des fauxbourgs de cette ville.

La Cour Notre-Dame, même ordre, près de Pont-ſur-Yonne, fondée en 1225.

Ville-Chaſſon, autrefois *Roſoi* ou *Roſellet*, même ordre, à cinq lieues au nord-oueſt de Sens.

La Joye-lez-Nemours, fille de l'Abbaye de Cîteaux, près de Nemours, fondée l'an 1181.

Villiers-aux-Nonains, fille de l'Ab-

baye de Cîteaux, près la Ferté-Alais. Elle eſt de fondation royale.

Le Lys, même ordre, à une lieue de Melun, fondée vers l'an 1230, par la Reine Blanche & par le Roi S. Louis ſon fils.

Mont-Notre-Dame lez Provins, au nord, autrefois les *Filles-Dieu*, tirées de l'Abbaye de Previlli, fondée l'an 1225.

I. *Diocèſe de Troyes.*

Troyes en Champagne, ſur la Marne. Son Egliſe cathédrale eſt dédiée à Saint Pierre; & le Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, d'un Tréſorier, d'un Chantre, d'un ſous-Chantre, d'un grand Archidiacre, des Archidiacres de Sezanne, des Arcs, de Brienne & de Margueries; de trente-ſept Chanoines, & de quatre autres Chanoines de la Chapelle de Notre-Dame. Les Canonicats ſont à la collation du Roi & de l'Evêque alternativement. Le Diocèſe contient 519 Paroiſſes.

L'Egliſe de *S. Urbain* de Troyes eſt l'ouvrage du Pape Urbain IV, qui étant né à Troyes, la fit bâtir pour douze Chanoines, dans ſa maiſon paternelle; elle eſt exempte de la juriſdiction épiſcopale & immédiate au Saint Siége. Il y a deux Dignités, & neuf Prébendes, qui ſont à la nomination du Roi & du Doyen de cette

cette Egliſe à l'alternative ; le Doyen eſt électif.

Un troiſiéme Chapitre mérite d'être remarqué ; c'eſt celui de S. Etienne, fondé en 1157, par Henri I, Comte de Champagne. Il eſt compoſé d'un Doyen, de ſept autres Dignités, & de cinquante-ſept Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Moutiers la Celle, ordre de S. Benoît, à une demi-lieue de Troyes, dans un lieu fort marécageux, fondée vers l'an 657.

Moutier-Ramé, & par corruption *Montiramé*, même ordre, à trois lieues au ſud-eſt de Troyes, fondée en 837, ſous Louis le Débonnaire.

Neſle la Repoſte, même ordre, près du bourg de Villenoce, en Brie.

L'Arivour, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée en 1140. Elle eſt à trois lieues au ſud-eſt de Troyes, dans un village de même nom.

Boulencourt, au nord-eſt, fille de l'Abbaye de Clairvaux. Elle fut fondée en 1149, pour des Chanoines réguliers, qui la céderent à S. Bernard.

Rameru ou *la Piété-lez-Rameru*, fille de l'Abbaye de Cîteaux, ſur la riviere d'Aube, fondée en 1260.

Sellieres, même ordre, fille de l'Ab-

baye de Joui, près de Pont-ſur-Seine, fondée en 1167.

Chantemerle, même ordre, fondée l'an 1165.

Reclus ou *le Reclus*, même ordre, fille de l'Abbaye de Vauclair, bâtie par Saint Bernard au commencement du XII^e^ ſiécle.

S. Martin des Aires, à Troyes, ordre de S. Auguſtin, poſſédée par les Religieux de Sainte Geneviéve.

S. Loup, dans la ville de Troyes. C'eſt une des plus anciennes Abbayes de cette ville. Elle eſt aujourd'hui de l'ordre de S. Auguſtin.

Baſſe-Fontaine, ordre de Prémontré, ſur l'Aube, fondée en 1143.

Beaulieu, dans le voiſinage de la précédente, & même ordre. Ce n'étoit anciennement qu'une Chapelle abandonnée, qu'on appelloit S. Marc.

La Chapelle aux Planches, même ordre, au nord-eſt, près le bourg de Brienne, fondée en 1147.

Abbayes de Filles.

Notre-Dame de Troyes, dans cette ville : elle eſt ſi ancienne qu'on en ignore la fondation.

Les Prez ou *Notre-Dame des Prez-lez-*

Troyes, fille de l'Abbaye de Clairvaux, a été fondée l'an 1231.

Le Paraclet ou *Paraclit*, à une lieue de Nogent ſur Seine. Ce Monaſtere établi au XII^e^ ſiécle, doit ſon origine à Pierre Abaillard.

Notre-Dame de Brico ou *Notre-Dame de Sezanne*, transférée dans la ville de Sezanne.

II. *Diocèſe d'Auxerre.*

Auxerre, ville de Bourgogne, ſituée ſur l'Yonne. Sa cathédrale eſt dédiée à S. Etienne. Le Chapitre avoit autrefois pour chef un Prevôt. La Prevôté fut annexée à la manſe capitulaire en 1177; & un Doyen, qui eſt élu par le Chapitre, a ſuccédé au Prevôt. Les autres Dignités ſont le Grand-Archidiacre, le Chantre, le Tréſorier, le petit Archidiacre de Puiſaye, & le Pénitencier. Les Canonicats ſont au nombre de 52, dont le revenu eſt année commune de 250 livres. Le Doyen, le Chantre & le Tréſorier jouiſſent chacun du revenu de deux Prébendes; & le Grand-Archidiacre a trois cens livres de revenu, outre ſa Prébende. Les Dignités & les Canonicats ſont à la nomination de l'Evêque. Le Diocèſe a 238 Paroiſſes.

Abbayes d'Hommes.

S. Germain d'Auxerre, ordre de S. Benoît, Abbaye fondée en 422, par S. Germain, dans ſa maiſon paternelle. On y trouve grand nombre de corps ſaints & de reliques.

Pontigni, ou *S. Edme*, ou *S. Edmond* de Pontigni, ſeconde fille de l'Abbaye de Cîteaux, ſituée en Champagne au bourg de Pontigni, ſur les limites des Diocèſes de Sens & de Langres. Elle a été fondée le premier Juillet 1114, par Thibaud, Comte de Champagne. L'Abbaye de Pontigni eſt élective & réguliere.

Rigni, fille de l'Abbaye de Clairvaux, à cinq lieues ſud-eſt d'Auxerre, fondée en 1128.

Bouras, ordre de Cîteaux, ſituée dans le Nivernois, au bourg de même nom. C'eſt la premiere fille de Pontigni. Elle fut fondée en 1119.

Les Roches ou *Notre-Dame des Roches*, fille de l'Abbaye de Pontigni, dans le Nivernois, fondée en 1136.

S. Pierre d'Auxerre, dans la ville même, fondée l'an 749, eſt poſſédée par les Religieux de Sainte Geneviéve.

S. Laurent des Aubats, près de Coſne, en Nivernois, & ſur la Loire, eſt de l'ordre de S. Auguſtin.

S. Marian ou *S. Marien-lez-Auxerre*, fondée en 423, par S. Germain, Evêque d'Auxerre. Elle fut depuis de l'ordre de Prémontré. Aujourd'hui elle eſt ruinée, & les Religieux ſe ſont retirés à Auxerre, dans leur Prieuré de Notre-Dame-la-d'hors.

Abbayes de Filles.

S. Julien, ordre de S. Benoît, près de la ville d'Auxerre, fondée l'an 620. Le fauxbourg S. Martin en dépend, tant pour le ſpirituel que pour le temporel.

Rantaulme, auſſi de S. Benoît, dans un autre fauxbourg d'Auxerre, a été bâtie vers l'an 624.

Criſſenon ou *Chriſſei*, même ordre, à cinq lieues d'Auxerre.

Les Iſles, ordre de Cîteaux, transférée dans la ville d'Auxerre.

Le Reconfort, ou *la Conſolation* de Sainte Marie, fille de l'Abbaye de Cîteaux, au ſud d'Auxerre, à trois lieues de Vézelai, fondée en 1234.

III. *Diocèſe de Nevers.*

Nevers, ſur la Loire, eſt la capitale du Nivernois. Son Diocèſe a 271 Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale étoit autrefois dédiée à S. Gervais; mais Charle le Chauve l'ayant agrandie, la fit conſacrer à Saint Cyr. Le Chapitre de cette cathédrale

étoit autrefois de ſoixante Chanoines ; il eſt maintenant compoſé d'un Doyen, de l'Archidiacre de Nevers, d'un Tréſorier, d'un Chantre & de l'Archidiacre de Décize, qui ſont Dignités ; d'un Sacriſtain & d'un Scholaſtique, qui ſont perſonnats, & de quarante Prébendes. Tous ces Bénéfices ſont à la collation de l'Evêque, à l'exception de quatre Prébendes amorties. Le Tréſorier a droit par un ancien uſage d'aſſiſter au chœur l'épée au côté, l'oiſeau ſur le poing, étant botté & éperoné.

Abbayes d'Hommes.

S. Martin de Nevers, ordre de S. Auguſtin, dans la ville.

Bellevaux, de l'ordre de Prémontré, dix lieues à l'oueſt.

Abbaye de Filles.

Notre-Dame de Nevers, ou Sainte Marie de Nevers, ordre de S. Benoît, dans la ville. L'on prétend que les diſciples de S. Colomban en ont jetté les fondemens, & qu'ils y mirent des Religieuſes.

De l'Evêché titulaire de Bethléem, dans le Nivernois, au territoire d'Auxerre.

Les Rois de Jéruſalem, en 1110 ayant fait ériger un ſiége épiſcopal à *Bethléem*, bourg de Judée, dans la tribu de Juda, éloigné de deux lieues de Jéruſalem,

& les Saraſins les ayant chaſſés de ce pays ; Rainier ou Rainaud, qui en étoit Evêque, ſuivit Gui, Comte de Nevers, en France. Ce Prince lui donna le bourg de Pantenor-lez-Clameci outre la riviere d'Yonne, c'eſt-à-dire, au-delà, avec le Domaine de Cembeuf ou Sambert, la ville Sous-Saiſi, appellée la Maiſon-Dieu de Bethléem, & le bourg qui eſt au delà de Montruillon, pour y établir ſon Evêché, comme il eſt prouvé par une charte de l'an 1123. Dans la ſuite un des ſucceſſeurs de Rainaud tranſporta à Robert, Comte de Nevers, la juriſdiction, Feſtaiges & Foires qu'il avoit au Bourg lez-Clameci & à celui de Montruillon, & il ne retint pour ſon Egliſe que le Domaine & la juriſdiction ſur les freres & convers de ſa maiſon, & ſur ceux qui ſe donnent à l'Hôpital de *Bethléem*, fauxbourg de Clameci, comme on le voit par une charte de 1292.

Le Roi Charle VI, par ſes Lettres Patentes du mois de Février 1412, confirma tous les dons, biens & priviléges des Evêques de Bethléem, dont il veut que tous les Prélats jouiſſent, en cas qu'ils ſoient naturels François, ou qu'ayant demeuré long-temps en France, ils aient prêté le ſerment de fidélité, & qu'en ce cas ils jouiſſent des mêmes prérogatives que les autres Evêques de France.

L'Evêché de Bethléem n'eſt point à la nomination du Roi : cependant il faut l'agrément de Sa Majeſté, afin que le Duc de Nevers, à qui ce droit appartient comme fondateur, le puiſſe exercer ; & ce droit a été confirmé par les Papes, qui en donnent les proviſions & les bulles. L'Evêque de Bethléem a un très-médiocre revenu. Il prétendoit exercer les fonctions épiſcopales dans ſa Chapelle de Bethléem, ou Hôpital de Pantenor, au fauxbourg de Clameci, & y faire des ordinations générales, quoique le territoire ſoit du Diocèſe d'Auxerre. La choſe a été réglée en 1635, dans l'Aſſemblée générale du Clergé de France, qui fait 500 livres de penſion à l'Evêque de Bethléem, moyennant quoi il ne célebre plus d'ordinations dans ſa Chapelle.

Provinces Eccléſiaſtiques du milieu de la France.

§. I. *Province Eccléſiaſtique de Bourdeaux.*

Bourdeaux ou *Bordeaux*, capitale de la Guyenne & ville Archiépiſcopale, eſt ſur la Garonne, vers la mer. Son Archevêque prend le titre de Primat, pour marquer ſon indépendance de celui de Bourges, qui prétend exercer ſa juriſdiction dans ſa Province. Il a neuf ſuffragans.

1. Agen,
2. Condom,
3. Angoulême,
4. Saintes,
5. Poitiers,
6. La Rochelle,
7. Luçon,
8. Périgueux,
9. Sarlat.

Son Diocèſe contient 400 Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. André; & ſon Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, de trois Archidiacres, d'un Tréſorier, d'un Sacriſtain, d'un Ecolâtre, d'un Sous-Doyen, d'un Sous-Chantre, & de vingt-quatre Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Sainte-Croix de Bourdeaux, ordre de S. Benoît. On croit qu'elle a été fondée par Clovis II, vers l'an 650.

Sauve-Majeure ou *la Grande Sauve*, même ordre, au pays d'entre deux mers, à cinq ou ſix lieues de Bourdeaux.

Guiſtres ou *Quitre*, même ordre, dans le bourg de ce nom, près la Saintonge, au nord-eſt.

S. Sauveur de Blaye, même ordre.

Bon-lieu ou *Carbon-blanc*, ordre de Cîteaux, au pays d'entre deux mers, fondée en 1162.

Feſe, *Phaiſe* ou *la Faye*, même ordre, plus à l'eſt, fondée en 1147.

S. Romain de Blaye, ordre de S. Auguſtin.

S. Vincent, même ordre, dans la ville de Bourg.

Verteuil, même ordre, dans la ville de ce nom, au pays de Médoc, à huit lieues de Bourdeaux.

Iſle Médoc, même ordre, au pays de Médoc, à dix lieues de Bourdeaux.

Plaine Selve ou *S. Genis de la Plaine*, ordre de Prémontré, au nord de Blaye, fondée en 1148.

S. James ou *S. Jacque*, même ordre.

I. *Diocèſe d'Agen.*

Agen, ſur la Garonne, capitale de l'Agenois, étoit Evêché dès l'an 350. Son Diocèſe contient 400 Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée ſous l'invocation de Saint Etienne. Son Chapitre eſt compoſé d'un grand Archidiacre, d'un Primicier, d'un Chantre, de deux Archidiacres, & de quatorze Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Eſſey ou *Eyſſe*, ordre de S. Benoît, près de Villeneuve d'Agenois.

S. Maurin, même ordre, à quatre lieues d'Agen, du côté de l'orient.

Gondom, ordre de Cîteaux, fille de l'Abbaye de Cadouin, ſituée au nord; fondée en 1123.

Perignac, même ordre, fille de l'Abbaye de Bonnefont.

L'Abbaye de l'ordre de S. Benoît, qui étoit autrefois à Clairac, cinq lieues au nord-eſt d'Agen, a été ſécularisée en 1604; & le Roi Henri IV en a uni la manſe abbatiale au Chapitre de S. Jean de Latran à Rome.

II. *Diocèſe de Condom.*

Condom, ville Epiſcopale de Gaſcogne, & capitale du Condomois, ſituée ſur la riviere de Baiſe. Le Chapitre de ſa cathédrale, dédiée à S. Pierre, eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, & de douze Chanoines. Ce Diocèſe a cent trente Paroiſſes.

III. *Diocèſe d'Angoulême.*

Angoulême, capitale de l'Angoumois, ſituée ſur le ſommet d'une montagne, au pied de laquelle paſſe la Charente, contient deux cens quatre-vingt-dix Paroiſſes. Son Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Pierre; & le Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, d'un Archidiacre, d'un Sacriſtain, d'un Chantre, & de vingt-huit Chanoines.

Il y a un Chapitre à Blanzac, petite ville ſur les frontieres de la Saintonge. C'étoit autrefois une Abbaye de Bénédictins, qui a été ſécularisée. Le chef de ce Chapitre conſerve le nom d'Abbé.

Abbayes d'Hommes.

S. Cibard-lez-Angoulême, ordre de S. Benoît, au pied de la ville d'Angoulême.

S. Amand de Boiſſe, même ordre, à trois lieues d'Angoulême; fondée en 988.

Bournet ou *Bornet*, ou *Notre-Dame du Bournet*, même ordre, ſur la Charente, à cinq lieues d'Angoulême; fondée en 1113.

Grosbos ou *Notre-Dame de Grosbos*, ordre de Cîteaux, à quatre lieues d'Angoulême; fondée en 1166.

La Couronne, ordre de S. Auguſtin, à une lieue d'Angoulême; fondée en 1122. Elle eſt de la Congrégation de France dite de Sainte Geneviève.

Celle-Froin, même ordre, à ſix lieues au nord-eſt d'Angoulême.

Abbaye de Filles.

S. Auzone, ou *S. Auzone*-lez-Angoulême, ordre de S. Benoît, Abbaye très-ancienne.

IV. *Diocèſe de Saintes.*

Saintes ou *Xaintes*, ville Epiſcopale, eſt la capitale de la Saintonge, & ſur la gauche de la Charente. Son Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Pierre, & le Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, & de vingt-

quatre Chanoines, dont quatre ont les Dignités d'Archidiacre de Saintes, d'Archidiacre d'Aunis, de Chantre, & de Scolaſtique; dignités attachées à leurs Canonicats.

Abbayes d'Hommes.

Baigne ou *Beſgne*, ordre de S. Benoît, ſituée au ſud-eſt.

Baſſac, même ordre, au nord-eſt, ſur la Charente, près de la ville de Jarnac; fondée en 1009.

Saint Etienne de Vaux, même ordre, à l'eſt, fondée en 1075.

Font-Douce, même ordre, à trois lieues nord-eſt de Saintes, bâtie en 1170, par Eléonore, Ducheſſe d'Aquitaine.

S. Jean d'Angeli, même ordre, dans la ville du même nom, plus au nord, fondée par Louis le Débonnaire.

S. Léger ou *Ligaire*, même ordre, dans un bourg du même nom en Poitou, à une lieue de Niort, aux confins de la Saintonge.

Madion, même ordre, en Saintonge, près la mer, au ſud-oueſt: on n'en trouve point de mémoires.

Tenailles, même ordre, au ſud-eſt; on n'en trouve point de mémoires.

Tonnai-Charente, même ordre de S. Benoît, au nord-oueſt, ſituée en Saintonge, dans la ville du même nom.

La *Frenade*, ordre de Cîteaux, fille de l'Abbaye d'Obazine, dans l'Angoumois, & à une lieue de Coignac, fondée l'an 1148.

Chaſtres, ordre de S. Auguſtin, à une petite lieue de Coignac, fondée vers l'an 1077.

Sablonceaux ou *Sablanceaux*, même ordre, à trois lieues oueſt de Saintes.

Abbaye de Filles.

Notre-Dame de Saintes, autrefois *Mortagnes* ou *Mortaignes*, ordre de S. Benoît, fondée hors les murs de la ville de Saintes, l'an 1047.

V. *Diocèſe de Poitiers.*

Poitiers, ville capitale du Poitou, eſt ſituée ſur une hauteur baignée par le Clain. Son Diocèſe contient ſept cens vingt-deux Paroiſſes. Il étoit autrefois beaucoup plus étendu. Mais en 1317, le Pape Jean XXII en détacha de quoi compoſer les Diocèſes de Maillezais, aujourd'hui la Rochelle, & de Luçon. La cathédrale de Poitiers eſt dédiée à la Sainte Croix. Son Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, d'un Grand Archidiacre, d'un Chancelier, d'un Prevôt, des Archidiacres de Briançon & de Thouars; d'un ſous-Doyen, d'un ſous-Chantre, d'un Théologal & de vingt-quatre Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Alleuds ou *les Alleuds*, ordre de S. Benoît, entre Chefboutone & Lézai; fondée en 1110.

Charroux ou *S. Sauveur de Charroux*, même ordre, ſur la Charente.

Nanteuil en Vallée, même ordre, ſur les frontieres de Saintonge; fondée par Charlemagne.

S. Cyprien lez-Poitiers, même ordre, fondée par Pepin, Roi d'Aquitaine, environ l'an 928.

Monſtier-neuf, ou *S. Jean* de Poitiers, même ordre, fondée l'an 1066.

S. Jouin de Marne, même ordre, à une lieue de Moncontour.

Brignon ou *Laſie*, & l'*Abſie* en Brignon.

Chambon, même ordre.

Ferrieres, même ordre, dans le Loudunois.

S. Mexant ou *S. Maixent*, même ordre, au ſud-oueſt.

Quincei ou *Quinci*, ou *S. Benoît de Quincai*, même ordre, à deux lieues au ſud de Poitiers; fondée au VII^e^ ſiécle.

Noaillé ou *Nouaille*, même ordre, dans le bourg de ce nom, à trois lieues au ſud de Poitiers.

Moreaux ou *Mourreaux*, même ordre, à ſept lieues de Poitiers.

S. Savin, même ordre, dans le bourg de même nom, dix lieues à l'oueſt de Poitiers; fondée dès le VIII^e ſiécle.

Bonnevaux ou *Bonneval*, ordre de Cîteaux, fille de l'Abbaye de Cadouin, à douze lieues au nord-oueſt de Poitiers; fondée en 1124, par un Seigneur de Mortemar.

Les Châteliers, fille de l'Abbaye de Clairvaux, près la ſource du Clain; fondée en 1162.

L'Etoile, ordre de Cîteaux, au nord-eſt.

La Merci-Dieu ou *Bécheron*, plus au nord-eſt; fondée en 1151.

Pin ou *le Pin*, même ordre, fille de Pontigni, à trois lieues au ſud-oueſt de Poitiers; fondée en 1141.

Valence ou *Notre-Dame de Valence*, fille de l'Abbaye de Clairvaux, à ſept lieues au ſud de Poitiers; fondée en 1230.

Celle S. Hilaire ou *S. Hilaire de la Celle*, ordre de S. Auguſtin, dans la Ville de Poitiers.

Thouars ou *S. Laon de Thouars*, même ordre; fondée au commencement du XI^e ſiécle.

Fontaine ou *Fontaine le Comte*, même ordre, à quatre lieues au ſud de Poitiers.

Angle ou *Sainte Croix d'Angle*, même ordre, à dix lieues à l'oueſt de Poitiers; fondée en 1210.

Celle ou *Notre-Dame de la Celle*, même ordre, à douze lieues ſud-oueſt.

La Reau ou *le Réaux*, même ordre, ſur les frontieres de la Marche.

S. Severin, même ordre, ſur les frontieres de Saintonge; fondée en 1068.

Abbayes de Filles.

Sainte Croix de Poitiers, ordre de S. Benoît; fondée par ſainte Radegonde, Reine de France, vers l'an 550.

La Trinité, à Poitiers, même ordre; fondée vers l'an 960.

S. Jean de Bonneval ou *Bonneval* lez-Thouars, même ordre; fondée vers l'an 900.

Fontevrault ou *Font-Evrauld*, ſur les confins de l'Anjou; chef d'ordre & Abbaye conſidérable. L'Abbeſſe eſt également ſupérieure des Monaſteres d'hommes & de ceux de filles.

VI. *Diocèſe de la Rochelle.*

La Rochelle, ville Epiſcopale, capitale du Pays d'Aunis, eſt ſur l'Océan. Son Evêché, érigé à Maillezais en 1317, contient quatre cens vingt-cinq Paroiſſes, dont cent vingt ont été diſtraites du Diocèſe de Saintes, lorſque l'Evêché fut transféré de Maillezais à la Rochelle, en 1649. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Louis. Le

Chapitre eſt compoſé de huit Dignités & de vingt Chanoines. Les Dignités ſont, le Doyen, le Tréſorier, l'Aumonier, le Grand Archidiacre, le Chantre, le ſous-Chantre, & l'Archidiacre de Breſuire. L'Abbé de Niœuil a la ſeconde Dignité.

Abbayes d'Hommes.

Abſie ou *Notre-Dame de l'Abſie*, ordre de S. Benoît, dans les enclaves de Gaſtines, petit pays qui fait une portion du Poitou; fondée en 1120, au nord-oueſt.

Belle-Fontaine, plus au nord, aux confins de l'Anjou, occupée par des Feuillans.

La Grace-Dieu ou *Notre-Dame de Charon*, fille de l'Abbaye de Clairvaux, ſituée au Pays d'Aunis, à cinq lieues de la Rochelle; fondée en 1139.

Moreilles, fille de l'Abbaye de Clairvaux; fondée en 1152.

Notre-Dame de l'Iſle de Rhé, ou *les Petits Chaſteliers*, même ordre, fondée en 1156.

Niœuil ou *Niœil*, ordre de S. Auguſtin, en bas Poitou, près Fontenai-le-Comte; fondée en 1068.

Airvau ou *Airvaux*, même ordre, au nord-oueſt, dans le haut Poitou; fondée en 753.

La Trinité de Mauléon, même ordre.

VII. *Diocèſe de Luçon.*

Luçon, petite ville du bas Poitou, à deux lieues de la mer. Son Evêché fut érigé en 1317, par le Pape Jean XXII. Le Diocèſe eſt compoſé de deux cens trente Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale, dédiée à la Sainte Vierge, a un Chapitre compoſé d'un Doyen, d'un Grand Archidiacre, d'un Chantre, des Archidiacres d'Aiſenai & de Parede, du Prevôt de Luçon, de ceux de Fontenai, de Parthenai & des Eſſarts, d'un Chancelier, d'un ſous-Doyen, d'un ſous-Chantre & de vingt-neuf Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

S. Michel en l'Herm, ordre de S. Benoît, près de la mer; fondée ſur la fin du VII^e^ ſiécle.

Lieu-Dieu en Jard, même ordre, près de la mer, à ſix lieues de Luçon. Elle a été unie aux Prémontrés de Paris.

Talmont, même ordre, dans la ville de ce nom; fondée en 1046.

Orbeſtiers, même ordre, dans la Paroiſſe du Château d'Olonne, ſur le bord de la mer; fondée en 1007.

Breuil-Herbaud, même ordre, au nord-oueſt, dans les bois.

Grenetiere, même ordre, au nord-eſt. On ignore le temps de ſa fondation.

Boiſgroſland, ordre de Cîteaux, fille de l'Abbaye de Moreilles, à l'oueſt; fondée en 1201.

Iſle Chauvet, même ordre, près la Bretagne.

Notre-Dame de la Blanche, dans l'Iſle de Noirmoutier; bâtie en 675.

Triſai, même ordre, fille de l'Abbaye de Pontigni, à cinq lieues au nord de Luçon; fondée en 1145.

Angles, ordre de S. Auguſtin, près de la mer, en un marais doux; fondée en 1210.

Fontenelles, même ordre, à l'oueſt, dans les bois; fondée en 1119.

VIII. *Diocèſe de Périgueux.*

Périgueux, ville capitale du Périgord, eſt Epiſcopale dès l'an 380; ſon Diocèſe contient trois cens quarante Paroiſſes.

Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à S. Front, eſt compoſé de quatre Archidiacres, d'un Chantre, d'un ſous-Chantre, du Maître d'Ecole, d'un Théologal, & de trente-quatre Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

S. Aſtier, ordre de S. Benoît, près de Périgueux.

Brantome, même ordre, dans la ville de ce nom, à quatre lieues au nord de

Périgueux ; fondée en 779 , par Charlemagne.

Tourtoirac , ou *Turci* , même ordre , au nord-eſt.

Boſchaud ou *Bouchaud* , de l'ordre de Cîteaux , fille de Chaſteliers ſous Clairvaux ; fondée en 1159.

Peirouſſe ou *Peirouſe* , fille de l'Abbaye de Clairvaux ; fondée en 1153.

Chancelade , ordre de S. Auguſtin , près Périgueux ; fondée en 1133.

Chaſtres , même ordre , vers le bas Limoſin.

Abbayes de Filles.

Bugue ou *Bugo* , ordre de S. Benoît , au ſud-eſt. On n'en trouve point de mémoires.

Ligueurs ou *Ligueux* , même ordre , au nord ; fondée l'an 1000.

S. Pardoux , au nord-oueſt , Monaſtere de filles de S. Dominique.

S. Coſme & *S. Damien* , filles de Sainte Claire , hors des murs de la ville de Périgueux.

IX. *Diocèſe de Sarlat.*

Sarlat , ville Epiſcopale , depuis ſon érection par Jean XXII , en 1317 , eſt dans le bas Périgord. Son Diocèſe contient deux cens cinquante Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée au S. Sauveur ,

& le Chapitre, qui a été ſécularisé en 1561, eſt compoſé d'un Doyen, d'un Archidiacre, d'un Sacriſtain, & de quatorze Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Terraſſon, ordre de S. Benoît, dans la ville de même nom, au nord de Sarlat; cette Abbaye eſt fort ancienne.

Cadouin, ordre de Cîteaux, fille de l'Abbaye de Pontigni, au ſud.

S. Amand de Coli, ordre de S. Auguſtin, à cinq lieues au nord.

Abbaye de Filles.

Fongouſſier au *Fongauſſre*, ordre de S. Auguſtin, au ſud; on n'en trouve point de mémoires.

§. II. *Province Eccléſiaſtique de Bourges.*

Bourges, ville très-ancienne, eſt la capitale du Berri. Son Archevêché s'étend dans le Berri, le Bourbonois en grande partie, l'Auvergne, le Limoſin, & le Vélai en Languedoc. Comme il répond à la Province des Romains appellée premiere Aquitaine, il comprenoit encore Albi & ſes Suffragans, qui en ont été diſtraits en 1678. Il a préſentement cinq Suffragans:

1. Clermont, 3. Tulles,
2. Limoges, 4. Le Puy,
Et 5. Saint-Flour.

L'Archevêque de Bourges prétend à la qualité de Patriarche, parce que quelqu'un la lui donna par honnêteté dans le VI^e^ ſiécle. Il fit tous ſes efforts du temps de Charlemagne pour s'établir une eſpece de Primatie ſur les trois Aquitaines, & il a eu depuis de grandes conteſtations à ce ſujet avec les Archevêques de Bourdeaux & d'Auſch; il a auſſi prétendu à la Primatie ſur Narbonne, parce qu'elle devint au IX^e^ ſiécle de l'Aquitaine Françoiſe. Quoique toutes ces prétentions ne ſoient pas reconnues, il porte la croix double comme Primat, & a deux officiaux, l'un de Métropole, l'autre de Primatie; mais leur juriſdiction ne s'étend pas hors de la Province. Lorſqu'il fut queſtion d'ériger Albi en Métropole, il y eut une tranſaction qui portoit que l'Archevêque de Bourges auroit ſur cette nouvelle Province le droit de Primatie; mais le Pape n'en parle point dans ſa Bulle d'érection, ainſi cela n'a point eu lieu.

Le Diocèſe de Bourges a huit cens Paroiſſes, & ſa cathédrale eſt dédiée à S. Etienne; ſon Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Chancelier, d'un Grand Archidiacre, d'un ſous-Chan-

tre, de neuf Archidiacres, & de quarante Chanoines Prébendés.

Il y a deux Egliſes Collégiales qui méritent d'être remarquées, ſavoir, la *Sainte Chapelle de Bourges*, & celle de Bourbon-l'Archembaud. La premiere fut fondée en 1400 par Jean de France, Duc de Berri, troiſiéme fils du Roi Jean; ſon Chapitre eſt compoſé d'un Tréſorier, d'un Chantre, de douze Chanoines, & d'autant de Vicaires & de Chapelains. *La Sainte Chapelle de Bourbon l'Archembaud* a un Chapitre compoſé d'un Tréſorier & de douze Chanoines. Les Bénéfices de ces deux Collégiales ſont à la nomination du Roi.

Abbayes d'Hommes.

S. Sulpice de Bourges, ordre de S. Benoît, dans un des fauxbourgs de la ville, a été fondée par le Roi Clotaire II, au VI^e^ ſiécle.

Vierzon, au nord-oueſt, même ordre; fondée en 842.

Macé ou *Maſſai*, même ordre, à l'oueſt. On en rapporte la fondation à Charlemagne.

Iſſoudun, même ordre, fondée en 984 par les anciens Princes & Seigneurs d'Iſſoudun, dans le bourg de Saint-Martin, qu'on appelle Saint-Palerme.

Chezal-Benoît, à trois lieues d'Iſſoudun, même

même ordre, & chef d'une ancienne Congrégation.

Bourg-Dieu ou *Bourg-Déols*, même ordre; fondée près de Châteauroux, en 927.

Meaubec ou *Meobec*, même ordre, fondée par Flacoad ou Flavaud, Maire du Palais du Royaume de Bourgogne, vers l'an 657. La manſe abbatiale a été unie à l'Evêché de Quebec.

S. Gildas, même ordre, ſur l'Indre.

Font-Combaud ou *Gombaud*, même ordre, ſur la Creuſe, à une lieue & demie de Blanc; fondée en 1091.

S. Siran, même ordre, ſur la Claiſſe, fondée par le Roi Dagobert, en 642.

S. Genou de l'Eſtrée, même ordre; fondée l'an 828.

Loroi ou *Lorroix*, ordre de Cîteaux, fille de l'Abbaye de la Cour-Dieu, ſituée près Damgilon, au nord de Bourges; fondée l'an 1125.

Fontmorigni ou *Fontmorin*, fille de l'Abbaye de Clairvaux, à trois lieues de Nevers.

Chalivoi, même ordre, fille de l'Abbaye de Bouras, près la Loire; fondée en 1133.

Les Pierres, même ordre, au ſud, fondée en 1149.

Varennes, auſſi de Cîteaux, fille de Vauluiſant, fondée en 1140.

Aubignac, de Cîteaux, fille de l'Abbaye de Dalon; fondée en 1138.

Noirlac, ou la Maiſon-Dieu, au ſud.

La Prée, fille de Clairvaux, ſituée au ſud-oueſt, près Chezal-Benoît, fondée en 1145.

Landais, Cîteaux, fille de l'Abbaye de l'Aumône; fondée en 1115.

Barzelles, de Cîteaux, fille de l'Abbaye de Landais; fondée en 1137.

Olivet, même ordre, fille de l'Abbaye de la Cour-Dieu, ſituée ſur le Cher; fondée en 1146.

S. Ambroiſe, ordre de S. Auguſtin, à Bourges. On ne ſait pas poſitivement le temps de ſa fondation.

Pleinpied, même ordre, à trois lieues au ſud de Bourges, ſur l'Orron.

Pui-Ferrand, même ordre, plus au ſud.

Miſerai, même ordre, près Châtillon ſur Indre.

La Vernuſſe, même ordre, à l'oueſt; fondée avant l'an 1145.

Selle ou *Celle*, ou *la Celle Notre-Dame*, même ordre; à cinq lieues de S. Maixant.

S. Satur, même ordre, dans la ville de ce nom; fondée l'an 463; rétablie en 647. Cette Abbaye a été transférée au château de *Gorthon* ou *Gordaine*.

Abbayes de Filles.

S. Laurent, ordre de S. Benoît, dans la ville de Bourges; fondée vers l'an 814.

Beauvoir, fille de Cîteaux, à trois lieues à l'oueſt de Bourges. Robert de Courtenai la fonda en 1134.

Notre-Dame de Charenton, ou *Buelvax*, même ordre, en Bourbonois.

Buſſiere ou *Notre-Dame de Buſſiere*, même ordre, plus au midi; fondée en 1159.

S. Menoux, même ordre, dans le bourg de ce nom, à quatre lieues de Moulins.

I. *Diocèſe de Clermont.*

Clermont, capitale de la baſſe Auvergne & de toute la province, dont l'Evêque eſt le premier ſuffragant de Bourges. Son Diocèſe eſt compoſé de huit cens cinquante Paroiſſes. La cathédrale eſt dédiée à la Sainte Vierge. Le Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Doyen, d'un Précenteur, de vingt-neuf Chanoines & de douze demi-Prébendes.

Le Chapitre de S. Amable, à Riom, compoſé d'un Doyen, de quatorze Chanoines, & de ſix demi-Prébendés, a ſuccédé à des Chanoines réguliers, qui furent ſécularisés en 1548.

Abbayes d'Hommes.

S. Allyre, ordre de S. Benoît, près de Clermont.

Mauzac ou *Mozac*, même ordre, près de Riom.

Menat, même ordre, ſur la riviere de Sioule.

Ebreuil ou *Ebreulles*, même ordre, dans la petite ville de même nom, ſur la Sioule.

Thiers ou *S. Symphorien*, même ordre, dans la Ville de Thiers.

Iſſoire, même ordre, au ſud, dans la ville de même nom.

Manlieu, même ordre, dans le bourg de ce nom, au ſud-eſt; fondée vers l'an 660.

La Chaiſe-Dieu ou *Cheſe-Dieu*, même ordre, dans la petite ville de ce nom; fondée en 1052.

Belle-Aigue, ordre de Cîteaux, fille de l'Abbaye de Montpeyroux; fondée en 1137.

Montpeyroux ou *Perraux*, même ordre, fille de l'Abbaye de Bonnevaux; fondée en 1126.

Le Bouchet, autrefois *Vauluiſant*, même ordre, fille de l'Abbaye de Feſnieres, fondée par Robert IV, Comte d'Auvergne, au levant de Clermont.

Mégemont, même ordre, au ſud. Elle

a été long-temps occupée par des fillles. L'Abbeſſe ayant reconnu, en 1432, par acte public, que l'Abbaye de Mégemont avoit été anciennement fondée pour des Moines, par le Comte de Clermont, Dauphin d'Auvergne, depuis ce temps, elle eſt occupée par des Religieux de Cîteaux.

Feſnieres ou *Valhonneſte*, même ordre, plus au ſud, dans un bourg de ce nom; fondée en 1169 ou 1173.

Chantoin ou *Chantoen*, autrefois *Caudedin*, ordre de S. Auguſtin, a été Abbaye de filles.

S. André-lez-Clermont, ordre de Prémontré; fondée en 1149, par Guillaume le Grand, Comte de Clermont & Dauphin d'Auvergne.

S. Gilbert, *Neuffonts* ou *Neuf-Fontaines* & *Aubeterre*, même ordre; fondée en 1149.

Abbayes de Filles.

Beaumont, ordre de S. Benoît, près de Clermont, dans un bourg de ſon nom, fondée par les anciens Comtes d'Auvergne.

Brageat, même ordre; on n'en trouve point de mémoires.

Cuſſet, même ordre, dans la baſſe Auvergne, au nord-eſt, ſur les confins du Bourbonnois.

L'Eſclache ou l'*Eſcleche*, fille de l'Abbaye de Cîteaux : du lieu de l'Eſclache, elle a été transférée à Clermont.

La *Veſſi* ou la *Vaiſſye*, ordre de Cîteaux.

Sainte Claire de Clermont ; on n'en trouve pas de mémoires.

II. *Diocèſe de Saint-Flour.*

Saint-Flour eſt une ville de la haute Auvergne, ſituée ſur une montagne d'un accès aſſez difficile. L'Evêché fut établi en 1317, & ſon Diocèſe renferme deux cens ſoixante-dix Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à Dieu ſous l'invocation de S. Flour, qu'on croit avoir prêché l'Evangile en Auvergne au IV^e^ ou au V^e^ ſiécle. Le Chapitre eſt compoſé de trois Dignités, & de dix-ſept Chanoines. Les Dignités ſont, l'Archidiacre, le Tréſorier & l'Archiprêtre.

Le Chapitre de *Brioude* doit être remarqué. Brioude eſt une petite ville ſituée à neuf lieues au nord-eſt de Saint-Flour. Le Chapitre, qui eſt Seigneur de la ville, fut établi au XI^e^ ſiécle. Il eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Doyen, & de dix-huit Chanoines. Tous doivent faire preuve de nobleſſe, & prennent le titre de *Comtes de Brioude.*

L'Abbaye de Bénédictins fondée à *Aurillac*, en 856, a été ſécuriſée en 1562,

à la priere du Roi Charle IX, & converti en un Chapitre, compoſé d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Aumônier, d'un Sacriſtain, de dix Chanoines & de dix Prébendés.

Abbayes d'Hommes.

S. Benoît, hors les murs d'Aurillac, ordre de S. Benoît.

S. Maurice, même ordre, à l'oueſt.

Les Maures, même ordre, au ſud-oueſt d'Aurillac.

Pebrac, ordre de S. Auguſtin, à l'eſt de Saint-Flour, près l'Allier, fondée en 1062.

Abbayes de Filles.

S. Pierre de Breſle, ordre de S. Benoît, dans la ville de même nom, au nord; fondée par Emilgarde, Comteſſe de Poitiers, l'an 1009.

S. Jean Dubuis ou *de Buis*, même ordre, dans un des fauxbourgs d'Aurillac.

S. Pierre de Chaſes.

III. *Diocèſe de Limoges.*

Limoges, ancienne ville Epiſcopale, eſt la capitale du Limoſin. Il y a dans ſon Diocèſe 900 Paroiſſes. Sa cathédrale eſt dédiée à S. Etienne, & ſon Chapitre eſt compoſé de vingt-huit Canonicats, & de dix-huit ſemi-Prébendes, outre le Doyen,

le Chantre & le ſous-Chantre, qui ſont Perſonnats.

Le Chapitre de *Saint Martial*, dans la même ville de Limoges, étoit autrefois une Abbaye de Bénédictins, & eſt compoſé d'un Abbé, d'un Prevôt, d'un Chantre, de dix-ſept Chanoines, & de douze ſemi-Prébendés.

Abbayes d'Hommes.

S. Auguſtin-lez-Limoges, ordre de S. Benoît, dans la ville de Limoges.

Ahun, *Dahun* ou *Haum*, même ordre, dans la haute Marche.

Eymoutiers, au ſud-eſt.

Meimac, même ordre, dans la ville de même nom.

Solignac, *Solognac* ou *Solomniac*, même ordre, à deux lieues au ſud de Limoges. Elle a été bâtie par S. Eloi, vers l'an 631.

Vigeois, même ordre, ſous l'invocation de S. Pierre. Le Prieuré de Lonzac y eſt attaché.

Uſerche, même ordre, dans la ville de ce nom, fondée vers l'an 960.

Beaulieu, même ordre, dans la ville de ce nom, ſur les confins du Querci, fondée en 855.

S. Martin-lez-Limoges, poſſédée par des Feuillans, fondée l'an 1012. Il y a un Abbé régulier & triennal.

Beuil ou *Bœuf*, ordre de Cîteaux, à trois lieues à l'oueſt de Limoges, fondée en 1123.

La Colombe, même ordre, fille de Preuilli, dans la Marche, fondée en 1146.

Aubepierre, fille de Clairvaux, de fondation royale.

Pré-Benoît, même ordre, fille de Dalon, fondée l'an 1140.

Bonlieu, même ordre, fille de Dalon, dans la haute Marche, fondée en 1121.

Bonne-Aigue, même ordre, près la petite ville d'Uzel, fondée en 1142.

Dalon ou *Dalonne*, fille de Pontigni, fondée en 1120.

Obaſſine ou *Obazine*, fille de Cîteaux, ſituée dans le bourg de ce nom, au ſud du Limoſin.

Palais ou *le Palais Notre-Dame*, auſſi de l'ordre de Cîteaux, fille de Dalon, dans la Marche, à l'eſt de Limoges, fondée l'an 1162.

L'Eſterp ou *Sterp*, ordre de S. Auguſtin, dans le bourg de même nom, au nord-oueſt, fondée en 1057.

Benevent, même ordre, au nord. La manſe abbatiale & la conventuelle ont été unies à l'Evêché de Quebec.

S. Léonard le Noblac, même ordre, à l'orient.

Grandmont, Chef-d'ordre, ſituée dans

la haute Marche, dans les montagnes ſur les frontieres du Limoſin, près de S. Léonard. Cet ordre fut fondé vers l'an 1076, par S. Etienne de Thiern ou de Tiers, Gentilhomme d'Auvergne.

Abbayes de Filles.

La Regle, ordre de S. Benoît, dans la ville de Limoges, fondée vers l'an 817.

Les Allois, même ordre, à quatre lieues au ſud-eſt.

Bonneſaigne, même ordre, plus au ſud-eſt. Elle eſt immédiatement ſoumiſe au ſaint ſiége.

Coiroux, ordre de Cîteaux, fille d'Obazine, au nord-oueſt, fondée en 1140.

La Drouillée-Blanche, ordre de Grandmont.

IV. *Diocèſe de Tulle.*

Tulle, ville du Limoſin, ſituée au midi, a été érigée en Evêché en 1317, par le Pape Jean XXII. Son Diocèſe ne contient que 70 Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à S. Martin, eſt compoſé d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Prevôt, d'un Tréſorier & d'onze Chanoines.

Abbayes.

La Vallette ou *Notre-Dame de la Vallette*, Abbaye d'hommes de l'ordre de

Cîteaux, au ſud-eſt, fondée en 1143.

S. Bernard de Tulle, Abbaye de filles du même ordre. On ignore le temps de ſa fondation.

V. *Diocèſe du Puy.*

Le Puy, ancienne ville épiſcopale, eſt la capitale du Vélai, qui fait partie du Languedoc. Son Diocèſe a 138 Paroiſſes. La cathédrale eſt dédiée à la Sainte Vierge. Le Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, d'un Prevôt, d'un Chantre, d'un Tréſorier, d'un Sacriſtain, de l'Abbé de Saint Pierre, & de quarante-trois Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

S. Pierre de la Tour, ordre de S. Benoît, dans la ville du Puy, fondée l'an 993.

S. Chaffre, même ordre, au ſud, fondée en 570.

S. Jacque de Doé ou *Doue*, ordre de Prémontré, à deux lieues au ſud du Puy.

Abbayes de Filles.

Mercoire, ordre de Cîteaux, à deux lieues du Puy.

Belle-Combe, fille de l'Abbaye de Cîteaux.

Clavas, même ordre.

Pſeaume ou *Scaume*, même ordre.

Sauve Bénédite, *Sauve Bénite* ou *Sauve Benoîte*, même ordre, au nord-eſt.

§. III. *Province Eccléſiaſtique de Lyon.*

Lyon, Métropole de la premiere Lyonnoiſe, au confluent du Rhône & de la Saone; elle étoit autrefois capitale de la Gaule Celtique, appellée Lyonnoiſe de ſon nom. Les avantages de cette ville n'engagerent pas les Prélats à étendre fort loin leur pouvoir & leur juriſdiction pendant pluſieurs ſiécles; mais Gebuyn, Archevêque de Lyon, ayant fait entendre au Pape Grégoire VII, que les Papes ſes prédéceſſeurs avoient donné aux Archevêques de Lyon la Primatie ſur quatre Provinces des Gaules, ou leurs Archevêchés; ſavoir, Lyon, ou premiere Lyonnoiſe; Rouen, ou ſeconde Lyonnoiſe; Tours, ou troiſiéme Lyonnoiſe; Sens, ou quatriéme Lyonnoiſe, & qu'ils en avoient joui paiſiblement, il obtint l'an 1079, du Pape Grégoire VII, une Bulle, par laquelle il fut reconnu & confirmé Primat ſur ces Provinces Eccléſiaſtiques de la Gaule Celtique. Rouen en a été depuis ſouſtrait; mais les autres ſont encore ſoumis à Lyon, dont l'Archevêque eſt auſſi le ſeul qui exerce les droits de Primatie en France, où il y en a d'autres qui prennent le nom de Primats.

L'Archevêque de Lyon a ſix Suffragans. Ce ſont les Evêques de

1. Autun,
2. Langres,
3. Châlons,
4. Mâcon,
5. Dijon,
6. Saint-Claude.

Le Diocèſe de Lyon renferme ſept cens ſoixante-ſeize Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Jean.

Le Chapitre de Lyon eſt compoſé du Doyen, de l'Archidiacre, du Précenteur, du Chantre, du Camérier, du Grand Sacriſtain, du Grand Cuſtode, du Prévôt, du Maître du chœur, qui n'eſt que perſonat, & de vingt-quatre Chanoines, qui tous portent le titre de *Comtes de Lyon*, depuis l'an 1173, que le Comte de Forez leur céda ſes droits ſur cette ville. Ils doivent être nobles d'extraction, & faire preuve de quatre quartiers tant de pere que de mere, le récipiendaire faiſant un quartier. Il y a en outre quatre Cuſtodes, huit Chevaliers, dont le dernier eſt Théologal, & vingt perpétuels. Les ſept premiers Chevaliers doivent être gradués, parce qu'ils ont été inſtitués pour être le conſeil du Chapitre, dans lequel ils ont entrée; mais ſans voix délibérative: ils portent le même habit que les Comtes. Ce Chapitre eſt un des plus illuſtres de l'Europe. Le Roi en eſt le premier Chanoine. Un rit particulier à la Cathédrale

de Lyon, eſt de célébrer l'office ſans muſique ni livres de chant.

La Ville de Lyon a deux autres Chapitres qui méritent d'être remarqués. Ce ſont ceux de *S. Juſt* & d'*Ainai*. Le premier eſt compoſé de quatre Dignités & de ſeize Chanoines. Son chef eſt un Grand Obéancier, qui eſt orateur né du Clergé de Lyon; & en cette qualité il porte la parole à l'entrée des Rois, Princes, &c.

Le Chapitre d'*Ainai* étoit ci-devant un Monaſtere qu'on croit le plus ancien du Royaume, & qui, ayant été ruiné, fut rétabli par la Reine Brunehaut, en 612. On y mit enſuite des Bénédictins: mais l'Abbaye fut ſécularisée en 1684. Ce Chapitre eſt compoſé d'un Abbé, qui eſt auſſi Doyen, d'un Prévôt, de dix-neuf Chanoines en titre, qui doivent être nobles; de ſix Chanoines d'honneur, & de quatre habitués.

L'Iſle-Barbe, près de Lyon, dans une petite iſle de la Saone, étoit auſſi une ancienne Abbaye qui, en 1549, a été convertie en Collégiale. Il y a un Abbé, un Doyen, vingt Chanoines, & douze perpétuels.

Abbayes d'Hommes.

S. Martin de Savigni, ordre de S. Be-

noît, à quatre lieues à l'oueſt de Lyon; fondée en 817.

Joug-Dieu ou *Joux-Dieu*, même ordre, en Beaujolois, près de Villefranche, & fort proche de la Saone. Elle y fut fondée l'an 1137; mais les Moines prenant occaſion de leur ſituation, qu'ils trouvoient mal-ſaine, demanderent à M. l'Archevêque de Lyon d'être transférés à Villefranche en 1681, & d'y faire le ſervice dans la collégiale, & ſon approbation pour pourſuivre leur ſécularisation. Ces Moines ſont au nombre de ſix, dont quatre ont des Offices clauſtraux.

S. Rambert de Joux, même ordre, dans la ville de ce nom, en Bugei.

Ambournai ou *Ambronai*, même ordre, dans un bourg de ce nom, auſſi en Bugei. Elle dépend immédiatement du S. Siége.

Caſſaques ou *la Chaſſagne*, ordre de Cîteaux, dans la Breſſe, fondée en 1162.

Le Miroir ou *Mirat*, même ordre, plus au nord, fondée en 1131.

Val-Benoiſte, même ordre, & fille de Bonnevaux, ſituée en Forez, au ſud, fondée en 1184.

Belle-Ville, ordre de S. Auguſtin, dans la ville de ce nom, en Beaujolois.

Abbayes de Filles.

S. Pierre de Lyon, ordre de S. Benoît. Elle eſt de la Congrégation de Chezal-

Benoît, qui a été unie à celle de S. Maur.

Chazeaux, même ordre, transférée de Forez à Lyon, fondée en 1145.

Brienne, ci-devant de Cordelieres, & aujourd'hui de l'ordre de S. Benoît.

Beniſſon-Dieu, ou *la Beniſſon-Dieu*, ou *Benevent*, ordre de Cîteaux, au nord-oueſt, deux lieues au-deſſus de Rouanne, fondée en 1138.

Bonlieu, même ordre, au milieu du Forez, fondée l'an 1214.

Lieu Notre-Dame, ordre de Cîteaux.

I. *Diocèſe d'Autun.*

Autun, ancienne ville épiſcopale dans la Bourgogne, eſt ſituée ſur l'Arroux, près du Nivernois. Son Evêque eſt le premier ſuffragant de Lyon. Le Diocèſe a 611 Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale, qui eſt dédiée à S. Lazare, eſt compoſé d'un Doyen, d'un Précenteur, d'un Prevôt, des Archidiacres d'Autun, de Beaune & d'Avalon; des Abbés de S. Etienne & de S. Pierre d'Eſtrées, & de cinquante Chanoines, y compris le ſous-Chantre. L'Evêque d'Autun eſt Adminiſtrateur de l'Archevêché de Lyon, pendant la vacance, comme l'Archevêque de Lyon l'eſt d'Autun.

Abbayes d'Hommes.

S. Martin, ordre de S. Benoît, près la ville d'Autun, a été fondée par la Reine Brunehaut, vers la fin du VI^e^ ſiécle.

Corbigni, dit *S. Léonard*, même ordre, en Nivernois, bâtie en 865. Il y avoit auſſi, dans le même pays, à Vézelai, une Abbaye qui a été ſécularisée.

Flavigni ou *S. Pierre de Flavigni*, même ordre, au nord, dans la ville de ce nom.

Marcilli ou *Notre-Dame de bon repos*, ordre de Cîteaux, près d'Avalon, fondée en 1239, par Hugue IV, Duc de Bourgogne.

Fontenai ou *Fontenet*, fille de l'Abbaye de Clairvaux, au nord, fondée en 1119.

Buſſieres ou *la Buſſiere*, fille de l'Abbaye de Cîteaux, au nord-eſt, fondée en 1130.

Sept-font ou *Saint-Lieu*, même ordre, & fille de l'Abbaye de Fontenai, au ſud-oueſt, fondée l'an 1132.

Sainte Marguerite, ordre de S. Auguſtin, dans le Bailliage de Beaune. Il n'y a plus qu'un Prêtre qui deſſert l'Egliſe. Les Religieux ſe ſont tranſportés à Autun.

Sainte Marie d'Oigni, même ordre, fondée l'an 1106.

S. Urſin de Chors, auſſi de S. Auguſtin.

Abbayes de Filles.

S. Andoche d'Autun, ordre de S. Benoît, ſituée dans le même lieu où les Infideles honoroient la Déeſſe Minerve. Cette Abbaye a été dotée par la Reine Brunehaut vers l'an 588.

S. Jean le Grand, même ordre, auſſi dans la ville d'Autun, où elle a été fondée par la Reine Brunehaut, vers l'an 580.

Lieu-Dieu ou *le Lieu-Dieu*, fille de l'Abbaye de Cîteaux, en la ville de Beaune, vers le nord-oueſt.

II. *Diocèſe de Langres.*

Langres, ancienne ville épiſcopale en Champagne, eſt ſituée ſur une haute montagne, aux confins des deux Bourgognes. Son Diocèſe contient 606 Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée au Martyr S. Mammetz, a un Doyen, un Tréſorier, ſix Archidiacres, un Chantre & 52 Chanoines, huit demi-Chanoines, & pluſieurs Chapelains.

Abbayes d'Hommes.

Beze la Fontaine ou *Fontaine Bezé*, ordre de S. Benoît, à quatre lieues de Dijon, fondée l'an 600.

Poultiers, ou *Poutiers*, ou *Poultieres*,

même ordre, près de la Seine, fondée vers l'an 860.

Moleſme, même ordre, dans le bourg de ce nom.

S. Martin, ou *Molome*, *Meloure*, ou *Melingen*, même ordre, près de Tonnerre, fondée ſous Clovis I.

S. Michel de Tonnerre, même ordre, fondée l'an 980.

Mouſtier S. Jean ou *S. Jean de Réomé*, même ordre, en Bourgogne, fondée en 486, par S. Jean de Réomé.

Morimont ou *Morimond*, ordre de Cîteaux, au nord-eſt de Langres, fondée en 1115.

La Creſte, fille de Morimond, fondée en 1121, par les Comtes de Champagne.

Clairvaux, même ordre, ſituée dans la petite ville de même nom, ſur l'Aube, fondée en 1115.

Longuai, fille de Clairvaux, à l'oueſt, fondée en 1149.

Morès ou *Mont*, auſſi fille de Clairvaux, fondée en 1153.

Quinci ou *Quincei*, ordre de Cîteaux, près de Tonnerre, fondée en 1133.

La Charité-lez-Leſigne, à deux lieues de Tonnerre.

Auberive, fille de Clairvaux, à cinq lieues au ſud-oueſt de Langres, près de l'Aube, fondée en 1136 ou 1138.

Beaulieu, ordre de Cîteaux, à trois lieues au levant, fondée en 1138.

Vaux-la-Douce ou *Val-la Douce*, auſſi de Cîteaux, & dans le Baſſigni, fondée en 1168.

Châtillon-ſur-Seine, ordre de S. Auguſtin, dans la ville de ce nom; fondée en 1182.

Val des Ecoliers, même ordre, près la Marne, à une lieue de Chaumont en Baſſigni; fondée en 1112.

Sept-Fontaines, *Sept-Fonts*, ou *Sept-Foires*, ordre de Prémontré.

Abbayes de Filles.

Poulangei, *Poulongei*, & *Poulangis*, ordre de S. Benoît, à quatre lieues au nord de Langres; fondée en 1250.

Puis-d'Orbe, même ordre, à cinq lieues de Châtillon-ſur-Seine.

Rougemont, même ordre, dans la petite ville de même nom; fondée en 1147.

Theullei ou *Tullei*, de Cîteaux, à neuf lieues au ſud.

Beaumont ou *Bemont*, fille de l'Abbaye de Tard, ſous Cîteaux, en Baſſigni, à quatre lieues de Langres; fondée en 1148.

III. *Diocèſe de Châlons.*

Châlons-ſur-Saône, ville Epiſcopale, eſt

en Bourgogne ; ſon Diocèſe contient deux cens ſept Paroiſſes. Sa cathédrale eſt dédiée à S. Vincent, & le Chapitre de cette Egliſe eſt compoſé de vingt-trois Chanoines, parmi leſquels il y a ſept Dignités, ſavoir, le Doyen, le Chantre, le Tréſorier & quatre Archidiacres.

Abbayes d'Hommes.

S. Pierre de Châlons, ordre de S. Benoît, fondée l'an 589.

Tournus ou *Tornus*, ſituée à cinq lieues ſud de Châlons.

Cîteaux, chef de l'ordre de ſon nom, au nord, dans le territoire de Dijon, & à cinq lieues de cette ville, ſur la Saône ; fondée par S. Robert, qui en fut le premier Abbé l'an 1098.

La *Ferté*-ſur-Groſne, à trois lieues ſud de Châlons ; c'eſt la premiere filiation de Cîteaux, fondée en 1113.

Mezieres ou *Meſieres*, fille de l'Abbaye de la Ferté, au nord-eſt, à cinq lieues, fondée en 1132.

Abbayes de Filles.

Lancharre, de S. Benoît, transférée à Châlons par les ſoins d'une de ſes Abbeſſes.

Molaize ou *Moleze*, fille de l'Abbaye de Tard ſous Cîteaux, à cinq lieues nord de Châlons.

IV. *Diocèſe de Mâcon.*

Mâcon, ville Epiſcopale, eſt ſur la Saône, en Bourgogne. C'eſt un Evêché dès l'an 450, ſous la métropole de Lyon; il contient deux cens ſoixante-huit Paroiſſes. Son Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Vincent, & le Chapitre eſt compoſé de vingt Chanoines, de vingt-une Prébendes, d'un Doyen, d'un Chantre, & de quatre Archidiacres.

S. Pierre, Egliſe Collégiale à Mâcon, étoit autrefois une Abbaye de Chanoines Réguliers, qui a été ſécularisée en 1557. Les Chanoines doivent faire preuve de nobleſſe, comme ceux de S. Jean de Lyon. Ce Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, qui eſt à la nomination du Roi, d'un Tréſorier & de onze Chanoines, nommés alternativement par le Prevôt & le Chapitre.

Abbayes d'Hommes.

Cluni ou *Clugni*, ſituée dans la petite ville du même nom, à trois lieues nord-oueſt de Mâcon; fondée par Guillaume le Pieux, Comte d'Auvergne & Duc d'Aquitaine, l'an 910. Elle eſt le chef de la Congrégation de ſon nom, & de l'ordre de S. Benoît.

S. Rigaud, même ordre, au ſud-oueſt de Mâcon, fondée l'an 1171.

Charlieu, auſſi de S. Benoît, un peu au-delà.

V. *Diocèſe de Dijon.*

Le Diocèſe de *Dijon* a été ſéparé de celui de Langres en 1721, à la ſollicitation du Roi Louis XV, qui en demanda l'établiſſement. Il contient deux cens onze Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Etienne; & ſon Chapitre, outre le Doyen & quatre Dignités, a treize Chanoines.

Il y a dans la *Sainte Chapelle de Dijon*, un Chapitre compoſé de vingt-ſix Chanoines, avec un Doyen. Il a été fondé dans le XII^e^ ſiécle, par Hugue III, Duc de Bourgogne.

Abbayes d'Hommes.

S. Bénigne de Dijon, ordre de S. Benoît, fondée l'an 512.

S. Seine, même ordre, dans la ville de ſon nom.

Abbayes de Filles.

Le *Tard*, ordre de Cîteaux, étoit à quatre lieues au nord-eſt; mais ſes Religieuſes ont été transférées à Dijon.

Pralon, même ordre, au ſud-oueſt, fondée en 1149.

VI. *Diocèſe de Saint-Claude.*

Saint-Claude, à l'extrémité de la Franche-Comté, au ſud-eſt, dans la ville qui porte ſon nom, n'étoit ci-devant qu'une Abbaye, fondée au V^e^ ſiécle par S. Romain & S. Lupicin : elle étoit du Diocèſe de Lyon. Elle fut ſécularisée en 1723, & on y établit un Chapitre de vingt Chanoines, qui, pour être reçus, font les mêmes preuves de nobleſſe que faiſoient auparavant les Moines. On y a érigé en 1741, un Evêché, après bien des difficultés. Son Diocèſe contient quatre-vingt-ſept Paroiſſes, dont quatre-vingt ont été tirées du Diocèſe de Lyon, & ſept de celui de Beſançon.

Il y avoit autrefois à *Gigni*, le lieu le plus conſidérable après S. Claude, une Abbaye de l'ordre de Clugni ; mais ce n'eſt plus qu'un Prieuré conventuel, où il y a treize Religieux qui font preuve de nobleſſe de ſeize quartiers pour être reçus. Leur Egliſe eſt dédiée à S. Pierre.

§. IV. *Province Eccléſiaſtique de Beſançon.*

Beſançon, capitale de la Franche-Comté, eſt ſituée ſur le Doux, qui la partage en deux parties inégales. Son Archevêché, qui comprenoit autrefois, avec la Franche-Comté, toute la Suiſſe, eſt aujourd'hui plus borné. Il avoit quatre Suffragans ; mais

mais il n'en a plus que trois, dont encore une grande partie des Diocèſes a été enlevée par les hérétiques. Le quatriéme Evêque qui dépendoit autrefois de la métropole de Beſançon, étoit celui de *Vindoniſſa*, aujourd'hui *Windiſch*, en Suiſſe, au confluent de l'Aar & du Ruſſ. Cet Evêque voyant ſa ville ruinée par les Barbares, au VI^e^ ſiécle, ſe tranſporta plus à l'orient à *Conſtance*; & ſon Diocèſe s'étant étendu en Allemagne, il reconnut pour ſon métropolitain, l'Archevêque de Mayence dont il dépend encore : la partie orientale de la Suiſſe eſt de cet Evêché, & ainſi ne dépend plus de la Province Eccléſiaſtique de Beſançon.

Elle a actuellement trois Suffragans, dont le dernier ſeulement eſt en France. Ces Evêques ſont ceux de

1. Baſle, qui réſide à Porentru;
2. Fribourg, en Suiſſe, auparavant à Lauſanne, & d'abord à Avanche :
3. *Bellei*, dans le Bugei, province unie à la Bourgogne.

Le Diocèſe de Beſançon occupe preſque toute la Franche-Comté, & contient ſept cens ſoixante-treize Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Jean. Son Chapitre eſt compoſé de quatre Dignités, qui ſont le Grand Doyen, le Grand Archidiacre, le Grand Chantre, & le Tréſorier; quatre Perſonnats, qui ſont les quatre

petits Archidiaconés de Salins, de Favernai, de Grai, & de Luxeuil; il y a enfin quarante-trois Canonicats ou Prébendes, un ſous-Chantre, & pluſieurs habitués.

Nous obſerverons ici, que l'Archevêché de Beſançon a quelques Paroiſſes dans le Suntgaw, & qu'en particulier la Ville de Béfort en dépend.

Abbayes d'Hommes.

S. Vincent de Beſançon, ordre de S. Benoît, a été fondée à la fin du XI^e^ ſiécle.

Bauprel, même ordre, à une lieue de Beſançon.

Baulme-les-Moines, même ordre, au midi, à deux lieues de Lons ou Lyon-le-Saulnier. En 926, S. Bernond fondateur & premier Abbé de Gigni y mit un Abbé. Le titre d'Abbé fut ſupprimé en 1147, par le Pape Eugene III, & rétabli peu d'années après à la ſollicitation de l'Empereur Frédéric I. On a uni à cette Abbaye, *Saumenant*, Prieuré de l'ordre de Fontevrault.

Luxeuil ou *Luxeu*, même ordre, célébre Abbaye, bâtie, vers l'an 590, au pied des Monts Voſges, par S. Diel & S. Gal.

Favernai ou *Fauvernei*, même ordre, en regle, à quatre lieues de Luxeu.

Lure ou *Ludres*, ou *Ludders*, même or-

dre, à trois lieues de Luxeu, fondée par Clotaire II, en 611.

Bellevaux, ordre de Cîteaux, fille de Morimont, à deux lieues de Beſançon, fondée en 1119.

Acei, de Cîteaux, fille de Cherlieu, au Comté de Bourgogne, entre Dol & Peine, fondée en 1130.

Balerne, fondée en 1114, dans la Paroiſſe de Cognoſch, au Comté de Bourgogne, ſur la riviere d'Ain, unie à l'ordre de Cîteaux, au mois de Juin 1136.

Bitaine, fille de Morimont, au Comté de Bourgogne, au Bailliage d'Amont, fondée en 1133.

Buillon ou *Billi* ou *Billon*, fille de Clairvaux, fondée l'an 1133, à une lieue de Beſançon.

Claire-Fontaine, fille de Morimont, au Comté de Bourgogne, fondée en 1233.

Cherlieu, fille de Clairvaux, au Comté de Bourgogne, Bailliage d'Amont, fondée en 1131.

La *Grace-Dieu*, même ordre, fille de la Charité, fondée en 1139, au Bailliage d'Amont, ſiége de Baulme.

La Charité, même ordre, fille de Bellevaux, fondée en 1133, au Comté de Bourgogne.

Lieucroiſſant, dite les trois Rois, même

ordre, fondée au Comté de Bourgogne en 1134.

Mont-Sainte-Marie, fille de Clairvaux, au ſud-eſt, près du Mont-Jura, fondée en 1197.

Roſiers, même ordre, fille de Bellevaux, au ſud, fondée en 1132.

S. Paul de Beſançon, ordre de S. Auguſtin, fondée vers l'an 1060.

Goille ou *Goile*, ordre de S. Auguſtin, au ſud, & près de Salins; ce n'étoit d'abord qu'un Prieuré, érigé en Abbaye en 1199.

Mont-Benoît, même ordre, au ſud-eſt, près du Doux.

Corneille, *Corneuil*, *Cornux*, *Corneux*, ordre de Prémontré, au nord-oueſt, près de Grai, fondée dans le XII^e^ ſiécle.

Il y avoit à *Bel-Champ* ou *Beau-Champ*, au nord-eſt, dans le Comté de Montbéliard, une Abbaye de Prémontrés; mais les Comtes de ce pays ayant embraſſé le Luthéraniſme, chaſſerent les Religieux de cette Abbaye, & s'emparerent de leurs biens.

Abbayes de Filles.

Château-Châlons ou *Châtel-Châlon*, ordre de S. Benoît, au ſud, près de Poligni. Il y a aujourd'hui des Chanoineſſes, qui ſont obligées à faire preuve de ſeize

quartiers de nobleſſe, pour être reçues. La Supérieure a le titre d'Abbeſſe.

Batan, fille de Cîteaux, qui dépend immédiatement du Saint Siége, fondée en 1226, près de Beſançon. La ſureté de cette ville ayant exigé qu'on rasât ce Monaſtere, les Religieuſes furent transférées dans la ville où elles ſont actuellement.

Baulme-les-Nones, même ordre, ſituée en la ville du même nom, entre Beſançon & Montbéliard, au Bailliage d'Amont : il y a aujourd'hui des Chanoineſſes, qui ſont obligées de prouver ſeize quartiers de nobleſſe.

Corcelles ou *Courcelles*, fille de Tard & de Cîteaux ; unie à Onnans l'an 1609.

Onnans, fille de Cîteaux, transférée à Dole : elle jouit des Abbayes de Courcelles & de Coulonges qui lui ont été unies.

Montigni, ordre de Sainte Claire ou de Cordeliéres, fondée au XIII^e^ ſiécle. La Supérieure eſt perpétuelle, & porte la qualité d'Abbeſſe. Il y a aujourd'hui des Chanoineſſes nobles, comme dans les deux Abbayes ſuivantes.

Lons-le-Saulnier, même ordre, fondée au XIII^e^ ſiécle. La Supérieure auſſi perpétuelle, porte la qualité d'Abbeſſe.

Migette, même ordre, fondée au XIII^e^

ſiécle. La Supérieure eſt perpétuelle & porte la même qualité.

I. *Diocèſe du Bellai.*

Bellai, petite ville, capitale du Bugei, dans la Breſſe, Province cédée à la France l'an 1601, par le Duc de Savoye en échange du Marquiſat de Saluces. Son Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Jean-Baptiſte; & ſon Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, d'un Archidiacre, d'un Archiprêtre, d'un premier & d'un ſecond Chantre, d'un Tréſorier, d'un Sacriſtain, qui ſont Dignités, & de dix-huit Chanoines.

Abbaye d'Hommes.

S. Sulpice, ordre de Cîteaux, fille de Pontigni, ſituée à trois lieues au nord de Bellai, fondée en 1130 ou 1133.

Abbaye de Filles.

Bons ou *Buntz*, fille de S. Sulpice, fondée vers l'an 1155, au pays de Bugei, depuis transférée dans la ville du Bellai.

II. *Partie du Diocèſe de Baſle, en France, dans la haute Alſace & le Suntgaw.*

L'Evêque de *Baſle*, en Suiſſe, qui eſt Prince de l'Empire, demeuroit autrefois

dans cette ville. Ses habitans ayant embraſſé les erreurs de Zwingle & de Calvin, l'obligerent en 1535 de ſe retirer à *Porentru*, petite ville qui lui appartenoit. Comme elle étoit cependant pour le ſpirituel de Beſançon, l'Archevêque lui céda ſes droits. Le Chapitre de la cathédrale eſt à *Delmont*, dans l'Egliſe de S. Léger. Il eſt compoſé de dix-huit Chanoines, dont les Dignités ſont le Prevôt, le Doyen, l'Archidiacre, le Chantre, l'Ecolâtre, le Célérier, le Tréſorier, l'Official, le Suffragant & le Vicaire général. Les Docteurs y ſont reçus comme les Nobles.

Ce Diocèſe s'étend en grande partie dans la baſſe Alſace & le Suntgaw. L'Evêque de Baſle entretient un Official à Altkirch, dans le Suntgaw, pour les affaires eccléſiaſtiques qui concernent les terres Françoiſes. On y compte cinq Abbayes d'hommes & trois de filles.

Abbayes d'Hommes en France.

Munſter-Gregorienthal, ou de la Vallée de S. Grégoire, ordre de S. Benoît, à trois lieues à l'oueſt de la ville de Colmar : elle eſt de la Congrégation de Saint Vanne, depuis 1680, ce qui fait qu'elle n'eſt plus affectée à des Nobles comme autrefois. Elle rapporte ſa fondation à Childeric II, Roi de France, & l'augmentation

de ſes biens à Charlemagne & à Louis le Débonnaire.

Mourback, même ordre, à quatre lieues ſud-oueſt de Colmar, fondée en 742. On n'y reçoit que des Nobles de ſeize générations, paternelle & maternelle : ils éliſent leur Abbé, qui eſt très-riche en terres, & qui étoit autrefois Prince de l'Empire, ayant ſéance aux Dietes.

Lutzel ou *Luxelles*, ordre de Cîteaux, à l'extrémité ſud-eſt du Suntgaw. On dit que S. Bernard en a jetté les fondemens, & ce ſont les Comtes de Ferrette qui l'ont enrichi.

Peris, du même ordre, & fille de Lutzel, eſt à une lieue au nord de celle de Munſter-Gregorienthal, ſur la frontiere de Lorraine.

Marbach, ordre de S. Auguſtin, à une lieue & demie à l'oueſt de la ville de Colmar, fondée par les Comtes d'Eguisheim.

Abbayes de Filles en France.

Maſmunſter ou *Moiſevaux*, dans les Monts Voſges, au nord-oueſt du Suntgaw. Les Religieuſes étoient anciennement de S. Benoît; mais ce ſont aujourd'hui des Chanoineſſes nobles engagées par des vœux.

Ottmarsheim, à l'eſt, près du Rhin, de la même inſtitution que la précédente.

Altſpach, dans la haute Alſace, à deux lieues nord-oueſt de Colmar. Il y avoit autrefois des Bénédictins; mais depuis le XIII^e^ ſiécle ce ſont des Religieuſes de l'ordre de Sainte Claire.

§. V. *Province Eccléſiaſtique de Vienne.*

Vienne, ancienne ville archiépiſcopale, eſt en Dauphiné, à cinq lieues au ſud de Lyon. Son Archevêché, qui étoit autrefois plus étendu qu'il n'eſt aujourd'hui, s'étend encore en Savoye. Il a en France quatre Suffragans, ſavoir:

1. Grenoble,
2. Viviers,
3. Valence,
4. Die.

L'Evêque d'*Anneci* ou de *Geneve*, & celui de *S. Jean de Maurienne*, tous deux en Savoye, ſont encore de ſes Suffragans.

L'Archevêque de Vienne prend le titre de Primat des Primats, depuis l'an 1120 que le Pape Calliſte II lui donna la Primatie ſur les ſept Provinces de Vienne, Bourges, Bourdeaux, Auſch, Narbonne, Aix & Embrun; mais c'eſt un titre ſans conſéquence.

Son Diocèſe, qui s'étend au-delà du Rhône, dans le Vivarais, en Languedoc, contient 335 Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Maurice; & le Chapitre eſt compoſé de vingt Chanoines, en y comprenant le Doyen, le Précenteur, le Chantre, le Capiſcol, la Sacri-

ſtain, quatre Archidiacres & le Chancelier.

Il y a trois autres Chapitres qui méritent d'être remarqués. Le premier eſt celui de *S. Pierre de Vienne*, ancienne Abbaye de Bénédictins, ſécularisée en 1612. Ce Chapitre eſt compoſé d'un Abbé & de 24 Chanoines, qui font preuve de nobleſſe de quatre générations. Le ſecond Chapitre eſt celui de *S. Chef* ou *Cherſs*, à ſept lieues de Vienne; c'étoit ci-devant une Abbaye de l'ordre de S. Benoît, ſécularisée en 1533, & dont la manſe abbatiale a été unie à l'Archevêché de Vienne : il y a 28 Chanoines, qui doivent être nobles. Le troiſiéme Chapitre eſt celui de *S. Bernard* de Romans, qui eſt dans le même cas que le précédent.

Abbayes d'Hommes.

Saint André le Bas, ordre de S. Benoît, au bas de la ville de Vienne.

Bonnevaux, fille de Cîteaux, à cinq lieues ſud-eſt de Vienne, fondée en 1119.

S. Antoine, ordre de S. Auguſtin, ſituée plus au ſud, dans le bourg de ſon nom.

Abbayes de Filles.

S. André-le-Haut, ſituée dans le haut de la ville de Vienne, ordre de S. Benoît,

fondée par Conrad, Roi de Bourgogne, en 992.

La Claire, Notre-Dame de Collones, ou de S. Colombe-lez-Vienne, auſſi de Saint Benoît, dans un des fauxbourgs de Vienne.

S. Juſt de Romans, ordre de Cîteaux; elle étoit autrefois dans le Diocèſe de Die; mais elle a été transférée en la ville de Romans, au ſud de Vienne. Elle fut fondée en 1352, par Béatrix de Hongrie, femme de Jean II, Dauphin de Viennois.

S. Paul-la-Ville, auſſi de Cîteaux, fille de Bonnevaux, fondée à S. Paul de Niſeaux, Diocèſe de Grenoble, & depuis transférée à Beaurepaire, au ſud de Vienne.

Val-Breſſiere ou *Val-Broiſſiere*, même ordre, fille de Bonnevaux, fondée & bâtie ſous Briſſiac, en Dauphiné, d'où elle a été transférée à la côte de S. André.

Sainte Claire d'Annonai, Cordeliéres, dans la partie ſeptentrionale du Vivarais.

I. *Diocèſe de Valence.*

Valence, ville capitale du Valentinois, ſur le bord oriental du Rhône en Dauphiné, eſt une des plus anciennes villes des Gaules; ſon Diocèſe contient 104 Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à S. Apollinaire, eſt compoſé d'un Doyen, d'un Prevôt, de l'Abbé de S. Félix,

d'un Archidiacre, d'un Précenteur, d'un Sacriſtain & de quatorze Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Leoncel, ordre de Cîteaux, au nord-eſt de Valence, fondée en 1137.

Bonlieu, autrefois Abbaye de Religieuſes, qui a été unie en 1400 à l'Abbaye de Valcroiſſant, de l'ordre de Cîteaux.

Montfleur, ordre de S. Auguſtin; on n'en trouve point de mémoires.

S. Ruf, même ordre. Cette Abbaye, transférée aujourd'hui dans la ville de Valence, doit ſon origine à Amalde, Odillon, Ponce & Durand, Prêtres de l'Egliſe d'Avignon, qui obtinrent l'an 1039, de Benoît, Evêque d'Avignon, l'ancienne Egliſe de S. Ruf, dont leur Communauté prit le nom. Elle fut transférée en 1162, près la ville de Valence, dans une Iſle du Rhône, & enſuite dans la ville même, après les ravages des Religionaires.

Abbayes de Filles.

Soyon ou *Soiron*, ordre de S. Benoît, ſituée autrefois hors de la Ville de Valence. Cette Abbaye ayant été ruinée, les Religieuſes furent obligées de ſe retirer à Valence.

Vernaiſon, fille de Cîteaux, fondée en

Dauphiné, près de Romans, & depuis transférée dans la Ville de Valence.

II. *Diocèſe de Die.*

Die, petite ville du Dauphiné, au ſud-oueſt de Valence, a dans ſon Diocèſe 170 Paroiſſes. Le Chapitre de ſon Egliſe cathédrale, dédiée à . . . . . , eſt compoſé de douze Chanoines, & de deux autres qui ſont honoraires. Des douze Canonicats, deux ſont Dignités, le Doyenné & l'office de Sacriſtain.

Abbaye d'Hommes.

Valcroiſſant ou *Vaucroiſſant*, ordre de Cîteaux, fondée en 1188.

III. *Diocèſe de Grenoble.*

Grenoble, capitale du Dauphiné, ſur l'Iſere, a dans ſon Diocèſe trois cens quatre Paroiſſes. Une partie de la Savoye en dépend, particuliérement la Ville de *Chamberri* qui en eſt la capitale. Sa cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame; le Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Archidiacre, & de dix-neuf Chanoines.

Chartreuſe.

Chartreuſe, autrefois *Chartrouſſe*, où eſt maintenant le grand Monaſtere des

Chartreux, ſitué à quatre lieues nord de Grenoble; a été fondé par S. Bruno, vers l'an 1084. C'eſt le chef de l'ordre des Chartreux.

Abbayes de Filles.

Les Hayes, ordre de Cîteaux, fille de Tamie, ſituée à trois lieues nord-eſt de Grenoble, fondée en 1163, par Marguerite de Bourgogne, femme de Guy Dauphin, Comte d'Albon.

Montfleuri, de l'ordre de S. Dominique, à deux lieues nord de Grenoble, ſur le chemin de la grande Chartreuſe; fondée par les anciens Dauphins en 1342.

Chartreuſe de Prémol : ce Monaſtere de Filles Chartreuſes, eſt ſitué à deux lieues au ſud-eſt de Grenoble. Elles ſont ſacrées des mains de l'Evêque de Grenoble, quand elles le demandent après dix ans de religion; alors ce Prélat leur donne avec de grandes cérémonies le manipule, & le droit de chanter l'Epitre à la Meſſe.

IV. *Diocèſe de Viviers.*

Viviers eſt la capitale du Vivarais ou Vivarez, en Languedoc. Son Diocèſe contient deux cens Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Vincent, & le Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, d'un Précenteur, d'un Sacri-

ſtain, d'un Archiprêtre, d'un Vicaire & de trente Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Cruas ou *Crudas*, ordre de S. Benoît, à deux lieues nord de Viviers, ſur le bord du Rhône.

Les Chambons, ou Champs-Bons, de Cîteaux, à l'extrémité vers le nord, fondée en 1152.

Mazan, même ordre, au nord-oueſt, fondée en 1119.

Provinces Eccléſiaſtiques du Midi de la France.

§. I. *Province Eccléſiaſtique d'Auſch.*

Auſch ou *Auch*, ville Archiépiſcopale en Gaſcogne, dans le Comté d'Armagnac, a ſuccédé à l'ancienne ville d'*Eauſe*, qui eſt environ à ſept lieues à l'oueſt. L'Archevêque d'Auſch prend le titre de Primat de la Novempopulanie, ou de l'Aquitaine troiſiéme (ancien nom de ſa Province), pour marquer ſon indépendance de Bourges, qui y prétend avoir le droit de Primatie, comme à Bourdeaux. Ses Suffragans ſont au nombre de dix:

1. Acqs,
2. Lectoure,
3. Cominge,
4. Conſerans,
5. Aire,
6. Bazas,

7. Tarbes, 9. Leſcar,
8. Oléron, 10. Bayonne.

Le Diocèſe d'Auſch contient trois cens ſoixante-treize Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame; & ſon Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, de huit Archidiacres, des Abbés de Cere, d'Idrac & de Faget, des Prieurs de Monteſquiou, & de Notre-Dame des Neiges, qui tous ſont Dignités, d'un Sacriſtain, qui eſt auſſi Curé de la Paroiſſe, & de vingt Chanoines, dont le Roi eſt le premier, comme Comte d'Armagnac.

Abbayes d'Hommes.

Peſſans, à deux lieues ſud-eſt d'Auſch, eſt d'anciens Bénédictins.

Saramont ou *Celle-Medulphe*, plus au ſud, ordre de S. Benoît, ſur la Gimone.

Simorre, même ordre, ſur la même riviere, au ſud de l'Abbaye précédente.

Bardoux, ordre de Cîteaux, au ſud-oueſt.

Flaran, même ordre, au nord, fondée en 1151.

Bouillas ou *Boillan*, même ordre, fondée en 1150.

Gimont, même ordre, en la ville de ce nom, à l'eſt d'Auſch, fondée en 1144.

La Caſe-Dieu, de Prémontré, à l'oueſt, fondée l'an 1135.

I. *Diocèſe d'Acqs.*

Acqs ou *Dax*, ville Epiſcopale, à l'oueſt, ſur l'Adour, a dans ſon Diocèſe cent quatre-vingt-quatorze Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame; & ſon Chapitre eſt compoſé de dix Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

La *Caignotte*, ou *Notre-Dame de la Caignotte*, ordre de S. Benoît, au ſud.

Sordes, même ordre, dans le bourg de ſon nom, plus au midi; fondée vers le milieu du X^e^ ſiécle.

Artone, *Arton* ou *Artons*, de Prémontré.

Duvielle ou *Ville-Dieu*, du même ordre.

Abbaye de Filles.

S. Sigiſmond, fille de Cîteaux, au ſud-eſt.

II. *Diocèſe de Lectoure.*

Lectoure, ville Epiſcopale dès l'an 510, au nord d'Auſch, eſt ſur le haut d'une montagne, dont le bas eſt arroſé par la riviere de Gers. Son Diocèſe contient ſoixante-treize Paroiſſes. La cathédrale eſt dédiée à S. Gervais, & le Chapitre eſt

compoſé de quatre Archidiacres, d'un Précenteur, & de douze Chanoines.

III. *Diocèſe de Cominges.*

Cominges ou *Comenge*, petite ville Epiſcopale depuis l'an 506, eſt au midi, près des Pyrénées. Il y a dans ſon Diocèſe deux cens Paroiſſes. Sa cathédrale eſt dédiée à la Sainte Vierge & à S. Bertrand. Le Chapitre conſiſte en quatre Dignités, & en douze Canonicats.

Abbayes d'Hommes.

Beniſſons-Dieu ou *Niſors*, ordre de Cîteaux, fille de Bonnefont, en Gaſcogne, ſituée au nord, dans le bourg de Niſors; fondée en 1213.

Bonnefont, de Cîteaux, de la filiation de Morimond, au nord-eſt, fondée en 1136.

Abbayes de Filles.

S. Laurent, ci-devant de l'ordre de S. Benoît, aujourd'hui de Fontevrault, près de Cominges.

Favars ou *Fabas*, ou *Lume-Dieu de Fabas*, fille de Tard & de Cîteaux.

IV. *Diocèſe de Conſerans.*

Conſerans ou *Couſerans*, ou S. Lizier de Conſerans, petite ville Epiſcopale dès l'an 506, eſt ſituée ſur les frontieres du

Languedoc, à treize lieues au ſud-eſt d'Auſch. Son Diocèſe contient quatre-vingt-deux Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame où le Chapitre s'eſt tranſporté de l'Egliſe de S. Lizier. Il eſt compoſé d'un Archidiacre, d'un Sacriſtain, d'un Précenteur, d'un Ouvrier, & de douze Chanoines.

Abbaye d'Hommes.

Combelongue, de Prémontré, à deux petites lieues de S. Lizier de Conſerans.

V. *Diocèſe d'Aire.*

Aire, très-petite ville, à l'oueſt d'Auſch, Epiſcopale vers l'an 500. Il y a dans ſon Diocèſe deux cens dix Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à Notre-Dame, eſt compoſé de deux Archidiaconés & de dix Canonicats.

Il y a trois Chapitres de ce Diocèſe, dans des Egliſes où étoient ci-devant trois Abbayes; ſavoir, à S. Girons, à Piombes, & à S. Loubouer.

Abbayes d'Hommes.

S. Sever, de S. Benoît, dans la ville du même nom, à l'oueſt d'Aire, fondée en 993.

Le Mas d'Aire, ou *Sainte Quitere*, autrefois con-cathédrale, étoit de l'ordre de S. Benoît; mais la manſe abbatiale a été

unie à l'Evêché, & la conventuelle au Séminaire.

Pontaut, ordre de Cîteaux, à quatre lieues ſud d'Aire, fondée en 1151.

S. Jean de la Caſtel, de Prémontré, rétablie en 1163.

Abbaye de Filles.

Mont-de-Marſan, de l'ordre de Sainte Claire; on ignore le temps de ſa fondation.

VI. *Diocèſe de Bazas.*

Bazas, très-petite ville Epiſcopale, eſt au nord-oueſt d'Auſch, à deux lieues & demie de la Garonne. Son Diocèſe contient deux cens cinquante Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Jean-Baptiſte; & ſon Chapitre eſt compoſé de ſix Dignités, dont l'Archidiaconé eſt la premiere, & de dix-huit Canonicats.

Il y a un Chapitre à *Blaſimont* ou *Blamont*, ou *Blaſac*, ci-devant Abbaye de S. Benoît, au nord de Bazas.

Abbayes d'Hommes.

S. Ferme, ordre de S. Benoît, au nord, fondée en 1273.

Font-Guillem ou *Font-Saint-Guillaume*, ordre de Cîteaux, à quatre lieues à l'eſt de Bazas, fondée en 1128.

Rivet ou *le Rivet*, de Cîteaux, fille de

Pontaut, à deux ou trois lieues ; elle eſt réguliere.

VII. *Diocèſe de Tarbes.*

Tarbes, petite ville Epiſcopale, dans le Comté de Bigorre, dont elle eſt la capitale, eſt Evêché dès le V^e^ ſiécle ; on y compte deux cens quarante Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à Notre-Dame, eſt compoſé de huit Archidiacres, d'un Chantre & de quatorze Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

S. Severin, Savin ou *Sevin*, ordre de S. Benoît, dans une vallée aſſez agréable, au pied des monts Pyrénées, vers le midi.

S. Sever de Ruſtan ou Roſtaing, ordre de S. Benoît, dans la petite ville du même nom, au nord, en Bigorre.

S. Pé ou *S. Pierre de Generès*, même ordre, au ſud-oueſt, fondée vers l'an 1030, par Guillaume Sanche, Duc de Gaſcogne. Cette Abbaye eſt de la Congrégation de S. Maur.

La Reoule ou *la Reaulbe S. Orens*, dans la petite ville de même nom, au nord ; il y a des Bénédictins non-réformés.

Taſque ou *S. Pierre de Taſque*, même ordre, plus au nord ; on n'en trouve point de mémoires.

L'*Echelle-Dieu* ou l'*Eſcalle-Dieu*, de Cîteaux, fille de Morimond, fondée en 1136.

VIII. *Diocèſe d'Oléron.*

Oléron ou *Oloron*, ville Epiſcopale, dans la Principauté de Béarn, eſt au pied des monts Pyrénées. Son Diocèſe contient deux cens Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à Notre-Dame, eſt compoſé d'un Archidiacre & de douze Chanoines.

Abbaye d'Hommes.

S. Vincent du Luc, à deux lieues d'Oléron, poſſédée par les Peres Barnabites.

IX. *Diocèſe de Leſcar.*

Leſcar, ville Epiſcopale, auſſi dans le Béarn, n'a que quarante Paroiſſes dans tout ſon Diocèſe. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame, & ſon Chapitre eſt compoſé de ſeize Chanoines & de huit Prébendiers.

Abbayes d'Hommes.

La Reulle ou *Riaux la Reaulle*, ordre de S. Benoît, à trois lieues nord de Leſcar.

Saubalade ou *Sauvalade*, de Cîteaux, fille de Gimont, à l'oueſt, fondée par Gaſton, Vicomte de Béarn, en 1127.

X. *Diocèſe de Bayonne.*

Bayonne, ville Epiſcopale du pays de Labour ou Baſque, eſt à une petite lieue de la mer, & à ſix d'Eſpagne. Son Diocèſe contient ſoixante Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à Notre-Dame, ne conſiſte qu'en douze Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

La *Foire* de Chambuelbas, ordre de S. Benoît.

La *Honce*, ordre de Prémontré, à une lieue de Bayonne.

S. Grégoire de Mirabel, même ordre.

Urdache, *Ordache*, *Bedache* ou *Ordax*, même ordre, à cinq lieues ſud de Bayonne, dans les Pyrénées.

Abbaye de Filles.

S. Bernard-lez-Bayonne, ordre de Cîteaux.

§. II. *Province Eccléſiaſtique de Toulouſe.*

Toulouſe, ancienne ville, capitale du Languedoc, ſur la Garonne, eſt une des plus grandes du Royaume. C'étoit autrefois un Evêché ſous Narbonne; mais en 1317, le Pape Jean XXI, qui fit tant de changemens dans les Provinces Eccléſiaſti-

ques de la partie méridionale de la France, y érigea un Archevêché, & en même-temps pluſieurs Evêchés pour lui ſervir de ſuffragant. Il y en a ſept, ſavoir,

1. Pamiers,
2. Montauban,
3. Mirepoix,
4. Lavaur,
5. Rieux,
6. Lombez,

Et 7. Saint-Papoul.

Son Diocèſe, qui étoit autrefois très-grand, puiſque tous ſes ſuffragans en ont été tirés, contient aujourd'hui deux cens cinquante Paroiſſes. La cathédrale eſt dédiée à S. Etienne; & ſon Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Grand Archidiacre, d'un Archidiacre de Lauraguais, & de vingt-quatre Chanoines.

Il y a encore un Chapitre à S. Sernin, ou Saturnin, de Toulouſe, qui étoit ci-devant une Abbaye de l'ordre de S. Auguſtin. Il a pour chef un Abbé ſéculier, & vingt-quatre Chanoines, ſans compter le bas chœur.

Abbayes d'Hommes.

Mas Garnier, ou Garnier-Court, ou la Courte, ordre de S. Benoît, fille de l'Abbaye de S. Michel de la Cluſe en Piedmont.

La Chapelle ou *la Capelle*, même ordre, près la Garonne, à cinq lieues nord de Toulouſe.

Eaunes ou *Eaulne*, de Cîteaux, fille de

de l'Abbaye de Bardoues, fondée l'an 1137.

Grandſelves, à quatre lieues de Toulouſe, fille de Clairvaux, fondée l'an 1144.

Abbayes de Filles.

Favars, ou *Lume-Dieu de Fabas*, ordre de Cîteaux. D'autres la mettent au Diocèſe de Tarbes, où elle eſt ſituée; mais les Religieuſes ſe ſont retirées à Toulouſe.

L'*Oraiſon-Dieu*, de Cîteaux, fondée près S. Antonin, en Rouergue; les Religieuſes ſe ſont retirées à Muret, quatre lieues au ſud de Toulouſe.

I. *Diocèſe de Pamiers.*

Le Diocèſe de *Pamiers*, ville capitale du Pays de Foix, fut formé de celui de Toulouſe en 1296, & mis d'abord ſous Narbonne; il n'eſt ſous Toulouſe que depuis l'an 1317. Il contient cent Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à Notre-Dame, eſt compoſé d'un Archidiacre, d'un Archiprêtre, d'un Sacriſtain, d'un Précenteur, d'un Infirmier, d'un Aumônier, d'un Théologal, de neuf Chanoines, & de douze ſemi-Prébendés. C'eſt le ſeul Chapitre cathédral de France qui ſoit demeuré régulier: il a été ſubſtitué aux Religieux de S. Antonin, ordre de S. Auguſtin. Il n'y a que les ſemi-

Prébendés qui ſoient Eccléſiaſtiques ſéculiers.

Abbaye d'Hommes.

S. Voluſien de Foix, ordre de S. Auguſtin, en la ville de Foix, à trois lieues de Pamiers, fondée par Charlemagne en l'année 806.

II. *Diocèſe de Montauban.*

Montauban, dans le Querci, a été érigé en Evêché l'an 1317, par le Pape Jean XXII, qui étoit né à Cahors. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Etienne; & ſon Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, & de douze Chanoines. Le Diocèſe a quatre-vingt-dix-huit Paroiſſes.

Abbaye d'Hommes.

Belle-Perche, fille de Clairvaux, ſituée à trois lieues à l'oueſt de Montauban, fondée en 1143.

III. *Diocèſe de Mirepoix.*

Mirepoix, ville du haut Languedoc, au ſud-eſt de Toulouſe, n'étoit qu'un bourg lorſqu'on y établit un Evêque en 1317. Son Diocèſe contient ſoixante-deux Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt Pédiée à S. Maurice; & ſon Chapitre a un drevôt,

un Sacriſtain, un Théologal, & douze Chanoines.

Abbaye d'Hommes.

Bolbone, de Cîteaux, au Comté de Foix.

IV. *Diocèſe de Lavaur.*

Lavaur, petite ville de Languedoc, au nord-eſt de Toulouſe, ne devint Evêché qu'en 1317, à la place d'un Prieuré de l'ordre de S. Benoît. Ce Diocèſe contient ſoixante-huit Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à S. Alain, eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, d'un Sacriſtain, & de douze Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Soreze ou la *Souſcalade de Soreze*, ordre de S. Benoît, dans la ville du même nom, en Languedoc, ſur le Sor, près de la Montagne Noire, au ſud-eſt de Lavaur; fondée en 817, par Pepin, Duc d'Aquitaine.

La Rode, même ordre, qui a été tranſférée d'*Ardorel* & du Diocèſe voiſin de Caſtres.

V. *Diocèſe de Rieux.*

Rieux, ville du haut Languedoc, fut érigée en Evêché l'an 1317. C'eſt la principale ville du Toulouſain, ſur la petite ri-

viere de Riſe, qui ſe jette un peu au-deſſous dans la Garonne, entre Toulouſe & le pays de Cominge. Son Diocèſe contient 103 Paroiſſes. Le Chapitre de l'Egliſe cathédrale, dédiée à Notre-Dame, conſiſte en quatre Dignités, qui ſont, le Prevôt, un Archidiacre, le Précenteur & le Sacriſtain; il y a outre cela douze Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Lezat, ordre de S. Benoît, dans le bourg de ſon nom, fondée l'an 840.

Mas-d'Azil, même ordre, au Comté de Foix, dans la petite ville de même nom; a été fondée en 817.

Calers, ordre de Cîteaux, fondée l'an 1148, au nord-eſt.

Feuillans, ſituée dans le haut Languedoc, à deux lieues nord-oueſt de Rieux, & à ſix de Toulouſe, dans le bourg de Feuillans, fondée en 1162, & Chef d'Ordre.

Abbaye de Filles.

Salanques, de Cîteaux, fille de Morimond, fondée au Comté de Foix, l'an 1135.

VI. *Diocèſe de Lombez.*

Lombez, petite ville de Gaſcogne, dans le Pays de Cominge, eſt à neuf lieues de Toulouſe, vers l'oueſt. Son Diocèſe, qui

a été formé en 1317, contient quatre-vingt-une Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à Notre-Dame, eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, d'un Précenteur, d'un Sacriſtain, & de douze Chanoines.

Abbaye de Filles.

S. Bernard, de Cîteaux, fille de Morimond, dans la ville de Lombez.

VII. *Diocèſe de Saint-Papoul.*

Saint-Papoul, petite ville du haut Languedoc, dans le Lauraguais, au ſud-eſt de Toulouſe, fut érigée en Evêché l'an 1317, ſon ancienne Abbaye de Saint Papoul ayant été convertie en cathédrale. Le Chapitre eſt compoſé de douze Chanoines, dont il y en a ſix qui ſont Dignités. Ce Diocèſe a cinquante-ſix Paroiſſes.

Abbaye de Filles.

Prouille, *Prouillan*, ou *Notre-Dame de Prouille*, ordre de S. Dominique; elle paſſe pour la plus ancienne de l'ordre, & elle a été fondée pour des Filles de condition.

§. III. *Province Eccléſiaſtique d'Albi.*

Albi, ville du haut Languedoc, ſur le Tarn, au nord-eſt de Toulouſe, étoit au-

trefois un Evêché ſous Bourges ; mais on y a érigé un Archevêché en 1678. Ses ſuffragans ſont au nombre de cinq, ſavoir :

1. Rhodez,
2. Caſtres,
3. Cahors,
4. Vabres,

Et 5. Mende.

Le Diocèſe d'Albi a trois cens vingt-ſept Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à Sainte Cecile, & le Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Chantre, d'un ſous-Chantre, d'un Théologal, de trois Archidiacres, de dix-huit Chanoines, &c. Il eſt regardé comme un des plus illuſtres du Royaume.

Abbayes d'Hommes.

Gaillac, ou *S. Michel de Gaillac*, ordre de S. Benoît, dans la ville de ſon nom, à quatre lieues oueſt d'Albi ; fondée en 972.

Cauderie, même ordre.

Candeil ou *Candail*, ordre de Cîteaux, fille de Grandſelve, au ſud, fondée le 26 Juillet 1152.

I. *Diocèſe de Rhodez.*

Rhodez, ancienne ville, capitale du Rouergue, en Guyenne, a dans ſon Diocèſe 500 Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à Notre-Dame, eſt com-

poſé d'un Grand Archidiacre, de ceux d'Amilian, de Mages, de Conques; d'un Ouvrier, d'un Sacriſtain, & de dix-huit Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Conques, autrement *Sainte Foi*, ordre de S. Benoît, au pays de Rouergue, à cinq lieues de Rhodez, fondée en 817.

Cogneres, même ordre. Il ne s'en trouve point de mémoires.

Bonneval, ordre de Cîteaux, fille de Mazan, fondée en 1147.

Lieu-Dieu ou *Loc-Dieu*, fondée en 1123.

Beaulieu, de la filiation de Clairvaux, fondée en 1138.

Bonecombe, à trois lieues au ſud de Rhodez, fille de Candeil ſous Clairvaux, fondée en 1116.

Aubrac, ordre de S. Auguſtin : c'étoit autrefois un Hôpital.

Abbayes de Filles.

S. Germain, ordre de S. Benoît.

Aptenne ou l'*Arpentail*, même ordre.

L'Oraiſon-Dieu, ordre de Cîteaux, fondée près la ville de Saint-Antonin en Rouergue, & transférée à Muret, Diocèſe de Toulouſe.

Sainte Claire, à Milhau, d'Urbaniſtes.

II. *Diocèſe de Caſtres.*

Caſtres, ſituée dans le haut Languedoc, en Albigeois, a été érigé en Evêché en 1318, ſous Toulouſe, d'où on l'a diſtrait lors de la formation de l'Archevêché d'Albi. On y compte 100 Paroiſſes ou Succurſales. La cathédrale eſt ſous l'invocation de S. Benoît & S. Vincent. Le Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, de deux Archidiacres & de ſeize Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Ardourel ou *Ardorel*, ordre de Cîteaux, fille de Cadouin, fondée en 1133, à deux lieues de Caſtres; mais transférée à *la Rode*, Diocèſe de Lavaur.

Belle-Eau, même ordre.

Abbaye de Filles.

Villemur ou *Vieil-Mur*, ordre de Saint Benoît, dans la ville de même nom, à cinq lieues de Caſtres.

III. *Diocèſe de Cahors.*

Cahors, ancienne ville épiſcopale, capitale du Querci, ſituée ſur le Lot. Son Diocèſe contient 422 Paroiſſes. La cathédrale, dédiée ſous l'invocation de S. Etienne, a un Chapitre compoſé de deux Ar-

chidiacres, d'un Sacriſtain, d'un Chancelier & de treize Chanoines.

On a converti en Chapitres, trois anciennes Abbayes de ce Diocèſe; celles de *Figeac* & de *Moiſſac*, de l'ordre de S. Benoît, & celle de *Notre-Dame de Roquemadour*, de celui de Cîteaux.

Abbayes d'Hommes.

Marſillac, ordre de S. Benoît, au nord-eſt de Cahors, fondée par le Roi Pepin.

Souillac ou *Sordillac*, même ordre, ſituée dans la ville de même nom, au nord.

Notre-Dame des Artels.

La *Garde-Dieu*, ordre de Cîteaux, au ſud, fondée en 1150.

S. Marcel, même ordre, fille de Cadouin, fondée en 1130, dans le voiſinage de la précédente.

La nouvelle de Gourdon, même ordre, fille d'Obazine, fondée en 1241.

Abbayes de Filles.

Le *Deſert* ou *Leyme*, ordre de S. Benoît.

Leyme, fille de Cîteaux, fondée dans le haut Querci.

Lazieres, fille de Leyme ſous Cîteaux, fondée l'an 1272.

Cadenac ou *Vic-lez-Cadenac*, même

ordre, fondée ſur la riviere du Lot, à l'eſt de Cahors.

Liſlac, dans le haut Querci, au voiſinage de la précédente.

IV. *Diocèſe de Vabres.*

Vabres, ville très-médiocre, dans le Rouergue, n'a été érigée en Evêché qu'en 1318, ſous Bourges. Son Diocèſe contient 150 Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à la Sainte Vierge & à S. Pierre, eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, d'un Chantre & de dix Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Nantz ou *Nante*, ordre de S. Benoît, ſituée dans le bourg du même nom, au nord-eſt.

Salvanès ou *Salvaneſſe*, ordre de Cîteaux, à trois lieues ſud-eſt de Vabres, fondée en 1136.

Belmont ou *Beaumont*, de l'ordre de S. Auguſtin.

Abbayes de Filles.

Arpajonnie, ordre de S. Benoît, près de la petite ville de Milhaud, au nord-eſt de Vabres.

Nonenque ou *Nonanque*, ordre de Cîteaux, à l'eſt, fondée vers l'an 1145.

V. *Diocèſe de Mende.*

Mende, ville épiſcopale, eſt la capitale du Gevaudan, dans le haut Languedoc, vers la ſource de la riviere du Lot. Son Diocèſe contient 200 Paroiſſes. La cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame & à Saint Pierre; & ſon Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, d'un Précenteur & de quinze Chanoines.

§. IV. *Province Eccléſiaſtique de Narbonne.*

Narbonne eſt une ancienne ville Archiépiſcopale, dans le bas Languedoc, à deux lieues de la Mer Méditerranée. Ses Suffragans ſont au nombre d'onze, ſavoir :

1. Beziers,
2. Agde,
3. Carcaſſone,
4. Niſmes,
5. Montpellier,
6. Lodève,
7. Uſez,
8. S. Pons,
9. Alet,
10. Alais,

Et 11. Perpignan ou Elne.

Les Archevêques de Narbonne prennent le titre de Primats de la Gaule Narbonnoiſe, quoiqu'ils n'exercent leur juriſdiction que ſur une partie de cette Province, dont Toulouſe a été diſtrait. Le Pape Paſcal II leur donna la Primatie ſur Aix; mais ils n'en jouiſſent pas.

Le Diocèſe particulier de Narbonne contient 240 Paroiſſes. Son Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Juſt & S. Paſteur.

Le Chapitre eſt compoſé d'un grand Archidiacre, d'un Précenteur, des Archidiacres de Corbieres & du Razes, d'un Succenteur, & de vingt Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Caunes, ordre de S. Benoît, à l'oueſt, ancienne Abbaye, aujourd'hui de la Congrégation de S. Maur.

S. Polycarpe, même ordre, plus à l'oueſt, & près d'Alet.

Font-Froide, ordre de Cîteaux, à quatre lieues de Narbonne, vers le ſud, fille de l'Abbaye de Grand-Selve, & fondée vers l'an 1130.

Quarante ou *Carante*, ordre de S. Auguſtin, ſur la montagne de Quarante, à cinq lieues nord-eſt de Narbonne, fondée vers l'an 1000.

Abbayes de Filles.

Les Olives ou *Olives*, ordre de Cîteaux, fille de l'Abbaye de Font-Froide, fondée à trois lieues de Narbonne, vers l'oueſt, & maintenant dans la ville de Narbonne.

Sainte Claire-d'Azile, même ordre; ce ſont aujourd'hui des Cordelières.

I. *Diocèſe de Beziers.*

Beziers, ville Epiſcopale du bas Languedoc, ſur l'Orbe, à cinq lieues au nord

de Narbonne, compte dans ſon Diocèſe 106 Paroiſſes. Le Chapitre de l'Egliſe cathédrale, dédiée à S. Nazaire, eſt compoſé de ſix Dignités; ſavoir, d'un Archidiacre, d'un Précenteur, d'un Camérier, d'un Prevôt, d'un Sacriſtain, d'un ſous-Chantre, & de douze Chanoines.

Il y a dans un fauxbourg de Béziers un Chapitre de *S. Aphrodiſe*, ancienne Abbaye de l'ordre de S. Auguſtin, ſécularisée.

Abbayes d'Hommes.

S. Jacque de Beziers, ordre de S. Auguſtin; on y a reçu la réforme des Chanoines réguliers de Sainte Geneviéve.

Ville-Magne, même ordre, à cinq lieues de Beziers, fondée l'an 817.

S. Pierre de Juncels ou *Jonſelles*, ordre de S. Benoît, ſituée à ſept lieues au nord de Beziers.

Abbaye de Filles.

Le *Saint-Eſprit* de Beziers, ordre de S. Auguſtin, ſituée préſentement dans la ville de ce nom.

II. *Diocèſe d'Agde.*

Agde, petite ville Epiſcopale du bas Languedoc, à l'eſt de Beziers. Son Diocèſe contient dix-neuf Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale, dédiée à S. Etienne, eſt petite & obſcure; ſon Chapitre eſt compoſé

d'un Archidiacre, d'un Sacriſtain, d'un Précenteur, d'un Camérier & de douze Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

S. Thiberi, ordre de S. Benoît, à deux lieues au nord d'Agde, fondée en 817.

Valmagne ou *Villemagne*, ordre de Cîteaux, fille de l'Abbaye de Bonnevaux, ſituée dans la petite ville du même nom, à quatre lieues nord-eſt, fondée l'an 1150.

III. *Diocèſe de Carcaſſone.*

Carcaſſone, ville Epiſcopale dans le bas Languedoc, eſt ſur la riviere d'Aude, à l'oueſt de Narbonne. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Nazaire; & ſon Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, d'un Archidiacre, d'un Tréſorier, d'un Précenteur, & de quinze Chanoines. Ce Diocèſe a quatre-vingt ſeize Paroiſſes.

Abbayes d'Hommes.

S. Hilaire de Carcaſſone, ordre de S. Benoît, ſituée à deux lieues ſud de cette ville.

La Graſſe, ou *Notre-Dame de la Graſſe*, même ordre, bâtie par Charlemagne, au ſud-eſt.

Montolivet ou *Montoliou*, à trois lieues

nord-oueſt de Carcaſſone, que l'on croit auſſi fondée par Charlemagne.

Ville-Longue, de Cîteaux, fille de l'Abbaye de Bonnefont, à deux lieues & demie de Carcaſſone, fondée en 1151.

Abbaye de Filles.

Rieunette, ordre de Cîteaux, ſituée dans la ville de Carcaſſonne; elle eſt fille de l'Abbaye de Morimond.

IV. *Diocèſe de Niſmes.*

Niſmes, ancienne ville Epiſcopale dans le bas Languedoc, n'a dans ſon Diocèſe que quatre-vingt-quatorze Paroiſſes, depuis que celui d'Alais en a été diſtrait. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à Notre-Dame & à S. Caſtor, eſt compoſé d'un Prevôt, d'un grand Archidiacre, d'un Doyen, & de deux autres Archidiacres, d'un Tréſorier, d'un Sacriſtain, d'un Capiſcol, & de ſeize Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

S. Gilles, ordre de S. Benoît, dans la ville du même nom, entre Niſmes & Arles.

S. Mozi, même ordre.

S. Pierre de Salme, même ordre; on n'en trouve point de mémoires.

Franquevaux, de Cîteaux, fille de l'Ab-

baye de Morimond, fondée en 1143, à une lieue de S. Gilles, dans des marais.

On ne parle point ici d'*Aigues-Mortes*, ni de *Pſalmodie*, qui ont été ſécularisées, & unies enſuite au Chapitre d'Alais en 1694.

Abbayes de Filles.

La Ferté, ordre de S. Benoît; on n'en trouve point de mémoires.

Fontaine-aux-Nonains, de Cîteaux, près de Niſmes.

V. *Diocèſe de Montpellier.*

Montpellier, ville Epiſcopale, au ſud-oueſt de Niſmes, eſt regardée comme la capitale du bas Languedoc. L'Evêché y fut transféré en 1536 de Maguelone, petite ville au midi, dans une iſle qui eſt au milieu de l'étang de Frontignan. Ce Diocèſe contient cent ſept Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Pierre; & ſon Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, des Archidiacres de Valence & de Caſtres, d'un Chantre, d'un Sacriſtain, d'un Aumônier, d'un Ouvrier, & de vingt-quatre Chanoines.

Abbaye d'Hommes.

Aniane ou *S. Sauveur d'Aniane*, ordre de S. Benoît, dans la petite ville de ce nom, au nord-eſt de Montpellier.

Abbayes de Filles.

S. Genès ou *Geniès*, ordre de S. Benoît, à deux lieues nord-eſt de Montpellier.

Gigean, même ordre, dans la petite ville de même nom, au ſud-oueſt.

Vigniogou ou *Vignegoul*, de Cîteaux, fille de l'Abbaye de Vallemagne, à deux lieues à l'oueſt de Montpellier.

VI. *Diocèſe de Lodève.*

Lodève, ville Epiſcopale, au pied des Monts Cevennes, a dans ſon Diocèſe quarante-huit Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à S. Genès & S. Fulcrand, eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Précenteur, d'un Sacriſtain, & de douze Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

S. Sauveur, ordre de S. Benoît, dans la ville de Lodève : ce ſont des Bénédictins non-réformés.

S. Guillem ou *Guillaume du Déſert*, appellée anciennement *Gellone*, même ordre, dans le bourg du même nom, à deux lieues de Lodève, vers l'eſt, fondée au IX^e^ ſiécle, par S. Guillaume, Duc de Toulouſe ou d'Aquitaine : elle eſt aujourd'hui de la Congrégation de S. Maur.

Abbaye de Filles.

Gorian, ordre de S. Benoît, au ſud-eſt, près de la ville de Clermont, en Languedoc; fondée en 1350.

VII. *Diocèſe d'Uſez.*

Uſez, ville Epiſcopale, dans le bas Languedoc, a dans ſon Diocèſe deux cens quatre-vingt-une Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Pierre; & ſon Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, d'un Théologal, & de vingt-quatre Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

S. André de Ville-Neuve, ordre de S. Benoît, ſituée près du Rhône, au bout du pont d'Avignon.

Beaupuis, de Prémontré; on n'en trouve point de mémoires.

S. Sauveur de Bidache, même ordre.

Abbaye de Filles.

Val-Suauve de Bagnols ou *Val-Sauve*, ordre de Cîteaux, dans la petite ville de Bagnols, au nord-eſt d'Uſez.

VIII. *Diocèſe de Saint-Pons.*

Saint-Pons de Tomiéres, petite ville du bas Languedoc, dans des montagnes, érigée en Evêché l'an 1319, par le Pape

Jean XXII, qui convertit l'ancienne Abbaye de S. Pons en cathédrale. Son Chapitre eſt compoſé de trois Archidiacres, d'un Sacriſtain, d'un Précenteur, & de ſeize Chanoines. Ce Diocèſe ne contient que quarante Paroiſſes.

Abbayes d'Hommes.

S. Aignan ou *S. Signan*, ordre de S. Benoît, dans un vallon, au ſud de Saint-Pons, eſt très-ancienne.

Fontchaud, de Prémontré; on n'en trouve point de mémoires.

IX. *Diocèſe d'Alet.*

Alet ou *Aleth*, ville Epiſcopale du bas Languedoc, ſituée au pied des Monts Pyrénées, ſur la riviere d'Aude, étoit anciennement renfermée dans le Diocèſe de Narbonne : on y érigea un Evêché en 1318. Ce Diocèſe contient quatre-vingt Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale eſt compoſé d'un Doyen, de trois autres Dignités, & de douze Chanoines.

Abbaye d'Hommes.

Jocou ou *Jouquou*, ordre de S. Benoît, à quatre lieues ſud d'Alet; on n'en trouve point de mémoires.

X. *Diocèſe d'Alais.*

Alais ou *Alès*, ville de Languedoc,

ſituée ſur le Gardon, au pied des Cevennes, n'a été érigée en Evêché qu'en 1694. Son Diocèſe renferme quatre-vingt-douze Paroiſſes, qui ont été détachées de celui de Niſme. La cathédrale, dédiée à S. Jean, a un Chapitre compoſé de cinq Dignités, & de treize Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Sandrais ou *Cendras*, de Bénédictins non-réformés, près d'Alais.

Sauve, auſſi de Bénédictins non-réformés, dans la ville de ce nom, au ſud-oueſt, fondée en 1029.

Abbaye de Filles.

Notre-Dame des Fonts ou *les Fontaines*, fille de l'Abbaye de Cîteaux, tranſférée dans la ville d'Alais.

XI. *Diocèſe de Perpignan* ou *d'Elne.*

Perpignan, capitale du Rouſſillon, n'eſt Evêché, que depuis l'année 1604, que l'Evêque d'Elne, ville aujourd'hui ruinée, y transféra ſon ſiége. Originairement l'Evêque d'Elne étoit ſuffragant de Narbonne. Mais tant que le Rouſſillon fut ſous la domination de l'Eſpagne, il fut ſuffragant de Taragone. Depuis 1640, que le Rouſſillon eſt revenu à la France, l'Evêché d'Elne eſt rentré ſous la métropole de Narbonne. La cathédrale de Perpignan eſt dédiée

ſous l'invocation de S. Jean. Le Chapitre eſt compoſé de quatre Dignités, qui ſont le Grand Archidiacre, deux autres Archidiacres, & le Sacriſtain majeur, & de vingt-un Chanoines. Le Diocèſe contient cent quatre-vingt Paroiſſes, ſans compter celles ſur leſquelles quelques Abbayes du pays ont une Juriſdiction quaſi épiſcopale, & qui ſont au nombre de trente-neuf.

Abbayes d'Hommes.

S. Michel de Cuxa, au ſud-oueſt de Perpignan, ordre de S. Benoît, dépend de la Congrégation Eſpagnole de Tarragone. Elle eſt ſur-tout conſidérable par la Juriſdiction quaſi épiſcopale qu'elle exerce ſur vingt-neuf Paroiſſes. On y a uni, en 1592, *S. André de Sureda*, ancienne Abbaye du Valeſpir, au ſud.

S. Martin de Canigou, même ordre, & même congrégation, ſur le mont Canigou, l'un des plus hauts des Pyrénées; fondée en 1001, par Guyfred, Comte de Cerdagne. L'Abbé eſt régulier.

Notre-Dame d'Arles, ou de *Valeſpir*, même ordre, dans le pays de Valeſpir, près du Tech. La manſe abbatiale a été unie, en 1722, à l'Evêché de Perpignan.

S. Genys de Fontaines, même ordre. Elle eſt réformée, & dépend de l'Abbaye

de Monſerrat, en Catalogne, & de la Congrégation Eſpagnole de Valladolid.

La Rivoul, même ordre.

S. André du Jau, auſſi de S. Benoît.

Colane, ordre de Cîteaux, ruinée.

Notre-Dame d'Eſpéran, ordre de S. Auguſtin.

Notre-Dame la Réale, ordre de S. Auguſtin, à deux lieues au ſud de Perpignan, a été ſécularisée, le Chapitre transféré dans cette ville, & la manſe abbatiale unie à l'Evêché.

Valbonne, dans le Valeſpir, ordre de Cîteaux, qui eſt ruinée, & n'a plus qu'un Abbé commendataire.

§. V. *Province Eccléſiaſtique d'Arles.*

Arles, ville Archiépiſcopale de Provence, ſur la gauche du Rhône, eſt une ancienne ville où quelques Empereurs Romains ont fait leur ſéjour. Le Préfet des Gaules y fixa ſa réſidence après la ruine de Tréves. C'eſt ce qui donna lieu à ſon Evêque de faire ériger ſon ſiége en Archevêché indépendant de Vienne. Cela ſe fit dans le V^e^ ſiécle. La Province d'Avignon ayant été diſtraite en 1475, de l'Archevêché d'Arles, celui-ci n'a plus que quatre ſuffragans, qui ſont :

1. Marſeille,
2. S. Paul-trois-Châteaux,
3. Toulon,
4. Orange.

Le Diocèſe d'Arles a cinquante-une Paroiſſes, dont onze ſont à la droite du Rhône, en Languedoc. La cathédrale, dédiée à S. Trophime, a un Chapitre compoſé de vingt Chanoines. Le Prevôt, l'Archidiacre, le Sacriſtain, & l'Archiprêtre, ſont les quatre Dignités de ce Chapitre. Le Capiſcol, le Primicier & le Tréſorier, ſont Perſonnats.

Abbaye d'Hommes.

Mont-Majour, ordre de S. Benoît, près d'Arles, fondée en 530, par Childebert, Roi de Paris.

Abbayes de Filles.

S. Céſaire d'Arles, ordre de S. Benoît, fondée vers l'an 530, par S. Céſaire, Evêque d'Arles.

Sainte-Claire; on n'en a point de mémoires.

I. *Diocèſe de Marſeille.*

Marſeille, ville Epiſcopale, en Provence, au bord de la Mer Méditerranée, n'a dans ſon Diocèſe que trente-deux Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame; & le Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, qui ſont Dignités, d'un Sacriſtain, d'un Capiſcol, qui ſont Perſonnats, & de dix-neuf Chanoines.

S. Victor de Marſeille étoit une ancienne Abbaye de S. Benoît, bâtie vers l'an 449. Elle a été ſécularisée & convertie en Collégiale, il y a peu d'années; le chef de cet illuſtre Chapitre continue de porter le nom d'Abbé. On y voit une Grotte, que l'on prétend être la premiere Chapelle que les Chrétiens ont eue dans les Gaules.

Abbayes de Filles.

S. Sauveur, ordre de S. Benoît, Abbaye fort ancienne.

Mont-Sion, de Cîteaux, près la ville de Marſeile.

Aubaigne, de S. Auguſtin, dans la petite ville du même nom, qui appartient à l'Evêque de Marſeille, quatre lieues à l'eſt.

II. *Diocèſe de S. Paul-trois-Châteaux.*

Saint-Paul-trois-Châteaux, ville de Dauphiné, ſur les frontieres de la Provence ou du Comtat. Son Diocèſe contient trente-trois Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à S. Paul, l'un de ſes premiers Evêques, eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, d'un Sacriſtain, d'un Théologal, & de ſix Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Aiguebelle, ordre de Cîteaux, dans un bourg de Dauphiné, fondée en 1137.

S. Paul-trois-Châteaux, Prémontré; on n'en trouve point de mémoires.

III. *Diocèſe de Toulon.*

Toulon, ville de Provence, au ſud-eſt de Marſeille, eſt au bord de la Mer Méditerranée, qui y fait un port des plus grands & des plus sûr. Son Diocèſe n'a que vingt Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame & à S. Cyprien. Son Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, d'un Sacriſtain, d'un Capiſcol, & de huit Chanoines.

Abbaye de Filles.

Hierres ou *Yerres*, ordre de Cîteaux, fondée en 1243, eſt unie à l'Egliſe de S. Etienne du Pont, au même Diocèſe.

IV. *Diocèſe d'Orange.*

Orange, ville Epiſcopale, entre Arles & Saint-Paul, eſt enclavée dans le Comtat qui appartient au Pape. Son Diocèſe ne contient que dix-huit Paroiſſes. Le Chapitre de ſa cathédrale, dédiée à Notre-Dame & à tous les Saints, eſt compoſé de neuf Chanoines, dont trois rempliſ-

ſent les Dignités, de Prevôt, d'Archidiacre, & de Capiſcol.

Abbaye de Filles.

Notre-Dame des Plans, à Orange. On lui a uni les Abbayes de *Notre-Dame-des Champs*, & de *S. Pierre du Puy*. Elles ſont toutes de Cîteaux.

Partie de la Province Eccléſiaſtique d'Avignon en France.

La Ville d'Avignon & le Comtat Venaiſſin qui l'environne, ſont originairement terres de Provence, mais depuis long-temps poſſédées par le Pape : les habitans ſont réputés en France regnicoles. *Avignon* eſt ſur le Rhône, entre Arles & Orange. Les Papes y ont réſidé depuis 1307 juſqu'en 1376, & ils y tiennent aujourd'hui un Vice-Légat. C'étoit autrefois un Evêché ſous Arles, ainſi que *Cavaillon*, *Carpentras* & *Vaiſon*, petites villes du Comtat ; mais en 1475 le Pape Sixte IV érigea Avignon en Archevêché, à qui il donna les trois Suffragans que l'on vient de nommer.

De 47 Paroiſſes qui compoſent le Diocèſe d'Avignon, il y en a 31 dans le Royaume, ſavoir, 20 en Provence, & 11 en Languedoc, ſur les bords du Rhône. Cavaillon a quelques Paroiſſes en Provence,

auſſi-bien que Carpentras ; & Vaiſon en a en Dauphiné, & dans la Principauté d'Orange. Par rapport aux Abbayes qui dépendent de la France, il y en a une d'Hommes, une de Filles dans le Diocèſe d'Avignon, avec une ſeconde d'Hommes, dans le Diocèſe de Cavaillon.

Abbayes d'Hommes.

Saint-André de Ville-neuve-lez-Avignon, ordre de S. Benoît, dans la ville du même nom, au bas-Languedoc, & du Diocèſe d'Avignon.

Senauque ou *Senaugue*, ordre de Cîteaux, dans le Diocèſe de Cavaillon, fondée en 1148.

Abbaye de Filles.

S. Honorat de Taraſcon, ordre de S. Benoît, dans la ville même, ſituée ſur le Rhône, du côté de l'orient, à quatre lieues d'Avignon, du Diocèſe duquel eſt cette ville, ainſi que celle de Beaucaire, qui eſt vis-à-vis, en Languedoc.

§. VI. *Province Eccléſiaſtique d'Aix.*

Aix, ville Archiépiſcopale, & la capitale de Provence, eſt ſituée à cinq lieues de Marſeille. Son Archevêque a cinq Suffragans, dont le premier eſt en Dauphiné, & les quatre autres en Provence.

1. Apt,
2. Riez,
3. Gap,
4. Fréjus,

Et 5. Sisteron.

Le Diocèse d'Aix contient 84 Paroisses. L'Eglise cathédrale est dédiée au S. Sauveur, ou à la Transfiguration ; & son Chapitre est composé de vingt Chanoines, dont les quatre premiers sont le Prevôt & l'Archidiacre, qui sont Dignités, le Sacristain qui est Personnat, & le Capiscol, qui n'est ni Dignité ni Personnat.

Il y avoit autrefois au nord d'Aix une Abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, nommée *Sauve-Cane*, fille de Morimond, fondée en 1197 ; mais elle a été unie à la cathédrale d'Aix.

Abbaye de Filles.

Celle ou *la Celle*, ordre de S. Benoît, dépendante de S. Victor de Marseille, fondée en 1016, & transférée à Aix en 1659.

I. *Diocèse d'Apt.*

Apt, ancienne ville, au nord d'Aix, n'a dans son Diocèse que trente-deux Paroisses. Le Chapitre de sa cathédrale, dédiée à Notre Dame & à S. Castor, est composé d'un Prevôt & de douze Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

S. Euſebe, ordre de S. Benoît, près la ville d'Apt, fondée avant l'an 910.

Val-Sainte, ordre de Cîteaux, au nord-eſt, fondée en 1188.

Abbayes de Filles.

Sainte Croix, dans la ville d'Apt, ordre de Cîteaux, fondée en 1234.

Sainte-Catherine, ordre de S. Auguſtin, auſſi dans la ville d'Apt, fondée l'an 1299.

II. *Diocèſe de Riez.*

Riez, au nord-eſt d'Aix, a dans ſon Diocèſe 54 Paroiſſes. Le Chapitre de ſa cathédrale, qui a été dédiée à Notre-Dame, eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, d'un Sacriſtain, d'un Capiſcol & de huit Chanoines.

Abbaye de Filles.

Beaudun, ordre de S. Auguſtin, à l'oueſt de Riez; elle eſt en ruines.

III. *Diocèſe de Fréjus.*

Fréjus, petite ville Epiſcopale, eſt au bord de la Mer, à l'eſt d'Aix. Son Egliſe cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame; & ſon Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt,

d'un Archidiacre, d'un Capiſcol, d'un Sacriſtain, & de huit Chanoines. Ce Diocèſe a 67 Paroiſſes.

Abbayes d'Hommes.

S. André-d'Andule, ordre de S. Benoît; on n'en trouve point de mémoires.

Eulmaire, même ordre; on n'en trouve point non plus de mémoires.

Thoronet, ordre de Cîteaux, fille de Mazan, fondée en 1136, à l'oueſt de Fréjus.

IV. *Diocèſe de Gap.*

Gap, Evêché en Dauphiné, au nord-eſt d'Aix, a 221 Paroiſſes. La cathédrale eſt conſacrée à l'Aſſomption de la Sainte Vierge, & ſon Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, d'un Archidiacre, d'un Prevôt, d'un Sacriſtain, d'un Capiſcol & de douze Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Clauſonne, ordre de S. Benoît, en Dauphiné.

Bortavel, unie à la Chartreuſe de Durbon.

Fourrieres, unie à S. Clair de Siſteron.

V. *Diocèſe de Siſteron.*

Siſteron eſt une ville de Provence,

entre Aix & Gap. Son Diocèſe contient 43 Paroiſſes. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à Notre-Dame, eſt compoſé d'un Prevôt & de onze Chanoines.

Abbayes d'Hommes.

Lure, en Provence, ordre de S. Benoît, fondée en 1172.

Crouis, ordre de S. Auguſtin, fondée par Raymond Bérenger, Comte de Provence; la manſe abbatiale a été unie à l'Evêché.

Abbaye de Filles.

Sainte Claire, ſituée dans un bourg de Dauphiné.

§. VI. *Province Eccléſiaſtique d'Embrun.*

Embrun ou *Ambrun*, Archevêché & ville du Dauphiné, près de la Provence, eſt bâtie ſur un rocher, au pied duquel paſſe la Durance. Sa Province s'appelloit du temps des Romains, les Alpes maritimes, par oppoſition aux hautes Alpes, Graies & Pennines, qui formoient au nord-eſt la Province de Tarantaiſe, aujourd'hui en Savoye, & partie voiſine d'Italie.

Les Suffragans d'Embrun ſont au nombre de ſix: cinq dans le Royaume, & le ſixié-

me eſt *Nice* dans le Piémont, qui appartient à la Maiſon de Savoye. Ces Evêques ſont ceux de

1. Digne,
2. Graſſe,
3. Vence,
4. Glandeve,
5. Senez,
6. Nice.

Le Diocèſe d'Embrun contient 121 Paroiſſes. Son Egliſe cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame, & le Chapitre eſt le ſeul qu'il y ait dans le Diocèſe; il eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Sacriſtain, d'un Chantre, d'un Archidiacre & de dix-neuf Canonicats.

Abbaye d'Hommes.

Boſcodon ou *Boſcaudon*, ordre de Saint Benoît, ſituée à deux lieues au midi d'Embrun, ſur une montagne, a été fondée l'an 1130.

I. *Diocèſe de Digne.*

Digne, ville Epiſcopale dans la haute Provence, n'a dans ſon Diocèſe que 32 Paroiſſes. Son Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Jérôme, & le Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Capiſcol, d'un Archidiacre, d'un Sacriſtain, de neuf autres Chanoines, & de huit Bénéficiers.

II. *Diocèſe de Graſſe.*

Graſſe, ville Epiſcopale de la haute

Provence, eſt à peu de diſtance de la mer : ſon Diocèſe ne contient que 22 Paroiſſes. Le Chapitre de ſa cathédrale, dédiée à Notre-Dame, eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, d'un Capiſcol, d'un Sacriſtain, d'un Archiprêtre, & de ſept autres Chanoines.

Abbaye d'Hommes.

Lerins, ordre de S. Benoît, ſituée dans l'iſle du même nom, a été autrefois très-célebre ; elle fut fondée par S. Honorat l'an 391.

III. *Diocèſe de Vence.*

Vence, ville Epiſcopale en Provence, eſt au nord-eſt de Graſſe. Son Diocèſe a vingt-trois Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame, & ſon Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, d'un Capiſcol, d'un Sacriſtain, d'un Théologal, de cinq Chanoines, & de huit Bénéficiers.

IV. *Diocèſe de Glandeves.*

Glandeves, ville Epiſcopale de la haute Provence, au nord de Graſſe & de Vence, eſt ſur le Var. Son Diocèſe a 56 Paroiſſes, dont pluſieurs ſont en Italie, dans le Comté de Nice. Le Chapitre de la ca-

thédrale, dédiée à S. Juſt, eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, d'un Sacriſtain, d'un Capiſcol, & de cinq Chanoines. La ville de Glandeves étant en ruines, l'Evêque & le Chapitre ſe ſont tranſportés à *Entrevaux*, qui n'eſt qu'à un quart de lieue à la gauche du Var.

V. *Diocèſe de Senez.*

Senez, ville Epiſcopale de Provence, à l'oueſt de Glandeves, eſt dans des montagnes très-rudes. Son Diocèſe n'a que 42 Paroiſſes. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à Notre Dame, & ſon Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, d'un Sacriſtain, & de cinq autres Chanoines.

Abbayes.

S. Andreas de Buſto, de l'ordre de S. Benoît.

S. Salvatoris, même ordre.

Bonne, même ordre.

III. *La France divisée, par rapport au Civil, en Parlemens, et autres Cours Supérieures.*

Cartes.

Le ſieur JAILLOT *a des Cartes de France diviſées, & enluminées en plein, par Parlemens, Chambres des Comptes, Cours des Aides, Cours des Monnoies. Les autres Géographes peuvent en fournir de ſemblables.*

Le Gouvernement Civil qui a principalement rapport à la juſtice que le Roi fait rendre à ſes ſujets, donne lieu de diviſer la France par les différens reſſorts des Parlemens & Conſeils Souverains. On la diviſe encore, relativement aux droits & revenus du Roi, en Chambres des Comptes, Cours des Aides, & Cours des Monnoies.

ARTICLE I.

PARLEMENS ET CONSEILS SOUVERAINS.

ON compte aujourd'hui en France treize Parlemens & deux Conſeils ſouverains ou ſupérieurs, qui ne différent des Parle-

mens que par le nom, puiſqu'ils jugent comme eux les affaires civiles & criminelles en dernier reſſort. Les *Parlemens*, ſelon l'ordre de leur inſtitution, ſont ceux :

1. De *Paris*, qui occupe environ le tiers du Royaume, au milieu ; il fut rendu ſédentaire & perpétuel en 1302.

2. De *Toulouſe*, pour le Languedoc & la Guyenne orientale : en 1303.

3. De *Grenoble*, pour le Dauphiné : en 1453.

4. De *Bourdeaux*, pour la Guyenne occidentale : en 1462.

5. De *Dijon*, pour la Bourgogne : en 1477.

6. De *Rouen*, pour la Normandie : en 1499.

7. D'*Aix*, pour la Provence : en 1501.

8. De *Rennes*, pour la Bretagne : en 1553.

9. De *Pau*, pour le Béarn & la baſſe Navarre : en 1620.

10. De *Metz*, pour les trois Evêchés ; en 1633 : & auſſi pour la Lorraine & le Barrois oriental : en 1766.

11. De *Beſançon*, pour la Franche-Comté : en 1676.

12. De *Douai*, pour la Flandre : en 1714.

13. De *Dombes*, en Breſſe : en 1762.

Les *Conſeils Souverains* ou *Supérieurs*,

ſont ceux de *Perpignan*, pour le Rouſſillon ; & de *Colmar*, pour l'Alſace.

Il y a encore un *Conſeil Provincial* à Arras ; mais en certains cas, il reſſortit au Parlement de Paris, comme on le dira dans la ſuite.

Comme c'eſt ici une Deſcription Géographique, nous ſuivrons, pour ce que nous avons à dire de chaque Parlement, l'ordre tracé ci-devant ſur toute la France. Ainſi, après avoir parlé du Parlement de Paris qui exige un plus grand détail, nous traiterons de ceux qu'il a au nord, ſavoir, de *Rouen*, de *Douai*, de *Metz*, & du Conſeil ſouverain de *Colmar* ; enſuite des Parlemens du milieu de la France, qui ſont ceux de *Rennes*, à l'occident ; de *Dijon*, de *Dombes*, & de *Beſançon*, à l'orient ; enfin des Parlemens qui ſe trouvent au midi, ſavoir, ceux de *Bourdeaux*, de *Pau* & de *Toulouſe*, le Conſeil Souverain de *Perpignan*, & les Parlemens d'*Aix* & de *Grenoble*.

Dans tous ces Parlemens du midi, on ſuit le Droit Ecrit ou le Droit Romain, au lieu que les autres (à l'exception du Conſeil de Colmar) jugent ſelon le Droit Coutumier, ou les anciennes Coutumes, qui pouroient bien tirer leur origine des uſages des Gaulois ſeptentrionaux, à qui les Romains ont laiſſé ſur cela une eſpece de liberté, comme l'a établi M. Groſley,

dans ſes *Recherches ſur le Droit François.*

1. *Parlement de Paris.*

Ce premier Tribunal de France étoit la ſeule Cour du Roi, lorſque les grands Vaſſaux de la Couronne, qui ſur la fin de la ſeconde Race de nos Rois, s'étoient rendus propriétaires de la plupart des Provinces, avoient chacun leur Cour de Juſtice, où ſe jugeoient les affaires de leurs Etats particuliers. Mais ces Princes étoient pour leur perſonne, juſticiables à la Cour du Roi ou Parlement, comme les Ducs & Pairs modernes, qui leur ont été ſubſtitués, le ſont encore au Parlement de Paris, & y ont ſéance.

Le Parlement de Paris, qui étoit ambulatoire, c'eſt-à-dire, qui accompagnoit le Roi, fut rendu ſédentaire à *Paris* en 1302. Il fut auſſi alors établi perpétuel; car il ne tenoit auparavant ſes ſéances qu'en certains temps.

Les Provinces qui dépendent de ce Parlement, ſont l'*Iſle de France*, la *Picardie* & le *Boulonnois*, la *Champagne* (où depuis ſa réunion à la Couronne conſommée en 1328, ſubſiſta encore pendant quelque temps la Cour de Juſtice établie par les anciens Comtes, & appellée les *Grands-Jours de Troyes*, comme on le voit par les *Olim*, qui ſont les plus anciens Regiſtres du Parlement de Paris;)

l'*Orléanois*, la *Touraine*, le *Maine* & *Perche*, l'*Anjou*, le *Poitou* & l'*Aunis*, l'*Angoumois*, la *Marche*, le *Berri*, le *Nivernois*, le *Bourbonnois*, l'*Auvergne* & le *Lyonnois*.

Le reſſort du Parlement de Paris s'étend encore dans quelques pays appartenant à d'autres Provinces, quoique ces Provinces aient leur Parlement particulier.

Ce ſont, 1°. les anciens Comtés d'*Auxerre*, de *Bar-ſur-Seine*, & de *Mâcon*. Ils étoient du Domaine du Roi, lors de l'inſtitution du Parlement de Paris, & ainſi ils furent de ſon reſſort, & en ſont encore aujourd'hui. Ils ne dépendent point du Parlement de Dijon, quoiqu'ils ſoient en Bourgogne, & qu'ils députent aux Etats de cette Province. Car le Roi Charle VII, ayant été obligé de les céder en 1435, au Duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, ſe réſerva le reſſort de ſa Cour de Juſtice, au Parlement de Paris. 2°. Le *Barrois* occidental, que l'on appelle *Mouvant*, & qui eſt en-deçà de la Meuſe, releve du Parlement de Paris; & le Duc de Lorraine étoit Vaſſal du Roi pour ce Duché. 3°. Le Comté de *Clermont* en Argonne, & la Principauté de *Stenai*, au voiſinage du Barrois. Louis XIII les ayant acquis du Duc de Lorraine, ils ont été donnés par Louis XIV à la Maiſon de Condé.

4°. L'*Artois* & la Flandre maritime (où ſont *Dunkerque*, *Gravelines* & *Bourbourg*,) qui dépendent du *Conſeil Provincial d'Arras*, ſont auſſi dans le reſſort du Parlement de Paris, pour les grandes cauſes civiles; mais ce Conſeil juge les autres ſans appel, ainſi que les affaires du grand Criminel, depuis la conquête de ce Pays faite en 1640, & années ſuivantes, par Louis XIII & Louis XIV. Lorſqu'il étoit poſſédé par les Eſpagnols, le Conſeil d'Arras reſſortiſſoit de la même façon, à leur Parlement de Malines, en Brabant.

Entre toutes les Juſtices ſubalternes, établies anciennement ou par le Roi ou par les Seigneurs, & qui reſſortiſſent au Parlement de Paris, on diſtingue particuliérement les *Préſidiaux*. Ce fut le Roi Henri II qui en inſtitua la plus grande partie en 1551, dans les principaux Bailliages & Sénéchauſſées, pour abréger & faciliter les procédures. On juge dans ces Tribunaux ſans appel les cauſes où il ne s'agit que de 250 livres de principal, ou de 10 livres de rente; & quand il eſt queſtion de 500 livres de principal, leurs jugemens ſont exécutés par proviſion, quoiqu'il ſoit permis d'en appeller au Parlement: c'eſt là ce qu'on nomme les deux cas de l'Edit des Préſidiaux. Ils jugent auſſi ſans appel dans les affaires criminel-

les en certains cas, comme quand il s'agit de vagabonds, gens ſans aveu & non domiciliés.

Les Préſidiaux qui reſſortiſſent au Parlement de Paris, ſont au nombre de 44.

1. La Prevôté ou le Châtelet de Paris.

2. Melun,
3. Mante,
4. Créſpi,
5. Senlis,
6. Beauvais,
7. Soiſſons,
8. Laon,

} dans l'Iſle de France.

9. Amiens,
10. Abbeville,

} en Picardie.

11. Boulogne,
12. Calais,

} en Boulonnois.

13. Reims,
14. Chalons,
15. Vitri,
16. Chaumont,
17. Langres,
18. Troyes,
19. Sens,
20. Château-Thierri,
21. Meaux,
22. Provins,

} en Champagne & Brie.

23. Orléans,
24. Montargis,
25. Chartres,
26. Blois,

} en Orléanois.

27. Tours, } en Touraine.
28. Châtillon ſur Indre, }
29. Mans, dans le Maine.
30. Château-Gonthier, }
31. La Fléche. } en Anjou.
32. Angers. }
33. Poitiers, en Poitou.
34. La Rochelle, en Aunis.
35. Angoulême, en Angoumois.
36. Gueret, dans la Marche.
37. Bourges, dans le Berri.
38. Saint-Pierre le Moûtier, en Nivernois.
39. Moulins, en Bourbonnois.
40. Riom, }
41. Clermont, } en Auvergne.
42. Brioude, }
43. Aurillac, }
44. Lyon, en Lyonnois.

Ce que nous avons dit des anciens grands Pairs de France, & des Ducs & Pairs modernes qui ont ſéance au Parlement de Paris, comme étant la Cour des Pairs, nous engage à ajouter ici quelques obſervations.

Tous ceux des grands Seigneurs qui étoient parvenus à ſe rendre propriétaires dans leurs Gouvernemens, où ils s'attribuerent les droits Régaliens, & qui ne relevoient que du Roi, avoient ſéance au Parlement, auſſi-bien que les Evêques, en qualité de Pairs ou d'égaux. Entre ces Pairs de Fran-

ce on en diſtinguoit ſix grands, depuis que Hugue Capet, qui étoit le ſeptiéme, montant ſur le trône en 987, y réunit ce qu'on appelloit le Duché & Marquiſat de France, qui s'étendoit dans l'Iſle de France & le long de la Loire. On joignit dans la ſuite à ces ſix grands Pairs Laïcs, dont nous parlerons dans un moment, ſix autres Pairs Eccléſiaſtiques. Ces douze grands Pairs de France parurent enſemble pour la premiere fois en 1179, au ſacre & couronnement de Philippe Auguſte, & y firent les fonctions qu'ils font encore dans les cérémonies pareilles, ſoit par leurs repréſentans, ſoit par eux-mêmes.

Trois de ces Pairs Laïcs ne ſubſiſtoient plus, lors de l'inſtitution du Parlement de Paris, leurs Provinces ayant été réunies à la Couronne, à l'exception du Duché de Bourgogne, d'une partie du Duché d'Aquitaine, qui étoit encore poſſédée par les Rois d'Angleterre, & du Comté de Flandre. Philippe le Bel, qui établit en 1302 le Parlement de Paris ſédentaire, pour remplacer en quelque ſorte les anciennes Pairies, avoit mis en 1297, au nombre des grands Fiefs, le Comté de *Bretagne*, en le faiſant Pairie : il donna auſſi le même rang au Comté d'*Artois*, & à celui d'*Anjou*. Tel eſt le commencement des nouvelles Pairies ſubſtituées aux anciennes ; mais on

n'en érigea pendant long-temps que pour des Princes du ſang Royal.

Les anciens grands Pairs de France étoient, 1°. le Duc de *Bourgogne*, (Province réunie en 1477.) Ce Prince portoit au Sacre du Roi la Couronne Royale : M. le Duc d'Orléans, Régent, l'a repréſenté au Sacre de Louis XV en 1722. 2. Le Duc de *Normandie* (Province réunie en 1204) portoit la premiere Banniere royale : M. le Duc de Chartres (pere du Duc d'Orléans d'aujourd'hui) fut ſon repréſentant au Sacre de Louis XV. 3. Le Duc de *Guyenne* (dont la conquête fut achevée en 1453) portoit la ſeconde Banniere Royale : il fut repréſenté en 1722, par M. le Duc de Bourbon. 4. Le Comte de *Flandre* (dont Louis XIII & Louis XIV ont repris une partie) portoit l'Epée royale : ce fut M. le Comte de Clermont qui le repréſenta au Sacre de Louis XV. 5. Le Comte de *Toulouſe* (dont les Terres vinrent au Roi en 1272) portoit les Eperons d'or : M. le Comte de Charolois le repréſenta en 1722. 6. Le Comte de *Champagne* (Province dont la réunion fut conſommée en 1328) portoit l'Etendard de la guerre : ce fut M. le Prince de Conti qui le repréſenta au Sacre de Louis XV. Tous avoient, comme anciennement, la Couronne en tête, avec les habillemens uſités autrefois.

Les Pairs Eccléſiaſtiques, qui ſubſiſtent & ont encore ſéance au Parlement de Paris, après les Princes du Sang Royal, ſont : 1. l'Archevêque Duc de *Reims*, ſucceſſeur de S. Remi, Apôtre des François. Il ſacre les Rois ; mais lorſque le ſiége eſt vacant, c'eſt l'Evêque de Soiſſons, ſon premier ſuffragant, qui fait cette cérémonie, comme cela eſt arrivé à S. Louis & à Louis XIV. L'Archevêque de Reims, ou ſon repréſentant, met enſuite la Couronne ſur la tête du Roi, & tous les autres Pairs y portent la main. Avant cette cérémonie, ſuivant l'ancienne formalité, on demande le conſentement de l'aſſemblée & du peuple. 2. L'Evêque Duc de *Laon*, porte au Sacre la ſainte Ampoulle, ou l'Huile ſacrée. 3. L'Evêque Duc de *Langres*, portre le Sceptre : il ne fut vaſſal du Roi, pour ſes Terres, qu'en 1179, & c'eſt ce qui prouve, contre divers Auteurs, que les douze Pairs n'ont pu être auparavant. 4. L'Evêque Comte de *Beauvais*, porte le Manteau Royal. 5. L'Evêque Comte de *Chalons*-ſur-Marne, porte l'Anneau. 6. L'Evêque Comte de *Noyon* porte le Ceinturon.

Il y a encore un autre Prélat, qui a ſéance au Parlement de Paris parmi les Pairs : c'eſt l'Archevêque de Paris, depuis 1674. Mais il n'eſt pas comme les Pairs Eccléſiaſtiques dont nous venons de parler :

il porte le nom de Duc de *Saint-Cloud*; & il ſiége à ſon rang de réception parmi les Ducs & Pairs Laïcs de nouvelle création.

Nous allons donner la liſte de ces Ducs & Pairs, tels qu'ils exiſtent actuellement, & nous marquerons en même-temps la Province où ſe trouve leur Pairie, & l'année de ſon érection. Ce ſont :

Uſès, érigé en 1572, dans le bas Languedoc.

Elbeuf, en 1582, dans la haute Normandie.

Montbaſon, en 1595, dans la Touraine.

Thouars-la-Trémoille, en 1599, dans le Poitou.

Sully, en 1606, dans le Berri.

Luynes, en 1619, dans la Touraine.

Briſſac, en 1620, dans l'Anjou.

Richelieu, en 1631, dans le Saumurois ou le Poitou.

Saint-Simon, en 1635, dans la Picardie.

La Rochefoucault, en 1637, dans l'Angoumois.

La Force, en 1637, dans le Périgord.

Rohan-Chabot, en 1648, dans la Bretagne.

Bouillon, en 1652, pour *Albret*, en Guyenne, & *Château-Thierri*, en Champagne.

Piney Luxembourg, en 1662, dans la Champagne.

Gramont, en 1663, dans la baſſe Navarre.

Mazarin, en 1663, à Rhetel, en Champagne.

Villeroi, en 1663, dans l'Iſle de France.

Mortemart, en 1663, dans le Poitou.

Saint-Aignan, en 1663, dans le Berri.

Treſmes ou *Geſvres*, en 1663, dans la Brie Champenoiſe.

Noailles, en 1663, dans le Limoſin.

Aumont, en 1665, à Iſles, en Champagne.

Charoſt, en 1672, dans le Berri.

Villars, en 1709, à Melun, dans l'Iſle de France.

Harcourt, en 1710, dans la baſſe Normandie.

Fitz-James, en 1710, à Warty, dans le Beauvaiſis, Iſle de France.

Chaulnes, en 1711, dans la Picardie.

Rohan-Rohan, 1714, à Frontenai, en Saintonge.

Villars-Brancas, en 1716, dans la haute Provence.

Valentinois, en 1716, en Dauphiné.

Nevers, en 1720, dans le Nivernois.

Biron, en 1723, dans l'Anjou.

Aiguillon, en 1731, dans l'Agénois, en Guyenne.

Chaſtillon, en 1736, à Mauléon, en Poitou.

Fleury, en 1736, à Pérignan, dans le bas Languedoc.

Duras, en 1755, dans l'Agénois, en Guyenne.

La Vauguyon, en 1758, à Tonneins, dans l'Agénois.

Choiſeul-Stainville, en 1758, dans le Barrois.

Praſlain, en 1762, en Champagne.

2. *Parlement de Rouen, ou de Normandie.*

Ce Parlement a ſuccédé à l'Echiquier, qui étoit la Cour de Juſtice des Ducs de Normandie, & tenoit deux ſéances de trois ans en trois ans. Il fut rendu perpétuel en 1499; mais il n'eut le nom de Parlement qu'en 1515. Son reſſort eſt un peu plus étendu que la Normandie; car le Perche-Gouet, ou petit Perche, en dépend. On y compte huit Préſidiaux, qui ſont ceux de :

1. Rouen,
2. Caudebec,
3. Dieppe,
4. Giſors,
5. Evreux,
6. Caen,
7. Coutances,
8. Alençon.

3. *Parlement de Douai, ou de Flandre.*

Louis XIV, ayant fait des conquêtes conſidérables dans les Pays-Bas, établit un Conſeil Souverain à *Tournai*, en 1668. Il lui

lui donna la qualité de Parlement en 1686. Mais la Ville de Tournai ayant été cédée aux Autrichiens en 1713, ce Parlement fut transféré à *Douai*, en 1714. Il n'a point de Préſidiaux; mais des Châtellenies, Bailliages & Prevôtés, dans les principales Villes de la *Flandre-Françoiſe*, du *Cambreſis*, & du *Hainaut-François*. On en parlera dans le volume ſuivant.

4. *Parlement de Metz, ou de Lorraine.*

Ce fut Louis XIII, qui inſtitua ce Parlement, pour le reſſort du temporel des *trois Evêchés* de Metz, Toul & Verdun, qui avoit été réuni à la France en 1552. On y a joint enſuite la partie du Luxembourg qui appartient à la France, & quelques autres Territoires voiſins. En 1766, après la mort de Staniſlas, Duc de Lorraine & de Bar, ces Etats lui ont été auſſi attribués, à l'exception du Barrois occidental, qui eſt, comme nous l'avons dit, du reſſort du Parlement de Paris. Il y a dans celui de Metz, quatre Préſidiaux :

1. Metz,
2. Toul,
3. Verdun,
4. Sedan.

5. *Conſeil de Colmar, ou d'Alſace.*

Louis XIV ayant augmenté conſidérablement les conquêtes que Louis XIII avoit faites en Alſace, y établit un Conſeil Supérieur ou Souverain à *Enſisheim*,

pour la baſſe & haute *Alſace*, & le Pays de *Suntgau*. En 1661, il le changea en Conſeil Provincial, dont les appels étoient portés au Parlement de Metz. Il fut tranſféré en 1674 à *Briſach*, qui appartenoit alors à la France, au-delà du Rhin; & il fut rétabli en Conſeil Souverain en 1679. Il a été transféré en 1698, dans la ville de *Colmar* en Alſace. Il n'a point de Préſidiaux, mais ſeulement des Bailliages & des Prevôtés.

6. Parlement de Rennes, ou de Bretagne.

Ce Parlement a ſuccédé aux *Grands-Jours* des Ducs de Bretagne, qui depuis la réunion de la Province en 1532, ſubſiſterent quelques années avec appel au Parlement de Paris. Ce fut en 1553, que le Roi Henri II érigea le Parlement de Bretagne : il a quelquefois réſidé à *Nantes*, & n'eſt fixé à *Rennes* que depuis l'an 1560. Il n'a point d'autre reſſort que la Province de Bretagne; & l'on y compte quatre Préſidiaux, ſavoir :

1. Rennes,
2. Nantes,
3. Vannes,
4. Quimper.

7. Parlement de Dijon ou de Bourgogne.

Le Roi Louis XI établit ce Parlement en 1477, en réuniſſant à la Couronne le Duché de Bourgogne, après la mort de Charle le Téméraire, Duc de Bourgogne,

Comte de Flandre, &c. Charle VIII, fils & ſucceſſeur de Louis XI, le ſupprima, & réunit ſa Juriſdiction au Parlement de Paris en 1485. Mais ce même Prince le rétablit, & le rendit ſédentaire à *Dijon*, en 1494. Son reſſort s'étend, 1°. dans la Bourgogne, à l'exception d'*Auxerre*, *Bar-ſur-Seine* & *Mâcon*, qui dépendent, comme nous l'avons dit, du Parlement de Paris: 2°. dans la Breſſe & ſes Annexes, depuis que le Duc de Savoye les a cédés à la France en 1601. Il y a ſix Préſidiaux, qui ſont ceux de:

1. Dijon.
2. Châtillon-ſur-Seine.
3. Sémur, en Auxois.
4. Autun.
5. Châlons-ſur-Saône.
6. Bourg en Breſſe.

8. *Parlement de Dombes.*

Ce petit Parlement, enclavé dans la Breſſe, & le reſſort du Parlement de Bourgogne, étoit ci-devant la Cour de Juſtice des Princes Souverains de *Dombes*, dont la capitale étoit *Trévoux*. Louis XV ayant acquis du Comte d'Eu, cette Principauté en 1762, par échange avec le Comté de Giſors & autres terres, a voulu conſerver ce Parlement, quoique d'un très-petit reſſort, & l'a ainſi fait Parlement de France. Il a ſous lui douze Châtellenies.

9. *Parlement de Beſançon, ou de Franche-Comté.*

Ce Parlement a ſuccédé à celui que les Ducs de Bourgogne, maîtres de cette Province, & enſuite les Rois d'Eſpagne, y entretenoient: il étoit à *Dole*. Louis XIV, lors de ſa premiere conquête de la Franche-Comté, en 1668, le ſupprima & établit en ſa place une Cour de Juſtice à *Beſançon*. Lorſque ce Prince reprit pour toujours cette Province en 1674, il retrouva le Parlement à *Dole*, & il le transféra en 1676 à *Beſançon*, où il eſt reſté. Il établit en Franche-Comté cinq Préſidiaux, en 1696, ſavoir, ceux de:

1. Veſoul,
2. Gray,
3. Beſançon,
4. Salins,
5. Lons-le-Saulnier.

10. *Parlement de Bourdeaux.*

Ce fut Louis XI qui établit un Parlement à Bourdeaux, en 1462, pour la partie occidentale de la *Guyenne* & de la Gaſcogne, dont Charle VII, ſon pere, avoit entiérement chaſſé les Anglois. En 1469 ce Parlement fut transféré à *Poitiers*, d'où il revint pour toujours à *Bourdeaux*, en 1472, après la mort de Charle de France, à qui le Roi Louis XI, ſon frere, avoit donné le Duché de Guyenne en grand apanage. Ce Prince a été le

dernier Fils de France qui ait eu les droits régaliens, & par conſéquent ſa Cour de Juſtice ſouveraine. Le ſéjour du Parlement de Bourdeaux à *Poitiers*, & ſon union avec la Sénéchauſſée de cette ville (où l'on a depuis établi un Préſidial,) eſt la cauſe de ce qu'aujourd'hui les Membres de ce Tribunal, qui eſt revenu ſous le Parlement de Paris, portent la robe rouge, comme membres de Parlement.

Celui de Bourdeaux a dans ſon reſſort treize Préſidiaux.

1. Bourdeaux, } dans le Bourdelois.
2. Libourne, }
3. Saintes, en Saintonge.
4. Périgueux, } en Périgord.
5. Sarlat, }
6. Limoges, }
7. Tulles, } en Limoſin.
8. Brive, }
9. Agen, dans l'Agénois.
10. Condom, } en Condomois.
11. Nérac, }
12. Bazas, en Bazadois.
13. Dax, dans les Landes.

11. *Parlement de Pau ou de Navarre.*

Ce Parlement, qui n'a proprement dans ſon reſſort que le *Béarn* & la baſſe *Navarre*, a ſuccédé au Conſeil Souverain de Navarre, érigé en Parlement, l'an 1620, par le Roi Louis XIII. Ce

Prince réunit alors entiérement à la Couronne ces pays & autres terres que Henri IV, ſon pere, poſſédoit avant que de monter ſur le Trône de France. Ce Parlement a ſix Sénéchauſſées. Ce ſont celles de :

1. Pau,
2. Oléron,
3. Orthès,
4. Morlas,
5. Sauveterre,
6. La Mérindade de baſſe Navarre.

Outre ce reſſort pour les affaires ordinaires, il a encore juriſdiction pour les affaires domaniales & féodales, & pour tous les procès qui naiſſent des aveux & dénombremens, en différens pays qui dépendoient du domaine de la Cour de Navarre, & qui ſont dans l'étendue des Parlemens de *Bourdeaux* & de *Toulouſe*.

Ce ſont dans le premier, le pays des *Landes*, le *Marſan*, le *Condomois* & le *Bazadois*, le canton du Bourdelois entre Bourg & Libourne, des deux côtés de la Dordogne, où ſont *Cuſſac* & *Yurac*; autre canton, entre Coutras & Caſtillon, où eſt *Saint-Emilien*; partie de l'Agénois, autour du Drot, où eſt *Sainte-Foi*, & une autre partie près du Lot, où ſont *Penes* & *Tournon*; le *Périgord* & le *Limoſin*.

Dans le reſſort du Parlement de Toulouſe, le *Rouergue*; la partie du bas Quer-

ci, où eſt *Sept-Fonts*; l'*Armagnac*, la *Lomagne*, la *Riviere-Verdun*, l'*Eſtarac*, les *quatre Vallées*, la partie de Cominges où eſt *Saint-Bertrand*, le pays de *Rieux*, le Comté de *Foix*, le *Donneſan*, la partie occidentale de l'Evêché de *Mirepoix*, & *Puyvaladou* dans le Rouſſillon; une partie du Toulouſain, à l'occident du canal, où ſont *Auterive* & *Monteſquiou*; autre partie à l'orient du canal, près & au nord de *Carmain*; partie du Diocèſe de Caſtres, où eſt *Lautrec*; partie des Diocèſes d'Usès & de Niſmes, où eſt *Saint-Geniez*.

12. *Parlement de Toulouſe.*

Ce Parlement a été inſtitué vers l'an 1303, par Philippe le Bel, au même temps que celui de Paris, auquel il fut enſuite uni, par deux fois, pendant plus de cent ans. C'eſt pourquoi il y a toujours eu une confraternité entre ces deux Parlemens; & les membres de l'un ont toujours pû ſeoir au Tribunal de l'autre, quand ils ont été à portée de le faire. Le Parlement de Toulouſe fut rétabli en 1437, & rendu perpétuel en 1443, par le Roi Charle VII.

Il a dans ſon reſſort non-ſeulement le *Languedoc*; mais encore le pays de *Foix*; & dans la Guyenne orientale, le *Rouergue*, le *Querci*, & les pays d'*Armagnac*,

de *Lomagne*, de *Riviere-Verdun*, d'*Eſtarac*, &c. de *Bigorre*, de *Cominges* & de *Conſerans*. Ce Parlement, qui a le plus d'étendue après celui de Paris, a 15 Préſidiaux, ſavoir huit en *Languedoc* :

1. Le Pui en Vélai,
2. Niſmes,
3. Montpellier,
4. Beziers,
5. Carcaſſone,
6. Limoux,
7. Caſtelnaudari,
8. Toulouſe.

9. Pamiers, dans le pays de Foix.
10. Rhodès, } en Rouergue.
11. Villefranche, }
12. Cahors, } en Querci.
13. Montauban, }
14. Auch, } dans la Gaſcogne
15. Leitoure, } orientale.

13. *Conſeil de Perpignan ou de Rouſſillon.*

Ce Conſeil Souverain ou Supérieur a été créé en 1660, à la place d'une Cour de Juſtice, qui avoit été établie à *Perpignan*, auſſi-tôt après la conquête du Rouſſillon par Louis XIII ſur les Eſpagnols, en 1641. Son reſſort n'a que trois Viguéries, ſavoir celle de *Perpignan*, pour le Rouſſillon propre ; celle de *Villefranque*, pour le Conflant, & celle de *Montlouis*, pour le Capſir & la Cerdagne Françoiſe.

14. *Parlement d'Aix ou de Provence.*

Il a été inſtitué par le Roi Louis XII

en 1501, pour le Comté de Provence, & ce qu'on appelle les Terres adjacentes, qui toutes enſemble portent aujourd'hui le nom de Provence, réunies à la Couronne en 1481. Les anciens Comtes, dont les plus célebres étoient de la Maiſon de France, Ducs d'Anjou & Rois de Naples, avoient leur Cour de Juſtice à *Aix*, & le Parlement lui a ſuccédé. Il a dans ſon reſſort douze Sénéchauſſées, diviſées en Vigueries, dont on parlera dans le volume ſuivant, & auſquelles on a joint la Vallée de *Barcelonette*, cédée par la Maiſon de Savoie à la France, en 1713.

15. *Parlement de Grenoble, ou de Dauphiné.*

Ce Parlement a ſuccédé au *Conſeil Delphinal*, ou des Princes Dauphins de Viennois, dont le dernier, Humbert II, céda en 1349, ſes Etats au Roi Philippe de Valois. Il fut fait Parlement en 1453, par Louis XI, qui n'étoit encore que Dauphin, & cela fut confirmé en 1455, par le Roi Charle VII, ſon pere. Il a dans ſon reſſort le *Dauphiné*, & on lui a de plus attribué la Principauté d'*Orange*, qui eſt enclavée dans le Comtat Venaiſſin, qui appartient au Pape. Il y avoit autrefois un petit Parlement à Orange, lorſque les Princes de Naſſau poſſédoient cette Principauté, qui a été cédée à la France en

1713. On ne compte dans le Parlement de Grenoble qu'un Préſidial, qui eſt à *Valence*; mais il y a de plus trois grands Bailliages, celui de *Viennois*, celui des *Montagnes*, celui de *Die*, la Sénéchauſſée de *Valentinois*, & pluſieurs Judicatures.

ARTICLE II.

CHAMBRES DES COMPTES.

LEs comptes des deniers royaux & publics ſont reçus, examinés & jugés ſouverainement, dans les Cours ſupérieures que l'on nomme *Chambres des Comptes*. Il n'y en a proprement dans le Royaume que neuf : nous parlerons à part de quelques autres que pluſieurs Auteurs mettent ſur la même ligne, mais qui demandent d'être diſtinguées des premieres.

1. La Chambre des Comptes de *Paris*, eſt la plus ancienne : elle a beaucoup plus d'étendue que les autres, puiſqu'elle comprend non ſeulement tout le reſſort du Parlement de Paris, à l'exception du *Blaiſois*, &c. mais encore celui du Parlement de Bourdeaux, avec la Flandre Françoiſe & le Hainaut. Les Chambres des Comptes de toutes les Provinces ſont obligées

de lui envoyer tous les ans un double de leurs comptes ; & elle procéde ſeule aux enregiſtremens, 1°. des ſermens de fidélité des Prélats & autres perſonnes ſujettes au droit de Régale ; 2°. des foi & homages pour toutes les Terres titrées, comme Duchés, Marquiſats, Comtés, Vicomtés, Baronies. Cette Chambre a la garde du dépôt des terriers de la Couronne.

2. La Chambre des Comptes de *Blois*, eſt enclavée dans le reſſort de celle de Paris. Elle doit ſon origine aux Comtes de Champagne, qui poſſédoient le Comté de Blois. Le Roi Louis XII la confirma en 1498, & elle l'a été par les Rois ſes ſucceſſeurs qui l'ont autoriſée à l'inſtar des autres Cours du Royaume. Son reſſort n'a préſentement que les Elections de *Blois*, de *Romorentin*, d'*Amboiſe*, & de *Châteaudun*.

3. Celle de *Rouen* eſt pour la Normandie : elle a été établie en 1483. On l'a unie en 1705 à la Cour des Aides de la même ville, & les Officiers ſe diviſent par ſémeſtres dans chacun des deux Bureaux.

4. La Chambre des Comptes de *Nantes*, pour la Bretagne, a été inſtituée par ſes anciens Ducs : & le Roi François I l'a conſervé en réuniſſant cette Province en 1532.

5. Celle de *Dijon*, qui a pour reſſort la Bourgogne, avoit auſſi été établie par ſes Ducs : le Roi Louis XI la confirma en 1477.

6. La Chambre des Comptes de *Dole*, pour la Franche-Comté, ſubſiſtoit dès l'an 1494. Elle fut conſervée lorſque Louis XIV acquit la Province. Il en régla la Juriſdiction en 1692, & lui réunit le Bureau des Finances & les Tréſoriers de France en 1696, ſous le titre de Chambre & Cour des Comptes, Aides, Domaines & Finances du Comté de Bourgogne.

7. Celle de *Montpellier*, pour le reſſort du Parlement de Toulouſe, c'eſt-à-dire, pour le Languedoc & la Guyenne orientale, fut établie par le Roi François I, en 1522. Elle a été unie en 1629, à la Cour des Aides de la même ville, qui n'a pas dans ſon reſſort la Guyenne orientale, à cauſe de la Cour des Aides de *Montauban*.

8. La Chambre des Compte d'*Aix*, pour la Provence, doit ſon origine aux anciens Comtes. Le Roi Henri II en régla le pouvoir & la juriſdiction, en 1548, & lui attribua les Aides en 1555.

9. Celle de *Grenoble*, pour le Dauphiné, exiſtoit dès 1583. Dans la ſuite elle fut unie au Parlement ; mais elle en a été ſéparée en 1628.

Les Chambres des Comptes ſont unies

au Parlement de *Metz*, pour la Lorraine; & à celui de *Pau*, pour le Béarn & la Navarre.

Il y en avoit autrefois une à *Lille* en Flandre; mais c'eſt à tort que quelques Auteurs en font encore mention. L'Hôtel ſubſiſte avec des Archives très-conſidérables, dont il y a un Gardien en chef.

ARTICLE III.

COURS DES AIDES.

CEs Cours jugent en dernier reſſort des débats & différends qui peuvent naître au ſujet des ſubſides, entre les peuples & ceux qui ſont chargés de les lever. Ces ſubſides regardent les Tailles, les Aides, les Gabelles, & autres droits impoſés par le Roi. Il n'y a proprement dans le Royaume, que quatre Cours des Aides qui aient ce titre particulier, les autres étant unies ou à des Parlemens & Conſeils Souverains, ou à des Chambres des Comptes.

1. La Cour des Aides de *Paris* n'eſt pas ſi étendue que le Parlement, puiſqu'elle ne comprend pas l'*Auvergne*; mais elle a la *Saintonge*, dans le reſſort du Parlement de Bourdeaux. Elle fut inſti-

tuée en 1382 par le Roi Charle VI.

2. La Cour des Aides de *Clermont-Ferrand*, pour l'Auvergne, fut diſtraite de Paris, & établie d'abord en 1557 à Montferrand, ville voiſine de celle de Clermont, à laquelle on l'a unie.

3. La Cour des Aides de *Bourdeaux* fut inſtituée d'abord à Périgueux en 1553. Louis XIV, après diverſes tranſlations, la fixa à Bourdeaux, en 1690. Elle n'eſt pas ſi étendue que le Parlement : on a déja dit que la *Saintonge* étoit de la Cour des Aides de Paris ; il faut encore obſerver ici, pour les pays de *Marſan*, de *Labourd* & de *Soule*, que les affaires des Aides ſont jugées par les Sénéchaux des lieux, ou par l'Intendant, ainſi que dans le *Bigorre*.

4. La Cour des Aides de *Montauban* a pour ſon reſſort la Guyenne orientale, à l'exception du *Bigorre* : elle fut diſtraite en 1642 de la Cour des Aides de *Montpellier*, qui comprenoit toute l'étendue du Parlement de Toulouſe. On établit celle de Montauban d'abord à *Cahors*, & elle a été transférée en 1660 à Montauban.

Les Parlemens auſquels les Cours des Aides ſont unies, ſont ceux de *Metz*, de *Rennes*, de *Dijon*, de *Pau* & de *Grenoble*. Les Conſeils Souverains de *Colmar* & de *Perpignan*, jugent du fait des

Aides pour leurs Provinces, & ainſi ils y tiennent lieu de Cours des Aides.

Celles qui ſont unies aux Chambres des Comptes, ſont celles de *Rouen*, de *Dole*, de *Montpellier* & d'*Aix*.

En *Flandre* & en *Hainaut*, les Intendans jugent des Aides, & on en peut appeller au Conſeil d'Etat.

ARTICLE IV.

COURS DES MONNOIES.

CEs Cours connoiſſent en dernier reſſort des monnoyes, métaux, mines, poids, & auſſi du titre de toutes les matieres d'or & d'argent que les Orfévres, & autres artiſans emploient dans leurs ouvrages.

On compte ordinairement deux Cours ſouveraines des Monnoyes dans le Royaume; mais il y a encore quatre autres Tribunaux qui joignent cette autorité à celle qu'ils ont d'ailleurs, parce qu'ils jugent auſſi du fait des Monnoyes, &c.

1. La Cour des Monnoyes de *Paris* eſt la plus ancienne, & la plus étendue: elle a été long-temps ſeule dans le Royaume. On y garde les poids originaux de France, ſur leſquels ceux de toutes les Villes du Royaume ſont étalonés. Elle fut éri-

gée l'an 1552 en Cour Souveraine par le Roi Henri II. Les Chambres ou Hôtels des Monnoies qui en dépendent, ſont dans les Villes ſuivantes, au nombre de dix-ſept. On jugera par-là de ſon étendue. Nous y joindrons les lettres que l'on met ſur la monnoye que l'on fabrique dans ces différens Hôtels.

Paris, A.	Dijon, P.
Rouen, B.	Orléans, R.
Caen, C.	Reims, S.
Tours, E.	Nantes, T.
Angers, F.	Troyes, V.
Poitiers, G.	Amiens, X.
La Rochelle, H.	Bourges, Y.
Limoges, I.	Lille, W.
Bourdeaux, K.	

2. La Cour des Monnoyes de *Lyon* fut inſtituée en 1704. On l'unit en 1705 à la Sénéchauſſée & au Préſidial. Elle comprend le Lyonnois & la Breſſe, l'Auvergne, le reſſort du Parlement de Languedoc & la Guyenne, ou Gaſcogne méridionale, le pays de Foix, le Rouſſillon, la Provence & le Dauphiné. Ses Hôtels des Monnoyes ſont au nombre de huit :

Lyon, D.	Riom, O.
Bayonne, L.	Perpignan, Q.
Toulouſe, M.	Grenoble, Z.
Montpellier, N.	Aix, &.

3. Au Parlement de *Metz* eſt unie la Cour des Monnoyes pour la Lorraine :

l'Hôtel de cette Ville met à ſa monnoye les lettres A A.

4. Au Conſeil ſouverain de *Colmar* pour l'Alſace, eſt unie la Cour des Monnoies de cette Province : l'Hôtel où on les fabrique, eſt à Straſbourg. B B.

5. A la Chambre des Comptes & des Aides de *Dole*, eſt unie la Cour des Monnoyes pour la Franche-Comté : l'Hôtel des Monnoyes eſt à Beſançon. C C.

6. Au Parlement de *Pau* eſt unie la Cour des Monnoyes pour le Béarn & la Navarre. L'Hôtel de Pau met à ſa Monnoie pour empreinte, une Vache.

Fin du Tome IV.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Villes, Provinces, Iſles, Lacs, Rivieres, &c. dont il eſt fait mention dans ce Volume.

A.

Aar, *riv.* 25.
Abbeville, 569.
Abcow, 173.
Abecour, 350.
Abſie en Brignon, *v.* Brignon.
Acei, 507.
Acqs, *v.* Dax.
Aelſt, *v.* Aloſt.
Aenholt, 116.
Afflighem, 82.
Agde, 541.
Agen, 466, 581.
Ahun, 488.
Aigle, 27.
Aiguebelle, 553.
Aigues-Mortes, 544.
Aiguevive, 432.
Aiguillon, 575.
Ainai, 494.
Aincourt, 200.
Aire, 523.
Airvaux, 474.
Aiwieres, 88.
Aix, 295, 323, 324, 555, 585, 588, 591, 592.
Alais, 547.
Albi, 533.
Alemaer, 120.
Alençon, 576.
Alet, 547.
Alfenow, 50.
Alleuds, 471.
Allois, (*les*) 490.
Almeloo, 176.
Almenêches, 425.
Aloſt, 246.
Alpen, 30.
Alpes, *mont.* 281.
— Graies, 326 — *Ibid.*
Maritimes, *Ibid.*
Alrenen, 49.
Alſace, 308.
Alſtetten, 69.

Altfax, 69.
Altnaw, 69.
Altorf, 29.
Altorff, 405.
Altſpach, 513.
Altzellen, 30.
Ambie, 427.
Ambournai, 495.
Ameland, *iſle*, 175.
Amersford, 174.
Amiens, 323, 372, 569, 592.
L'Amour-Dieu, 365,
Amſterdam, 123-150.
Anchin, 385.
Andaine, *v.* S. Hubert.
Andeci, 367.
Andelfingen, 19.
Andenne, 88.
Andlau, 406.
Andlow, 176.
Andore, 316.
Andrés, 377.
Angers, 295, 436, 570, 592.
Angle, 472.
Angles, 476.
Angoulême, 467, 570.
Angoumois, 313.
Aniane, 544.
Anjou, 309.
Antoing, 263.
Anvers, 217, 219—227.
Appenzel, 44.
Apt, 556.
Aptenne, 535.
Aquitaine, 325.
Araw, 25.
Arberg, 25.
Arbon, 68.
Arciſſe, 350.
Ardenbourg, 193.
Ardennes, 419.
Ardetz, 49.
Ardon, 52.
Ardorel, *ou* Ardourel, 531, 536.
Argenſole, 365.
Argenton, 88.
L'Arivour, 457.
Arles, 550.
Arlon, 232.
Armuyden, 170.
Arnen, 51.
Arnhem, 115.
Arouaiſe, 385.
Arpajonnie, 538.
Arpentail, *v.* Aptenne.
Arras, 384.
Arſchot, 205.
Artois, 305.
Artone, *ou* Artons, 521.
Aſnieres--Bellai, 439.
Aſſen, 176.
Ath, 258.
Aubaigne, 552.
Aubepierre, 489.
Auberive, 499.
Aubeterre, *v.* S. Gilbert.
Aubignac, 482.
Aubrac, 535.
Auch, 584, 519.
Auchi, 377.
Auge la riche, *v.* Reichenaw.

Augſt, 41.
Auguſta-Rauracorum, *v.* Augſt.
Aulbonne, 27.
Aulnai, 419.
*L'*Aumone, 358.
Aumont, 575.
Aunay, 62.
Aunis, 313.
Aurillac, 486, 570.
Aurion, 366.
Auſch, *v.* Auch.
Autun, 496, 579.
Auvergne, 314.
Auxerre, 459.
Avanche, 27.
Avein, 234.
Avenai, 362.
Aveſnes-lez-Bapaume, 386.
Avignon, 554.
Avranches, 420.
Aw, 68.
Axel, 193.

B.

BADEN, 66.
Baigne, 469.
Bailleul, 258.
Balen, 227, 228.
Balerne, 507.
Bar, 30.
Barbeaux, *ou* Barbel, 453.
Barberi, 419.
Bardoux, 520.
Bargen, 44.
Barois, 308.
La Barre, 366.
Barzelles, 482.
Baſas, 581.
Baſle, 31—41, 510,
l'Evêché, 65.
Baſſac, 469.
Baſſe-Fontaine, 458.
Baſtogne, 234.
Batan, 509.
Batenbourg, 114.
Baudelo, 84.
Baulme-les-Moines, 506, 509.
Bauprel, 506.
Bayeux, 418.
Bayonne, 527, 592.
Bazas, 524.
Béarn, 315.
Beaubec, 415.
Beaudun, 557.
Beaugerais, 432.
Beaulieu, 377.
Beaulieu, 399.
Beaulieu, 432.
Beaulieu, 458.
Beaulieu, 488.
Beaulieu, 500.
Beaulieu, 535.
Beaulieu-Leſſin, 386.
Beaulieu-lez-Dinan, 448.
Beaulieu-lez-Mans, 435.
Beaumont, *v.* Belmont.
Beaumont, 259.
Beaumont, 485.
Beaumont, 500.
Beaumont-lez-Tours, 433.
Beauport, 447.

Beaupré, 83.
Beaupré, 371.
Beaupré, 388.
Beaupré, 396.
Beaupuis, 546.
Beauvais, 370, 569.
Beauvoir, 483.
Le Bec, *ou* Bec-Helloin, 415.
Becheron, *v. la* Merci-Dieu.
Bechburg, 43.
Bédache, *v.* Urdache.
Béeſelingen, 171.
Bégard, 445.
Bégars, 446.
Bekenriet, 30.
Bel-Champ, 508.
Belfort, *v.* Alfenow.
Belgiques, 325.
Bellai, 510.
Belle-Aigue, 484.
Belle-Branche, 434.
Belle-Combe, 491.
Belle-Eau, 536.
Belle-Etoile, 419.
Belle-Fontaine, 474.
Bellegarde, 42.
Belle-Perche, 530.
Belleval, 362.
Bellevaux, 462.
Belleveaux, 507.
Belle-Ville, 495.
Bellinzone, 71.
Bellozanne, 416.
Belmont, 538.
Bémont, *v.* Beaumont.
Bénédictines Angloiſes, 83. — à Dunkerque, 391.
Benevent, 489.
Béniſſon-Dieu, 496.
Béniſſons-Dieu, 522.
Bergen, 49.
Berg-op-Zoom, 180.
Berg S. Vinox, 85.
Bernai, 426.
Berne, 19, 20.
Berne, *Abbaye*, 87.
Berri, 311.
Berteaucourt, 374.
Beſançon, 295, 504, 580.
Beſgne, *v.* Baigne.
Betaw, 110.
Bethléem, *v.* Ferrieres.
Bethléem, 85.
Bethléem, *Evêché*, 462.
Beuil, 489.
Beveren, 246.
Beverwick, 120.
Beyerland, *iſle*, 166, 167.
Beze-la-Fontaine, 498.
Beziers, 540, 584.
Biache, 376.
Biaſca, 71.
Bidbourg, 232.
Biel, *ou* Bienne, 53.
Biervliet, *iſle*, 193.
Bies-Bos, *bras de mer*, 123.
Billi, *v.* Buillon.
Bilock, 84.
Binche, 258.
Biron, 575.
Biſchoffzel, 68.

Bitaine, 507.
Bival, 417.
Blamont, *voyez* Blaſimont.
Blanche-Couronne, 442.
Blanche-Lande, 428.
Blanckenberg, 255.
Blandéque, 388.
Blandin, 84.
Blangi, 377.
Blanzac, 467.
Blaſac, *ou* Blaſimont, 524.
Blockzyl, 177.
Blois, 356, 569, 587.
Bœuf, *v.* Beuil.
Bohars, *ou* Bohéries, 369.
Boigny, 356.
Boillan, *v.* Bouillas.
Bois-Aubri, 431.
Boisgroſland, 476.
La Boiſſiere, 439.
Bolbone, 531.
Bolſwaert, 175.
Bolzlingen, 29.
Bomenen, 167.
Bommel, 114.
Bondeville, 417.
Bonecombe, 535.
Boneffe, 88.
Bonfay, 396.
Bonlieu, 435.
Bonlieu, 465.
Bonlieu, 489.
Bonlieu, 496.
Bonlieu, 516.
Bonne, 562.
Bonne-Aigue, 489.
Bonnefont, 522.
Bonne-Fontaine, 361.
Bonneſaigne, 490.
Bonneval, 348.
Bonneval, 535.
Bonneval-lez-Thouars, 473.
Bonnevaux, 472.
Bonneville, 53.
Bonport, 422.
Bonrepos, 445.
Bons, 510.
Boquien, 447.
Borckeloo, 116.
Bornio, 75.
Bornheim, 246.
Borſelen, 171.
Bortavel, 558.
Boſchaud, 477.
Boſcodon, 560.
Bos-le-Duc, 86, 179.
Bouchaud, *v.* Boſchaud.
Le Bouchet, 484.
Boudri, 65.
Bouillas, 520.
Bouillon, 574.
Boulancourt, *v.* Vilencourt.
Boulencourt, 457.
Boulogne, 376, 569.
Boulonois, 305.
Bouras, 460.
Bourbonnois, 312.
Bourbourg, 388.
Bourdeaux, 295, 323, 324, 464, 580, 590, 592.

La Bourdeliere, 433.
Bourg-Dieu, 481.
Bourg en Breſſe, 579.
Bourges, 295, 323, 324, 478, 570, 592.
Bourg-moyen, 358.
Bourgogne, 312.
Bourgueil-en-Vallée, 439.
Bournet, 468.
Bouſingue, 256.
Bouſſans, *v.* Blandéque.
Bouxieres, 397.
Boxmer, 179.
Bouzonville, 393.
Brabant *Autrichien*, 197. — *Hollandois*, 179.
Brageat, 485.
Braille, 386.
Braine-le-Comte, 258.
Brantome, 476.
Brederode, 120.
Breda, 180.
Bremgarten, 67.
Bretagne, 309.
Breteuil, 371.
Breuil-Herbaud, 475.
Brevoordt, 116.
Brie, 306.
Briel, *v. la* Brille.
Brienne, 496.
Briga, *v.* Bryeg.
Brignon, 471.
La Brille, 166.
Brioude, 486, 570.
Briſſac, 574.
Brive, 581.
Brok, 42.
Brouvershaven, 171.
Bruck, 25.
Bruges, 246 — 254.
Bruxelles, 206 — 216.
Bryeg, 51.
Bubendorf, 41.
Bucheggberg, 43.
Buchen, 43.
Buchs, 30.
Bucilli, 369.
Buelvax, *v.* N. D. de Charenton.
Bugo, *ou* Bugue, 477.
Buillon, 507.
Bulac, 19.
Bulloz, 42.
Bruntz, *v.* Bons.
Buren, 114.
Burg, 116.
Burgdorff, 25.
Burglen, 69.
Bufnang, 68.
Buſſiere, 483.
Buſſieres, 497.
Buzai, 442.
Bygard, *grand* & *petit*, 83.

C.

CADDÉE, (*la*) 48.
Cadenac, 537.
Cadouin, 478.
Cadſant, *iſle*, 193.
Caen, 295, 323, 576, 592.
Cahors, 295, 536, 584.
La Caignotte, 521.

Calais, 569.
Calers, 532.
Calmine, 228.
Cambrai, 377.
Cambre, 83.
Campen, 176.
Candail, *ou* Candeil, 534.
Cantimpré, 382.
Capelle, 171.
Capelle, 377.
Capen, 28.
Carante, *v.* Quarante.
Carbon-Blanc, *v.* Bonlieu.
Carcaſſone, 542, 584.
Carnouet, 445.
Carpentras, 554.
Cartigni, 62.
La Caſe-Dieu, 520.
Caſſacria, 49.
Caſſaques, 495.
Caſtelnaudari, 584.
Caſtres, 536.
Catimpré, *v.* Cantimpré.
Catwick-op-zée, 152.
Caudebec, 576.
Caudedin, *v.* Chantoin.
Cauderie, 534.
Caudes, 540.
Cavaillon, 554.
Celle, 427.
Celle, 556.
Celle-Froin, 468.
Celle-Medulphe, *v.* Saramont.
Celle N. D. *v.* Selle.
Celle S. Hilaire, 472.
Cendras, *v.* Sandras.
Cercamp, 373.
Cercanceau, 453.
Ceriſi, 418.
Cevennes, *mont.* 281.
Chaage, 352.
La Chaiſe-Dieu, 484.
Chalade, 399.
Chalivoi, 481.
Challoché, *ou* Chalocce, 439.
Châlons, 366.
Châlons, 569.
Châlons-ſur-Saone, 500, 579.
Cham, 30.
Chambon, 471.
Chambons, 519.
Chambre-Fontaine, 352.
Champagne, 306.
Champagne, *Abbaye*, 434.
Chancelade, 477.
Chantemerle, 458.
Chantoin, 485.
La Chapelle, 528.
La Chapelle aux Planches, 458.
Charente, *riv.* 281.
La Charité, 507.
La Charité-aux-Nonains, *v.* Roncerai.
La Charité-lez-Lezigne, 499.
Charleroi, 259.
Charlieu, 503.
Charmes, 365.

La Charmoye, 367.
Charoſt, 575.
Chartres, 346, 569.
Chartreuſe, 517. — de Premol, 518.
Chartreuve, 364.
Chartrouſſe, *v.* Chartreuſe.
Chaſtis, 370.
Chaſſagne, *v.* Caſſagues.
Chaſtres, 470.
Chaſtres, 477.
Chaſtrices, 367.
Château-l'Abbaye, 390.
Château-Châlons, 508.
Château-Gonthier, 570.
Château-Landon, 454.
Château-Thierri, 569.
Châteliers, 472.
Châteliers, *petits*, 474.
Châtillon, 576.
Châtillon, *v.* Conches.
Châtillon-ſur-Indre, 570.
Châtillon-ſur-Seine, 500, 579.
Chaulnes, 575
Chaume, 442.
Chaumes, 453.
Chaumont, 362.
Chaumont. 569.
Chaumouzey, 396.
Chazeaux, 496.
Chéeri, 361.
Cheines, 62.
Chelles, 345,
Cheminon, 367.
Cher, *riv.* 281.
Cherbourg, 428.
Cherlieu, 507.
Chery, *v.* Chéeri.
Chezal-Benoît, 480.
Chezy, 363.
Chiavenne, 75.
Chievres, 258.
Chimai, 259.
Chini, 232.
Choiſeul-Stainville, 576.
Choques, 388.
Chriſſei, *v.* Criſſenon.
Chur, *v.* Coire.
Ciſoin, 87, 390.
Cîteaux, 501.
Clairac, 467.
Claire, (*la*) 515.
Claire-Fontaine, 349.
Claire-Fontaine, 350.
Claire-Fontaine, 364.
Claire-Fontaine, 507.
Claire-Fontaine, *v.* Clairmont.
Clairfay, 373.
Clair-Lieu, 396.
Clairmarais, 388.
Clairmont, 435.
Clairté-Dieu, 432.
Clairvaux, 499.
Clariſſes, 83, 84.
Clauſonne, 558.
Clavas, 491.
Clerets, 350.
Clermont, 483, 570. 590.
Cleven, *v.* Chiavenne.
Clooſter-Rode, 192.

Clugni, 502.
Clundert, 166.
Coetmaloen, 445.
Cogneres, 535.
Coire, 49.
Coiroux, 490.
Colane, 550.
Colmar, 577, 593.
Colombe, 489.
Colombier, 65.
Colombs, 349.
Combelongue, 523.
Cominges, 522.
Conches, 422.
Condom, 467, 581.
Conques, 535.
Conſolation de N. D. *v.* Réconfort.
Conſtance, (*lac de*) 5.
Corbie, 372.
Corbieres, 42.
Corbigni, 497.
Corcelles, 509.
Cordelieres, 338.
Cordillon, 419.
Cormeilles, 426.
Cormeri, 431.
Corneille, 508.
Corneville, 416.
Cortenberg, 83.
Corvorden, 176.
Coſſonay, 27.
Coulons, *v.* Colombs.
Cour-Dieu, 355.
Cour N. D. 455.
Couronne, 468.
Courtrai, 245.
Couſerans, 522.
Coutances, 427, 576.
Couture, 434.
Creſpi, 569.
Creſpin, 381.
Creſte, 499.
Crikembeck, 235.
Criſſenon, 461.
Croix S. Leufroi, 422.
Crouis, 559.
Cruas, *ou* Crudas, 519.
Cruyningen, 171.
Culembourg, 114.
Cuſſet, 485.
Cuyck, 179.

D.

DAHUN, *v.* Ahun.
Dalem, 192.
Dalon, 489.
Dam, 177.
Damme, 255.
Daoulas, 445.
Dauphiné, 317.
Davos, 50.
Dax, *ou* Acqs, 521, 581.
Deinſe, 246.
Delft, 154.
Delfzyl, 177.
Delmont, 511.
Denain, 386.
Dendermonde, 245.
Deſert, 537.
Deventer, 176.
Die, 517, 586.
Diekrich, 232.
Diepenheim, 176.
Dieppe, 576.
Dieſſenhoven, 68.

Dieſt, 205.
Digne, 560.
Dijon, 296, 323, 503, 578, 588, 590, 592.
Dilighem, 83.
Dilot, 455.
Diſſentis, 48.
Dixmude, 255.
Dockum, 174.
Dœlburg, 116.
Dol, 448.
Dole, 588, 591, 593.
Dombes, 579.
Dombourg, 171.
Dompmartin, 374.
Donezan, 316.
Dordogne, *riv.* 281.
Dordrecht, 122.
Doriſel, 84.
Dorneck, 43.
Dort, *v.* Dordrecht.
Dotekom, 116.
Douai, 296, 576.
Doudeauville, 377.
Drent, 176.
Dronghen, 84.
Drouillée-Blanche, 490.
Dunes, 85.
Duras, 576.
Durbuy, 234.
Duvielle, 521.
Duyveland, *iſle*, 171.

E.

EAu, 350.
Eaucourt, 385.
Eaunes, 528.
Ebermunſter, 405.
Ebreuil, *ou* Ebreuilles, 484.
Echelle-Dieu, 526.
Echternach, 232.
Eckeren, 218.
Ecluſe, 192.
Edam, 120.
Eeſchout, 85.
Egen, *ou* Egery, 30.
Egliſaw, 19.
Egmont, 120.
Einham, 82.
Einſidlen, 29.
Elan, 361.
Elbeuf, 574.
Elburg, 115.
Elm, 31.
Elne, 548.
Elſe, *riv.* 231.
Embrun, 559.
Emeland, 173.
Enckuyſen, 119.
Engelberg, 30.
Enguien, 258.
Ens, *iſle*, 121.
Enſchede, 176.
Entremont, 52.
Erlach, 25.
Ermantingen, 68.
Erpen, 228.
Eſcalle-Dieu, *v.* Echelle-Dieu.
Eſchalans, 72.
Eſchalis, *ou* Eſchalles, 454.
Eſchentz, 69.
Eſclache, 486.

Eſcure, 396.
Eſpace, 434.
Eſpagne, 374.
Eſpernai, 362.
Eſpinal, 397.
Eſſei, 425.
Eſſey, 466.
Eſſommes, 364.
Eſtavayer, 42.
Eſterp, 489.
Eſtival, 396.
Eſtival en Charnie, 435.
Eſtoile, 358.
Eſtrée, *v. le* Meſnil.
Eſtrun, 386.
Etang, 396.
Etoile, 472.
Etlen-Munſter, 406.
Eulmaire, 558.
Everbode, 83.
Eversham, 85.
Evreux, 421, 576.
Evron, 434.
Eymoutiers, 488.
Eyndoven, 179.
Eyſſe, *v.* Eſſey.

F.

FABAS, *v.* Favars.
Falenpin, 87.
Falkenſtein, 43.
Faoux, 42.
Farmoutier, 363.
Fauguemont, *v.* Walkembourg.
Favars, 522, 529.
Favernai, 506.
Faye, *v.* Feſe.
Fecamp, 414.
Femi, 381.
Ferrieres, 452.
Ferrieres en Laudunois, 471.
Ferté, 544. — ſur Groſne, 501. — ſur Oiſe, 369.
Feſe, 465.
Feſnieres, 485.
Feuillans, 532.
Figeac, 537.
Filles Angloiſes, 84. — de Dunkerque, 86. — d'Ipres, *ibid.*
Fitz-James, 575.
Fivelingo, 177.
Flabemont, 396.
Flandre *Autrichienne*, 236. — *Hollandoiſe*, 192. — *Françoiſe*, 306.
Flaran, 520.
Flavigni, 497.
Fléche, 570.
Fleſſingue, 170.
Fleuri, *v.* S. Benoît-ſur Loire.
Fleurus, 259.
Fleury, 576.
Fliin, *ou* Flines, 386.
Floreffe, 88.
Florival, 83.
Flumſbourg, 70.
Foigni, 369.
Foire de Chambuellas, 527.

Foix, 316.
Follembrai, 259.
Fongauffre, *ou* Fongouffier, 478.
Fontaine-le-Comte, 472. — Daniel, 435. — l'Evêque, 258, — Guerrard, 417. Jean, 454. — aux Nonains, 544. — lez-Blanches, 432.
Font-Douce, 469.
Font-Evrault, 473.
Font-Froide, 540,
Font-Gombaut, 481.
Font-Guillem, 524.
Fontchaud, 547.
Fontenai, 418.
Fontenai, 497.
Fontenelle, *v.* S. Vandrille.
Fontenelles, 383.
Fontenelles, 476.
Fontenoi, 263.
Fontmorigni, *ou* Fontmorin, 481.
Force, 574.
Foreſt, *v.* Vorſt.
Foreſt-Moutier, 373.
Fourcamont, 415.
Fourche, *Mont*, 51.
Fourrieres, 558.
France, 265.
Franche-Comté, 312.
Franeker, 175.
Franquevaux, 543.
Fraulauterne, 397.
Frawenfeld, 68.
Fréjus, 557.
Frenade, 470.
Fribourg, 41.
Friſe, 174.
Froidmont, 371.
Frutingen, 25.
Fugni, *v.* Foigni.
Furnenbacht, 257.
Furnes, 86, 257.
Furſtenaw, 49.

G.

GAILLAC, 534.
Gams, 47.
Gams, 76.
Gand, 238 — 245.
Gap, 558.
Gard, 373.
Garde-Dieu, 537.
Garnier-Court, *v.* Mas-Garnier.
Garonne, *riv.* 281.
Gaſcogne, 315.
Gaſtal, *ou* Gaſteren, 73.
Gâtines, 432.
Geerſberge, 246.
Geldenaken, *v.* Judoigne.
Gemblours, *v.* Giblou.
Généralité, (Pays de la) 178.
Geneſton, 442.
Genève, 53 — 63 — *lac de*, 5.
Genlis, 376.
Gerardmont, 82.
Germanies, 325.
Geronſart, 88.

Gerfau, 66.
Gertruydenberg, 166.
Gervliet, 167.
Geſvres, *v.* Treſmes.
Gevio, 71.
Ghempe, 83.
Chiſtel, 85.
Giblou, 83, 206.
Gigean, 545.
Gigni, 504.
Gif, 545.
Gilgenberg, 43.
Gimont, 520.
Giſors, 576.
Glandeves, 561.
Glaris, 31.
Goérée, *iſle*, 166, 167.
Goës, 171.
Goille, 508.
Gomer-Fontaine, 417.
Goms, 51.
Gondom, 466.
Goor, 176.
Gorcum, 166.
Gordaine, *v.* Gorthon.
Gorian, 546.
Gorthon, 482.
Gorze, 393.
Goſgen, 43.
Gotlieb, 68.
Goude, 154.
Grace-Dieu, 474.
Grace-Dieu, 507.
Gramont, *v.* Geerſberge.
Gramont, 575.
Grand-Champ, 349.
Grandmont, 489.
Grand-Pré, 88.
Grandſelves, 529.
Grand-Val, *v.* Grand-Champ.
Granſon, 72.
Graſſe, 542.
Graſſe, 560.
Grave, 179.
Grave-Macheren, 232.
Graveſande, (s') 580.
Gray, 580.
Grenetiere, 475.
Grenoble, 323, 517, 585, 588, 590, 592.
Greſtain, *ou* Gretain, 426.
Grevendael, 86.
Griffenſée, 19.
Grimberg, 83, 216.
Griſons, 47.
Grœnenbriele, 84.
Groll, 116.
Groningue, 88, 177.
Groſbos, 468.
Gruningen, 19.
Gryers, 42.
Gué de Launoi, 434.
Gueldre, *Autrichienne*, 235 — *Hollandoiſe*, 109.
Guenghenbach, 406.
Gueret, 570.
Guiche, 358.
Guiſtres, 465.
Guttingen, 68.
Guyenne, 315.

H.

HABSBOURG, 26.

Habſpurg, 28.
Halaw, 44.
Haldeſtein, 49.
Halen, 205.
Halle, 259.
Hallwyl, 25.
Halſt, 28.
Ham, 376.
Ham, *ou* S. Sauv. 388.
Hambie, *v.* Ambie.
Hannuye, 205.
Hantz, 48.
Harcourt, 575.
Harderwick, 115.
Harlebeck, 245.
Harlem, 150. — *mer de*, 151.
Harlingen, 175.
Haſnon, 385.
Haſſelt, 177.
Hattem, 115.
Haultmont, 381.
Haum, *v.* Ahun.
Hauterive, 42.
Haute-Fontaine, 367.
Haute-Seille, 396.
Haut-Villers, 361.
Havre de Grace, 304.
Haye, (*la* 153), 155—161.
Hayes, (*les*) 518.
Haynault, 306. — *Autrichien*, 257.
Helenchines, *ou* Helichem, 83.
Helmond, 179.
Helvoetſluys, 167.
Hemelsdael, 85.
Hennin-Lietard, 385.
Henow, 47.
Herbingen, 44.
Herenberg, 116.
Herentals, 218.
Heriſau, 44.
Herivaux, 343.
Hermitage, *v.* Einſidlen.
Herſogendael, *v.* Vaux-le-Duc.
Herve, 227, 228.
Heſendael, *v.* Hemelſdael.
Heuſden, 166.
Hierres, 553.
Hindelope, 175.
Hochſtrate, 218.
Hollande, 116.
Homblieres, 375.
Honce, 527.
Honſalize, 234.
Honnecourt, 381.
Honſelardick, 153.
Horn, 119.
Hortogenradt, *v.* Rolduc.
Hougarde, 218.
Hueſſen, 114.
Hulſt, 192.
Humberg, 30.
Huncourt, *v.* Honnecourt.
Hunſino, 177.
Huyrion, *v.* Aurion.

I.

Igny, 361.

Ilrede, 116.
Inn, *riv.* 6.
Iſendick, 193.
Iſenghein, 257.
Iſle, 428.
Iſle-Barbe, 494.
Iſle en Barrois, 396.
Iſle-Chauvet, 476.
Iſle-Dieu, 416.
Iſle de France, 393.
Iſle-Medoc, 466.
Iſles, (les) 461.
Iſſoire, 484.
Iſſoudun, 480.

J.

JANDURE, 396.
Jard, (*le*) 455.
Jardinet, 88.
Jarſy, 345.
Joie, (*la*) 444. — lez-Nemours, 455.
Jocou, 547.
Jonſchwil, 47, 76.
Joſaphat, 348.
Jouare, 353.
Joug-Dieu, 495.
Joui, 453.
Jouquou, *v.* Jocou.
Joyenval, 349.
Judoigne, 205.
Juilly, 352.
Jumiége, 415.
Juſſi, 62.
Juſtimont, 393.

K.

KENNEMERLAND, 120.
Keſſel, 235.
Keyſerſthul, 67.
Kilchberg, 44.
Kimperlé, *v.* Quimperlai.
Klingenow, 67.
Knodſebourg, 111.
Knoque, 257.
Kœnigfelden, 25.
Kœningſbruck, 407.
Kuſnac, 28.
Kuſnacht, 29.
Kuynder, 175.
Kybourg, 19.

L.

LAGNY, 343.
Lancharre, 501.
Landais, 482.
Landen, 205.
Landeron, 65.
Landes, *v.* S. Remi des Landes.
Landevenech, 444.
Landeves, 362.
Landoren, *v.* Landeron.
Langonet, 445.
Langres, 498, 569.
Languedoc, 316.
Langwis, 50.

Lannoy, 371.
Lanquart, 50.
Lantenac, 447.
Lanvaux, 443.
Laon, 368, 569.
Laſie, *v.* Brignon.
Lauffen, 19.
Laupan, 25.
Lauſanne, 27.
Lavaur, 531.
Lazieres, 537.
Leck, *riv.* 92.
Lectoure, 521, 584.
Leerdam, 166.
Lentſbourg, 25.
Léoncel, 516.
Lerins, 561.
Leſcar, 526.
Leſſai, 427.
Leſſines, 258.
Leſtranges, 397.
Leuch, *ou* Leucherbad, 51.
Leuſe, 258.
Leutiſperg, 76.
Leuwarden, 174.
Lewe, 205.
Leyden, 150, 151.
Leyme, 537.
Lezat, 532.
Libourne, 581.
Lichtenſteig, 47.
Lichtenvoor, 116.
Liechſtal, 41.
Liechtenberg, 76.
Liechtenſteig, 76.
Liectenberg, 47.
Liere, 218.
Lieskens-Hoeck, 193.
Lieſſes, *ou* Lieſſies, 381.
Lieu-Dieu, 373.
Lieu-Dieu, 498.
Lieu-Dieu, 535.
Lieu-Dieu en Jard, 475.
Lieu-Notre-Dame, 356.
Lieu-Notre-Dame, 496.
Lieu-Reſtauré, 364.
Lieu S. Bernard, 382.
Lieu-Croiſſant, 507.
Ligne, 258.
Ligues-Griſes, *v.* Griſons.
Ligueurs, 477.
Lille, 589, 592.
Lillot, 180.
Limat, *riv.* 18, 19.
Limbourg, 228. — *Autrichien*, 227. — *Hollandois*, 192.
Limoges, 487, 581, 592.
Limoſin, 314.
Limoux, 584.
Lint, *riv. v.* Limat.
Lique, 377.
Lire, 422.
Liſlac, 538.
Livry, 343.
Lizieux, 425.
Lo, 85.
Locarno, 71.
Loc-Dieu, *v.* Lieu-Dieu.
Lochem, 116.
Lodève, 545.
Lombez, 532.

Lonchamp, 344.
Longlei, *v.* Lonlai.
Longuai, 499.
Longuay, 362.
Long-Pierriere, *v.* Longueville.
Long-Pont, 364.
Longues, 418.
Longueville, 393.
Longvilliers, 377.
Lonlai, 434.
Lons-le-Saunier, 509, 580.
Loo, 115.
Loos, 390.
Looſduyne, 153.
Loroi, 481.
Loroux, 439.
Lorraine, 308.
Lorroix, *v.* Loroi.
Los, 87.
Louvain, 199.
Lucerne, 27, 28, *lac de*, 5.
Luçon, 475.
Luxeuil, 506.
Ludres, *v.* Lure.
Lugano, 71.
Lugàris, *v.* Locarno.
Lugnitz, 48.
Lume-Dieu de Fabas, *v.* Favars.
Lure, 506.
Lure *en Provence*, 559.
Lutzel, *ou* Luxeiles, 512.
Luxembourg, 228, 231.
Luynes, 574.
Luzai, *v.* Bois-Aubri.
Luzerne, 421.
Lyon, 323, 324, 492, 570, 592.
Lyonnois, 315.
Lyonnoiſes, 324, 325.
Lys, (*le*) 456.

M.

Macé, 480.
Mâcon, 502.
Madion, 469.
Mæghden-dael, 83.
Magdeléne de Châteaudun, 358.
Magdendal, 85.
Magi, 71.
Maine, 310.
Maiſon-Dieu, *v.* Caddée.
Malines, 217.
Malnoue, 345.
Manlieu, 484.
Mannebach, 68.
Mans, 433, 570.
Mante, 569.
Marbach, 512.
Marche, 314.
Marche en Famine, 234.
Marche-les-Dames, 88.
Marcheroux, 416.
Marchiennes, 385.
Marcilli, 497.
Marcuil, 385.
Mariendorf, 43
Marimont, 258.
Marmoutier, 431.

Marnach, 69.
Marne, *riv.* 281.
Maroilles, *ou* Marolles, 381.
Marquette, 88, 390.
Marſeille, 551.
Marſillac, 537.
Martigni, *ou* Martinach, 51.
Mas d'Aire, 523. — d'Azil, 532. — Garnier, 528.
Maſmunſter, 512.
Maſſai, *v.* Macé.
Maſtricht, 181.
Maubeuge, 383.
Maubuiſſon, 345.
Maures, (*les*) 487.
Maurſmunſter, 405.
Mauzac, 484.
Mayenfeld, 50.
Mazan, 519.
Mazarin, 575.
Meaubec, 481.
Meaux, 351, 569.
Medemblick, 120.
Mégemont, 484.
Mégen, 179.
Meillerei, 442.
Meimac, 488.
Melinais, 440.
Melingen, *v.* Molome.
Méliſſart, 167.
Mellerei, 442.
Mellingen, 67.
Meloure, *v.* Molome.
Melun, 569.
Menat, 484.
Mende, 539.
Mendris, 71.
Mendriſio, 71.
Menin, 245.
Meppen, 176.
Merci-Dieu, 472.
Mercoire, 491.
Meſieres, 501.
Meſnil de l'Eſtrée, 423.
Meſſines, 86.
Metz, 307, 391, 577, 590, 592.
Meuſe, *riv.* 281.
Meyenberg, 68.
Meyenfeld, 76.
Middelbourg, 169, 193.
Midwolde, 178.
Migette, 509.
Mirat, *v. le* Miroir.
Miremont, 366.
Mirepoix, 530.
Mirevaux, 396.
Miroir, 495.
Miſerai, 482.
Moiſevaux, *v.* Maſmunſter.
Moiſſac, 537.
Molaize, 501.
Moleſme, 499.
Moleze, *v.* Molaize.
Molines, 88.
Molome, 499.
Moncei, 433.
Moncel, 371.
Moncets, 367.
Mons, 158.
Monſen, 228.
Monſtier-neuf, 471.
Mont, *v.* Mores.

Montagnes, (Bailliage des) 586.
Montaigu, 205.
Montargis, 569.
Montauban, 530, 584, 590.
Montbaſon, 574.
Mont-Benoît, 508.
Mont-Dée, 426.
Mont de Marſan, 524.
Mont de Tombe, *v.* Mont S. Michel.
Mont-Dieu, *v.* Mont-Dée.
Montebourg, 428.
Montenac, 42.
Montfleur, 516.
Montfleuri, 518.
Montfort, 173.
Montfort, 236.
Monticello, 71.
Montiers, 417.
Montiers en Argonne, 367.
Montigni, 509.
Montiramei, *v.* Moutier-Ramé.
Montivilliers, 417.
Mont-Louis, 584.
Mont-Majour, 551.
Montmartre, 344.
Montmorel, 421.
Montmorenci, 342.
Mont N. D. 456.
Montoliou, *ou* Montolivet, 542.
Montpellier, 296, 323, 544, 584, 588, 591, 592.
Montpeyroux, 484.
Montreuil les Dames, 369.
Mont S. Eloi, *v.* S. Eloi du Mont.
Mont S. Martin, 382.
Mont S. Michel, 420.
Mont S. Odile, 406.
Mont Ste Marie, 508.
Mont Salvens, 42.
Mont Sion, 552.
Morat, 25, 72.
Morbegno, 74.
Mordyck, 166.
Moreaux, 41.
Moreilles, 474.
Mores, 499.
Moreuil, 373.
Morges, 27.
Morgienval, *ou* Morienval, 365.
Morigni, 452.
Morimond, 499.
Morlas, 582.
Mortagne, 263.
Mortagnes, *v.* N. D. de Saintes.
Mortain, 421.
Mortemart, 575.
Mortemer, 415.
Moſelle, *riv.* 281.
Moſen, 227.
Mouchy, 372.
Moulins, 570.
Mourback, 512.
Mourreaux, *v.* Moreaux.
Mouſtier ſur Sambre, 88.

Mouſtier en Der, 367.
Mouſtier S. Jean, 499.
Moutiers la Celle, 457.
Moutier-Ramé, 457.
Mouzon, 361.
Moyen-Moutier, 295.
Mozac, *v.* Mauzac.
Mulhauſen, 52.
Munikendam, 120.
Munſter, 28.
Munſter, 49.
Munſter-Clooſter, 86.
Munſter - Gregorienthal, 511.
Muri, 68.
Muyden, 123.

N.

NAEFELS, 31.
Namur, 259.
Nante, *v*, Nantz.
Nantes, 296, 323, 441, 578, 587, 592.
Nanteuil en Vallée, 471.
Nantz, 538.
Narbonne, 539.
Narbonnoiſes, 325, 326.
Narden, 123.
Naters, 51.
Navarre, 315. — *baſſe*, 582.
Nazareth, 84.
Neau, *v.* Erpen.
Nerac, 581.
Nerwinde, 205.
Neſle la Répoſte, 457.
Neuf-Châtel, 63, 64, — *lac de*, 5.
Neuf-Châtel, 233.
Neuf-Châtel, 417.
Neuf-Fontaines, *v.* S. Gilbert.
Neuffonts, *v.* S. Gilbert.
Neuvenbourg, 405.
Nevers, 461, 575.
Newkirch, 44.
Nid-Oiſeau, 440.
Nienoven, *v.* Ninove.
Nieukerck, 171.
Nieulbenboſſe, 85.
Nieuport, 165, 255.
Nieve-Cloſter, 86.
Nimégue, 110.
Ninove, 83, 246.
Nicœuil, 474.
Niſmes, 543, 584.
Niſor-, *v.* Béniſſons-Dieu.
Nivelle, 88, 216.
Nivernois, 311.
Nizelle, 88.
Noaillé, 471.
Noailles, 575.
Noe, (*la*) 422.
Nogent-l'Artaud, 366.
Noirlac, 482.
Nonenque, 538.
Nonnenboſche, 86.
Nord-Beveland, *iſle*, 171.
Normandie, 303.
Nort - Hollande, *v.* Weſt-Friſe.

Nortwick, 150.
Notre-Dame de l'Abſie, 474.
N. D. des Anges, 428.
N. D. d'Arles, 549.
N. D. des Arcels, 537.
N. D. de Beaugenci, 355.
N. D. de la Blanche, 476.
N. D. du Bourg, 443.
N. D. de Brico, *ou* de Sezanne, 459.
N. D. de la Celle, 473.
N. D. de Charenton, 483.
N. D. de Charon, *v. la* Grace-Dieu.
N. D. de Collones, *v. la* Claire.
N. D. d'Eſperan, 550.
N. D. d'Eu, 416.
N. D. des Fonts, 548.
N. D. de Kerlot, 445.
N. D. du Lazare, 84.
N. D. de Lodéve, *v.* Landèves.
N. D. de Meaux, 352.
N. D. de Namur, 88.
N. D. de Nanci, 395.
N. D. de Nevers, 462.
N. D. de Nogent, 368.
N. D. de la Paix, 87, 386.
N. D. des Plans, 554.
N. D. du Pré, 426.
N. D. des Prez, 87, 386.
N. D. des Prez-lez-Troyes, 458.
N. D. de l'iſle de Rhé, *v.* Châteliers, *petits.*
N. D. de la Réale, 550.
N. D. de bon repos, *v.* Marcilli.
N. D. de la Roue, *v. la* Roc.
N. D. de Saintes, 470.
N. D. de Soiſſons, 365.
N. D. de Troyes, 458.
N. D. du Val, 343.
N. D. du Val, 419.
N. D. de Vertu, 367.
N. D. du Vœu, *v.* Valaſſe.
Nouaille, *v.* Noaillé
Nouvelle de Gourdon, 537.
Novempopulanie, 325.
Noyers, 432.
Noyon, 374.
Nyon, 27.

O.

OBASSINE, *ou* Obazine, 489.
Oberſaches, 48.
Oldeampten, 177.
Oldenſel, 176.
Oleron, 526, 582.
Olives, 540.
Olivet, 482.
Olten, 43.
Omelandes, 177.
Ommen, 177.
Onnans, 509.

Ooſt-Eecklo, 84.
Ooſtergoe, 174.
Ooſterwick, 279.
Ootmarſen, 176.
Oraiſon-Dieu, 529, 535.
Orange, 553.
Orbais, 363.
Orbe, 72.
Orbeſtiers, 475.
Orchimont, 233.
Ordache, *v.* Urdache.
Origni, 369.
Orléanois, 311.
Orléans, 296, 353, 569, 592.
Orthès, 582.
Oſtende, 254.
Ottmarsheim, 512.
Oudekerk, 171.
Oudemburg, 255.
Oudenarde, 245, 246.
Oudenboſch, 181.
Oudenbourg, 85.
Oudewater, 154.
Our, 232.
Ourcham, 376.
Outoſt, 389.
Outre Meuſe, *v.* Limbourg Hollandois.
Ouville, 416.
Over-Flackée, *iſle*, 166, 167.
Overhout, 85.
Over-Yſſel, 175.

P.

Pacy, 423.
Pain-Pont, 448.
Palais, 489.
Palaiſeau, 341.
Palcopia, 71.
Pamiers, 529, 584.
Paraclet, 374.
Paraclet, 459.
Paradis, 69.
Parc, (*le*) 83.
Parc-aux-Dames, 370.
Parc-les-Dames, *v.* Vrawen-Parc.
Paris, 295, 302, 323, *& ſuiv.* 566, 586, 589, 591.
Paſſi, *v.* Pacy.
Pau, 296, 581, 590, 593.
Pays-Bas, 77. — *Catholiques*, 194.
Pays-Roman, *v.* Vaud.
Pebrac, 487.
Peirouſſe, 477.
Pélice, (*la*) 434.
Pentemont, 338.
Pergine, 435.
Perignac, 466.
Périgueux, 476, 581.
Peris, 512.
Perpignan, 296, 548, 584, 592.
Perrai-neuf, 440.
Perrai-aux-Nonains, 440.
Perraux, *v.* Mont-peyroux.
Perrine, *v.* Pergine.
Perſeigne, 435.
Peſſans, 520.
Petheghem, 85.

Pfeffers, 70.
Pfinn, 69.
Phalempin, 390.
Phaiſe, *v.* Feſe.
Picardie, 304.
Pierres, (*les*) 481.
Piété-Dieu, *v.* Eſpace.
Pin, 472.
Piney-Luxembourg, 575.
Piombes, 523.
Plaſſey, 42.
Plaine-Selve, 466.
Plaſſendal, 255.
Plainpied, 482.
Pleurs, *v.* Plurs.
Pliſſe, *v.* Pelice.
Plurs, 75.
Poitiers, 296, 323, 470, 570, 592.
Poitou, 310.
Poleggio, 72.
Pommeraye, 455.
Pontaut, 524.
Pontigni, 460.
Pontfroid, 393.
Pont-à-Mouſſon, 296.
Pont-aux-Dames, 353.
Pont-le-Voy, 357.
Pont-Rohart, 86.
Pontrond, 440.
Poperingue, 256.
Porentru, 511.
Pornic, *ou* Pornid, 443.
Port-Royal, 338 — des Champs, 346.
Port-Sacré, *v.* Barbeaux.
Poſtel, 84, 87.
Poulangei, *ou* Poulangio, 500.
Poultiers, 498.
Pouſſai, 397.
Pral[illegible], 503.
Praſlain, 576.
Préaux, 426.
Prée, 482. — *v.* Saint Jean des Prés.
Pré-Benoît, 489.
Premi, 383.
Prémontré, 369.
Preuilli, *v.* Pruilli.
Prieres, 443.
Prinſland, 181.
Prouillan, *ou* Prouille, 533.
Provence, 317.
Province libre, 19.
Provinces libres du Ruſſ, 67.
Provinces-Unies, 89.
Provins, 569.
Pruilli, 432.
Pruilli, 453.
Pſalmodie, 544.
Pſeaume, 491.
Pui en Velai, 584.
Pui-Ferrand, 482.
Puis d'Orbe, 500.
Purmerend, 120.
Putte, *iſle*, 167.
Puy, (*le*) 491.
Pyrenées, *mont.* 281.

Q.

QUARANTE, 540.

Queſnoi, (*le*) 383.
Quimper-Corentin, 444, 578.
Quimperlai, 445.
Quincei, *ou* Quinci, 471, 499.
Quitre, *v.* Guiſtres.

R.

Ragatz, 70.
Rameige, 88.
Rameru, 457.
Ram-Kens, 170, 171.
Rantaulme, 461.
Raperſchweil, 70.
Ravenſtein, 179.
Raverſberghe, *v.* Outoff.
Réau, *ou* Réaux, 473.
Réaulbe S. Orens, *v. la* Réoule.
Rebais, 352.
Reclus, 458.
Réconfort, 461.
Rédon, 443.
Regenſbourg, 19.
Regle, (*la*) 490.
Reichenaw, 68.
Reims, 296, 359, 569, 592.
Relecq, 446.
Remiremont, 396.
Rennes, 441, 578, 590.
Réoule, (*la*) 525.
Reſſons, 416.
Reulle, (*la*) 526.
Rhenen, 174.
Rhin, *riv.* 5, 92.
Rhinſburg, 150.
Rhodez, 534, 584.
Rhone, *riv.* 6, 281.
Riaux la Réaulle, *v.* la Reulle.
Richelieu, 574.
Richenſée, 68.
Rieunette, 543.
Rieux, 531.
Riez, 557.
Rigni, 460.
Rillé, *ou* Rillei, 441.
Riom, 323, 570, 592.
Riſſen, 176.
Riſwick, 153.
Riva, 75.
Rivet, 524.
Rivoul, (*la*) 550.
Rivierre, *v.* Poleggio.
Roche, (*la*) 344. — en Famine, 234.
Rochefort, 65.
Rochefort, 234.
Rochefoucault, 574.
Rochelle, 313, 473, 570, 592.
Roches, (*les*) 460.
Rode, (*la*) 531.
Roe, (*la*) 440.
Roere, *riv.* 235.
Rœux, 258.
Rohan-Chabot, 574.
Rohan-Rohan, 575.
Rolder, 176.
Rolduc, 192.
Romont, 42.
Roncerai, 440.

Rongeval, 396.
Rooſemberch, 84.
Rooſendael, 83.
Roquemadour, 537.
Roſebruch, *v.* Port-Rohart.
Roſebrughe, 256.
Roſellet, *v.* Ville-Chaſſon.
Roſoi, *v.* Ville Chaſſon.
Roſiers, 508.
Roſſchach, 47.
Rotterdam, 154. — 161. — 165.
Rotthem, 83.
Rottweil, 52.
Rouen, 323, 324, 408, 576, 587, 581, 592.
Rougemont, 500
Roullers, *ou* Rouſſelaers, 256.
Rouſſillon, 316.
Royaulieu, 365.
Royaumont, 371.
Ruſſée, 48.
Ruiſſeauville, 377.
Rupelmonde, 246.
Ruremonde, 235.

S.

Saardam, 120.
Saare (Province de) 307.
Sablonceaux, 470.
Sacconay, 62.
S. Acheuil, 373.
S. Agry, 398.
S. Aignan, *v.* S. Signan.
S. Aignan, 575.
S. Allyre, 484.
S. Amable, 483.
S. Amand, 87.
S. Amand, 263.
S. Amand, 390.
S. Amand, 416.
S. Amand de Boiſſe, 468.
S. Amand de Coli, 478.
S. Ambroiſe, 482.
S. Amé, 384.
S. Andoche, 498.
S. André, 30.
S. André, 114.
S. André, *v.* Andrés.
S. André d'Andule, 558.
S. André le Bas, 514.
S. André aux Bois, 374.
S. André-lez-Bruges, 85.
S. André du Château, 380.
S. André-lez-Clermont, 485.
S. André en Goufer, 424.
S. André le haut, 514.
S. André du Jau, 550.
S. André de Sureda, 549.
S. André de Villeneuve, 546.
S. André de Villeneuve-lez-Avignon, 555.
S. Andréas de Buſto, 562.

S. Antoine, 514.
S. Antoine des Champs, 337.
S. Aphrodiſe, 541.
S. Arnoul de Metz, 392.
S. Aſtier, 476.
S. Aubert, 382.
S. Aubin, 65.
S. Aubin d'Angers, 439.
S. Aubin des Bois, 447.
S. Auguſtin, 488.
S. Auguſtin-lez-Limoges, 588.
S. Auzone-lez-Angoulême, 468.
S. Aventin, 376.
S. Avold, *v.* S. Nabord.
S. Avy, 358.
S. Ayric, *v.* S. Agry.
S. Barthélemi, 376.
S. Baſle, 361.
S. Bénigne, 503.
S. Benoît, 393.
S. Benoît d'Aurillac, 487.
S. Benoît-ſur-Eure, 422.
S. Benoît-ſur-Loire, 354.
S. Benoît en Voivre, 396.
S. Bernard ſur l'Eſcaut, 84.
S. Bernard, 218.
S. Bernard de Romans, 514.
S. Bernard-lez-Bayonne, 527.
S. Bernard, 533.
S. Bernard de Tulle, 491.
S. Bernard, *mont.* 51.
S. Bertin, 387.
S. Blaiſe, 65.
S. Brieux, 447.
S. Calès du Déſert, 434.
S. Callixte, *v.* Ciſoin.
S. Céſaire d'Arles, 551.
S. Chaffre, 491.
S. Chef, *ou* S. Cherfs, 514.
S. Chéron, 349.
S. Cibard-lez-Angoulême, 468.
S. Claude, 504.
S. Clément, 192.
S. Cloud 341.
S. Corentin, 350.
S. Corneille, 363.
S. Côme & S. Damien, 342.
S. Côme & S. Damien, 477.
S. Crépin le Grand, 363.
S. Crépin en Haye, 364.
S. Cyprien, 471.
S. Cyr, 351.
S. Denis de la Chartre, 338.
S. Denis en France, 343.
S. Denis de Reims, 361.
S. Dizier, 367.

S. Elier, *ou* S. Eloi, 428.
S. Eloi-Fontaine, 376.
S. Eloi du Mont, 385.
S. Eloi, 375.
S. Eſprit, 541.
S. Etienne de Caen, 418.
S. Etienne les Nones, 362.
S. Etienne à Troyes, 157.
S. Etienne de Vaux, 469.
S. Eugêne, 454.
S. Euſebe, 557.
S. Euverte, 355.
S. Evre, 395.
S. Evroul, 426.
S. Faron, 352.
S. Ferme, 524.
S. Florent-lez-Saumur, 439.
S. Florent le Vieil, 439.
S. Flour, 486.
S. Furci, 375.
S. Fuſcien, 372.
S. Gal, 45.
S. Gall, 427.
S. Genès, *ou* S. Geniès, 545.
S. Genis de la plaine, *v.* Plaine Selve.
S. Genys de Fontaines, 549.
S. Genou de l'Eſtrée, 481.
S. George, 441.
S. George de Bocherville, 415.
S. George des Bois, 435.
S. George ſur Loire, 440.
S. Gerard de Brogne, 88.
S. Germain, 535.
S. Germain d'Auxerre, 460.
S. Germain des Prés, 337.
S. Germer de Flaix, 371.
S. Gilbert, 485.
S. Gildas des Bois, 442.
— de Ruis, 443.
— ſur Indre, 481.
S. Gilles, 543.
S. Girons, 523.
S. Gothard, *mont.* 29.
S. Grégoire, 527.
S. Guillem, 545.
S. Guiſlain, 258.
S. Hilaire de Carcaſſone, 542.
S. Honorat, 555.
S. Hubert, 233.
S. Ived, 365.
S. Jacque de Beziers, 541. — de Doé, 491.
— de Montfort, 448. — de Provins, 455. — lez-Vitri, 368.
S. Jacut, 447, 449.
S. James, 466.
S. Jean, 47.
S. Jean, 76.

S. Jean, 382.
S. Jean près Amiens, 373. — d'Andeli, 417, 469. — aux Bois, 364. — v. Royaulieu. — de Buis, 487. — de la Caſtel, 524. — des Choux, 407. — de Falaiſe, 425. — le Grand, 498. — d'Ipres, 85. — de Laon, 368. — au Mont, 377 — de Neubourg, 423. — des Prés, 388. — des Prés, 448. — de Réomé, v. Mouſtier S. Jean. — de Sens, 454. — en Vallée, 349. — des Vignes, 364.
S. Joſſe, 373.
S. Joſſe aux Bois, v. Dompmartin.
S. Jouin de Marne, 471.
S. Julien, 461. — du Pré, 435. — de Tours, 431.
S. Juſt, 371.
S. Juſt de Lyon, 494. — de Romans, 515.
S. Laurent, 522. — des Aubats, 460. — de Bourges, 483.
S. Léger, 364.
S. Léger, 469.
S. Léon, 396.
S. Léonard le Noblac, 489.
S. Léopold, 395.
Saint-Lieu, v. Septfonts.
S. Ligaire, v. S. Léger.
S. Lo, 428.
S. Lomer, 357.
S. Loubouer, 523.
S. Louis de Vernon, 423.
S. Loup, 356. — de Troyes, 458.
S. Lucien, 371.
S. Magloire, 337.
S. Mahé, 446.
S. Maixent, v. S. Mexant.
S. Malo, 447.
S. Manſuit, 395.
S. Marcel, 537.
S. Marian, 461.
S. Martial, 488.
S. Martin, 372. — d'Aci, 414. — des Aires, 458. — près Autun, 497. — aux Bois, 371. — de Canigou, 549. — de Champeaux, 342. — des Champs, 338. — aux Jumaux, 373. — de Laon, 369. — les-Limoges, 488. — près de Metz, 393. — de Nevers, 462. — de Pontoiſe, 414. — de Savigni, 494.

— de Séez, 424.
— de Tournai, 87.
— de Tours, 429.
S. Martin, *v.* Molome.
S. Maur des Foſſés, 342. — ſur Loire, 439. — de Verdun, 399.
S. Maurice, 52.
S. Maurice, 487.
S. Maurice, *v.* Carnouet.
S. Maurin, 466.
S. Maximin, *v.* S. Meſmin.
S. Médard, 363.
S. Médéric, 342.
S. Méen, 448.
S. Mélaine, 441.
S. Menoux, 483.
S. Meſmin, 355.
S. Mémie, 367.
S. Mexant, 471.
S. Michel, 395. — d'Anvers, 84. — de Cuxa, 549. — de Dourlens, 374. — en l'Herm, 475. — en Thiérache, 369. — de Tonerre, 499.
S. Moritz, *v.* S. Maurice.
S. Mozi, 543.
S. Nabord, 393.
S. Nicaiſe, 360.
S. Nicolas, 246.
S. Nicolas, 399.
S. Nicolas aux Bois, 368. — lez-Angers, 439. — des Prés, 87. — des Prés, 368. — des Prés, — 399. de Verneuil, 423.
S. Omer, 387.
S. Oſbert, *v.* Aubert.
S. Ouen, 414.
S. Papoul, 533.
S. Pardoux, 477.
S. Paul, 342.
S. Paul, 372.
S. Paul, 399.
S. Paul de Beſançon, 508 — Trois-Châteaux, *Evêché*, 552. Abbaye, 553. — — de Léon, 445. — ſur Vanne, 455. — la Ville, 515.
S. Pé, *v.* S. Pierre de Generès.
S. Pere, *v.* S. Pierre.
S. Pere en Vallée, 347.
S. Philippe, 246.
S. Pierre, 50.
S. Pierre d'Auxerre, 460. — de Breſle, 487. — de Châlons, 501. — de Chaſes, 487. — ſur Dive, 424. — de Douai, 485. — de Generès, 525. — de Juncels, 541. — de Lille, 389. — de Lyon, 495. — de Mâcon,

502. — de Melun, 453. — de Metz, 393. — au Mont, 393. — le Moutier, 570. — de Reims, 362. — de Salme, 543. — de la Tour, 491. — de Vienne, 514. — le Vif, 432.
S. Pierre & S. Paul de Ouvate, 388.
S. Polycarpe, 540.
S. Pons, 346.
S. Prix, 376.
S. Quentin, 371.
S. Quentin, 375.
S. Quentin en l'iſle, *Ib.*
S. Rembert, 495.
S. Remi, 360. — des Landes, 350. — aux Nonains, 365. — lez-Sens, 452.
S. Rigaud, 502.
S. Riquier, 373.
S. Romain, 465.
S. Ruf, 516.
S. Saens, 417.
S. Salvatoris, 562.
S. Satur, 482.
S. Sauve, 373.
S. Sauve, 381.
S. Sauveur, 423.
S. Sauveur, 552.
S. Sauveur d'Anvers, 84. — de Bidache, 546. — de Blaye, 465. — de Charroux, 471. — de Ham, *v.* Ham. — de Lodève, 545. — des Vertus, 366. — de Vic, *ou* le Vicomte, 427.
S. Savin, *v.* S. Severin.
S. Savin, 472.
S. Seine, 503.
S. Sépulcre, 382.
S. Serge, 439.
S. Sernin, 528.
S. Sever, 427.
S. Sever, 523.
S. Sever de Ruſtan, 525.
S. Severin, 473.
S. Severin, 525.
S. Sevin, *v.* S. Severin.
S. Sigiſmond, 521.
S. Signan, 547.
S. Simon, 574.
S. Siran, 481.
S. Spire, 342.
S. Sulpice, 441.
S. Sulpice, 510.
S. Sulpice de Bourges, 480.
S. Symphorien, 371.
S. Symphorien de Metz, 393. — de Thiers, 484.
S. Taurin, 422.
S. Thiberi, 542.
S. Thierri, 361.
S. Thomas, 404.
S. Trudon d'Odeghem, 85.
S. Urbain, 28.
S. Urbain, 367.
S. Urbain, 456.
S. Urſin, 497.

S. Vaaſt, 385.
S. Valeri, 373.
S. Vandrille, 415.
S. Vanne, 397.
S. Victor en Caux, 414. — de Marſeille, 552. de Paris, 337.
S. Vincent de Beſançon, 506. — aux Bois, 349. — de Bourg, 466. — près Laon, 368. — du Luc, 526. — lez-Mans, 434. — de Metz, 392. — de Senlis, 370.
S. Vittorio, 71.
S. Voluſien, 530.
S. Winox de Berg. 391.
S. Wlmer, 377.
S. Wolfgang, 30.
Ste Auſtreberte, 374.
Ste Catherine, 435.
Ste Catherine, 557.
Ste Chapelle de Bourges, 480. — de Bourbon l'Archambaud. *Ibid.* — de Dijon, 503. — de Paris, 334. — de Vincennes, 340.
Ste Claire, 551.
Ste Claire, 559.
Ste Claire d'Annonai, 515. — d'Azile, 540. — de Clermont, 486. — de Milhau, 535.
Ste Colombe, 451.
Ste Croix, 557. — de Bourdeaux, 465; — de Guingam, 446. — de Poitiers, 473.
Ste Genevieve, 336. — de Chaillot, 344.
Ste Gertrude, 82.
Ste Gloſſinde, 393.
Ste Face, *v.* Montreuil-les-Dames.
Ste Foi, *v.* Conques.
Ste Hoilde, 397.
Ste Houx, 396.
Ste Marguerite, 493.
Ste Marie de Metz, 393. — d'Oigni, 497. — de Pont-à-Mouſſon, 396. — de Viſignol, 373. — au Vœu, *v.* Cherbourg.
Ste Perrine, 345.
Ste Quitere, *v.* Mas-d'Aire.
Ste Walburge, *v.* Valdebourg.
Saintes, 468, 581.
Saintonge, 313.
Saland, 176.
Salanques, 532.
Salins, 580.
Salion, 52.
Salleſines, 88.
Salme, 232.
Salvanès, 538.
Sambeck, 179.
Samer aux Bois, 377.
Sandrais, 548.
Sandvliet, 180.

Sant-Vliet, 218.
Sanweit, 232.
Saone, *riv.* 281.
Saramont, 520.
Sargans, 69.
Sarlat, 477, 581.
Sarnen, 30.
Sas de Gand, 193.
Saubalade, 526.
Saumurois, 310.
Sauſſaye, (*la*) 346.
Sauvalade, *v.* Saubalade.
Sauvé, 548.
Sauve-Benite, 492. — Cane, 556. — Majeure, 465.
Sauveterre, 582.
Sauvoir, 369.
Savigni, 420.
Saxelen, 30.
Schaffhouſe, 43.
Schagen, 120.
Schavalſach, 406.
Schellingh, *iſle*, 121.
Scheveling, 153.
Schiedam, 153.
Schiermonkoogh, *iſle*, 175.
Schoneberck, 176.
Schonoven, 154.
Schowen, *iſle*, 167, 171.
Schwanden, 31.
Schwartſburg, 73.
Schwitz, 29.
Sedan, 577.
Seez, 423.
Seine, *riv.* 281.
Seligni, 62.
Selincourt, 374.
Selle, 482.
Sellieres, 457.
Sempach, 28.
Semur, 579.
Senauque, 555.
Senef, 217.
Senez, 562.
Senlis, 370, 569.
Senne, *riv.* 207.
Senone, 395.
Sens, 449, 569.
Sept-Fontaines, 362.
Sept-Fonts, 497.
Sept-Fonts, 500.
Séquanoiſe, 325.
Sery-aux-Prés, 374.
Seuillei, *v.* Suilli.
Sevenberg, 166.
Seventer, 116.
Sewenvolden, 175.
Sewis, 48.
Siders, 51.
Signy, 361.
Sillei, *ou* Silli, 424.
Simorre, 520.
Sion, 50.
Siſteron, 558.
Sithiu, *v.* S. Bertin.
Sitten, *v.* Sion.
Slooten, 175.
Sneeck, 175.
Soignies, 258.
Soiron, *v.* Soyon.
Soiſſons, 363, 569.
Soleilmont, 88.
Soleure, 43.
Solieres, 88.

Solignac, *ou* Solognac, *ou* Solomniac, 488.
Solothurn, *v* Soleure.
Somme, *riv.* 281.
Sommerſdick, 167.
Sondrio, 74.
Sordes, 521.
Sordillac, *v.* Souillac.
Soreze, 531.
Souillac, 537.
Sour, *riv.* 232.
Soyon, 516.
Spaarendam, *digue*, 122.
Spermale, 85.
Spikenes, 167.
Splugen, 48.
Sprémont, 227, 228.
Stalla, 49.
Stantz, 30.
Staveren, 175.
Steckborn, 68.
Steenbergen, 180.
Steenkerk, 259.
Steenwick, 177.
Stein, 19.
Steinhouſe, 30.
Sterp, *v.* l'Eſterp.
Stewenſvert, 236.
Stralen, 235.
Straſbourg, 296, 399.
Strye-Sas, 167.
Suilli, 431.
Suiſſe, 1.
Suiveck, 84.
Sully, 574.
Surſée, 28.
Sutz, 49.
Swaterſluys, 177.

T.

Talmont, 475.
Tanneg, 68.
Tarbes, 525.
Tard, (*le*) 503.
Taſque, 525.
Tournus, 501.
Teglio, 74.
Tenailles, 369.
Tenailles, 469.
Tenremonde, *v.* Dendermonde.
Ten-Rooſen, 83.
Tergoes, *v.* Goes.
Tergou, *v.* Goude.
Ter-Haghen, 85.
Terneuſe, 193.
Terraſſon, 478.
Teſin, *riv.* 6.
Texel, *iſle*, 121.
Theullei, 500.
Thielt, 246.
Thienen, *v.* Tillemont.
Thierſtein, 43.
Thorigni, 419.
Thorigni, 420.
Thorne, 86.
Thoroner, 558.
Thouars, 472, 574.
Throne N. D. 85.
Thum, 25.
Thuſis, 48.
Tiel, 114.
Tilbourgh, 179.
Tillemont, 205.

Tintzem, 49.
Tirano, 74.
Tirlemont, *v.* Tillemont.
Tiron, 348.
Tironneau, 435.
Toggenbourg, 75.
Tolen, 171.
Tonge, 167.
Tongerlo, 87, 216.
Tongre, 258.
Tonnai-Charente, 469.
Torhout, 256.
Toul, 308, 394, 577.
Toulon, 553.
Toulouſe, 296, 323, 324, 527, 583, 592.
Touraine, 310.
Tournai, 263.
Tours, 323, 324, 428, 570, 592.
Tourtoirac, 477.
Touſſaint en l'iſle, 367.
Touſſaints, 440.
Trabona, 74.
Trappe, (*la*) 424.
Treguier, 446.
Tremoille, *v.* Thouars.
Treport, 414.
Treſmes, 575.
Tréſor, 417.
Trevoux, 579.
Tribeltingen, 68, 69.
Trinité de Caen, (*la*) 420. — de Mauléon, 474. — de Poitiers, 473. — de Vendôme, 358.
Triſai, 476.
Troarne, 419.
Tronchet, (*le*) 449.
Trois-Fontaines, 367.
Troyes, 456, 569, 592.
Tuffen, 49.
Tulle, 490, 581.
Tullei, *v.* Theullei.
Turci, *v.* Tourtoirac.
Turgaw, 68.
Turnhout, 218.
Turpenai, *ou* Turpigni, 431.
Twent. 176.

U.

ULARDINGEN, 153.
Underſewen, 25.
Undelwald, 30.
Ungeville, 397.
Urck, *iſle*, 121.
Urdache, 527.
Uri, 28.
Urnen, 31.
Uſerche, 488.
Uſez, 546, 574.
Utrecht, 172, 173.
Uznach, 73.

V.

VAAS, 433.
Vabres, 538.
Vahal, *riv.* 92.
Vaiſon, 554.

Vaiſſye, *v.* Veſſi.
Val, (*le*) *v.* N. D. du Val.
Val-Benoiſte, 495.
Val S. Bernard, 83.
Val-Breſſiere, 515.
Val-Chrétien, *v.* Vau-Chrétien.
Val-Dieu, *v.* Vau-Dieu.
Val des Ecoliers, 500.
— de Grace, 337.
— Madia, 71. — Richer, 419. — Sainte, 557. — Sary, 364. — Sauve de Bagnols, 546. — Secret, 365.
Valais, 50.
Valaſſe, 416.
Valbonne, 550.
Valbrune, 71.
Valcroiſſant, 517.
Valdebourg, 407.
Valdruz, 42.
Valence, 296, 472, 515, 586.
Valentinois, 575.
Valentinois, 586.
Valeſpir, 549.
Valhonneſte, *v.* Feſnieres.
Valhorn, 227, 228.
Vallée, 423.
Vallengin, 63, 64.
Valette, (*la*) 490.
Valloires, 373.
Valmagne, 542.
Valmont, 415.
Valteline, 73.
Vandœuvre, 62.
Vannes, 443, 578.
Varennes, 481.
Vaſor, 88.
Vaucelles, *ou* Vauchelles, 382.
Vau-Chrétien, 365.
Vaud, 26.
Vau-Dieu, 362.
Vauguyon, (*la*) 576.
Vauluiſant, *v. le* Bouchet.
Vauluiſant, 453.
Vaux de Cernay, 344.
Vaux-la-Douce, 500.
Vaux le Duc, 83.
Vaux-Fleury, *v.* Florival.
Vaux en Ornois, 396.
Veerre, 170.
Veluwe, 115.
Vence, 561.
Venlo, 236.
Venſlingen, 41.
Verdenberg, 73.
Verdun, 307, 397, 577.
Vergaville, 394.
Verger, (*le*) 383.
Vermand, 376.
Vernaiſon, 516.
Vernuſſe, (*la*) 482.
Verteuil, 466.
Veſoul, 580.
Veſprano, 49.
Veſſi, 486.
Vevay, 27.
Vianden, 232.
Vianen, 166.
Vianen, 171.
Vic-lez-Cadenac,

v. Cadenac.
Vicogne, 385.
Victoire, (*la*) 370.
Vienne, *riv.* 281.
Vienne, 513.
Viennois, 586.
Viennoiſes, 326.
Vierzon, 480.
Vieuville, 449.
Vigeois, 488.
Vignats, 425.
Vignegoul, *v.* Vigniogou.
Vigne Notre-Dame, 83.
Vigniogou, 545.
Villars, 575.
Ville-Chaſſon, 455.
Ville-Dieu, *v.* Duvielle.
Ville-Franche, 584.
Villeloin, 432.
Ville-Longue, 543.
Villeloup, *v.* Villeloin.
Villemagne, 541.
Villemur, 536.
Villencourt, 374.
Ville-neuve, 442.
Villeroi, 575.
Villers, 88.
Villers-Betnach, 393. — Canivet, 425. — aux Nonains, 453.
Vilvorde, 216.
Vindoniſſa, *v.* Windiſch.
Virginité, (*la*) 436.
Virton, 232.
Viſp, 51.
Vitri, 569.
Vivier, 386.
Viviers, 364, 518.
Vlie, *ou* Vlieland, *iſle*, 121.
Vlierbeec, 82.
Voiſins, 356.
Volenhoven, 177.
Volhauſen, 28.
Voorn, 114.
Vorſt, 83.
Voſges, *mont.* 281.
Vrawen-Parc, 83.

W.

Wachtendock, 235.
Waes, 246.
Waeſmunſter, *v.* Rooſemberch.
Wageningen, 115.
Walckeren, *iſle*, 169.
Walkemburg, 192.
Wallenbourg, 41.
Wallenſtadt, 69.
Wangen, 25.
Warneton, 86, 256.
Warſuyn, 178.
Waſtine, 388.
Waterland, 120.
Wautierbraine, 88.
Wavre, 205.
Wecht, *riv.* 92.
Weeſter-quartier, 177.
Weil, 69.
Welchewil, 30.
Welveghem, 88.
Werthe, 86.
Werwick, 256.

Weſep, 123.
Weſt-Capelle, 171.
Weſtende, 255.
Weſtergoe, 175.
Weſterland, 121.
Weſterwold, 177.
Weſt-Friſe, 199.
Weſthove, 171.
Wettingen, 67.
Wick, 173.
Wickte-Duerſtede, 174.
Wieringh, *iſle*, 121.
Wifliſpurg, *v.* Avanche.
Wildenhaus, 76.
Willem-Kerk, 255.
Willemſtadt, 166.
Williſaw, 28.
Wimmis, 25.
Windiſch, 25.
Winfelden, 69.
Winſchoten, 178.
Winſum, 178.
Winterthur, 19.
Wipping, 42.
Wœdiſchwil, 19.
Wœrden, 154.
Wolferdick, *iſle*, 171.
Woorburg, 153.
Woorn, *iſle*, 166.
Worcum, 166.
Worcum, 175.
Wormezel, 85.
Wyck, 183.

X.

XAINTES, *v.* Saintes.

Y.

YERE, 345.
Yerres, *v.* Hieres.
Ypres, 256.
Yſelſtein, 154, 155.
Yſſel, 99.
Yſſelmonde, 166, 167.
Yverdon, 27.
Yvri la Chauſſée, 422.

Z.

ZÉLANDE, 167.
Ziriczée, 171.
Zoffingen, 25.
Zonebeck, 85.
Zug, 30.
Zuric, 11, *lac de*, 5, 18, 19.
Zurzach, 67.
Zutphen, 116.
Zuyd-Beveland, *iſle*, 171.
Zwol, 176.

Fin de la Table Alphabétique.

TABLE
DES ARTICLES.

CHAPITRE X.

LA SUISSE, *page* 1.
ART. I. *La Suiſſe propre, ou les treize Cantons.* 11.
§. I. *Le Canton de Zurich.* Ibid.
§. II. *De Bern.* 19.
§. III. *De Lucerne.* 27.
§. IV. *D'Uri.* 28.
§. V. *De Schwitz.* 29.
§. VI. *D'Underwald.* 30.
§. VII. *De Zug.* Ibid.
§. VIII. *De Glaris.* Ibid.
§. IX. *De Baſle.* 31.
§. X. *De Fribourg.* 41.
§. XI. *De Soleure.* 43.
§. XII. *De Schaffhouſe.* Ibid.
§. XIII. *D'Appenzel.* 44.
ART. II. *Les Alliés des Suiſſes.* 45.
§. I. *L'Abbé & la Ville de S. Gal.* Ibid.
§. II. *Les Griſons.* 47.
I. *La Ligue griſe.* 48.
II. *La Caddée, ou Maiſon-Dieu.* Ibid.
III. *Les Droitures, ou dix Communautés.* 49.
§. III. *Le Valais, ou Evêché de Sion.* 50.
§. IV. *La ville de Mulhauſen.* 52.
§. V. *La ville de Rottweil.* Ibid.
§. VI. *La ville de Bienne ou Biel.* 53.
§. VII. *La ville de Genève.* Ibid.
§. VIII. *Comtés de Neuf-Châtel & de Vallengin.* 63.
§. IX. *L'Evêché de Baſle.* 65.
ART. III. *Les Sujets des Suiſſes.* Ibid.
§. I. *Le Comté de Baden.* 66.
§. II. *Le Bailliage de Bremgarten & de Mellingen.* 67.

§. III. *Les Provinces libres du Ruſſ.* Ibid.
§. IV. *Le Turgaw.* 68.
§. V. *Le Rheintal.* 69.
§. VI. *Comté de Sargans.* Ibid.
§. VII. *La ville de Raperſchweil.* 70.
§. VIII. *Les quatre Gouvernemens d'Italie.* Ibid.
§. IX. *Les trois Bailliages de Billinzone, de Valbrune ou Valpalenſa, & de Poleggio, ou Riviere.* 71.
§. X. *Les quatre Bailliages aux environs de Fribourg.* 72.
§. XI. *Les Bailliages de Gaſtal, ou Gaſteren & d'Uznach.* 73.
§. XII. *Le Comté de Verdenberg.* Ibid.
ART. IV. *Sujets des Alliés.* Ibid.
§. I. *La Valteline.* 73.
§. II. *Le Comté de Chiavenne.* 75.
§. III. *Le C. de Bormio.* 75.
§. IV. *Le C. de Toggenbourg.* Ibid.
§. V. *La Seigneurie de Meyenfeld.* 76.
CHAPITRE XI. *Les Pays-Bas.* 77.
Diviſion Eccléſiaſtique des Pays-Bas Catholiques. 80.
ART. I. *Les Provinces-Unies des Pays-Bas.* 89.
Canaux & Digues. 93.
Gouvernement. 96.
Etabliſſement du Stadthouder. 99.
Richeſſes & Commerce. 101.
I. *Province & Duché de Gueldre.* 109.
1. *Le Quartier de Nimégue, ou le Betaw.* 110.
2. *Quartier d'Arnheim, ou le Veluwe.* 113.
3. *Quartier ou Comté de Zutphen.* 116.
II. *Province & Comté de Hollande.* Ibid.
1. *Weſt-Friſe, ou Nort-Hollande.* 119.
2. *Hollande Méridionale.* 122.
Amſterdam. 123.
La Haye. 155.
Rotterdam. 161.
III. *Province & Comté de Zélande.* 167.
IV. *Province & Seigneurie d'Utrecht.* 172.
V. *Province & Seigneurie de Friſe.* 174.
VI. *Province & Seigneurie d'Over-Yſſel.* 175.

VII. *Province & Seigneurie de Groningue & des Omelandes.* 177.
Les Pays qui ſont ſous la Généralité des ſept Provinces. 178.
I. *Le Brabant Hollandois,* 179.
Maſtricht. 181.
II. *Le Limbourg Hollandois, ou Pays d'outre-Meuſe.* 192.
III. *La Flandre-Hollandoiſe.* Ibid.
ART. II. *Les Pays-Bas Catholiques.* 194.
I. *Le Duché de Brabant.* 197.
§. I. *Quartier de Louvain.* 199.
§. II. *Quartier de Bruxelles.* 206.
§. III. *Le Quartier d'Anvers.* 217.
Anvers. 219.
II. *Le Duché de Limbourg.* 227.
III. *Le Duché de Luxembourg.* 228.
IV. *Le Duché de Gueldre.* 235.
V. *Le Comté de Flandre.* 236.
§. I. *Quartier de Gand.* 238.
§. II. *Quartier de Bruges.* 246.
§. III. *Quartier d'Ypres.* 256.
VI. *Le Comté de Haynaut.* 257.
VII. *Le Comté de Namur.* 259.
Le Tournaiſis. 262.
CHAPITRE XII. *La France.* 265.
Anciens Habitans des Gaules, ou de la France. Ibid.
Des Francs ou François. 268.
Situation, Etendue, Bornes. 277.
Qualité, Rivieres, Montagnes. 278.
Gouvernement. 281.
Revenus du Roi. 288.
Forces du Royaume. 290.
Mœurs, Langue. 293.
Religion, Univerſités. 294.
Diviſion. 296.
I. *Le Gouvernement Militaire.* 297.
Détail des Gouvernemens Militaires. 300.
Gouvernemens de la Partie Septentrionale du Royaume. 302.
Gouvervemens de la partie du milieu. 309.
Gouvernemens de la partie Méridionale. 313.

II. *Le Gouvernement Eccléſiaſtique du Royaume.* 318.
Détail des Provinces Eccléſiaſtiques & des Abbayes. 324.
§. I. *Province Eccléſiaſtique de Paris.* 329.
I. *Diocèſe de Chartres.* 346.
II. *De Meaux.* 351.
III. *D'Orléans.* 353.
IV. *De Blois.* 356.
§. II. *Province Eccléſiaſtique de Reims.* 359.
I. *Diocéſe de Soiſſons.* 363.
II. *De Châlons.* 366.
II *con.* 368.
IV. *De Senlis.* 370.
V. *De Beauvais.* Ibid.
VI. *D'Amiens.* 372.
VII. *De Noyon.* 374.
VIII. *De Boulogne.* 376.
§. III. *Province Eccléſiaſtique de Cambrai.* 377.
I. *Diocèſe d'Arras.* 384.
II. *De Saint-Omer.* 387.
III. *Partie du Diocèſe de Tournai.* 389.
Partie de la nouvelle Province de Malines, ou du Diocèſe d'Ipres. 390.
Partie de la Province de Trèves, ou les trois Evêchés. 391.
I. *Diocèſe de Metz.* Ibid.
II. *De Toul.* 394.
III. *De Verdun.* 397.
Partie de la Province de Mayence, ou Evêché de Strasbourg en Alſace. 399.
§. IV. *Province Eccléſiaſtique de Rouen.* 408.
I. *Diocèſe de Bayeux.* 418.
II. *D'Avranche.* 420.
III. *D'Evreux.* 421.
IV. *De Seez.* 423.
V. *De Liſieux.* 425.
VI. *de Coutances.* 427.
§. V. *Province Eccléſiaſtique de Tours.* 428.
I. *Diocèſe du Mans.* 433.
II. *D'Angers.* 436.
III. *De Rennes.* 441.
IV. *De Nantes.* Ibid.
V. *De Vannes.* 443.
VI. *De Quimper.* 444.
VII. *De S. Paul de Léon.* 445.
VIII. *De Treguier.* 446.
IX. *De Saint-Brieux.* 447.
X. *De Saint-Malo.* Ibid.

XI. *De Dol.* 448.
§. VI. *Province Eccléſiaſtique de Sens.* 449.
I. *Diocèſe de Troyes.* 456.
II. *D'Auxerre.* 459.
III. *De Nevers.* 461.
Provinces Eccléſiaſtiques du milieu de la France. 464.
§. I. *Province Eccléſiaſtique de Bourdeaux.* Ibid.
I. *Diocèſe d'Agen.* 466.
II. *De Condom.* 467.
III. *D'Angoulême.* Ibid.
IV. *De Saintes.* 468.
V. *De Poitiers.* 470.
VI. *De la Rochelle.* 473.
VII. *De Luçon.* 475.
VIII. *De Périgueux.* 476.
IX. *De Sarlat.* 477.
§. II. *Province Eccléſiaſtique de Bourges.* 478.
I. *Diocèſe de Clermont.* 483.
II. *De Saint-Flour.* 486.
III. *De Limoges.* 487.
IV. *De Tulle.* 490.
V. *Du Puy.* 491.
§. III. *Province Eccléſiaſtique de Lyon.* 492.
I. *Diocèſe d'Autun.* 496.
II. *De Langres.* 498.
III. *De Châlons.* 500.
IV. *De Mâcon.* 502.
V. *De Dijon.* 503.
VI. *De Saint-Claude.* 504.
§. IV. *Province Eccléſiaſtique de Beſançon.* 504.
I. *Diocèſe de Bellai.* 510.
II. *Partie du Diocèſe de Baſle en France, dans la Haute Alſace, & le Suntgaw.* Ibid.
§. V. *Province Eccléſiaſtique de Vienne.* 513.
I. *Diocèſe de Valence.* 515.
II. *De Die.* 517.
III. *De Grenoble.* Ibid.
IV. *De Viviers.* 518.
Provinces Eccléſiaſtiques du Midi de la France. 519.
§. I. *Province Eccléſiaſtique d'Auſch.* Ibid.
I. *Diocèſe d'Aqs.* 521.
II. *De Lectoure.* Ibid.
III. *De Cominges.* 522.
IV. *De Conſerans.* Ibid.
V. *D'Aire.* 523.
VI. *De Bazas.* 524.

VII. *De Tarbes.* 525.
VIII. *D'Oléron.* 526.
IX. *De Leſcar.* Ibid.
X. *De Bayonne.* 527.
§. II. *Province Eccléſiaſtique de Toulouſe.* Ibid.
I. *Diocèſe de Pamiers.* 529.
II. *De Montauban.* 530.
III. *De Mirepoix.* Ibid.
IV. *De Lavaur.* 531.
V. *De Rieux.* Ibid.
VI. *De Lombez.* 532.
VII. *De Saint-Papoul.* 533.
§. III. *Province Eccléſiaſtique d'Albi.* Ibid.
I. *Diocèſe de Rhodez.* 534.
II. *De Caſtres.* 536.
III. *De Cahors.* Ibid.
IV. *De Vabres.* 538.
V. *De Mende.* 539.
§. IV. *Province Eccléſiaſtique de Narbonne.* Ibid.
I. *Diocèſe de Beziers.* 540.
II. *D'Agde.* 541.
III. *De Carcaſſone.* 542.
IV. *De Niſmes.* 543.
V. *De Montpellier.* 544.
VI. *De Lodeve.* 545.
VII. *D'Uſez.* 546.
VIII. *De Saint-Pons.* Ibid.
IX. *D'Alet.* 547.
X. *D'Alais.* Ibid.
XI. *De Perpignan, ou d'Elne.* 548.
§. V. *Province Eccléſiaſtique d'Arles.* 550.
I. *Diocèſe de Marſeille.* 551.
II. *De S. Paul trois Châteaux.* 552.
III. *De Toulon.* 553.
IV. *D'Orange.* Ibid.
Partie de la Province Eccléſiaſtique d'Avignon en France. 555.
§. VI. *Province Eccléſiaſtique d'Aix.* 555.
I. *Diocèſe d'Apt.* 556.
II. *De Riez.* 557.
III. *De Fréjus.* Ibid.
IV. *De Gap.* 558.
V. *De Siſteron.* Ibid.
§. VII. *Province Eccléſiaſtique d'Embrun.* 559.
I. *Diocèſe de Digne.* 560.
II. *De Graſſe.* Ibid.
III. *De Vence.* 561.
IV. *De Glandeves.* Ibid.
III. LA FRANCE *diviſée, par rapport au Civil, en Parlemens & autres Cours ſu-*

périeures. 563.
ART. I. *Parlemens & Conſeils Souverains.* Ibid.
1. *Parlement de Paris.* 566.
2. *Parlement de Rouen ou de Normandie.* 576.
3. *Parlement de Douai, ou de Flandre.* Ibid.
4. *Parlement de Metz, ou de Lorraine.* 577.
5. *Conſeil de Colmar ou d'Alſace.* Ibid.
6. *Parlement de Rennes, ou de Bretagne.* 578.
7. *Parlement de Dijon, ou de Bourgogne.* Ibid.
8. *Parlement de Dombes.* 579.
9. *Parlement de Beſançon, ou de Franche-Comté.* 580.
10. *Parlement de Bourdeaux.* Ibid.
11. *Parlement de Pau, ou de Navarre.* 581.
12. *Parlement de Toulouſe.* 583.
13. *Conſeil de Perpignan, ou de Rouſſillon.* 584.
14. *Parlement d'Aix, ou de Provence.* Ibid.
15. *Parlement de Grenoble, ou de Dauphiné.* 585.
ARTICLE II. *Chambres des Comptes.* 586.
ART. III. *Cours des Aides.* 589.
ARTICLE IV. *Cours des Monnoies.* 591.

Fin de la Table des Articles.

ERRATA.

Page 171, ligne 12. *Walferdick*, liſez *Volferdick.*

Page 476, *Iſle Chauvet*, même ordre, liſez *Camaldules.*

Page 477, lig. 22. *filles*, liſez *fille.*

Page 559, §. *VI*, liſez §. *VII.*